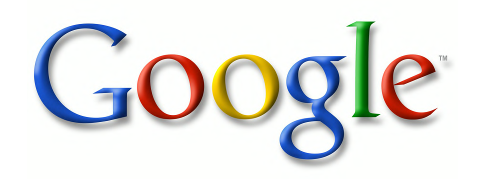
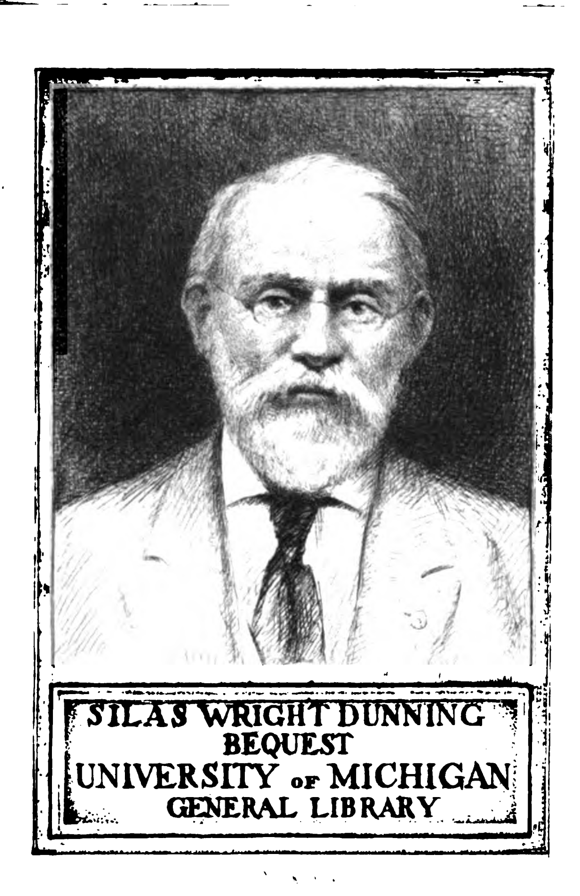



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE
DE CAEN.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES.

DE CAEN.





CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE,
RUE FROIDE, 2.

—

1860.

MÉMOIRES.

DE LA

RÉSISTANCE DE L'AIR

DANS LE MOUVEMENT OSCILLATOIRE DU PENDULE;

PAR M. CH. GIRAULT,

Membre titulaire, professeur à la Faculté des sciences.

PREMIÈRE PARTIE.

DU MOUVEMENT DU PENDULE DANS UN AIR CALME.

Préliminaires.

Un corps pesant AB (fig. 1) repose, par une face cylindrique DE, sur un plan horizontal GH. On l'écarte de sa position d'équilibre, puis on l'abandonne à lui-même. Il exécute alors, autour de cette position et en roulant contre le plan, une série d'oscillations d'amplitude décroissante, sous l'influence de la pesanteur, des réactions du plan fixe et de la résistance de l'air.

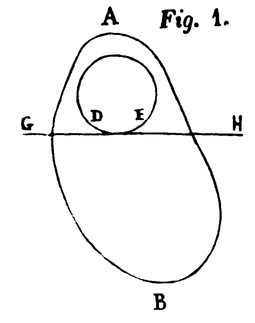


Fig. 1.

Nous nous proposons d'étudier ce mouvement et ces résistances, en nous aidant de l'expérience et du calcul.

Le corps pesant peut être assimilé à un pendule, et le cylindre de suspension à un système de deux tourillons. Nous supposerons que ce cylindre a pour section droite un cercle d'un diamètre assez petit, et que l'écart initial est peu considérable.

Les réactions du plan fixe peuvent se réduire à une force rencontrant la génératrice de contact, et à un couple. Convenons d'abord de négliger le couple : ce qui revient à négliger la résistance au roulement; et admettons que la force est située, avec le centre de gravité du corps, dans un plan perpendiculaire à la génératrice de contact.

De même, la résistance de l'air peut être représentée par une force et par un couple; supposons-les tous deux perpendiculaires à la génératrice de contact, et la force rencontrant la génératrice au même point que la réaction du plan.

Si l'on compose ces deux dernières forces en une seule F, on voit que les forces qui agissent sur le pendule sont : 1°. son poids P; 2°. la force F; 3°. le couple C de résistance de l'air.

Hypothèse faite sur la résistance de l'air.

Soit ω la vitesse angulaire de rotation du corps autour de l'axe du cylindre, vitesse variable à chaque instant. Nous admettrons que l'expression du couple C est de la forme

$$(1) \qquad C = H\omega + K\omega^2,$$

où H et K sont des coefficients constants pour un même pendule; nous chercherons quelle doit être,

dans cette hypothèse, la nature du mouvement du pendule; et nous examinerons dans quelles conditions l'expérience vient vérifier les résultats du calcul.

Equation du mouvement oscillatoire d'un pendule appuyant contre un plan fixe par deux tourillons.

Soient OX et OY (fig. 2) deux axes rectangulaires menés dans le plan qui renferme les forces, le premier axe OX étant situé sur le plan fixe. Le plan XOY coupe le cylindre suivant un cercle de centre I et de rayon IA, qui roule contre la droite OX pendant le mouvement oscillatoire du pendule.

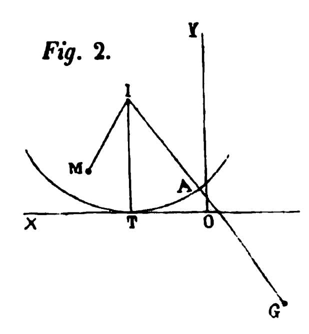


Fig. 2.

Supposons que, lorsque le pendule est au repos, le point de contact du plan fixe et du cylindre soit placé en l'origine O : en sorte que l'on ait toujours

$$\text{arc TA} = \text{TO},$$

T étant le lieu du contact à un instant quelconque, et A le point où la circonférence rencontre la droite IG qui va du point I au centre G de gravité du corps.

Représentons l'angle TIA par θ. Pendant toute la durée de l'oscillation, θ diminue algébriquement, et l'on a

$$\omega = -\frac{d\theta}{dt}.$$

Appelons a le rayon IA ; l la distance IG ; x et y les coordonnées de la projection M, sur le plan XOY, d'un élément quelconque ayant m pour masse ; r la distance IM ; u l'angle MIA ; g la gravité ; $P \times b^2$ le moment d'inertie du pendule par rapport à l'axe du cylindre, moment où l'on a substitué les poids aux masses.

Si l'on estime les moments des forces par rapport au point T, on obtient l'équation

$$(2) \qquad \Sigma\, m \left\{ (x - a\theta)\frac{d^2y}{dt^2} - y\frac{d^2x}{dt^2} \right\} = Pl \sin\theta - C,$$

laquelle va servir à déterminer θ, après qu'on aura remplacé x, y et C par leurs valeurs exprimées en fonction de θ. On a

$$(3) \qquad \begin{cases} x = a\theta + r\sin(u - \theta), \\ y = a \quad - r\cos(u - \theta), \end{cases}$$

$$(4) \qquad C = -H\frac{d\theta}{dt} + K\frac{d\theta^2}{dt^2}.$$

Substituant ces résultats dans l'équation (2), tenant compte des relations

$$\Sigma\, mr \sin u = 0, \quad \Sigma\, mr\cos u = \frac{P}{g}l, \quad \Sigma\, mr^2 = \frac{P}{g}b^2,$$

et posant

$$(5) \qquad \frac{gl}{a^2 + b^2 - 2al} = n^2,$$

il vient, pour déterminer θ, la relation

$$(6) \qquad \left(\begin{array}{l} \left\{ 1 + \frac{4an^2}{g}\sin^2\frac{\theta}{2} \right\} \frac{d^2\theta}{dt^2} + \frac{n^2H}{Pl}\frac{d\theta}{dt} \\ + n^2\left\{ \frac{a}{g}\sin\theta - \frac{K}{Pl} \right\} \frac{d\theta^2}{dt^2} + n^2\sin\theta \end{array} \right) = 0.$$

Résolution de l'équation du mouvement.

Dans la relation (6), nous substituerons

$$\theta = \alpha\theta_1 + \alpha^2\theta_2 + \alpha^3\theta_3 + \text{etc.},$$

et, bornant l'approximation au carré de l'amplitude initiale α, nous aurons à résoudre les deux équations

$$(7)\quad \begin{cases} \dfrac{d^2\theta_1}{dt^2} + \dfrac{n^2\text{H}}{\text{P}l}\dfrac{d\theta_1}{dt} + n^2\theta_1 = 0, \\ \dfrac{d^2\theta_2}{dt^2} + \dfrac{n^2\text{H}}{\text{P}l}\dfrac{d\theta_2}{dt} + n^2\theta_2 = \dfrac{n^2\text{K}}{\text{P}l}\dfrac{d\theta_1{}^2}{dt^2}, \end{cases}$$

dans lesquelles θ_1 et θ_2 sont les inconnues. Nous poserons d'ailleurs, à l'origine du temps, c'est-à-dire à l'époque où l'oscillation commence,

$$(8)\quad \left\{\theta_1 = 1,\ \theta_2 = 0,\ \frac{d\theta_1}{dt} = 0,\ \frac{d\theta_2}{dt} = 0,\right.$$

pour exprimer que l'amplitude initiale est égale à α, et que la vitesse initiale est nulle.

La première équation (7) nous donnera, en vertu des conditions initiales, et en négligeant les puissances de H supérieures à la première,

$$(9)\quad \begin{cases} \theta_1 = \cos nt + \dfrac{n\text{H}}{2\text{P}l}(\sin nt - nt\cos nt), \\ \dfrac{d\theta_1}{dt} = -n\left\{1 - \dfrac{n^2\text{H}t}{2\text{P}l}\right\}\sin nt. \end{cases}$$

La seconde donnera de même, après substitution

de la valeur trouvée pour $\frac{d\theta_1}{dt}$, et en négligeant le produit HK,

$$(10)\quad \begin{cases} \theta_2 = \dfrac{n^2 K}{6Pl}(3 - 4\cos nt + \cos 2nt) \\ \dfrac{d\theta_2}{dt} = \dfrac{n^3 K}{3Pl}(2\sin nt - \sin 2nt). \end{cases}$$

Il sera donc facile de former les valeurs approchées de θ et de $\frac{d\theta}{dt}$, au moyen des formules

$$\theta = \alpha\theta_1 + \alpha^2\theta_2,$$
$$\frac{d\theta}{dt} = \alpha\frac{d\theta_1}{dt} + \alpha^2\frac{d\theta_2}{dt}.$$

Calcul du temps d'une oscillation.

La valeur de $\frac{d\theta}{dt}$ s'annulant pour $nt = \pi$, on en conclut, pour le temps T d'une oscillation, la formule approchée

$$T = \frac{\pi}{n},$$

qui montre que les oscillations sont isochrones, comme dans le vide.

Calcul du décroissement de l'amplitude après une oscillation.

Si, dans les formules qui donnent θ_1 et θ_2, on substitue $t = T$, on obtient

$$\theta = -\alpha + \frac{\pi H}{2Pl} n\alpha + \frac{4K}{3Pl} n^2\alpha^2 ;$$

d'où l'on déduit, pour le décroissement z de l'amplitude après une oscillation,

$$(11) \qquad z = \frac{\pi H}{2Pl} n\alpha + \frac{4K}{3Pl} n^2\alpha^2 .$$

Calcul du nombre des oscillations effectuées entre deux limites données de l'amplitude.

Connaissant z, calculons maintenant, en fonction de α, le nombre N des oscillations effectuées par le pendule, lorsque l'amplitude décroît depuis la valeur constante α_0 jusqu'à la valeur α variable.

Soit posé

$$N = F(\alpha) ;$$

si l'on change α en $\alpha - z$, N se change en $N + 1$, et l'on a approximativement

$$N + 1 = F(\alpha) - zF'(\alpha) ;$$

d'où, en rapprochant les deux égalités,

$$F'(\alpha) = -\frac{1}{z} .$$

On en conclut, N étant nul pour $\alpha = \alpha_0$,

$$(12) \qquad N = \int_{\alpha}^{\alpha_0} \frac{d\alpha}{z} .$$

Ecrivons la valeur de z de la formule (11) sous la forme

$$z = A\left(\alpha + \frac{\alpha^2}{B}\right),$$

et substituons dans la formule (12). Nous obtiendrons, après intégration,

$$(13) \qquad N = \frac{1}{A\, loge} \times log\, \frac{\alpha_0(\alpha + B)}{\alpha(\alpha_0 + B)}.$$

Cette relation pourra servir à déterminer A et B, et par suite H et K', au moyen de deux systèmes de valeurs de N et α, ou d'un plus grand nombre, donnés par l'observation. Comme elle revient à

$$(14) \qquad A\, loge = \frac{1}{N} \times log\, \frac{\alpha_0(\alpha + B)}{\alpha(\alpha_0 + B)},$$

on voit qu'il faudra déterminer B de manière à faire prendre au second membre, quels que soient N et α, une valeur constante, qui sera celle de A *loge* et permettra de calculer A.

Vérifions maintenant les formules (11) et (14), dont la seconde n'est qu'une conséquence de la première, et où l'on a évidemment, entre les quantités A, B, H et K, les relations

$$A = \frac{\pi H n}{2Pl}, \quad B = \frac{3\pi H}{8Kn}.$$

Disposition adoptée pour vérifier expérimentalement les résultats du calcul.

Une plate-forme en chêne AB (fig. 3 et fig. 4), de 0m. 80 de long sur 0m. 10 de large et 0m. 03 d'épaisseur, est fixée horizontalement à une certaine hauteur entre deux tasseaux G et H. Une ouverture rectangulaire CD, longue de 0m. 20 et large de 0m. 02, la traverse de bas en haut. Sur la face supérieure de la

Fig. 3 (1).

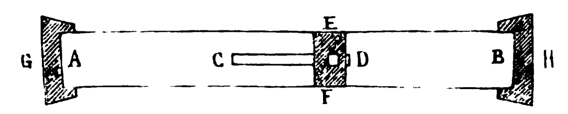


plate-forme, et recouvrant une portion de l'ouverture, est incrustée une petite plaque en cuivre poli, EF, percée d'un trou de même largeur que l'ouverture et qui lui correspond.

Une tige en fer KL (fig. 4), de section rectangulaire ayant pour dimensions 0m. 015 et 0m. 006, se termine, vers ses deux extrémités, par deux parties cylindriques de 0m. 011 de diamètre. Sa longueur totale est de 1m. 275, et son poids de 0 kilog. 955. L'extrémité inférieure est percée, suivant l'axe, d'un trou également cylindrique, dans lequel on fixe un bouchon; dans ce bouchon, on implante une aiguille U. L'extrémité supérieure porte un filet de vis, sur lequel peut se visser un écrou.

Cinq manchons ou cylindres creux, en cuivre, de

(1) Projection sur un plan horizontal.

$0^m.1$ de hauteur, ouverts par leurs bases, sont percés latéralement, vers le milieu de la hauteur, de deux

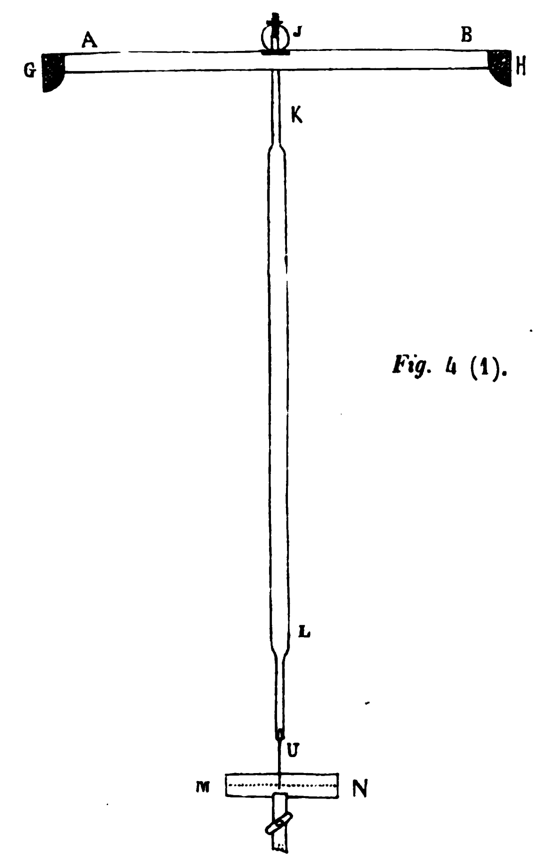


Fig. 4 (1).

ouvertures circulaires en regard, à travers lesquelles on peut introduire l'extrémité supérieure de la tige.

(1) Projection sur un plan parallèle au plan d'oscillation.

Le tableau suivant fait connaître le diamètre $2a$ et le poids p de chacun de ces cylindres.

CYLINDRES.	DIAMÈTRES.	POIDS.
N°. 1,	0^{m}. 015,	$0^{kilog.}$ 042;
N°. 2,	0 026,	0 060;
N°. 3,	0 034,	0 076;
N°. 4,	0 049,	0 115;
N°. 5,	0 066,	0 298.

On introduit l'extrémité supérieure de la tige dans l'ouverture de la platine en cuivre, par-dessous. On amène, par-dessus, l'un des cylindres de cuivre J, et l'on fait pénétrer la tige dans ses deux ouvertures latérales, perpendiculairement à son axe. On visse l'écrou sur le filet de vis qui fait saillie hors de la seconde ouverture, et on laisse reposer le cylindre sur la platine en cuivre qu'il touche suivant une génératrice.

On obtient ainsi un véritable pendule, qui oscille en même temps que le cylindre roule d'un mouvement alternatif contre le plan qui le supporte. On mesure l'amplitude des oscillations sur une règle divisée MN, maintenue entre les mâchoires d'un support à coulisse et à charnières dans un plan parallèle au plan d'oscillation, et parcourue par l'aiguille U qui prolonge la tige. Les divisions consistent en de simples points, rangés sur une ligne horizontale à 0^{m}. 01 de distance les uns des autres. L'aiguille en repos correspond au zéro des divisions, qui se comptent, à droite et à gauche, jusqu'à 0^{m}. 09.

O (fig. 5) étant le point de contact du cylindre et

de la plate-forme lorsque le pendule est en équilibre, le zéro C de la règle MN est situé sur la verticale du point O, à une distance OC de O que nous représenterons par R. L'amplitude étant α, le prolongement de

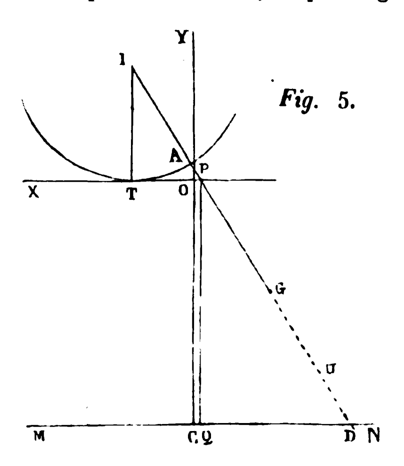


Fig. 5.

IG, c'est-à-dire l'aiguille U, coupe la règle MN en un point D qui s'écarte du point C de la quantité E donnée par l'observation. Si, du point P de rencontre de IG avec OX, on abaisse PQ perpendiculaire sur MN, il vient, dans le triangle PQD,

$$tg\alpha = \frac{QD}{PQ},$$

ou

$$(15) \qquad tg\alpha = \frac{E}{R} - \frac{OP}{R}.$$

Mais on a

$$OP = TP - TO = a\,(tg\alpha - \alpha),$$

où a est le rayon du cylindre Il en résulte que OP est du troisième ordre par rapport à α, et que, si l'on veut négliger ce troisième ordre dans les deux membres de la relation (15), on a simplement

$$(16) \qquad \alpha = \frac{E}{R}.$$

Expériences relatives au cas où la résistance au roulement est négligeable devant la résistance de l'air.

De ce qui précède, on conclut que la formule (11) peut s'écrire

$$(17) \qquad z = \frac{\pi H \times n}{2Pl \times R} E + \frac{4K \times n^2}{3Pl \times R^2} E^2,$$

où il est bon de remarquer que l'on a, pour valeur du produit Pl, le produit du poids de la tige par la distance de son centre de gravité à l'axe du cylindre, quel que soit le poids de ce cylindre.

Si cette dernière formule est exacte, le nombre des oscillations effectuées lorsque l'amplitude décroît depuis la valeur qui répond à l'écartement initial E_0 jusqu'à celle qui répond à l'écartement E, sera le même pour tous les pendules pour lesquels les coefficients de E et de E^2 seront les mêmes. Si donc l'expérience confirme ces résultats de la théorie, ce sera pour nous une première raison de croire que la résistance au roulement est négligeable ainsi que nous l'avons supposé, ou bien que cette résistance, de même nature que celle de l'air, se confond avec elle.

Les coefficients de E et de E^2 dépendent : 1°. du H et de K, que nous considèrerons comme conservant sensiblement les mêmes valeurs pour chacun des cinq pendules formés avec chacun des cylindres ; 2°. du produit Pl, qui sera le même pour les différents pendules si nous amenons les axes des différents cylindres à couper la tige à la même distance de son extrémité supérieure ; 3°. de la quantité n, variable d'un pendule à l'autre et que nous pouvons calculer ; 4°. enfin, de la distance R, dont nous pouvons disposer en faisant varier la hauteur de la règle et la longueur de l'aiguille, et que nous choisirons de manière à rendre le rapport $\frac{n}{R}$ constant.

Si l'on détermine expérimentalement la position du centre de gravité de la tige, on trouve qu'il est situé à 0m. 635 de l'extrémité supérieure. Si donc on amène constamment l'axe du cylindre de suspension à 0m. 040 de cette extrémité, le produit Pl prendra la valeur constante 0,955 × 0,595.

D'une autre part, on tire de la formule (5)

$$\frac{g}{n^2} = \frac{P(a^2 + b^2 - 2al)}{Pl} = \frac{P(a^2+b^2)}{0,955 \times 0,595} \quad 2a .$$

Pour calculer le moment d'inertie Pb^2, nous ferons la somme des moments d'inertie de la tige et du cylindre. Nous bornant à une évaluation approchée, nous prendrons pour moment d'inertie du cylindre le produit pa^2 : ce qui revient à négliger la différence très-petite entre son rayon intérieur et son rayon extérieur ; nous assimilerons la tige à une simple droite homo-

gène ; et, comme elle pèse 0 kilog. 955 et que ses deux extrémités sont respectivement à $0^m.040$ et à $1^m.235$ de l'axe d'inertie, elle nous donnera, pour son moment d'inertie,

$$\frac{1}{3} \times 0,955\ [(1,235)^2 - (1,235)(0,040) + (0,040)^2],$$

ou

$$0,955 \times 0,493;$$

d'où

$$\text{P}b^2 = 0,955 \times 0,493 + pa^2,$$

et

$$\text{P}\,(a^2 + b^2) = 0,955 \times 0,493 + (0,955 + 2p)\,a^2.$$

Négligeant le second terme du second membre, à cause de la petitesse de a, nous obtiendrons alors, après substitution dans la valeur de $\frac{g}{n^2}$,

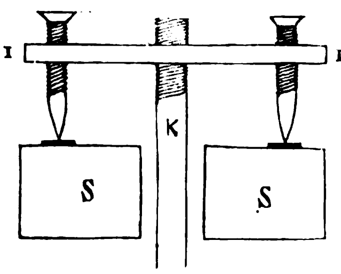
$$\frac{\sqrt{g}}{n} = \sqrt{\frac{0,493}{0,595} - 2a}.$$

Les différentes valeurs de $\frac{\sqrt{g}}{n}$ dépendent, comme on le voit, des diamètres des cylindres, sans dépendre de leurs poids.

Aux cinq pendules que nous avons considérés jusqu'à présent, nous en ajouterons d'ailleurs un sixième, que nous désignerons sous le numéro *zéro*, et que l'on forme en substituant au cylindre de suspension une petite traverse en bois I I (fig. 6) de même longueur, percée de trois trous qui donnent passage à la tige et à deux vis en acier. Les pointes de ces vis, légèrement arrondies, reposent sur des plans de verre placés eux-

mêmes sur la plate-forme s s ; et l'extrémité supérieure

Fig. 6 (1).



de la tige s'élève à 0m. 040 au-dessus des plans de verre. Si l'on néglige le poids des vis et celui de la traverse, si l'on remarque en outre que *a* est sensiblement nul, on obtiendra

$$\frac{\sqrt{g}}{n} = \sqrt{\frac{0,493}{0,595}}.$$

Pour chacun des six pendules ainsi obtenus, il ne reste plus qu'à prendre des valeurs de R inversement proportionnelles à celles de $\frac{\sqrt{g}}{n}$. Le tableau suivant renferme ces valeurs :

Nos. d'ordre des pendules.	Diamètres des cylindres.	Valeurs de $\frac{\sqrt{g}}{n}$.	Valeurs du rayon R des divisions.
N°. 0,	0m. 000,	0,910,	1m. 255;
N°. 1,	0 015,	0,902,	1 266;
N°. 2,	0 026,	0,896,	1 275;
N°. 3,	0 034,	0,892,	1 280;
N°. 4,	0 049,	0,883,	1 293;
N°. 5,	0 066,	0,873,	1 308.

(1) Élévation et coupe. Plan perpendiculaire au plan d'oscillation.

Dans ces conditions, $\frac{n}{R}$ étant constant aussi bien que Pl, z sera toujours la même fonction de E, pourvu toutefois que les plus grandes faces de la tige du pendule forment toujours le même angle avec le plan d'oscillation.

Or, nous considérerons, pour chacun de ces pendules, deux positions distinctes de la tige, l'une pour laquelle les grandes faces de la tige sont parallèles au plan d'oscillation, l'autre pour laquelle les grandes faces sont perpendiculaires à ce plan. On conçoit que, dans le second cas, la résistance de l'air est plus considérable que dans le premier, la section faite dans la tige par un plan mené suivant son axe de symétrie perpendiculairement au plan d'oscillation étant, tout calcul fait, de 0^{mq}. 0093 dans le premier cas, et de 0^{mq}. 0178 dans le second.

Un fil très-fin et très-court, attaché à la partie inférieure de la tige et pendant librement, sert à mettre le pendule en mouvement sans secousses et permet d'augmenter graduellement l'amplitude de l'oscillation. Si l'on choisit des valeurs de E_0 et de E exprimées exactement en centimètres, on arrive aisément, avec un peu d'exercice, à compter le nombre des oscillations doubles effectuées par le pendule depuis l'écartement E_0 jusqu'à l'écartement E. Il suffit de suivre de l'œil, armé au besoin d'une loupe, le point extrême que l'aiguille à chaque oscillation atteint sur la règle divisée, en faisant la lecture soit à droite, soit à gauche du zéro des divisions. L'aiguille présente, au moment où sa vitesse change de sens, une sorte de temps d'arrêt qui permet de saisir l'instant où elle correspond à un

point de division. Si la lecture était faite exactement, l'erreur commise dans la supputation du nombre des oscillations doubles serait toujours moindre qu'une unité, ou même qu'une demi-unité: mais, à mesure que diminue le décroissement de l'amplitude, les chances d'erreur dans la lecture deviennent plus grandes. Quoi qu'il en soit, le tableau I (1) renferme les résultats de vingt-quatre expériences qui, deux à deux, se rapportent à chacun des six pendules considérés soit dans l'une soit dans l'autre des positions de la tige. Pour chaque couple d'expériences, la lecture a été faite successivement à gauche et à droite du zéro de la règle. De l'inspection des nombres que ce tableau renferme, il nous paraît résulter que, dans les limites d'amplitude entre lesquelles ont été renfermées les expériences, la résistance au mouvement oscillatoire est la même pour chacun des douze cas considérés; et, sans doute, nous serions en droit d'affirmer que cette résistance est due tout entière à l'action de l'air, s'il était démontré que la résistance au roulement, quand elle n'est point négligeable, doit affecter inégalement les différents pendules.

De la résistance au roulement, lorsqu'elle n'est point négligeable.

L'inégalité de la résistance au roulement, quand on passe d'un pendule à l'autre, nous paraît mise suffisamment en évidence par les résultats d'une autre série d'expériences consignées dans le tableau II, et où nous avons fait rouler les cylindres sur la plate-forme en

(1) Voir, à la fin du mémoire, les différents tableaux d'expériences.

chêne, après interposition de minces feuilles de carton. Ces cartons ont été renouvelés après chaque couple d'expériences, parce que autrement la résistance au roulement diminuant d'une expérience à l'autre n'eût pas permis de comparer les résultats. De plus on a eu soin, pour chacun des pendules, de faire trois couples d'expériences distinctes, afin qu'il fût possible de comparer les différences provenant du changement des cartons avec celles qui proviennent du changement des cylindres.

On conclut clairement de l'inspection de ce tableau, que, pour les différents pendules, z n'est pas la même fonction de E; et, si l'on remarque que, d'un pendule à l'autre, le rayon R des divisions varie tout au plus d'un vingtième, on pourra dire qu'à amplitude égale la résistance au roulement diminue en même temps que le rayon du cylindre.

La résistance de l'air étant supposée connue, il est douteux d'ailleurs qu'on pût déduire de pareilles expériences la loi de la résistance au roulement alternatif, loi plus complexe sans doute que dans le cas d'un roulement continu, parce que, pour de très-petites oscillations, le plan sur lequel roule le cylindre fait l'office d'un coussin incomplètement élastique, et restitue au cylindre, dans une phase du mouvement, une partie du travail absorbé dans l'autre phase. Toutefois, si l'on fait varier la largeur des bandes de carton interposées entre le cylindre et la plate-forme, on démontre très-aisément, au moyen des oscillations du pendule, que la résistance au roulement est indépendante de l'étendue des surfaces en contact.

Vérification expérimentale de la loi admise pour la résistance de l'air.

Nous avons précédemment vérifié la formule (17) dans l'une de ses conséquences, en comptant le nombre des oscillations effectuées par différents pendules dont on avait convenablement choisi les éléments. Vérifions maintenant pour un même pendule cette formule (17), ou, ce qui revient au même, la formule

$$(18) \qquad z = \frac{A}{R}\left(E + \frac{E^2}{B'}\right),$$

pour laquelle B' est égal à $B \times R$, ou enfin la formule

$$(19) \qquad A \, loge = \frac{1}{N} \, log \, \frac{E_0 (E + B')}{E (E_0 + B')},$$

qui s'en déduit par une intégration.

A cet effet, nous choisirons un pendule présentant la même disposition que le pendule n°. *zéro* déjà cité, c'est-à-dire pour lequel la suspension consiste en deux pointes d'acier qui reposent sur des plans de verre. Nous amènerons le centre de gravité de la tige à $0^m.59$ de l'axe de suspension, et nous donnerons à l'aiguille une longueur telle que le rayon R des divisions soit égal à $1^m.25$. Nous aurons ainsi

$$(20) \left\{ \begin{array}{l} Pl = 0,955 \times 0,59 = 0,563 ; \; Pb^2 = 0,955 \times 0,486 ; \\ \dfrac{\sqrt{g}}{n} = \sqrt{\dfrac{0,486}{0,590}} ; \; n = 3,451 \; ; \; R = 1^m.25. \end{array} \right.$$

Si l'on fait osciller un pareil pendule en y donnant

successivement à la tige la première position puis la seconde, si l'on prend l'écartement initial E_0 égal à 0^m. 09, on obtient les nombres renfermés dans les tableaux III et IV, où l'on a indiqué par les initiales *G* ou *D* si la lecture a été faite à droite ou à gauche du zéro de la règle.

Considérons d'abord la colonne des moyennes du tableau III. Elle fournit des valeurs de N qui répondent aux valeurs successives de E. Nous substituerons les sept systèmes de valeurs de N et E dans la formule (19), en faisant successivement différentes hypothèses sur la valeur numérique de B′ (dont nous supprimerons désormais l'accent). Nous obtiendrons ainsi le tableau suivant, dans lequel les quatre dernières colonnes verticales renferment les différentes valeurs de $\frac{1}{N}\, log \frac{E_0\,(E+B)}{E\,(E_0+B)}$, exprimées en unités du septième ordre décimal :

Val. de E.	Val. de N.	B = 0,050.	B = 0,055.	B = 0,060.	B = 0,070.
0,08,	125,	1517,	1609,	1695,	1851 ;
0,07,	278,	1518,	1607,	1691,	1840 ;
0,06,	469,	1521,	1608,	1688,	1832 ;
0,05,	712,	1533,	1616,	1693,	1831 ;
0,04,	1043,	1537,	1616,	1688,	1816 ;
0,03,	1518,	1542,	1615,	1682,	1798 ;
0,02,	2278,	1546,	1611,	1669,	1771.

Pour B = 0,050, les résultats de substitution vont en croissant avec le nombre des oscillations ; ils décroissent pour B = 0,070. C'est donc entre ces deux valeurs qu'il faudra chercher la véritable valeur de B.

Mais, pour aucune valeur intermédiaire de B, ces résultats ne seront identiques, autant sans doute à cause des erreurs d'expérience, que parce qu'il ne s'agit que d'une loi approchée. On prendra en conséquence, comme bonne valeur de B, celle pour laquelle la somme des carrés des différences entre les résultats de substitution et leur valeur moyenne est un minimum; et, pour valeur correspondante de A *loge*, cette valeur moyenne. On aura ainsi

$$B = 0{,}055 \;, \quad A = 0{,}000371.$$

On peut, comme vérification, chercher maintenant quelles seraient, pour les différentes valeurs de E, les valeurs correspondantes de N, dans l'hypothèse où les nombres qui précèdent représenteraient exactement A et B. A cet effet, on aura recours à la formule

$$(21) \qquad N = \frac{1}{A\, loge}\, log\, \frac{E_0(E+B)}{E(E_0+B)},$$

laquelle donne les résultats numériques renfermés dans la dernière colonne verticale du tableau III sous le titre de *Moyennes modifiées.* Si l'on rapproche ces moyennes modifiées de celles qui correspondent à l'observation, on aperçoit que les différences sont renfermées dans les limites des erreurs que les expériences comportent.

Les valeurs de A et B une fois obtenues, il est aisé d'en conclure celles de H et K, au moyen des formules

$$(22) \qquad H = \frac{2pl}{\pi n} A \;, \quad K = \frac{3plR}{4n^2} \cdot \frac{A}{B},$$

qui résultent du rapprochement des formules (17) et

(18). Nous nous bornerons à remarquer que la relation

$$\frac{\text{H}}{\text{K}} = \frac{8n}{3\pi\text{R}}\text{B} \qquad (23)$$

nous donne, tout calcul fait,

$$\frac{\text{H}}{\text{K}} = 0{,}128 .$$

Si l'on passe maintenant aux moyennes du tableau IV, et si l'on s'en sert pour rechercher, dans ce nouveau cas, la valeur de B, à l'aide des valeurs que prend l'expression $\frac{1}{\text{N}} \log \frac{\text{E}_0 (\text{E} + \text{B})}{\text{E} (\text{E}_0 + \text{B})}$, on sera conduit aux résultats numériques qui suivent, où il faut encore considérer les nombres des quatre dernières colonnes verticales comme représentant des unités du septième ordre décimal :

Val. de E.	Val. de N.	B = 0,020.	B = 0,027.	B = 0,030.	B = 0,040.
0,08,	59,	1654,	2093,	2265,	2778;
0,07,	132,	1666,	2101,	2270,	2772;
0,06,	224,	1687,	2117,	2284,	2777;
0,05,	346,	1705,	2126,	2288,	2762;
0,04,	518,	1717,	2125,	2280,	2728;
0,03,	779,	1729,	2116,	2260,	2674;
0,02,	1229,	1740,	2092,	2221,	2583.

Procédant comme on a fait dans le cas du tableau III, on trouvera

$$\text{B} = 0{,}027 \quad , \quad \text{A} = 0{,}000486 ;$$

on formera la colonne des *moyennes modifiées*, peu différentes encore des moyennes de l'observation; puis

on calculera, si l'on veut, H et K. La formule (23) donne, pour le rapport de ces dernières quantités,

$$\frac{H}{K} = 0,063.$$

Citons un dernier exemple, dans lequel le pendule est formé d'une sphère en bois (fig. 7) de $0^m.1$ de diamètre, qui pèse 0 kilog. 342 et oscille à $1^m.25$ de l'axe de suspension, soutenue par quatre fils de soie. Ces quatre fils, qui ne constituent en réalité qu'un seul fil sans fin, forment inférieurement deux anses passant sous un crochet fixé à la sphère, et supérieurement deux autres anses à cheval sur les deux extrémités d'une planchette de forme rectangulaire. Cette planchette, de grande dimension perpendiculaire au plan d'oscillation, est traversée par deux vis d'acier dont les pointes reposent sur des plans de verre et donnent, par la droite qui les joint, l'axe de suspension. Une aiguille, placée sur le prolongement du diamètre vertical de la sphère au repos, parcourt, pendant le mouvement, les divisions de la règle. Celle-ci est placée à une distance de l'axe de suspension égale à $1^m.33$. On a alors approximativement

$$R = 1^m.33 \;; \quad Pl = 0,428 \;; \quad n = 2,80.$$

Le tableau V, où l'on a pris E_0 égal à $0^m.09$, renferme les résultats de six observations du mouvement oscillatoire de la sphère, et l'on en déduit, pour la résolution de l'équation (19), divers systèmes de valeurs numériques de $\frac{1}{N} \log \frac{E_0 (E + B)}{E (E_0 + B)}$,

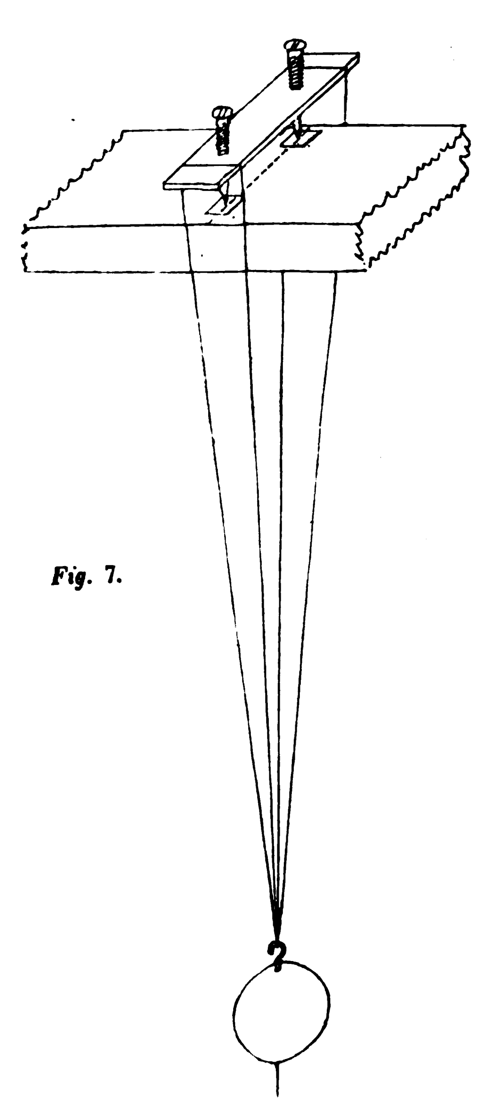


Fig. 7.

renfermés dans le tableau suivant et exprimés en unités décimales du septième ordre :

Val. de K.	Val. de N.	B = 0,055.	B = 0,061.	B = 0,065.
0,08,	69,	2916,	3101,	3216;
0,07,	154,	2902,	3080,	3191;
0,06,	261,	2890,	3061,	3167;
0,05,	400,	2877,	3040,	3141;
0,04,	583,	2891,	3045,	3140;
0,03,	839,	2922,	3065,	3153;
0,02,	1233,	2976,	3104,	3182.

On peut prendre approximativement

$$B = 0{,}061 \quad , \quad A = 0{,}000707.$$

On obtient ensuite

$$H = 0{,}000069 \ , \quad K = 0{,}000633 \ , \quad \frac{H}{K} = 0{,}109.$$

L'inspection des *moyennes modifiées* inscrites dans les tableaux III, IV et V, prouve que la loi admise pour la résistance de l'air et exprimée par la formule (1) représente assez bien les phénomènes. On voit, de plus, que le coefficient H est toujours une fraction assez petite du coefficient K. Mais, d'une autre part, on reconnait que la méthode ne fournit pas les valeurs de A et B avec un grand degré d'approximation. Aussi ne prétendons-nous présenter ici qu'un premier essai, nous proposant de compléter cette étude aussitôt que nous pourrons disposer des résultats d'expériences plus variées et plus précises.

SECONDE PARTIE.

DU MOUVEMENT DU PENDULE DANS UN AIR AGITÉ.

Expériences relatives au décroissement de l'amplitude dans un air agité.

Lorsqu'un pendule oscille au milieu d'un courant d'air dirigé horizontalement dans le plan d'oscillation, l'amplitude, mesurée d'un même côté de la verticale, décroît plus rapidement que dans un air calme.

Nous ne pouvons citer, à l'appui de cette assertion, que des expériences assez grossières, dans lesquelles nous disposions seulement du courant d'air produit au moyen de fenêtres et de portes ouvertes, alors que régnait extérieurement un vent plus ou moins fort. Néanmoins, à travers les irrégularités résultant de l'irrégularité même du courant, on ne peut douter, à l'inspection du tableau VI, qu'il existe dans un air agité, une cause permanente de décroissement plus rapide de l'amplitude. Les expériences ont été faites avec différents pendules, dont il importe peu ici de donner les éléments.

Calcul du mouvement du pendule au milieu d'un courant d'air permanent, dirigé horizontalement dans le plan d'oscillation.

L'équation générale du mouvement est

$$0 = \frac{d^2\theta}{dt^2}\Sigma mr^2 + \text{P}l \sin\theta + \text{M}, \tag{1}$$

où P est le poids du pendule, l la distance de son centre de gravité à l'axe de suspension, Σmr^2 son moment d'inertie estimé par rapport à cet axe, M le moment de l'action de l'air, pris par rapport à ce même axe et regardé comme positif quand il agit dans le sens de la première oscillation.

On supposera au courant une vitesse V peu considérable, de même sens que celle du pendule pendant la première oscillation. On admettra que le pendule consiste dans une sphère d'un rayon très-petit devant la distance D de son centre à l'axe de suspension. On négligera l'action de l'air sur la tige qui supporte la sphère. On regardera les points de la masse d'air que traverse la sphère comme ayant tous même vitesse angulaire $\frac{V \cos \theta}{D}$, estimée autour de l'axe de suspension.

On distinguera ensuite deux cas, selon que cette vitesse sera constamment supérieure à la vitesse variable du pendule, ou qu'elle sera alternativement plus grande et plus petite que cette dernière vitesse.

1°. *Cas où la vitesse du pendule est constamment moindre que celle de l'air.*

Dans ce premier cas, l'action de l'air favorisera le mouvement pendant l'oscillation directe, et le contrariera pendant l'oscillation rétrograde; le moment de cette action sera positif pendant toute la durée de l'oscillation double; et nous lui donnerons même forme qu'au moment de la résistance de l'air supposé calme : c'est-à-dire que nous déduirons son expression

de l'expression $H\omega + K\omega^2$, dans laquelle nous remplacerons la vitesse angulaire ω du pendule par la différence algébrique des vitesses angulaires de l'air et du pendule.

Posant, pour simplifier, $\frac{V}{D} = \Omega$, nous aurons ainsi

$$M = H(\Omega\cos\theta - \omega) + K(\Omega\cos\theta - \omega)^2,$$

ou

$$(2)\qquad M = H\left(\Omega\cos\theta + \frac{d\theta}{dt}\right) + K\left(\Omega\cos\theta + \frac{d\theta}{dt}\right)^2.$$

L'équation du mouvement du pendule sera donc

$$(3)\quad \left\{0 = \frac{d^2\theta}{dt^2}\Sigma mr^2 + Pl\sin\theta + H\left(\Omega\cos\theta + \frac{d\theta}{dt}\right) + K\left(\Omega\cos\theta + \frac{d\theta}{dt}\right)^2.\right.$$

Pour traiter cette équation, nous y négligerons les termes renfermant plus de deux facteurs Ω ou θ; nous poserons

$$(4)\qquad \Sigma mr^2 = \frac{Pl}{n^2};$$

et nous aurons

$$(5)\quad 0 = \frac{d^2\theta}{dt^2} + n^2\theta + \frac{n^2 H}{Pl}\left(\Omega + \frac{d\theta}{dt}\right) + \frac{n^2 K}{Pl}\left(\Omega + \frac{d\theta}{dt}\right)^2,$$

ou, en multipliant par $2d\theta$ et en intégrant depuis l'origine de la première oscillation supposée d'amplitude α,

$$(6)\quad \left\{0 = \frac{d\theta^2}{dt^2} + n^2(\theta^2 - \alpha^2) + \frac{2n^2 H}{Pl}\int_0^t \left(\Omega + \frac{d\theta}{dt}\right)\frac{d\theta}{dt}dt + \frac{2n^2 K}{Pl}\int_0^t \left(\Omega + \frac{d\theta}{dt}\right)^2 \frac{d\theta}{dt}dt.\right.$$

Cette équation pourrait servir à développer la valeur

générale de θ suivant les puissances croissantes de H et K.

On se propose seulement ici d'en déduire l'expression du décroissement Z de l'amplitude après une double oscillation, en négligeant les produits de deux facteurs H ou K, ou d'un plus grand nombre.

La première approximation donne

$$\theta = \alpha \cos nt$$

et

$$\frac{d\theta}{dt} = -n\alpha \sin nt;$$

puis, pour le temps de l'oscillation double,

$$t' = \frac{2\pi}{n}.$$

On substitue les premières valeurs approchées de θ et $\frac{d\theta}{dt}$ dans les intégrales que renferme l'équation (6) ; on y fait t égal à t', à la limite supérieure ; on remplace, en dehors des intégrales, θ par $\alpha - Z$, $\frac{d\theta}{dt}$ par zéro ; on néglige le carré de Z ; et l'on a la formule

$$Z = -\frac{nH}{Pl}\int_0^{\frac{2\pi}{n}}(\Omega - n\alpha \sin nt).\sin nt.dt - \frac{nK}{Pl}\int_0^{\frac{2\pi}{n}}(\Omega - n\alpha \sin nt)^2.\sin nt.dt,$$

laquelle devient, après simplification et après intégration,

$$(7) \qquad Z = \frac{\pi\,(H + 2K\Omega)}{Pl}\, n\alpha\,.$$

On peut considérer approximativement cette formule comme répondant à l'hypothèse $\Omega > n\alpha$, puisque $n\alpha \sin nt$ est la valeur approchée de la vitesse angulaire du pendule.

2°. *Cas où la vitesse maximum du pendule est supérieure à celle de l'air.*

On peut dire que ce second cas correspond à l'hypothèse $\Omega < n\alpha$, puisque $n\alpha \sin nt$ y est encore la valeur approchée de la vitesse du pendule. On peut même ajouter que, pendant l'oscillation directe, la vitesse du pendule est égale à celle de l'air pour les deux époques

$$\frac{1}{n}\text{ arc aigu sin }\frac{\Omega}{n\alpha} = t_1 \text{ et } \frac{1}{n}\text{ arc obtus sin }\frac{\Omega}{n\alpha} = t_2\,;$$

qu'elle est entre ces deux époques supérieure à celle de l'air, qui contrarie ainsi le mouvement du pendule; qu'elle est en-dehors de ces deux époques moindre que celle de l'air, qui favorise alors le mouvement du pendule. D'ailleurs, dans l'oscillation rétrograde, l'action de l'air contrarie toujours le mouvement.

On doit donc prendre pour moment de l'action de l'air, de l'époque t_1 à l'époque t_2, l'expression

$$-\,H\,(\omega - \Omega\cos\theta) - K\,(\omega - \Omega\cos\theta)^2\,;$$

tandis que, de 0 à t_1 et de t_2 à $\frac{\pi}{n}$, on doit prendre

$$+ \text{H}\,(\Omega\cos\theta - \omega) + \text{K}\,(\Omega\cos\theta - \omega)^2;$$

et cette dernière expression doit être prise encore comme représentant le moment de l'action de l'air pendant l'oscillation rétrograde; en sorte qu'on peut poser

$$(8) \qquad \text{M} = \text{H}\left(\Omega\cos\theta + \frac{d\theta}{dt}\right) + \text{K}'\left(\Omega\cos\theta + \frac{d\theta}{dt}\right)^2,$$

où $\text{K}' = \text{K}$, quand t varie de 0 à t_1 ou de t_2 à $\frac{2\pi}{n}$; et où $\text{K}' = -\text{K}$, quand t varie de t_1 à t_2.

L'équation du mouvement pendant une double oscillation peut donc s'écrire

$$(9) \quad \left\{ 0 = \frac{d^2\theta}{dt^2}\Sigma mr^2 + \text{P}l\sin\theta + \text{H}\left(\Omega\cos\theta + \frac{d\theta}{dt}\right) + \text{K}'\left(\Omega\cos\theta + \frac{d\theta}{dt}\right)^2. \right.$$

Cette équation donne approximativement

$$(10) \quad \left\{ 0 = \frac{d\theta^2}{dt^2} + n^2(\theta^2 - \alpha^2) + \frac{2n^2\text{H}}{\text{P}l}\int_0^t \left(\Omega + \frac{d\theta}{dt}\right)\frac{d\theta}{dt}dt + \frac{2n^2\text{K}'}{\text{P}l}\int_0^t \left(\Omega + \frac{d\theta}{dt}\right)^2\frac{d\theta}{dt}dt, \right.$$

et conduit, comme dans le cas précédent, à l'expression du décroissement Z de l'amplitude après une double oscillation. On trouve

$$\text{Z} = -\frac{n\text{H}}{\text{P}l}\int_0^{\frac{2\pi}{n}} (\Omega - n\alpha\sin nt).\sin nt.\,dt - \frac{n\text{K}'}{\text{P}l}\int_0^{\frac{2\pi}{n}} (\Omega - n\alpha\sin nt)^2\sin nt.\,dt;$$

ou, en vertu de la valeur discontinue de K', .

$$Z = -\frac{nH}{Pl}\int_0^{\frac{2\pi}{n}}(\Omega - n\alpha \sin nt)\sin nt.\,dt - \frac{nK}{Pl}\int_0^{\frac{2\pi}{n}}(\Omega - n\alpha\sin nt)^2 \sin nt.\,dt$$

$$+\frac{2nK}{Pl}\int_{t_1}^{t_2}(\Omega - n\alpha\sin nt)^2\sin nt.\,dt.$$

L'ensemble des deux premiers termes de la valeur de Z se réduit, comme on sait, à

$$\frac{\pi\,(H+2K\Omega)}{Pl}n\alpha.$$

Quant au troisième terme, on trouve, après intégration, qu'il est égal à

$$-\frac{2\pi K\Omega n\alpha}{Pl}+\frac{4K}{3Pl}\left[\sqrt{1-\frac{\Omega^2}{n^2\alpha^2}}\left(2+\frac{\Omega^2}{n^2\alpha^2}\right)+3\,\frac{\Omega}{n\alpha}\text{ arc aigu sin }\frac{\Omega}{n\alpha}\right]n^2\alpha^2:$$

en sorte que l'on a la formule

$$Z = \frac{\pi H}{Pl}n\alpha + \frac{4K}{3Pl}\left[\sqrt{1-\frac{\Omega^2}{n^2\alpha^2}}\left(2+\frac{\Omega^2}{n^2\alpha^2}\right)+3\,\frac{\Omega}{n\alpha}\text{ arc aigu sin }\frac{\Omega}{n\alpha}\right]n^2\alpha^2,$$

qui, pour $\Omega = n\alpha$, se confond avec la formule (7); et qui, pour $\Omega = 0$, se réduit à la formule

$$(12)\qquad Z = \frac{\pi H}{Pl}n\alpha + \frac{8K}{3Pl}n^2\alpha^2,$$

que l'on a trouvée directement dans l'hypothèse d'un air calme.

Du pendule considéré comme anémomètre.

La valeur de Z tirée de la formule (7) croît avec Ω; et, à amplitude égale, elle est supérieure à la valeur de Z tirée de la formule (12), puisque, dans le cas de la formule (7), Ω étant plus grand que $n\alpha$ est aussi plus grand que $\frac{4n\alpha}{3\pi}$. D'une autre part, si l'on dérive par rapport à Ω la valeur de Z tirée de la formule (11), on reconnaît que le décroissement de l'amplitude après une double oscillation, augmente, à amplitude égale, avec la vitesse du courant d'air; et comme on peut, dans le cas de la formule (11), supposer cette vitesse nulle, on est assuré que le décroissement est plus grand dans un air agité que dans un air calme. Dans tous les cas, on voit donc que le nombre N des oscillations doubles exécutées par le pendule, lorsque l'amplitude décroît depuis α_0 jusqu'à α, est une fonction de la vitesse linéaire V du courant; et que, si, pour un pendule particulier, on détermine expérimentalement, une fois pour toutes, un nombre suffisant de systèmes de valeurs de V et N, on en pourra former une table au moyen de laquelle on déduira, dans chaque cas donné, de la valeur observée pour N, la vitesse V du courant. On aura donc ainsi, dans ce pendule, un véritable anémomètre (présentant d'ailleurs dans la pratique, il faut le dire, l'inconvénient d'exiger l'uniformité parfaite du courant d'air).

Démonstration expérimentale de l'existence du terme qui, dans l'expression de la résistance de l'air, dépend du carré de la vitesse.

Les formules (7) et (11), rapprochées de la formule (12), conduisent encore à une autre conséquence : c'est que, les deux premières ne différant de la troisième que par suite de la présence du terme en K dans l'expression générale $H\omega + K\omega^2$ de la résistance de l'air supposé calme, il suffit, pour mettre expérimentalement en évidence l'existence de ce terme, de faire osciller successivement un même pendule dans un air calme et dans un air agité.

TABLEAU I,

MONTRANT QUE, DANS LES LIMITES DES EXPÉRIENCES, LA RÉSISTANCE AU ROULEMENT DES TOURILLONS, SUPPOSÉE DÉPENDANTE DE LEUR DIAMÈTRE D, EST NÉGLIGEABLE DEVANT LA RÉSISTANCE DE L'AIR.

TIGE OSCILLANTE A TOURILLONS VARIABLES.
NOMBRES DES OSCILLATIONS SIMPLES EFFECTUÉES DEPUIS L'AMPLITUDE $E_0 = 0^m,09$ JUSQU'A L'AMPLITUDE E.

PREMIÈRE POSITION DE LA TIGE : GRANDES FACES PARALLÈLES AU PLAN D'OSCILLATION

AMPLITUDE E.	PENDULE N°. 0. D=0.		PENDULE N°. 1. D=0m,015.		PENDULE N°. 2. D=0m,026.		PENDULE N°. 3. D=0m,034.		PENDULE N°. 4. D=0m,049.		PENDULE N°. 5. D=0m,066.	
m 0,08	124	124	122	122	124	122	120	122	118	122	120	122
0,07	268	270	266	268	266	264	264	266	264	268	266	264
0,06	444	448	442	450	450	440	442	442	450	452	440	446
0,05	680	682	670	680	670	664	674	674	676	684	660	664
0,04	986	994	974	980	968	966	976	980	974	994	944	940
0,03	1412	1430	1420	1410	1412	1390	1390	1400	1410	1430	1366	1350

SECONDE POSITION DE LA TIGE : GRANDES FACES PERPENDICULAIRES AU PLAN D'OSCILLATION.

AMPLITUDE E.	PENDULE N°. 0. D=0.		PENDULE N°. 1. D=0^m,015.		PENDULE N°. 2. D=0^m,026.		PENDULE N°. 3. D=0^m,034.		PENDULE N°. 4. D=0^m,049.		PENDULE N°. 5. D=0^m,066.	
^{m} 0,08	58	56	58	58	58	56	60	58	60	60	58	56
0,07	126	124	126	128	128	126	128	128	130	132	130	128
0,06	212	212	218	220	220	216	220	220	220	222	228	218
0,05	332	330	340	338	336	334	338	340	340	340	344	340
0,04	494	496	506	504	500	498	508	502	504	504	512	510
0,03	746	746	750	744	750	752	752	752	752	766	760	764

TABL

MONTRANT QUE LA RÉSISTANCE AU ROULEMENT, QUAND ELLE

TIGE OSCILLAN

NOMBRES DES OSCILLATIONS SIMPLES EFFECTUÉES D

PREMIÈRE POSITION DE LA TIGE : GRA

VALEUR DE K.	PENDULE N°. 1; D=0m,015.						PENDULE N°. 2; D=0m,026.				
m 0,08	52	54	50	54	52	54	46	49	42	48	45
0,07	111	116	104	113	108	113	96	104	92	100	94
0,06	176	184	165	178	172	180	154	162	145	157	150
0,05	251	264	236	253	243	256	217	229	207	221	211
0,04	339	354	318	340	326	340	288	302	276	292	278
0,03	441	460	412	440	420	438	367	384	357	375	353

SECONDE POSITION DE LA TIGE : GRANDES F

VALEUR DE K.	PENDULE N°. 1; D=0m,015.						PENDULE N°. 2; D=0m,026.				
m 0,08	37	38	37	39	37	38	31	32	32	34	33
0,07	80	82	79	84	79	82	68	70	69	72	71
0,06	131	136	129	136	128	133	108	112	110	116	115
0,05	192	199	188	196	186	192	156	160	160	166	167
0,04	266	274	260	270	257	265	211	218	218	226	225
0,03	356	368	348	360	345	355	278	288	288	298	295

5 NÉGLIGEABLE, DÉPEND DU DIAMÈTRE D DES TOURILLONS.

RILLONS VARIABLES.
MPLITUDE $E_0 = 0^m,09$ JUSQU'A L'AMPLITUDE E.

ES PARALLÈLES AU PLAN D'OSCILLATION.

PENDULE N°. 3; D=0m,034.						PENDULE N°. 4; D=0m,049.						PENDULE N°. 5; D=0m,066.					
3	44	43	45	39	40	34	34	31	31	30	33	24	25	26	28	24	25
3	92	90	93	80	83	70	74	63	65	64	67	48	51	54	57	48	50
7	142	142	146	125	132	108	114	99	101	98	104	75	79	83	88	75	80
2	198	199	205	175	184	150	157	135	141	136	143	102	108	115	120	104	109
1	260	262	271	231	244	196	204	176	183	178	186	133	138	148	155	135	142
3	323	334	344	295	310	246	256	223	229	222	232	166	172	195	194	168	176

RPENDICULAIRES AU PLAN D'OSCILLATION.

PENDULE N°. 3; D=0m,034.						PENDULE N°. 4; D=0m,049.						PENDULE N°. 5; D=0m,066.					
9	31	30	32	28	30	24	24	24	26	22	22	21	21	21	22	20	22
4	65	63	66	59	63	51	52	50	53	47	47	43	44	43	44	42	44
1	105	104	108	95	100	80	82	79	83	73	75	68	69	68	69	66	69
6	151	150	153	136	142	113	116	112	116	103	105	95	96	94	97	92	95
6	204	201	206	182	188	150	154	147	153	137	139	126	126	123	126	120	125
2	267	260	267	234	242	192	196	186	194	175	178	158	160	152	157	150	157

TABLEAU III.

EXPÉRIENCES PROPRES A DÉTERMINER LES DEUX COEFFICIENTS DE RÉSISTANCE DE L'AIR, POUR UN PENDULE DONNÉ.

TIGE OSCILLANTE : PREMIÈRE POSITION.
NOMBRES DES OSCILLATIONS SIMPLES EFFECTUÉES DEPUIS L'AMPLITUDE $E_0 = 0^m,09$ JUSQU'A L'AMPLITUDE E.

AMPLITUDE E.	D	G	D	D	G	G	D	G	D	G	MOYENNES DES DIX EXPÉRIENCES.	MOYENNES MODIFIÉES pour satisfaire à la loi de résistance.
^{m} 0,08	128	124	126	124	124	126	124	126	126	124	125	124,8
0,07	282	276	276	282	276	278	276	278	278	276	278	277,1
0,06	476	468	468	472	462	472	470	468	466	464	469	467,8
0,05	716	712	708	712	712	718	710	716	712	708	712	713,8
0,04	1050	1044	1034	1042	1050	1048	1044	1044	1038	1040	1043	1045,6
0,03	1534	1516	1520	1514	1516	1512	1528	1530	1510	1500	1518	1520,8
0,02	2262	2256	2276	2294	2292	2272	2284	2304	2282	2260	2278	2276,6

TABLEAU IV.

EXPÉRIENCES PROPRES A DÉTERMINER LES DEUX COEFFICIENTS DE RÉSISTANCE DE L'AIR, POUR UN PENDULE DONNÉ.

TIGE OSCILLANTE : SECONDE POSITION.

NOMBRES DES OSCILLATIONS SIMPLES EFFECTUÉES DEPUIS L'AMPLITUDE $E_0 = 0^m,09$ JUSQU'A L'AMPLITUDE E.

VALEUR DE E.	D	G	G	D	G	D	G	D	G	D	MOYENNES DES DIX EXPÉRIENCES.	MOYENNES MODIFIÉES pour satisfaire à la loi de résistance.
m 0,08	58	60	60	60	58	60	60	60	58	58	59	58,5
0,07	130	130	134	132	134	134	130	134	130	130	132	131,4
0,06	224	222	224	222	224	228	224	226	224	224	224	224,7
0,05	342	346	344	344	350	350	346	346	346	344	346	348,6
0,04	516	516	514	512	522	522	522	518	520	514	518	521,7
0,03	774	768	776	774	778	790	788	782	784	780	779	781,2
0,02	1222	1216	1220	1220	1222	1250	1238	1230	1242	1234	1229	1218,5

TABLEAU V.

EXPÉRIENCES PROPRES A DÉTERMINER LES DEUX COEFFICIENTS DE RÉSISTANCE DE L'AIR, POUR UN PENDULE DONNÉ.

SPHÈRE OSCILLANTE.

NOMBRES DES OSCILLATIONS SIMPLES EFFECTUÉES DEPUIS L'AMPLITUDE $E_0 = 0^m,09$ JUSQU'A L'AMPLITUDE E.

VALEUR DE E.	G	D	D	G	G	D	MOYENNES DES SIX EXPÉRIENCES.	MOYENNES MODIFIÉES pour satisfaire à la loi de résistance.
m 0,08	68	70	68	70	70	70	69	69,6
0,07	154	154	152	156	156	154	154	154,4
0,06	258	260	260	264	262	262	261	260,2
0,05	396	402	398	402	404	398	400	396,0
0,04	580	584	578	588	588	582	583	578,1
0,03	826	842	838	842	844	842	839	837,4
0,02	1218	1234	1226	1244	1242	1236	1233	1246,2

TABLEAU VI,

MONTRANT L'INFLUENCE D'UN COURANT D'AIR SUR LE DÉCROISSEMENT DE L'AMPLITUDE DES OSCILLATIONS DU PENDULE.

NOMBRES DES OSCILLATIONS SIMPLES EFFECTUÉES PAR DIFFÉRENTS PENDULES, LORSQUE L'ÉCARTEMENT DÉCROIT DE 0^{m},01.

L'ÉCARTEMENT DÉCROIT	PENDULE A. AIR CALME.		PENDULE A. FAIBLE COURANT D'AIR.	PENDULE B. AIR CALME. Moy. de 6 expér.	PENDULE B. COURANT PLUS FAIBLE.		PENDULE B. COURANT PLUS FORT.				PENDULE C. AIR CALME. Moy. de 10 expér.	PENDULE C. AIR AGITÉ.			
de 0,09 à 0,08 (m)	56	58	50	57	42	50	38	32	38	32	59	44	40	38	56
de 0,08 à 0,07	70	70	70	70	54	60	26	38	38	42	73	46	42	52	56
de 0,07 à 0,06	90	88	88	89	76	70	40	48	50	36	92	52	56	54	56
de 0,06 à 0,05	118	122	108	119	84	84	56	54	50	44	122	88	62	68	60
de 0,05 à 0,04	168	168	90	166	102	108	58	66	76	34	172	80	84	72	102
de 0,04 à 0,03	250	252	224	253	140	158	50	66	84	94	262	96	136	120	124
de 0,03 à 0,02	416	424	330	426	228	238	86	156	122	128	450	134	184	202	204

L'ÉCARTEMENT DÉCROIT	PENDULE D. AIR CALME.		PENDULE D. COURANT D'AIR ASSEZ FORT.				PENDULE E. AIR CALME.		PENDULE E. AIR AGITÉ.		PENDULE F. AIR CALME. Moy. de 10 expér.	PENDULE F. COURANT D'AIR ASSEZ FORT.									
de 0,09 à 0,08 (m)	112	112	68	40	60	92	124	122	64	54	125	44	54	38	50	42	46	46	48	60	74
de 0,08 à 0,07	144	140	84	38	80	76	146	146	90	50	153	86	62	42	76	88	64	76	72	78	86
de 0,07 à 0,06	176	184	48	60	104	72	184	188	94	90	191	84	60	60	58	66	70	84	80	68	100
de 0,06 à 0,05	228	232	76	62	124	136	236	228	106	184	243	62	94	56	76	110	124	112	80	82	104
de 0,05 à 0,04	340	324	80	80	120	132	310	310	78	26	331	136	94	88	104	96	106	134	122	124	60
de 0,04 à 0,03	460	476	52	68	180	192	440	432	118	162	475	140	152	96	108	148	134	122	194	148	150
de 0,03 à 0,02	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	760	186	170	158	236	202	166	258	252	170	226

ÉTUDE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

SUR

JACQUES SAURIN,

PAR M. MELON,

Président du Consistoire de Caen, membre associé de l'Académie.

Dans une récente étude sur les trois grands sermonnaires français, que M. Nisard a publiée, au commencement de l'année 1857, dans la *Revue des Deux-Mondes*, le judicieux académicien a essayé de caractériser le genre d'éloquence propre à chacun des trois brillants prédicateurs, qui se sont successivement fait entendre à la cour de Louis XIV. — Cherchant ensuite à comparer leurs mérites respectifs, et à peser la valeur relative de Bossuet, de Bourdaloue et de Massillon, considérés surtout au point de vue du sermon, il n'hésite pas un moment à réformer l'arrêt que, depuis Voltaire jusqu'à Chateaubriand, la plupart des critiques n'ont pas craint de prononcer sur ces noms à jamais illustres. Il décerne la palme de l'éloquence sacrée à Bossuet, qui est à ses yeux, comme orateur chrétien, ce qu'il est pour tous, comme écrivain, l'*Aigle brillant de Meaux*, et sans balancer, malgré l'opinion généralement admise, il donne le pas

à Bourdaloue sur Massillon. Quand on veut comparer avec une sérieuse attention les sermons de ces trois hommes distingués à tant de titres, mais qui n'excitent pas notre admiration de la même manière, ni au même degré, on a de la peine à comprendre que des écrivains de jugement et de goût aient pu préférer Bourdaloue et Massillon, ce dernier surtout, à Bossuet, qui pourtant les surpasse l'un et l'autre de toute la hauteur de son génie. On ne peut guère s'expliquer le peu de succès des sermons du célèbre auteur des *Oraisons funèbres*, auxquelles tout le monde applaudit, que par leur couleur franchement dogmatique, trop dogmatique peut-être pour un siècle à la fois dévot et léger.

Tout en souscrivant aux conclusions de l'intéressant travail de M. Nisard, je n'ai pu m'empêcher de regretter vivement qu'il ne lui soit pas venu à l'idée de faire ce qu'un des plus féconds collaborateurs de la *Revue des Deux-Mondes*, M. Saint-René Taillandier, a fait dans sa chaire de littérature à Montpellier, et qu'il ait oublié de rapprocher des grands prédicateurs catholiques, qu'il a si bien compris et jugés, un homme, un orateur, l'honneur de l'Église protestante, comme s'exprimait M. Lemontey (1), un des rares écrivains qui lui aient rendu justice, et à qui il n'a manqué pour être placé au premier rang, au dire même du cardinal Maury (2) qui s'entendait en éloquence, que d'avoir cultivé son talent, et exercé

(1) *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV.*

(2) *Essai sur l'éloquence de la chaire*, t. II, 64-65.

son ministère à Paris. Cet homme, cet orateur, c'est Jacques Saurin, l'illustre pasteur du Refuge à la Haye, et qu'à mon estime, l'Église évangélique peut opposer même à l'immortel Bossuet, avec lequel il a les analogies les plus frappantes, qu'il égale souvent par la beauté de ses mouvements et par la vigueur de ses pensées; à qui il est inférieur, si l'on veut, par le style, le bon goût et la grâce, mais qu'il surpasse parfois par une véhémence toute *prophétique*, et une hardiesse sans exemple dans l'histoire de l'éloquence de la chaire.

Quand on a lu Saurin, quand on s'est familiarisé avec ses sermons si nombreux (on n'en compte pas moins de douze volumes), si variés tant par le choix des sujets que par la forme, et où brillent tant de traits, qui vous étonnent et vous subjuguent, on ne peut que déplorer l'inconcevable oubli où son talent et son nom sont restés ensevelis, au point qu'il n'en est fait mention ni dans La Harpe, ni dans le cours de M. Villemain lui-même ; et le besoin de le faire connaître s'impose à la conscience comme un impérieux devoir. Cette tâche, Messieurs, est celle que je veux essayer de remplir auprès de vous, assuré à l'avance de votre bienveillance et de votre impartialité, qui sait applaudir à tous les mérites et honorer tous les talents. Déjà, l'année dernière, vous avez accueilli avec un intérêt marqué la biographie, que l'un de nos plus laborieux confrères vous a lue, du célèbre Pierre Du Bosc, pasteur de cette Église de Caen, qui a eu à sa tête plus d'un membre de votre Académie. Aujourd'hui qu'il m'est enfin permis de m'acquitter de

la dette que m'imposait l'honneur que vous m'avez fait en m'ouvrant les rangs de votre docte Compagnie, permettez-moi de vous soumettre une étude sur le plus célèbre des orateurs de cette Église protestante française, si illustre autrefois par les hommes distingués qu'elle comptait dans son sein, comme elle l'a été depuis par ses malheurs, et qui, bien qu'ayant exercé le ministère en pays étranger, n'en appartient pas moins à la France par le cœur et par la langue qu'il a si bien parlée, comme il lui appartenait aussi par sa famille et par sa naissance.

En effet, c'est à Nîmes que Jacques Saurin est né le jour des Rois (6 janvier 1677). Sa famille était originaire de Calvisson, petit bourg du Languedoc, qui acquit une certaine célébrité pendant la guerre des Camisards. Long-temps elle s'était illustrée dans la magistrature et dans l'armée. Un de ses ancêtres fut page du duc de Montmorency, tué à la bataille de St.-Denis. S'étant distingué dans la carrière des armes par ses talents militaires et par sa bravoure, il s'éleva jusqu'au grade de colonel d'infanterie, et obtint dans la suite la place de gouverneur de la petite ville de Sommières, qu'il remplit jusqu'à sa mort. L'un de ses petits-fils, Jean Saurin, après avoir achevé de brillantes études de Droit, vint se fixer à Nîmes, la ville la plus importante du Bas-Languedoc, et qui renfermait, à cette époque, une foule d'hommes distingués dans les sciences et dans les lettres. Il ne tarda pas à attirer sur lui l'attention de ses nouveaux concitoyens, par ses succès dans le barreau, et bientôt il se vit appelé par l'Académie royale, fondée en 1682, par

Graverol, aux fonctions importantes de secrétaire perpétuel. Ces fonctions, il s'en acquitta avec zèle et avec distinction, jusqu'au moment où, pour obéir à ses convictions religieuses, et rester fidèle à sa foi, il dut, comme tant d'autres de ses compatriotes, quitter la France, sa patrie, pour aller demander à une terre étrangère la liberté de servir Dieu selon sa conscience. C'était en 1686, peu après la révocation de l'Édit de Nantes. Nos frontières étaient l'objet de la surveillance la plus active, et souvent aussi le théâtre des scènes les plus étranges et les plus émouvantes. « Tous ceux « qui haïssaient la servitude », dit M. Charles Weiss dans sa remarquable *Histoire des réfugiés protestants*, qui a obtenu deux fois le prix Gobert à l'Académie française « se hâtèrent de fuir le sol de la France. Ils « partaient déguisés en pélerins, en courriers, en « chasseurs qui marchaient le fusil sur l'épaule, en « paysans qui conduisaient leur bétail, en porte-faix « qui roulaient devant eux leur charrette, ou sem- « blaient porter quelque ballot de marchandises, en « valets revêtus de la livrée de quelque riche sei- « gneur, en soldats se rendant à leur garnison. Les « plus riches avaient des guides qui, pour 1,000 à « 6,000 francs, les aidaient à passer les frontières. Les « plus pauvres partaient seuls, prenaient des routes « impraticables, ne marchant que la nuit... La crainte « d'être découverts et conduits aux galères leur faisait « braver toutes les souffrances... Des personnes éle- « vées dans le luxe, des femmes enceintes, des vieil- « lards, des malades, des enfants, rivalisaient de « constance pour échapper à leurs persécuteurs. Un

« gentilhomme de Normandie, le comte de Marancé, « passa la Manche, en plein hiver, avec quarante per- « sonnes, parmi lesquelles se trouvaient des femmes « enceintes, sur une barque de sept tonneaux. Assailli « par la tempête, il demeura long-temps en mer, sans « provisions, réduit, lui et tous les passagers, pour « toute nourriture, à un peu de neige fondue, jusqu'à « ce qu'ils arrivassent en Angleterre demi-morts (1). »

Heureusement, pour les réfugiés, ceux qui étaient chargés de s'opposer à leur passage n'exécutaient pas toujours fidèlement les ordres du Roi, et un grand nombre parvinrent ainsi à gagner des pays où le meilleur accueil les attendait. Parmi eux, on vit un jour arriver à Genève, un père de famille tenant par la main son fils, à peine âgé de neuf ans, et qui n'était parvenu sur les bords du beau lac Léman, qu'après des difficultés inouïes et des périls de toute nature. Ce père était le célèbre jurisconsulte, le secrétaire de l'Académie royale de Nîmes; et cet enfant de neuf ans, son fils Jacques, qui devait jeter un si brillant éclat sur le nom de Saurin.

Accueilli avec la plus cordiale et la plus généreuse hospitalité, le jeune Saurin fit, avec les conseils de son père, et sous la direction des hommes distingués que comptait alors la savante cité de Calvin, tout empreinte encore du génie de ce grand réformateur, des études brillantes qui lui valurent les plus grands succès. « On « aurait dit, rapporte un de ses biographes, qu'il « n'apprenait rien de nouveau, mais qu'il ne faisait

(1) *Histoire des réfugiés*, t. I, p. 102 et 103.

« que se rappeler les anciennes choses qu'il avait ap-
« prises. » — Doué d'une mémoire excellente, d'une imagination vive et féconde, d'une conception prompte et facile, d'un jugement correct et sûr, il fut bientôt l'objet de l'attention de ses professeurs qui se plaisaient à lui prédire les plus brillants triomphes; quand tout d'un coup, et sans que rien eût pu faire prévoir cette décision, se sentant une vocation marquée pour la profession des armes, où plusieurs de ses ancêtres s'étaient fait remarquer, il abandonna la carrière paisible des lettres, et entra comme cadet dans un régiment d'infanterie, que le duc de Ruvigny, créé récemment lord et marquis de Galloway, par Guillaume d'Orange qu'il avait aidé à monter sur le trône d'Angleterre, venait de former tout entier de protestants réfugiés, et de mettre au service de Victor-Amédée, duc de Savoie, alors engagé dans la coalition de toute l'Europe contre la France.

Jacques Saurin avait à peine quinze ans. Soit que, dans cette circonstance, il cédât aux inspirations de son esprit naturellement belliqueux, soit qu'à son insu, et sans s'en rendre compte, il subît l'impulsion de jeunes camarades qui, dans ces temps d'agitation et de guerre générale, faisaient retentir sans cesse à ses oreilles le mot de gloire, et exaltaient devant lui l'épée bien plus que la plume; ou bien soit que, partageant l'indignation de la plupart de ses compagnons d'exil (qui chercherait à lui en faire un crime ?), il voulût, autant qu'il était en lui, venger la sainte cause des consciences opprimées, en portant les armes contre ce Roi qu'il considérait comme le *fléau du Seigneur*, ainsi

qu'il l'appelle quelque part, puisqu'il était la cause de tous ses malheurs, et l'auteur de la ruine d'une Église qu'il plaçait bien au-dessus de sa patrie terrestre ; toujours est-il qu'on le vit interrompre brusquement des études, qui lui promettaient de si glorieuses espérances, pour affronter les chances de la guerre, et qu'il abandonna le sanctuaire paisible des lettres pour se précipiter dans la vie tumultueuse des camps.

A l'armée, comme à l'Académie, le jeune Saurin ne tarda pas à fixer sur lui l'attention de ses supérieurs ; un an s'était à peine écoulé depuis son enrôlement volontaire, qu'à la suite d'une action d'éclat, il fut nommé *enseigne* par le colonel Regnault, des mains duquel il reçut un drapeau pour récompense de sa valeur. Pendant quatre années consécutives, ce jeune homme, habitué à la vie tranquille et douce des écoles, supporta avec un courage héroïque les dures privations et les fatigues d'une vie rendue plus laborieuse et plus pénible encore par le théâtre où elle se déployait ; et dans les âpres montagnes du Piémont, son corps, rompu à toutes les exigences d'une existence si agitée, acquit une vigueur et une force qu'il put mettre plus tard au service d'une cause plus noble et surtout moins stérile.—Quant à ses idées et à ses sentiments, il est facile de comprendre qu'au contact de la légèreté et de la frivolité inséparables de la vie des camps, ils durent subir une modification sensible, et recevoir même une direction différente. Cependant rien ne prouve que le jeune étudiant de Genève, devenu soldat, se soit laissé aller à des désordres de mœurs. Aucun de ses contemporains ne l'en a accusé ; ceux de ses biographes qui ont parlé de cette partie

de sa vie, non-seulement n'y font aucune allusion, mais disent au contraire que l'éducation austère, et toute chrétienne, qu'il avait reçue dans la maison de son père, fortement attaché aux mœurs rigides qui se transmettaient d'une manière héréditaire dans les familles des vieux huguenots de France, comme parmi les puritains d'Écosse, fit sentir sur lui son influence salutaire et bénie. Ainsi, si l'esprit de Saurin ne put échapper à l'influence de certains principes relâchés en matière de doctrines religieuses, il fut assez heureux, grâce aux leçons et aux exemples qu'il avait eus sous les yeux, dès sa plus tendre enfance, pour se préserver des souillures et des vices du monde, si communs aux jeunes hommes de son âge, surtout parmi les militaires; tellement qu'il fut plus d'une fois désigné par son colonel pour faire les prières publiques aux soldats de son régiment. — Sans la paix de Ryswick, Saurin allait probablement poursuivre la carrière où il venait de si bien débuter; mais Dieu en avait disposé autrement, et il le réservait pour des luttes plus pacifiques, où le jeune porte-drapeau devait se couvrir de lauriers autrement éclatants, et remporter de bien plus belles et plus douces victoires. Lorsqu'en 1696 Victor-Amédée, mal secondé par ses alliés et vaincu par Catinat, demanda et obtint la paix avec la France, Saurin, alors âgé de dix-neuf ans, revint à Genève; il y reprit ses études philosophiques sous les professeurs Léger, Minutoli et Chouet, et put bientôt être admis aux cours de théologie, professés alors avec un rare talent par les Bénédict Pictet, les Tronchin et les Turetini. Mais quels que fussent le zèle et l'ardeur

qu'il portât à ses études, ses professeurs ne trouvèrent plus, dans leur ancien élève, cette simplicité de foi, cette candeur, cette docilité qu'ils lui avaient connues. Avec l'âge, et dans les tumultes et la dissipation des camps, s'était développé en lui un esprit frondeur et sceptique, un amour de la discussion et de la dispute, qui plus d'une fois lui valurent les censures les plus sévères.

Un jour entre autres qu'il se laissait aller, plus qu'il n'était convenable, dans une discussion importante sur les principales vérités de la foi, à cette fougue de raisonnement qui l'emportait à exposer avec feu les doutes de son esprit, son professeur l'écoutant avec sérieux et en silence, se leva quand il eut fini, et laissant tomber sur lui un de ces regards profonds qui fouillent jusqu'aux replis les plus cachés de l'âme, il lui adressa, avec une émotion mal contenue, ces paroles de l'*Ecclésiaste* : « Jeune homme, marche comme « ton cœur te mène et selon le regard de tes yeux; mais « sache que, pour toutes ces choses, Dieu t'amènera « en jugement (1). » Le coup avait porté juste. Cette parole de Salomon, prononcée dans cette circonstance d'une manière si solennelle, par un homme grave, effrayé des écarts d'un esprit raisonneur et inquiet, fut pour l'étudiant ce qu'avait été pour Saul la voix de Jésus sur le chemin de Damas. A partir de ce moment, il fut un homme nouveau, changé, renouvelé dans ses idées et dans ses sentiments. Il se retira silencieux et pensif; se repliant sur lui-même, il descendit au fond de son cœur, sonda ses voies, et, effrayé du mal que

(1) *Ecclésiaste*, XII, 1.

le souffle desséchant du scepticisme avait déjà produit en lui, il retourna sincèrement vers Dieu, rompit ouvertement, et sans réserve, avec les relations qui avaient exercé une si funeste influence sur son esprit, et qui avaient failli le perdre, et il prit sérieusement la résolution de consacrer toutes les facultés de sa belle intelligence, et toutes les ressources dont il pouvait disposer, à la recherche de la vérité, dont, plus que jamais, son âme était affamée et altérée. Elle ne se fit pas long-temps attendre; elle lui apparut bientôt dégagée de toutes les ténèbres dont elle avait été enveloppée, et, avec humilité et confiance, il s'abaissa de toute la hauteur de sa raison, sous le joug du Crucifié. Il devint un disciple fervent et passionné de Jésus, au service duquel il voulait désormais consacrer l'éclat de sa parole et les dons de son esprit. — Laissé tout entier à ses études théologiques, il s'y livra sans relâche, et apporta dans les diverses branches de cette science, l'énergie, la vigueur et la patiente persévérance qu'il avait déployées à l'armée. — Doué d'une facilité d'élocution remarquable, versé dans la connaissance des Pères de l'Église, nourri surtout de la lecture et de la méditation des Livres saints, ses succès, même sur les bancs de l'école, le récompensèrent vite de ses labeurs, et firent oublier ses écarts. A Genève, on ne s'entretint plus que de son talent oratoire, et un jour que le jeune proposant devait, selon la coutume, prêcher devant l'Académie, l'enceinte de l'auditoire se trouvant trop étroite pour contenir la foule qu'attirait sa réputation naissante, il fallut ouvrir la cathédrale, envahie aussitôt par de nombreux fidèles, impatients d'entendre ce pré-

dicateur de vingt ans, et qui, par la clarté, la précision, la force et l'autorité de son langage, semblait un écho prolongé de cette parole de Calvin qui, un siècle et demi auparavant, avait retenti sous les voûtes majestueuses de St.-Pierre. En le voyant dans cette chaire, où tant et de si habiles prédicateurs s'étaient succédé depuis cent cinquante ans, en entendant cette voix si sonore et si pénétrante, en contemplant cette belle figure qu'éclairait le regard le plus expressif, il était facile de prédire de quels beaux fruits allait se parer ce talent si précoce, et quel éclat il devait répandre sur sa patrie d'adoption. Mais ces fruits, Genève n'était pas appelée à les recueillir; cet éclat, ce n'était pas sur la Suisse qu'il devait briller. Le Seigneur avait choisi un autre théâtre à son serviteur. A peine consacré au ministère évangélique, il fut appelé à desservir une des nombreuses Églises françaises fondées par les réfugiés à Londres, celle de Leicesterfield, suivant M. Weiss, mais, plus vraisemblablement, celle de Threadneedle-Street. C'est là que Dieu lui fit trouver une douce et aimable compagne, Catherine Bouton, descendante comme lui d'une famille illustre de proscrits, qu'il épousa en 1703, et dont il eut deux fils, Antoine et Philippe. Ce fut aussi à Londres, et dans le même temps, qu'il se mit en rapport avec le célèbre archevêque de Cantorbéry, Tilottson, le plus éloquent prédicateur de l'Europe, au jugement de Voltaire (1). Il allait souvent l'entendre prêcher, et le prenant pour modèle, il put donner à son talent, déjà très-remar-

(1) Voltaire, t. XXX, p. 291, édition Beaumarchais.

quable, ce degré de perfection auquel il est parvenu. — Mais l'Angleterre ne devait pas long-temps jouir de son éloquence. La constitution toute méridionale de Saurin s'accommodait mal du climat humide de Londres, et des brouillards de la Tamise. L'affaiblissement de sa santé, fortement éprouvée, l'obligea à se séparer, quoiqu'à regret, d'une Église qui lui était chère, et qui avait recueilli les prémices de son ministère. Au bout de quatre ans, il donna sa démission, emportant l'estime et l'admiration de ses paroissiens, et en 1703, il revint en Hollande où il avait déjà fait un premier voyage; et qui, selon l'expression d'un réfugié illustre aussi, mais à des titres bien différents, le sceptique Bayle, était devenue à cette époque la *grande arche* du salut des réfugiés. On ne comptait pas alors, dans les Provinces-Unies, moins de soixante-quinze mille Français qui avaient formé de puissantes et prospères colonies à Leyde, à Utrecht, à Amsterdam, à Rotterdam et à la Haye, faisant fleurir partout dans les Pays-Bas les sciences et les lettres, comme partout où ils portaient leurs pas, ils donnaient un nouvel essor au commerce et à l'industrie. Saurin visita les Églises Wallonnes reconstituées sur le sol hollandais, et fondées par des hommes du premier mérite, les Superville, les Jurieu, les Jacquelot, les Claude, les Du Bosc. Sans être positivement et particulièrement attaché à l'une de ces Églises, il prêchait fréquemment, tantôt à la Haye, tantôt à Amsterdam, à Rotterdam ou à Leyde. Partout la parole du jeune et brillant prédicateur excitait le plus vif enthousiasme. Comme il était sur le point de retourner à Londres, on créa, tout exprès

pour lui, la place de *ministre des nobles*, qu'il remplit dignement à la Haye jusqu'à sa mort.

Pendant les vingt-cinq ans que dura son ministère, Saurin sut, chose difficile et rare, se tenir toujours à la hauteur où il s'était d'abord placé, et jusqu'à la fin il justifia sa réputation d'éloquence. — Sa popularité croissait à chaque nouveau sermon qu'il prêchait. Les temples devenaient trop petits pour contenir les flots croissants d'auditeurs qui se pressaient au pied de cette chaire, d'où sa parole grave et pénétrante exercait sur tous ceux qui l'entendaient une influence extraordinaire. Un jour qu'il prêchait sur l'aumône, l'effet produit par son discours fut tel, que toutes les personnes présentes se dépouillèrent de tout ce qu'elles avaient : argent, or, bijoux; et l'on dit qu'un joueur de profession se rencontrant à une table, le soir, et ne trouvant pas sur lui sa bourse, pour en tirer son enjeu, s'écria, tout étonné : « J'avais oublié que ce voleur de « Saurin me l'avait prise ce matin au temple (1) ! »

(1) Nous trouvons dans l'histoire de Whitefield, célèbre prédicateur anglais, un trait qui a beaucoup d'analogie avec celui-là. C'est Franklin lui-même qui nous le rapporte : « Il m'arriva, dit-il, en parlant de Whitefield, d'assister à l'une de ses prédications, dans le cours de laquelle je crus m'apercevoir qu'il se préparait à terminer par une collecte, et je me promis bien d'avance qu'il n'aurait pas un sou de moi. J'avais dans ma poche une poignée de monnaie de cuivre, trois ou quatre dollars d'argent, et cinq pistoles en or. A mesure qu'il parlait, je sentais ma résolution s'affaiblir, et je pensais à lui lâcher mon cuivre. Un autre trait de son éloquence m'ayant fait honte, je me décidai à lui livrer aussi l'argent ; mais il termina si admirablement, que je finis par vider ma poche entière, or et tout, dans le sac du collecteur. »



Par l'étendue de ses connaissances, l'élévation de ses pensées, l'essor et la richesse de son imagination, la noblesse de ses gestes, la pureté, l'onction de sa voix, aussi bien que par la force de son argumentation, sa dialectique serrée et l'impétuosité de ses mouvements, il s'attirait la plus grande admiration, il excitait le plus vif enthousiasme. Tout le monde voulait le voir, voulait l'entendre; mais comme tout le monde ne pouvait trouver place dans le temple où il prêchait, les places y étaient louées plus de quinze jours à l'avance, et ce qui était inouï dans l'histoire de l'éloquence sacrée, des échelles étaient dressées contre le mur extérieur, sur les degrés desquelles se plaçaient ceux qui n'avaient pu pénétrer dans la vaste nef de l'église (1). Ce serait une erreur de penser que Saurin ne produisait cet effet que sur des hommes ordinaires, ou favorablement prévenus en sa faveur. L'élite de la population hollandaise, les célèbres Heinsius, Van Haren, Wassenaar d'Obdam, et tous ces hommes d'État illustres, devant lesquels venaient alors s'humilier les ambassadeurs, naguère si arrogants et si fiers du *Grand Roi*, étaient parmi ses auditeurs habituels. La première fois que le célèbre auteur de la *Vérité chrétienne*, Abbadie, l'entendit (il était alors à Londres), ravi de cette parole si puissante et si pénétrante à la fois, il s'écria : « Est-ce un homme, est-ce un ange qui parle? » Le

(1) Ce fait s'est reproduit dans le midi de la France, à une des prédications de M. Ad. Monod, que l'Église évangélique a perdu, il y a deux ans à peine, et qui a été un des orateurs les plus éminents de ce siècle.

savant professeur Le Clerc avait refusé plusieurs fois d'aller l'entendre, se défiant, disait-il, d'une éloquence empruntée, et qui ne consistait que dans l'artifice du langage. — Un jour, ses amis l'entraînèrent comme malgré lui. — Ne pouvant résister, il se laissa conduire dans l'église où le célèbre prédicateur devait prêcher; mais, pour ne pas être fasciné, croyait-il, par la vue de cette belle et noble figure, il se plaça de manière à ne pas voir l'orateur, et, à la fin du sermon, il fut tout étonné de se trouver en face de lui, tout ému, attendri et rempli d'admiration. — C'est de Saurin que le judicieux auteur des *Bibliothèques universelles* a écrit plus tard : « Les matières de ses sermons sont impor-« tantes et bien choisies, l'ordre du discours est juste, « le style net, vif et animé. S'il a des ornements, ce « sont, pour ainsi dire, des ornements sérieux et « ménagés; les choses y entraînent les mots après « elles; l'importance et la sublimité d'une pensée « dont l'esprit est rempli, y trouvent en un moment « des choses dignes d'elles. » Après ce témoignage et bien d'autres que nous pourrions citer, il nous est facile de comprendre et d'expliquer les effets produits par la parole de Saurin. — Ces effets furent tels, que des legs considérables furent faits en faveur des indigents; que l'on fonda, sous l'inspiration de sa parole sympathique et mise au service de toutes les misères, des établissements importants de charité : ce qui fut pour son cœur une bien douce récompense. Saurin en effet avait une âme aimante et charitable, et il se dévoua tout entier à la cause des pauvres, au service de laquelle il mit son beau talent. Plein de

désintéressement, il donnait lui-même l'exemple de la plus abondante charité, et se répandait en aumônes. L'influence que par la puissance de sa parole il exerçait sur les grands et sur les riches, il ne la faisait jamais tourner à son propre avantage, mais uniquement au profit des indigents dont il regardait comme un honneur, d'être le soutien et l'avocat. Institué héritier d'une grande fortune par un de ses compatriotes de Nîmes, réfugié comme lui en Hollande, il la partagea entre les parents et les coréligionnaires du défunt, sans en garder rien pour lui-même.

Ami désintéressé et généreux des pauvres, Saurin s'occupa avec soin de la jeunesse; il composa un catéchisme, et fit pour le prince d'Angleterre un *Manuel d'éducation à l'usage des princes* qui est resté inédit, bien qu'il eût excité la reconnaissance de la reine-mère. A l'exemple de ses collègues, Jurieu et Basnage, il publia, sous le titre de : *L'état du christianisme en France*, une série de lettres en faveur de ses malheureux coréligionnaires persécutés, et qui n'avaient pas pu, comme lui, fuir le sol de la patrie. Indépendamment de ses nombreux sermons, dont cinq volumes furent publiés de son vivant, et sous ses yeux, Saurin s'occupa de divers travaux littéraires. Son ouvrage capital est la magnifique Bible qui porte son nom, enrichie de magnifiques gravures, et qui, sans être rigoureusement scientifique, renferme une grande richesse d'érudition et de science. Malheureusement il ne put achever que les deux premiers volumes de ce grand ouvrage, qui fut continué et fini par Beausobre, de Berlin, et Roques, de Bâle.

Ce fut à l'occasion de cet ouvrage que la jalousie et l'envie, toujours prêtes à s'attaquer au vrai mérite, se firent jour et éclatèrent avec force. En traitant l'histoire du sacre du roi David, par le prophète Samuel, Saurin semble ne pas désapprouver complètement le mensonge officieux, et cherche à établir comment, sans nuire à ses perfections adorables, Dieu peut quelquefois déguiser la vérité. Ce fut pour ses adversaires une belle occasion de donner un libre cours à leur inimitié. Saurin, dont nous ne cherchons pas à justifier la doctrine sur ce point, et qui, à notre avis, avait tort aux yeux d'une saine morale, se vit cité d'abord devant le synode de Kampen, et puis devant celui de la Haye, où il fut condamné.

D'un caractère doux et pacifique, humble et bienveillant, cette condamnation, et les outrages injustes qui l'avaient précédée, lui causèrent un profond chagrin. Son cœur fut blessé au vif, et l'amertume dont il fut abreuvé alors contribua à développer en lui une maladie dangereuse dont le germe s'était déjà révélé. Une inflammation de poitrine, d'abord négligée, prit bientôt un tel degré d'intensité, que ses parents et ses amis en conçurent les plus grandes alarmes. — Le malade sentant ses forces diminuer de jour en jour, ne songea qu'à se préparer à la rencontre de son Dieu, par la méditation et par la prière, pardonnant à ceux qui l'avaient attaqué, bénissant ceux qui l'avaient offensé. Pendant les derniers jours qu'il resta sur la terre, il répétait à tous ceux qui entouraient son lit, qu'il n'y avait de bonheur que dans la piété, que tout est vide, que tout est vanité. — « Qu'est-ce que la plus



« longue vie, disait-il? A la lettre, *c'est un rien*. Il n'y a « de consolation pour les hommes que dans la reli- « gion. » — « Ne pleurez pas, ajoutait-il; la mort n'est « rien, elle est désarmée à mes yeux. Je n'ai que des « grâces à rendre à mon Dieu... Je suis heureux... je suis « inondé des consolations divines. » — « Vous avez un « rude combat, lui dit un des assistants. » — « Je ne suis « pas seul, répondit-il, Jésus-Christ me soutient »; et il ajouta : « Que de gloire !! que de grandeur !! Viens, « Seigneur Jésus, viens ! » Et, s'adressant à son fils, il lui dit : « Mon fils, mon fils, aimez Dieu, aimez la « piété : il n'y a que cela de bon; m'entendez-vous, « mon fils? » Son fils ayant répondu affirmativement, il s'écria : « O Dieu, fais-moi voir ta gloire! montre- « moi ta face! » Sa tête s'embarrassant alors, un de ses collègues présents fit la prière, après quoi le malade expira en soupirant, mais sans douleur apparente, le 30 décembre 1730, à l'âge de 54 ans.

Les restes mortels de Saurin furent déposés, le 5 janvier suivant, veille de sa 55e. année, dans ce temple de la Haye qui, pendant vingt-cinq ans, avait retenti de sa parole puissante. Un cortége immense se réunit pour lui rendre les derniers devoirs, et son corps, porté par les anciens et les diacres de l'église, fut placé dans la tombe en présence de tout ce que la Haye comptait alors d'hommes illustres dans l'État, dans les lettres et dans l'armée. — A sa mort, on composa, tant en latin qu'en français, un grand nombre d'épitaphes pour louer sa mémoire. Je me contenterai de citer la suivante :

Saurin n'est plus ; par lui l'éloquence chrétienne
Brisait, attendrissait, désarmait tous les cœurs :

Il prêchait comme Paul, il mourut comme Étienne
Sans fiel, en pardonnant à ses persécuteurs.

Les sermons du Chrysostôme du protestantisme, comme on l'appelait communément, se répandirent dans tous les pays protestants. Ils furent traduits en allemand et en anglais, et tenus en grand honneur par tous ceux qui s'occupaient d'éloquence sacrée. En France, le fanatisme les faisait rechercher et jeter aux flammes, ce qui n'empêchait pas le P. Pacaud, de la Compagnie de Jésus, de les prêcher dans la chaire même de Notre-Dame de Paris. Le fait, tout étrange, tout extraordinaire qu'il paraît, est certain. Dans un exemplaire du *Catalogue des livres de la bibliothèque de la maison professe des ci-devant soi-disant Jésuites*, publié à Paris en 1763, volume in-8°. de 448 pages, et qui a appartenu au savant abbé de l'abbaye de Prémontré, général de l'Ordre, Jean-Baptiste Le Cuy, on trouve à la page 146, sous le n°. 2,389 : Sermons sur divers textes de l'Écriture-Sainte, par Jacques Saurin; la Haye, 1708, etc. En renvoi cette note manuscrite de l'abbé Le Cuy écrite à la marge : « *Ils ont été prêchés à Notre-Dame de Paris par le P. Pacaud, jésuite, mot à mot, sans y rien changer.* » La confirmation de ce plagiat au moins bizarre ressort de ce que Roquefort, auteur du *Dictionnaire biographique des prédicateurs*, publié en 1824, dit, à l'article du R. P. Pacaud et de ses sermons, que l'*on crut y reconnaître des erreurs.* Il m'a paru intéressant de relever ce fait étrange, mis tout récemment en lumière par le *Bulletin de l'histoire du protestantisme en France*, et qui à lui seul est une preuve non équivoque que les sermons de Saurin furent



appréciés ailleurs que dans l'Église évangélique. L'abbé Pichon, en 1768, publia également des extraits des sermons du célèbre orateur du Refuge, dont les œuvres oratoires ont été plusieurs fois imprimées, et dont il existe surtout deux éditions anciennes en 12 volumes, et une autre édition toute récente en 9 volumes, sans parler du volume que Charpentier vient de publier et qui renferme un choix de ses meilleurs discours. — C'est dans ces nombreux sermons (il n'y en a pas moins de cent cinquante) que nous allons étudier maintenant le grand prédicateur évangélique, voir comment et par quoi il a exercé une si grande influence sur les esprits de ses auditeurs, et justifier ainsi par des preuves authentiques, puisées aux sources mêmes, ce que nous avons dit en commençant de son incontestable éloquence.

Bien que sa biographie ne soit pas riche en faits frappants, elle nous a paru de nature à nous aider à comprendre l'orateur : car il ne faut pas l'oublier, si le style c'est l'homme, l'homme à son tour, ce qu'il a été, les diverses phases de son existence, ses doctrines, son caractère, sa vie, servent à nous expliquer son talent, surtout lorsqu'il s'agit, comme ici, du talent oratoire.

Ce qui m'a toujours frappé dans la lecture des sermons de Saurin, ce qui ne peut manquer de frapper quiconque voudra prendre la peine de les parcourir, c'est le ton d'autorité avec lequel il parle. Cette autorité, d'où lui vient-elle? De la conscience qu'il a eue de bonne heure de son talent? Je le veux bien; mais c'est ailleurs qu'il faut en chercher la véritable cause.

Le pasteur de la Haye est, avant tout, un homme à convictions énergiques et profondes. Ce qui fait sa force, c'est bien en une certaine mesure son talent oratoire, mais c'est aussi, mais c'est surtout sa foi. Il ne persuade que parce que lui-même est persuadé; il n'entraîne que parce qu'il est entraîné lui-même. Les victoires qu'il remporte dans la chaire, il les a déjà remportées sur son propre cœur. Il n'y a que ce qui sort du cœur qui aille au cœur; et Saurin est une nouvelle preuve de la vérité de cette règle donnée par Horace :

..... Si vis me flere, dolendum est
Primum ipsi tibi (1).

Profondément convaincu pour son propre compte de l'importance des vérités qu'il proclame, s'étant nourri de leur substance, se les étant en quelque sorte assimilées, il les prêche comme des vérités incontestables, et il fait à ses auditeurs une nécessité, une loi rigoureuse de les accepter. Ce ne sont pas des opinions probables ou des doctrines plus ou moins certaines qu'il fait monter avec lui dans la chaire, et que l'on est libre de recevoir ou de repousser, mais des *vérités vraies*, et hors desquelles il ne peut y avoir que ténèbres pour l'intelligence, doute pour l'esprit et trouble pour le cœur. Ce qu'il annonce, il le croit, il le sent, il le sait, il l'a vu presque, et cette conviction énergique, qui a jeté de fortes racines dans son âme, suffit pour donner à son langage une puissance extraordinaire. Athlète vigoureux, s'il a quelque erreur à combattre, il la saisit fortement, l'enveloppe de ses bras nerveux,

(1) *Art poétique*, vers 102.

et ne la lâche que terrassée et vaincue. Logicien impitoyable, servi par une imagination vive et ardente, il poursuit de son argumentation serrée toute idée fausse, tout principe erroné, toute doctrine dangereuse; et, fût-il de bronze, d'une main sûre et ferme, il arrache le bandeau des yeux de ceux qui l'écoutent, pour faire arriver jusqu'à eux les vérités dont il veut les convaincre, et qu'il sait si bien rendre sensibles et palpables, même alors qu'elles paraissent le plus abstraites. Il ne connaît ni les précautions oratoires dont tant d'autres cherchent à s'envelopper, ni les sentiers détournés, ni les routes masquées ou obliques. Il va droit son chemin, les yeux fixés sur le but qu'il désire atteindre, et dont rien ne saurait le distraire. Il ne sait pas ce que c'est que prêcher par insinuation, et ses arguments sont essentiellement des arguments *ad hominem:* aussi sa parole se précipite plus qu'elle ne coule, et ressemble souvent à ce torrent rapide qui descend avec fracas de la montagne, entraînant tout ce qui se trouve sur sa route. Préoccupé de la grandeur, de la sainteté de sa mission, passionné pour la vérité, soigneux avant tout des intérêts de la religion, et parlant au nom d'un Dieu *jaloux de sa gloire*, son ton rappelle souvent celui des anciens prophètes du peuple d'Israël, mais tempéré par l'influence de l'Évangile, de cette religion toute d'amour et de charité; aussi dans sa bouche les exhortations deviennent-elles des ordres impérieux, des injonctions pressantes, et commande-t-il plus qu'il ne sollicite. C'est avant tout à la conscience de ses au-

diteurs qu'il désire s'adresser, et c'est le langage de la conscience qu'il leur fait entendre. Ce qu'il recherche, ce qu'il désire, ce n'est pas d'obtenir les suffrages de ses auditeurs, mais de les éclairer, de les sauver; et pour cela, il ne connaît aucun compromis, il ne pactise jamais avec l'erreur, jamais avec le péché. Avec une sainte indépendance, il sait s'élever au-dessus de toute considération humaine, et plein de ce courage que donne l'amour de la vérité, et qu'inspire le salut éternel des âmes, il ne se laisse jamais arrêter par la crainte de déplaire aux grands, ou de froisser leur susceptibilité; et sans ménagement aucun, sans acception de position ou de personne, il reprend, il censure, il frappe sans s'inquiéter ni de la puissance ni de l'élévation de ceux que ses coups doivent atteindre. Voulons-nous savoir quel esprit sérieux Saurin apportait à l'accomplissement de sa mission? Écoutons les reproches que dans un de ses sermons, *saint Paul devant Félix et Drusille* (t. X, 213), il adresse à ces prédicateurs de Cour qui se laissèrent aller souvent à l'adulation et à la flatterie et dont Bossuet lui-même ne sut pas toujours s'affranchir, lui à qui dans son oraison funèbre de Michel Le Tellier nous surprenons ces étonnantes paroles: « *Touchés de « tant de merveilles, épanchons nos cœurs sur la piété « de Louis. Poussons jusqu'au ciel nos acclamations.* » — « Prédicateurs de Cour, s'écrie-t-il, confesseurs « des Princes... qui formez aujourd'hui la principale « matière des foudres qui nous désolent, que ne puis-« je vous animer par l'exemple de saint Paul, et vous « faire rougir de votre lâcheté et de vos bassesses!

« Mes frères, vous connaissez un prince.... Plût à « Dieu ! le connussions-nous moins. Mais respectons « l'éclat du diadème, et vénérons l'oint du Seigneur « dans la personne de notre ennemi. Examinez les « discours faits en sa présence..... vous n'y verrez « qu'éloges et que flatteries..... Oh ! que saint Paul eût « prêché d'une façon différente ! »

Saurin, Messieurs, prêchait lui aussi d'une façon différente ; il ne ménageait ni les grands, ni les puissants, ni les nobles, bien qu'il sût que son avenir terrestre fût dans les mains de ceux qu'il censurait. En voulez-vous la preuve? Voici comment il s'exprime, à propos de l'impureté que sa bouche éloquente vient de flétrir : « O Dieu! dresse aujourd'hui ces mains « au combat, et ces doigts à la bataille. Mes frères, « dût l'accès à cette chaire nous être interdit pour « jamais, dût-on taxer ce discours d'être une torche « de sédition destinée à mettre la flamme dans ces « provinces, et dût une partie des fléaux que méritent « ceux qui fomentent le crime tomber sur la tête de « celui-là même qui aura le courage de le reprendre ; « nous le déclarerons : jamais, jamais la prospérité de « ces provinces ne sera bien affermie, tandis qu'elles « souffriront des outrages, faits si publiquement à la majesté de ce Dieu qui a les yeux trop purs pour voir « le mal. Ne publiez point de jeûnes, ne convoquez « point d'assemblées solennelles, n'ordonnez point de « prières publiques pour détourner les coups du ciel ; « que les prêtres et les sacrificateurs ne se placent « point entre le portique et l'autel, qu'ils ne disent « point : Éternel, pardonne à ton peuple, et n'expose

« point ton héritage à l'opprobre. Tout cet appareil
« de dévotion est inutile, tandis qu'il y aura au milieu
« de nous des lieux publiquement voués à l'impureté ;
« la puante vapeur qui en sortira, montera jusqu'au
« ciel ; elle formera un nuage entre nous et la grâce,
« nuage que les prières les plus ardentes ne sauraient
« percer (Pécheresse, t. III. 57). »

Et ne croyez pas, Messieurs, que ce fut seulement par circonstance, ou par occasion que Saurin fit preuve de cette sainte indépendance. Tous ses sermons nous le montrent plein de ce sentiment qui portait le plus grand orateur de la Grèce, avec lequel il a plus d'une ressemblance, à dire aux Athéniens: « Vous m'aurez pour conseiller malgré vous ; *vous ne m'aurez jamais pour flatteur.* » Ainsi que nous avons eu occasion de le dire en esquissant sa biographie, la noblesse de la Haye avait créé tout exprès pour lui cette *chaire des nobles,* du haut de laquelle il fit retentir pendant vingt-cinq ans la parole évangélique. Son auditoire habituel était en majeure partie composé d'hommes de Cour, avides de grandeurs et de dignités. Voici ce que Saurin pensait de la Cour et des postes éminents. J'ouvre son sermon sur la vie des courtisans, et j'y trouve ces paroles devenues en quelque sorte classiques, et que l'on a si souvent citées depuis :

« Un homme sage envisagera toujours la Cour et
« les postes éminents comme dangereux pour le salut.
« C'est dans la Cour, c'est dans les postes éminents
« que sont tendus pour l'ordinaire les plus grands
« piéges à la conscience. C'est là que l'on est tenté
« de se regarder comme un genre d'être particulier

« et infiniment supérieur à ceux qui rampent parmi le « vulgaire. C'est là, du moins, où chacun devient tyran à « son tour, et où le courtisan, pour se dédommager « de l'esclavage où son prince le réduit, rend esclave « celui qui lui est soumis. C'est là que se forment ces « intrigues secrètes, ces menées clandestines, ces « trames sanguinaires, ces complots criminels dont « l'innocence est si souvent la victime. C'est là que « sont, sur le trône, les maximes les plus pernicieuses et « les exemples les plus scandaleux. C'est là que chaque « disposition d'esprit change, sinon de nature, du « moins d'apparence par les couleurs étrangères dont « elle est peinte. C'est là que chacun souffle le venin de « la flatterie, et que chacun aime à le recevoir. C'est là « que l'imagination se prosterne devant des divinités « frivoles, et que d'indignes idoles reçoivent ces hom- « mages suprêmes qui ne sont dus qu'au Dieu souve- « rain. C'est là que l'âme est frappée par de séduisantes « images dont l'importun souvenir l'occupe tout « entière, lorsqu'elle voulait se nourrir des médi- « tations seules dignes d'une intelligence immortelle. « C'est là que le bourdonnement, suite comme in- « faillible de ce tumulte du monde dans lequel on a « vécu, rend si difficile ce recueillement, ce silence, « ce concentrement de pensées, nécessaires pour entrer « dans l'examen de sa conscience et dans l'étude de « son propre cœur. C'est là que l'on se sent entraîné « malgré soi par le torrent, et que des exemples, crus « illustres, autorisent les démarches les plus crimi- « nelles, et font perdre insensiblement cette délicatesse « de conscience et cette horreur pour le crime, qui

« étaient de si puissantes barrières pour nous retenir « dans les bornes de la vertu. » (Sermon sur la vie des Courtisans, t. III, p. 226.)

N'avions-nous pas raison de parler de la noble indépendance de l'illustre pasteur de la Haye ?

Mais Saurin n'est pas seulement un homme de conscience ; il est aussi, il est surtout un homme de foi. Il croit à la révélation, il accepte les grandes vérités chrétiennes, et il met tous ses soins à les inculquer dans l'esprit de ses auditeurs, à les graver au fond de leurs âmes. Bien loin de cacher sous le voile d'expressions vagues, indéterminées ou incolores, les points fondamentaux de l'Évangile, il les accentue au contraire de la manière la plus formelle, et ne laisse jamais dans l'ombre les doctrines même les plus impénétrables à l'intelligence humaine. De la hauteur de sa raison, il s'abaisse, il s'incline pour adorer, même alors qu'il ne comprend pas, parce que sa foi à la Bible est tout entière, et que, lorsque Dieu parle, ce n'est pas à l'homme à argumenter ou à décider. En lui comme en tant d'autres esprits distingués, se vérifie cette parole de saint Grégoire de Nazianze, répétée par Lemaistre de Sacy : « Une goutte d'eau qui ne suffit pas à un homme, « suffit à un oiseau. Les eaux sacrées ont cela de parti- « culier, qu'elles se proportionnent et s'accommodent « à un chacun. Un agneau y marche, et elles sont assez « profondes pour qu'un éléphant y puisse nager. »

Ministre de l'Évangile dans une Église chrétienne qui avait une confession de foi nettement formulée, Saurin, attaché de cœur aux croyances de cette Église, s'y montra toujours fidèle quant au fond de sa pré-

dication, en ne prêchant que les grandes vérités évangéliques: les doctrines de la Chute, de la Rédemption, la divinité de Jésus-Christ, la Trinité; mais il s'attacha avant tout au côté pratique de la religion. « Un peu « moins de spéculation, s'écrie-t-il quelque part, et « plus de pratique. Devenons moins curieux et travail« lons à devenir plus saints (1). » — Ce côté pratique ne lui faisait pourtant pas perdre de vue la défense des grands principes chrétiens, sapés de son temps par ce scepticisme énervant qui, sous l'influence de Bayle, commençait à pénétrer les classes élevées de la société, et que Saurin contre-balança par le point de vue franchement chrétien où il s'était d'abord placé, et où il resta jusqu'à la fin de sa carrière. Le portrait que, de main de maître, le pasteur du Refuge a tracé de cet illustre philosophe, son compatriote et réfugié comme lui, mérite d'être signalé comme un des plus beaux passages de ses écrits (Sermon sur l'accord de la religion avec la politique, t. III, 144).

Saurin ne se bornait pas à combattre les erreurs de quelques incrédules, ou à réfuter les sophismes de quelques sceptiques. Toutes les fois qu'il y était amené par son sujet, il défendait la révélation, et la justifiait des difficultés que de tout temps elle a soulevées contre elle. — A ce point de vue, et comme exemple remarquable d'apologétique, nous citerons le magnifique sermon sur la parabole de Lazare et du Riche, où il démontre d'une manière victorieuse que celui qui en présence de la révélation garde ses doutes, les garderait encore alors

(1) Sermon sur les profondeurs divines, t. I, p. 237.

même qu'un mort viendrait à sortir du tombeau, et où se trouve une éloquente peinture de la mort de l'incrédule, bien faite pour produire la plus vive impression (Sermon sur la suffisance de la Révélation, t. I, p. 519).

Le grand levier de Saurin, on s'en aperçoit vite en parcourant ses sermons, l'arme qu'il tient toujours en réserve, et dont il se plaît à appuyer ses injonctions, c'est l'idée de la mort, que l'on retrouve presque dans tous ses discours, « mais en tel langage, dit M. Sayous, « un de ses admirateurs, qu'on ne cherche pas à trou- « ver monotone l'apparition qu'il évoque (1), » afin de frapper de frayeur salutaire les âmes qu'il veut convaincre et sauver. « Toutes les fois que nous montons « dans cette chaire, dit-il lui-même, il nous semble que « nous vous parlons pour la dernière fois; il nous « semble que nous devons épuiser toute la religion « pour vous arracher, et ne pas vous abandonner, que « nous ne vous ayons remis entre les bras de Jésus- « Christ; il nous semble que nous devons vous dire un « éternel adieu, que nous sommes étendu dans notre lit « de mort, et que vous êtes dans le vôtre. » (Sermon sur les deux brigands, t. XI, 471.)

Il est facile de comprendre qu'avec de telles pensées, le prédicateur de l'Évangile n'épargne aucune des terreurs qu'il s'imagine de nature à effrayer, pour leur salut, ceux qui l'écoutent. Pourrait-il agir différemment celui qui parle comme debout sur le seuil de l'Éternité?

« Il y a des âmes qu'il faut atterrer, s'écrie-t-il

(1) A. Sayous, *Histoire de la littérature française à l'étranger*, t. II, p. 106-124.

« au commencement de son Sermon sur les compassions de Dieu (t. VII, 93). Il y a des pécheurs « qu'il faut sauver par la frayeur, et les arracher « comme du feu. » — Pour cela, il n'a rien de mieux à faire que d'appeler sans cesse à son aide la grande réalité de la mort! Écoutez plutôt: « De tous les prédicateurs, le plus énergique, le plus pressant, le « plus pathétique, c'est la mort. Que peut-on nous « dire dans cette chaire, que la mort ne nous dise « avec plus de force encore? Quelle vérité peut-on « nous annoncer, que la mort ne nous annonce avec « plus d'évidence? Nous parle-t-on de la vanité du « monde? La mort nous en parle avec plus de « force encore : ces voiles impénétrables dont elle « couvre tous les objets de la terre, cette nuit « affreuse dont elle les enveloppe, ces ordres irré- « vocables qu'elle nous donne de les quitter, cette « force insurmontable qu'elle emploie pour nous en « arracher, représentent les vanités du monde mieux « que les discours les plus pathétiques. Nous parle- « t-on des horreurs du péché? La mort nous en parle « avec plus de force encore : ces douleurs qu'elle « nous envoie,.... ces tombeaux qu'elle ouvre à nos « yeux, nous représentent mieux les horreurs du vice « que les discours les plus pathétiques » (Sermon sur les dévotions passagères, t. II, p. 121).

Mais, hâtons-nous de le dire, ce prédicateur à la parole austère, et que l'on a surnommé βοανεργές, le fils du tonnerre (1), savait trouver aussi dans son cœur

(1) Marc, III, 17.

les compassions les plus tendres, et sa belle âme semble respirer tout entière dans cette exclamation si simple à la fois et si pathétique, lorsqu'il dépeint l'impuissance de l'affection terrestre à l'heure de la mort : « Vous m'aimez, et je meurs! Amis empressés à me « soulager dans mon agonie, famille pénétrée de « douleur de me voir prêt à pousser le dernier soupir, « vous m'aimez, et je vois que les larmes dont vous « êtes couverts ont la source dans votre cœur : vous « m'aimez, et je meurs! etc. »

La prédication de Saurin, et c'est à nos yeux un de ses premiers titres à notre admiration, est d'une variété étonnante. Il a porté en chaire les sujets les plus divers, surtout ceux de morale religieuse. Mais soit qu'il parle contre les passions, qu'il combatte les mauvaises maximes, qu'il fasse la guerre aux vices qui régnaient de son temps, ou qu'il recommande la pratique des vertus chrétiennes : l'amour, la sainteté, le renoncement à soi-même; soit qu'il excite ses auditeurs à la vigilance, à la prière, au rachat du temps, il n'a garde d'oublier que c'est au nom de la religion qu'il commande, et c'est surtout le christianisme sérieux, la piété vivante qu'il prêche, et dont il voudrait que toute vie fût imprégnée, assuré, comme saint Paul, que « la piété a seule les promesses de la vie « présente aussi bien que de celle qui est à venir (1) » : « Oui, ce dont nous sommes le plus jaloux pour la re- « ligion », s'écrie-t-il, dans son beau sermon sur la manière de l'étudier (t. IV, 46), « c'est de cette paix

(1) 1 Timothée, IV, 8.

« qu'elle procure à ceux qui la connaissent; c'est de « cette joie, dont elle inonde ceux qui ont le bonheur « d'y faire tous les jours de nouveaux progrès. Et ce qui « est le plus capable d'exciter tour à tour l'indignation « et la pitié, c'est d'entendre les mondains, qui osent « même préférer leur état à celui d'un chrétien qui a « continuellement devant les yeux et dans le cœur « les vérités que nous vous avons annoncées. Quoi! « vivre comme les mondains; s'aveugler, s'étourdir « continuellement; n'oser jamais penser à ce qu'on « est,... se sentir agité de mille frayeurs,.... n'avoir « d'espérance que pour ces quatre jours de vie, pour « cette fumée, pour cette vapeur, est-ce là ce que vous « appelez être heureux? Est-ce là vivre? Mais, con« naître la religion, l'étudier, y découvrir ces ravi« santes lumières qui y brillent de toutes parts; faire « tous les jours de nouveaux progrès dans le chemin « de la vertu; remporter tous les jours sur soi-même « de nouveaux triomphes; être en droit de s'appliquer « ces consolantes vérités dont l'Évangile est parsemé; « pouvoir se dire à soi-même: c'est pour moi que sont « ces assurances de grâce; c'est pour moi que sont « ces trésors de miséricorde, que Jésus-Christ annonce « au pécheur pénitent; avoir sans cesse devant les « yeux une éternité bienheureuse, l'espérer, la pos« séder par anticipation, et fournir dans ces sen« timents et dans cette attente le reste de sa carrière; « voilà ce que j'appelle vivre, voilà ce que j'appelle « être heureux! »

Et vous ajouterez avec nous, Messieurs: voilà de belles idées, exprimées dans un beau langage!—Il y a de bien

belles idées aussi, revêtues d'une parole brillante, dans ce magnifique sermon sur l'aumône, qu'il prêcha à l'occasion d'une collecte en faveur des réfugiés pauvres, et qui eut cet effet extraordinaire, dont nous avons parlé, de porter tous les auditeurs à se dépouiller de tout ce qu'ils avaient sur eux : argent, or, bijoux, etc.

En voici le commencement:

« Nos temples sont les maisons de Dieu. C'est le « lieu d'où il répand ses grâces avec une plus riche « abondance. Il est vrai que l'immensité de son essence « ne peut être renfermée dans des bornes; que les « cieux, même les cieux des cieux, ne sauraient le con- « tenir (1), et que le monde universel est le théâtre de « ses libéralités. Cependant c'est dans ces temples qu'il « donne les marques les plus augustes de sa présence, « et qu'il ouvre ses plus magnifiques trésors...... Au- « jourd'hui, chrétiens, cette maison change de face; « ce n'est plus ce superbe lieu d'où partent les ri- « chesses et l'abondance, c'est une maison d'indi- « gence; c'est, si j'ose le dire, un hôpital général, « où j'assemble par la pensée tous les pauvres, toutes « les veuves indigentes, tous les orphelins destitués, « tous les vieillards affamés que ces provinces virent « naître, et ceux que les malheurs des temps jetèrent « sur vos bords, et répandirent au milieu de vous. « Quel spectacle! Dieu prend aujourd'hui la place de « l'homme, et l'homme va prendre la place de Dieu; « Dieu prie, c'est l'homme qui exauce; Dieu demande,

(1) 1 Rois, VIII, 27.

« c'est l'homme qui accorde. Dieu met toutes choses « à prix, le ciel, la grâce, la gloire, et, du haut de « ces cieux, où il habite parmi les louanges des bien- « heureux, il sollicite vos charités, et vous crie par « notre bouche : Donnez en aumônes ce que vous « avez (1) ! »

Après un exorde si bien fait pour commander l'attention, l'orateur entrant en matière, considère la charité par rapport au bonheur de la société, au grand but de la religion, aux horreurs de la mort, au jugement dernier, au bonheur céleste, à Dieu, l'amour infini. Il montre ensuite, en rappelant ce que les Juifs et les premiers chrétiens donnaient en charités, ce que ses auditeurs doivent faire, et termine par une péroraison entraînante, qui couronne dignement tout ce discours, et que nous regrettons de ne pouvoir citer en entier :

« Si Dieu vous demande vos aumônes, c'est par « un effet de sa bonté envers vous. Oui, je voudrais « graver cette vérité dans votre âme, et ce senti- « ment dans vos cœurs. Je voudrais vous faire « bien comprendre, que Dieu n'a pas besoin de « vous pour l'entretien des pauvres, et qu'il a en « main mille moyens pour leur subsistance.... S'il « vous réjouit par la magnificence de ses dons, s'il « vous accable sous leur poids, c'est qu'il veut aujour- « d'hui vous devoir quelque chose. Il veut devenir « votre débiteur.... Il se fait pauvre pour pouvoir « être enrichi par vous.... Ainsi, que chacun se

(1) Luc, XI, 41.

« taxe, que personne ne demeure en arrière, qu'on « voie une noble émulation au milieu de nous; que « le grand donne des revenus de ses emplois, que « l'homme de guerre donne de sa paye, que le mar- « chand donne du fruit de son commerce, que l'ar- « tisan donne du travail de ses mains, que le pasteur « consacre de ce que lui procurent ses méditations et « ses études, que le jeune homme donne de ses plaisirs, « que la femme mondaine donne de ses ornements, que « la pécheresse donne « le parfum de grand prix (1) » « destiné à des usages profanes, que l'habitant de ces « provinces donne de son patrimoine, que le réfugié « donne, qu'il ramasse le débris de son vaisseau fracassé, « et qu'il en allume un feu pour offrir des sacrifices à « ce Dieu qui l'a sauvé du naufrage. » (T. I, p. 409.)

Il me reste à dire un mot des sermons de circonstance, dans lesquels Saurin s'est en quelque sorte surpassé lui-même. On l'a dit bien des fois : *Indignatio fecit orationem.* Jamais peut-être la voix du pasteur de la Haye ne trouve d'accents plus touchants et plus pathétiques, que lorsqu'il parle des malheurs de son Église et des souffrances de ses frères persécutés.

Dans son beau sermon sur les dévotions passagères qu'il prêcha le premier janvier 1710, après avoir fait des vœux pour les grands de l'État, les personnages illustres, les pasteurs de l'Église, les guerriers, les jeunes gens et les vieillards, il continue ainsi :

« Nos vœux sont-ils épuisés? Hélas! dans ce jour de « joie oublierons-nous nos douleurs? Heureux habitants

(1) Mathieu, XXVI, 7.

« de ces provinces, importunés tant de fois du récit « de nos misères, nous nous réjouissons de votre « prospérité, refuseriez-vous votre compassion à nos « maux ? Et vous, *tisons retirés du feu* (1), tristes et « vénérables débris de nos malheureuses Églises, mes « chers frères, que les malheurs des temps jetèrent « sur ces bords, oublierons-nous les malheureux « restes de nous-mêmes? Gémissements des captifs, « sacrificateurs *sanglotants*, vierges dolentes, fêtes « solennelles interrompues, chemins de Sion couverts « de deuil, apostats, martyrs, sanglants objets, tristes « complaintes, émouvez tout cet auditoire ! Jérusalem, « si je t'oublie, que ma droite s'oublie elle-même; que « ma langue s'attache à mon palais, si je ne me « souviens de toi, si je ne fais de toi le principal sujet « de ma joie (2). Jérusalem, que la paix soit dans tes « murs, et la prospérité dans tes palais! Pour l'amour « de mes frères et de mes amis, je prierai pour ta « *paix* (3). Dieu veuille être touché, sinon de l'ardeur « de nos vœux, du moins de l'excès de nos misères; « sinon des malheurs de notre fortune, du moins « de la désolation de ses sanctuaires; sinon de ces « corps que nous traînons par tout l'univers, du « moins de ces âmes qu'on nous enlève !

« Et toi, prince redoutable que j'honorai jadis « comme mon roi, et que je respecte encore comme « le fléau du Seigneur, tu auras aussi part à mes vœux.

(1) Amos, IV, 11.
(2) Ps. CXXXVII, 5-6.
(3) Ps. CXXII, 7-8.

« Ces provinces que tu menaces, mais que le bras de « l'Éternel soutient; ces climats que tu peuples de fu- « gitifs, mais de fugitifs que la charité anime; ces « murs qui renferment mille martyrs que tu as faits, « mais que la foi rend triomphants, retentiront encore « de bénédictions en ta faveur. Dieu veuille faire « tomber le bandeau fatal qui cache la vérité à ta vue! « Dieu veuille oublier ces fleuves de sang dont tu as « couvert la terre, et que ton règne à vu répandre! « Dieu veuille effacer de son livre les maux que tu « nous as faits, et, en récompensant ceux qui les ont « soufferts, pardonner à ceux qui les ont fait souffrir! « Dieu veuille qu'après avoir été pour nous, pour « l'Église, le ministre de ses jugements, tu sois le « dispensateur de ses grâces et le ministre de ses « miséricordes! » (T. II, p. 155.)

Où trouver dans l'histoire de l'éloquence chrétienne quelque chose qui approche de cette magnifique apostrophe? Et conçoit-on que le cardinal Maury n'ait voulu voir qu'une diatribe forcenée, dans cet élan de la plus sublime charité? Nous ne pouvons nous expliquer ce jugement si injuste, cette appréciation si fausse, et dont, il y a quelques jours à peine, M. De Loménie faisait justice dans sa chaire au collége de France, qu'en supposant, avec MM. Sayous et Weiss, qu'à la vue de ces mots: *Et toi, prince redoutable*, l'auteur de l'*Essai sur l'éloquence* aura fermé le livre, et, donnant cours à son imagination, aura supposé une malédiction virulente et furieuse à la place de cette prière admirable où respire l'amour le plus chrétien, celui qui sait oublier, pardonner et bénir, et qui rappelle celle du

premier martyr, saint Étienne, plaidant la cause de ses bourreaux, et disant à Jésus: *Seigneur, ne leur impute point ce péché* (1) !

Mais si Saurin sait pardonner au persécuteur de ses frères, le souvenir des défections de ceux qui, comme lui, n'ont pas eu le courage de tout sacrifier à leur foi, le remplit d'une amère douleur qui éclate souvent dans les accents d'une inexprimable tristesse. « C'est ici vé-« ritablement son endroit sensible, c'est ici où il n'y a « pas de douleur égale à sa douleur, » comme il le dit dans ce magnifique sermon sur le trafic de la vérité, dont nous regrettons de ne pouvoir citer ici les pages admirables (Voyez t. III, p. 455-456).

L'orateur qui se plaît à rappeler les malheurs de son Église, sait s'en servir admirablement pour exhorter et reprendre ceux auxquels il parle. Veut-il, par exemple, dans ses éloquents sermons sur le *Renvoi de la conversion*, montrer que la miséricorde de l'Éternel a des bornes, que sa patience se lasse à la fin, et qu'il faut chercher l'Éternel pendant qu'il se trouve? A l'appui de cette vérité, il fait intervenir en termes pathétiques et déchirants les épreuves de ses frères « envoyés de la « part du Dieu des vengeances pour porter au monde « chrétien leurs sanglantes, mais salutaires leçons, et « dire à tous les hommes, en quelque lieu qu'ils « soient: *Si vous ne vous convertissez, vous périrez* « *aussi bien qu'eux.* » (3e. Sermon sur le Renvoi de la conversion, t. I, p. 163.)

C'était principalement dans les grandes solennités,

(1) Actes, VII, 60.

dans les jours de jeûne si strictement observés à cette époque dans les Églises protestantes, que Saurin déployait cette véhémence prophétique, qui forme un des traits essentiels de sa prédication. — Qu'il me soit permis de citer encore le sermon prononcé à l'occasion du jeûne célébré à l'ouverture de cette campagne de 1706, qui fut si fatale à Louis XIV, par les désastres qui frappèrent nos armées à Ramillies et à Hoschtet. — Le cardinal Maury, qui est loin de rendre au pasteur du Refuge toute la justice qu'il mérite, ne peut s'empêcher de l'admirer, et va jusqu'à dire « que « jamais orateur n'a imaginé rien de plus hardi que « l'effrayant dialogue établi dans ce sermon, par Saurin, « entre Dieu et son auditoire....... et où se trouve « une énergie qui fait frissonner. » Je cite ses propres paroles (1).

Le sujet du discours sur ces paroles du prophète Michée: *Mon peuple, que t'ai-je fait? Réponds-moi* (2), est un procès entre Dieu et son peuple. Voici avec quelle majesté le prédicateur entre en matière, et se concilie la plus sérieuse attention :

« Je vous conjure, par les murailles de ce temple « qui subsistent encore, mais que l'ennemi veut renverser; par l'intérêt de vos femmes, de vos enfants, « dont la perte est déjà préparée; par l'amour que « vous devez à la Religion et à l'État: au nom de nos « souverains, de nos généraux et de nos soldats, dont « la prudence et la valeur ne peuvent que manquer

(1) *Essai sur l'éloquence*, t. II, art. SAURIN, p. 58.

(2) Michée, VI, 3.

« de succès sans le secours du Tout-Puissant ; je vous « conjure d'apporter dans cet exercice des esprits « attentifs, des cœurs accessibles. Distractions du « monde, soucis terrestres, volées importunes d'oi- « seaux qui troublâtes tant de fois notre sacrifice, « disparaissez aujourd'hui ! Laissez-nous réparer les « brèches faites à Jérusalem, prévenir celles dont elle « est encore menacée, mettre le Dieu des batailles « dans notre parti, et attirer par nos soupirs et par « nos prières ses bénédictions sur l'État et sur l'Église ! »

Un pareil exorde ne pouvait que forcer l'auditeur le plus indifférent à prêter l'oreille à l'étonnant procès que l'orateur allait dérouler devant lui. « Mon peuple « que t'ai-je fait ? En quoi t'ai-je travaillé, réponds « moi ?.. » Et l'homme expose tous les sujets de plainte qu'il croit devoir formuler contre Dieu, sans oublier les malheurs particuliers des réfugiés qui forment la majeure partie de l'assemblée !... Mon peuple que t'ai-je « fait ?... » « Ah ! Seigneur, que de choses tu nous as « faites ! Chemins de Sion, couverts de deuil ! portes « de Jérusalem désolées, sacrificateurs sanglotants, « vierges dolentes, sanctuaires abattus, déserts peuplés « de fugitifs, membres de Jésus-Christ errants sur la « face de l'univers, enfants arrachés à leurs pères, pri- « sons remplies de confesseurs, galères regorgeantes de « martyrs, sang de nos compatriotes répandu comme de « l'eau, cadavres vénérables, puisque vous servîtes de « témoins à la religion, mais jetés à la voirie et donnés « aux bêtes des champs et aux oiseaux des cieux pour « pâture ; masures de nos temples, poudre, cendre, « tristes restes des maisons consacrées à notre Dieu,

« feux, roues, gibets, supplices inouïs jusqu'à notre « siècle, répondez et déposez ici contre l'Éternel. »

Mais, après cette apostrophe véhémente et comme étonné de sa hardiesse, l'orateur s'arrête tout à coup, pressé du besoin de justifier la Providence, et il n'a pas de peine à montrer que, même dans ces dispensations qui peuvent paraître excessives, Dieu n'a pas cessé de se montrer un père tendre et miséricordieux.

Aux plaintes de l'homme, succèdent les reproches de Dieu. — L'homme a eu son tour; c'est à Dieu maintenant à accuser, à récriminer. — Que répondre aux justes accusations de l'Éternel? « Mes frères, je « ne prononce point, je ne décide point, » s'écrie l'orateur, après avoir énuméré chacune des faiblesses, chacun des péchés, qu'avec juste raison le Seigneur a le droit de reprocher à chacun d'eux, « je vous « laisse les juges de votre conduite. » Et cette répétition de ces solennelles paroles est d'un effet saisissant qui s'accroît encore, s'il est possible, lorsque, s'interrompant brusquement comme pour se reprocher son manque de fidélité et de courage, Saurin, de sa voix forte, impressive, énergique, s'écrie: « Mais pourquoi « ne pas prononcer?... Pourquoi respecter de fausses « délicatesses? Pourquoi ne pas annoncer tout le con- « seil de Dieu? Pourquoi vouloir plaire aux hommes? « Ah! M. F., si je me tais, ces pierres, ces voûtes, « ces murs se lèveront en jugement contre vous! » Et tout le morceau est d'une grandeur, d'un pathétique incomparables (t. I, p. 247).

A notre avis, ce sermon suffirait à lui seul pour marquer à son auteur une place distinguée parmi les ora-

teurs chrétiens du premier ordre. Je n'imagine rien de plus émouvant que cette parole qui « brûle comme le « feu, et brise comme le marteau (1), » et qui, s'élevant de degré en degré, rappelle cette nuée d'orage qui cache la tempête dans ses flancs, et, après avoir tour à tour lancé l'éclair et le tonnerre, se déchire tout à coup et laisse apercevoir, au regard étonné, le ciel le plus brillant et le plus serein.

Saint Jérôme écrivait à Népotien : « Quand vous « prêcherez dans la chaire, que les larmes de vos au- « diteurs soient votre louange. » Cette louange, j'en suis convaincu, n'a pas manqué à Saurin, et plus d'une fois il dut faire verser des pleurs à ceux qui l'entendirent.

Jusqu'ici nous nous sommes plus particulièrement attaché à considérer le fond des sermons de Saurin ; il nous reste à dire quelques mots de leur forme :

Nous l'avons fait observer, en parlant de son séjour à Londres, c'est à l'école du célèbre Tilottson que Saurin perfectionna son beau talent; aussi retrouve-t-on, chez le pasteur de la Haye, les brillantes qualités qui distinguent l'archevêque de Cantorbéry, avec cette différence, pourtant, toute à l'avantage du sermonnaire français, que l'élément oratoire domine davantage dans ses discours, et que notre compatriote a beaucoup plus de mouvement, de chaleur et de vie que le prédicateur anglais, ordinairement plus calme et plus froid.

Quant à la composition du sermon et aux diverses

(1) Jérémie, XXIII, 29.

parties qui le partagent, à la manière de concevoir, d'exposer et de traiter un sujet, on peut dire que, si Saurin peut à bon droit être choisi comme modèle, c'est surtout dans l'exorde, dans le plan et dans la péroraison, qu'il a fait briller les qualités éminentes qui le distinguent. Rien n'est plus difficile, en général, et ne donne plus de peine à l'orateur que l'exorde, et c'est de l'exorde que dépend le plus souvent tout le succès d'un discours. Savoir tout d'abord se concilier la bienveillance de son auditeur, frapper son attention, n'est pas donné à tout le monde; et ceux qui ont l'habitude de parler en public, savent tout ce qu'il faut d'efforts et de travail, de réflexion et de soins, pour trouver une idée-mère qui s'approprie tout naturellement au sujet qu'on désire traiter, et lui serve d'introduction. Saurin a été, dans cette partie importante du discours, presque toujours heureusement inspiré. En général, il débute par citer un fait frappant de l'Histoire-Sainte, analogue à son sujet, et par degrés, il le rapproche de son texte, et amène tout naturellement son auditeur au cœur même de la question qu'il veut traiter. Comme exemples d'exordes remarquables, je citerai les sermons: Sur les ressources du chrétien, t. VII, 134; sur la Régénération, t. VII, 408; sur la Pécheresse, t. III, 45.

Si, par ses exordes frappants, Saurin commande l'attention, il sait la soutenir par l'exposition de ses idées et par ses plans qui, sauf quelques exceptions, portent le cachet et l'empreinte d'un esprit supérieur. Un grand peintre, un grand sculpteur ont déjà vu, avant de prendre le pinceau ou le ciseau, l'œuvre que leur

génie a conçue, et qui s'est formée tout entière dans leur cerveau, avant de prendre un corps sur la toile ou dans le marbre, et le premier coup de pinceau ou le premier coup de ciseau font parfois pressentir ce que sera l'œuvre terminée : « Il y a du Brutus dans « cette ébauche, disait un voyageur en contemplant, « à Florence, une statue de ce Romain commencée par « Michel-Ange(1). » On peut en dire autant de l'écrivain, de l'orateur, en général, et de Saurin, en particulier. — Doué d'une vaste pénétration, d'un regard perçant et étendu, Saurin, d'un coup-d'œil prompt et rapide, saisit toutes les parties de son sujet, leurs rapports entre elles, leur enchaînement, leur proportion, et il combine parfaitement les éléments divers qui doivent entrer dans son discours, éclairant jusqu'aux plus petits détails, tellement qu'avec une gradation et un ordre parfaits, toutes les idées se classent, découlant les unes des autres, et viennent se graver dans l'esprit, en traits ineffaçables.

Mais c'est surtout dans la péroraison que Saurin sait arriver à cette puissance de parole qui lui a valu les plus beaux triomphes dans la chaire de la Haye : « Nul orateur chrétien, après Bossuet, avoue Maury, « n'a travaillé avec autant d'habileté et de succès les « péroraisons de ses discours (2). » Ce jugement ne saurait être suspect dans la bouche et sous la plume du Cardinal, et tout esprit non prévenu n'aura pas de peine à y souscrire. Je n'en veux d'autre preuve que la magnifique péroraison qui termine le premier dis-

(1) Chenevière : *Observations sur l'éloquence de la Chaire*, p. 74.

(2) *Essai sur l'Éloquence*, t. II, p. 56.

cours sur le Renvoi de la conversion, que je ne supprime qu'à raison de son étendue, mais que j'engage tout amateur de la vraie éloquence à lire dans son entier (t. I, p. 58), ainsi que la fin qui couronne si bien le beau sermon sur l'Éternité de Dieu (t. V, p. 466).

La beauté, la magnificence éclatent de toutes parts dans ces morceaux, d'une éloquence entraînante; où s'allient, au sérieux de la pensée, la vigueur et l'éclat d'un style profondément empreint d'une couleur biblique, et où il semble que le souffle des prophètes a passé.

Il ne faudrait pourtant pas croire que notre admiration pour Saurin, que nous n'hésitons pas à manifester hautement, et avec d'autant plus d'ardeur qu'en général on ne lui a pas assez rendu justice, nous aveugle au point de nous empêcher de reconnaître les défauts qui déparent en certains endroits son beau talent, et jettent de l'ombre sur cette brillante figure. Nous ne ferons pas de l'illustre orateur du Refuge un prédicateur sans défauts, et nous sommes frappé, comme d'autres, des imperfections qui se trouvent même dans ses plus belles œuvres oratoires. Dans le ciel de l'éloquence, pas plus que dans celui de la nature, il n'y a pas d'astre, quelque éclatant qu'il soit, qui n'ait aussi ses taches. Et Saurin n'a pu échapper à la loi commune. Son style, plein de feu et de chaleur, manque souvent de grâce. On y trouve beaucoup d'expressions surannées, et, à côté de phrases d'une pureté irréprochable, des négligences et des fautes de goût qui impressionnent péniblement. Sous ce rapport, il

est bien inférieur aux grands écrivains du siècle de Louis XIV, dont le style a atteint un si haut degré de perfection.

Cette infériorité, il est facile de la comprendre et de s'en rendre compte quand on songe que Saurin quitta la France à l'âge de *neuf* ans, qu'il ne revit jamais plus sa patrie, et que c'est à l'étranger, en Suisse, en Angleterre et enfin en Hollande qu'il se forma à l'art d'écrire. S'il eût cultivé son talent à Paris, et au milieu de la société française, si polie, si élégante à cette époque, nul doute que son style ne se fût dépouillé de tous les défauts qui le déparent parfois. Mais pouvait-il écrire différemment qu'il écrivait, lorsqu'il se trouvait au milieu de Français, il est vrai, mais venus des diverses provinces de la France, et dont le langage était loin d'avoir ce degré de pureté et d'élégance qui ne s'obtenait guère qu'à Paris et à la Cour? D'ailleurs, Saurin sentait lui-même très-bien ce qui lui manquait à cet égard : — « Il est difficile, écrit-« il quelque part, que ceux qui ont sacrifié leur patrie « à leur religion parlent leur langue avec pureté. « Depuis trente ans que nous sommes exilés du lieu « de notre naissance, nous avons sans doute adopté « les phrases des peuples qui nous ont recueillis. » — Cet aveu prouve, dit M. Weiss, auquel nous empruntons ces paroles, « que, si le fils du secrétaire de l'ancienne « Académie Nîmoise, que l'on consultait à Genève « comme un oracle sur la langue française, n'a « plus déjà cette exquise pureté de forme qui dis-« tinguait ce siècle de notre littérature nationale, « la faute en est au milieu dans lequel il était forcé

« de vivre, et il serait injuste de l'imputer trop sé-
« vèrement à l'écrivain proscrit (1). »

Une autre raison qu'il ne faut pas perdre de vue quand on parle des négligences qui se trouvent dans le style des sermons de Saurin, et des défauts qu'on peut y relever, c'est la nécessité où les orateurs protestants se trouvaient de composer rapidement leurs discours. Voici comment il s'exprime lui-même dans une lettre, adressée à un auteur résidant en France, désigné sous l'initiale T***, datée de la Haye, le 27 septembre 1724, et que l'un de nos concitoyens, élève de l'École des Chartes, M. L. Lacour a placée, il y a quelques mois seulement, sous les yeux des lecteurs du *Bulletin de l'histoire du protestantisme français* (2) : « On re-
« proche depuis long-temps à notre peuple de faire
« consister la plus grande partie du culte dans la pré-
« dication ; cela nous oblige à prêcher trop souvent :
« nous ne pouvons employer que quatre ou cinq jours à
« un sermon, et il faut que nous en fassions toujours de
« nouveaux. Quoique je retouche ceux que j'imprime,
« il n'est pas possible qu'ils ne se ressentent de la
« précipitation avec laquelle je suis contraint de les
« composer. » — Cette précipitation, que Saurin est tout le premier à déplorer et à laquelle il est obligé de se contraindre, doit nous rendre indulgents, non-seulement pour ces négligences de style et ces imperfections que nous avons signalées, mais encore pour les défauts plus graves, qu'il nous serait facile de

(1) Weiss, *Sermons de Saurin*, édit. Charpentier. Préface, xxxi.

(2) *Bulletin*, sixième année, 1857, p. 271.

faire remarquer, même dans les plus parfaites productions de son génie si brillant et si fécond, comme par exemple : les répétitions, les longueurs, les discussions théologiques, qui abondent dans ses discours et qui en refroidissent la marche ; l'abus qu'il fait trop souvent d'une érudition qui dégénère en puérilité, en voulant descendre à des détails minutieux ; enfin, ces formules sèches et abstraites qui rappellent celles dont on se sert dans la science des nombres, et entre autres ce calcul d'arithmétique assez bizarre qu'il porte en chaire, et d'après lequel il cherche à démontrer que, sur les 1,800 personnes présentes dans son auditoire, c'est à peine s'il en restera 70 au bout de cinquante ans, et cela dans le but d'amener ses frères à reconnaître la brièveté et l'inconstance continuelle de la vie. (Sermon sur le compte des jours, tome XII, page 481).

Quoi qu'il en soit, et malgré ce que la critique qui, selon un orateur allemand, est le *sel de l'éloge*, nous oblige à dire des défauts de Saurin, il nous est impossible, après l'étude consciencieuse à laquelle nous venons de nous livrer, de ne pas le proclamer, avec le cardinal Maury, le plus grand orateur de l'Église évangélique, et de ne pas le placer sur la même ligne que les grands prédicateurs catholiques si admirés avec tant de raison, et qui méritent, à tant de titres, la gloire dont leur nom est entouré. S'il nous était permis de caractériser d'un mot l'éloquence propre à chacun de ces grands orateurs qui ont jeté un si vif éclat sur la chaire chrétienne, et qui, avec des talents si variés et si divers, ont pourtant entre eux des ressemblances si

frappantes, nous dirions volontiers, avec M. Van Oosterzee, pasteur à Rotterdam, dont le travail récent sur Saurin nous a aidé dans l'étude que nous venons de faire, « que, si Bossuet est de tous les orateurs français le plus « brillant, Bourdaloue le plus logique et Massillon le « plus sensible, — Saurin mérite, comparativement, « d'être nommé le plus pratique (1). » A ce jugement, qui nous paraît bien fondé, nous n'hésitons pas à ajouter qu'il est aussi le plus sérieux, le plus fidèle, celui qui sait le mieux faire trembler la conscience en y portant des lueurs vives et soudaines, et « amener « toute pensée captive à l'obéissance de Christ (2), » ce qui doit être avant tout le but de tout prédicateur de l'Évangile.

(1) *Une page de l'histoire de l'éloquence sacrée*, page 112.

(2) II Cor., x, 5.

ÉTUDE

ET

CONSIDÉRATIONS SUR L'ESCLAVAGE

ET

SUR LE TRAVAIL FORCÉ

DANS LA SOCIÉTÉ MODERNE ;

Par M. Aug. FÉVRIER ,

Avocat-général à la Cour impériale de Caen.

Depuis le jour où, par décret du Gouvernement provisoire, la liberté sans condition a été donnée aux esclaves noirs de nos colonies, il semble que la question de l'abolition générale de l'esclavage ait subi un temps d'arrêt, et qu'elle soit sortie du domaine des grandes préoccupations publiques. A voir l'indifférence et la distraction inattentive avec laquelle le public accueille aujourd'hui les ouvrages spéciaux (nous ne parlons pas des romans), qui s'occupent encore de l'avenir de la race nègre, on se demande avec surprise combien d'années nous séparent du temps où la controverse humanitaire s'agitait, avec un bruit de tempête, autour de cette grave question de l'esclavage. Il peut y avoir quelque intérêt à rechercher les causes de ce revirement de l'opinion. Dira-t-on que la France, satisfaite d'avoir accompli pour son propre compte un acte de justice long-temps attendu ,

abandonne sans impatience aux autres peuples le soin de résoudre à leur guise, et à l'heure qui leur paraîtra la plus opportune, le problème de la substitution du travail libre au travail servile ? Nous répondrons que cette patiente attitude n'est guère dans le génie et les habitudes de notre nation. La France possède au plus haut degré la faculté expansive, le génie du prosélytisme. Ce qu'elle a accompli ou accepté pour elle-même, révolutions dans la forme politique, théories philosophiques ou religieuses, fantaisies littéraires, erreurs, vérités ou chimères, elle est très-pressée d'en faire part à ses voisins ; à tel point qu'il a fallu créer, pour ce besoin de communication particulier à notre patrie, une appellation spéciale, un mot essentiellement français, le mot *propagande.* Si donc nous constatons qu'en face de ce grand problème de l'abolition de l'esclavage, la France a fait abdication de tout esprit de prosélytisme, il nous faut rechercher les causes de cette répudiation de son rôle habituel, et interroger les circonstances politiques qui ont pu modifier sur ce point les tendances de l'esprit public.

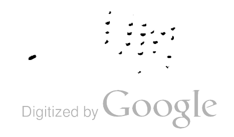
L'émancipation des Noirs fut décrétée par le Gouvernement provisoire, à la date du 4 mars 1848. On était alors aux premiers jours de la nouvelle République; mais si court qu'eût été le délai accordé à l'étude de cette question, la République de février ne pouvait, sans se montrer inconséquente avec les principes d'égalité absolue et de fraternité universelle qu'elle venait de proclamer, retarder d'un seul jour l'émancipation des esclaves ; bien moins encore pou-

vait-elle l'ajourner jusqu'au moment où les questions accessoires, se rattachant à cette grande mesure, eussent été étudiées. Le précédent Gouvernement avait pu, lorsqu'il était trop vivement pressé par les abolitionnistes, opposer aux impatients l'utilité d'un ajournement. La République ne le pouvait pas. La précipitation en pareille matière était, pour le Gouvernement provisoire, une nécessité politique, une fatalité d'origine. On ne peut donc faire un reproche sérieux de cette précipitation aux hommes de 48. Mais le reproche que l'on ne peut faire aux hommes, on peut le faire aux choses; on peut mettre cette précipitation au nombre des griefs généraux dont l'impartiale histoire demandera compte un jour à la révolution de 48.

Il semble en effet que la République de février ait porté malheur, même aux bonnes choses qu'elle a faites. Quinze jours plus tôt, une loi édictant la destruction de l'esclavage eût été saluée d'enthousiastes acclamations, et fût entrée tout de suite dans le courant des idées populaires et prépondérantes. Le 4 mars, la loi d'émancipation trouvait l'opinion publique agitée de soucis bien autrement graves que celui que pouvait inspirer le sort de quelques milliers de Nègres. Il était bien question de cela vraiment alors que l'incertitude poignante du lendemain troublait les âmes les mieux trempées, et que le problême d'être ou n'être pas constituait à lui seul toute la vie publique. Il y a plus, à côté de tous les périls que contenait un avenir inconnu, l'émancipation des Nègres ne se détachait du cadre noir des préoccupations contemporaines, que comme une menace, que comme un péril de plus.

On se demandait si la liberté ainsi donnée, sans préparation, sans apprentissage préalable, à des hommes aussi étrangers à toute idée de devoir et de responsabilité morale, que les malheureux ilotes noirs de nos colonies, n'amènerait pas quelque catastrophe semblable à celle de St.-Domingue. Par bonheur, l'événement ne devait pas justifier ces sinistres appréhensions.

Mais encore bien que l'émancipation des Noirs se soit accomplie dans nos colonies sans conflit sérieux, et sans grande effusion de sang, l'ardente sympathie qui s'attachait autrefois au mouvement abolitionniste ne s'est pas réveillée, la réaction politique qui suivit la révolution de février ayant complètement changé le courant général des idées. — Malheureusement pour la cause des Nègres, le Gouvernement provisoire avait essayé de donner à cette cause une couleur politique, et de s'approprier, au profit de l'établissement républicain, la popularité qui s'était toujours associée aux efforts de la philanthropie négrophile. Nous touchons cette fois à un reproche sérieux; car, en-dehors de tout esprit de parti, on ne peut que qualifier très-sévèrement la mesure qui, en rendant la liberté aux Nègres, leur octroyait en même temps des droits politiques. Transformer les esclaves noirs en hommes libres était un acte de stricte justice; les transformer en électeurs était un acte coupable ou insensé. Confier à de malheureux affranchis, arrachés d'hier à l'abrutissement de la vie servile, ne connaissant d'autre sentiment moral que la rancune d'une longue oppression; leur confier, disons-nous, une arme aussi redoutable que le suffrage universel, en présence de la



disproportion numérique qui existait entre les deux races, c'était exposer la population blanche au pillage et à l'égorgement. Si nos colonies ont échappé au sort de la métropole des Antilles, elles doivent leur salut à leur insignifiance territoriale. A la Guadeloupe, la plus considérable de nos trois colonies, la population nègre n'atteignait pas cent mille âmes. Ce n'était pas assez pour tenter un essai de république noire, ou même un commencement d'agrégation politique. Il a suffi de l'énergie de quelques hommes de cœur pour intimider ces enfants mutins.

Il est donc assez facile de retrouver, en remontant le cours des faits et des idées, l'origine de l'indifférence avec laquelle la génération actuelle assiste à la discussion du problème de l'esclavage.

L'abstention de la France a été pour la cause des Nègres un événement funeste. La grande controverse abolitionniste a cessé d'avoir pour théâtre la vieille Europe; elle a été portée au-delà de l'Atlantique; et c'est aujourd'hui la jeune nation américaine, si impétueuse dans ses instincts, si ardente au culte de l'utile et du profitable, qui discute seule l'utilité ou l'inutilité du travail servile. Nous disons l'utilité du travail servile; car c'est un fait digne de remarque, qu'en abordant en Amérique, la question a été modifiée quant à la formule sous laquelle elle était traitée en Europe. Ce résultat peut encore s'expliquer. En Amérique, le grand intérêt social, l'intérêt qui domine toutes les autres questions, c'est la colonisation Il s'agit de défricher, de cultiver et de peupler un continent quatre fois grand comme l'Europe, et d'accomplir cette œuvre

immense avant la fin du siècle actuel. En face d'un pareil but, le problème américain consiste à tirer de chaque homme, libre ou non libre, la plus grande somme de travail possible. Aller vite, aller de l'avant, tel est le cri de guerre de ces conquérants de l'espace et de l'étendue. Périssent, s'il le faut, les timides et les prudents! le char de la civilisation, nouvelle idole de Jaggernaut, doit sans ralentir sa course, broyer sous ses roues ces membres inutiles.

Il était facile de prévoir ce que pourrait devenir, livrée à une nation aussi réaliste, la question de l'esclavage. Du domaine des spéculations philosophiques et de la morale religieuse, elle est descendue dans les régions relativement inférieures de l'économie politique. On ne dit pas en Amérique, ou au moins on ne dit guère : l'esclavage est-il un fait que réprouve la justice? Est-il l'exercice d'un droit légitime, ou n'est-il que l'abus de la force? On dit : le travail servile est-il un élément indispensable de colonisation? Peut-il ou ne peut-il pas être avantageusement remplacé par le travail libre? L'activité humaine, comme toutes les autres manifestations de la nature organique, n'a-t-elle pas ses zônes et ses latitudes? Et si, par-delà les Tropiques, le travail corporel est interdit aux races blanches par la loi de leur constitution physique, la terre, œuvre de Dieu, doit-elle, pour cela, rester stérile et improductive? N'est-il pas, au contraire, conforme aux volontés divines, d'employer à la mise en culture de ces magnifiques contrées, paradis terrestre des générations futures, les races robustes et inépuisables que la Providence a enfermées et tenues comme en réserve,

pour cette grande œuvre, dans la péninsule africaine? La contrainte employée pour rendre à l'activité ces races indolentes est-elle autre chose que la réalisation de la loi biblique, qui condamne au travail tout homme venant en ce monde? Et d'ailleurs, que l'homme soit libre ou qu'il soit esclave, le travail n'a-t-il pas toujours le cachet fatal d'une condamnation infligée? Et au milieu de la vieille Europe, la misère ne joue-t-elle pas, à l'encontre de la portion inférieure de l'humanité, le même rôle que la servitude?

Telles sont les formes habituelles que revêt, dans la presse américaine des États du Sud, la question de l'esclavage. Aux hommes ardents et inquiets qui habitent les chaudes contrées que baigne le golfe du Mexique, les lenteurs de la méditation philosophique ne conviennent pas: pour eux le droit n'est pas autre chose que l'utilité du fait. Mais comme l'homme, même dans le paroxysme de son égoïsme et de sa cupidité, ne peut échapper à sa propre conscience, et qu'il a besoin de se voiler à lui-même son iniquité, on fait intervenir la Providence dans le débat. Ce genre de blasphème n'est pas nouveau. On le trouve mêlé à tous les grands crimes sociaux. En France, pour sanctifier l'échafaud révolutionnaire, on a créé un sans-culotte Jésus-Christ. En Amérique, pour justifier l'esclavage, on a fait du Dieu de la Genèse un Dieu anti-abolitionniste : tant il est vrai que l'homme, toutes les fois qu'il a besoin de donner à ses passions ou à ses fureurs une sorte de sanction divine, sait bien tirer Dieu du sanctuaire, l'interroger, lui dicter ses réponses, et faire du Saint des Saints son complice.

Malgré dix-huit siècles de christianisme, l'humanité est encore idolâtre, et justifie ce mot d'un écrivain célèbre, que si, à l'origine des choses, Dieu a fait l'homme à son image, l'homme depuis ce temps le lui a bien rendu.

Ce qu'il y a de plus fâcheux dans ce mouvement des esprits en Amérique, c'est que l'esclavage y est soutenu par le parti qui se dit le plus avancé, le parti démocratique. Les abolitionnistes appartiennent en grande majorité au parti républicain, qui est au-delà de l'Atlantique le parti conservateur. En France, nous confondons ces deux appellations : parti républicain, parti démocratique. En Amérique, les deux mots sont loin d'être synonymes, et les deux partis représentent deux tendances diverses et fort opposées. L'école républicaine, s'inspirant des grandes traditions de Washington et de Franklin, admet qu'il existe au-dessus de la loi, manifestation écrite de la volonté du peuple, des principes antérieurs et supérieurs, des règles morales qu'il n'est pas permis d'enfreindre. En face de ces notions transcendantes de la justice et du droit, l'esclavage n'existe qu'à l'état de crime. Les décrets, les législations, la volonté des hommes, n'en sauraient changer le caractère. L'esclavage, apporté sur le sol de la libre Amérique par les premiers colons espagnols, a pu être toléré à l'état de fait accidentel et transitoire; mais l'Amérique n'entrera réellement dans la famille des nations chrétiennes, que lorsqu'elle aura extirpé ce fléau et qu'elle se sera lavée de cette souillure. Telle est la pensée du parti républicain, quant à l'esclavage. Cette opinion a été magnifiquement exposée

dans le célèbre roman de Mme. Beecker Stowe : *La Case de l'oncle Tom.*

Le parti démocratique procède tout autrement. Il ne reconnaît d'autre principe politique que cette seule formule: La volonté populaire constitue le droit. Ce parti reprend, sans bien s'en rendre compte, la tradition des turbulentes républiques de l'ancienne Grèce et de la cité romaine, telle qu'elle existait avant les guerres puniques. Les publicistes de cette école, prenant à la lettre le trop fameux et très-dangereux axiôme : *Vox populi, vox Dei*, attribuent aux manifestations de la volonté populaire une sorte d'inspiration divine. Pour eux le progrès ne réside pas dans la longue éducation de la raison humaine, se complétant et se perfectionnant d'âge en âge. Le progrès pour eux, c'est toujours l'inspiration d'aujourd'hui, la volonté nouvelle qu'exprime le peuple. Peu importe qu'elle contredise celle d'hier, et que la souveraineté populaire se donne à elle-même les plus capricieux démentis! Le progrès, c'est l'évolution sans fin, l'expansion toujours jeune et toujours féconde de la pensée collective. Et remarquons que, dans l'état démagogique, chaque fraction du peuple s'attribue le nom de peuple, et s'arroge, à l'exclusion de tous les membres de la famille populaire, l'exercice absolu de la souveraineté. Ainsi, dans les États du Sud, la majorité de la population blanche, étant d'avis de maintenir l'esclavage, ne tient aucun compte de l'opinion contraire exprimée par les États du Nord. Le peuple a parlé, la volonté populaire s'est manifestée : l'opinion contraire doit se taire, sous peine de devenir séditieuse; l'esclavage subsistera

donc; et, pour vaincre la résistance hypocrite des puritains du Nord, on annexera Cuba, on annexera le Mexique. L'Union américaine comptera ainsi dans le congrès central deux États à esclaves de plus, et malheur à la vieille Europe, si elle prétend s'opposer aux volontés de la grande nation américaine !

Tel est le langage journalier des publicistes de la Nouvelle-Orléans. Ce ne sont pas là de vaines et ridicules rodomontades; ou plutôt, en faisant la part des rodomontades, il faut aussi dégager ce qu'elles contiennent de périls sérieux. Ce qui n'est que trop évident, c'est que la cause de l'émancipation a perdu depuis trois ans beaucoup de terrain. Toute illusion sur ce point conduirait à de navrantes déceptions. Les États à esclaves ont conquis, sur les États libres, une prépondérance marquée : supériorité numérique, accroissement de population, richesse territoriale, ils ont tous les éléments qui conduisent à la domination politique. Ajoutez-y l'audace indomptable, l'activité sans repos ni trève, l'esprit d'aventure, la furie française transportée des régions chevaleresques du grand et du beau, dans les domaines de l'utile et du confortable, et vous aurez une idée de la puissance de cette fraction du peuple américain, et de la grandeur de la lutte qu'il faudra engager un jour avec cette race énergique du Sud-Ouest, qui a pris à cœur de maintenir l'esclavage, et non-seulement de le maintenir, mais de lui reconquérir une place d'honneur parmi les institutions sociales.

Car leur prétention n'est pas moindre : ils veulent arriver à la réhabilitation de l'institution domestique

(tel est le nom nouveau qu'ils ont donné à l'esclavage); et c'est une preuve d'habileté de leur part, que d'avoir ainsi transformé et couvert d'un déguisement séduisant la chose hideuse qu'ils veulent défendre. Le nom même de l'esclavage était odieux et abhorré. Il rappelle les tortures corporelles, les coups de fouet, les cachots, l'abrutissement d'une race tout entière courbée sous le bâton. Parlez-nous de l'institution domestique. Ces mots-là n'éveillent que des idées riantes, les souvenirs du foyer, l'organisation patriarcale, l'âge d'Or rendu aux pauvres humains. Aussi, ajoutent les journalistes Louisianais, où rencontre-t-on quelques détracteurs de l'institution domestique, de cette admirable institution qui doit un jour faire de l'Amérique une nouvelle terre promise? Dans cette Europe décrépite qui ne sait plus que se déchirer de ses propres mains; au milieu de ces nations putréfiées qui s'appellent l'Angleterre et la France. Avant de venir prêcher chez nous l'abolition de l'esclavage, et l'égalité des races noire et blanche, qu'elles essaient d'abord d'extirper de leur sein la corruption profonde, la haine sauvage de classe à classe, l'athéisme, la consomption morale qui les rongent, et nous les écouterons ensuite.

La France, malgré son abstention présente, est, plus souvent encore que l'Angleterre, prise à partie par les écrivains qui se sont mis à la solde de l'institution domestique. On ne lui pardonne pas la mesure, si malencontreuse qu'elle ait été, qui avait appelé à la vie politique les esclaves affranchis. On prévoit en outre, par une sorte d'intuition de l'avenir, que cette

apathie de l'esprit public n'aura qu'un temps, et que, dans quelques années, la France s'éveillant de son sommeil, poussera la première encore le cri de guerre d'une nouvelle croisade contre l'esclavage. Nous espérons, pour l'honneur de notre pays, que cette prévision se réalisera, et nous acceptons pour lui, comme un titre de gloire, les invectives et les malédictions que lui vaut, de la part de l'école démocratique Louisianaise, cette vision prophétique de l'avenir.

Il n'entre pas dans notre plan de discuter à fond, et de réfuter les arguments présentés au soutien de l'institution domestique. Ces arguments ne sont que la déduction plus ou moins subite d'un principe que nous contestons, à savoir : que l'esclavage a ses origines dans le droit naturel, qu'il dérive d'une nécessité providentielle, parce qu'il est le seul moyen d'arriver à la mise en culture de toutes les parties de la terre habitable. Cet argument n'est pas autre, sous une forme rajeunie, que celui que l'antiquité païenne avait imaginé pour légitimer la servitude. Avant l'apparition du christianisme, certaines écoles philosophiques admettaient que l'esclavage était une institution de droit naturel. Ainsi Platon, bien qu'il songe à le supprimer dans sa République, qui est une utopie, le maintient dans ses Lois. Xénophon trouve parfaitement juste que les Grecs réduisent en esclavage d'autres Grecs, leurs ennemis. Aristote enfin discute magistralement la question, et résume ainsi la pensée de l'antiquité païenne : « Quelles sont, dit-il, les parties « primitives, indécomposables de la famille ? C'est le « maître et c'est l'esclave. D'où il suit qu'une de ces

« parties venant à manquer, la famille ne peut plus « subsister. Tel homme sera libre partout, et tel « autre partout esclave. L'un par nature est fait pour « obéir, l'autre par nature est fait pour commander. « L'âme est supérieure au corps : or, chez certains « hommes, il semble que l'âme domine, et le corps « chez certains autres. Le corps, qui est apte aux tra- « vaux grossiers, est fait pour la servitude. Il est donc « évident que, parmi les hommes, les uns sont naturel- « lement libres et les autres naturellement esclaves, et « que, pour ces derniers, l'état de servitude est aussi « utile qu'il est juste. »

Ces aberrations, qui nous paraissent si monstrueuses, s'expliquent par les nécessités de l'organisation sociale, telle qu'elle existait alors. La société païenne était essentiellement oligarchique; le patriciat en était l'âme. Au sommet de l'édifice social se trouvait la famille sénatoriale, prédestinée par droit de naissance à tous les avantages, à toutes les jouissances matérielles ou morales que comporte l'état de civilisation; aux secondes assises, le plébéien libre, voué à une vie laborieuse, mais assez fièrement partagé, par cela seul qu'il est libre, pour n'avoir point à se plaindre de son sort; puis au bas le troupeau humain, *humanum pecus*, travaillant sans relâche et sans trêve, à cette seule fin de procurer aux races oisives la subsistance et le divertissement. Ce système social, poussé jusqu'à ses dernières conséquences, devait aboutir à la création d'une cité patricienne, reine oisive du genre humain, foulant aux pieds les nations vaincues, réduites au rôle de pourvoyeuses de sa faim

insatiable et de ses sanguinaires délassements. Dans un monde ainsi organisé, l'esclavage était une institution fatale. Dès que l'on admet, en principe, qu'un certain nombre d'hommes ont droit, par privilége de naissance, non pas seulement à la subsistance gratuite, mais à tous les raffinements, à toutes les jouissances que peut rêver, jusqu'aux limites du possible, le délire de la volonté sans frein, il faut bien en conclure comme conséquence, qu'une autre fraction d'êtres humains a le devoir de procurer, par son travail, à la fraction privilégiée les jouissances et les raffinements. La nécessité logique de l'esclavage, c'est-à-dire du travail forcé, accompli pour autrui, dérive naturellement de cette monstrueuse organisation.

Aujourd'hui que le problème posé par la civilisation moderne ne consiste plus, comme au temps du patriciat païen, à procurer à un petit nombre d'hommes la plus grande somme de jouissances possibles, mais à procurer au plus grand nombre possible une existence tolérable, il semble que l'esclavage n'ait plus de raison d'être. Nous disons cependant que l'école américaine a rajeuni l'argument de légitimation de l'esclavage antique. Cet argument était emprunté à une sorte de fatalisme providentiel. C'est, en effet, au fatalisme providentiel que les patrons de l'institution domestique empruntent les spécieuses raisons à l'aide desquelles ils rassurent leur conscience complaisante et leur christianisme accommodant. La mise en culture et la colonisation de la terre entière sont des faits de destination providentielle. On ne peut arriver à réaliser ces faits qu'au moyen du travail forcé et de l'insti-

tution domestique. Donc l'institution domestique est légitime et de droit naturel.

L'école américaine confond à plaisir deux choses fort distinctes : l'esclavage et le travail forcé. Il y a, entre ces deux choses, des points de ressemblance qui permettent à certains égards l'assimilation ; mais il y a aussi des différences qui les isolent, qui les séparent, et qui conservent à chacune d'elles son caractère particulier et original. L'esclavage a pour but le travail forcé, et pour résultat le travail forcé ; mais le travail forcé n'est pas nécessairement l'esclavage. S'il en était autrement, tout labeur humain aurait un caractère servile ; car il n'est guère de travail qui ne soit le résultat d'une contrainte quelconque. Combien d'hommes en ce monde, surtout dans les grandes villes, ne travaillent que contraints par le besoin de chaque jour et dans la mesure du besoin de chaque jour ? Dira-t-on, de ces hommes, qu'ils sont esclaves ? On dira métaphoriquement qu'ils sont les esclaves de la misère et les serviteurs de la faim. Rien n'est plus vrai, sans doute. Mais il faut ajouter qu'ils sont à la fois esclaves et maîtres ; car, chaque jour, en gagnant l'obole nécessaire au pain quotidien, ils s'octroient à eux-mêmes un affranchissement solennel, et deviennent rois, au soleil de la place publique. Laissons aux poètes de la démocratie socialiste ces fastueuses et vaines métaphores. Ce qu'il faut reconnaître, c'est que la paresse est chez l'homme un instinct très-puissant, très-dominateur et très-difficile à vaincre. Dans l'état de nature qui n'est, à proprement parler, que l'état sauvage, l'homme vit sans travail, ou plutôt, comme il est

physiquement le plus fort, l'homme sauvage contraint la femme à travailler. Voilà bien l'esclavage à l'état de nature, à l'état rudimentaire. Que l'école américaine veuille bien remonter aux sources, aux véritables origines, elle y trouvera l'institution domestique, à son premier jour d'existence, dans toute sa nudité et toute sa laideur.

Nous disions tout à l'heure que l'on peut soutenir métaphoriquement que le prolétaire, l'ouvrier qui n'a pour ressource que le travail de ses mains, est l'esclave de la misère; que, pour lui, la liberté est un vain nom, et qu'il a pour maître le plus impitoyable de tous les maîtres, le besoin de chaque jour. L'école américaine n'a eu garde de manquer une si belle occasion de rétorquer un argument à l'encontre des abolitionnistes européens. Elle a pris au sérieux, ce qui n'est au fond qu'une figure de rhétorique, et la misère profonde dans laquelle sont plongées certaines classes de travailleurs libres, en Irlande, en Flandre, en Silésie, lui a servi de terme de comparaison pour mettre en relief le bien-être et la quiétude relative dans laquelle vivent les travailleurs esclaves de la Louisiane et des Florides. Elle reproche en outre à la République de 48 d'avoir méconnu les véritables principes de l'économie politique, en essayant de supprimer le travail forcé sous sa double forme à la fois: l'esclavage et la misère. Ce fut, en effet, une des prétentions du socialisme, d'avoir à sa disposition certaines recettes infaillibles pour faire disparaître la misère, et établir entre tous les hommes une égale répartition des produits de l'activité sociale.

A en croire ces nouveaux prophètes, le malaise des classes laborieuses est un crime volontaire de la société actuelle, et ce sont les gouvernements qui, par calcul machiavélique, maintiennent les populations inférieures dans l'état misérable où nous les voyons végéter. A l'avènement de la République de février, il ne manqua pas d'empiriques qui apparurent, les mains pleines de projets et de systèmes, promettant au monde de supprimer pour toujours la faim et la pauvreté, à cette seule condition toutefois qu'on voulût bien les charger d'être les entrepreneurs de la félicité publique. L'invasion de cette armée de charlatans, qui avait des adhérents et des chefs dans les plus hautes régions officielles de ce temps-là, n'a pas été, pour les hommes sérieux du Gouvernement provisoire, un de leurs moindres embarras.

Quoi qu'il en soit, confondant dans une même réprobation les chefs du parti socialiste et la dictature républicaine sortie des barricades de février, la presse d'outre-mer reproche au Gouvernement provisoire d'avoir décrété en quelque sorte, dans d'imprudentes proclamations, la destruction de la misère : « Non « contents d'avoir méconnu la loi providentielle du « travail forcé, en abolissant l'esclavage, sans pré- « paration, sans transition, vous avez voulu, disent « les docteurs américains, atteindre et tarir le travail « à sa source la plus féconde, la misère. Insensés! « ne voyez-vous pas que la misère joue, dans un état « de civilisation aussi compliqué que le nôtre, le rôle « d'une grande institution sociale ; qu'elle a été de « tous temps la puissante et infatigable institutrice du

« genre humain ? Sans la misère, sans la pression du « besoin de chaque jour, trouverait-on des hommes « qui se condamnassent volontairement aux labeurs « rebutants et insalubres, aux occupations ignobles, « aux professions sans nom, nécessaires pourtant, « qui impliquent une sorte de dégradation corporelle? « Quels sont les hommes qui, par amour de l'art, se « feraient cureurs d'égouts, puisatiers, extracteurs de « marne, équarrisseurs? Est-ce par dévouement pour « le prochain que l'on entreprend sur soi-même le « suicide industriel qui consiste à se faire fabricant « de blanc de zing, verrier, étameur de glaces, « chauffeur de machine ?... La France veut supprimer « à la fois l'esclavage et la misère ! C'est qu'alors nous « apprendrons sans doute, par le premier paquebot, « que, dans ce bienheureux pays, la terre intelligente « se couvre spontanément de riches moissons, qui « vont d'elles-mêmes, sans qu'ilsoit besoin de fau- « cheurs, s'engranger dans les greniers d'abondance; « que les maisons surgissent toutes bâties au son de « la lyre de quelque nouvel Amphion; que la houille « et le minerai de fer, s'arrachent d'eux-mêmes aux « profondes entrailles de la terre pour venir affleurer « le sol, et que tout récemment on vient d'établir, à « Paris, un haras de locomotives ! »

Il faut bien en convenir, il y a dans ces invectives satyriques quelque chose de fondé. Il est incontestable qu'en France, une certaine école a dépassé la mesure du vrai et du raisonnable en méconnaissant d'une manière absolue la loi du travail forcé. Dans l'état de civilisation où nous sommes arrivés, l'extrême division

du travail et l'existence de besoins nouveaux, compliqués, inconnus aux peuples agriculteurs, ont donné naissance à certaines industries souterraines, répugnantes, presque infâmes, auxquelles les hommes ne se prêtent que sous la pression de l'inflexible nécessité. On peut même, sans exagération, ajouter que, parmi les professions nécessaires, quelques-unes astreignent le travailleur à des manipulations tellement ignobles, que la raison tirée de la pression de la misère ne suffit plus pour expliquer comment de tels labeurs trouvent des ouvriers; il faut en outre admettre que les malheureux qui les exécutent sont vis-à-vis de leurs semblables dans un état d'infériorité intellectuelle et de dégradation relatives. A Rome, le travail des mines et le travail de la meule étaient regardés comme trop pénibles pour être l'objet d'un choix libre et volontaire; on condamnait à exécuter ces travaux les malfaiteurs et les esclaves fugitifs. Avons-nous besoin de rappeler, que le Colysée, dont l'édification gigantesque a dû coûter la vie à tant de malheureux, fut bâti par les captifs juifs amenés à Rome par Titus? Le curage du grand égout de Tarquin et des Gémonies urbaines était imposé, à titre de punition, à des Gaulois ou à des Germains, prisonniers de guerre et rebelles à la servitude; à Paris, et de nos jours, les ouvriers des Gémonies seront de pauvres gens abrutis par le vice, dégradés par une longue misère, véritables esclaves de la faim quotidienne. La misère joue donc son rôle nécessaire dans le mécanisme social. La misère, nous nous trompons, c'est la pauvreté qu'il faut dire. Car la misère est un

état moral bien plus qu'un état physique; un état de décadence et d'atonie, qui anéantit chez l'homme toute réaction de l'âme, toute énergie, toute dignité, toute révolte de fierté virile. La misère conduit à la mendicité, au vol honteux accompli dans la limite des petits châtiments. La misère n'est pas le fait de l'individu qui, dénué de tout, a préféré à la mendicité le travail le plus ignoble et le plus rebutant Non, si dégradé qu'il soit, cet homme n'est point esclave; car il a fait spontanément un choix honorable, et le signe de la liberté rayonne encore sur son front déchu.

Quelques écrivains de l'école socialiste ont reconnu l'importance du rôle que joue la contrainte morale, résultat de la pauvreté, dans l'exercice de quelques professions nécessaires, et ont compris qu'un tel agent ne saurait être facilement remplacé. Comment d'ailleurs le remplacer, ou mieux encore comment organiser la famille humaine de façon à pouvoir s'en passer? Deux expédients, deux moyens bien différents, ont été proposés. Un chef d'école a prétendu que la civilisation moderne avait fait fausse route, en imposant aux hommes un nombre infini de besoins nouveaux, d'habitudes incommodes; en créant, en un mot, l'industrialisme, monstre insatiable, auquel se sacrifient, sous la pression de la faim, d'innombrables victimes humaines. Pour détruire cet état de choses, et remédier à l'abus du travail forcé, il faut mettre le feu aux villes, dissoudre les grandes agglomérations, revenir à la vie pastorale, et recommencer la jeunesse du genre humain. Le travail agricole n'a rien en soi de pénible ni de rebutant; l'existence rurale est simple,

facile, sans complication. La domesticité champêtre n'impose aucun service ignoble ou dégradant ; c'est une sorte d'association dans laquelle le maître et le serviteur sont à peine différents l'un de l'autre, portant les mêmes habits, couchant sous le même toit, mangeant à la même table. — Tel est l'expédient proposé ; il est héroïque et radical ; tout en lui reconnaissant cette double qualité, nous l'exposons pour mémoire, et sans prendre la peine de le discuter.

Le second expédient, que nous allons maintenant exposer appartient à un chef d'école fameux, nous dirions volontiers à un prophète, à un révélateur ; car nous avons à nommer le célèbre Fourrier. L'expédient est moins héroïque, mais il est plus sérieux, ou au moins plus spécieux. Il faut reconnaître, en effet, qu'au milieu d'un fatras de rêveries incohérentes et du plus grand dévergondage d'imagination dont jamais cerveau humain ait été en travail, Fourrier a parfois des éclairs de divination, et des aperçus empreints d'une originalité magistrale. Mieux inspiré que les écrivains de l'école républicaine, Fourrier reconnait la nécessité logique du travail forcé. Il ne veut pas de l'esclavage, il le proscrit hautement. Il ne veut pas davantage de la misère, qu'il reconnait être, dans l'état actuel de la société, un instrument nécessaire du travail social. Il n'entend pas briser brutalement l'instrument ; car l'instrument une fois brisé, la machine s'arrête, la vie collective est suspendue, l'humanité est en péril. Il ne consent donc pas à briser l'instrument, il veut seulement le remplacer. A l'agent social connu sous le nom de travail

forcé, il substitue un agent nouveau qu'il intitule le travail attrayant.

Le jour où Fourrier a imaginé sa théorie du travail attrayant, il a, suivant nous, conquis sa place au nombre des grands penseurs : non pas que l'idée du travail attrayant ne soit en elle-même quelque chose de déraisonnable et de chimérique; mais c'est la constatation philosophique d'un grand fait, à savoir : qu'on ne peut faire disparaître le travail forcé, sous ses deux formes à la fois, l'esclavage et la misère, sans le remplacer immédiatement par un nouvel instrument, par un nouvel agent d'activité sociale.

La théorie du travail attrayant une fois imaginée, le philosophe explique comment il en comprend la réalisation pratique. Il affirme que tous les hommes reçoivent en naissant, de la nature, à titre de don gratuit, une aptitude spéciale qui les prédispose à exercer un art, une profession quelconque, profession qu'ils doivent embrasser, non pas seulement sans contrainte, mais avec passion, dès que cette aptitude originelle leur sera suffisamment révélée. Tel individu sera ainsi, de naissance, géomètre ou mécanicien ; tel autre, charpentier; tel autre, constructeur de navires; tel autre, cuisinier; car la cuisine joue un grand rôle dans les institutions fourriéristes. La société n'a d'autre peine à prendre et autre chose à faire, pour avoir ainsi à sa disposition des ouvriers et des artistes, qu'à surveiller attentivement chez les jeunes gens l'apparition de ces aptitudes natives, et à diriger l'éducation de chaque enfant dans le sens de la vocation qui se révèle en lui. Les professions ignobles,

repoussantes, donnent bien quelque peine au prophète : il éprouve quelque difficulté à pourvoir à la composition de leur personnel. Mais, quand il s'agit d'un système qui doit sauver le genre humain, on peut bien brusquer quelques détails, et l'on finit toujours par trouver des expédients. Le philosophe socialiste se tire de ce mauvais pas d'une façon tout ingénieuse. Il a remarqué que les enfants ont une singulière propension à se vautrer dans les ruisseaux et à édifier, au grand dommage de la propreté de leurs vêtements, de petites maisons de boue. « Utilisons, dit-il, cette « aptitude enfantine au profit de l'assainissement de « la cité harmonique. Enrégimentons les enfants, ils « seront les égoutiers du Phalanstère, et composeront « le personnel de la brigade de salubrité. Dans cette « partie si malencontreuse des nécessités de la vie « publique, nous aurons encore remplacé le travail « forcé par le travail attrayant. »

Revenons bien vite, il en est temps, après cette excursion dans le pays des chimères, aux méditations sérieuses, aux vérités positives. Fourrier est dans le vrai, quand il constate l'impossibilité de supprimer à la fois, dans l'organisation sociale, l'esclavage et le travail forcé. Il s'égare, quand il prétend donner au labeur de l'homme le caractère exclusif d'un plaisir (le plaisir n'étant autre chose que la satisfaction d'un appétit ou d'une passion). Et c'est ainsi, ce nous semble, que l'on s'égarera toujours, quand on voudra chercher bien loin, dans les subtilités de l'imagination, la solution si simple que nous en donne la loi biblique. La Bible n'est pas seulement le livre qui parle le mieux

de Dieu aux hommes. Elle est aussi le livre, le seul livre qui donne une réponse au mystère de l'existence humaine. La Bible nous apprend que, depuis sa chute, le passage de l'homme sur la terre a le caractère d'une expiation et d'un combat. La condition de la vie, c'est le labeur, le labeur âpre et pénible, qui fait que l'homme arrose de ses sueurs le sillon qui doit le nourrir; le salaire et le repos de la vie, c'est. pour l'homme, le retour suprême à cette terre d'où il a été tiré. Le travail est donc, dans la solution biblique, le résultat d'une condamnation. La nouvelle alliance consentie par Dieu a racheté, il est vrai, la condamnation; mais elle n'a pas effacé la loi du travail. En relevant la dignité humaine, le pacte de la Rédemption a modifié seulement le caractère de l'obligation imposée. Le travail n'est plus une condamnation, mais un devoir. Et cela est si vrai que, même en se plaçant en-dehors de l'orthodoxie biblique, acceptée par toutes les communions chrétiennes, il n'est personne qui ne convienne que le travail est une condition essentielle de conservation morale. La prescription religieuse et la philosophie purement humaine se rencontrent sur ce terrain. C'est donc avec raison que l'Église a placé l'oubli de la loi du travail au nombre des transgressions capitales. La philosophie stoïcienne avait posé la même règle lorsque, par la bouche de Septime-Sévère mourant, elle avait légué au monde romain ce mot d'ordre sublime : *Laboremus!*

Si la sainteté de la loi du travail était comprise par tous les hommes, la misère hideuse et l'esclavage plus

hideux encore, disparaîtraient en même temps. Émettre le vœu qu'une telle amélioration s'accomplisse, c'est attendre, c'est demander que la moralité générale du genre humain grandisse d'un degré de plus ; en d'autres termes, c'est souhaiter le développement progressif des grands principes du christianisme, et l'appel de toutes les nations à la connaissance des vérités qu'il proclame. Pour faire disparaître le fléau de l'esclavage, nous comptons bien plus, nous en faisons l'aveu, sur l'action incessante du prosélytisme chrétien que sur les efforts de la politique ou de la persuasion philosophique. Est-ce un rêve insensé, est-ce une décevante utopie, que la perspective espérée du règne de la justice et de la charité ? Non, ce n'est point un rêve. Non, ce n'est pas inutilement que le divin Régénérateur des hommes nous a appris à demander, dans notre prière quotidienne, à l'auteur de toute justice que son règne arrive sur la terre. Advienne donc le règne de Dieu, et lorsque s'accomplira ce suprême période des dispensations divines, l'esclavage ne sera plus qu'un souvenir honteux, qu'un remords de l'humanité et qu'une souillure de l'histoire.

LE

BRÉVIAIRE DE P.-D. HUET;

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie.



Pierre-Daniel Huet fut l'un des premiers membres de notre Académie; il en fut aussi l'un des plus illustres, et tout ce qui se rattache à sa personne ou à ses œuvres y trouve une faveur sans laquelle je ne viendrais pas lui parler d'un livre à peu près inconnu, quoique édité par l'Évêque d'Avranches.

En arrivant dans son diocèse, Huet y trouva un Bréviaire, littérairement, informe; on y lisait des hymnes barbares contre lesquelles son goût se révolta, des prières placées confusément et qui appelaient un nouvel ordre, une meilleure disposition. Il n'eut rien plus à cœur que de reconnaître le mal et d'y apporter un remède. Voici comment il s'en explique dans le préambule qu'il adresse aux ecclésiastiques de son diocèse *(clero Abrincensi)*, en tête de chaque volume du nouveau Bréviaire: « Postquam... divino nutu, Ecclesiæ hujus suscepimus curam, nihil nobis fuit antiquius quam ut recognosceremus libros omnes, quibus preces publice decantari, privatimque recitari solitæ, ac precum ritus continentur. Atque eos sane tam in-

conditos, tam parum tractationi et recitationi accommodos reperimus, ut non utile modo, sed omnino quoque necessarium visum sit in reparandis iis studium ponere. »

Tous les livres d'Office étaient à revoir et à réimprimer; mais la misère générale permettait à peine d'espérer une édition du Bréviaire, du Bréviaire tout seul: « Multa profecto nos deterrebant ab incepto; præcipue vero temporum difficultas, et angustiæ rerum, quæ erant ejusmodi, vix ut solius Breviarii, nedum cæterorum Ecclesiastici Officii librorum nova sperari posset editio. »

Il se trouva par bonheur un homme pieux et libéral, qui donna la somme nécessaire aux réimpressions, homme modeste que le prélat ne peut nommer, parce que ce bienfaiteur n'attend que de Dieu sa récompense: « Quem honoris caussa nominare partes nostræ essent, nisi tantam ejus benignitatem modestia etiam superaret; certaque duceretur spe, futurum sibi Deum mercedem totam ac præmium. »

Dans la réforme qu'il fit du Bréviaire d'Avranches Huet mit de la réserve, et se garda bien d'abolir, sous prétexte d'élégance, de vieux usages établis depuis des siècles, de vieilles *Rubriques* consacrées par l'habitude et l'antiquité: « Cæterum ita instaurata est hæc Breviarii nostri forma, ut in ea adornanda caverimus imprimis, ne a priscis Abrincensis Ecclesiæ et Breviarii legibus, quas *Rubricas* vocant, discederemus, rati scilicet *tenendas traditiones quas didicimus, nec transgrediendos terminos antiquos quos posuerunt patres nostri;* et sanctos sacrosque habendos esse unicuique

Ecclesiæ suos ritus, quos multorum annorum consuetudo et perpetuus majorum consensus consecravit. »

Voici comment le prudent Évêque procéda à sa réforme : il rechercha les vieux Bréviaires du diocèse d'Avranches et ceux des autres diocèses, qui avaient le plus de réputation, et ne se fit pas scrupule d'emprunter à ces derniers ce qui lui parut le plus propre à exciter une grande piété dans les âmes : « Vetusta conquisivimus exemplaria, simulque in consilium adhibuimus aliarum quarumdam Ecclesiarum Breviaria, quæ majori cura atque arte ferebantur esse lucubrata. Nec religioni nobis fuit inde hinc excerpere in nostros usus, si quid ad majorem Dei laudem, aut ad pietatem in animis vehementer excitandam visum est conducere. »

Il se préoccupa surtout des *Leçons des Nocturnes*, et ne voulut point qu'on y rencontrât des fragments d'auteurs supposés, ou des faits peu appuyés sur les monuments de l'histoire ancienne : « Attendimus præsertim ne quid in *Lectiones Nocturnorum* admitteremus, vel ex subdititiis depromptum auctoribus, vel non satis certis veteris historiæ monumentis subnixum. »

Il était difficile qu'un prélat aussi versé dans la littérature n'apportât point une attention particulière aux hymnes qu'il admettrait dans son recueil. Aussi s'en est-il occupé tout spécialement. Il remit sur l'enclume (c'est son expression) celles qui se ressentaient de la barbarie du temps où elles furent composées, ainsi que celles que défiguraient des taches grossières ; il en refit un grand nombre, sinon entièrement, du moins en grande partie ; seulement il n'osa toucher à celles

où les changements eussent dérouté les habitudes populaires: les habitudes populaires ont leurs exigences qu'il est convenable de respecter: « Hymnos prisci ævi barbarie deformes nævisque fœdatos revocavimus ad incudem; et, si non totos, at magnam certe partem meliori reddidimus formæ; ab iis solum abstinuimus, quibus insuefactæ piæ plebis aures mutationem ægre tulissent. »

Huet déclare que le Chapitre de l'Église d'Avranches lui a fort aidé dans sa tâche générale de récension, et il date son préambule des ides d'octobre 1697.

Le Bréviaire parut l'année suivante avec ce titre: *Breviarium Abrincense, illustrissimi et reverendissimi in Christo Patris DD. Petri Danielis Huetii Abrincensis Episcopi authoritate, ac venerabilis ejusdem Ecclesiæ Capituli consensu editum.* Parisiis, Coignard, 1698.

Il serait impossible aujourd'hui de dire positivement ce que fit Pierre-Daniel Huet, ce que firent ses collaborateurs dans l'œuvre collective. Une seule partie est évidemment du savant évêque, connu par sa passion pour la poésie latine. Cette partie, c'est la révision des hymnes et la composition de quelques-unes que d'Olivet n'a point éditées dans son recueil: *Poetarum ex Academia Gallica, qui latine aut græce scripserunt, Carmina.* Personne n'a pensé à recueillir dans le Bréviaire de Huet ce complément de ses œuvres littéraires: on nous pardonnera d'avoir interrogé d'un œil profane ce répertoire de prières ecclésiastiques, et fait quelques emprunts à un ouvrage dont il n'existe aujourd'hui que de très-rares exemplaires.

Cette humble ébauche mettra sur la voie ceux qui

voudront comparer le Bréviaire de l'Évêque d'Avranches avec les Bréviaires de son temps ou des temps antérieurs. Nous ne sentons pas la nécessité et nous n'aurions pas le courage de passer beaucoup d'heures à ce minutieux examen.

Notre attention ne s'est portée que sur les hymnes qui doivent appartenir à Huet, et sur les variantes qu'il a faites à celles qu'il a empruntées au poète Santeul. Commençons par ces dernières.

L'hymne pour la Conversion de saint Paul est fort retouchée par l'Évêque d'Avranches; mais les changements qu'il a faits sont-ils heureux? On en jugera en lisant, en regard l'une de l'autre, ces deux hymnes :

SANTEUL	HUET.
Saule, tendis quos in hostes,	Saule, quid gregis tenelli
Quo furore percitus ?	Vis cruorem fundere ?
Immolare quid tot ardes	Immolare quid tot ardes
Innocentes victimas ?	Immerentes victimas ?
Insequendo quem lacessis,	Insequendo quem lacessis,
Senties mox vindicem.	Hunc Deum jam senties.
Christus instat; impotentem	Christus occupat furentem,
Cæcat, urget, dejicit.	Cæcat, urget, dejicit.
Ille cedit imperanti,	Ille cedit imperanti,
Seque totum subjicit :	Seque totum subjicit :
Insecutor ante Christi,	Persecutor ante Christi,
Præco Christum personat.	Præco nunc Christum sonat.
Ante plenus qui minarum	Ante qui plenus minarum,
Præparabat vincula,	Ibat aptans vincula,
Nunc tremens, nec jam rebellis,	Nunc tremens stupensque Saulus
Per manus deducitur.	Per manus deducitur.
Qui lupus rapax furebat,	Qui lupus furebat ante,
Nunc in agnum vertitur.	Nunc in agnum vertitur.

SANTEUL.	HUET.
Dura, Christe, quam potenti	Dura, Christi (1), quam potenti
Corda vexas dextera !	Corda mutas dextera !
Qui tuum delere nomen	Qui tuum delere nomen
Vult tuorum sanguine,	Vult tuorum sanguine,
Universum mox per orbem	Ipse totum mox per orbem
Ipse clarabit suo.	Scribet illud et suo.
Sit suprema vox Parenti,	Summa laus Deo Parenti,
Qui creavit omnia ;	Qui creavit omnia ;
Filioque, qui redemit	Filioque, qui redemit
Morte nos volens sua ;	Morte nos volens sua ;
Par et illi, cujus almo	Par et illi, cujus almo
Recreamur halitu.	Confovemur halitu.

N'y a-t-il pas quelque témérité à refaire ainsi l'œuvre d'un poète? Et qu'eût dit le bouillant Santeul, s'il eût vu ses hymnes traitées avec si peu de façon par un rival qui lui était bien inférieur? Mais il ne put le voir : il mourut quelques mois avant l'impression.

Le morceau vraiment lyrique composé par Santeul pour l'Oblation de Jésus-Christ dans le temple et la Purification de la Sainte-Vierge, cette ode inspirée :

Stupete, gentes : fit Deus hostia, etc.,

n'a pu échapper aux retouches. Au 15e. vers, Huet substitue *cruentam* à *in ulnis*, c'est-à-dire une épithète inutile à une image heureuse et pittoresque.

Au 18e. vers, une autre image disparait ; *infans* fait

(1) *Christi* est sans doute une faute d'impression ; mais il y en a de bien plus graves, qui prouvent combien l'ouvrage a été peu soigné sous ce rapport. La ponctuation est, d'ailleurs, extrêmement négligée.

place à *insons*, au détriment de la poésie et sans profit pour la vérité.

La dernière strophe est, dans la plupart des hymnes d'Église, une glorification des trois Personnes divines. Santeul a varié avec beaucoup d'art cette sorte de refrain final; l'Évêque d'Avranches l'a souvent réduit à une formule prosaïque. Dans l'hymne *Stupete, gentes*, il a été plus heureux, et cependant nous ne pouvons approuver sa hardiesse, qui efface des vers élégants pour leur en substituer de graves et lourds. Voici la dernière strophe dans le poète original et dans son malencontreux correcteur :

SANTEUL.	HUET.
Sit summa Patri, summaque Filio,	Sit summa Patri, summaque Filio,
Sit summa sancto gloria Flamini :	Sanctoque compar gloria Flamini :
Magistra quem trinum docendo,	Sanctæ litemus Trinitati
Vera Fides veneratur unum.	Perpetuo pia corda cultu.

Une seconde hymne pour cette même fête du 2 février est empruntée par l'Évêque d'Avranches au moine de St.-Victor. Au vers 11e., *Gestabat ulnis* est remplacé par *Hunc gestat ulnis;* au 15e., *Christum* par *Omnes;* au 18e., *fida* par *firma*. Le 16e. est complètement refait. Au lieu de cet élan :

Quanta animo reticebat alto!

Huet écrit, comme le pourrait faire un chroniqueur :

Cuncta animo penitus premebat.

Santeul a fait trois hymnes pour la Purification. La

troisième a eu le sort des deux autres; elle a été empruntée et modifiée. La 1re. strophe a de légères variantes, mais qui ne font pas honneur au goût du prélat :

SANTEUL.	HUET.
Fumant Sabæis templa vaporibus;	Fumant Sabæis templa vaporibus;
Nos sacra poscunt; jam præit hostia;	Nos sacra poscunt; jam præit hostia,
Sequamur omnes, et lubente	Sequamur omnes, et vicissim
Puri animo simul immolemur.	Puro animo memores litemus.

Dans la seconde strophe, l'une des Vertus théologales est effacée par le correcteur, qui refait mal les deux derniers vers, sans que rien justifie la moindre velléité de changement :

SANTEUL.	HUET.
Lumen ministret splendidior Fides;	Lumen ministret splendidior Fides
Ministret ignes flammea Charitas;	Ministret ignes flammea Charitas;
Spes thura, nec desint odores	Fundatque divinos odores
Quos operum bona fama fundat.	Innocuæ bona fama vitæ.

La 3e. strophe n'offre qu'une légère variante au 3e. vers : *Cum Sene*, au lieu de *Sub Sene*.

L'altération est beaucoup plus considérable dans l'hymne pour le jour de l'Incarnation. Arrivé à moitié, le prélat oublie le poète, et continue pour son compte jusqu'à la fin :

SANTEUL.	HUET.
. . . .	. . . .
Mortale corpus induit,	Mortale corpus induit,
Orbi piando victimam,	Orbi piando victimam,
Ut innocenti sanguine	Sibique format sanguinem,
Scelus nocentum diluat.	Quo diluantur crimina.

SANTEUL.	HUET.
Qui cuncta complet numine, Nostros se in artus colligit : Ut nos reducat ad Deum, Est ipse nobiscum Deus.	Deus, suprema veritas, Absconsa velo corporis, Puris videnda mentibus, Lustra tuo nos lumine.
Mundo Redemptor qui venis, Fili, tibi laus maxima, Cum Patre; nec tibi minor Laus, utriusque Spiritus.	Et tu, tuorum sis memor, O Virgo, quæ te subditam Dum dicis ancillam Dei, Regina mundi diceris.
	Jesu, tibi sit gloria, Qui natus es de Virgine, Cum Patre et almo Spiritu In sempiterna secula.

On se demande pourquoi le début a été respecté, pourquoi le reste a été refait si complètement, et l'on ne s'explique cette hardiesse de Huet que par l'excellente opinion qu'il avait de son génie poétique et de son goût, goût et génie poétique assez peu remarquables : une vaste érudition était sa qualité dominante.

Veut-on de nouvelles preuves de ce goût parfois en défaut, dont il a donné plus d'un exemple dans ses Mémoires *(Pet. Dan. Huetii, episcopi Abrincensis, Commentarius de rebus ad eum pertinentibus)* (1)? qu'on examine ses variantes de l'hymne sur le Martyre de saint Laurent. Santeul fait voler les chairs déchirées par le fouet des bourreaux :

(1) S'il nous plaisait d'attaquer le goût du prélat érudit, nous rappellerions ses jugements sur Corneille, Racine et Boileau ; son admiration pour Scudery, Desmarets et Chapelain. Voyez le COMMENTARIUS *passim*.

Scissæ flagris carnes volant.

Huet substitue *siccæ* à *scissæ*.

Plus loin, le poète se sert élégamment de l'infinitif pour l'indicatif :

Sed ille fracto corpore
Servare pectus integrum.

Le savant préfère la forme positive de la prose :

Sed ille fracto corpore
Cor usque servat integrum.

Le poète termine en s'adressant à la Trinité :

Æterne cunctorum Pater :
Æterne Fili, par Patri ;
Et par utrique, Spiritus ;
Uni Deo sit gloria.

Il y a trop de souffle dans ce quatrain ; le savant imprime à la place le quatrain banal :

Deo Patri sit gloria,
Ejusque soli Filio,
Cum Spiritu Paracleto,
Nunc et per omne seculum.

Nous trouvons dans l'hymne sur la Décollation de saint Jean-Baptiste des variantes dont une peut-être aurait été adoptée par Santeul ; les autres restent à la charge de Huet. Il n'y en a point dans la 1re. strophe ; voici les autres dans les deux auteurs :

SANTEUL.	HUET.
Quæ rudes sylvis populos docebat,	Quæ rudes sylvis populos docebat,
Quæ sua reges tremefecit aula,	Quæ Deum tota resonabat aula,
Illa vox, eheu! gladio resecta,	Illa vox, tristi gladio resecta,
Muta silebit!	Muta silebit?
Occidit Vates, et adhuc timetur;	Occidit Vates, et adhuc timetur;
Vox silet Verbi, cruor ille clamat,	Vox silet Verbi, cruor ille clamat:
Atque fraterni temerata damnat	Sancta fraterni temerata carpit
Fœdera lecti.	Fœdera lecti.
Nocte sub densa jubar involutum	Nube sub densa jubar involutum
Venerat cæcis aperire terris;	Venerat cæcis aperire seclis;
Sole jam pleno, velut umbra, cessit	Sole maturo, velut umbra, cessit
Lucifer orbe.	Lucifer orbe.

Une autre hymne pour la même fête a des variantes plus considérables dans les quatre dernières strophes:

SANTEUL.	HUET.
Ut caput vidit dapibus sub ipsis	Ut caput vidit dapibus paratis,
Triste fumanti fluitare tabo,	Triste fumanti natitare tabo,
Hæsit, impastis fremuitque mensis	Hæsit, impastis fremuitque mensis
Funeris auctor.	Funeris auctor.
Palluit cœlum, trepidavit aula,	Non tamen frontis gravitas serenæ
Ipsa sese horret feritas Tyranni;	Cessit immiti violata ferro;
Sola Saltatrix ovat, execrandi	Dura mitescit placido sub ore
Conscia facti.	Mortis imago.
Non tamen frontis gravitas verendæ	Sic suo rursum Deus hunc præire
Cessit immiti violata ferro,	Nuntium Christo jubet, inferisque
Dura mitescit placido sub ore	Ferre præconem nova liberandi
Mortis imago.	Gaudia mundi.
Qui suo nascens Domino præibat,	Qui, Deo plenus, rigidis futurum
Morti crudeli prior immolatus,	Moribus Christum rudis exprimebat,
Ille mox diro notat immolandum	Debuit dira quoque morte totum
Funere Christum.	Reddere Christum.

C'est, on le voit, une seconde composition ou peu s'en faut, et cette refonte nous paraît inférieure à la pièce originale. Il n'y a pas à s'en étonner, puisque Santeul est un des poètes latins modernes qui ont été le plus goûtés, et que ses hymnes lui ont fait une réputation à l'épreuve aujourd'hui et du temps et des critiques.

Inférieur au moine de St.-Victor pour la chaleur et l'élégance, l'Évêque d'Avranches n'était pas un poète méprisable. Pour n'avoir pas toute la valeur qu'il leur assignait dans son estime, ses vers n'étaient pas sans mérite, et furent prisés de ses contemporains. Il en fit jeune, il en fit vieux, il en fit au milieu de sa carrière. On sait que quiconque a goûté au breuvage que verse la Muse, revient souvent, revient toujours à la coupe enchanteresse.

Le nouvel Évêque d'Avranches avait fort à faire en 1697; mais, du moment qu'il touchait au Bréviaire pour le rajeunir, les hymnes étaient une tentation trop forte pour qu'il résistât au désir d'en remplacer de vieilles par d'autres de sa façon. S'il porta une main trop hardie sur celles de Santeul, s'il remit à l'enclume, comme il en avertit dans sa Préface, des morceaux qui attestaient la rouille du moyen-âge et des altérations grossières et barbares, il dut se plaire à chanter les Saints principaux de son diocèse. Rien n'atteste ce qui est de lui dans son Bréviaire; mais il nous semble évident, par le choix des rhythmes, par le style, et par d'autres raisons aussi concluantes à nos yeux, que les hymnes en l'honneur de saint Paterne et de saint Aubert ont pour auteur le savant prélat,

du moins celles qui sont du même mètre que l'hymne gravée sur le marbre, en lettres d'or, dans la célèbre chapelle de Notre-Dame-de-la-Délivrande. On sait que c'est la strophe saphique, composée de trois vers saphiques et d'un adonique. Nous allons extraire du Bréviaire de Huet les hymnes qu'il a composées en l'honneur de saint Paterne, de saint Aubert, et de saint Joseph. Les trois qui sont consacrées à l'époux de la Sainte-Vierge, sont attribuées à notre auteur par un des chanoines les plus lettrés du Chapitre de Coutances et d'Avranches, et nous partageons son avis sans balancer. Peut-être y a-t-il d'autres morceaux du Prélat érudit à découvrir dans son Bréviaire; nous n'avons pu que parcourir l'exemplaire qu'on avait eu l'obligeance de nous prêter. A d'autres d'explorer ce recueil; l'éveil est donné par les hymnes que nous offrons ici, hymnes qui ne sont pas indignes des autres œuvres poétiques de l'illustre évêque.

IN FESTO S. PATERNI, EPISCOPI ABRINCENSIS.

Hymnus I.

Sol diem festum populis reduxit,
Morte quo tandem domita, Paternus
Nobilem felix superas triumphum
Egit in arces.

Ille majorum titulos et auri
Copiam dulcem generosiore
Ambitu fugit, tua, Christe, posthac
Signa secutus.

Sunt domus rupes, lapides cubile;
Lympha dat potum, cibus est legumen;

Tegmen hirsutum lacerat caducos,
Non fovet artus.

Sic sui fortis domitor phalanges
Pellit infernas, abigitque morbos;
Hinć opem supplex medicam Paterni
Neustria poscit.

Tuque, quam cura propiore servat,
Civitas felix, quoties, Abrincæ,
Illius fidens meritis, probasti
Numen amicum!

Ergo pastori meritum rependit
Grex memor cultum, duce quo beatos
Sperat æternum dominantis Agni
Cernere vultus.

Sit decus Patri, genitæque Proli,
Et tibi compar utriusque virtus
Spiritus semper, Deus unus omni
Temporis ævo.

Hymnus II

Frustra latebras expetis,
Paterne, sol nescit tegi:
Tibine vivas unice,
Natus saluti plurium?

Confecta luctu, nobilis
Ad te recurrit civitas;
Pastoris amissi vices
Ut impleas, supplex rogat.

Ergo pedum manu cape,
Lupos Averni dissipa,
Tibique promissas oves
Secura duc in pascua.

Audimur. Æquis civium
Votis Paternus annuit,
Et Patris extincti locum
Alter subit præstantior.

Pro credito sibi grege
Quid non laboris suscipit,
Ægros levans, rudes docens,
Cunctisque factus omnia?

Exempla verbis prævia
Hortantur efficacius :
Quo sanctus antistes præit,
Plebem puderet non sequi.

Fac, o Pater, Deum prece
Nobis tua placabilem,
Qui sanctitatis te dedit
Suis ministrum servulis.

IN FESTO S. AUBERTI, ABRINCENSIS EPISCOPI.

Hymnus I.

Auberti meritis plaudite, virgines;
Votivum, pueri, dicite canticum;
Aubertum celebrent tinnula præsulem
Festis æra canoribus.

Hic turmis Superum jam comes additus,
Et promptam miseris ferre potens opem,
Exaudit facilis vota precantium,
Et spes non sinit irritas.

Hinc, Auberte, novis concita gaudiis,
Gens devota tibi servit, et in tuum
Cantus assiduos ingeminans decus,
Totam se tibi dedicat.

Mox et clara tuæ signa potentiæ
Plebs Abrinca refert, ut prece sedula
Siccis extuderis flumina cautibus,
Mosi consimilis pio.

Æternus sit honos ingenito Patri;
Sit par unigenæ gloria Filio;
Sanctæ cor Triadis personet omnibus
Cœli regia seculis.

Hymnus II.

Cœlitum Regi solitas, sub alta
Dum preces supplex humilisque nocte
Fundit Aubertus, Michael sereno
Labitur axe.

Ut sibi templum struat, ac novenis
Alitum turmis jubet in propinqua
Rupe, quam Tumbam populus vetusto
Nomine dixit.

Ille cunctatur, trepidatque jussa
Exsequi; verum Michael morantem
Increpans rursus redit, ac severis
Vocibus urget.

Præsul accingens operi, cacumen
Montis exscindit, spatiumque laxat,
Quo superstructi pretiosa surgant
Mœnia templi.

Ædis ut primum stetit alta moles,
Deligit lectos mora nulla mystas,
Qui Deo curent, Superisque dignas
Dicere laudes.

At Beatorum cineres et ossa
Martyrum sanctis venerata bustis,

Colligens, templo decus in recenti
Dulce reponit.

Hinc opem rebus dubiis vocare,
Francus, huc voti reus advolare
Gaudet, ac summo meritas Tonanti
Solvere grates.

Laus, Patri rerum, Domino perennis;
Par decus Nato, Patri non minori;
Æquus amborum sit honos Amori
Omne per ævum.

IN FESTO S. JOSEPH, SPONSI BEATÆ MARIÆ.

Hymnus I.

Virginis sponsus, pariterque virgo,
Numinis rector pueri, sequester
Grandis arcani, Mariæque custos,
Maxime Joseph;

Tu vices summi Patris unus imples;
Par Deo natus, tua, Dive, cura,
Te patrem, blando venerans amore,
Dicere gestit.

Quem colit supplex polus imperantem,
Quem nigri princeps Erebi pavescit,
Ille Josephum, patiens vocari
Subditus, audit.

Sævit Herodes, metuensque sceptris,
Victimam cæco puerum furori
Destinat; sed te monet ales alto
Missus Olympo.

Nocte consurgens fugis, ac Tyranni
Subtrahis dulcem furiis alumnum :
Nostra sic per te recipit salutem
Vita salusque.

Hunc alis multo profugum labore,
Sudor in venas tuus ire sacras
Gaudet : hinc sanguis fluet expiando
Plurimus orbi.

Dive, fac nobis vitii libido
Nullius Christum rapiat, sed imo
Servet hunc virtus pietasque vera
Pectore tutum.

Hymnus II.

Puræ maritus Virgini
Josephus ecce traditur;
Gaudet polus, novas hymen
Faces pudicus prædicat.

O conjugum par nobile!
O Virgo, sponsi gloria!
O sponse, custos Virginis,
Et Matris intactæ decus!

Cum Spiritus, lapsus polo,
Fecundat almam Virginem,
Te, missus astris nuntius
Cœlestis, arcanum docet.

Cum, Virginis fusum sinu,
Mortale Numen emicat,
Tu primus affusus solo,
Supplex, adorans, procidis.

Templo puer magnus latet,
Illum requiris perditum :

Cum matre fletus, gaudia
Cum matre solus dividis.

Fac, Dive, nos per Virginem
Ubique Jesum quærere,
Ut hora nos a Filio,
A Matre nulla separet.

Hymnus III.

Nam quis te pavidum mortis in ultima
Pugna terror habet, Dive? quid, asperam
Leti difficilis dum jacis aleam,
Incertas metuis vices?

En blandus lateri Christus adest tuo,
Judex ille tuæ sortis, et arbiter,
Qui patrem toties dixit, et oscula
Infusus gremio dedit.

Te dulci lacrymans lumine respicit,
Virgo, spes hominum, Virgo, tuum decus,
Junxit legitimo quam tibi fœdere
Sponsam pronuba Castitas.

Duros illa metus esse procul jubet,
Supremos animæ jam leget halitus,
Quam nato placidas ilicet in manus
Felix depositum dabit.

I, faustis avibus, perge, vocant pii
Manes, dic properent vincula rumpere;
Exspectatus adest ultor, ut horrido
Vinctos carcere liberet.

Fac nos, Christe, tibi sic modo vivere,
Ut, quæ summa diem finiet ultimum

Nobis hora, tuo, Matris et optimæ
Lætos collocet in sinu.

De telles hymnes ne sauraient sans doute rien ajouter à la gloire littéraire de l'Évêque d'Avranches. Il suffit qu'elles ne soient pas indignes de son talent. Elles étaient inconnues de M. Huet de Guerville, qui avait projeté, il y a peu d'années, une édition des *Œuvres complètes* de son grand-oncle. Ceux qui l'entreprendront désormais feront bien de les recueillir.



NOTICE

SUR

VOLTAIRE;

PAR M. BERVILLE,

Président de chambre à la Cour impériale de Paris, membre correspondant.

Depuis la première publication de cette notice, composée en 1825 pour la *Galerie Française*, l'auteur s'est livré à de nouvelles études sur la vie de Voltaire, qu'il espère donner un jour plus complète et plus exacte que n'ont pu le faire les biographes qui l'ont précédé. Conduit à l'offrir en hommage à l'Académie de Caen, dont il a reçu de sensibles marques de bonté, il a dû la retoucher avec soin, rectifier plusieurs détails, en ajouter quelques autres, en revoir attentivement les jugements et le style. C'est donc un travail presque nouveau qu'il est venu soumettre à l'Académie, et qui, dans sa dernière forme, peut être considéré comme un *specimen* de l'œuvre plus considérable dont il est maintenant occupé.

Voltaire représente à lui seul le 18e. siècle. Il l'a traversé presque tout entier : il l'a rempli de ses travaux et de son influence : plus qu'aucun autre il en a reçu l'empreinte, exprimé les mœurs et les opinions, secondé les tendances. Il s'est trouvé en rapport avec les personnages les plus remarquables de cette longue

époque; il a décidé ou précipité les mémorables changements qui l'ont signalée. Écrite à ce point de vue, l'histoire de Voltaire pourrait être en même temps l'histoire de son siècle. Notre plan n'est pas aussi vaste. Toutefois, avant de raconter la vie d'un tel homme, nous ne croyons pas inutile de jeter un rapide coup-d'œil sur l'état de la société française au moment où il apparut sur la scène du monde, et sur les rapports qui naturellement ont dû s'établir entre cette société et son génie.

Louis XIV n'était plus. L'esprit de libre examen, né avec la Réforme, et dont sa main puissante avait suspendu l'essor, allait reprendre son cours sous une minorité que suivrait un règne sans force et sans gloire. Le progrès des arts de l'esprit, pendant les jours brillants de son règne, avait aidé lui-même à ce résultat en donnant l'éveil aux intelligences, en ébranlant les traditions du moyen-âge. La révolution de 1688 avait établi à côté de nous un foyer de lumières et d'indépendance. Partagée entre l'autorité des anciennes croyances et l'ascendant, chaque jour plus prononcé, des opinions nouvelles, la nation flottait incertaine. Fatigué d'une longue contrainte, l'esprit humain était devenu impatient de l'autorité: longtemps courbé sous la parole du maître, il aspirait à juger et inclinait à blâmer. On ne voulait plus de ce qu'on connaissait, sans bien savoir encore ce qu'on mettrait à la place. On pouvait prévoir qu'à un siècle de créations allait succéder un siècle de critique.

Et, par malheur, la critique ne devait trouver que trop d'aliment. Le vice ou l'absence des institutions,

l'inégalité des charges publiques, l'esclavage de la presse, les entraves de l'industrie, les prodigalités du pouvoir absolu, les vexations du fisc, l'incohérence et les lacunes des lois civiles, la férocité des lois criminelles, les aberrations de la philosophie scolastique, mille préjugés venus des temps barbares n'offraient pas une faible matière aux sévérités de l'opinion. Les mœurs publiques ne valaient pas mieux que les lois, et sans que la masse du pays fût corrompue, la corruption régnait dans la société, car les hautes classes n'avaient plus de mœurs et les classes inférieures n'avaient pas encore d'influence. La religion elle-même, cette auguste émanation de la Divinité, s'était altérée dans la main des hommes : son nom était partout, son esprit nulle part, et chez les successeurs des Bossuet, des Bourdaloue, des Fénelon, on s'attristait de ne rencontrer qu'un fanatisme sans convictions ou du relâchement sans indulgence. Comme l'abus compromet les choses les plus saintes, beaucoup s'étaient éloignés de la religion en voyant à quels usages on l'employait, et si la liberté de penser avait fait des incrédules, les dragonnades et la bulle *Unigenitus* en avaient fait davantage.

Telle était la disposition des esprits, lorsqu'un brillant succès dramatique révéla Voltaire à la France.

Né dans les dernières années du 17e. siècle (1),

(1) François-Marie Arouet, si célèbre depuis sous le nom de Voltaire, naquit à Paris (d'autres disent à Châtenay, près Paris), le 20 février 1694. Son père, après avoir exercé avec honneur l'état de notaire, était devenu trésorier de la Chambre des comptes. Sa

Voltaire fut témoin des persécutions religieuses qui souillèrent la fin du règne de Louis XIV. Les massacres des Cévennes furent pour son enfance ce que furent pour la nôtre les échafauds de la Terreur, qui même ne les égalèrent pas en atrocité. Sa nature sensible et généreuse fut révoltée à ce spectacle, et la vue du sang versé l'éloigna d'une religion qu'il voyait honorer par des sacrifices humains.

Ces premières impressions trouvèrent dans son éducation peu de contre-poids. Son parrain, Châteauneuf, homme de plaisir et ami de Ninon, lui apprit à lire dans la *Moïsade*. Ses maîtres, les Jésuites, étaient des instituteurs plus élégants qu'austères, surtout envers un élève dont les succès faisaient leur orgueil. Sorti du collège, où les couronnes ne lui avaient pas manqué, il fut accueilli dans la société sceptique et voluptueuse des Vendôme, des Sully, des Chaulieu. Ainsi, dès ses jeunes années, Voltaire se trouva jeté dans les rangs des libres penseurs: ainsi encore, dès ses jeunes années, il se trouva conduit fatalement à confondre dans sa juste haine pour les persécutions les croyances au nom desquelles sévissaient les persécuteurs. D'autre part, il apprit dans ces sociétés princières à joindre à la sagacité rapide, à l'active imagination, à la vive et mobile sensibilité dont l'avait doué la nature, l'ur-

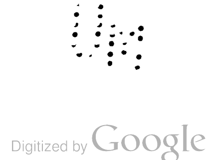
mère, Marguerite Daumart, était d'une bonne famille du Poitou. Le jeune Arouet vint au monde presque mourant. Il ne put recevoir le baptême que le 21 novembre 1694. Cette circonstance a trompé quelques biographes sur l'époque précise de sa naissance.

Il prit le nom de Voltaire après ses premiers ouvrages, pour se distinguer de son frère aîné.

banité, l'élégance facile, les grâces légères que donne l'usage du grand monde. D'abord contrarié par sa famille dans son goût pour la poésie, menacé d'une lettre de cachet, exilé en Hollande à la suite de l'ambassadeur Châteauneuf, relégué à St.-Ange auprès du vieux Caumartin, jeté à la Bastille pour une satire qu'il n'avait pas faite; accueilli enfin à la scène française, il débutait dans la carrière des lettres par un triomphe. A vingt-quatre ans, l'auteur d'*Œdipe* montrait déjà, non le génie créateur qui devait plus tard ouvrir de nouvelles routes à la tragédie, mais le plus brillant imitateur et presque l'héritier du style de Racine.

Un succès nouveau allait s'ajouter encore à ce premier succès. Conçue à St.-Ange, poursuivie jusque sous les verrous de la Bastille, la *Henriade* allait enrichir la France, non d'une épopée, mais d'une œuvre où la poésie la plus brillante s'allierait à la raison la plus pure.

Couronné à vingt-huit ans d'une double palme littéraire, indépendant par sa fortune, recherché dans la société, fêté par les grands, Voltaire semblait voué pour toujours à la poésie. Un événement imprévu vint changer sa destinée. Cruellement insulté par le vil héritier d'un grand nom, il veut demander vengeance aux lois; elles sont muettes : à ses nobles amis; ce n'est qu'un plébéien outragé par un grand seigneur; ils ne daignent pas s'en apercevoir : à son courage; la Bastille et l'exil lui répondent. Impuissant à obtenir justice, il passe en Angleterre. Pendant trois ans il y respire l'air de la liberté : il y converse avec Pope et



Bolingbrocke, il étudie Newton, Locke et Shakespeare, et, riche de connaissances et d'idées nouvelles, il rapporte dans sa patrie l'*Essai sur la poésie épique*, *Brutus*, *La Mort de César* et les *Lettres sur les Anglais.*

Ici commence la carrière philosophique de Voltaire, et ce seront un déni de justice et un exil qui l'auront jeté dans cette voie. Ici encore son génie dramatique va trouver la sienne. Dans ses premiers ouvrages, il a suivi les traces de Racine : désormais il n'imitera plus; il sera lui-même. Son style aura moins de perfection, mais plus d'abandon et d'éloquence. Ses drames, moins réguliers peut-être, offriront des tableaux plus imposants, remueront des passions plus vives, renfermeront des instructions plus profondes.

Zaïre. qui n'est point une copie d'*Othello*, et qui, si elle l'était, serait infiniment supérieure à son modèle, fut écrite en quelques jours et fut couverte d'applaudissements. Si la couleur locale n'y est pas très-rigoureusement observée, défaut de peu d'importance dans un ouvrage dont l'intérêt repose sur les mouvements du cœur, le charme des sentiments les plus aimables exprimés en vers mélodieux, les combats de l'amour et de la religion, les tourments de la jalousie dans une âme aussi confiante que tendre et généreuse remplirent les spectateurs de crainte et de pitié. Les noms français, prononcés pour la première fois sur notre scène, y furent entendus avec une sympathie à laquelle Voltaire fit appel une seconde fois dans la tragédie défectueuse, mais touchante, d'*Adélaïde Du Guesclin.*

La Mort de César ne put être représentée que sur un

théâtre de collège, et manqua faire une affaire à son auteur, auquel on fit un crime des sentiments républicains répandus dans sa pièce. La police ne trouva pas Brutus et Cassius assez royalistes.

Chaque jour, en effet, l'auteur de la *Henriade* était arraché à ses travaux par quelque persécution. A l'époque où nous arrivons, il n'avait donné prise sur lui dans aucun de ses ouvrages. La royauté et le gouvernement y étaient respectés; la religion y apparaissait auguste dans la *Henriade*, touchante dans *Zaïre*. Mais ses opinions étaient connues; mais sa haine pour l'intolérance était publique et proclamée : c'était assez pour qu'il n'eût point de repos. D'obscurs écrivains, que souvent il avait aidés de sa fortune et de son crédit, le harcelaient de leurs libelles. Des âmes charitables se faisaient un point de conscience de le dénoncer incessamment au pouvoir. Une administration tracassière accueillait sans examen ces délations journellement répétées. C'étaient à chaque instant de nouveaux dangers à craindre, de nouveaux orages à conjurer. Inquiété pour *La Mort de César*, inquiété pour l'élégie sur la mort d'Adrienne Lecouvreur, pour *Le Temple du goût*, pour les *Lettres philosophiques*, pour *Le Mondain*, pour l'*Épître à Uranie*, Voltaire semble un instant perdre courage. Il quitte la capitale, et renonçant aux lettres, dont la culture n'a été pour lui qu'une source de dégoûts et de périls, il va cacher sa vie, consacrée désormais à l'étude des sciences, au sein de la retraite et de l'amitié.

Mme. du Châtelet, fille du baron de Breteuil, possédait une terre à Cirey, sur les confins de la Lorraine. Élevée

avec soin, douée d'une force d'esprit rare, surtout alors, chez son sexe et dans sa condition, elle avait su allier à l'amour des plaisirs, au goût des frivolités, le goût de l'instruction et l'amour des études sérieuses. Le rapport des penchants, l'accord des opinions rapprochèrent bientôt Émilie et Voltaire : un lien peut-être plus tendre que l'amitié s'établit entre eux. Ce fut près d'Émilie que Voltaire alla chercher un asile contre les traits de l'envie et les vexations du pouvoir.

Cet asile devint bientôt un temple consacré aux sciences. Cirey vit se former dans son enceinte une bibliothèque, un laboratoire, un cabinet de physique. Des savants illustres vinrent le visiter. L'étude de la physique et de l'astronomie occupa quelque temps Voltaire. Il composa sur *la nature des forces motrices* un mémoire qu'approuva l'Académie des sciences. Il obtint, ainsi que M[me]. du Châtelet, une mention honorable à l'un des concours de cette Académie. Il composa les *Éléments de la philosophie de Newton*, exposition superficielle, sans doute, mais simple et lumineuse, de vérités encore peu connues en France. Ce livre, qui n'est rien pour la gloire de Voltaire, fut pourtant utile en propageant des vérités importantes, en achevant de discréditer la physique des écoles. Le chancelier d'Aguesseau, élevé dans la philosophie cartésienne, ne voulut jamais accorder de privilège pour l'impression des *Éléments de Newton*.

Mais en vain Voltaire s'était promis de rompre avec les lettres. Ses amis et surtout son penchant le rappelaient incessamment dans la carrière d'où il avait cru sortir pour toujours. Il passait de la physique à la

littérature, de la littérature à la physique. Ses jours étaient remplis de mille travaux divers : sa tête active suffisait à tout. Tandis qu'il écrivait sur la gravitation, qu'il répétait les expériences de Newton sur la lumière, il composait *Alzire*, *Mahomet*, *Mérope*; il achevait les *Discours sur l'homme*; il écrivait l'*Histoire de Charles XII*, esquissait la *Philosophie de l'histoire*, commençait le *Siècle de Louis XIV*, préparait l'*Essai sur les mœurs*.

Alzire est une des choses les plus touchantes qu'on ait pu écrire à l'honneur de la religion chrétienne. Des mœurs poétiquement contrastées, d'éloquentes scènes de passion, l'élégante onction du style, la beauté du dénouement, celle du caractère d'Alvarez, obtinrent grâce aisément pour quelques vers déclamatoires qu'il serait aisé de retrancher.

Mahomet, représenté à Lille en 1741, ne put d'abord l'être à Paris. On voulut voir dans cette tragédie une satire indirecte contre la religion du Christ. Voltaire l'apprit et dédia sa pièce au pape Benoît XIV, qui lui répondit en termes flatteurs et lui envoya des médailles. Crébillon fut plus scrupuleux en fait de religion que le chef de l'Église. Censeur dramatique, il refusa d'approuver l'œuvre d'un rival dont la gloire effaçait trop la sienne. Voltaire conserva longtemps un souvenir amer de ce refus.

Mérope éprouva moins d'obstacles, et valut à son auteur le plus brillant triomphe. Présent à la représentation, il fut demandé à grands cris par les spectateurs. Il parut dans la loge de la duchesse de Villars, et, sur l'invitation du parterre, il en fut traité comme Alain Chartier l'avait été d'une reine. C'était la pre-

mière fois que le public demandait un auteur pour lui décerner un hommage. Trop prodigué depuis, cet honneur a perdu de son prix.

La fortune alors sembla sourire un moment à Voltaire. Mme. de Pompadour venait de succéder à Mme. de Châteauroux dans un poste difficile à nommer. Voltaire l'avait connue avant sa faveur; il trouva en elle un appui. Le grand homme consentit à devenir le protégé et même un peu le flatteur de la favorite. Vingt ouvrages pleins de génie et d'une philosophie bienfaisante n'avaient produit à leur auteur que des persécutions et des outrages : il se vit recherché, comblé de dons et d'honneurs pour avoir su plaire à la maîtresse d'un roi.

Pendant quelques mois Voltaire fut le poète lauréat de la cour. Il composa pour elle *La Princesse de Navarre*, *Le Temple de la Gloire*, le poème de *Fontenoi*. Un ministre de ses amis, d'Argenson, eut recours à sa plume pour quelques rédactions diplomatiques. Pour prix de ces travaux, inutiles à sa renommée, on le fit historiographe de France et gentilhomme de la chambre. Il fut même question de l'admettre aux *petits soupers*.

Un autre succès dut le flatter davantage. Depuis longtemps Voltaire désirait entrer à l'Académie, soit que son amour-propre ne fût pas insensible à cet honneur, soit qu'il espérât y trouver une sauve-garde contre les persécutions à venir. Après le succès de *Brutus*, il avait songé à solliciter le fauteuil; de Boze, l'un des membres influents du sénat littéraire, avait prononcé que *Voltaire n'avait rien d'académique*. Après *Mérope* il s'était mis une seconde fois sur les rangs; le ministre Maurepas et

le théatin Boyer l'avaient encore écarté, malgré la protection de Mme. de Châteauroux. Soutenu par Mme. de Pompadour, il fut admis enfin à remplacer le président Bouhier. La haine se déchaîna contre lui plus furieuse que jamais; mais du moins il fut permis à l'auteur de la *Henriade* d'honorer l'Académie en siégeant parmi ses membres. Dans son discours de réception, le nouvel académicien substitua heureusement aux compliments, aux lieux communs en usage avant lui une élégante dissertation sur le génie des langues et sur l'art de traduire. Son exemple a eu des imitateurs, et les solennités académiques en ont acquis un intérêt qu'elles n'avaient pas eu jusqu'alors.

Mais cette faveur passagère, qu'un souffle lui avait apportée, un souffle allait la lui ravir. L'envie ne sommeillait pas. Elle alla chercher pour l'opposer à Voltaire le vieux Crébilion, dès longtemps retiré de la scène. Elle sut intéresser la vanité de la favorite à protéger la vieillesse d'un homme de talent dont on voulut bien faire un homme de génie. *Catilina* fut représenté à la cour, applaudi, imprimé au Louvre avec une affectation d'enthousiasme offensante pour Voltaire, qu'on semblait rabaisser au-dessous de son rival. A ce désagrément se joignirent quelques tracasseries. Voltaire laissa percer son mécontentement. Mme. de Pompadour se refroidit à son égard. Blessé d'une préférence qu'il avait droit de regarder comme un affront, il s'éloigna de la cour, où son triomphe d'un moment avait multiplié ses ennemis sans ajouter à son bonheur. Mais en se retirant, il voulut prendre une vengeance digne de son génie. Trois fois il s'empara des sujets

que Crébillon avait traités, et trois fois sa supériorité fut accablante. L'esprit de parti contesta un moment cette supériorité, qu'on ne conteste plus aujourd'hui. *Sémiramis*, *Oreste*, *Rome sauvée* furent les fruits de cette noble émulation.

Retiré une seconde fois à Cirey, Voltaire, heureux près de son amie, se refusait encore aux instances du Roi de Prusse, qui cherchait à l'attirer dans sa cour. La liaison de ces deux hommes célèbres avait commencé depuis longtemps. Frédéric, n'étant encore que prince royal, avait recherché Voltaire. Une correspondance active s'était liée entre eux. Depuis l'avènement du prince au trône, la correspondance avait continué. Voltaire avait fait plusieurs voyages auprès de Frédéric, qui, pour le retenir, avait multiplié les instances et les caresses. Voltaire avait toujours refusé de se séparer d'Émilie.

Au mois de septembre 1749, Mme. du Châtelet meurt à Lunéville, où les deux amis étaient allés visiter la cour de Stanislas. Sa mort brise le lien qui enchaînait Voltaire à la France. Il se voit libre : ses ennemis continuaient de le fatiguer de leurs attaques; Frédéric redoublait ses instances; il cède enfin. Après quelques mois passés à Paris, il part et va porter encore à Potzdam la clef de chambellan et la dangereuse faveur des rois. La cour de France, qui le négligeait présent, fut blessée de son départ.

Voltaire reçut de Frédéric l'accueil le plus enivrant. Logé dans le palais du monarque, appelé tous les jours à sa table, libre de toute contrainte, traité moins en sujet qu'en ami, un moment il se crut arrivé au terme

de ses épreuves. Philosophe sur un trône despotique, exempt de préjugés chez un peuple encore sans lumières, Frédéric avait peuplé sa cour de savants et de lettrés étrangers, dont il avait formé une académie. Il aimait à faire au milieu d'eux l'homme de lettres, à laisser de côté le roi. L'abandon, la gaîté, une liberté d'opinions qu'on eût peut-être appelée d'un autre nom ailleurs que chez un prince, régnaient dans ses soupers, dont il n'était pas le convive le moins brillant ni le moins aimable. Voltaire, à ses côtés, exerçait toutes les séductions de l'esprit et l'empire du génie. Séduit lui-même, il croyait, après une vie orageuse, avoir enfin touché le port. Il parlait de sa situation avec ravissement et de Frédéric avec enthousiasme. Mais l'envie veillait à Potzdam comme à Paris.

La faveur dont jouissait Voltaire, sa supériorité reconnue, offusquaient plusieurs de ses nouveaux confrères. On lui suscita des dégoûts : on excita contre lui La Beaumelle, jeune écrivain qui cherchait à se faire un nom. Des rapports calomnieux ou envenimés répandirent de la froideur entre le Roi et Voltaire. Il était facile d'aigrir l'un contre l'autre deux hommes, l'un impérieux et absolu, l'autre indépendant et volontaire. La querelle de Voltaire avec Maupertuis, dans laquelle Frédéric eut le double tort d'intervenir et d'intervenir comme roi, amena une rupture suivie d'une réconciliation qui rassura médiocrement Voltaire. Après trois ans de séjour en Prusse, il en sortit presque furtivement, sous prétexte d'aller prendre les eaux de Plombières. En partant, il promit de revenir; mais avant son départ il avait retiré ses fonds, qu'il avait fait passer à l'étranger.

A peine a-t-il quitté Potzdam que les manœuvres ennemies recommencent. On lui attribue des épigrammes contre le Roi. On fait craindre à celui-ci que Voltaire n'abuse du don qu'il lui a fait de ses poésies. Frédéric alarmé songe à retirer le précieux volume. Il en écrit à Freytag, son résident à Francfort, où Voltaire devait passer. Le servile et insolent subalterne conclut que le poète est en disgrâce et s'arrange en conséquence. Après avoir visité plusieurs cours de l'Allemagne, trouvant partout l'accueil le plus flatteur, Voltaire arrive à Francfort. Il y est arrêté avec éclat, traité avec outrage, et retenu pendant trois semaines prisonnier dans une mauvaise auberge. Sa nièce, Mme. Denis, venue pour lui donner des soins, partage sa captivité.

Voltaire conserva toute sa vie le ressentiment de cette injure. Frédéric eut le bon esprit de rougir d'un acte si peu digne de lui. Peut-être n'eût-il pas dû se borner à désavouer sans le punir le misérable qui avait abusé de son nom. Du moins revint-il le premier, et chercha-t-il à réparer par des prévenances nouvelles l'infamie de son agent.

Rendu à la liberté, désabusé un peu tard de la faveur des grands, Voltaire s'arrêta quelques jours chez l'Électeur palatin *pour sécher ses habits mouillés du naufrage*. De là il se rendit à Colmar, où il prolongea son séjour. Ce fut dans cette ville qu'il acheva et qu'il fit imprimer les *Annales de l'Empire*, commencées chez la Duchesse de Saxe-Gotha et pour elle. Pendant deux années environ il hésita sur le choix d'un asyle. La malveillance du jésuite Croust et celle de l'évêque de

Colmar, qui voulut, dit-on, l'excommunier, l'obligèrent de s'éloigner. La cour de France, pressentie sur son retour, répondit peu favorablement (1). En attendant qu'il eût trouvé une retraite, Voltaire passa quelques mois à l'abbaye de Senones, où il trouva des livres et l'instructive société du savant Dom Calmet, qui crut l'avoir *converti*. Il visita les eaux de Plombières; il se reposa quelques jours à Lyon, dont l'archevêque Tencin ne voulut ou n'osa point le recevoir, mais dont les habitants le comblèrent d'hommages auxquels son âme, encore blessée des scènes de Francfort, fut profondément sensible. Enfin, étant allé consulter à Genève le célèbre Tronchin, il sourit à l'idée de se fixer dans un pays libre. On lui proposa une habitation agréable sur les bords du lac. D'après les lois, un catholique ne pouvait s'établir à Genève ni dans les cantons protestants de la Suisse. Voltaire « trouva « plaisant d'acquérir des domaines dans le seul pays « de la terre où il ne lui fût pas permis d'en avoir. »

En cherchant un abri contre l'intolérance du gouvernement et du clergé français, Voltaire ne voulut pas, toutefois, se mettre à la discrétion de ses nouveaux hôtes. Il voulut avoir un asyle à Genève contre les mauvais vouloirs de France et un asyle en France contre les mauvais vouloirs de Genève. Ainsi, après avoir occupé quelque temps le château de Tourney, il prit le parti d'habiter alternativement Ferney sur les terres de France et *les Délices* sur les terres de Genève.

(1) Il paraît que des copies de *La Pucelle*, répandues et falsifiées par des mains étrangères, avaient indisposé le gouvernement.

De ce moment date pour Voltaire une existence nouvelle. Cette indépendance tant souhaitée, qu'il a cru trouver à la cour d'un monarque absolu, il l'a conquise enfin et il ne la doit qu'à lui-même. Possesseur d'une grande fortune (1), riche d'une gloire européenne, en correspondance avec plus d'une tête couronnée, il va se trouver investi de la dictature des lettres et de l'opinion. Sa plume sera une puissance, ses jugements seront des oracles. D'innombrables clients viendront de toutes les parties de l'Europe solliciter de lui la faveur d'une parole ou d'un regard. Des princes même tiendront à honneur de devenir ses hôtes. Ce n'est plus cet écrivain entouré d'ennemis, toujours sur le qui-vive, menacé dans son existence sur les plus frivoles prétextes, en butte à toutes les susceptibilités du pouvoir arbitraire. C'est un souverain glorieux et respecté qu'environnent l'amour et l'admiration des peuples. Voltaire alors entrait dans sa soixante et unième année,

Loin d'être affaibli par l'âge, son génie, que ravivait la liberté, semblait devenu plus fécond encore et plus

(1) Voltaire tenait de sa famille une honnête aisance, qu'avait encore augmentée la mort d'un frère aîné dont il recueillit l'héritage. Une souscription ouverte en Angleterre pour la publication de la *Henriade* produisit des sommes considérables, auxquelles une spéculation heureuse sur l'emprunt-loterie du ministre Desforts ajouta des bénéfices nouveaux. Ses fonds, avantageusement placés dans le commerce, avaient beaucoup fructifié sous la direction de Paris Duverney. Les libéralités de Frédéric et des princes d'Allemagne accrurent encore sa fortune. Au temps de son établissement aux *Délices*, elle s'élevait environ à 80,000 livres de rente. Elle était plus que doublée à sa mort.

original. Pendant les vingt-trois ans que dura cette singulière existence, il produisit plus d'ouvrages qu'il n'avait fait dans les quarante années de son séjour dans le monde. L'*Orphelin de la Chine*, *Tancrède*. un poème fameux que le moraliste et le patriote condamnent, mais que l'artiste est contraint d'admirer; la *Philosophie de l'histoire*, l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, le *Dictionnaire philosophique*, le *Commentaire sur Corneille*, des satyres remplies de sel, des épîtres où brillent l'enjouement et la facilité d'Horace avec une philosophie plus élevée, des contes où respire la grâce de La Fontaine avec plus d'élégance, des romans d'une forme aussi neuve que piquante et que nul n'a pu imiter, une foule innombrable de légers pamphlets, de lettres, de pièces fugitives : tels furent à Ferney les fruits de sa retraite et les œuvres de sa vieillesse.

Mais lui-même l'a dit, son meilleur ouvrage est le bien qu'il a fait (1). Qu'on jette un regard sur cette dernière partie de sa carrière. Quelle vie plus riche en actions utiles et généreuses? Voyez-le conserver l'héritage à de jeunes orphelins, solliciter en faveur de Bing, victime innocente de l'orgueil britannique, protéger les Calas, dénoncer à l'Europe les assassinats juridiques de Martin et du jeune Labarre, sauver la famille des Sirven et la veuve de Montbailly, venger la mémoire de Lally-Tolendal. Il délivre le pays de Gex des vexations du fisc, plaide pour affranchir les serfs du Jura, fonde à Ferney une colonie d'exilés dont il devient la providence et pour laquelle il expose

(1) « J'ai fait un peu de bien; c'est mon meilleur ouvrage. »

des sommes considérables (1). Il adopte une nièce de Corneille, et, non moins délicat que généreux, sait lui faire une dot avec le prix des œuvres de son oncle. Son infatigable activité ne laisse échapper aucune occasion de signaler des abus, d'appeler des réformes salutaires. Il flétrit les cruautés du fanatisme; il invoque à grands cris la tolérance religieuse et politique; il implore avec Beccaria la réforme des lois criminelles; il seconde, il défend la grande entreprise de l'*Encyclopédie;* il encourage l'administration libérale de Turgot. Au dehors même ses louanges vont chercher les pouvoirs qui ont fait quelque bien aux hommes, d'Aranda modérant l'Inquisition, Christiern décrétant la liberté de la presse, Catherine supprimant la torture et protégeant la liberté de conscience. Partout sa voix se fait entendre, partout elle protège le faible et l'opprimé, poursuit l'erreur, démasque le mensonge et maudit la cruauté. C'est un fait unique dans les annales du monde que cette puissance morale exercée par le génie, que cette souveraineté d'un simple particulier, plus obéie que celle des rois. C'est là l'immortel honneur du 18ᵉ. siècle, et c'est une belle réponse que Voltaire a préparée dans l'avenir à ses détracteurs.

Nul homme n'est sans défauts, nulle vie n'est sans faiblesse. Au milieu des hommages qu'il a mérités, Voltaire a eu des torts que l'équitable histoire ne peut ni dissimuler ni absoudre. Si, pendant soixante ans, il n'opposa aux attaques de ses ennemis que le silence ou qu'une défense modérée, devenu plus irritable

(1) 3 et 500,000 francs.

dans sa vieillesse, ses représailles manquèrent de modération, quelquefois de justice, souvent de dignité. Nous disons ses représailles, car il est à noter que ce joûteur redoutable ne fut jamais agresseur. Un reproche plus grave pèse sur sa mémoire. Plusieurs écrits de sa vieillesse ont porté atteinte à des objets qu'on doit respecter, et les traits du ridicule, qui n'auraient dû frapper que des abus, se sont trop souvent égarés dans ses mains. Ce tort, il ne l'aurait plus aujourd'hui. Voltaire fit la guerre au christianisme, croyant la faire à l'intolérance; et disons-le, ce qui se passait alors n'expliquait que trop cette méprise. De notre temps cette guerre n'aurait plus de raison d'être, et Voltaire revenant au monde ne serait pas chrétien, je le crois, mais serait sans hostilité contre la religion chrétienne, qui a cessé de persécuter. Au surplus, les âmes pieuses et seulement pieuses n'ont plus de raison pour maudire son influence, car Voltaire n'a gagné de son procès que ce qu'il devait en gagner. Le fanatisme est mort et la religion est vivante, plus pure et plus honorée certes qu'au temps du cardinal Dubois. Considérons aussi que Voltaire ne fut ni le promoteur ni le plus fervent apôtre de cette réaction anti-religieuse qui, provoquée par des abus séculaires, éclata enfin dans le 18e. siècle : que, s'il a porté une main trop libre sur des croyances révérées, il respecta toujours, il défendit plus d'une fois le principe essentiel de toutes les religions, celui qui les met en rapport avec la morale et la société civile, l'existence d'un Dieu de justice et de bonté. D'ailleurs n'oublions pas que jusqu'à près de soixante ans, Voltaire n'était pas,

sorti des bornes de la modération; que cette modération n'avait pu le préserver d'une persécution acharnée; que le pouvoir sembla prendre à tâche de pousser à bout cette nature généreuse, mais fière et passionnée; qu'en le réduisant à chercher asyle dans la libre Angleterre, dans la Prusse sceptique et railleuse, et dans la Suisse indépendante, il fit tout ce qu'il fallait pour l'irriter et pour l'émanciper à la fois. Songeons enfin qu'un grand homme n'est, après tout, qu'un homme, et que la patience humaine a ses bornes.

Nous avons parlé de ses ennemis. Le temps, qui diminuait leur nombre et leur puissance, ne les avait pas entièrement désarmés, et dans cet asyle même, que la gloire semblait rendre inviolable, sa tranquillité fut plus d'une fois troublée. Tandis que les gens de lettres, et Frédéric à leur tête, s'associaient pour lui élever une statue, le Parlement brûlait ses livres; l'Évêque d'Annecy, l'Archevêque de Paris sollicitaient à la cour des ordres contre lui; la Reine, dont on irritait la piété, et qui n'avait peut-être pas pardonné à Voltaire ses liaisons avec Mme. de Pompadour, demandait son exil à Louis XV. Ce prince, faible, mais modéré, eut le bon sens de répondre: *Il faut bien que Voltaire soit quelque part;* et dans une autre occasion: *Que voulez-vous que je fasse? S'il était à Paris, je l'exilerais à Ferney* (1).

Cependant Mme. Denis, sa nièce, qui s'ennuyait dans les montagnes, le pressait de revenir à Paris, dont l'accès ne lui était plus fermé. Il résistait, mais peut-être

(1) Du Vernet.

au fond du cœur n'était-il pas sans quelque désir de reparaître sur l'ancien théâtre de sa gloire. Au cœur de l'hiver, il quitte à quatre-vingt-quatre ans son château de Ferney, arrive dans la capitale sans être attendu, et va se jeter dans les bras de son vieil ami d'Argental: *J'ai,* lui dit-il, *interrompu mon agonie pour venir vous embrasser.*

Paris était bien changé depuis le jour où Voltaire, pour se soustraire aux dégoûts dont on l'abreuvait, était allé demander à la Prusse un repos que la Prusse ne lui avait pas donné. Trente ans écoulés avaient imprimé aux esprits une direction nouvelle. Une génération avait disparu: une autre génération s'était élevée, nourrie des ouvrages de Voltaire, imbue de ses idées, idolâtre de son génie. De ses anciens ennemis, le plus grand nombre était dans la tombe: d'autres avaient laissé refroidir leur inimitié pendant sa longue absence: le reste se taisait en présence de l'opinion publique. Les encyclopédistes, si longtemps opprimés, dirigeaient alors l'opinion, et cette secte puissante se prosternait devant la gloire de Voltaire, qui, sans adopter toutes ses doctrines, s'était déclaré l'allié et le protecteur de sa cause. Le patriarche de Ferney fut reçu en triomphe dans la capitale de la France. Tous les honneurs qu'un mortel peut attendre lui furent prodigués. Dans les rues, la multitude se pressait sur ses pas en faisant retentir l'air d'acclamations. Chez lui, les hommages se succédaient sans relâche: des grands, des ministres, des prélats même sollicitaient la faveur de lui être présentés. Le Théâtre-Français, l'Académie députèrent vers lui. On joua sa

tragédie d'*Irène*. Voltaire assistait au spectacle : à son entrée, l'assemblée entière se leva en poussant des cris d'enthousiasme. Une couronne fut placée sur sa tête octogénaire. Entre les deux pièces, sa statue fut chargée de lauriers par les acteurs, aux applaudissements d'un public enivré. Dans cette soirée, Voltaire reçut le prix de soixante ans de combats livrés pour la cause du genre humain.

Ce triomphe lui devint funeste. Tant de jouissances, tant d'émotions achevaient d'user les ressorts de sa vie. Il ne put supporter son bonheur, et bientôt, succombant sous des impressions trop vives, il mourut de gloire et de plaisir, peu de mois après son arrivée à Paris.

A sa mort, l'intolérance s'agita. On fit craindre un grand scandale, et l'homme à qui Paris venait de rendre des honneurs presque divins faillit manquer de sépulture. Sa famille le fit inhumer presque furtivement dans l'abbaye de Scellières, près de Troyes. Le gouvernement défendit aux journaux de parler de Voltaire *ni en bien ni en mal*. Peu d'années après, on décernait une apothéose à sa mémoire et l'on portait ses cendres au Panthéon.

Ce n'est pas dans le cadre étroit d'une simple notice qu'on peut essayer d'apprécier la plus vaste renommée littéraire des temps modernes. Bornons-nous à jeter un coup-d'œil rapide sur le génie, sur l'influence et sur le caractère de l'homme dont nous venons d'esquisser la vie.

Deux qualités dominent chez Voltaire : la fécondité

et la flexibilité. Nul écrivain n'a produit davantage, nul n'a plus varié ses productions. Ses contemporains l'avaient nommé l'homme universel, et il a semblé justifier ce titre par la multiplicité de ses connaissances, par la souplesse de son talent, par le nombre et souvent par l'importance de ses travaux. Il a essayé avec succès presque tous les genres de littérature; il a excellé dans plusieurs. Seul de nos écrivains, il s'est placé au premier rang parmi les poètes et au premier rang parmi les prosateurs. Un même homme a soutenu, après Corneille et Racine, l'honneur de la scène française, a le premier fait parler à l'épopée sérieuse un langage digne d'elle, a remporté le prix de l'épopée badine, au moins au point de vue littéraire, a, dans ses discours en vers, revêtu la raison d'une expression tour à tour enjouée, noble ou gracieuse, a, dans une foule d'œuvres légères, pris tour à tour et marié tous les tons, caché l'instruction sous les formes les plus piquantes et mêlé à la simplicité de la causerie familière des traits de la plus haute poésie. Ce même homme a écrit l'histoire en maître et fondé l'école où se sont formés les grands historiens de l'Angleterre, s'est placé, dans le genre épistolaire, entre Cicéron et Sévigné, a répandu le sel à pleines mains dans ses innombrables pamphlets et composé en se jouant des romans de la plus saisissante originalité. Ce même homme a fait connaître à la France Locke et Newton, a dénoncé les abus de la législation civile et criminelle, a, dans son *Dictionnaire philosophique* et dans ses *Mélanges*, porté la clarté et l'agrément dans les questions les plus arides, et s'est montré dans le *Commentaire sur Corneille* gram-

mairien aussi exact que critique éminent. « Vous m'êtes, « écrivait Frédéric à Voltaire, un être incompréhen- « sible. Je doute s'il n'y a qu'un Voltaire dans le monde. « J'ai fait un système pour nier son existence... la fable « nous parle d'un géant qui avait cent bras ; vous avez « mille génies. »

Il est de mode aujourd'hui de ravaler le théâtre de Voltaire. Rien n'est plus vain ni plus injuste. Voltaire a ses défauts, comme Racine et Corneille ont les leurs; mais comme Racine et Corneille il étincelle de beautés du premier ordre. Ce qu'on peut reprendre en lui, c'est un style plus négligé que dans ses autres ouvrages ; ce sont quelques vers flasques ou déclamatoires; c'est une affectation parfois trop marquée à introduire dans le drame la prédication philosophique (1); ce sont des ressorts dont l'agencement et le dessein se laissent trop apercevoir : ajoutons peu de sévérité dans la couleur locale, peu de profondeur dans le développement des passions et des caractères. Ce qu'on y doit à jamais admirer, ce sont des situations éminemment pathétiques, des tableaux neufs et frappants, une vive sensibilité, une éloquence entraînante et souvent des morceaux de la plus belle poésie. N'est-ce pas assez pour partager le premier rang avec les deux grands maîtres de la scène tragique?

La prose de Voltaire l'emporte peut-être en origi-

(1) Cette critique, pour demeurer juste, ne doit pas être trop généralisée. Fausse à l'égard de *Zaïre*, contestable à l'égard d'*Idamé*, elle est plus vraie à l'égard d'*Alzire* et de *Mahomet* ; mais là même elle ne porte que sur un petit nombre de passages.

nalité sur sa poésie : elle porte un cachet qui n'est qu'à lui. Ce n'est pas cette grande et forte langue du 17e. siècle ; ce n'est ni l'expression profonde de Pascal, ni l'expression haute et hardie de Bossuet, ni l'expression artistement travaillée de La Bruyère. C'est la langue française et l'esprit français dans leur essence la plus intime et la plus pure. C'est la simplicité jointe à l'élégance, la facilité jointe à la précision, le naturel joint à la politesse. C'est une merveilleuse clarté, un tour libre, une allure dégagée, une constante justesse d'expression. Voltaire trouva la langue formée par une génération de grands écrivains; il n'eut qu'à choisir entre les formes de leur style, et il choisit celles qui correspondaient le mieux avec le génie national et avec son propre génie. Ces qualités, qui sont celles d'un esprit essentiellement lucide et vrai, cultivé par l'usage du monde, rendent la lecture de ses ouvrages aussi coulante qu'agréable. Il n'est pas d'écrivain qui fatigue moins son lecteur. Peut-être aussi ce caractère tient-il pour quelque chose à l'emploi presque exclusif du style simple et du ton familier. Le caractère des langues, comme celui des individus, se révèle surtout dans la familiarité, et Voltaire est toujours à l'aise avec son lecteur : il converse plutôt qu'il n'écrit. Comme toute qualité est voisine d'un défaut, il faut bien convenir que cette libre et facile allure n'a pas toujours, dans les sujets sérieux, la gravité convenable. Avouons aussi que cette manière, si bien assortie aux conditions de l'éloquence tempérée, est étrangère à la haute éloquence. Aussi ne trouve-t-on dans la prose de Voltaire, alors même que le sujet semblerait le comporter,

ni cet intérêt de style qui anime et qui colore les belles pages de Fénelon et de Rousseau, ni cette vaste portée des paroles de Tacite et de Montesquieu. Il est même assez remarquable que l'homme qui a répandu tant d'éloquence dans les rôles passionnés d'*Orosmane*, de *Vendôme*, d'*Aménaïde*, qui, dans plusieurs morceaux de la *Henriade* et dans l'Épître sur la *Philosophie de Newton*, a rencontré de si hautes inspirations poétiques, se soit, comme à plaisir, interdit dans ses écrits en prose l'élévation et l'éloquence. On croirait qu'il a existé en lui deux hommes, et que, satisfait d'instruire et de plaire, le prosateur laissait au poète le don d'étonner ou d'émouvoir. Ainsi s'expliquerait ce mot de Voltaire à l'un de ses amis, qui, le voyant au travail, voulait se retirer, de peur de l'interrompre : « Entrez, » lui dit Voltaire, entrez ; je ne fais que de la vile prose. »

Et pourtant, sans parler du charme infini répandu dans sa correspondance et dans ses œuvres légères, c'est avec cette vile prose que Voltaire a élevé trois de ses plus glorieux monuments : l'*Histoire de Charles XII*, l'*Essai sur les mœurs* et le *Siècle de Louis XIV*. Le conteur plein de grâce, le malicieux pamphlétaire, le tragique éloquent fut aussi un historien de premier ordre. En ce genre comme en tout autre, Voltaire ne devait marcher sur les traces de personne. Avant lui on faisait l'histoire des rois : il a fait l'histoire des nations. On racontait des batailles : il a décrit les mœurs, les institutions, le progrès des sciences, du commerce et des arts. On a voulu l'accuser d'inexactitude : aujourd'hui on s'accorde à lui rendre sur ce point la justice que dès longtemps Robertson lui avait

rendue. Dans le *Siècle de Louis XIV*, notamment, il a été reconnu que le narrateur le plus élégant était aussi l'investigateur le mieux informé. Des critiques ont blâmé dans ce chef-d'œuvre le fractionnement qui, substituant l'ordre des matières à l'ordre des temps, semble dérober au lecteur l'enchaînement progressif des faits. Ils n'auraient pas tort si Voltaire eût promis une histoire; mais il n'avait annoncé qu'un tableau, et de ce tableau il a fait un monument qui durera autant que la langue française.

Un des traits les plus signalés chez Voltaire, c'est la tendance philosophique qui se fait sentir dans tous ses ouvrages: dans ses travaux historiques, où elle ajoute à l'instruction, mais peut-être un peu aux dépens de la chaleur et de l'intérêt; dans sa *Henriade*, où elle a remplacé les fictions épiques auxquelles son siècle se serait difficilement prêté; dans ses tragédies, où elle est devenue l'objet de censures quelquefois fondées, plus souvent injustes; dans ses romans, qui ne sont guère pour la plupart que le développement animé de quelque idée morale; souvent même dans ses contes les plus libres ou dans ses facéties les plus légères. Comme philosophe, Voltaire, sans avoir posé de doctrine ni fondé d'école, a exercé sur son époque une haute influence. Un mot peut l'expliquer. Le 18e. siècle, avons-nous dit tantôt, devait être le siècle de la critique: Voltaire, l'esprit critique par excellence, devait être l'homme du 18e. siècle.

Plus judicieux que profond, plus impatient du faux qu'avide du vrai, plus malin que grave, plus enclin à la raillerie qui sape les opinions qu'à l'enthousiasme

qui les fonde, Voltaire semblait moins fait pour enseigner les hommes que pour les désabuser. Indépendant et souple à la fois, plus propre aux combats de la pensée qu'à la méditation intime et sérieuse, ennemi de l'affirmation et du dogmatisme, habile à saisir et à lancer le ridicule, son génie servait singulièrement les dispositions d'une société sceptique et frondeuse. Unissant à la variété des connaissances la variété des talents, remplaçant la patience par une prompte sagacité, la profondeur par l'étendue, la vigueur des conceptions philosophiques par la finesse et la netteté des aperçus, il attaquait à la fois son ennemi sur tous les points, passant légèrement sur tous les objets, mais laissant partout de vives traces de lumière. Rarement allait-il au-delà d'une première vue, mais presque toujours cette vue était juste. Ainsi, la nature de son esprit l'appelait entre tous à servir d'organe à cette philosophie négative et militante qui s'élevait au sein du 18e. siècle, et qui s'apprêtait à réagir contre les abus du vieil ordre social.

Maintenant, que penser de cette philosophie? Fut-elle un fléau? Fut-elle un bienfait? On proclamait il y a cinquante ans (1) qu'elle avait régénéré l'esprit humain: aujourd'hui on semble l'accuser de l'avoir égaré. Entre ces contraires quel est le vrai? Peut-être tout-à-fait ni l'un ni l'autre.

Si l'action de l'esprit humain devait s'arrêter où s'est arrêté le 18e. siècle, peut-être serait-on autorisé à trouver son œuvre incomplète et stérile, car il n'a

(1) Écrit en 1825.

rien fondé. Mais si, comme je le crois, les siècles ne sont que des étapes destinées à se succéder dans la marche incessamment progressive de la pensée humaine, on comprendra qu'il a été ce qu'il devait être et qu'il a fait ce qu'il avait à faire; car, en jetant bas tout ce qui avait fini son temps, il a déblayé le terrain et préparé l'œuvre des fondateurs à venir.

La société n'était plus alors à cette époque de muette soumission où les peuples, serviteurs dociles de l'autorité, reçoivent d'elle, comme un mot d'ordre, leurs opinions et leurs croyances; elle n'avait pas non plus atteint ce terme où la raison, victorieuse des résistances, n'a plus qu'à fonder tranquillement son empire. Elle arrivait à ce moment de crise et d'effort où la lutte s'engage entre les idées nouvelles, trop fortes désormais pour reculer, et les vieux préjugés, trop autorisés encore pour céder le terrain sans combat. Combattre a donc été la mission du 18e. siècle. Il ne fut pas appelé à faire, mais à défaire: il n'eut point un code à élaborer, mais une bataille à gagner. Cette mission, il l'a remplie, et en l'accomplissant, il a servi la cause de la civilisation. Il n'a été qu'une transition, mais cette transition était un progrès.

Dans ce grand mouvement du 18e. siècle, trois tendances prédominent, et trois tendances salutaires: la haine des cruautés, de l'oppression, du sang répandu; la revendication du droit d'examen et de la liberté de penser; l'application à l'ordre physique et à l'ordre intellectuel de la méthode expérimentale en place de l'esprit de système ou de la tradition routinière. N'est-ce rien que d'avoir adouci la condition de l'humanité,

émancipé l'intelligence, introduit l'observation dans la recherche de la vérité?

Qu'ensuite l'ardeur du combat l'ait entraîné trop loin, que des esprits ardents aient franchi toutes les bornes, que des freins salutaires aient été rompus ou relâchés, qui songe à le nier? En temps de lutte, c'est le contraire qui devrait étonner. Mais les écarts s'effacent, et le bien demeure. Qui lit aujourd'hui d'Holbach et La Métrie? tandis que les grands principes d'humanité, de tolérance, de libre penser, d'investigation expérimentale ont partout gagné leur cause ou sont en voie de la gagner.

Chef ou premier soldat d'une école militante, Voltaire a dû compter de nombreux ennemis. De là bien des jugements passionnés sur sa personne et sur son caractère. Cherchons sans passion la vérité. Voltaire n'eut point un grand caractère. D'autres ont montré plus de tenue dans la conduite, plus d'austérité dans les principes, une dignité plus soutenue dans le langage. Mobile, irritable, téméraire et méticuleux tour à tour, plus d'une fois il s'emporta jusqu'à l'injure, il descendit jusqu'à la flatterie. Entraîné par la licence des mœurs contemporaines, il blessa la pudeur dans quelques ouvrages. On ne peut lui pardonner d'avoir, en outrageant la vierge qui sauva la France, commis une double profanation, l'une envers la patrie, l'autre envers le malheur. Les regrettables vivacités de sa polémique, son hostilité, plus regrettable encore, envers la religion de son pays, sont surtout les torts de ses vingt dernières

années, et peut-être s'atténuent-ils en présence des persécutions imméritées qui fatiguèrent les trois quarts de sa vie. Mais si son caractère ne fut pas exempt de défauts, si sa conduite ne fut pas exempte d'erreurs, quel autre racheta mieux quelques faiblesses à force de qualités aimables et généreuses? Quel ardent amour de l'humanité! Quelle horreur sincère pour les cruautés et la violence! Quelle foule d'actions bienfaisantes! Quelle chaleur, quelle constance et souvent quelle indulgence en amitié! Nul ne fit un plus digne usage de sa fortune et de sa renommée. Jamais il ne refusa un service qui fût en son pouvoir. Le mérite indigent n'eut point de protecteur plus zélé (1), les opprimés de plus sûr appui (2), la tolérance de plus ardent apôtre. Ses réclamations, écoutées de toute l'Europe, décidèrent ou préparèrent plus d'une heureuse réforme, la suppression de la servitude personnelle, la liberté religieuse, l'application plus rare de la peine de mort, l'abolition de la torture et des supplices barbares. L'histoire nous montre des hommes d'une vertu plus ferme et plus imposante : en offre-t-elle beaucoup qui aient mieux mérité du genre humain?

(1) Lefebvre, les deux Linant, Lekain, Marmontel, Laharpe, etc.....

(2) Bing, Calas, Monthailly, Sirven, d'Étallonde, Lally-Tolendal, les serfs de St.-Claude, les exilés de Genève....

Nota. J'ai rappelé plus haut la date de ce petit écrit, 1825. Depuis cette époque, plusieurs de mes jugements et

quelques-unes de mes expressions ont trouvé place dans des ouvrages qui valent mieux que le mien, mais qui n'ont pas été faits avant le mien. Je crois qu'on me pardonnera de maintenir mon rang d'hypothèque.

MÉMOIRE

SUR LES CONDITIONS

DE LA

TRANSMISSION DE LA PROPRIÉTÉ

A TITRE ONÉREUX;

Par M. E. TREBUTIEN,

Membre associé-résidant.

MESSIEURS,

Malgré mon vif désir de payer mon tribut à l'Académie, j'ai hésité long-temps, je l'avoue, à réclamer son attention, cherchant toujours un sujet qui pût présenter quelque intérêt à la généralité de ses membres.

Je me suis arrêté à l'idée de vous présenter quelques considérations historiques et philosophiques sur les conditions de la transmission de la propriété à titre onéreux. Une loi récente, du 23 mars 1855, sur la transcription, en venant modifier d'une manière fort grave les principes du Code Napoléon, donne à cette étude un caractère d'actualité; et comme la question en elle-même intéresse tout propriétaire, j'ai pensé que vous parler d'un sujet qui vous touche si directement devait être le moyen d'obtenir, sans trop en abuser, quelques moments de votre bienveillante attention.

L'organisation de la transmission de la propriété soulève deux ordres de questions, qui, pour avoir une certaine connexité, n'en sont pas moins très-distinctes.

On peut se demander d'abord quels actes sont nécessaires pour faire passer la propriété d'une tête sur une autre, lorsque les deux intéressés sont d'accord pour opérer cette transmission : à quel moment l'ancien propriétaire sera dessaisi, tandis que le nouveau aura acquis pour l'avenir la pleine puissance sur la chose, *plena in re potestas*, ainsi que Justinien définit la propriété (1). Faut-il pour cela un acte matériel, et quel doit-il être? Suffit-il au contraire de la volonté des parties contractantes, de la volonté de l'une d'abandonner son droit, de la volonté de l'autre de l'acquérir ?

Cette première question résolue, il s'en présente une seconde : le fait qui suffira pour transférer la propriété entre les parties suffira-t-il pour tous les autres membres du corps social étrangers au contrat, ou faudra-t-il accomplir vis-à-vis d'eux des formalités de publicité qui leur permettent de discerner sans hésitation quel est le propriétaire actuel, et de reconnaître quand la propriété a cessé de résider sur une tête pour passer sur une autre ?

La première question, vous le voyez, Messieurs, concerne la transmission de la propriété dans son essence même ; la seconde se préoccupe surtout des exigences du crédit public.

Aujourd'hui nous sommes habitués à ne pas séparer

(1) Inst., § 4 ff, *De Usufructu.*

ces deux idées. Et, effectivement, toute législation, pour être vraiment bonne, doit donner une solution satisfaisante à ces deux questions; mais il ne faut pas croire qu'il en ait été toujours ainsi. Ce crédit public, qui fait l'objet des préoccupations les plus graves de nos législateurs, qu'ils s'efforcent d'assurer par tous les moyens, auquel des esprits aventureux voudraient même tout sacrifier, est une idée moderne, je dirais presque contemporaine. La loi du 23 mars 1855, qui lui a fait sa part légitime, est une loi d'hier : l'antiquité et le moyen-âge, nous allons bientôt le voir, n'y avaient pas songé; quelques coutumes avaient à peine essayé de l'organiser, et le Code Napoléon, tout en s'en préoccupant d'une manière beaucoup plus sérieuse que la législation coutumière, était loin de lui accorder les justes garanties qu'il pouvait et devait réclamer.

La loi du 23 mars 1855 a été accueillie avec la plus grande faveur par la majorité des praticiens; quelques jurisconsultes y ont vu au contraire un retour à des idées matérialistes, dont le Code Napoléon nous avait affranchis, et par conséquent un pas rétrograde dans le Droit philosophique. Qu'y a-t-il de vrai dans ces critiques? Voilà, Messieurs, ce que je me propose d'examiner en vous faisant assister, par un exposé rapide des divers systèmes qui ont été suivis jusqu'à la loi du 23 mars 1855, à la formation lente et successive de la législation qui nous régit. Vous apprécierez mieux ainsi les difficultés du problème et le mérite de la solution qu'il a reçue.

La première question, celle des conditions de la transmission de la propriété entre les parties contrac-

tantes, est évidemment la question fondamentale et celle qui devait la première attirer l'attention. C'est la seule, je viens de le dire, dont l'antiquité et le moyen-âge aient cherché la solution.

Avant de faire connaître celle qu'ils lui ont donnée, quelques notions philosophiques sur la nature et l'essence du droit de propriété me paraissent indispensables à rappeler.

On conçoit, Messieurs, dans les rapports des hommes deux sortes de droits, que les jurisconsultes ont qualifiés : les uns de *droits réels*, les autres de *droits personnels*.

Le *droit personnel* est celui qui constitue une obligation d'une personne envers une autre : il y a un lien spécial entre la personne obligée qu'on appelle *débiteur*, et la personne envers laquelle le débiteur s'est obligé et qu'on appelle *créancier ;* ce lien spécial auquel les autres membres du corps social restent étrangers, et qui n'atteint qu'une personne déterminée, est le caractère essentiel et spécifique du droit personnel.

Il en est tout différemment du *droit réel*. Ce droit met en contact un homme et une chose, si je puis m'exprimer ainsi, et il établit entre eux un rapport juridique auquel restent étrangers tous les autres membres du corps social, qui n'ont d'autre devoir que de ne pas troubler ce rapport juridique : obligation purement négative qui ne peut être considérée comme un lien de droit.

Le droit de propriété est le type le plus parfait du droit réel. Quand je suis propriétaire, je le suis vis-à-vis de tous, et au même degré ; rien de plus absolu

et de plus exclusif que la propriété : c'est là son essence, sa condition d'existence ; c'est le *to be or not to be* des Anglais.

Ces deux caractères si différents du droit personnel et du droit réel se traduisaient admirablement, en Droit romain, dans les formules de l'action destinée à faire protéger par la justice ces deux droits.

La formule de l'action en revendication, protectrice du droit de propriété, est absolue : *Hunc ego hominem ex jure Quiritium meum esse aio* (1). Sans doute l'action sera dirigée contre une personne, parce qu'il est impossible de concevoir l'action dirigée contre une chose ; mais elle ne sera pas dirigée contre telle personne plutôt que telle autre et déterminée d'avance : elle sera dirigée contre le tiers-détenteur, et si ce tiers-détenteur cesse sans dol de posséder, elle l'abandonnera pour s'adresser au nouveau détenteur (2). Aussi cette action avait-elle un caractère tout particulier : on l'appelait *arbitraire*, parce que le juge n'était pas obligé de prononcer immédiatement une condamnation ; il devait mettre le possesseur en demeure de restituer, par une décision préalable que nous appellerions aujourd'hui *interlocutoire ;* et si le possesseur accomplissait, en délaissant l'objet, l'obligation négative de ne pas troubler le droit réel réclamé, il était impossible de prononcer contre lui une condamnation quelconque : il devait être purement et simplement con-

(1) Gaius, C. IV, § 16.
(2) L. 27, § 3 ff, *De rei vindicatione*, lib. VI, tit. 1.



gédié de l'action, parce qu'il n'existait plus de rapport juridique entre lui et le demandeur (1).

La formule de l'action personnnelle, au lieu d'être absolue, était éminemment spéciale et relative : l'obligé y paraît immédiatement et l'action ne peut s'adresser qu'à lui ; mais aussi le juge n'a plus d'*arbitrium*, plus de décision interlocutoire à rendre : si les faits sont vérifiés, la condamnation est inévitable. L'obligé ne peut se soustraire à cette condamnation, même au prix de l'abandon de tous ses biens, au moins dans le principe (2). L'obligation est inséparable de la personne du débiteur : elle est attachée à lui, suivant l'expression énergique des anciens docteurs, *sicut lepra cuti* (3).

Ces notions étaient intéressantes à rappeler avant de s'occuper des conditions de la création du droit réel.

En effet, qu'une convention soit suffisante pour créer

(1) C'est ce qu'établit parfaitement la formule même de l'action que nous trouvons dans un des *Discours de Cicéron contre Verrès, de jurisdictione*, 12. « Lucius Octavenus judex esto. Si paret fundum Capenatem de quo agitur ex jure Quiritium Auli Aggerii esse, *neque is fundus Aulo Aggerio restituatur*, quanti ea res erit tantam pecuniam Numerium Negidium Aulo Aggerio condemna ; si non paret, absolve. »

(2) La cession de biens est une institution du Droit prétorien.

(3) Prenons pour exemple la formule que Gaius nous donne de l'action de dépôt : « Quod Aulus Aggerius apud Numerium Negidium deposuit, quidquid, ob eam rem, Numerium Negidium Aulo Aggerio dare facere oportere ex bona fide ejus, id judex Numerium Negidium Aulo Aggerio condemna ; si non paret, absolve. » — Gaius, Com. IV, § 43.

les droits personnels, on peut l'admettre facilement : puisque la personne seule s'engage, un acte de sa volonté doit suffire pour établir l'engagement ; le lien de droit résulte du concours des deux volontés qui mettent en rapport les deux personnes : aussi a-t-on toujours reconnu sans hésitation que le consentement des parties était le générateur par excellence des droits personnels.

Mais on conçoit facilement qu'il y ait plus de difficulté en ce qui concerne la création du *droit réel.* Puisque le droit s'attaque à une chose, il semble qu'il doive intervenir dans la génération du droit un acte matériel qui mette l'homme en rapport avec la chose, de manière à opérer le lien juridique. C'est effectivement ce point de vue qui avait frappé tous les législateurs anciens, et qui a été d'abord accepté par la plupart des législations modernes. Aussi le principe regardé comme un axiôme était-il celui-ci : *Traditionibus et usucapionibus, non nudis pactis, dominia rerum transferuntur* (1).

On regardait comme certain que la volonté était impuissante à elle seule à créer un droit réel, et voici comment notre célèbre Pothier s'en exprimait : « Le contrat de vente ne peut produire par lui-même l'effet de transférer la propriété : les contrats ne peuvent former que *des engagements personnels* entre les contractants. Ce n'est que la tradition, qui est la conséquence du contrat, qui peut transférer la propriété de la chose qui a fait l'objet du contrat (2). » Ainsi

(1) L. 20, Cod., *De pactis*, lib. II, tit. III.
(2) *De la vente*, n°. 319.

le contrat était à cette époque, et il est resté en France jusqu'en 1804, une *cause d'acquisition de la propriété*, en ce sens que l'acheteur avait bien une *action personnelle* pour forcer le vendeur à accomplir l'acte matériel et subséquent qui devait le rendre propriétaire, mais que cet acte subséquent était seul le *titre d'acquisition*, pour parler le langage du Droit, c'est-à-dire qu'il était nécessaire pour créer *le droit réel*, le lien juridique entre l'homme et la chose.

Les législations anciennes, et les législations modernes jusqu'en 1804, n'ont eu d'autre préoccupation en général que de déterminer les faits nécessaires pour créer le droit réel, c'est-à-dire *d'organiser la tradition*. Au surplus, l'acte accompli, elles ne se sont nullement occupées de la publicité qu'il pourrait avoir : la transmission de la propriété opérée entre les parties l'était par cela même à l'égard des tiers, et vous allez être convaincus, Messieurs, par l'étude des faits qui constituaient la tradition, combien peu ils étaient institués dans une intention de publicité, et vous allez apprécier le peu de notoriété qu'ils pouvaient avoir.

Je prends la tradition dans le dernier état du DROIT ROMAIN, lorsque la législation est arrivée à son expression philosophique la plus avancée : je m'expliquerai bientôt sur quelques formalités que nous rencontrons dans le Droit ancien et qu'on pourrait croire, au premier abord, instituées dans le but d'avertir les tiers et d'assurer le crédit.

Nous trouvons trois titres d'acquisition de la propriété : la tradition, l'usucapion, l'adjudication. Nous

pouvons les ramener à la tradition. En effet, la tradition faite par le vrai propriétaire emporte transmission de propriété immédiate : faite par un autre que le vrai propriétaire, elle ne peut avoir le même effet; mais si la tradition est faite à un acheteur ayant juste titre et bonne foi, au bout d'un certain temps, la propriété lui sera acquise : l'usucapion ou, comme nous dirions aujourd'hui, la prescription a donc pour base essentielle la tradition. Je ne m'occupe pas de l'adjudication, mode tout-à-fait exceptionnel.

Quels sont donc les faits qui constituent la tradition en Droit romain et qui sont, dès-lors, nécessaires pour la transmission de la propriété? Le toucher est le sens par excellence pour les jurisconsultes romains, et ils rapportent à celui-là tous les autres. Le moyen le plus simple de tradition sera donc l'appréhension par le toucher, la remise de *manu in manum.*

Mais ce n'est pas là le moyen unique. Par une théorie physique, qu'il n'est pas sans intérêt de vous faire remarquer ici, les jurisconsultes romains estiment que l'œil met l'homme en rapport physique et direct avec les objets éloignés, aussi bien que le toucher avec les corps qui se trouvent à sa portée, parce que le rayon visuel part de l'œil pour aller s'imprimer sur eux. Je n'ai pas à discuter cette théorie, mais je la constate. Le jurisconsulte Javolenus dit que si j'ai commandé à mon débiteur de déposer son argent en ma présence, il est libéré, même avant que j'aie touché à cet argent, parce que je suis devenu aussitôt propriétaire. Et ne croyez pas, Messieurs, que c'est parce que j'ai la faculté de ramasser sur-le-champ cet argent, par suite

de la permission et de la volonté du débiteur : le débiteur changerait de volonté et reprendrait cet argent avant que j'y aie touché, que je n'en serais pas moins propriétaire et que la tradition n'en aurait pas moins eu lieu. Le jurisconsulte explique, en effet, sa pensée par ces mots remarquables : *et quodam modo* manu longa *tradita existimanda est* (1). Aussi, le jurisconsulte Paul ne fait-il aucune difficulté de poser cette règle : *Non enim corpore et tactu necesse est apprehendere possessionem, sed oculis et affectu* (2). Et un autre jurisconsulte, Celse, fait l'application de ce principe dans un autre texte : si le vendeur, dit-il, me montre du haut d'une maison le champ que j'ai acheté, il me le livre et je le possède aussi bien que si je l'avais marché tout entier (3).

Cette théorie que les jurisconsultes du moyen-âge ont obscurcie et compliquée, ainsi que nous le verrons plus tard, en y appliquant leur esprit symbolique, est fort simple comme vous le voyez : il faut, pour la création du droit réel, un fait matériel qui se joigne à la volonté des deux contractants et qui opère un contact avec la chose ; mais ce contact se produit également par le toucher et par les yeux.

Les jurisconsultes en avaient tiré une conséquence fort simple et fort rationnelle : c'est que lorsque le contact, le fait matériel existaient déjà, mais à un autre titre, il n'y avait pas besoin de tradition, et le droit réel résultait alors de la simple convention,

(1) L. 79 ff, *De solutionibus*, lib. XLVI, tit. III.
(2) L. 1, § 21 ff, *De adquirenda possessione*, lib. XLI, tit. II.
(3) L. 18, § 2 ff, *De adquirenda possessione*, lib. XLI, tit. II.

puisqu'elle rencontrait le fait matériel existant. Ainsi, je suis dépositaire d'une chose et j'en ai, par conséquent, la détention matérielle ; je l'achète : j'en deviens aussitôt propriétaire sans tradition, parce que je la possède et qu'il n'y a besoin d'aucun fait nouveau pour produire un contact qui existe déjà. Les textes sont précis : *Interdum sine traditione nuda voluntas domini sufficit ad rem transferendam* (1).

Au surplus, quel que soit le fait matériel qui opère le rapport, le toucher, le rayon visuel, le contact en vertu d'une cause antérieure, l'effet produit est identique, la propriété est transférée d'une manière aussi complète et aussi absolue.

Rien de plus simple et de plus logique que cette théorie ; rien de moins symbolique et de plus conforme à la réalité et à la raison, le point de départ, c'est-à-dire la théorie physique, une fois admis.

Mais aussi il faut reconnaître que, dans ce système, il y a absence complète de publicité et de garanties pour le crédit public. Le fait qui opère la tradition a lieu sans témoins; rien n'en fixe le souvenir et ne peut le révéler aux tiers : si le secret n'est pas de l'essence de la tradition, la publicité l'est bien moins encore, et si elle se rencontre, ce sera par accident, car le législateur ne l'a pas cherchée.

C'est ici, Messieurs, qu'il convient de s'expliquer sur deux modes de tradition que nous trouvons dans l'ancien Droit romain, et qui se présentent avec des solennités dont une certaine notoriété est la consé-

(1) § 44, Inst., *De rerum divisione.*

quence nécessaire, et dans lesquels on pourrait être tenté, au premier abord, de signaler une tentative d'organisation du crédit public : je veux parler de la mancipation et de la *cessio in jure*, à l'audience du Préteur.

La mancipation est un mode solennel d'acquisition de la propriété. On appelle cinq citoyens romains et un porte-balance. La chose vendue est présente, ou, si elle est trop considérable pour être déplacée, on en apporte un fragment qui représente le tout. L'acheteur déclare qu'il acquiert, moyennant une pièce d'airain qu'il jette dans la balance, et il remet cette pièce au vendeur (1).

La *cessio in jure* est un mode non moins solennel qui s'accomplit devant le tribunal du Préteur. La chose est présente ou un fragment, si on n'a pu l'apporter entière : l'acheteur la revendique comme sienne ; le vendeur ne contredit pas, et le Préteur déclare que la chose présente est la propriété de l'acheteur. C'est un procès simulé qui produit l'effet d'un procès réel (2).

Voilà, certes, de la publicité : ces formes solennelles comportent une certaine notoriété; mais quel est le but de cette notoriété? Est-ce d'organiser le crédit public, de protéger les tiers? On pourrait le croire avec un coup d'œil superficiel : l'examen attentif dissipe cette illusion.

La mancipation est propre aux citoyens romains, et cependant les étrangers peuvent devenir proprié-

(1) Gaius, Com. I, § 119, et Com. IV, § 17.
(2) Gaius, Com. II, § 24.

taires à Rome : or, les exigences du crédit public sont aussi impérieuses sinon plus, en ce qui concerne les étrangers qu'en ce qui concerne les citoyens romains. Pourquoi donc astreindre les uns à des modes de publicité dont les autres sont dispensés ?

D'un autre côté, la mancipation n'est exigée que pour la transmission des *choses mancipi* : or, ces choses sont très-peu nombreuses. Pourquoi cette distinction ?

Rien n'est plus conjectural que la cause de cette distinction des choses en *res mancipi* et *res nec mancipi*. Les jurisconsultes, en la rapportant, n'en donnent pas les motifs. Ce qui est certain, c'est qu'elle est fort ancienne, puisque Gaius nous atteste qu'elle existait au temps de la Loi des XII Tables (1). Ce qui est encore certain d'après le témoignage de Gaius et d'Ulpien, c'est que les *res mancipi* ne comprennent que les héritages jouissant du *jus italicum*, et non les fonds provinciaux, les servitudes rurales des fonds italiques, les esclaves et les bêtes de somme ou de trait, *quæ dorso collove domantur;* tout le reste est *res nec mancipi*, l'argent monnayé, les statues, les pierres précieuses, les marchandises, etc., etc.

C'est Justinien qui abolit cette distinction par une constitution spéciale (2) ; mais il y avait bien long-temps, à cette époque, qu'elle avait perdu sa raison d'être et qu'elle était devenue un mystère presque impénétrable. Justinien l'appelle dans sa constitution *antiquæ subtilitatis ludibrium*, qu'il supprime pour faire cesser la

(1) Com. II, § 47.

(2) L. unic. Cod., *De nudo jure Quiritium tollendo.*

frayeur des étudiants en Droit en abordant un sujet aussi énigmatique. « Quod nihil ab ænigmate discrepat, nec unquam videtur, nec in rebus apparet, sed vacuum est et superfluum verbum, per quod animi juvenum, qui ad primam legum veniunt audientiam, perterriti ex primis eorum cunabulis, inutiles legis antiquæ dispositiones accipiunt. »

Quelque danger qu'il y ait à présenter des conjectures sur ce que Justinien déclarait, il y a maintenant quinze siècles, une énigme, on peut présumer que cette distinction avait son origine dans le Droit politique plutôt que dans le Droit civil. M. Serrigny, professeur à la Faculté de Droit de Dijon, avait émis d'une manière générale cette idée, qui vient d'être examinée et confirmée par un de nos collègues de la Faculté d'Aix, dont les brillantes épreuves en 1846 ont laissé ici un long souvenir, M. de Fresquet, qui a développé toute une théorie sur ce point dans un article de la *Revue historique* (1).

Frappé de cette observation, faite déjà par M. Ortolan, professeur à la Faculté de Paris, que les *res mancipi* ont un caractère d'individualité fortement empreint qui les rend facilement reconnaissables; que, par leur nature, elles circulent peu dans le commerce et restent long-temps dans les mains du même propriétaire, M. de Fresquet s'est demandé si elles ne composaient pas les seuls éléments de la fortune officielle qui faisait ranger les citoyens dans les cinq classes d'*assidui* établies par Servius Tullius, absolument comme,

(1) *Revue historique du Droit français*, p. 509. 1857.

d'après notre loi du 19 avril 1831 sur le cens électoral, on ne comptait que les contributions immobilières ou ayant une assiette certaine, sans tenir compte de la fortune mobilière.

En raison, cet aperçu ingénieux se justifie parfaitement, et il a un haut degré de vraisemblance. C'était par le cens que la fortune des citoyens romains devait être déterminée, et c'était cette fortune qui déterminait à son tour le rang du citoyen au combat comme aux délibérations du *Forum*. Or, comment la constater? Ce n'est pas au moyen de cet avoir roulant qui va de main en main par la spéculation sans jamais s'individualiser, cet avoir qu'on peut se faire passer temporairement de l'un à l'autre pour se créer une fortune apparente; il fallait présenter des biens ayant une assiette solide, dont l'origine pût se constater facilement et que deux citoyens ne pussent s'attribuer à la fois: les *res mancipi* seules satisfaisaient à cette condition.

M. de Fresquet ne se contente pas de cette induction; il cite des textes à l'appui, et il explique ainsi des singularités dont on n'avait pas donné de raison satisfaisante jusqu'ici.

Cet aperçu expliquerait parfaitement cette publicité exceptionnelle, exigée pour la transmission des *res mancipi*. Comme la distinction serait faite en vue du *cens*, il devenait impossible de perdre la propriété quiritaire sans des formes solennelles, en ce qui concerne le cens et les droits politiques qui en résultaient, tandis qu'on pouvait, au moyen de l'*in bonis*, attribuer à l'acheteur tous les produits utiles de la propriété. Une situation analogue se produisait sous la loi de 1831,

où l'on pouvait compter des contributions pour des biens dont on n'avait plus la possession. Cet aperçu explique encore pourquoi cette distinction des *res mancipi* et *nec mancipi* tombe en désuétude et devient une énigme plus tard.

Les institutions du Droit civil se modifient; mais on se les explique toujours, parce que le Droit nouveau rappelle le Droit ancien en le perfectionnant: il n'en est pas de même des institutions du Droit politique. Si la *mancipation* et la *cessio in jure* eussent été un essai d'organisation du crédit privé, elles eussent pu disparaître, mais pour faire place à des institutions plus parfaites; il n'en a pas été ainsi, parce qu'elles avaient été créées, selon nos conjectures, dans un intérêt politique passager. Lorsque l'intérêt politique de la division des *res mancipi* et *nec mancipi* a disparu avec la République, la distinction a encore subsisté comme tradition antique, parce que cette raison est toute-puissante à Rome; mais les jurisconsultes Gaius et Ulpien n'en mettent plus la raison en lumière; Justinien ne se l'explique plus, et la supprime comme une énigme depuis long-temps impénétrable.

Voulez-vous au surplus, Messieurs, la preuve que l'idée du crédit public, la crainte de tromper les tiers, n'est pas le sujet des préoccupations des jurisconsultes romains, examinons, dans leur dernière expression, les institutions de crédit proprement dites, je veux dire le système hypothécaire.

Rien de plus énergique que la sûreté conférée par l'hypothèque, à Rome. Celui qui a l'hypothèque de premier rang est le maître absolu de la situation. En

France, tout créancier peut faire saisir et vendre les biens de son débiteur, nonobstant toute hypothèque: c'est seulement lorsque le gage est réalisé en argent que les créanciers hypothécaires exercent leur droit de préférence en emportant successivement les deniers dans l'ordre fixé. A Rome, il en est tout autrement. Le créancier ayant l'hypothèque préférable a le droit de se mettre en possession de l'immeuble hypothéqué, et de le conserver en ses mains tant qu'il n'est pas payé. Si l'immeuble vaut 200,000 sesterces, bien qu'il ne soit créancier que de 10,000, il le conservera tout entier, et nul n'aura le droit de troubler sa possession; il pourra s'opposer à la vente tant qu'il ne sera pas désintéressé. Le seul moyen pour un créancier d'un rang inférieur au sien consistera dans le *jus offerendæ pecuniæ*, c'est-à-dire le droit de payer de ses propres deniers le créancier préférable, pour se mettre à sa place et garder l'immeuble en dominant à son tour la situation.

Dans un système où le créancier préférable a la part du lion, et où tous les autres sont à sa merci, c'est un point capital que de connaître son rang comme créancier : or, c'est précisément ce qui est à peu près impossible. Sauf de rares exceptions, le rang se règle par la priorité de la convention constitutive de l'hypothèque (1). Par une singularité remarquable, le droit réel se constitue ici *par la con-*

(1) Cum de pignore utraque pars contendit, prævalet jure qui prævenit tempore. L. 2. C. *Qui potiores in pignore*, L. VIII, tit. XVIII.

vention même, sans tradition : de sorte que si la même chose a été hypothéquée à deux personnes, celui qui a obtenu la première constitution est préférable, bien que le second créancier ait reçu la tradition de la chose hypothéquée (1). Cependant aucune précaution n'est prise pour assurer la date de la convention, ni faire connaître cette convention aux tiers. La preuve de la convention et de sa date peut être faite par tous les moyens ordinaires de preuve, même la preuve testimoniale, car l'hypothèque peut être purement verbale (2).

Ainsi le prêteur prête au hasard ; il ne sait s'il existe des hypothèques antérieures à celles qu'on lui donne et qui peuvent le ruiner. L'acheteur achète en aveugle et paie en aveugle, car il n'a aucun moyen de forcer les créanciers hypothécaires à se faire connaître : il n'y a, en Droit romain, aucune institution analogue à notre purge actuelle. Le créancier hypothécaire, comme l'acheteur, n'ont d'autre ressource que le *jus offerendæ pecuniæ* à celui qui prouve son droit antérieur. Heureux si, après cette première campagne, il ne se retrouve pas un nouveau créancier préférable à celui qu'ils ont désintéressé et qui exigera de nouveaux sacrifices !

(1) Nam et in pignore placet si prior convenerit de pignore, licet posteriori res tradatur, adhuc potiorem esse priorem. L. 12, § 10, ff, *Qui potiores in pignore*, lib XX, tit. IV.

(2) Nec ad rem pertinet quibus fit verbis, sicuti est in obligationibus quæ consensu contrahuntur : et ideo sine scriptura si convenit ut hypotheca sit, et probari poterit, res obligata erit de qua conveniunt. L. 4 ff, *De pignoribus et hypothecis*, lib. XX, tit. I.

Avec de pareilles idées sur le crédit public, on conçoit qu'il ne faille pas s'étonner de cette absence complète de mesures de publicité que nous avons signalée dans la tradition : il est d'évidence que le législateur n'a pas songé à établir un régime de publicité pour prévenir les tiers; il n'a songé, comme nous le disions en commençant, qu'à organiser la transmission de la propriété entre les parties. Il a subordonné cette transmission à un fait matériel, établissant un rapport entre l'homme et la chose; mais ce fait déterminé, il s'est arrêté là, et dès que son accomplissement a eu lieu, la propriété est transférée aussi bien à l'égard des tiers qu'à l'égard des parties contractantes. Voilà le Droit romain dans sa dernière expression.

Si nous quittons le monde romain pour celui DU MOYEN-AGE, nous voyons la transmission de la propriété soumise aux mêmes principes et passer par les mêmes vicissitudes. Encore ici, le législateur organise la transmission de la propriété entre les parties sans s'occuper des tiers; et, si nous rencontrons quelquefois des formalités de publicité, ce sera dans un intérêt politique passager et non dans un intérêt purement civil.

C'est ainsi qu'en lisant les formules de Marculfe, au VIIe. siècle, nous croyons presque assister à un récit de la *cessio in jure* devant le Préteur romain. C'est devant le Comte, dans l'assemblée du canton, *in mallo*, qu'ont lieu la tradition et l'investiture de la propriété, et l'on y apporte, comme devant le Préteur romain, un symbole qui doit représenter la chose vendue.

Je n'ai pas, vous le concevez, Messieurs, la prétention de vous signaler toutes les formules de tradition et d'investiture, qui varient suivant les législations, à une époque où il y a tant de législations qui s'entre-croisent, et où chacun suit la loi de sa nation, de telle sorte que, même après les efforts de centralisation et d'unité tentés par Charlemagne, le grand empereur, Agobard peut écrire à son fils, Louis-le-Débonnaire : « On voit souvent converser ensemble cinq personnes dont aucune n'obéit aux mêmes lois (1). » Je choisirai seulement une de ces formules, qu'on peut considérer comme des plus générales : *Si est Roboarius, si est Francus, si est Gothus vel Allemanus venditor, pone cartam in terra et super cartam mitte cultellum, festucam nodatam, wantonem, wasonem terræ et ramum arboris* (2). Ainsi, devant le Comte comme devant le Préteur, l'objet vendu est représenté : il y a toutefois une nuance importante à signaler dans les deux législations, dont l'esprit diffère complètement.

Le Romain est matérialiste, mais d'un matérialisme positif, si je puis dire. Pour les choses *nec mancipi*, nous l'avons vu, il n'y a pas de symbole, ni de fiction : il y a prise de possession par le contact soit du toucher, soit du rayon visuel ; et, dans le dernier état du Droit, toutes les choses sont *nec mancipi*. — Pour les *res mancipi*, puisqu'il faut l'apport de la chose devant le Préteur ou le porte-balance et ses témoins, on se contentera d'une partie de la chose, à défaut

(1) Bouquet, t. VI, p. 356.

(2) Grimm, n°. 558.

du tout impossible à mouvoir. Voilà où se borne la fiction : la partie suppléée au tout.

L'homme du moyen-âge est matérialiste, si l'on veut, mais il est bien plus mystique encore : c'est bien de lui, et non du Romain, qu'il faut dire qu'il aime les symboles et les prodigue! Ainsi, ce n'est pas seulement une motte de gazon ou toute autre fraction de l'objet vendu qu'on apporte devant le Comte *in mallo*, on apporte à la fois et le gazon coupé sur la terre, et une branche d'arbre, le bâton noueux, le couteau, et chacun de ces objets a son sens symbolique dans l'acte de la tradition. Ducange, au mot INVESTITURE, nous explique, en effet, que le gazon représente la terre, que la branche d'arbre est le signe des produits qui ornent sa superficie, qu'enfin le bâton, le couteau ou le glaive sont l'indice de la maîtrise et de l'autorité du propriétaire, qui a le droit de commander. Cette recherche, ce symbolisme, sont inconnus des Romains qui se contentent de la partie pour représenter le tout, parce qu'on ne peut faire autrement, mais qui ne vont pas au-delà.

Le régime féodal ne fait que développer cet esprit de symbolisme. Nulle terre sans seigneur, nous dit Loisel dans ses *Institutes coutumières* (1). La transmission de propriété devient donc autre chose qu'une affaire privée ; elle intéresse au plus haut degré l'ordre politique, car elle établit les liens de suzeraineté et de vasselage. Or, ce n'est pas chose indifférente pour le seigneur d'avoir tel ou tel vassal, car lorsque le

(1) Reg. 228, lib. II, tit. II.

seigneur lèvera sa bannière de combat, le vassal lui devra aide et concours. La propriété et sa transmission se trouvent ainsi intimement liées à la constitution politique, et c'est sur le sol que repose toute l'organisation féodale.

Voilà ce qui explique la solennité de la transmission de la propriété à une époque où tout d'ailleurs se fait si solennellement : ce n'est pas dans un intérêt privé, et à titre d'organisation de la publicité pour favoriser le développement du crédit public, que la solennité a lieu : c'est surtout dans l'intérêt du seigneur. C'est là une analogie curieuse à vous signaler, Messieurs, entre la législation féodale et la législation romaine. Nous retrouvons dans la solennité de l'investiture féodale, la solennité de la *mancipatio* et de l'*in jure cessio :* le but est le même ; c'est un intérêt essentiellement politique. On exige l'investiture dans l'intérêt de l'organisation féodale, comme on avait exigé la *mancipatio* et l'*in jure cessio* pour les *res mancipi*, afin de fixer plus sûrement la place que chaque citoyen devait occuper sur les tables du cens.

Vous ne serez donc pas étonnés de voir ces solennités tomber en désuétude en France comme à Rome, à mesure que l'intérêt politique qu'elles protégent perdra de son importance. De même que la *mancipatio* et l'*in jure cessio* deviennent d'un emploi plus rare à mesure qu'on s'éloigne des temps de la République, de même les solennités de l'investiture cessent peu à peu d'être observées à mesure que les liens de suzeraineté et de vasselage vont se relâcher.

C'est de Paris que part la réaction contre ces for-

malités compliquées, dont l'utilité ne se comprend plus guère, mais qui deviennent de plus en plus odieuses par les droits seigneuriaux qui se perçoivent à leur occasion.

C'est là encore un fait digne de remarque, Messieurs : Paris est un pays antiféodal. Il a toujours appartenu au roi de France, et les rois de France luttent avec ardeur contre la féodalité. Ils favorisent de tout leur pouvoir et de tous leurs efforts la propagation des principes du Droit romain, qu'ils cherchent à substituer au Droit féodal. Quand Philippe-Auguste fonde une chaire de Droit romain à l'Université de Paris, il fait un acte essentiellement politique, dont il ne comprend peut-être pas lui-même toute la portée, mais qui deviendra un des plus rudes coups portés à la puissance féodale.

Tandis que les seigneurs du Midi osent intituler leurs actes : *Dieu régnant et en attendant un roi*, les professeurs de l'Université de Paris présentent aux 25,000 étudiants accourus de tous les points de l'Europe pour écouter leurs leçons, le type du pouvoir absolu dans l'empereur Justinien; ils professent le principe : *Quod Principi placuit legis habet vigorem* (1). Et ne croyez pas que l'application se fasse long-temps attendre : ce principe, Beaumanoir l'inscrira dans ses *Commentaires sur la coutume de Beauvoisis* (2), et

(1) L. 1, ff, *De constitutionibus principum*, lib. I, tit. IV.

(2) « Le Roi est le souverain par-dessus tout, pourquoi il peut « faire les établissements qu'il lui plaît pour le commun profit. » Chap. XXXIV.

Loisel posera plus tard, dans ses *Institutes coutumières*, comme un axiôme du Droit français : *Qui veut le Roi, si veut la loi* (1).

A l'étude du Droit romain se forment les légistes, hommes nouveaux, adversaires nés du régime féodal où ils ne peuvent trouver place, champions dévoués de la royauté, qui seule peut leur en faire une.

Philippe-le-Bel introduit les légistes dans le Parlement. C'est là encore un fait médiocre en apparence (car les nouveaux venus siégent humblement aux pieds des barons dont ils ne sont que *les conseillers*, tandis que ceux-ci *jugent)*, mais immense dans ses résultats; car les barons féodaux, plus habitués à manier l'épée et la hache d'armes que la parole et la plume, laissent bientôt leurs siéges aux humbles conseillers, effrayés et mis en déroute qu'ils sont par ces bourgeois qu'on appelle des *chevaliers en Droit*, parce qu'ils sont en effet armés de toutes pièces et bardés de textes et de paroles subtiles.

Les légistes, qui deviendront plus tard des jurisconsultes, déclarent une guerre acharnée au Droit féodal pour y substituer le Droit romain; et, pour rentrer directement dans notre sujet, on voit bientôt, dans la majorité des pays coutumiers, les solennités de l'investiture et de la saisine féodale abandonnées pour s'en tenir à la tradition du Droit romain. C'est au sein du Parlement de Paris que prend naissance la maxime : *Il ne prend saisine qui ne veut*, qui est passée à l'état d'axiôme du temps de Loisel, de même que

(1) L. 1, *Des personnes*, tit. 1er., n°. 1.

celle-ci, qui en est la conséquence et le développement : *Appréhension de fait équipolle à saisine* (1).

Seulement le génie du moyen-âge ne s'accommode pas de la simplicité du Droit romain : aussi les jurisconsultes chercheront-ils dans ce Droit un symbolisme qui n'y est pas.

J'ai insisté à dessein, Messieurs, en vous exposant le Droit romain, sur ce que la tradition était un fait unique, la mise en rapport de l'homme avec la chose par un contact résultant soit du toucher, soit du regard : fait qu'il n'était pas même nécessaire de renouveler, lorsque la mise en rapport matériel de l'homme avec la chose avait déjà eu lieu à un autre titre. Jamais dans le Digeste vous ne trouverez une trace, si légère qu'elle soit, de la division de la tradition en plusieurs espèces.

Les jurisconsultes de notre ancien Droit, au contraire, divisent les traditions en deux grandes classes : les traditions *réelles* et les traditions *feintes*.

La tradition *réelle* n'a qu'une seule espèce : c'est, dit Pothier (2), celle qui se fait lorsque l'acheteur est mis en *possession réelle* de la chose vendue.

Les traditions *feintes*, au contraire, se subdivisent en trois espèces : la tradition symbolique, la tradition de longue main et la tradition de brève main.

La tradition symbolique a lieu par le moyen ou l'intervention de quelque symbole, dit Pothier, et il en donne pour exemple la remise des clefs du magasin

(1) *Inst. cout. de possession*, n°s. 744 et 745.

(2) *De la vente*, n°. 314 et suiv.

où se trouvent les choses vendues. C'est que, suivant lui, la clef est le symbole de la chose vendue, et il prétend citer à l'appui une loi romaine. Papinien, le prince des jurisconsultes romains, s'exprime en effet ainsi : *Clavibus traditis, ita mercium in horreis conditarum possessio tradita videtur si claves apud horrea traditæ sunt* (1). Mais ce texte ne se prête nullement à l'interprétation que lui donne Pothier, et il ne peut l'expliquer qu'en le tronquant. Si la clef est le symbole de la chose vendue, peu importe où aura lieu la remise : la clef est aussi bien le symbole du magasin à cent lieues qu'à dix pas. Cependant Papinien exige, pour que la tradition soit faite, que la remise ait lieu *apud horrea*, ou, comme dit Pothier, *in re præsenti*. Pourquoi cette condition? Elle étonne Pothier, et à bon droit, s'il s'agit d'une tradition symbolique. Aussi trouve-t-il plus simple de la supprimer et de dire que, selon les usages français, cette condition n'est pas nécessaire, et il invoque l'autorité de Tiraqueau qui rejette aussi cette condition.

Mais cette façon d'interpréter un texte en en supprimant une portion, est inadmissible au point de vue historique et ne prouve qu'une chose : c'est que Pothier ne comprend pas Papinien et professe une théorie différente de la sienne. C'est, qu'en effet, Papinien ne voyait pas de symbole là où Pothier en voit un; c'est que, pour lui, il n'y avait pas de *tradition feinte*, mais une *tradition parfaitement réelle* dans la remise des clefs *in re præsenti*, *apud horrea*,

(1) L. 74 ff, *De contrahenda emptione*, lib. XVIII, tit. 1er.

parce qu'alors on prenait possession *oculis et affectu*, et c'est étrangement se tromper que de voir une idée de fiction dans ce mot *videtur* du texte; car pour tous ceux qui ont quelque habitude des textes du Droit romain, ce mot s'emploie à chaque instant pour faire allusion à des faits accomplis dans lesquels certainement l'idée de fiction n'entre pour rien; de telle sorte que ces mots *tradita videtur* n'ont d'autre sens que celui-ci, dans le texte : la *tradition est accomplie.*

Ajoutons qu'au fond ce prétendu symbolisme est peu raisonnable. En quoi la clef serait-elle le symbole des marchandises contenues dans tel magasin plutôt que de toute autre chose? La clef serait, à ce compte, un symbole universel; mais un symbole universel cesse d'être un symbole. Qu'on dise, comme notre Code, que la remise des clefs constitue une délivrance, parce que celui qui a les clefs ne peut être dépossédé que par un vol avec effraction, et que, par suite, il est vraiment seul possesseur : nous le concevons à merveille; mais la théorie du symbole ne nous paraît pas soutenir l'examen.

C'est par suite d'une méprise analogue que les commentateurs ont créé la seconde espèce de tradition feinte, la *tradition de longue main*. L'exemple qu'ils en donnent est celui-ci: « Dans les choses de « grand poids, dit Pothier, la permission que donne « le vendeur à l'acheteur ou à quelqu'un venu de sa « part, de l'enlever, tient lieu de tradition, lorsque « cette permission se donne *in re præsenti* : l'ache- « teur, ou celui qui est envoyé de sa part, avant que

« de s'être mis en devoir de l'enlever *est censé*, par « cette permission qui lui est donnée, prendre pos- « session de la chose *oculis et affectu* (1). » — La méprise consiste ici à voir une *tradition fictive* là où, comme nous l'avons dit, les jurisconsultes romains voyaient une *tradition parfaitement réelle*, une prise de possession par le regard, qui constituait une *longa manus* équivalente au toucher. Vous chercheriez vainement dans tout le Digeste cette expression barbare : *Traditio longa manu.* Aussi Pothier, qui *supprimait une condition* pour arriver à la tradition symbolique, est-il obligé *d'en ajouter une* pour expliquer sa division : cette tradition de longue main serait instituée *pour les choses difficiles à enlever.* Or, précisément l'expression *longa manus* se trouve dans un texte où il s'agit de la *tradition d'une somme d'argent*, c'est-à-dire de la chose mobilière par excellence (2) !

Enfin, Messieurs, les jurisconsultes de notre ancien Droit ont créé une troisième espèce de tradition feinte, la *tradition de brève main.* « Lorsque la chose « vendue est par-devers l'acheteur qui la tenait du « vendeur à titre de loyer ou de prêt à usage, ou de « dépôt, ou autrement, le seul consentement du ven- « deur et de l'acheteur que l'acheteur la possède do- « rénavant en son nom et comme propriétaire tient « lieu de tradition. Il a plu aux docteurs, dit Pothier, « d'appeler cette tradition *brevis manus*, parce que, « disent-ils, *nihil brevius hac traditione.* » — Mais il

(1) L. 1, § 21 ff, *De adquirenda possessione.*

(2) L. 79 ff, *De solutionibus*, lib. XLVI, tit. III.

ne peut y avoir là une tradition feinte, puisque nous avons vu que les jurisconsultes romains déclaraient expressément qu'il n'y avait besoin *d'aucune tradition* dans ce cas; qu'il était complètement inutile de chercher à produire, par un fait nouveau, un contact matériel qui existait déjà, quoique à un titre différent. Cette théorie était fort simple, et c'est précisément à cause de cette simplicité que nos jurisconsultes ne l'ont pas bien comprise : ils ont voulu trouver, bon gré mal gré, une tradition là où les jurisconsultes romains la déclaraient inutile, et ils ont été conduits à une tradition feinte, la tradition *brevis manus*, expression qu'ils ont empruntée à des textes qui n'ont pas le moindre rapport avec notre question actuelle (1).

Cette distinction une fois adoptée entre les traditions feintes et la tradition réelle, il fallait bien lui trouver une utilité, une application. Aussi, un certain nombre d'auteurs, Ricard, Argou, Dumoulin, Charondas, voulurent-ils soutenir que les traditions feintes n'avaient pas la même énergie que la tradition réelle, parce qu'elles n'avaient pas la même publicité et ne présentaient pas les mêmes garanties pour les tiers : ils réclamaient la prééminence de la tradition réelle comme utile au public et comme une garantie de la sécurité publique et de la solidité des transactions (2).

(1) L. 48, § 1, ff, *De jure dotium*, lib. XXIII, tit. I. — L. 3, § 12 et 13 ff, *De donationibus inter virum et uxorem*, lib. XXVI, tit. I.

(2) Ricard, *Des donations*, part. 1re., n°. 901. — Argou, *Inst.*,

Il y avait certainement du vrai dans cette théorie au point de vue philosophique et pratique : c'est là un premier effort de l'idée moderne du crédit pour se faire place dans la législation et obtenir des garanties; mais cet effort fut impuissant.

Les Romanistes n'eurent pas de peine à démontrer qu'en Droit romain il n'existait aucune prééminence d'une tradition sur l'autre, et que les traditions avaient toutes pour effet de transférer la propriété à l'égard des tiers comme des parties contractantes; et Guy Pape (1) et Pothier (2) constatent à l'envi que cette doctrine avait prévalu dans la jurisprudence française.

Mais ce triomphe même est la condamnation de la distinction inventée par les docteurs du moyen-âge : toute distinction qui n'aboutit pas à un résultat pratique est puérile en soi, et le génie des Romains était trop positif pour avoir fait une division inutile des traditions.

Quoi qu'il en soit, nos anciens jurisconsultes ne s'arrêtèrent même pas au Droit romain dans leur réaction contre le formalisme du Droit féodal : la tradition même leur parut trop gênante, et, tout en maintenant sa nécessité en principe, ils arrivèrent de fait à la supprimer en matière immobilière, en décidant que la simple déclaration de transmission de la

liv. III, ch. XXIII. — Dumoulin, *Sur la Coutume de Paris*, tit. 1er., § 20, Glose V, no. 16. — Charondas, *Réponses du Droit français*, liv. II, Rép. LXII.

(1) Décision 112.

(2) *De la vente*, no. 322.

possession devant le notaire équivalait à la tradition, et que la tradition était accomplie par cette simple clause *que le vendeur posséderait pour l'acheteur, du jour du contrat;* de telle sorte que la propriété se trouvait transférée sans que les tiers fussent avertis par aucun acte matériel et extérieur. Ricard remarque que cette clause devint bientôt de style dans tous les contrats (1) : « Dessaisine et saisine, dit aussi Loisel, faite en présence de notaires et de témoins vaut et équipolle à tradition et délivrance de possession (2). »

Nous constatons ainsi dans notre législation ancienne, comme dans le Droit romain, l'absence de toute préoccupation des intérêts des tiers, de toute publicité qui pût les avertir, malgré les efforts de quelques jurisconsultes pour une timide organisation du crédit. En examinant d'ailleurs les institutions de crédit proprement dites, le système hypothécaire, nous arrivons au même résultat : au fond, c'est la théorie romaine qui domine, c'est le système des hypothèques occultes avec quelques améliorations, quelques restrictions apportées au droit exclusif et exorbitant du premier créancier hypothécaire.

Ainsi, à partir de saint Louis, tous les créanciers ont le droit de faire saisir les biens de leur débiteur et de les faire vendre à la *criée*. Les formes *du décret*, comme on appelle cette saisie, sont réglées par une ordonnance de Henri II. de l'année 1551. L'hypothèque ne donne plus qu'un *droit de préférence* sur le prix.

(1) *Traité des donations*, n°. 901.
(2) *Inst. cout.*, liv. V, tit. IV, VII.

Par une heureuse innovation, l'hypothèque ne peut plus résulter de la seule convention, soumise à toute espèce de preuves : il faut désormais un acte notarié dont la date sera incontestable.

L'hypothèque judiciaire est créée : la loi accorde aussi une hypothèque légale aux incapables sur les biens de leurs administrateurs.

Au surplus, on ne prend aucune mesure pour organiser la publicité des hypothèques et permettre, soit aux acquéreurs, soit aux prêteurs, de se garantir des piéges où la mauvaise foi, ou seulement l'insouciance de ceux avec lesquels ils traitent, peuvent les faire tomber. Il est même fort curieux d'examiner avec quelle répugnance toute tentative d'amélioration sur ce point est accueillie, et d'étudier les obstacles qu'elle rencontre dans l'esprit public.

Un de nos célèbres jurisconsultes normands, Henry Basnage, écrit un traité des hypothèques à la fin du XVII[e]. siècle; et, dans son premier chapitre, il examine les différents systèmes de crédit pratiqués jusqu'à lui. Il proclame, non sans raison, que l'expérience a parfaitement démontré leur insuffisance : toutefois, il se préoccupe peu de trouver un remède : « Je n'entreprendray pas, dit-il, d'inventer de nouvelles sûretés, puisque dans tous les siècles tant de personnes n'y ont pu réussir parfaitement. » Le seul moyen que Basnage propose, c'est de déclarer stellionataires, et, par suite, susceptibles de peines ignominieuses, ceux qui trompent sur l'état vrai de leur fortune : « car, quoiqu'il se trouvast encore, dit-il, des gens assez désespérez pour ne pas redouter la peine du stellionat, il y

en auroit beaucoup plus qui seroient retenus par la peine de l'infamie. »

Cependant, Messieurs, ce système de crédit que Basnage désespérait de trouver, un de ses contemporains, un homme de génie, l'avait conçu et avait tenté de l'appliquer. Colbert avait deviné les principes fondamentaux de notre régime actuel; et un édit de Louis XIV, de 1673, rédigé sous ses auspices et sous son influence, avait proclamé le principe de la publicité des hypothèques. Colbert établissait des greffes d'enregistrement dans lesquels ceux qui auraient des hypothèques pourraient former et faire enregistrer leurs oppositions : ces enregistrements les faisaient préférer à ceux qui négligeaient cette formalité, et il n'y avait que le trésor public, les mineurs et les femmes mariées qui fussent dispensés de l'enregistrement des oppositions.

C'est bien à Colbert qu'appartient l'honneur d'avoir essayé ce premier système vraiment créateur de la publicité. En lisant le préambule de l'édit d'Henry II sur le *contrôle*, qui a été remplacé par notre *enregistrement*, on pourrait être tenté d'y voir un essai d'organisation du crédit public; mais Basnage, tout le premier, a signalé l'insuffisance du contrôle comme moyen de publicité. « Pour nos contrôles, dit Basnage, ils donnent peu d'éclaircissement et de sûreté, par cette raison que les contrats pouvant être contrôlés aux lieux où ils ont été passés, ou au lieu de la situation des biens, on ne peut pas découvrir tous les contrats qu'une personne peut avoir faits en des lieux inconnus. »

Cette objection, parfaitement vraie, ne pouvait être

faite au système de Colbert, puisque l'opposition ne pouvait être inscrite qu'au *bureau de la situation du lieu*. Il échappait encore à une seconde qu'on pouvait faire à l'édit du contrôle. Les registres du contrôle n'étaient pas publics et ne devaient être ouverts à d'autres qu'aux parties intéressées, sans la permission de Justice. Le registre des oppositions, d'après l'édit de 1673, était au contraire essentiellement public.

Cependant l'édit de Colbert fut révoqué après une année, dès le mois d'avril 1674. Il avait rencontré la plus violente des oppositions, et, malgré les regrets de Colbert, Louis XIV fut contraint de le retirer, par le motif, dit l'édit de révocation que « les réglements les plus utiles trouvent leurs difficultés dans les premiers établissements. »

Il est vraiment curieux et instructif de voir par quels moyens on combattit cette institution, que nous considérons aujourd'hui comme une des conquêtes précieuses de notre Droit moderne.

Tous les jurisconsultes, Basnage en tête, ne virent dans l'édit de Colbert que l'occasion de la création de nouvelles charges, et c'est par ce côté qu'ils l'attaquèrent en méconnaissant avec peu de bonne foi les avantages si frappants de la publicité. Ce même Basnage, qui vient de donner la vraie raison de l'insuffisance du contrôle comme moyen de publicité, écrit cependant, à l'occasion de l'édit de Colbert : « Mais cet édit étoit si bursal, et d'ailleurs si inutile en Normandie où le contrôle est établi, et si difficile à exécuter, qu'il n'a point eu d'effet, ayant été révoqué peu de temps après sa publication. »

Le propre des grands génies, c'est de devancer leur temps; c'est de voir plus loin et plus clair que leurs contemporains; c'est de ne point se préoccuper des obstacles et des inconvénients passagers pour ne considérer que la grandeur du but à atteindre. C'est précisément là ce qui les condamne à rencontrer une opposition très-vive et à rester souvent incompris : ils parlent au commun des hommes trop occupés des faits du moment pour regarder dans l'avenir, et qui sourient souvent avec incrédulité 'de ce qu'ils appellent une utopie : trop heureux quand leurs idées ne viennent pas se heurter aux préjugés et aux intérêts du moment.

Colbert devait succomber, parce qu'il rencontrait à la fois tous ces obstacles. Quand il voyait la France occupant la place qu'elle a conquise comme puissance industrielle et commerciale, il rencontrait des jurisconsultes préoccupés avant tout de la charge d'un nouvel impôt, et résistant avec opiniâtreté. Quand il demandait le régime de la publicité, pour fonder le crédit public, il rencontrait des publicistes qui voyaient dans cette publicité une menace et un danger politique.

Ce n'est pas seulement Basnage et les jurisconsultes qui faisaient de l'opposition à l'édit de 1673 : le chancelier d'Aguesseau n'approuve pas davantage le nouveau système. Il se demandait s'il y avait de grands avantages à cette publicité qui mettrait à nu les plaies des grandes familles, dévoilerait leur état de gêne, ruinerait leur crédit et leur rendrait impossibles les établissements qui venaient souvent les rétablir dans toute leur splendeur. Il se demandait s'il y avait tant

à gagner à un système qui faciliterait la libre circulation des biens.

Nous ne discuterons pas le point de vue auquel se placent les représentants des deux systèmes en présence : le procès est jugé aujourd'hui entre le régime ancien et le régime nouveau. La postérité a donné raison au génie de Colbert et l'a vengé de l'opposition de ses contemporains. Mais, pour être juste, il faut reconnaître que les motifs invoqués par d'Aguesseau ne manquaient ni de justesse, ni de grandeur. Il ne faut pas oublier que, du temps de d'Aguesseau, la vieille constitution féodale existait encore, la vieille aristocratie avait encore tous ses priviléges, et d'Aguesseau, son défenseur, avait évidemment raison à son point de vue de *politique conservateur*. Ses pressentiments ont été pleinement justifiés par tout ce qui s'est passé depuis, et tout démontre combien ses craintes étaient fondées.

Aussi, Messieurs, n'est-il pas sans intérêt de vous faire remarquer qu'à plus d'un siècle de distance, une des nations les plus commerçantes, mais aussi des plus aristocratiquement conservatrices, si je puis me servir de l'expression, a jugé comme d'Aguesseau le système de la publicité des hypothèques et l'a repoussé, dans un intérêt aristocratique. En 1835, la Chambre des communes d'Angleterre a rejeté, à la majorité de 161 voix contre 48, un bill de lord Brougham pour l'enregistrement des actes relatifs aux propriétés immobilières, et pour la publicité des hypothèques contractées par des propriétaires fonciers (1).

(1) M. Troplong, *Des hypothèques*, t. I, p. 9.

La résistance à une mesure bursale fut donc pour quelque chose, pour beaucoup même, si l'on veut, dans l'opposition que rencontra l'édit de 1673 ; mais ce serait voir les choses de trop bas que de croire qu'elle en fut l'unique motif : il y avait un instinct de conservation qui domina la question pour les représentants éminents de l'aristocratie, et la France n'était pas assez mûre pour que les idées de Colbert pussent trouver un écho et un appui sympathique dans la bourgeoisie et le peuple, qui ne pouvaient en comprendre la portée.

Aussi voyons-nous chercher et accepter volontiers toutes les améliorations du système hypothécaire dès qu'il n'est plus question d'une réforme radicale ; de même, les idées de crédit se firent place sans opposition dans les derniers temps, lorsqu'il s'agit de la transmission des biens meubles, dont la possession est indifférente pour la constitution aristocratique, et dont on dit : *res mobilis, res vilis*, parce que les fortunes mobilières sont encore inconnues.

La seule amélioration de notre régime hypothécaire, depuis l'édit de Colbert jusqu'à la Révolution française, consiste dans l'introduction de la *purge des hypothèques.*

En Droit romain, nous l'avons vu, l'acheteur n'avait aucun moyen de se débarrasser des hypothèques qui grevaient l'objet acheté. Il y avait toutefois une exception dans le cas de ventes faites par autorité de justice. Si les créanciers, avertis par la publicité de ces ventes, ne se font pas connaître, dit l'empereur Dioclétien, ils perdent leur hypothèque : *Fiscalis hastæ fides facile*

convelli non potest (1). L'intérêt du fisc avait motivé cette exception au Droit commun.

En Droit français, il avait toujours été admis également que le *décret forcé*, c'est-à-dire *la saisie immobilière*, purgeait les hypothèques. Mais l'acheteur volontaire n'avait, pas plus que dans le Droit romain, le moyen de payer son prix en sécurité. On pouvait remédier à cet inconvénient sans établir un régime de publicité complète, et sans froisser aucun intérêt aristocratique, et c'est ce qui eut lieu.

L'édit de 1673 imaginait pour l'acheteur volontaire *un décret volontaire* qui, par des formalités analogues au décret forcé, entraînait, comme conséquence, le purgement des hypothèques des créanciers qui n'avaient pas mis opposition au décret. L'idée en soi était bonne ; malheureusement l'exécution fut mal conçue : les *formalités étaient longues et de grand coût*, nous dit Loyseau, et trop souvent elles absorbaient le prix de l'immeuble.

L'édit de 1771, qui remplaça l'édit de 1673 et qui signale ces inconvénients dans son préambule, y apporta un remède et établit des règles plus simples. D'après l'art. 8, le contrat devait être déposé au greffe du bailliage et affiché par extrait pendant deux mois ; et pendant ce temps, tous les créanciers hypothécaires devaient se faire connaître, sinon leur hypothèque était purgée. C'était là une amélioration sérieuse sans doute, mais évidemment bien insuffisante.

A la Révolution française seule il était réservé de

(1) L. 8 Cod., *De remissione pignorum*, lib. VIII, tit. XXVI.

voir la réalisation de réformes radicales, et le développement libre et complet de principes nouveaux, parce que la constitution de la société avait changé de face et que les anciens intérêts avaient fait place à des intérêts différents, sinon opposés.

Cependant les transitions brusques ne sont guère dans la nature humaine : l'avenir a des racines dans le passé, et cela est vrai pour les institutions juridiques au moins autant que pour toute autre chose. Il faut donc étudier ce mouvement de transition, ce lien qui rattache nos institutions nouvelles sur le régime hypothécaire, et sur la transmission de la propriété, à celles du Droit ancien.

La propriété mobilière est celle qui échappe la première, et d'une manière générale, aux principes du Droit romain, et elle se trouve désormais soumise à des conditions profondément distinctes de transmission et d'organisation.

Nous avons vu que le Droit romain admettait l'hypothèque sur les meubles comme sur les immeubles ; que la prescription et l'usucapion étaient aussi nécessaires pour les premiers que pour les seconds, quand la tradition n'avait pas été faite par le vrai propriétaire. La seule différence consistait dans la durée de l'usucapion, qui était moindre pour les meubles que pour les immeubles ; mais, en compensation, l'usucapion mobilière était soumise à des conditions beaucoup plus rigoureuses qui la rendaient en fait presque impossible : *Unde in rebus mobilibus non facile procedit ut bonæ fidei usucapio competat*, disent les Institutes, § 3, *De usucapionibus*.

De très-bonne heure, au contraire, notre Droit français rejeta l'hypothèque sur les meubles, comme donnant lieu à trop de dangers et à trop de surprises. « Meubles n'ont point de suite par hypothèque quand ils sont hors la possession du detteur, » disait Loysel, — *Institutes coutumières*, n°. 487. Seuls en France, dit Merlin, les Parlements de Rouen, de Rennes et de Toulouse admirent l'hypothèque sur les meubles (1); encore n'était-ce pas la vraie hypothèque du Droit romain, mais une hypothèque imparfaite, ne donnant jamais de droit de suite contre les tiers-détenteurs, mais seulement un droit de préférence quand les biens avaient été saisis et vendus sur le débiteur.

Bientôt nos jurisconsultes allèrent plus loin : préoccupés des entraves que la recherche de l'origine de la propriété pouvait mettre aux transactions civiles, et surtout commerciales, quand il s'agissait de meubles, ils dispensèrent de cette recherche ; ils supprimèrent de fait l'usage et la nécessité de l'usucapion, en proclamant la maxime : « En fait de meubles, possession vaut titre. »

C'était là toute une révolution, et cette renonciation au système du Droit romain pour un système diamétralement opposé ne se fit pas sans lutte. Certaines Coutumes, notamment celles du Berri (2) et de Bordeaux (3), conservaient le Droit romain, et, allant au-delà de sa rigueur, exigeaient la même durée pour

(1) *Répert.*, v°. HYPOTHÈQUE, n°. 1.
(2) *Des prescriptions*, art. 1, 10.
(3) Serres, *Inst.*, liv. II, tit. VI.

l'usucapion des meubles que pour celle des immeubles. D'autres Coutumes, comme celles de Bourgogne (1), Melun, Amiens, Anjou, du Maine, suivaient purement et simplement le Droit romain. — C'est encore à Paris que naît et se développe la doctrine nouvelle. Le motif, vous le touchez du doigt, Messieurs, c'est que Paris est le plus grand centre commercial ; c'est que les bourgeois ne s'y connaissent guère entre eux, et qu'ils connaissent encore moins les commerçants du dehors ; c'est que la sécurité commerciale fait de la maxime nouvelle une nécessité impérieuse. Aussi, c'est au Châtelet de Paris que les praticiens admettent la dispense de rechercher les titres de la propriété des meubles, parce que, disent-ils, *la possession d'un meuble produisait tout l'effet d'un titre parfait.* A quelle époque précise, et de quelle manière, cette doctrine s'introduit-elle au Châtelet de Paris ? C'est ce qu'il n'entre pas dans mon sujet de rechercher ; ce qu'il m'importait de faire ressortir, c'est que c'est là *une innovation des praticiens*, innovation commandée par le besoin de la sécurité dans les relations commerciales, et qui finit par s'imposer aussi bien qu'une loi écrite.

Les Romanistes, je l'ai dit, essaient d'abord de résister aux praticiens. Voet, le jurisconsulte Hollandais, veut restreindre, autant que possible, l'application d'une maxime, qu'il appelle avec raison, d'ailleurs, *a Romano jure divortium* (2) ; mais elle présente trop

(1) *Prescription*, art. 1er.

(2) Voet, *Ad Pandectas, de rei vindicatione*, § 12.

d'avantages pratiques pour ne pas triompher, et le bon sens public l'emporte sur la routine et les vieilles traditions. Notre célèbre Pothier, dont les œuvres ont exercé une si grande influence sur les rédacteurs du Code Napoléon, constate ainsi la victoire définitive de la maxime des praticiens et le triomphe du principe national sur la tradition romaine : « Il est rare qu'il y ait lieu à la question (d'usucapion), le possesseur d'un meuble en étant parmi nous présumé le propriétaire, sans qu'il soit besoin d'avoir recours à la prescription : à moins que celui qui réclame, et s'en prétend propriétaire, ne justifiât qu'il en a perdu la possession par quelqu'accident, comme par un vol qui lui auroit été fait : auquel cas, il ne pourroit pas y avoir lieu à cette prescription de trois ans qui, aux termes du Droit, n'a pas lieu pour les choses furtives. »

Nous retrouverons plus tard ce principe inscrit dans l'art. 2279 du Code Napoléon.

Le type des institutions réservées à l'avenir ne se rencontre pas d'une manière aussi générale en matière immobilière ; il se trouve, mais concentré dans certains pays qu'on appelle *pays de nantissement* et dont la législation fait une disparate complète avec celle des autres pays de la France. Ces pays se composent principalement de la Flandre, de l'Artois, de la Picardie et du Vermandois ; la plupart, vous le voyez, n'ont été réunis que fort tard à la monarchie française, et ils n'ont pas subi, au même degré que les autres pays de Coutumes, la réaction contre les idées féodales et la révolution opérée par l'introduction du Droit romain.

Dans ces pays, l'ancienne maxime de la nécessité

de l'investiture pour la transmission de la propriété s'est conservée en se transformant. On ne conçoit pas de transmission de propriété immobilière possible sans l'accomplissement des devoirs de loi, c'est-à-dire sans l'investissement donné par l'autorité publique de la propriété. Ces formalités, qui portaient des noms différents, *vest et devest*, *dessaisine-saisine*, *déshéritance-adhéritance*, exigeaient l'intervention d'un officier public, et la constatation de leur accomplissement se faisait sur des registres publics.

L'origine toute féodale des devoirs de loi n'est pas méconnaissable; mais, dans le XVIIe. et le XVIIIe. siècle, une transformation s'est opérée, et une institution purement politique est devenue une institution essentiellement civile. C'est que, comme le fait très-bien observer M. Troplong, la pensée formaliste du Droit féodal, dont était sorti tout le système des devoirs de loi, se prêtait très-naturellement à un aperçu nouveau, essentiellement favorable au développement du crédit public; de cette publicité, créée tout d'abord dans l'intérêt à peu près unique du seigneur féodal, à une publicité profitant aux tiers, et assurant leur sécurité, la transition était simple et facile; et ce qui prouve incontestablement qu'elle a eu lieu, c'est que les *francs-alleux* qui se trouvaient, par leur nature même, en-dehors des servitudes du Droit féodal, ne s'en trouvèrent pas moins assujettis aux devoirs de loi; seulement l'investiture se fait en présence de deux *francs-alloëtiers* au lieu de se faire devant le seigneur ou l'officier du seigneur.

L'idée du crédit public est si bien assise dans le pays

de nantissement, qu'en 1673, l'année même où Colbert est obligé de renoncer à l'exécution de son édit sur la publicité des hypothèques, un placard de l'archiduc d'Autriche, du 16 septembre 1673, rappelle à l'observation des lois antérieures sur la nécessité des formalités de publicité, pour avertir les tiers de la transmission de la propriété immobilière : il déclare, de la façon la plus expresse, que toutes les aliénations de biens immeubles n'auront d'effet et de réalisation, au préjudice des personnes tierces, que si lesdites aliénations ont été enregistrées au livre des juges où les biens sont situés (1). Aussi, quand on voulut appliquer en Flandre l'édit de Louis XV de 1771, dont je vous ai parlé, sur la purge des hypothèques, le Parlement de Flandre s'opposa à l'enregistrement, en déclarant que le système général des *devoirs de loi* était beaucoup plus complet et bien préférable : « Il faut considérer, « disait le Parlement dans ses remontrances, la publi- « cité des hypothèques comme le chef-d'œuvre de la « sagesse, comme le sceau, l'appui et la sûreté des « propriétés, comme un droit fondamental dont « l'usage avait produit dans tous les temps les plus « heureux effets, et avait établi autant de confiance « que de facilité dans les affaires que les Belges trai- « tent entre eux (2). »

C'est donc dans la législation des pays de nantissement qu'il faut chercher l'origine véritable de notre système hypothécaire et de notre loi actuelle sur la transcription.

(1) Merlin, *Répert.*, v°. Nantissement.

(2) *Discours de M. Treilhard*, t. VII, p. 59.

Aussi ne vous dirai-je que quelques mots sur certains essais faits dans le but d'assurer le crédit public dans d'autres Coutumes, mais qui n'ont pas un égal caractère de précision et surtout de généralité.

Ainsi, dans la Bretagne, ce pays isolé pour ainsi dire de la France par sa position géographique et bien plus encore par le caractère de ses habitants, nous trouvons le système des *appropriances* (1). Lorsque l'acheteur a pris possession réelle de l'immeuble vendu, il fait connaître son droit par trois proclamations publiques de son contrat d'acquisition : si les tiers gardent le silence, il est à couvert désormais de toute action en revendication.

En Normandie nous rencontrons aussi des lectures publiques ; mais leur effet est beaucoup plus restreint, puisqu'elles garantissent seulement l'acheteur contre l'exercice du retrait lignager (2).

Vous le voyez, Messieurs, il y a loin de là à ce système complet, faisant connaître à tout instant et à tous, parfaitement et facilement, les transmissions successives de la propriété immobilière, et dressant, pour me servir de la belle expression de M. Troplong, *les registres de l'état civil de la propriété* (3).

Le principe, la base du système sont donc trouvés : nos législateurs contemporains n'auront qu'à perfectionner les détails.

Nous voici en 1789. La fameuse nuit du 24 août voit

(1) Cout. de Bretagne, art. 269.

(2) Cout. de Normandie, art. 452 et 453.

(3) *De la transcription*, p. 25.

s'écrouler pour jamais l'ancienne constitution féodale. De tous les côtés de l'assemblée, comme dans tous les pays de la France, on demande unanimement un code civil uniforme pour tout le pays, et la rédaction de ce code est votée à l'unanimité.

Mais si une constitution peut s'improviser en quelques jours, parce que le plus souvent elle n'est que la mise en œuvre d'idées générales, depuis longtemps adoptées par l'opinion, il n'en est pas de même d'un code civil, œuvre d'études longues et patientes, nécessitant un examen aussi difficile qu'approfondi.

Le vœu de l'Assemblée constituante devait mettre quinze ans à se réaliser : il fallait pourvoir au plus pressé en adoptant des mesures transitoires, et c'est ce qui eut lieu

Le Droit romain et les Coutumes conservèrent provisoirement leur autorité législative, et une loi des 20 et 27 septembre 1790, tout en maintenant la législation des pays de nantissement sur les *devoirs de loi*, mit en harmonie ce système avec la nouvelle constitution française, en modifiant dans les formules ce qui rappelait trop directement le régime féodal. On lit dans cette loi, art. 3 : « A compter du jour où les tri-
« bunaux de district seront installés dans les pays de
« nantissement, les formalités de saisine-dessaisine,
« déshéritance-adhéritance, vest-devest, reconnais-
« sance échevinale mise de fait, main assise plainte à
« la loi, et généralement toutes celles qui tiennent au
« nantissement féodal et censuel, seront et demeurent
« abolies ; et, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement or-
« donné, *la transcription des grosses des contrats*

« *d'aliénation et d'hypothéque* en tiendra lieu et suffira « en conséquence pour consommer les aliénations, « sans préjudice, quant à la manière d'hypothéquer « les biens, de l'exécution de l'art. 35 de l'édit de juin « 1770. — Art. 4. Lesdites *transcriptions* seront faites « *par les greffiers des tribunaux de district de la situa-* « *tion des biens*, selon l'ordre dans lequel les grosses « des contrats leur auront été présentées, et qui sera « constaté par un registre particulier, dûment coté et « paraphé par le président de chacun desdits tribu- « naux. *Les registres destinés à ces transcriptions se-* « *ront pareillement cotés et paraphés, et les greffiers* « *seront tenus de les communiquer, sans frais, aux* « *requérants.* »

J'ai tenu, Messieurs, à vous citer les termes mêmes de cette loi, parce que c'est la première où l'on rencontre le mot de transcription. Vous le voyez, du reste, le changement consiste dans la forme, sans atteindre le principe : on se contente de substituer au greffe de la justice féodale celui du tribunal de district.

La Révolution de 1789 devait faire germer des idées nouvelles. Les théories des économistes de la fin du XVIIIe. siècle devaient tenter un essai de réalisation. Les tendances politiques, loin de pousser à l'immobilisation de la propriété et du sol, devaient conduire à l'idée de rendre la circulation des biens aussi facile et aussi rapide que possible, et l'on devait accueillir avec faveur tout système qui ferait perdre le souvenir et même la trace des anciens propriétaires, pour mettre la propriété dans les mains d'hommes nouveaux.

Les esprits n'en sont plus à ces préoccupations que nous avons rencontrées chez le chancelier d'Aguesseau, lorsqu'il lui fallut apprécier les idées de Colbert. Il y a chez tous, au contraire, une fièvre de bouleversement de toutes les anciennes institutions, une fureur de spéculation et d'agiotage qui fait chercher tous les moyens de mobiliser le sol : on rêve à la possibilité de porter sa fortune en porte-feuille, comme nous portons aujourd'hui nos actions de chemin de fer. Pour cela, il faut que la transmission de la propriété soit dégagée de toute entrave, et cette publicité absolue qui effrayait d'Aguesseau, dans l'intérêt des familles, devient une nécessité impérieuse, parce qu'on veut tout sacrifier à la fureur de la spéculation.

Tel est l'esprit du premier essai législatif dans le système politique nouveau sur la transmission de la propriété, et il se traduit par la loi du 9 messidor an III qui crée les conservateurs des hypothèques, seule institution de cette loi qui ait survécu.

Le propriétaire d'un immeuble, d'après cette loi, a le droit de se présenter devant le conservateur et de lui faire la déclaration de la valeur de ses biens. Le conservateur est garant de cette valeur s'il ne conteste pas; s'il conteste cette déclaration foncière et prétend qu'il y a forcement, des experts sont nommés. Cette déclaration faite, la loi accorde au propriétaire le droit de prendre sur lui-même hypothèque pour un temps déterminé qui ne peut excéder dix années, par la voie *de cédules hypothécaires*, jusqu'à concurrence des trois quarts de la valeur des biens présents désignés dans

la cédule, y compris le montant des hypothèques dont ils peuvent être déjà grevés. Cette cédule hypothécaire est transmissible par la voie de l'endossement à ordre, et forme un titre exécutoire contre celui qui l'a souscrite au profit de celui à l'ordre duquel elle est passée.

La mise à exécution de cette loi, successivement retardée, n'a jamais eu lieu en définitive, et le gouvernement, tout révolutionnaire qu'il fût alors, a reculé lui-même devant la création de ces nouveaux assignats qui eussent amené inévitablement des désastres.

Voici comment un contemporain rendait compte, quelques années après, de l'impression produite par cette loi et des craintes qu'elle avait fait naître dans le public. « Elle répandit des alarmes au lieu de rassurer, « disait M. Grenier au Tribunat, dans son rapport « sur le titre des hypothèques du Code Napoléon, « le 26 ventôse an XII (1). On ne fut pas seulement « inquiet sur la rapidité de l'expropriation forcée, on le « fut encore sur la facilité avec laquelle tout citoyen, « en prenant hypothèque sur lui-même, pouvait con- « vertir ses immeubles en espèces de lettres de « change : on vit avec effroi une sorte de mobilisation « du territoire de la République, qui, pour quel- « ques avantages particuliers qu'elle pouvait pro- « duire, offrait les plus funestes moyens à la dissi- « pation et menaçait les fortunes d'un ébranlement « général. De l'engourdissement dont on voulait se « tirer, on allait à la convulsion. »

(1) *Motifs, rapports et opinions*, édit. Didot, t. I, p. 764.



La nature humaine est ainsi faite, qu'elle passe facilement d'un excès à un autre : dans l'ancien Droit, on avait trop peu accordé au crédit public; à l'époque dont nous parlons, on lui sacrifiait tout.

Mais la réflexion heureusement succède à l'enthousiasme : avec le calme de la réflexion reviennent les mesures de transaction entre les systèmes extrêmes. et on se retrouve ramené insensiblement dans ce milieu où se tient la vérité.

La loi du 11 brumaire an VII est l'essai sérieux du régime nouveau; elle organise sur des bases rationnelles, et la publicité des transmissions de propriété en matière immobilière, et la publicité des hypothèques. L'idée fondamentale du système est déjà trouvée, nous le savons; le législateur de l'an VII ne fait que l'emprunter à la législation des pays de nantissement: seulement il substitue le conservateur des hypothèques, institué par la loi de l'an III dans chaque arrondissement, aux greffiers des justices féodales remplacés déjà, en 1790, par les greffiers des tribunaux de district.

La loi du 11 brumaire an VII ne s'occupe pas des meubles; la transmission de la propriété résulte pour eux de la tradition comme auparavant. Pour les immeubles, elle substitue la transcription de l'acte sur les registres du conservateur à la tradition qui cesse d'être exigée, ainsi que cela avait lieu dans les pays de nantissement. Ainsi, la transcription, exigée dans un but de crédit public, n'en est pas moins *l'acte matériel* qui crée le *droit réel:* on ne comprend pas encore le droit réel résultant d'une simple convention.

Nous arrivons au Code Napoléon. Dans ces discus-

sions du Conseil-d'État si calmes, si sérieuses, si approfondies, où se rencontrent dans la même lice, et les jurisconsultes attachés aux anciennes traditions de Dumoulin, Domat, Pothier, et du Droit romain, et les représentants du Droit philosophique, dont Grotius, Puffendorf et d'autres noms moins célèbres et dignes de respect pourtant, comme Bourjon, Caillet, etc., ont inauguré l'avènement, une lutte suprême s'engage et se termine par la victoire du Droit philosophique. Le spiritualisme l'emporte désormais dans le Droit sur le matérialisme : la vieille doctrine qui exige *un fait matériel* pour la transmission de la propriété succombe ; la puissance et l'énergie de la volonté humaine sont proclamées, et l'art. 711 du Code Napoléon déclare que la propriété se transmet désormais par le seul effet des contrats. L'art. 1583 répète le principe au titre de la vente, et l'antique tradition n'est plus qu'un acte de délivrance et d'exécution ; car la propriété est transférée au moment même de la vente.

Ce principe de la toute-puissance de la volonté humaine pour créer les droits réels, comme les droits personnels, inscrit si nettement et si visiblement dans le Code, est cependant d'abord contesté : les jurisconsultes attachés aux anciennes traditions veulent, à tout prix, les retrouver dans le Code. Une vive discussion s'engage pour prouver que, même sous le Code, la tradition reste nécessaire pour la transmission de la propriété des meubles, comme la transcription pour la transmission de la propriété des immeubles. Vains efforts de la routine pour nier l'évi-

dence ! Il a bientôt fallu se rendre, et si la discussion a été vive, elle a été aussi courte que vive.

En ce qui concerne *les meubles*, le Code Napoléon consacre définitivement la maxime introduite par les praticiens du Châtelet de Paris : *En fait de meubles, possession vaut titre*, et il l'inscrit en toutes lettres dans l'art 2279. Cette maxime était la sauve-garde de la bonne foi du commerce : on ne pouvait la rejeter sans rétrograder dans la voie du progrès dont le crédit est une des conditions essentielles.

La conséquence du principe, c'est que celui qui achète de bonne foi un meuble de celui qu'il voit en possession, doit être préféré à l'acheteur imprudent qui a laissé ce meuble aux mains de son vendeur; et c'est aussi ce qui est encore écrit en toutes lettres dans l'art. 1141 du Code Napoléon. Voilà toute la portée de cet article, et il n'en a pas d'autre.

C'est en s'armant de ce texte qu'on avait voulu prétendre que la nécessité de la tradition avait été maintenue pour les meubles. Mais l'erreur se touche au doigt, et cette condition de la bonne foi, c'est-à-dire de l'ignorance de la première vente exigée impérieusement chez le second acheteur, montre péremptoirement que le vendeur n'est pas resté propriétaire, et qu'il a été dépouillé de tout droit réel bien avant la tradition. S'il était resté propriétaire, la bonne foi ou la mauvaise foi du second acheteur serait insignifiante, et le Droit romain n'en tenait nul compte en effet: la question de tradition tranchait tout. Or, sous le Code, ce n'est pas la tradition qui rend propriétaire, puisque la loi exige la bonne foi du second acheteur, et que,

si le second acheteur est de mauvaise foi, le premier peut réclamer la propriété du meuble, malgré la tradition faite au second.

Ce qui se passe est facile à analyser, et on voit que l'art. 1141 est une concession juste et équitable faite aux besoins du crédit public, mais qui n'entame pas le principe de la transmission de la propriété par le simple consentement des parties. En principe, le vendeur d'un meuble est dessaisi par la vente qu'il a faite, et ne peut conférer à un second acheteur la propriété qu'il n'a plus. Il est si bien dessaisi que ses créanciers chirographaires ne peuvent vendre le meuble au préjudice de l'acheteur, qui exhibe son titre, malgré la possession apparente qui est restée à leur débiteur. Mais si le vendeur, resté en possession, revend à un second acheteur et lui fait livraison, ce second acheteur sera préféré au premier. Pourquoi? C'est qu'il a été induit en erreur par le premier acheteur, qui a eu le tort de laisser au vendeur une possession valant titre aux yeux des tiers d'après l'art. 2279; de telle sorte que ceux-ci ont pu traiter avec lui sans qu'aucun reproche puisse leur être fait, s'ils étaient de bonne foi. La revendication du premier acheteur fondée en droit rigoureux, puisque la propriété lui avait été transférée par le contrat même, est repoussée par une exception de faute, de négligence, dont il est responsable: or, il n'y avait pas de meilleur moyen de réparer la faute, que de maintenir le second acheteur en possession en rejetant l'action du premier par une fin de non-recevoir.

C'est ainsi que se trouvent parfaitement conciliés, et

les principes du Droit philosophique, et les exigences du crédit public.

Permettez-moi, Messieurs, de vous faire remarquer, à cette occasion, la précision et la netteté des principes de notre Code et sa supériorité sur les législations auxquelles il succède. Nous n'avons plus à entrer dans les subtilités des jurisconsultes du moyen-âge sur les traditions réelles et les traditions feintes. Vous ne trouverez plus ces expressions dans nos Codes. L'art. 1141 ne se préoccupe que d'un point: le vendeur est-il, ou non, resté en possession? les tiers ont-ils trouvé chez lui cette possession *qui, en fait de meubles, vaut titre?* Cela suffit pour leur garantie, s'ils sont d'ailleurs de bonne foi. Cette possession peut résulter non-seulement de la tradition que les anciens auteurs appelaient réelle, mais encore de la tradition qu'ils appelaient symbolique, c'est-à-dire de la remise des clefs des bâtiments qui contiennent les meubles vendus. La raison en est simple: c'est que, ces clefs remises, le vendeur est dépossédé de tout moyen d'action sur le meuble vendu; il ne peut désormais s'en emparer que comme voleur avec de fausses clefs ou avec effraction. Ce n'est donc pas parce que la clef est le symbole du magasin, que la possession a passé à l'acheteur; c'est parce que la remise, non pas d'une clef, mais de toutes les clefs, rend impossible toute tentative du vendeur sur l'objet vendu; que l'acheteur possède désormais cet objet sur lequel personne ne peut exercer d'action à son préjudice qu'au moyen d'un crime, cas exceptionnel où l'art. 2279 lui-même réserve les droits du propriétaire. Au contraire, jamais la tradition de

longue main, ou le constitut possessoire, ne protégeront l'acheteur en Droit français, parce qu'ils laissent le vendeur en possession apparente vis-à-vis des tiers.

Cette distinction, si simple et si rationnelle, que dicte pour ainsi dire le bon sens lui-même, tranche ainsi définitivement les controverses que vous avez vu s'élever, d'une part, entre Dumoulin, Ricard, Argou, Charondas, qui distinguent entre les traditions feintes et les traditions réelles en ne donnant d'effet qu'à ces dernières à l'égard des tiers; et, d'autre part, les Romanistes, comme Pothier et Guy Pape, qui réclament un effet identique pour toutes les traditions. Le Code se rapproche de la première doctrine, mais il va plus loin qu'elle en acceptant, comme tradition parfaitement réelle, la remise des clefs qu'elle excluait, au contraire, comme tradition feinte. En un mot, le Code Napoléon ne tient plus compte de la tradition comme *moyen de transmission de la propriété*, mais seulement comme *moyen de publicité.* C'est la simplicité et la vérité des choses dans toute sa pureté, jointe au respect de la bonne foi des transactions et du crédit public : aussi nul ne songe aujourd'hui à attaquer les principes du Code Napoléon sur ce point, et à en demander la révision.

Le principe de la transmission de la propriété par le simple effet du contrat fut proclamé de même en matière immobilière ; mais, ici, la discussion fut vive et solennelle. Le système du Droit romain, la nécessité de la tradition, ne fut défendu par personne : l'école spiritualiste eut bon marché de l'école matérialiste, à ce point de vue; mais le système de la loi de bru-

maire an VII, qui exigeait la transcription pour la transmission de la propriété, eut de chaleureux et d'illustres défenseurs : il succomba cependant en définitive.

Un auteur illustre, M. Troplong, en exprimant ses regrets pour ce système, a écrit, dans la belle Préface qui précède son commentaire des hypothèques, « *que cette question, une des plus grandes du régime* « *hypothécaire, fut emportée à la faveur d'une omission* « *non motivée, peut-être par suite d'un malentendu ou* « *d'un escamotage* (1). » L'accusation est dure pour les rédacteurs de nos Codes : nous croyons qu'elle est imméritée, et que les regrets de M. Troplong l'ont rendue un peu injuste : on peut blâmer le jugement définitif; mais les procès-verbaux du Conseil-d'État et les textes mêmes du Code Napoléon sont là pour attester que jamais lutte ne fut plus longue et plus vive; que jamais décision ne fut plus contestée et plus souvent ajournée.

Remarquons-le bien, dans les pays de nantissement, il n'y avait pas de transmission de propriété avant l'accomplissement *des devoirs de loi*, pas plus *entre les parties* qu'à *l'égard des tiers :* le contrat n'était toujours qu'une *cause*, mais non *un mode* d'acquisition. Le principe opposé triomphe, au contraire, dès le début de la discussion, dans le Code Napoléon. L'art. 711 le prouve clairement.

Ce principe posé, il s'agissait de savoir s'il entraînait, ou non, le rejet du principe de la nécessité de la transcription posé par la loi de brumaire. La néces–

(1) T. I[er]., p. XXXIX.

sité de la transcription fut admise pour les donations entre-vifs dans l'art. 939 : on ne vit pas d'inconvénient à entourer de formalités protectrices ces sortes de transmissions. Mais lorsqu'on voulut appliquer cette nécessité aux contrats, la résistance fut vive, et l'on soutint que la transmission de la propriété par le seul effet du contrat excluait celui de la nécessité de la transcription, qui ne devenait plus qu'une formalité utile, mais non indispensable. L'art. 1140, au titre des contrats, ne constate qu'une étape de la discussion, et se borne à un renvoi pur et simple. La question se représente au titre de la vente. Elle n'est pas encore tranchée ; toutefois, les partisans de la loi de brumaire font une concession aux idées nouvelles : on admet le principe que la propriété est réellement transférée entre les parties, mais on réserve la question de transmission à l'égard des tiers ; l'art. 1583 constate ainsi un nouvel ajournement.

On arrive enfin à la discussion du titre des hypothèques : là, il n'était plus possible de reculer ; il fallait bien prendre une décision. La section du Conseil-d'État, chargée de la rédaction des projets de loi, proposa nettement et franchement, dans la séance du 10 ventôse an XII, la consécration du principe de la loi de brumaire : « les actes translatifs de propriété, qui n'ont point été transcrits, ne peuvent être opposés aux tiers qui auraient contracté avec le vendeur et se seraient conformés à la présente. »

Mais ce projet fut vivement attaqué par Tronchet, Malleville et Cambacérès ; l'article fut renvoyé à la section pour une rédaction nouvelle.

Immédiatement après, on vota l'article du projet qui est devenu l'art. 2182 du Code Napoléon, et dont la rédaction définitive fut ainsi conçue : « La simple « transcription des actes translatifs de propriété sur le « registre du Conservateur ne purge pas les hypo- « thèques et priviléges établis sur l'immeuble. *Le ven- « deur ne transmet à l'acquéreur que la propriété et les « droits qu'il avait lui-même sur la chose vendue* ; il les « transmet sous l'affectation des mêmes priviléges et « hypothèques dont il était chargé. »

La grande question était donc résolue, et il ne faut pas un grand effort de raisonnement pour le reconnaître. La propriété étant certainement transmise par le seul effet du contrat du vendeur à l'acheteur, aux termes de l'art. 1583, et *le vendeur ne pouvant désormais transmettre à un nouvel acheteur plus de droits qu'il n'en a*, il est clair qu'il ne peut lui transmettre la propriété qu'il n'avait plus depuis la vente ; la réserve du droit des tiers, résultant implicitement de la rédaction de l'art. 1583, se trouvait ainsi abandonnée. C'est ce que tout le monde comprit d'ailleurs parfaitement au Conseil-d'État. La section ne s'occupa pas du renvoi qu'on lui avait fait, bien qu'elle fût composée des plus chauds partisans de la loi de brumaire ; elle comprit que ce renvoi devenait absolument inutile en présence du vote de l'art. 2182 qui tranchait définitivement la controverse ; et M. Locré, le secrétaire du Conseil-d'État, mit en marge de l'article du projet renvoyé : « Cet article a été retranché par suite du vote qui a eu lieu dans la séance du 10 ventôse. »

Il n'y eut donc ni malentendu, ni surprise; et d'ailleurs, les esprits étaient trop animés, la discussion avait été trop longue et trop chaude pour qu'un malentendu ou une surprise fussent possibles: il y eut le triomphe d'une opinion sur une autre.

Vaincus dans la lutte législative, les partisans de la loi de brumaire se réfugièrent dans la lutte judiciaire et doctrinale; mais cette lutte ne pouvait durer: l'incertitude sur un point de cette importance ne pouvait se prolonger sans amener des troubles profonds dans la société, et le principe de la transmission absolue de la propriété, par le seul effet du contrat, fut bientôt universellement adopté et reconnu.

La grande majorité des jurisconsultes applaudit, parce qu'on ne vit là tout d'abord qu'une conquête du Droit spiritualiste sur le Droit matérialiste, l'affranchissement de la volonté humaine des entraves matérielles auxquelles on l'avait astreinte.

A ce point de vue, Messieurs, il est permis d'applaudir sans réserve au système du Code, et il constitue certainement, au point de vue philosophique, un progrès sur le Droit romain et notre ancienne Jurisprudence.

Le principe que la volonté des parties est impuissante à créer un *droit réel*, que ce droit ne peut naître sans l'accomplissement d'un fait matériel, distinct du contrat, opérant main mise sur l'objet du contrat, quoiqu'ayant une apparence de logique, ne repose en définitive sur rien et n'est pas fondé en raison. Si l'on y regarde de près, c'est en réalité la volonté humaine qui est la vraie créatrice du droit réel, et le fait ma-

tériel de la tradition auquel on attachait tant d'importance, n'en a en réalité qu'une fort mince; car ce fait devient insignifiant dès qu'on le sépare de la volonté qui fait toute sa force. Si le fait matériel de l'appréhension était la vraie cause efficiente du droit réel, de la transmission de la propriété, il est clair qu'il devrait toujours avoir la même vertu et la même efficacité, abstraction faite de toute considération de volonté. Or, c'est précisément le contraire qui arrive, de l'aveu même des jurisconsultes romains : c'est la volonté qui préside à l'appréhension, qui lui donne toute sa valeur et qui se trouve dès-lors, en définitive, la cause essentielle de la transcription et de la création du droit réel. Javolenus s'en explique de la manière la plus expresse dans la loi 55 ff, *De obligationibus et actionibus* (1). Il ne suffit pas qu'il y ait eu contrat préalable, il faut qu'il y ait consentement des deux parties sur le fait même de la tradition ; *in omnibus rebus quæ dominium transferunt, concurrat oportet affectus ex utraque parte contrahentium ;* à défaut de ce consentement, dit-il, ce qui a été commencé reste inachevé : *nisi animus utriusque consentit, perduci ad effectum quod inchoatur non potest.* On objecterait vainement que si les jurisconsultes exigeaient le consentement sur le fait de l'aliénation, ils ne l'exigeaient pas sur la cause de cette aliénation ; que, par exemple, la propriété étant transférée quoique l'un fît la tradition à titre de don, tandis que l'autre croyait recevoir un simple prêt ; bien que l'un crût livrer l'immeuble en

(1) Lib. XLIV, tit. v.

vertu d'un testament, tandis que l'autre croyait le recevoir en vertu d'une stipulation, ainsi que le disent Julien dans la loi 36 ff, *De adquirendo rerum dominio* (1), et Paul dans la loi 3, § 1 ff, *De obligationibus et actionibus* (2). D'abord, on peut répondre que les Romains étaient loin d'être d'accord sur ce point ; qu'Ulpien, un des jurisconsultes les plus éminents, était d'un avis tout-à-fait opposé ; que, dans la loi 18 ff, *De rebus creditis* (3), il blâme formellement l'opinion de Julien et qu'il décide qu'il n'y a ni donation ni prêt, et que par suite la tradition est nulle. Mais ce qui prouve d'une manière bien plus décisive l'influence toute-puissante de la volonté, c'est que la tradition matérielle, la livraison, peut avoir lieu du vendeur à l'acheteur, sans que l'acheteur devienne propriétaire au moment de la tradition. C'est ce qui arrive si le prix n'est pas payé au moment de la tradition réelle, et si le vendeur n'a accordé aucun délai : *Venditæ vero res et traditæ non aliter emptori adquiruntur quam si is venditori pretium solverit, vel alio modo ei satisfecerit.* § 41 (4). Ainsi, la volonté du vendeur d'arrêter la transmission de propriété, ou, si l'on veut, la condition qu'il met à cette transmission, est toute-puissante malgré l'accomplissement du fait matériel de la livraison. Comment ne pas reconnaître, dès-lors, que c'est en définitive la volonté qui est la cause vraie et primitive

(1) Lib. XLI, tit. I.
(2) Lib. XLIV, tit. V.
(3) Lib. XVIII, tit. I.
(4) *Inst., De rerum divisione*, lib. II, tit. I.

du droit réel? Pourquoi l'assujettir à un fait matériel qui n'a d'autre sens que celui que la volonté lui donne? Qui peut justifier en raison cette entrave inutile? J'ai eu soin d'insister sur ce point que la tradition, telle qu'on la comprenait, n'était pas en elle-même un moyen de publicité, et que si dans de rares occasions elle avait quelque notoriété, cette notoriété n'était nullement le but de la tradition, mais un effet dont le législateur ne se préoccupait nullement : rien de plus logique, dès-lors, que de s'affranchir d'un formalisme inutile et sans but. Les jurisconsultes romains avaient si bien reconnu eux-mêmes la possibilité de cet affranchissement, que le *Droit prétorien*, c'est-à-dire le *Droit philosophique romain*, admet, par une exception bien remarquable, la possibilité de constituer un droit réel dont il est le créateur, l'hypothèque, par l'effet seul de la convention (1).

Grotius, Bourjon, Caillet, avaient donc raison, au point de vue de la logique, contre Pothier et les Romains, en protestant contre la nécessité de la tradition; et la théorie du Code Napoléon devait être saluée, ainsi qu'elle l'a été, comme un progrès dans la philosophie du Droit.

Cet hommage légitime rendu à notre Code, et en admettant avec lui sans réserve le principe de la création des droits réels par la volonté des parties, on peut se demander s'il avait tenu assez de compte des exigences légitimes du crédit public, et c'est à ce point de vue qu'il a été vivement attaqué, et

(1) Voir *supra*, p. 189.

qu'après cinquante ans d'expérience il vient d'être modifié par la loi du 23 mai 1855, qui rétablit l'obligation de la transcription pour les ventes en matière immobilière, et revient ainsi au système de la loi du 11 brumaire an VII.

Cette loi du 23 mai 1855 est-elle un nouveau pas fait dans la voie du progrès, ou signale-t-elle un pas rétrograde ? N'est-elle qu'une victoire des praticiens sur les philosophes ? Le système du Code Napoléon est-il radicalement renversé, ou n'est-il que perfectionné ?

Ce qui est certain, c'est que cette loi était impatiemment attendue et réclamée par les hommes de pratique. Lorsque le Gouvernement consulta, en 1845, les Cours impériales et les Facultés de Droit sur l'opportunité de revenir au système de la loi de brumaire an VII, 27 Cours sur 28, au nombre desquelles figure la Cour de Caen, fidèle à ses traditions anciennes, 7 Facultés de Droit sur 9, au nombre desquelles on compte aussi la Faculté de Caen, demandèrent le rétablissement de la transcription.

C'est déjà là une grave présomption en faveur de la loi nouvelle, et la preuve qu'elle répond à un besoin social. Les lois ne sont pas des abstractions philosophiques ; elles sont destinées à l'application ; l'expérience est leur meilleur juge, et voilà pourquoi tous les problèmes juridiques arrivent à une solution : nous n'avons, ni ne prétendons avoir la certitude mathématique ; mais nos discussions ont une fin ; car, dès que le législateur ou la Jurisprudence entrent en mauvaise voie, l'expérience vient bientôt les contraindre à reconnaître l'erreur et à la réparer.

Dans la discussion du Code, on avait fait valoir deux sortes de considérations pour rejeter la loi de brumaire : les considérations que j'appellerai de pratique, et, d'autre part, les considérations théoriques et philosophiques.

Les considérations de pratique peuvent se réduire à deux.

M. Tronchet soutint d'abord que cette nécessité de la transcription était une mesure purement fiscale, et sans point d'appui dans les principes de la matière. Vous le voyez, Messieurs, le moyen n'est pas nouveau. C'est par cette mesquine et étroite argumentation qu'on avait combattu le projet de Colbert, en 1673, et, il faut le dire, cette argumentation est toute-puissante sur les esprits médiocres et de moyenne portée : elle réussit, en 1808, comme elle avait réussi en 1673.

M. Tronchet soutint ensuite que la formalité de la transcription était inutile, et que celui qui achète n'a pas besoin que la loi pourvoie d'une manière particulière à sa sûreté. « Il a les titres sous les yeux, disait-il : il peut vérifier la possession du vendeur ; et ce serait pour le dispenser de cet examen qu'on ne craindrait pas de compromettre la propriété d'un citoyen qui se repose avec sécurité sur un contrat légal ? » (Conf. t. VII, p. 225.)

Mais l'expérience est venue donner un démenti à M. Tronchet et prouver l'utilité de la transcription ; car il s'est produit, sous le Code, précisément l'inconvénient que Basnage signalait au XVIIe. siècle. Un acheteur, après avoir vérifié la régularité des titres de propriété de son vendeur, après avoir purgé toutes les

hypothèques, payé son prix avec toutes les apparences de la sécurité la plus complète, pouvait se trouver évincé par un acheteur qui avait traité avant lui, et qui avait fait enregistrer son contrat dans un des milliers de bureaux qui se trouvent à chaque chef-lieu de canton : enregistrement qui reste nécessairement inconnu à l'acheteur, auquel il est impossible de faire des vérifications dans ces milliers de bureaux. On a encore vu un acheteur, après avoir traité avec un homme qui jouissait fort ostensiblement d'un immeuble, après avoir payé son prix, après avoir joui long-temps sans trouble, dépouillé subitement par un acheteur qui avait traité avant lui de la nue-propriété, et qui, au décès du vendeur, venait réclamer l'exécution de son contrat enregistré à l'autre bout de la France, avant la seconde vente. Les ventes sur expropriation forcée ne présentaient pas plus de garantie, puisqu'aux termes de l'art. 713 du Code de procedure, l'adjudicataire n'acquiert pas plus de droits que n'en avait le saisi, qui pouvait être dépouillé par une vente restée secrète. Le prêteur le plus circonspect et le plus soigneux pouvait se trouver surpris par une aliénation enregistrée la veille du prêt. A tous ces dangers réels, puisque la Jurisprudence avait été forcée d'admettre la revendication de l'acheteur qui exhibai le contrat resté inconnu, il n'y avait d'autre remède que l'obligation de donner de la publicité aux contrats.

On faisait valoir, il est vrai, des inconvénients dans le système opposé; car c'est le propre des institutions humaines d'être imparfaites, et ce sont ces inconvénients auxquels M. Tronchet faisait allusio

dans les paroles que j'ai citées. Sous la loi de brumaire, malgré son peu de durée, on avait eu l'exemple de l'abus qu'un vendeur de mauvaise foi pouvait faire de l'obligation imposée à l'acheteur de transcrire. Dans un arrêt du 23 messidor an X, la Cour de cassation avait accordé la préférence à un second acheteur dont la mauvaise foi était évidente, mais qui avait devancé le premier à la transcription. De même, le vendeur pouvait concéder une hypothèque après la vente, mais avant la transcription : inconvénients qui ne se rencontrent pas sous le Code Napoléon. On combattait donc la loi de brumaire comme offrant, pour ainsi dire, une prime à la mauvaise foi du vendeur et au concert frauduleux du second acquéreur, qui se trouvait à couvert par une transcription précipitée.

Mais il faut répondre, qu'après tout, ces inconvénients ne sont pas aussi irrémédiables que ceux que présente le Code. L'acheteur qui n'a pas immédiatement transcrit, ou qui a versé ses fonds avant de purger les hypothèques, est un homme négligent et imprudent : en fait, les fonds de l'acheteur restent toujours déposés dans l'étude du notaire jusqu'après la transcription ; la prudence la plus vulgaire conseille cette conduite. Les inconvénients ne sont donc pas inévitables, et s'ils se produisent, ils révèlent chez l'acheteur un certaine négligence, puisque quelqu'un a pu le prévenir. Or, c'est un brocard bien connu des jurisconsultes que celui-ci : *Jura vigilantibus prosunt, non dormientibus.* En définitive, s'il n'est pas juste de donner au vendeur le moyen de dépouiller le premier acheteur, il n'est pas plus juste de lui donner les

moyens de tromper le second: puisqu'il fallait sacrifier l'un ou l'autre des deux acheteurs, il est juste de se prononcer en faveur du système qui laisse un remède, contre celui qui n'en laisse pas.

Ces considérations nous paraissent décisives, *au point de vue pratique*, en faveur de la nouvelle loi. Un système qui permet à l'acheteur de connaître immédiatement et sûrement, en se présentant *à un bureau de conservation des hypothèques unique*, toute la généalogie de la propriété, mérite certainement les éloges que lui donnait le Parlement de Flandre, en 1771; la loi sur la transcription est donc à ce point de vue un progrès dans la législation.

Mais ce progrès, au point de vue pratique, ne s'est-il accompli que par un sacrifice, au point de vue de la logique? Signale-t-il un pas rétrograde au point de vue du Droit philosophique? — Cela serait, il faudrait s'en consoler en répétant que le Droit est une science d'application, et que celui qui convient le mieux aux besoins d'une nation est sans doute le meilleur; que les exigences du crédit public sont plus impérieuses encore que celles d'une logique abstraite; mais cela n'est pas. Au point de vue théorique, on n'a fait qu'une objection assurément fort spécieuse, mais qu'un examen attentif permet de réfuter. Elle se tire de la nature du droit réel lui-même.

Le droit réel, a-t-on dit, et nous l'avons nous-même proclamé, est de sa nature absolu: il existe vis-à-vis de tous, ou il n'existe pas: la propriété doit donc exister vis-à-vis de tous, ou elle ne peut exister vis-à-vis de personne. Si elle est transférée par le contrat, elle

doit être transférée vis-à-vis de tous, des tiers comme des parties. Quand les parties ont fait leur acte en règle, s'écriait M. Dupin à la séance du 15 février 1851, à qui persuaderez-vous que cet acte n'est pas achevé; que l'une d'elles n'est pas propriétaire, et que l'autre n'a pas cessé de l'être? L'art. 711 a posé le principe de la transmission en-dehors de tout acte matériel par le seul effet du contrat, et il a noblement arboré l'étendard du spiritualisme; l'art. 1583, en distinguant entre les parties et les tiers, a fait une distinction impossible, un non-sens qui répugne à la nature du droit de propriété; l'art. 2183 est revenu à la logique en déclarant toute distinction impossible. Tout pas en arrière est rétrograde: il nous rejetterait dans le matérialisme dont le Code nous a affranchis.

Nous croyons ne pas avoir affaibli l'objection doctrinale. Si pressante toutefois que paraisse cette argumentation, elle n'est pas décisive; et il n'est pas vrai, selon nous, que nous soyons contraints d'abandonner les doctrines spiritualistes du Code en adoptant la doctrine de la loi de 1855.

Le reproche n'est vrai que s'il est exact de dire que la distinction proposée par l'art. 1583 entre les parties et les tiers est impossible: si cette distinction est possible; si le contrat produit réellement la transmission de propriété vis-à-vis de tous; si seulement le propriétaire est réduit à ne pas invoquer son droit certain et incontesté, d'ailleurs, à l'égard de certaines personnes vis-à-vis desquelles il a quelque chose à se reprocher; si, en un mot, le droit, reconnu en principe, ne se trouve paralysé que par une exception produite par

le fait du propriétaire lui-même, il n'y a là qu'une situation très-fréquente, fort connue en Droit, et qui ne blesse en rien les règles de la logique.

Cette situation, nous l'avons vu, se produit pour les meubles, et elle est parfaitement acceptée par les rédacteurs du Code, qui ont concilié ainsi les exigences du crédit avec la logique et la pureté des principes.

Pourquoi cette situation, possible pour les meubles, serait-elle impossible pour les immeubles? On n'en voit aucune raison.

Il restera donc vrai de dire, sous la loi du 23 mai 1855, que la propriété des immeubles est transférée, d'une manière absolue et sans réserve, par le seul effet du contrat: l'art. 711 reste dans toute sa force. Le vendeur est absolument dépouillé : la preuve, c'est qu'avant toute transcription l'acheteur pourra revendre et hypothéquer l'immeuble acheté : ce que l'art. 1599 défendrait s'il n'était pas propriétaire; c'est encore que les créanciers chirographaires du vendeur auront perdu tout droit sur l'immeuble; c'est enfin que le vendeur a perdu le droit de revendication: s'il agissait contre des tiers en voie de prescrire, il serait repoussé par un défaut de qualité, tandis que l'acheteur aurait, lui, cette qualité.

Le droit de l'acheteur est donc bien un droit absolu. Il est vrai qu'il sera tenu en échec par le petit nombre de ceux qui auront fait transcrire avant lui des actes exclusifs et modificatifs de son droit, concédés par le précédent vendeur; mais pour quel motif? Est-ce parce qu'on conteste son droit de propriété? — Non; mais parce qu'en négligeant de le publier, il a commis

une faute qui a permis de tromper le second acheteur; de même que celui qui, après avoir acheté un meuble, le laisse en la possession du vendeur, commet une faute qui le rend non-recevable à revendiquer contre le second acheteur.

C'est donc en réalité la même théorie, et l'on peut dire que le Code avait manqué de logique en n'accordant pas au crédit public, en matière d'immeubles, ce qu'il lui avait accordé en matière de meubles; et que, au point de vue théorique, et sur le terrain de la logique, la nouvelle loi n'est qu'un progrès, parce que la loi de 1855 n'a fait que compléter le Code et tirer les conséquences d'un principe qu'il avait lui-même posé.

Il y a cependant une objection qu'il ne faut pas dissimuler : l'art. 1141 ne protège la possession du second acquéreur *qu'autant qu'il est de bonne foi* et qu'il a ignoré la première vente. La loi du 23 mai 1855, au contraire, protége le second acquéreur qui a transcrit le premier, sans examiner sa bonne foi, et alors même qu'il n'ignorait pas la première vente. L'arrêt du 23 messidor an X, rendu sous la loi de brumaire, a été adopté dans toutes ses conséquences par l'art. 1er. de la nouvelle loi : « *Jusqu'à la transcription, les « droits résultant des actes et jugements énoncés aux « articles précédents ne peuvent être opposés à ceux qui « ont des droits sur l'immeuble, et les ont conservés en « se conformant aux lois.* »

Le législateur a voulu, d'une part, éviter les procès que susciterait l'examen de la bonne foi, procès difficiles et coûteux. D'autre part, il a voulu punir la négligence de l'acheteur qui n'a pas transcrit immé-

diatement. Il faut convenir, du reste, qu'il y avait une différence à faire entre l'acheteur d'un meuble que mille causes peuvent empêcher de se livrer immédiatement et qui est, par conséquent, excusable de laisser son vendeur en possession, et l'acheteur d'un immeuble qui n'a pas de raison sérieuse et légitime pour ne pas faire transcrire son contrat immédiatement.

Tel est, Messieurs, l'état de notre législation actuelle sur la transmission de la propriété, et j'espère vous avoir démontré qu'il est conforme à la fois aux exigences du crédit public et à la philosophie du Droit.

Ce système est-il le dernier mot sur la question? Il serait téméraire de rien affirmer sur ce point. Mais ce qu'on peut dire, c'est que tous les systèmes proposés jusqu'ici, et qui ont pour but la mobilisation plus facile et plus complète du sol, n'ont pas obtenu de faveur. Au fond, et malgré les développements brillants auxquels se sont livrés leurs défenseurs, et notamment M. Wolowski (1), ils se rapprochaient trop de la loi de messidor de l'an III, qui avait causé tant d'effroi, même aux révolutionnaires les plus ardents, pour avoir beaucoup de chances de succès dans un pays aussi positif que le nôtre. Aussi n'ont-ils pas même obtenu les honneurs d'un débat sérieux lors de la discussion de la loi du 23 mai 1855, pas plus que dans celle de la loi récente du 19 mai 1858 qui a maintenu les sages lenteurs de l'expropriation forcée; et il n'entre pas dans le cadre de ce travail, déjà bien long, de les exposer en détail.

(1) *Revue de législation et de jurisprudence*, t. Ier., p. 43 et suiv.

Ce qui doit surtout résulter de cette étude, ce qu'elle a eu pour but de faire ressortir, c'est le progrès incessant de l'esprit humain, et les différentes étapes que parcourent les législations avant d'arriver au Droit philosophique qui doit être leur dernière expression; c'est aussi, et surtout, la conviction que les véritables améliorations sont le fruit du temps et de la réflexion; c'est par suite un respect profond pour des institutions qui sont le résultat de tant de labeurs et de méditations, qui excitent d'autant plus d'admiration qu'elles sont étudiées plus à fond, et une défiance timide pour des innovations qui n'auraient pas pour elles la sanction d'un mûr et long examen.

Il faut sans doute se garder du fétichisme juridique qui consiste à admirer toujours, et quand même, le présent; mais le besoin incessant d'innovation qui porte des esprits chagrins et inquiets à calomnier des institutions qu'ils ignorent souvent, et qu'ils ne comprennent pas toujours, est un écueil bien autrement funeste.

Je serai heureux, Messieurs, si, en vous faisant assister au développement successif des théories sur la transmission de la propriété, j'ai pu vous convaincre que nos législateurs ont su éviter l'un et l'autre écueil; et que, tout en donnant au crédit public des sûretés qu'il réclamait à juste titre, ils ont su maintenir les principes d'un Code qui reste encore aujourd'hui au premier rang de tous les monuments législatifs du monde civilisé.

NOTICE

SUR

JEAN-JACQUES ROUSSEAU;

PAR M. BERVILLE,

PRÉSIDENT HONORAIRE A LA COUR IMPÉRIALE DE PARIS.

La vie de Jean-Jacques Rousseau offre un double et curieux sujet d'étude : l'homme et l'écrivain, sa destinée et ses ouvrages, son caractère et son génie. Quelle existence étrange! Dans la maturité de l'âge, un homme dont l'enfance fut errante et la jeunesse obscure se révèle tout à coup au monde et à lui-même, et presque du premier pas s'élève aux hauts sommets de l'éloquence. Durant quelques années il étonne son siècle, il passionne les âmes, il agite puissamment les intelligences. Puis, au sein de ses triomphes, sa raison s'égare ; il voit l'univers conjuré contre lui ; il rompt avec les hommes, pour lesquels il se croit un objet d'horreur, erre d'asyle en asyle, et meurt, seul sur la terre, maudissant sa gloire et doutant de la postérité. Quel spectacle ! que de grandeur et que de misère !

Si ces contrastes ont fourni matière aux jugements les plus divers sur sa personne, nous ne les trouvons pas moins divers sur ses écrits et sur l'influence qu'ils

ont exercée Là l'enthousiasme, ici la réprobation : pour eux, point de milieu ; l'apothéose ou l'anathème.

Pour J.-J. Rousseau comme pour Voltaire, nous avons cherché consciencieusement la vérité. De beaucoup de lectures nous avons extrait peu de pages, mais ce sont des pages sincères.

J.-J. Rousseau naquit à Genève le 28 juin 1712. Son père, simple horloger, descendait d'une famille française que les guerres de religion avaient déterminée à s'expatrier. Jean-Jacques perdit sa mère en naissant ; une tante maternelle prit soin de ses premières années. La fuite d'un frère aîné le laissa bientôt fils unique. Dès l'enfance, la lecture de Plutarque, celle des romans de chevalerie donnèrent un tour poétique à son imagination naturellement ardente. Pourtant bien des années s'écoulèrent avant que cette exaltation devînt du talent. La première moitié de sa vie se passa dans une profonde obscurité. Son éducation commençait à peine lorsque les suites d'une affaire d'honneur contraignirent son père à quitter Genève. Laissé aux soins d'un oncle, il fut mis en apprentissage chez un graveur, homme vulgaire et dur, qui le maltraita. Il s'enfuit, erra quelque temps autour de Genève, et fut recueilli par la baronne de Warens, jeune et gracieuse femme nouvellement convertie au catholicisme. Envoyé par elle à Turin, à l'hospice des catéchumènes, il y abjura le protestantisme, servit comme domestique dans quelques grandes maisons, puis revint à Mme. de Warens, qui lui permit de rester près d'elle et s'efforça de lui procurer un état. Il en

essaya plusieurs sans succès. Enfin, retiré avec sa bienfaitrice aux *Charmettes*, campagne voisine de Chambéry, il se mit à cultiver sérieusement son intelligence. A quelque temps de là, le prévôt de Lyon, Mably, le donna pour précepteur à ses fils. Son peu de vocation pour cet emploi le lui fit bientôt abandonner. En 1741, il vint chercher fortune à Paris, où il connut quelques gens de lettres. Il y soumit à l'Académie des sciences un nouveau système de notation musicale, qui lui valut des éloges, et rien que des éloges. Alors il dut accepter l'emploi de secrétaire près de l'ambassadeur de France à Venise, le comte de Montaigu. Rousseau se fit honneur dans ce poste, que les procédés de l'ambassadeur l'obligèrent pourtant d'abandonner. De retour à Paris, il composa le poème et la musique d'un opéra qu'il ne put faire jouer, *Les Muses galantes*. Il exécuta, sans profit, quelques travaux littéraires, notamment pour l'Encyclopédie, dont il rédigea la partie musicale. Pressé par le besoin, il venait d'entrer comme secrétaire chez Mme. Dupin, femme riche et lettrée, fille du fameux financier Samuel Bernard, lorsque l'Académie de Dijon mit au concours cette question : *Le rétablissement des sciences et des arts a-t-il contribué à corrompre ou à épurer les mœurs?* Question bizarre et bizarrement posée. Rousseau prit parti contre les arts et les sciences, et remporta le prix. C'était en 1750; l'auteur avait alors 38 ans (1).

(1) On a dit que Rousseau avait d'abord eu l'idée d'écrire en faveur des sciences, et que Diderot lui suggéra de prendre le parti contraire; Diderot lui-même a démenti cette fable.

Ce prix fut le signal de sa renommée ; et pourtant, on peut le dire sans irrévérence envers un écrivain qui compte tant et de si beaux titres de gloire, le Discours sur les sciences est bien au-dessous du succès qu'il valut à son auteur. Le style en est chaud et coloré, mais flasque et déclamatoire ; la question n'y est vue que d'un côté, et l'exagération y fausse jusqu'aux idées qui seraient vraies dans une certaine mesure. Il fit pourtant une vive sensation dans le monde littéraire. Les réfutations abondèrent. Un roi même, Stanislas, ne dédaigna pas de répondre au secrétaire de Mme. Dupin. Rousseau fit face à tous, au Roi lui-même, qui ne s'en offensa point. Ses répliques, fort supérieures au discours même, affermirent à la fois sa réputation et son talent. Plus tard, un concours nouveau le rappela dans la lice. La même Académie avait posé cette magnifique question : *De l'origine et des fondements de l'inégalité parmi les hommes.* Toutefois le discours de Rousseau, quoique bien supérieur au premier et par la profondeur des vues et par la fermeté du style, n'obtint pas cette fois le prix, qui fut donné à l'abbé Talbert. Dans l'intervalle de ces deux concours, *Le Devin du village*, pastorale gracieuse, dont Rousseau avait composé en se jouant les paroles et la musique, fut applaudie au théâtre de la cour et plus tard à celui de l'opéra.

Narcisse, œuvre de sa jeunesse, eut un sort moins heureux au Théâtre français. L'auteur le fit imprimer avec une préface, remarquable comme la première expression des idées philosophiques qu'il devait développer dans la suite.

C'est ici que l'existence de Rousseau commence à prendre ou du moins à manifester ce caractère de singularité qui a marqué tout le reste de sa carrière. Après le succès de son premier discours, sûr désormais d'être écouté des hommes, il se crut appelé à devenir auprès d'eux l'organe incorruptible de la vérité. De là cette devise qu'il adopta dès-lors, *Vitam impendere vero.* Dans sa ferveur, il voulut rompre avec tout ce qui pouvait faire obstacle à la haute mission qu'il s'était donnée, s'affranchir à la fois du joug de l'opinion et de celui de la fortune, et puis aussi, disons-le franchement, se faire une manière d'être qui favorisât sa paresse et sa timidité naturelles; car Rousseau, jeté dans le grand monde par circonstance, non par goût, n'y vivait qu'avec répugnance. Il en ignorait la langue et les usages, s'en exagérait les exigences, en détestait l'apprêt et la contrainte. Il vendit sa montre, réforma sa toilette, refusa un poste lucratif, et se mit à copier de la musique à six sous le rôle pour gagner sa vie. Quand son *Devin du Village* fut applaudi à la cour, on voulut le présenter au Roi; une pension l'attendait : il s'y déroba. Le séjour de Paris lui pesait : il ne s'y trouvait pas assez libre : il résolut de le quitter. Dans ce dessein, il commença par faire un voyage dans sa patrie. L'accueil qu'il y reçut l'invita d'abord à s'y fixer. Il y reprit le culte de son enfance, rentra dans son titre et dans ses droits de citoyen. Mais de retour en France, l'amitié de Mme. d'Epinay l'y retint. Il accepta d'elle un asyle modeste, à *l'Ermitage*, dans la vallée de Montmorency, s'y établit avec son petit ménage et se crut heureux. Il le

fut quelque temps en effet. Mais des tracasseries troublèrent ses rapports avec Mme. d'Epinay : une rupture s'ensuivit. Jean-Jacques quitta l'Ermitage, et vint habiter Montlouis, non loin de Montmorency. Ce fut là qu'il écrivit ses plus importants et ses plus beaux ouvrages, la *Lettre sur les spectacles*, la *Nouvelle Héloïse*, l'*Emile* et le *Contrat social.*

Quel qu'eût été, en effet, l'éclat de ses débuts littéraires, nous ne pouvons voir dans ces premiers écrits que de brillants essais dans lesquels l'auteur, préludant à des travaux plus médités, s'exerçait à l'art de penser en même tems qu'à l'art d'écrire. Ce n'est ni dans le discours sur les sciences, ni même dans le discours sur l'inégalité qu'il faut chercher la philosophie de Rousseau. Là, rien de pratique, rien même de démontré ; toujours des hypothèses, et des hypothèses poussées à l'extrême dans leurs conséquences. Pour nous l'œuvre philosophique de Rousseau date seulement du jour où, refroidi sur ses premières idées, devenu riche de calme et de loisir, il a modéré ses théories pour les rendre applicables, et travaillé pour la société au lieu de déclamer contre elle. Dès ce moment l'influence de sa parole s'exerce chaque jour plus puissante. Elle balance l'influence de Voltaire, la complète sur quelques points, la corrige sur quelques autres. Sous Voltaire et pendant la première moitié du XVIIIe. siècle, la réforme politique avait éveillé peu d'attention et fait peu de progrès : la réforme religieuse, au contraire, avait marché si rapidement qu'elle avait franchi le but ; Voltaire s'était vu dépassé par ses disciples. Rousseau se constitua le promoteur

de l'une et le modérateur de l'autre. Il attaqua le despotisme ; il réprima une philosophie trop audacieuse : plus libéral et plus religieux que son siècle, il proclama la souveraineté du peuple et l'existence de Dieu.

Le premier ouvrage où se révèlent ces tendances, où Rousseau semble se séparer de l'école encyclopédique, est la Lettre à D'Alembert, publiée en 1758. Il y combat avec raison le singulier conseil donné aux Génevois d'ouvrir à cette époque un théâtre dans leur ville. S'il a trop généralisé sa thèse, si, dans sa critique des chefs-d'œuvre de notre scène, il a montré parfois plus de subtilité que de justesse, on ne peut nier qu'il ait complètement raison sur le fond même de la question. Là aussi son style brille par des qualités nouvelles. Un peu tendu dans ses premiers ouvrages, il se ramollit et s'empreint des couleurs les plus aimables. Le tableau des mœurs génevoises est surtout un morceau rempli de charme.

Ce caractère se montre mieux encore dans la *Nouvelle Héloïse*, qui parut l'année suivante. La *Nouvelle Héloïse* n'est pas le meilleur des ouvrages de Rousseau : elle en est le plus éloquent. L'auteur l'a composé avec amour, et l'on voit dans ses *Confessions* au milieu de quelles extases délicieuses il en a tracé les pages. Comme roman, la *Julie* a soulevé beaucoup et de justes critiques. Mais la *Julie* est-elle un roman ? n'est-elle pas plutôt une causerie où l'écrivain, se saisissant du lecteur à l'aide d'une fiction intéressante, épanche à flots ses sentiments, ses impressions, ses pensées ? Il nous semble voir, en quelque sorte, dans l'*Héloïse*, un supplément aux *Confessions*. Que Rousseau s'appelle

Saint-Preux, Julie, milord Edouard, c'est toujours Rousseau qui nous parle, qui nous révèle toute son âme, qui nous entretient de mille sujets ou riants ou gracieux, ou graves ou touchants, et toujours avec une onction pénétrante et dans un langage enchanteur. L'ouvrage eut un succès immense, près des femmes surtout. Beaucoup d'entre elles se plaisaient à supposer que l'auteur était lui-même le héros de son livre, et cette illusion ne nuisait pas au livre. Aujourd'hui qu'elle est dissipée, la *Julie* reste encore, des œuvres de Rousseau, la plus populaire.

On a peine à comprendre que la même plume ait écrit l'*Héloïse* et le *Contrat social*, tant ces deux créations offrent peu de rapport entre elles, soit pour le fond, soit pour la forme. Ici les vives effusions du sentiment et de l'imagination, là d'austères méditations sur l'origine du pouvoir et le fondement des institutions politiques; ici la facile expansion d'un langage abondant et passionné, là toute la sévérité d'un style grave, nerveux, sévère, admirable de concision et de propriété. Même à côté du chef-d'œuvre de Montesquieu, le *Contrat social* reste le plus parfait modèle de la manière d'écrire sur la philosophie des lois. Quant à la doctrine professée dans l'ouvrage, ses fortunes ont été diverses. A l'apparition du livre, les gouvernements l'ont trouvé séditieux et ont sévi contre l'auteur. Au temps de la Révolution française, il est devenu le manuel des réformateurs : il a défrayé de formules nos premières assemblées législatives. La Restauration, et l'Empire avant elle, l'ont frappé de réprobation. Aujourd'hui l'on semble s'accorder à n'y voir qu'une

utopie généreuse, mais sans application possible. Peut-être y a-t-il dans ce jugement un excès de sévérité. Sans tout adopter, à beaucoup près, dans le *Contrat social*, nous sommes porté à croire qu'on s'exagère les objections, et que souvent il suffirait de changer ou de définir quelques mots, de restreindre la généralité trop illimitée de quelques propositions, pour mettre d'accord l'auteur et ses critiques. Quoi qu'on en veuille penser, on ne peut lui refuser cette gloire, d'avoir été le premier cri de liberté et le plus énergique qui se soit fait entendre dans les années qui ont préparé notre régénération sociale. C'est à ce titre qu'il partage avec l'*Emile* le fatal honneur d'avoir attiré sur son auteur la colère du pouvoir absolu.

Emile ou de l'Education parut la même année (1) et presque en même temps que le *Contrat social*. Nommer l'*Emile*, c'est nommer le chef-d'œuvre de Rousseau, qui l'appelle *son meilleur et son plus digne ouvrage*. Non que l'*Emile* doive être pris à la lettre et renferme une méthode d'éducation directement applicable : Rousseau lui-même ne l'a pas entendu ainsi. L'ouvrage entier n'est qu'un développement dramatique de cette pensée que l'éducation doit tendre à former *l'homme*, et non le personnage de tel ou tel rôle, le prédestiné de telle ou telle condition. A côté de cette idée fondamentale, vient s'en placer une autre, dont il ne faut point sans doute outrer l'application, mais qu'on doit reconnaître vraie dans une certaine mesure : c'est que les meilleurs enseignements sont ceux qui découlent

(1) 1762.

des choses et non ceux que nous recevons des hommes. De belles vérités de détail viennent, mêlées de quelques exagérations, parfois même de quelques erreurs, se grouper autour de ces vérités générales. Elles ont amené dans l'éducation plus d'une réforme salutaire. Les mères ont appris de Rousseau à nourrir leurs enfants; l'usage stupide et meurtrier du maillot a disparu; plus de liberté, plus d'activité corporelle ont été accordées au jeune âge. L'*Emile* est peut-être le livre le mieux écrit de la langue française. A part les premières pages, où s'aperçoit encore un peu d'effort et de roideur, c'est une perfection continuelle. L'intérêt de style s'y soutient toujours, relevé par un choix exquis des plus belles formes du langage. C'est surtout dans la *Profession de foi du Vicaire Savoyard*, que la parole de l'écrivain s'élève à la plus haute éloquence, pour éclairer les dogmes consolants de la religion naturelle, et pour enseigner la tolérance aux opinions trop exclusives.

La publication de l'*Emile* et du *Contrat social* marque une époque tristement solennelle dans la vie de Rousseau: c'est celle d'une révolution déplorable qui va s'accomplir à la fois dans sa destinée et dans son intelligence.

En composant ces deux ouvrages, écrits avec une liberté qui pouvait n'être pas sans périls, l'auteur n'avait pas compté les faire imprimer en France. Plus jalouse que lui-même de ses intérêts pécuniaires, la maréchale de Luxembourg, dont le mari s'intéressait vivement à Rousseau, insista pour qu'une édition s'en fît à Paris. Le directeur même de la librairie,

Malesherbes, leva toutes les objections et se chargea de la transmission des épreuves. Après quelque résistance, Rousseau céda : que pouvait craindre un livre publié sous les auspices réunis d'un maréchal, pair de France, et du magistrat chargé de surveiller la presse ? *Emile* parut. Peu de jours après, l'ouvrage était proscrit et l'auteur décrété de prise de corps.

C'était le temps de la destruction des Jésuites. Le Parlement qui venait de les condamner, le ministère qui venait de les dissoudre craignirent les récriminations d'un parti puissant encore si, frappant des religieux, ils épargnaient un philosophe. Rousseau se trouva là tout à point pour être atteint par ce jeu de bascule peu digne d'un pouvoir équitable. Ici même, le Parlement mit dans sa procédure une promptitude et une violence qui ne lui étaient pas ordinaires : il débuta par décréter l'auteur au lieu de l'appeler pour être interrogé. Rousseau pouvait se mettre à couvert en déclarant la vérité. Mais la vérité compromettait ses imprudents amis: il aima mieux se sacrifier. Il remit à M. de Malesherbes, à M[me]. de Luxembourg les écrits qui les exposaient en le justifiant, et, victime volontaire, il prit le chemin de l'exil.

Genève, qu'il avait comblée d'honneur, lui devait au moins un asyle. Mais Genève était sous l'influence du ministère français ; mais le parti de l'aristocratie y dominait, et ce parti n'était pas favorable à Rousseau. Le conseil de Genève (procédé incroyable!) condamna l'*Emile* sans le connaître encore et sur la foi du réquisitoire accusateur. Berne, placée sous la même influence, en fit de même. Repoussé de tous côtés, Rousseau vint

sur le territoire de Neufchâtel, petit état indépendant sous la protection du roi de Prusse, et dont le gouverneur, lord Maréchal (1), le défendit contre l'intolérance qui se disposait à l'y poursuivre encore.

On comprend jusqu'à certain point la susceptibilité des tribunaux français. Il est moins aisé de s'expliquer celle des gouvernements républicains et protestants auxquels Rousseau était venu demander un refuge; encore moins le scandale inoui de leurs jugements précipités. Avouons-le : si le procédé du Parlement de Paris fut insolite et rigoureux, celui des autorités suisses fut une indignité. Qu'on se représente l'impression que dut produire sur une imagination déjà troublée ce concert d'inexplicables persécutions.

Parmi les maladies de l'esprit humain, il en est une, peu comprise alors, aujourd'hui mieux observée et mieux définie, qui, respectant toutes les facultés de l'intelligence, hors un seul point, nous porte à la défiance sans raison de nous défier, nous montre partout des ennemis, nous fait voir dans l'événement le plus simple l'effet de la malveillance. Soit que Rousseau eût apporté en naissant le germe de cette triste affection, soit que des causes ultérieures la lui eussent inoculée (2), il en avait déjà ressenti

(1) Lord Keith, maréchal d'Ecosse, l'un des plus nobles caractères de cette époque.

(2) J'ai vu le docte Esquirol frappé de l'accident qu'éprouva Rousseau arrivant aux *Charmettes*, et qu'il raconte en commençant le 6e. livre des *Confessions*. Il lui semblait y reconnaître quelques-uns des symptômes indicateurs de la maladie qui se déclara plus tard chez ce malheureux grand homme.

les atteintes à l'époque où nous sommes arrivés. Elle avait pu n'être pas étrangère aux brouilleries qui lui firent quitter l'*Ermitage :* elle se manifesta, pendant l'impression de l'*Emile*, par d'extravagantes alarmes : la persécution la développa : peut-être une autre cause encore concourut-elle à l'accroître.

A son retour de Venise, Rousseau avait connu, dans l'hôtel qu'il habitait, une jeune ouvrière en linge. Son cœur et ses sens avaient besoin d'une compagne : il se prit pour cette fille d'un attachement qu'il crut payé de retour. Ses faciles faveurs lui parurent les gages d'une affection sincère : dans la simplicité d'un esprit sans culture il crut voir la naïveté d'un cœur sans art. Devenue la gouvernante et l'amie de Rousseau, Thérèse Levasseur acquit insensiblement sur lui cet ascendant que les êtres bornés exercent presque toujours, dans la vie privée, sur les esprits supérieurs. Les amis de Rousseau gémirent de cette union peu digne de lui ; ils tentèrent de la rompre. Thérèse s'en aperçut, s'appliqua elle-même à les brouiller avec son maître et n'y réussit que trop bien. Ses insinuations, ses rapports, dont la trace apparaît en vingt endroits des *Confessions*, obtinrent aisément crédit sur cette âme impressible et plus tard sur cette imagination malade : de là ces bizarreries, ces défiances qui s'emparèrent par degrés de l'esprit de Rousseau, et qui troublèrent si cruellement la fin de sa carrière.

Ces effets pourtant se firent peu sentir dans les premiers temps de son séjour à Neufchâtel. Tranquille au village de Motiers, dans un site écarté et sauvage, vêtu d'un habit arménien commode à ses infirmités,

Rousseau passa doucement quelques mois et parut n'aspirer qu'à vivre paisible et oublié. On ne le lui permit pas. La Sorbonne censura son livre. L'archevêque de Paris, oubliant une fois la générosité de son caractère, fulmina contre un protestant dont il n'était pas le pasteur, et contre un proscrit que sa charité devait plaindre, un mandement injurieux. On répandit partout, dans les gorges de la Suisse, le réquisitoire lancé contre l'*Emile*. Tronchin le Procureur-général publia une apologie du décret qui condamnait Rousseau (1). Celui-ci se crut forcé de reprendre la plume, qu'il avait compté poser pour toujours. Il dédaigna de répondre à la Sorbonne, mais il répondit à l'archevêque, et sa réponse fut un chef-d'œuvre d'éloquence. C'était un fait grave alors que cette censure prononcée contre un particulier par une autorité vénérée et puissante. Ce fut un fait plus grave encore de voir un particulier se défendre contre un prince de l'Eglise, et humilier devant la dignité du génie et de l'innocence le triple orgueil du rang, de la fortune et du pouvoir.

Les *Lettres de la montagne* furent encore un acte de légitime défense. Près d'un an s'était écoulé depuis le décret de Genève, et nulle voix dans Genève n'avait encore protesté. Justement blessé de cet abandon, Rousseau abdiqua son titre de citoyen. A ce témoignage d'une noble indignation, la bourgeoisie se réveilla : ou rédigea des représentations. Tronchin les combattit dans ses *Lettres écrites de la campagne*. Sollicité par ses amis, Rousseau répondit à Tronchin

(1) Les *Lettres écrites de la campagne*.

par les *Lettres écrites de la montagne*, ouvrage remarquable encore par la vigueur de la discussion, mais bien inférieur aux précédents pour l'intérêt et pour le coloris. Cette défense, où sa plume reprit souvent l'offensive, provoqua une vive irritation. On ameuta le peuple contre lui, on l'assaillit à coups de pierres dans sa demeure (1). Il dut quitter Neufchâtel où Keith n'était plus pour le protéger. Retiré dans une île du lac de Bienne (l'île St.-Pierre), il fut bientôt expulsé de ce nouvel asyle. Il allait rejoindre à Berlin lord *Maréchal*, lorsque Hume, le célèbre historien, le fit consentir à passer en Angleterre. Jean-Jacques s'y rendit en traversant Paris, où le prince de Conti lui offrit une honorable hospitalité. L'illustre banni fut accueilli en Angleterre avec la bienveillance la plus empressée. L'héritier du trône vint le visiter. Hume obtint pour lui une pension du gouvernement, lui procura une retraite isolée à Wootton, dans le pays de Galles. Là, tout semble désormais lui promettre une existence à l'abri des orages. Tout-à-coup, Paris apprend qu'une rupture complète a éclaté entre Hume et Rousseau....

Sous le climat sombre de l'Angleterre et dans l'isolement de son ermitage, l'imagination de ce dernier, déjà trop émue par tant de malheurs, avait continué de fermenter. Rapprochant dans sa mémoire toutes les inimitiés dont il était ou croyait être l'objet, il

(1) Quelques-uns pensent que la lapidation de Motiers fut un coup monté par Thérèse, qui, s'ennuyant dans cette solitude, aurait voulu contraindre Rousseau à la quitter. L'éclaircissement de ce fait paraît de peu d'importance. Réalité ou simulation, l'effet dut être le même sur l'esprit du patient.

voyait dans toutes ses disgrâces l'effet d'une volonté constante à le persécuter. Rousseau avait à se plaindre de Grimm ; il pensait avoir à se plaindre de Diderot ; Voltaire , qu'il avait eu le tort de blesser par une lettre gratuitement hostile, se vengeait incessamment par des insultes ou des sarcasmes ; Choiseul était le chef du ministère qui avait fait condamner l'*Emile* ; Tronchin était le promoteur de l'arrêt porté à Genève contre ce livre. Dès-lors, point de doute : un complot infernal s'est formé pour abreuver l'auteur d'amertumes durant sa vie et pour le dénoncer comme un monstre aux yeux de la postérité. Grimm en est l'inventeur ; Choiseul, Diderot, Tronchin , Voltaire en sont les complices ; Hume en est l'instrument : il ne l'a conduit en Angleterre que pour le séquestrer du monde et le déshonorer sans obstacle. Mille circonstances fugitives, interprétées par une imagination effarouchée, un regard de Hume, un mot dit en rêvant, ont bientôt changé ce soupçon en certitude. Hume, étonné du silence de celui qu'il croit toujours son ami, en demande l'explication : il reçoit en réponse un acte d'accusation de quarante pages. La démence était écrite à chaque ligne de cette étrange pièce : Hume n'y lut que la plus noire ingratitude, et donnant cours à son irritation, il fit imprimer un *Exposé succinct* qui fut répandu dans Paris par ses amis Suard et D'Alembert. Si Rousseau fut insensé de soupçonner Hume, honoré de tous et qui s'était montré si généreux envers lui, Hume fut peu sage de se fâcher contre un malade et peu charitable d'initier le public à ce débat privé. L'accès passé , Rousseau reprit sa tranquillité : il ne

répondit point à l'*Exposé succinct*, continua de cultiver à Wootton la botanique, et commença d'y rédiger les Mémoires de sa vie.

Ce calme ne devait pas être de longue durée. Bientôt, saisi d'un nouvel accès, Rousseau quitte l'Angleterre en fugitif, repasse en France, erre de retraite en retraite, donne çà et là des scènes bizarres, écrit des lettres éloquentes et des lettres insensées. Fixé quelque temps en Dauphiné, il y termine la rédaction de ses Mémoires. Cette tâche accomplie, il s'inspire d'une pensée nouvelle : il part, il arrive à Paris dans l'été de 1770.

Toujours poursuivi par le fantôme d'un complot ourdi contre son honneur, Rousseau venait tenter un dernier effort pour en triompher. Ses persécuteurs avaient forgé un Rousseau imaginaire ; il venait y opposer le Rousseau véritable, tel qu'il l'avait peint dans la sincérité de son cœur. Une génération conjurée s'obstinait à lui cacher les crimes dont on l'accusait ; il voulait arracher ce secret et contraindre l'accusation à s'expliquer. Il irait lisant partout ses *Confessions*, interpellant quiconque saurait ou croirait savoir quelque chose contre lui. C'est à ce calcul d'une tête égarée que nous devons un des plus délicieux ouvrages dont s'honore notre langue.

N'eût-il fait que ce livre, Jean-Jacques serait encore un de nos premiers écrivains. Il n'en est guères dont la lecture offre autant de charme. Grâces du langage, intérêt du récit, fraîcheur dans les descriptions, tendresse dans les sentiments, mélancolie des souvenirs, tout s'y réunit pour plaire et pour attacher.

Les premiers livres surtout offrent ces caractères : écrits dans le calme de l'âme et dans la paix d'une agréable solitude, ils nous paraissent bien supérieurs aux derniers, qu'attristent, qu'aigrissent même parfois de sombres hallucinations. Le titre de l'ouvrage n'est pas menteur : Jean-Jacques s'y *confesse* avec une sévère franchise. Pourtant, des fautes dont il s'accuse une seule est grave, mais elle est bien grave ! Nous aurons à l'apprécier.

La dernière attente de Rousseau fut trompée. Il fit, non sans retentissement, quelques lectures de ses *Confessions.* Mais bientôt, sur la demande de Mme. d'Epinay, la police les fit cesser. Il reprit alors sa vie solitaire. En 1772, il écrivit, à la demande du comte Wielhorski, un morceau très-éminent encore par le style et par la pensée, les *Considérations sur le gouvernement de Pologne.* Trois ans plus tard, il permit à la Comédie française de représenter son mélodrame de *Pygmalion,* qui fut presque aussi applaudi que l'avait été le *Devin du village.* Peu à peu cependant sa mélancolie augmenta ; ses accès devinrent plus fréquents, son humeur plus sombre. C'est alors que, dans trois Dialogues, monuments du plus triste égarement, il constitue *Rousseau juge de Jean-Jacques* ; qu'il essaie en vain de déposer sur le maître-autel de Notre-Dame cet étrange appel contre une oppression imaginaire ; que, sourd aux offres de ses nombreux admirateurs, qui se disputent l'honneur de lui donner asyle, il mendie la faveur d'être admis avec sa femme dans un hôpital ; que, dans les billets qu'il distribue lui-même sur la voie publique, il sollicite de la pitié des passants *l'au-*

mône d'un peu d'affection et de justice (1) ; que, sur un papier devenu l'unique et dernier confident de ses pensées, il trace au jour le jour les plaintives *Rêveries du promeneur solitaire.*

Six semaines avant de mourir, Rousseau avait enfin accepté une retraite chez le propriétaire du château d'Ermenonville, Girardin. C'est là que, le 3 juillet 1778, il succomba soudainement à une attaque d'apoplexie séreuse. On dit qu'il mourut en demandant à voir une dernière fois le soleil et la verdure des champs. L'auteur d'*Emile* avait vécu 66 ans. 34 jours avant lui, Voltaire était descendu dans la tombe.

Plusieurs ont cru que sa mort avait été le résultat d'un suicide. Mais les actes officiels, le plâtre moulé sur sa figure, et l'unanimité des témoignages compétents réfutent absolument cette supposition, qui ne s'appuie sur aucun fondement sérieux, et qui d'ailleurs est en opposition avec le cours qu'avaient pris à cette époque les sentiments de Rousseau.

Ermenonville recueillit sa dépouille mortelle. Un monument modeste y fut élevé à sa mémoire dans l'*île des Peupliers.* Aux jours de l'Assemblée constituante, ses cendres furent portées au Panthéon, et, sur la proposition de Mirabeau, une pension fut accordée à sa veuve. Lorsqu'en 1815 la France eut à subir l'invasion de l'étranger, le souvenir de Rousseau protégea encore les lieux qu'il avait un moment habités, et les réquisitions de l'ennemi épargnèrent le village

(1) Azais.

d'Ermenonville. Ainsi la victoire d'Alexandre avait respecté la maison de Pindare.

Considéré dans ses actes et dans son caractère, Jean-Jacques a eu d'ardents détracteurs ou d'ardents apologistes et peu de vrais appréciateurs. Je n'en suis pas surpris. Indépendamment des passions qu'ont pu soulever ses ouvrages, il faut reconnaître que Rousseau n'est pas un de ces caractères simples dont un premier coup-d'œil embrasse et saisit l'ensemble. Il n'a pas eu seulement des bizarreries, il a eu des transformations. Si le Rousseau de la société n'est pas le Rousseau de la solitude, le Rousseau de vingt ans n'est pas non plus le Rousseau de cinquante. Dans l'adolescence et dans la première jeunesse, livré à lui-même, sans famille et sans moyens d'existence, pauvre jouet des événements, Jean-Jacques n'est qu'un être vulgaire, plein de feu, mais faible et mobile, sans méchanceté dans le cœur, mais sans principes arrêtés, n'obéissant qu'à ses instincts, qui seuls le conduisent et qui parfois l'égarent. Des *Charmettes* à l'*Ermitage*, une révolution morale s'opère en lui, non pas tout d'un coup, mais par degrés. C'est une époque de transition. Durant ces vingt années, l'âme, chez lui, tend à s'élever, mais elle a encore ses défaillances: la notion du devoir se révèle peu à peu, mais son empire est lent à s'affermir. Pourtant il y a déjà quelque chose de bien remarquable dans ce travail d'une âme sur elle-même, dans cette éducation qui vient de l'intérieur et qui s'accomplit par les seules forces de la réflexion et de la volonté. Au terme de cette lente métamorphose, Rous-

seau revient à la vie des champs, mais il y revient régénéré : il connaît, il aime, il pratique le devoir; il sait se commander; bien mieux, il sait se dévouer. Il pourra bien se compromettre encore par quelque imprudence ou choquer par quelque défaut de caractère; mais on le verra s'immoler pour ses amis et renoncer à sa patrie plutôt que d'y devenir un sujet de discorde. Arrivé au dernier période de sa vie, une affection mentale se déclare en lui; mais elle trouble sa raison sans dépraver son cœur, il devient méfiant, ombrageux, extravagant, non malveillant, dur ou vindicatif. Il est même impossible de n'être pas touché en voyant avec quelle douceur d'âme cet homme, en butte à des persécutions réelles et torturé par le cauchemar d'une persécution imaginaire, supporte ces épreuves déchirantes. Cherchez dans ses *Dialogues*, dans ses *Rêveries*, dans sa correspondance intime : pas un mot de dénigrement ou d'invective, pas un souhait hostile, pas un sentiment de haine. Il appelle de tous ses efforts la vérité, nulle part la vengeance; il gémit, il ne maudit pas. Lui, dont la plume est une puissance, l'idée ne lui vient pas un instant d'user de représailles contre ceux qu'il croit ses oppresseurs. Brouillé avec Diderot, il réprime des critiques dirigées contre lui. Traité par Hume de *scélérat* et de *vile canaille*, il se tait et le laisse *faire du bruit tout seul* (1). Insulté par Voltaire, il ne parle de lui qu'avec égard, vante ses ouvrages et souscrit pour sa statue....

Lancé, contre son goût, dans la société des grands,

(1) Correspondance.

des riches, des gens de lettres, Jean-Jacques y fut toujours mal à son aise. La vie des salons n'était pas faite pour lui. Nous l'y voyons inquiet, défiant, chagrin : il choque les convenances pour n'avoir pas à s'y soumettre ; il se fait brusque, de peur de manquer de politesse. Rentré dans la vie champêtre, dans le commerce des gens simples comme lui, il retrouve la confiance et la sérénité ; il redevient un autre homme ; il est gai, facile, expansif. Ce contraste est facile à comprendre chez un homme timide, sans usage du monde, impatient de la gêne et des conventions sociales. Avouons aussi que la société dans laquelle il se trouva d'abord introduit, celle de l'aristocratie financière, n'était peut-être pas, de toutes, la plus compatible avec ses goûts, avec ses sentiments, avec les habitudes de son enfance et de sa jeunesse. Et puis, à tout prendre, la haute société française, telle que l'avaient faite la Régence et Louis XV, pouvait n'être pas un milieu bien convenable pour un enfant de Genève et un nourrisson de Plutarque.

Rousseau fut bienfaisant : c'est le témoignage que lui rendent ceux qui l'ont approché. Il ne fut pas moins désintéressé, et il en donna trois fois la preuve éclatante, en éludant la pension du roi de France, en déclinant celle du roi de Prusse, en abdiquant celle du roi d'Angleterre, lorsqu'il se crut trahi par l'homme qui l'avait demandée pour lui. On peut même dire qu'il poussa cette dernière vertu jusqu'à l'exagération ; car il était dans cette nature extrême de tout exagérer, même le bien. Ses colères d'enfant à la réception des moindres cadeaux, offerts dans les intentions les plus

innocentes, étaient plutôt les traits d'un maniaque que les réserves d'un homme jaloux de son indépendance. Toutefois, écoutons parler sur ce sujet lord *Maréchal*, dont la philosophie indulgente avait su comprendre les délicatesses de son ami et condescendre à ses faiblesses. « Jean-Jacques, écrivait-il, est certainement trop « obstiné dans les petites choses et assez indifférentes; « mais il l'est aussi dans le bon, dans la probité, dans « le désintéressement, ce qui fait bien plus que con- « trebalancer ses petites opiniâtretés, et le fait aimer « et respecter...... Le Roi (1) me dit, en parlant de « lui : *Ce grand désintéressement est, sans contredit, le* « *fonds essentiel de la vertu.* »

Jean-Jacques a-t-il dû écrire les *Confessions?* A-t-il dû y révéler les faiblesses de sa bienfaitrice? Les révélant, a-t-il dû la nommer? Toutes questions qu'on aurait droit de se poser si les *Confessions* étaient l'œuvre d'un esprit sain, d'une volonté lucide et libre. Mais comment demander compte au malheureux insensé qui rêve qu'on le déshonore du plaidoyer qu'il écrit pour soustraire sa mémoire à l'infamie? Ce qu'on sent malgré tout en lisant ces récits trop sincères, c'est que Rousseau a tendrement aimé Mme. de Warens, et qu'en la peignant, il a cru la faire aimer. A défaut de la folie, l'innocence de l'intention serait encore une excuse.

Ce qui n'en saurait admettre, c'est une autre faute dont il a déposé l'aveu dans ce même livre. Rousseau fut père et ne remplit pas les devoirs que ce titre impose. Ce fait est triste à rappeler. Non que l'aban-

(1) Frédéric.

don du père ait dû nuire beaucoup aux enfants : pauvre et incapable de tout ce qui fait sortir de la pauvreté, Jean-Jacques n'avait à leur laisser ni éducation ni fortune : la famille de leur mère n'avait à leur apporter que de fâcheux enseignements et de plus fâcheux exemples : le préjugé régnant alors contre les bâtards leur fermait toute carrière. Mais Rousseau l'a dit lui-même : « Celui qui ne peut remplir les devoirs « de père n'a pas droit de le devenir (1). » Il y a là un sentiment qu'il n'est pas permis de méconnaître et une mission qu'il n'est pas permis de décliner.

Certes un tel tort est assez grave pour qu'il ne soit pas besoin de le surfaire. Quant à ceux qui se sont montrés impitoyables pour la faute de Rousseau, faut-il leur rappeler que cette faute est aussi celle d'un trop grand nombre de mères, que la société n'absout pas, mais qu'elle couvre d'une indulgente pitié? Et pourtant, s'il est au monde quelque chose de plus natif encore et de plus saint que le sentiment paternel, c'est sans doute le sentiment maternel. N'y aurait-il pas pour les torts de Rousseau quelque circonstance aggravante aux yeux de certains juges, comme d'avoir écrit des pages libres et fières, comme d'avoir été l'apôtre trop écouté du droit des peuples, de l'égalité civile et de la tolérance religieuse?

Là se résume en effet pour moi l'influence philosophique de J.-J. Rousseau. Je n'irai point la chercher dans les amplifications déclamatoires de ses premiers discours, ni dans quelques propositions hasardées du

(1) *Emile*, livre Ier.

Contrat social. Je n'admets pas pour l'homme, pour un être essentiellement sociable, un état de nature opposé à l'état de société. Je n'admets pas que le développement de l'intelligence ait été funeste à la race humaine, ni que l'homme qui pense soit un animal dépravé. Je ne crois pas que le premier qui s'avisa d'enclore un champ ait rendu un si mauvais service à l'humanité. Il ne m'est pas bien démontré que *la volonté générale* soit infaillible, ni que le contrat social implique, de la part des individus, l'aliénation absolue de leurs droits au profit de la communauté. Mais cette énergique revendication de l'indépendance et de la dignité de l'homme, cette incessante invocation à la justice, à la raison, à la nature, cette guerre sainte aux abus du vieil ordre social; mais ces nobles et ferventes aspirations vers la grandeur et la beauté morales, cette glorification éloquente de la simplicité, des bonnes mœurs, de la vertu, de la vérité: voilà, pour moi, la philosophie de Rousseau, et voilà sous quels aspects je l'accepte et je l'honore.

Par le caractère de son esprit, par ses convictions, par ses tendances, l'auteur d'*Emile* n'appartient déjà plus au 18e. siècle. Avec lui semble poindre l'aurore d'un siècle nouveau. L'influence des écrivains du 18e. siècle avait été toute négative : entourés d'abus, ils avaient détruit, ils n'avaient point édifié. Quand Rousseau parut au monde, la société se mourait de faiblesse : partout la corruption ou la frivolité; plus de mœurs publiques, plus d'esprit de famille, plus de foi politique. Rousseau vint et réchauffa du feu de sa parole ce corps glacé de vieillesse. Sous cette société

décrépite, il découvrit une autre société jeune, saine, forte et ne demandant qu'à vivre. Il revendiqua pour elle le droit à l'existence et décida son avènement au monde politique. En même temps sa voix mâle et pénétrante fit retentir au milieu d'une génération efféminée les solennels accents de la conscience et du devoir, et mêla des pensées plus sérieuses aux choses de la vie. Il releva la noblesse de la condition humaine, remit en honneur les lois naturelles, resserra le lien des familles. Tout en combattant l'intolérance, il posa des bornes au scepticisme et s'inclina devant les vérités éternelles. D'autres avaient frondé des préjugés; Rousseau posa des doctrines.

La littérature française, plus riche qu'aucune autre en prosateurs de premier ordre, n'en compte pas un peut-être qui soit supérieur à J.-J. Rousseau. Nul n'a réuni comme lui la grâce à la force, le charme du sentiment à l'austérité de la raison. Son éloquence prend tour à tour mille formes toujours diverses et toujours exquises. Le grave moraliste, l'écrivain politique est aussi le peintre le plus touchant de la nature et de l'amour. Moins nerveux que Pascal, il a plus d'aménité, de tendresse et de mélodie: moins sublime que Bossuet, il a plus d'onction, d'intérêt, de variété. Si Voltaire le surpasse en limpidité, il ne l'égale pas en émotion, en énergie, en profondeur; si Buffon est plus majestueux, Rousseau a plus d'âme et plus de flexibilité.

Pourtant, il faut reconnaître un défaut dans ce beau génie, l'excès; l'excès dans l'expression, l'excès même dans la pensée. L'exagération est habituelle chez Rousseau : elle semble faire partie de sa nature. Dans

son langage, dans ses idées, dans ses règles de conduite, ce n'est pas assez pour lui d'atteindre le but; il semble prendre à tâche de le dépasser. Veut-il assurer son indépendance? il se sentira blessé par le frivole cadeau d'une bouteille de vin ou d'une livre de café. Veut-il attribuer la souveraineté au peuple tout entier? il ne lui permettra pas même de s'exercer par délégation, et, à force de la vouloir absolue, il la rendra impraticable. Veut-il signaler l'abus qui se mêle aux institutions humaines? il posera en principe que « *tout* est bien sortant des mains de l'auteur des « choses » et que « *tout* dégénère entre les mains de « l'homme. » Sous ce rapport, ses écrits veulent être lus avec précaution : il faut y faire la part de l'hyperbole, dans le fond et dans la forme. Mais cette part une fois faite, il reste un ensemble de belles et frappantes vérités. Chez d'autres écrivains, le lecteur qui cherche le vrai, trouve fréquemment à redresser : chez Rousseau, le plus souvent il lui suffit de réduire.

Les noms de Voltaire et de Rousseau sont devenus inséparables. Ces deux génies extraordinaires, divisés pendant leur vie, sont à jamais unis dans la postérité, qui révère en eux les principaux agents d'une grande régénération sociale. Tous deux, par des voies diverses, ont également avancé la civilisation et la raison humaine : tous deux, par des qualités contraires, ont atteint la même célébrité et mérité la même gloire. Voltaire fut éminemment l'homme de la société, Rousseau l'homme de la nature. Le premier charma les esprits par ses grâces légères et son élégante urbanité :

le second éleva les âmes par la touchante dignité de son éloquence. L'un fit haïr le faux, l'autre fit aimer le vrai. La plaisanterie fut l'arme habituelle de Voltaire, le pathétique fut celle de Rousseau. L'un répandit peut-être plus de lumière, l'autre plus de chaleur. Aussi l'influence de Voltaire a-t-elle été plus universelle, celle de Rousseau plus profonde. L'un a trouvé de plus nombreux admirateurs, l'autre des disciples plus enthousiastes. Leur caractère et leur destinée n'ont pas moins différé que leur talent. Voltaire vécut dans le monde et Rousseau dans la solitude; l'un dans l'opulence, l'autre dans la pauvreté. Tous deux ambitionnèrent l'indépendance; mais Voltaire la chercha dans la fortune, Rousseau dans le mépris de la fortune. L'un, dans le château de Ferney, entouré des délices de la vie, eut des princes pour hôtes et des rois pour courtisans; l'autre, dans un galetas de la rue Plâtrière, vivant avec peine du travail de ses mains, refusa les dons des monarques et donna audience à des peuples qui vinrent lui demander des lois. L'humanité leur doit, à des titres différents, une égale reconnaissance. Rousseau, par ses nobles enseignements, acheva l'œuvre que Voltaire avait commencée par sa critique lumineuse et piquante. Celui-ci renversa des abus, celui-là fonda des convictions. Voltaire nous représente l'Apollon Pythien perçant de ses traits les monstres nés de la fange : Rousseau nous apparaît comme un autre Prométhée animant l'argile grossière avec la flamme apportée du ciel.

UNE NOUVELLE CLASSIFICATION DES SCIENCES,

RÉSUMÉ

DE QUELQUES LEÇONS PROFESSÉES A LA FACULTÉ DES LETTRES DE CAEN,

Par M. A. CHARMA,

Membre titulaire de l'Académie.

Nous avons, dans notre cours de 1856-57 *sur la science et ses conditions*, reconnu trois grandes combinaisons de notions, de jugements, de raisonnements, ayant pour objet, la première, d'émouvoir la passion, ou l'*éloquence;* la seconde, d'intéresser l'imagination, ou la *poésie;* la troisième, d'éclairer la raison, ou la *science* (1).

Après avoir nettement séparé le système scientifique des deux systèmes oratoire et poétique, nous avons déterminé la nature et l'essence, c'est-à-dire l'idéal de la science. Cet idéal consiste, pour nous, à réunir toutes les notions générales qu'on peut se former de l'objet spécial dont on s'occupe; à ordonner ces généralités de manière à ce que celle d'entre elles qui a le plus de compréhension soit posée comme le principe du système; à établir autour de ce principe, pris comme centre, les autres vérités générales, les plus

compréhensives après lui, lesquelles deviennent des centres secondaires autour desquels se groupent des généralités plus restreintes, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on arrive de proche en proche aux vérités les moins compréhensives, à celles qui sont immédiatement tirées de l'expérience, matière première de toute généralisation (2).

Nous avions ainsi la science en général, le genre; il nous fallait reconnaître et classer les sciences particulières, les espèces que le genre devait contenir. Notre histoire philosophique nous présentait trois classifications principales, celles de Bacon, de Bentham et d'Ampère, que nous avons patiemment exposées et discutées (3); nous en avons ensuite, pour notre propre compte, tenté une nouvelle que nous allons succinctement rappeler.

Le point de départ de la division des sciences, c'est, selon nous, l'*objet* qu'elles se proposent d'étudier.

L'objet de la science, de toute science, c'est l'être sous tel ou tel point de vue déterminé. La science, ce sera donc l'*ontologie* (4), sous tel ou tel aspect; l'ontologie, c'est comme la racine de l'arbre scientifique.

L'ontologie est ou *générale*, en tant qu'elle se borne à constater les caractères communs des êtres, ou *spéciale*, lorsqu'elle s'applique à reconnaître les caractères propres à chacune des classes d'êtres que nous concevons comme essentiellement distinctes.

La première, l'*ontologie générale*, ne se divise pas. Il n'en est pas de même de la seconde, de l'*ontologie*

spéciale ; elle comprendra autant de sciences que nous compterons de classes d'êtres essentiellement différents.

A ce point de vue, pour nous, l'être est double; c'est, d'une part, la cause suprême, l'être incréé, Dieu ; de là une science de Dieu, ou *théologie ;* d'une autre part, l'ensemble des réalités créées, des réalités qui ne sont pas Dieu, qui se distinguent de Dieu, l'univers moins Dieu ; de là une science du monde (κόσμος), ou *cosmologie* (5) ; mais ces deux sciences laissent séparés les êtres qu'elles nous représentent ; il importe qu'ils soient unis dans nos systèmes scientifiques, comme ils le sont dans la réalité universelle, et de là une science des rapports que soutiennent entr'eux l'être incréé et les êtres créés, une science de Dieu et du monde, une *théocosmologie.*

La théologie est indivise ; nous ne saurions admettre, comme le veut Ampère qui s'obstine partout à diviser chaque branche en deux rameaux, une *théologie naturelle* et une *théodicée* (6) ; de même que l'être dont ici la pensée s'occupe est un et indivisible, ainsi doit-il en être de la science dont il est l'objet ; sans doute cette science pourra se distribuer en plusieurs sections, mais ce seront comme les chapitres d'un seul et même livre.

La *cosmologie*, au contraire, se prête à de nombreuses divisions : elle est l'ensemble des sciences relatives à une foule d'êtres qu'on peut bien ramener à un seul et même genre, mais à la condition d'y reconnaître un plus ou moins grand nombre d'espèces et même de variétés. Ici nous nous plaçons à un point de

vue tout nouveau qui séparera profondément notre classification des classifications généralement reçues.

On divise ordinairement le monde en deux *règnes* : le règne *organique* et le règne *inorganique* (7). Cette division ne nous paraît pas suffisamment justifiée. Elle nie l'organisation là où elle peut fort bien être, quoique nous ne l'y apercevions point; de ce que certaines masses de matière ne nous présentent pas les symptômes d'une organisation particulière, de celle, par exemple, de l'animal ou de la plante, est-ce à dire pour cela qu'elles n'en aient pas une autre qui leur soit propre? N'y a-t-il pas une sorte d'impiété à laisser ainsi dans le monde un reste de chaos, comme si la force organisatrice avait été en défaut par impuissance ou par incurie? Échappant à ce double écueil contre lequel la classification habituellement reconnue nous paraît se briser, nous distribuons les êtres dont se compose le monde en *êtres vivants* ou *animés* et en *êtres non-vivants* ou *inanimés* : constituant par cela même deux sciences que nous appellerons, la première *zontologie*, ou science des êtres animés, et la seconde *azontologie*, ou science des êtres inanimés. Cette division ne préjuge rien; elle n'affirme pas ce que nous n'avons nullement constaté, ce que notre sens religieux repousse. Nous tirons d'ailleurs, bien plus sûrement que ne le peut faire la classification habituelle, notre ligne de démarcation entre nos deux règnes, la vie qui est pour nous l'union de la sensibilité, de l'intelligence à tel ou tel degré, et de la volonté sous telle ou telle forme (appétit, liberté), se reconnaissant aisément chez les êtres qui la possèdent, et laissant non

moins aisément constater son absence chez ceux qui ne la possèdent pas (8). Puis viendrait ici, comme plus haut, une science des rapports qui ne peuvent pas ne pas exister entre ce qui vit et ce qui ne vit pas; ce que d'autres plus osés que nous pourront, si cette combinaison de sons ne blesse pas trop leur oreille, nommer une *zontazontologie.*

La *zontologie* est double et n'est que double: les êtres vivants se distribuent en deux classes qui les distinguent et les résument tous. Observons-nous la vie chez nous, dans l'homme? la science que nous recueillerons de cette étude sera l'*anthropologie;* l'observons-nous chez les animaux? nous aurons une *zoologie.* Ici encore, à côté de ces deux sciences analytiques dont l'une nous donne l'homme et l'autre l'animal, reconnaissons une science synthétique qui nous donne à la fois et l'animal et l'homme dans les rapports qu'ils soutiennent entr'eux, science qui s'appellera tout naturellement l'*anthropozoologie.*

L'anthropologie est familière à ceux qui s'occupent d'études philosophiques et on en voit sans peine les divisions capitales. Nous sommes ici, du reste, d'accord avec Bacon et nous admettons avec lui une *anthropologie individuelle* qui traite de l'homme isolé et considéré en lui-même, et une *anthropologie sociale* qui suit l'homme dans ses relations avec ses semblables (9).

Si nous reprenons maintenant la première de ces subdivisions, nous admettrons encore avec Bacon, mais en renversant l'ordre qu'il aime à suivre (il met partout le corps avant l'âme; nous mettons partout

l'âme avant le corps), une science de l'âme ou *psychologie ;* une science du corps ou *somatologie* ; une science de l'union du corps et de l'âme venant compléter les deux premières, ou *psychosomatologie* (10).

Continuons notre division de l'*anthropologie.* La première des parties que nous y avons constituées, la *psychologie*, nous donne, en se coupant à ses articulations naturelles : 1°. une *psychologie théorique*, qui s'occupe de l'âme pour la connaître purement et simplement et sans songer aux avantages que la vie pourra recueillir de cette connaissance ; cette science est une pour nous, parce que son objet ne nous paraît pas présenter, sous les diverses faces que pourtant il nous offre (substance, d'une part ; d'une autre part, attributs, ou sensibilité, intelligence, foi, volonté, activité), des distinctions assez profondes (11) ; 2°. une *psychologie pratique*, qui met à profit, pour la direction de la vie, les connaissances théoriques préalablement acquises ; et comme la vie n'est pas tellement d'une pièce, qu'elle n'admette plusieurs sphères d'action suffisamment distinctes les unes des autres, nous constituerons autant de sciences pratiques que nous aurons compté de modes essentiellement différents dans nos développements actifs. Ainsi nous réunirions, — dans une première, les moyens d'agir sur les passions, soit que l'on songe à les combattre pour les détruire, comme le voulaient les Stoïciens ; soit qu'on se mette à leur service pour les satisfaire, comme le faisaient les disciples d'Épicure ; soit qu'on se propose, avec les vrais sages, de les modérer et de les faire tourner au bien général en les soumettant à leur loi (12) ; nous

aurions ainsi ce que j'appellerais une *thymagogique* (θύμος, ἀγωγή), ou l'art de gouverner le cœur (13); — dans une seconde, les procédés à l'aide desquels nous agissons sur l'imagination et satisfaisons, autant qu'il est en nous, le besoin de beauté dont l'esprit humain est possédé, essayant de mettre sous son regard l'idéal auquel il aspire; nous aurons ce qu'on nomme du nom si mal fait et si impropre d'*esthétique*, ce qu'on pourrait appeler d'un mot qui exprimerait parfaitement l'idée qu'il s'agit de rendre et qu'il faudrait lui réserver, une *technologie* (science de l'art, de l'art par excellence), ou *philosophie des Beaux-Arts* (14); — dans une troisième, toutes les règles utiles à la meilleure direction possible de l'entendement, lorsqu'il s'applique à la recherche de la vérité : ce serait la *logique*; — enfin, dans une quatrième et dernière, les préceptes que nous aurions à proposer à la volonté libre, c'est-à-dire une *morale*.

La somatologie peut, comme la psychologie, être considérée au double point de vue de la théorie et de la pratique. Si on se contente d'étudier le corps en ne se proposant pour but que la science elle-même, on aura une *somatologie théorique*, que nous partagerions en deux branches : l'*anatomie* (nous élargissons à dessein la signification du mot), ou l'étude des pièces diverses entrant dans l'organisme, mais considérées abstraction faite du mouvement vital (15). et la *physiologie*, ou l'étude des actions et réactions que ces divers appareils exercent les uns sur les autres sous l'influence de la vie. Que si on considère la somatologie comme aspirant à nous mettre en possession de tous

les moyens capables d'exercer sur notre organisation matérielle une influence salutaire, on aura une *somatologie pratique*, qui comprendra : d'une part, l'*industrie*, c'est-à-dire l'ensemble des arts dont le but commun sera notre bien-être physique, et d'une autre part, la *médecine*, c'est-à-dire l'ensemble des arts qui s'occupent, à tous les points de vue, de la santé du corps, qu'il s'agisse de la maintenir lorsqu'elle est intacte, ou de la rétablir lorsqu'elle est altérée. Nous pourrions ici, avec ceux qui nous ont précédé, dresser une liste étendue des sciences médicales et des industries particulières. Mais nous n'oublions pas qu'une classification générale, comme celle que nous tentons, doit, pour rester saisissable et devenir usuelle, s'enfermer dans les généralités. Il sera toujours facile à ceux qui auront à détailler une de ces généralités, d'y rattacher les systèmes partiels que l'analyse y constatera et que la synthèse y devra rapporter (16).

Une dernière science relative à l'homme nous reste à reprendre pour que nous en ayons fini avec l'*antropologie*, c'est la science des rapports que soutiennent entr'eux l'âme et le corps, la *psychosomatologie*. C'est là qu'il nous faudra réunir, tant au point de vue théorique qu'au point de vue pratique, tout ce que nous pourrons savoir, soit des modifications que produit dans le corps l'action de l'âme et dans l'âme l'influence du corps. soit des moyens à l'aide desquels il nous sera donné de produire ou de neutraliser ces modifications. Nous ne nous arrêterons pas à reconnaître et à nommer ces sciences pour la plupart innommées et inconnues ; nous nous contenterons d'en indiquer

deux qui suffiront pour bien faire comprendre la nature de ces *desiderata*, que d'autres trouveront, que nous-même nous aurons ailleurs l'occasion de chercher; l'une, toute théorique, c'est cette *physiognomonie* ébauchée par Aristote, portée si loin de nos jours par Lavater (17), ou l'art de reconnaître les dispositions morales de l'homme d'après les traits du visage; l'autre, essentiellement pratique, ce serait une sorte de *thymagogique*, qui consisterait à nous donner les moyens de placer le corps dans la situation la plus convenable, dans le milieu le plus puissant soit pour éteindre, soit pour allumer, à notre gré et dans la mesure où il nous conviendrait de le faire, une passion déterminée.

Tout est dit pour notre *anthropologie individuelle*; passons à notre *anthropologie sociale*. On peut, d'une part, étudier les sociétés dans leur mécanisme : d'une autre part, leur proposer des règles pour leur bonne direction. On aura ainsi une *anthropologie sociale théorique* et une *anthropologie sociale pratique*.

L'anthropologie sociale théorique est double, à notre avis. Réduite à ses éléments les plus simples et les plus essentiels, la société, c'est la *famille*; il en faut théoriquement étudier la constitution; ainsi se formera l'*œcologie* (οἶκος). Avec un nombre plus ou moins considérable de familles, on constitue le peuple, la nation, dont l'étude théorique donnera une *démologie*.

L'anthropologie sociale pratique nous offre, à son tour, deux points de vue qui correspondent à ceux que nous avons reconnus dans l'anthropologie sociale théorique : ici, une science des procédés utiles à la bonne administration de la famille, l'*œconomie*; là,

une science des procédés utiles à la bonne administration du peuple, de la nation, la *démonomie* (18).

Venons à la seconde branche de notre zontologie, à la zoologie. La science de l'homme, c'est, sous un certain rapport, la science de l'animal, l'animal n'enfermant rien en lui que l'homme ne possède ; c'est cette science réduite, restreinte, tronquée, l'animal pouvant être considéré comme un homme imparfait, incomplet, ébauché ou mutilé. La zoologie sera donc l'anthropologie, moins ceci ou cela.

Comme l'homme, l'animal est composé d'une âme telle quelle, et d'un corps : la zoologie admettra donc : 1°. une *psychologie*, que, pour laisser distinctes deux classes d'âmes (celle de l'animal et celle de l'homme), qui, selon nous, se séparent profondément l'une de l'autre, nous appellerions volontiers science du principe vital, *biologie ;* 2°. une *somatologie ;* 3°. une *biosomatologie*. Comme dans la science de l'homme, la psychologie de l'animal, la biologie sera *théorique* et *pratique ;* mais la biologie pratique ne se décomposera pas; il est bien inutile de dire qu'elle sera tout entière consacrée à la direction de l'élément passionné, appétitif, toute thymagogique, et qu'elle ne contiendra ni logique, ni technologie, ni morale.

Quant à la *somatologie*, elle admettra pour l'animal les mêmes divisions que pour l'homme; il n'y a donc pas lieu de revenir sur ce point. Tenons aussi pour dit, *mutatis mutandis*, de la *biosomatologie*, ce que nous avons dit de la *psychosomatologie*. Ajoutons, qu'il ne suffit pas d'étudier l'homme et l'animal isolément; que ces deux espèces réunies composent la nature vivante,

dont il faut que la science représente l'ensemble, c'est-à-dire les rapports qui en unissent les diverses parties ; qu'après l'analyse vient nécessairement la synthèse, et que notre zontologie se doit couronner par une *anthropazoologie*, ou science comparative de l'homme et de l'animal (19). Évidemment, il y a dans la nature de l'homme des mystères que nous ne pourrons pénétrer qu'en rapprochant de lui l'animal, et dans l'animal des secrets que nous ne comprendrons bien qu'en le rapprochant de l'homme. Nous établirions donc ici, en premier lieu, pour ce qui regarde la partie vivante de nos deux classes d'êtres, une *psychologie comparée*, ou une science comparative de la psychologie et de la biologie, d'un mot, une *psychobiologie ;* en second lieu, pour ce qui regarde leur élément inanimé : 1°. une *anatomie comparée*, 2°. une *physiologie comparée*, 3°. un *art médical* et un *art vétérinaire comparés.*

Nous avons divisé, qu'on se le rappelle bien, la cosmologie en trois branches : zontologie, azontologie, science des rapports entre les êtres qui vivent et ceux qui ne vivent pas (zontazontologie). Nous avons déjà reconnu, successivement et par ordre, toutes les sciences qui composent la première branche, c'est-à-dire la zontologie : voyons la seconde, celle que nous appelons azontologie.

Nous admettons dans l'univers, au point de vue du *concret*, quatre classes d'êtres qui ne vivent pas, et par conséquent quatre sciences azontologiques : — une science des corps stellaires, planétaires, qui se meuvent dans l'immensité de l'espace, l'*astronomie* (20) ; une science de l'une des parties que nous détacherions

de ce vaste système, et qui doit plus que toutes les autres attirer spécialement notre attention, de la terre, la *géologie ;* — deux sciences qui, bien que les connaissances diverses ayant pour condition l'étude de la terre ne forment qu'un seul et même système, semblent devoir en être séparées comme demandant des travaux tout particuliers : d'abord la science des êtres qui nous offrent quelque faux semblant de vie, mais qui ne vivent pas, c'est-à-dire des végétaux, ou la *botanique ;* et ensuite, la science des corps chez lesquels on ne peut reconnaître ni la vie elle-même, ni le moindre vestige des symptômes qui la manifestent, c'est-à-dire des minéraux, ou la *minéralogie.* Nous voudrions enfin qu'on reconnût, pour compléter ces quatre sciences analytiques, une science synthétique qui établirait les rapports qu'on aurait remarqués entre ces différentes classes d'êtres; les relations, entr'autres, qui nous les présenteraient dans une sorte d'échelle habilement graduée et montant peu à peu des corps les plus éloignés de la vie à ceux qui sont véritablement vivants (21).

Considérées au point de vue de l'abstrait, les réalités *azontologiques* donnent lieu pour nous à trois ordres de notions, constituant trois sciences, la *physique,* la *chimie,* les *mathémathiques pures* ou *mixtes,* sciences qui étudient les corps non tels qu'ils sont, et sous tous leurs points de vue, mais tels que les fait l'analyse, et sous tel ou tel point de vue que l'abstraction y reconnaît.

Nous avons épuisé l'objet de la science et les divers ordres de connaissances qui le représentent pour nous. Nous avons successivement constitué les sciences ana-

lytiques qui envisagent chaque classe d'êtres isolément; les sciences synthétiques qui les considèrent toutes dans leur ensemble; et cette science, plus vaste que toutes les autres, notre théocosmologie, qui embrasse toutes les sciences analytiques et synthétiques, synthèse des synthèses où s'unissent Dieu et le monde, où se reflète l'univers.

Notre système scientifique est complet. Nous en avons donné l'alpha et l'ômega. Il ne manque à ce mécanisme aucun de ses importants rouages; mais dans cette organisation telle quelle nous cherchons en vain ce qui seul peut lui donner le branle, un moteur. C'est jusqu'ici un corps qui n'a pas d'âme. Ce moteur, cette âme, c'est ce que maintenant, si nous ne voulons que notre œuvre soit condamnée à l'immobilité et à la mort, il s'agit de lui inspirer. Ici s'ouvre devant nous un horizon nouveau. Qu'est-ce qu'une science théorique ou pratique, si les connaissances que l'une suppose, si les actes que l'autre dirige, se produisent au hasard, ou tout au plus sous l'influence d'un aveugle instinct? Ne semble-t-il pas que ce jeu de l'intelligence et de la volonté attende, pour être réellement ce qu'il peut être, une condition que notre travail ne lui a pas encore assurée, la vue claire du but auquel il doit tendre, et sur lequel il doit se mesurer? Supposons parfaites les sciences diverses que nous avons constituées et ordonnées; nous saurons quel est l'univers et comment, sur tel ou tel point, nous y pourrons produire, avec plus ou moins d'habileté, tel ou tel mouvement; mais nous ne saurons ni pourquoi il est et se meut, ni vers quoi son mouvement doit le porter et le porte.

Nous ne pourrons lui venir sciemment en aide, ni nous entendre sciemment avec lui. Une science du but, une science de la fin à laquelle tout aspire, nous devient nécessaire; notre ontologie, notre théocosmologie réclament, comme un indispensable complément, une *téléologie*. La téléologie peut être *totale* ou *partielle*. Nous pouvons, en effet, nous donner autant de téléologies particulières que nous reconnaîtrons de classes d'êtres tendant à leur fin propre, une téléologie de l'animal, une téléologie de l'homme, ou constituer une téléologie commune à toutes ces classes d'êtres, une téléologie de l'univers (22).

On conçoit, d'ailleurs, les rapports logiques de ces sciences diverses. Comme l'univers est un, sa téléologie est une ; toutes les téléologies spéciales ne sont que comme autant de filets d'eau qui vont se jeter et se réunir dans le vaste océan de la téléologie universelle. Cette science suprême constituée, quel spectacle se présente à nos regards ! Tout le corps scientifique, auparavant immobile ou fatalement emporté dans un mouvement qu'il n'essayait même pas de comprendre, se meut avec intelligence et dans sa liberté ; après s'être ignoré jusque-là, il prend tout-à-coup conscience de lui-même ; chaque système scientifique concourt à l'œuvre commune, le sachant et le voulant ; tous les systèmes naturalistes, mathématiques, moralistes savent pourquoi ils agissent et comment ils doivent agir ; on dirait que le Dieu vivant a soufflé sur l'organisme inanimé qui se tenait immobile devant nous ou s'agitait d'une agitation purement mécanique, et qu'il lui a inspiré une âme, *spiraculum vitæ*, comme dit Bacon,

d'après la Bible (23), et dès-lors il va vivre et vivre dignement, doué qu'il est d'une volonté raisonnable.

Cette science trouvée, où la placerons-nous dans l'ensemble que nous venons de former? Il nous faudrait, ce semble, la mettre partout, la répandre dans toutes les parties de ce corps dont elle est la vie; nos téléologies partielles se prêtent bien à ce vœu de la raison; rien n'empêche que nous n'attachions à chaque science spéciale la portion d'âme qui lui appartient; mais où placer dans l'universel système notre téléologie universelle, et dans chacun des systèmes spéciaux la téléologie spéciale qui lui revient? Ici nous nous trouvons aussi embarrassé que le sont les philosophes pour assigner à l'âme humaine une place particulière dans le corps humain. Cependant, comme on incline généralement à croire que le principal siége de l'âme est la tête et dans la tête cette partie de l'encéphale où viennent se nouer les divers systèmes de nerfs qui s'épanouissent sur tous les points de notre organisation matérielle (24), ne pourrait-on pas aussi mettre en tête de toute cette classification et de chacune de ses divisions, d'un côté, notre téléologie universelle; d'un autre côté, nos téléologies particulières? Elles seraient alors, l'une pour l'ensemble, les autres pour chacune des parties, le phare qui appelle le matelot au port; un flambeau toujours allumé éclairant, devant la grande armée scientifique d'abord, et ensuite devant chacune des légions dont elle se compose, la voie que toutes et chacune sont tenues de parcourir. Mais cette science du but suprême de l'univers, et du but subordonné de chacune de ses parties, est-elle d'un si facile accès

qu'il soit raisonnable d'en faire une condition pour toutes les recherches scientifiques, et de la leur imposer comme un guide qu'à l'avance elles pourraient et devraient reconnaître ? Est-elle donc déjà faite ? Le sera-t-elle dans un avenir plus ou moins prochain ? Nous ne saurions le dire : ce qui est certain, c'est qu'à l'heure qu'il est, nous en sommes tout au plus à la pressentir, à la concevoir. Que s'en suit-il ? qu'il nous faut aspirer à la faire, à nous la donner. En attendant, nous n'en continuerons pas moins, jusqu'à ce qu'elle soit venue, le sillon laborieusement commencé ; marchant intrépidement et sur la foi de nos instincts scientifiques, comme nous l'avons fait jusqu'ici, dans ces ténèbres qui se dissipent de plus en plus, mais soupirant après cette lumière que jusqu'à ce moment nous n'avions pas soupçonnée, et tournant sans cesse les yeux vers le point de l'horizon où l'astre glorieux enfin se lèvera. N'en est-il pas de même en toute chose ? Est-ce que dès l'abord l'enfant sait pourquoi il lui faut développer ses facultés naissantes ? Il ne les développe pas moins ; plus tard, sa raison mûrie comprendra d'une manière telle quelle ce qui jusqu'alors était resté pour lui un profond mystère. Ainsi de la science ; à l'heure qu'il est, elle commence à sentir la nécessité d'une téléologie générale ; bientôt peut-être les voiles qui lui cachent encore la vérité tomberont. Déjà, sur plus d'un point, la lumière s'est faite ; telle ou telle téléologie spéciale, celle de l'homme, par exemple, n'est-elle pas définitivement établie ? Ne nous est-il pas démontré que, pour nous, le but de la vie, c'est en tout et partout l'observation

des lois que la conscience nous révèle, coûte que coûte, advienne que pourra?

Un mot encore sur cette classification que nous livrons à l'appréciation de ceux que ces questions intéressent. Remarquons y certaines garanties de vérité qui manquent à celles qui l'ont précédée. D'une part, la colonne scientifique repose sur une base unique, l'*ontologie;* Bacon n'avait fait que soupçonner cette condition nécessaire (25); Ampère n'en a pas même l'idée (26). D'une autre part, l'irrégularité de ses divisions et sous-divisions, opposées à l'invariable et par trop régulière dichotomie d'Ampère (27), prouverait encore pour elle; il ne faut pas étendre la nature sur le lit de Procuste; il ne faut pas la contraindre à une marche toujours égale, obstinément uniforme; il faut, au contraire, lui laisser sa libre allure et c'est ce que nous avons fait. Enfin, nous n'avons introduit dans notre terminologie, autant que nous l'avons pu, que les expressions les plus simples et les plus voisines des termes ordinaires: nous avons même eu soin d'unir presque toujours la nomenclature vulgaire à notre nomenclature scientifique, mettant partout, pour ainsi dire, dans nos traductions interlinéaires, les deux langues en regard (28).

NOTES.

(1) Ces trois combinaisons sont très-distinctes; mais représentent-elles tous les produits de l'esprit humain? Que devient, dans notre classification, l'*histoire* à laquelle Bacon accorde une si large place dans la sienne? Toute science, selon nous, traverse deux phases dont l'une prépare l'œuvre que l'autre accomplira. Le travail scientifique commence par recueillir les notions particulières, expérimentales, successives ou simultanées, qu'on peut se faire d'un objet déterminé; il se couronne en généralisant ces particularités et en les systématisant. La science de la terre nous offre, dans les monuments qui lui sont consacrés, ce double caractère; d'une part et d'abord, elle enregistre les détails que l'observation et l'induction ont pu reconnaître comme s'étant succédé dans la formation primitive du globe; ensuite et d'une autre part, elle fait de ces détails isolés, qu'elle généralise, un ensemble dans lequel nous voyons les causes, les lois qui ont présidé à ces développements successifs. Ainsi de notre espèce; sa science débute par une phase où nous recueillons les phénomènes superficiels de son évolution dans l'espace et dans le temps; elle se couronne par la généralisation de ces phénomènes et l'enchaînement des lois profondes, intimes, qui les produisent. L'histoire de l'homme n'est donc qu'un élément de la science de l'homme, comme l'histoire de la terre n'est qu'un élément de la science de la terre. Toute science en est là; toute science comprend une phase historique par laquelle elle s'ouvre : une histoire naturelle n'est pas moins nécessaire à la science de la nature, qu'une histoire des nations à la science de l'humanité. Il y a donc de l'histoire partout dans notre monde scientifique; c'est pour cela précisément que nous n'en avons mis nulle part.

(2) Nous ne trouvons chez aucun de nos philosophes une défi-

nition précise et satisfaisante en même temps de ce que nous appelons, de ce qu'il faut appeler une science, un système scientifique : celle que nous donne le *Dictionnaire des sciences philosophiques* (t. VI, p. 549) : « Un ensemble de notions liées entr'elles, non pas d'après certains rapports superficiels ou arbitrairement établis, mais d'après la raison et d'après la nature même des choses, » quoique bien vague encore, est une des meilleures que nous connaissions. Elle ne fait guère d'ailleurs que reproduire celle que Shoen (*Philosophie transcendantale*, Paris, 1831, 1 vol. in-8°., p. 42) formule d'après Kant : « Un nombre de connaissances dont les parties homogènes sont rigoureusement enchaînées les unes aux autres et soumises à une unité systématique. » Nous appelons l'attention des logiciens sur cette importante question.

(3) La classification si célèbre de Bacon se trouve dans le *De dignitate et augmentis scientiarum*, dont elle occupe huit livres sur neuf; on sait qu'elle a été reproduite avec quelques modifications par d'Alembert, en tête de l'*Encyclopédie*. Pour les deux autres, voyez — l'*Essai sur la nomenclature et la classification des principales branches d'art et de science*, ouvrage extrait du *Chrestomathia* de Jérémie Bentham, par Georges Bentham ; Paris, Bossange frères, 1823, 1 vol. in-8°., — et André-Marie Ampère, *Essai sur la philosophie des sciences*, 2 vol. in-8°., Paris, 1834-1843. — Nous ne songeons pas à donner même les noms de tous les auteurs qui, avant et après ceux que nous venons de mentionner, ont écrit sur la même question, depuis la *Margarita philosophica* de Grégoire Reisch, prieur de la Chartreuse de Fribourg, publié d'abord à Heidelberg en 1486, jusqu'à la *Pantology* de Park ; nous ferons cependant une exception pour un travail considérable, auquel nous voudrions n'avoir pas à reprocher de se tenir un peu trop en-dehors des voies battues : *Analyse, classement et nomenclature des divers ordres de lois et de phénomènes moraux et politiques et des sciences correspondantes*, par M. Léon Tillard, Paris, Aug. Durand et Ladrange, 1851, broch. in-8°.

(4) Nous avons écrit, il y a déjà bien long-temps, sur l'*Objet de la science* et sur la *Philosophie de la science*, deux articles qui, après avoir paru, le premier, dans la *Revue littéraire du Calvados*,

année 1834, pag. 208 et suiv.; le second, dans le *Pilote du Calvados*, numéro du 18 mars 1835, ont été réimprimés à la suite de nos *Leçons de philosophie sociale*, en 1838, p. 271 et suiv. Nous y renvoyons nos lecteurs. — Il nous est d'ailleurs évident que l'objet ou l'idée que nous nous en faisons, est le véritable point de départ d'une classification naturelle des choses d'abord et ensuite des sciences qui nous les représentent. Bacon et d'Alembert après lui prennent, comme on sait, pour bases de leur beau travail, les trois facultés de l'intelligence auxquelles, selon eux, tous les travaux de l'esprit se rapportent : la mémoire, l'imagination, la raison. Mais, pour que cette base fût acceptable, « il faudrait du moins, comme l'a bien vu Ampère (*Essai sur la philosophie des sciences*, t. I, p. 3), que les sciences les plus disparates ne fussent pas comprises dans une même division, et surtout que celles qui sont réellement rapprochées par de nombreuses analogies ne se trouvassent pas, partie dans une division, partie dans une autre. Or, il suffit de jeter les yeux sur ce *système figuré des connaissances humaines*, pour voir, d'une part, l'histoire des minéraux, des végétaux, des animaux, des éléments, à côté de l'histoire civile, sciences entre lesquelles on n'aperçoit aucune analogie réelle, tandis que la minéralogie, la botanique, la zoologie et la chimie qui se confondent avec les premières ou n'en diffèrent tout au plus que par le point de vue sous lequel les mêmes objets y sont considérés, se trouvent, dans une autre des trois grandes divisions, réunies à la métaphysique, à la logique, à la morale et aux mathématiques ; pour voir, d'autre part, la zoologie séparée de la botanique, par l'interposition entre ces sciences de l'astronomie, de la météorologie et de la cosmologie, qui sont à leur tour séparées des sciences physico-mathématiques par cette même zoologie. » — Voyez encore sur cette question quelques observations critiques de Destutt de Tracy, dans les *Éléments d'idéologie*, troisième partie, Discours préliminaire, édit. Lévi, 1825, p. 102, en note. — D'autres nous paraissent encore moins fondés à distribuer les sciences, d'après les trois âges de la vie humaine, l'enfance, l'adolescence, la jeunesse, à chacun desquels il leur semble que telles ou telles d'entr'elles s'adressent plus spécialement, en *instrumentales* (premier

âge), *essentielles* (second âge) *convenance* (troisième âge); les premières, telles que la science du langage, la logique, les mathématiques, étant la clef des études ultérieures; les secondes, ayant un but réel et nécessaire, étant étroitement liées au bonheur social, telles que la cosmographie, l'histoire naturelle, la médecine; les troisièmes, dépendant du goût particulier et du choix que l'on fait d'un état, telles que l'histoire, la jurisprudence, les arts manuels (voyez Diderot, *Traité de l'éducation publique*, et Arsenne Thiébaut, *Exposition du tableau philosophique des connaissances humaines;* Paris, an X, broch. in-8°.). Je retrouve des sciences *instrumentales*, destinées à servir d'*instrument* aux autres sciences, chez Pierre Prévost, *Essais de philosophie*, Genève, an XIII, t. II, p. 14; et chez Jullien, de Paris, *Esquisse d'un essai sur la philosophie des sciences*, Paris, 1819, broch. in-8°., p. 49. — Destutt de Tracy qui repousse toutes ces méthodes, en propose une qui nous paraît tout aussi défectueuse. « Le seul moyen, dit-il (loc. cit.), de classer méthodiquement les sciences humaines est de les ranger suivant l'ordre dans lequel elles naissent les unes des autres, et suivant lequel elles se secourent et s'enchaînent mutuellement. » Et, d'après ce principe, il donne comme la première de nos connaissances celle de la formation de nos idées, et range les autres au-dessous de celle-là, selon qu'elles en procèdent plus ou moins immédiatement. Il aurait cependant bien dû savoir que ce n'est pas précisément l'*idéologie*, née en quelque sorte avec lui et de lui, qui a ouvert la marche scientifique de l'humanité, et d'ailleurs ne devait-il pas craindre, en partant ainsi de l'idée, de n'en jamais sortir? Sa doctrine n'est pourtant pas tout-à-fait restée sans écho, et notre ancien camarade d'École normale, C. Farcy, dans son *Aperçu philosophique des connaissances humaines au XIX°. siècle* (1 vol. in-18, Paris, 1826), place aussi une *idéologie* en tête de sa classification. — Nous maintenons dans nos cadres une ontologie avec tous les philosophes de tous les lieux et de tous les temps; nous ne partageons, en aucune manière, les préventions, que nous regardons comme peu équitables et singulièrement exagérées, de M. Cousin, contre cette science. « Je ne sache rien, dit-il (*Cours d'histoire de la philosophie moderne*, nouvelle édition, 1re. part., t. IV, Paris,

Ladrange, 1846, p. 44), de plus vide, j'ajoute, et de plus dangereux que l'ontologie ainsi considérée à part de la physique et de la pneumatologie, à part des corps, de l'homme et de Dieu. Otez la matière, l'homme et Dieu, que reste-t-il, je vous prie, en fait d'être ? une idée générale purement abstraite, qui ne répond à rien, sinon à une opération particulière de l'esprit de l'homme. On est donc là dans l'abstraction, c'est-à dire précisément dans le néant de l'être. Mais comme ce néant on l'appelle l'être en soi, il est tout naturel qu'on finisse par lui attribuer l'existence : que dis-je ? l'existence suprême et absolue. On ne se doute pas de la foule d'erreurs et d'erreurs monstrueuses qui, depuis Aristote, sont sorties, à toutes les époques, de cette prétendue science de l'être, placée avant celle de tout être particulier, même de Dieu. Qu'a fait Spinoza après tout?... » — Bentham, qui met partout un art à côté d'une science, prend pour point de départ de sa classification l'*eudémonique* ou art du bien-être, et l'*ontologie* ou science de l'être. Voyez son *Essai*, p. 73 et suiv.

(5) Voyez, sur le κόσμος et la marche progressive de l'idée que ce mot représente, une magnifique note de M. de Humboldt dans le *Cosmos*, traduct. H. Faye, 1re. partie, p. 447 et suiv. La méthode de bifurcation a été d'ailleurs appliquée avec quelque succès aux plantes par Lamark et de Candolle, dans leur *Flore française*, et aux animaux par M. Duméril, dans sa *Zoologie analytique*.

(6) « Après que la *théologie naturelle*, dit-il (t. II, p. 31-32), nous a conduit à reconnaître l'existence de l'Être tout-puissant qui a créé l'homme et le monde, un nouveau sujet de recherches s'offre au philosophe : jusqu'à quel point peut-il, par les seules lumières de la raison, s'élever à la connaissance des attributs du Créateur ; quels sont ses attributs, et comment peut-on les concilier avec l'existence du mal physique et surtout du mal moral ? Ces hautes questions, si admirablement développées par Clarke, Leibnitz, Wolf, etc., sont l'objet d'une autre science que, conformément à l'usage, je nomme *théodicée*. » On voit aisément dans ce passage, à côté d'une division stérile et inutile qui ferait deux sciences de ce qui évidemment n'en comporte qu'une, la connaissance que nous pouvons acquérir de Dieu et de ses attributs, une confusion qui rattacherait à la science

pure de la divinité celle des relations qu'elle soutient avec le monde qu'elle a créé et qu'elle gouverne. Notre classification, plus logique, réunit ce qu'il ne fallait pas séparer, et sépare ce qu'il ne fallait pas réunir.

(7) Ampère, que nous avions suivi dans nos *Réponses aux questions de philosophie* (3e. édit., Paris, 1841, p. 1 et 2), divise tous les phénomènes dont la vie universelle se compose en deux classes, matériels d'une part, intellectuels de l'autre, et il reconnaît par suite deux ordres de sciences, des sciences *cosmologiques* et des sciences *zoologiques*. Cette division a le tort grave de séparer partout l'âme du corps et de ne jamais nous les présenter réunis, comme ils le sont dans la nature ; Ampère aura donc une anatomie animale, une physiologie animale ; il aura une psychologie ; il n'aura pas de zoologie véritable, et nous chercherons en vain chez lui une anthropologie ! Il distribue d'ailleurs (t. I, p. 28-29) son *règne* cosmologique en deux *sous-règnes*, comprenant : le premier, « toutes les vérités relatives à l'ensemble inorganique du monde » et le second, « toutes celles qui se rapportent aux êtres organisés. » — Des vues analogues avaient présidé à une *Exposition des principes et classification des sciences*, publiée, en 1821, à Paris, par Torombert. On y admet trois règnes, comprenant, le premier, les *rapports inorganiques ;* le second, les *rapports organiques ;* le troisième, les *rapports moraux*. L'auteur réduit d'ailleurs, dans une synthèse compréhensive, ces trois éléments aux deux principes reconnus sous les noms d'*esprit* et *matière*, ou de *physique* et *moral*, *moles* et *vita*, comme dit Ampère dans son *Carmen mnemonicum* (Voyez t. I, à la fin du volume) : expression heureuse, que les nécessités de la métrique imposent au savant physicien, et qui rapprocherait beaucoup sa division de la nôtre : *moles* et *vita*, ce sont presque nos êtres vivants et non-vivants. Buchez avait déjà renoncé à la distinction, comme point de départ d'une classification scientifique, des règnes organique et inorganique ; et dans ses deux ouvrages intitulés : *Introduction à l'étude des sciences médicales*, Paris, 1838, 1 vol. in-8°. (p. 114) ; et *Introduction à la science de l'histoire*, Paris, 1842, 2 vol. in-8°. (t. II, p. 17 et suiv.), il propose une classification ternaire basée sur le triple point de vue des forces que

lui présente le monde créé, et qu'il nomme *force circulaire* (astronomie, botanique, etc., etc.) ; *force sérielle* dans l'ordre physique (géogénie, histoire de la génération et des âges), et *force spirituelle* (phénomènes moraux et sociaux).

(8) Nous connaissons fort bien les doctrines qui mettent la vie non-seulement dans les plantes qu'on a quelquefois appelées des *animaux enracinés* (Voyez Charles Bonnet, *Contemplation de la nature*, X^e^. partie, chap. I et *passim*; Richard Pulteney, *Esquisses historiques et biographiques des progrès de la botanique en Angleterre*, t. I, chap. XXV, et dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, t. LVII, Paris 1821, l'article Vie, p. 467 et suiv.), mais encore dans les minéraux et partout (V. Glisson, *De substantia naturæ energetica, seu de vita naturæ*, Londres 1672, in-4°., et Robinet, *De la nature*, 4 vol. in-8°., t. IV, 7e. partie, intitulée : *De l'animalité de la nature*); mais ces rêveries nous touchent peu et nous en appelons tout simplement au sens commun. Parce que nous ne regardons comme véritablement vivants ni les minéraux, ni les végétaux, nous ne refusons point pour cela d'admettre dans cette classe les innombrables races microscopiques qui habitent « l'éternelle nuit des profondeurs océaniques (*Cosmos*, 1re. partie, p. 413) ; » et nous ne voyons aucun inconvénient à ce que Linnée *marie* métaphoriquement les plantes que, par métaphore aussi, M. de Humboldt appelle à la vie sociale (*Aphorismi et physiologia chronica plantarum*, dans la *Flora Fribergensis subterranea*, 1793, p. 178). La poésie ne messied pas aux sciences qui commencent.

(9) Bacon (*De dignitate et augmentis scientiarum*, lib. IV, cap. I), appelle la première, qui considère l'homme isolé (*segregatum*), *philosophie de l'humanité* ou *philosophie humaine*; la seconde, qui le considère comme vivant en société (*congregatum atque in societate*), *philosophie civile.*

(10) Voyez le *De dignitate et augmentis scientiarum*, loc. cit. Bacon y reconnaît d'abord une *science des choses communes au corps et à l'âme*, par laquelle s'ouvre son anthropologie, qu'elle doit, selon nous, terminer ; puis, après une décomposition assez peu intelligible de cette première science en *science de la nature indivisible de*

l'homme, et en *science de l'union de l'âme et du corps*, il reconnaît des *sciences relatives au corps* et des *sciences relatives à l'âme*. Quant aux dénominations que nous avons assignées à ces trois systèmes scientifiques, les deux premières se retrouvent partout ; la troisième ne se rencontre, je crois, avec une variante *(somatopsychologie)* que dans le livre de M. Tillard (p. 103).

(11) Nous laissons pour le moment sous ce mot générique, sans les déterminer autrement, plusieurs branches d'études dont le temps fera peut-être autant de sciences spéciales ; et entr'autres, une théorie psychologique — de la folie ou *maniologie*, — du sommeil ou *hypnologie*, etc., etc., etc. Encore une fois, nous nous enfermons ici dans les plus hautes et les plus vastes généralités.

(12) Voyez entr'autres Malebranche, *Traité de Morale*, 2ᵉ. part., ch. XI, § 10. « Les passions ne sont point mauvaises en elles-mêmes. Rien n'est mieux entendu, rien n'est plus utile pour entretenir la société, pourvu que la raison les excite et les conduise.... »

(13) Nous avions déjà hasardé ce mot dans nos *Leçons de Logique*, p. 181 ; c'était pour nous alors « l'art d'émouvoir, d'ébranler la fibre pathétique de l'âme. » Nous lui donnerions aujourd'hui, comme on voit, une signification plus large.

(14) La *technologie*, c'est, selon l'Académie, un *traité des arts en général*. En grec, le mot τεχνολογία signifie, comme le disent tous les lexiques (Voyez surtout le *Thesaurus græcæ linguæ* de Henri Etienne, éditeurs Hase, Guillaume et Louis Dindorf, t. VII, col. 219), un *discours* ou un *traité sur l'art* : et l'art, τέχνη (*Ibid.*, col. 2109-2113), c'est non-seulement l'industrie et ses divers systèmes de procédés, mais encore la grammaire, la musique, la rhétorique surtout, qu'on appelait l'*art* tout court, l'art par excellence. Ce nom pourrait donc bien être aujourd'hui donné à la théorie des arts par excellence, de ceux que nous appelons *beaux-arts*. Un de nos collègues dans l'enseignement, M. Zeller, dans un article plein de bienveillance et dont nous le remercions cordialement (Voyez *Journal général de l'Instruction publique* 18 septembre 1858), repousse cette dénomination, probablement (car il ne nous dit pas la raison qui le détermine), parce que c'est aux procédés manuels et aux théories qui s'y

rapportent que ce mot est, en France du moins, généralement appliqué. Nous connaissons la tyrannie de l'usage, *quem penes est et jus et norma loquendi :* mais cette servitude, qui pèse sur nous de tout son póids dans le commerce ordinaire de la vie, doit-elle nous suivre dans le domaine de la science ? Nous ne le pensons pas, et nous maintenons notre innovation. Nous aurions peut-être levé toutes les difficultés, en basardant le mot *kalotechnologie*, qui n'aurait après tout contre lui que ses six syllabes, devant lesquelles, si d'ailleurs il avait plus de chances en sa faveur, il serait puéril de reculer.

(15) Je trouve ce nom déjà donné par Lancelin (*Introduction à l'analyse des sciences, ou de la génération, des fondements et des instruments de nos connaissances*, 3 vol. in-8°., Paris, 1804) à « l'étude de toutes les parties solides et liquides d'où résultent la construction et le jeu des machines vivantes et particulièrement du corps humain. »

(16) Le citoyen Arsenne Thiébaut, dans son *Exposition du tableau philosophique des connaissances humaines* (Paris, de l'imprimerie de la République, an X, broch. in-8°.), est tombé dans cet excès, lorsqu'il surcharge son *tableau*, qui ne peut être que très-général, de particularités minutieuses, telles que la *taillanderie*, la *boulangerie*. la *faïencerie*, les *modes*, etc., etc. Autant en faut-il dire de Lancelin et de beaucoup d'autres. C'est ici surtout qu'il faut savoir se borner.

(17) Voyez, dans les Œuvres complètes d'Aristote, le traité intitulé *Physiognomonica*. Bacon reconnait aussi (loc. cit.) cette science, que je retrouve dans Ampère (t. II, p. 35). On a élevé contre sa réalité une foule d'objections; Lavater les a victorieusement réfutées dans plus d'un passage de ses écrits et, entr'autres, dans *L'art de connaître les hommes par la physionomie*, Paris, 1820, 10 vol. in-8°., t. Ier., p. 357, Introduction, chap. xxv. — A cet ordre de sciences appartiendrait encore et surtout, selon moi, la théorie du langage, où l'idée représente l'âme, où le son, s'il s'agit de la parole, représente le corps (Voyez nos *Leçons de Logique*, p. 120 et suiv.).

(18) L'*Économie* appelait tout naturellement l'*Écologie*, que nous n'avons pas hésité à lui adjoindre. Je croyais bien, après avoir formé

ce mot, le trouver dans Ampère, qui oppose volontiers les deux désinences *logie* et *nomie* (glossologie, glossonomie; géologie, géonomie); mais je l'y ai cherché en vain. M. Tillard, ce qui m'a plus étonné encore, ne me l'a pas non plus dérobé.

(19) C'est à cette science, dont il ne soupçonne pas d'ailleurs la constitution future, que Bossuet a consacré le dernier chapitre de son beau traité *De la connaissance de Dieu et de soi-même*. M. Tillard est le seul, à ma connaissance, qui en ait conçu l'idée; il la nomme *anthropothérionomie* (p. 94 et 95).

(20) On pourrait encore l'appeler *uranographie* avec quelques écrivains, M. Jullien, de Paris, entr'autres (Voyez le *Tableau synoptique des connaissances humaines*, annexé à son *Esquisse d'un Essai sur la philosophie des sciences*, Paris, 1819, broch. in-8°.), ou plûtot *uranologie*, que je trouve dans le *Tableau synoptique* qui clôt le livre de Lancelin. Notre *géologie* s'en détacherait mieux qu'elle ne le fait de l'*astronomie* qui embrasse, dans son enceinte plus vaste ou moins nettement déterminée, la connaissance de notre globe comme de tous les autres corps stellaires et planétaires. Alsted (*Encyclopedia universa in quatuor tomos divisa*, t. I, p. 13, et t. II, p. 386) l'appelle *uranométrie* : « Uranometria est scientia sphæræ cœlestis. » — M. de Humboldt, dans son *Cosmos* (traduct. H. Faye, t. III, p. 29, 1re. partie), distingue un *règne uranologique*, qu'il oppose au *règne tellurique*, et qu'il divise en deux sciences: l'*astrognosie* ou *astronomie sidérale*, et une autre science comprenant le système solaire ou planétaire. « Il est inutile, ajoute-t-il, de s'arrêter à signaler ici une fois de plus combien cette nomenclature ou ces subdivisions sont incomplètes et peu satisfaisantes. On a introduit des noms dans les sciences naturelles, long-temps avant d'avoir suffisamment apprécié le vrai caractère de leurs divers objets, et d'avoir délimité ces objets d'une manière rigoureuse. »

(21) C'est au fond l'idée que je trouve, s'appliquant seulement à un point de vue plus restreint, dans ce passage d'un livre curieux qui a récemment paru : « Je travaille actuellement à un nouveau plan d'une histoire naturelle générale. Je pense qu'on devrait rechercher soigneusement les rapports de tous les êtres existants avec

le reste de la nature, et montrer surtout leur part dans l'économie de ce grand Tout. En faisant ce travail, je voudrais qu'on partit des choses les plus simples, par exemple de l'eau et de l'air, et qu'après avoir parlé de leur influence sur l'ensemble, on passât peu à peu aux minéraux composés ; de ceux-ci aux plantes et ainsi de suite, et qu'à chaque pas, on recherchât exactement le degré de la composition ou, ce qui revient au même, le nombre des propriétés que ce degré présente de plus que le précédent, les effets nécessaires de ces propriétés et leur utilité dans la création. Un pareil ouvrage est encore à faire. » *Lettres de Georges Cuvier à C. M. Pfaff*, 1788-1792, *sur l'histoire naturelle, la politique et la littérature*, traduites de l'allemand par Louis Marchant, Paris, 1858, p. 70-71. — On trouve une *Idée d'une échelle des êtres naturels* en tête des *Œuvres* de Charles Bonnet ; elle commence par l'*homme*, au-dessous duquel se placent : 1°. l'*orang-outang*, 2°. le *singe* : et elle se termine par l'*eau*, puis l'*air*, puis le *feu*, et enfin les *matières plus subtiles*.

(22) Notre *Dictionnaire des sciences philosophiques* (t. VI, p. 840) reconnaît bien déjà une *téléologie*, ou « philosophie appliquée à la connaissance des fins de la création et de chaque être en particulier » ; mais il ne veut pas qu'on en fasse une branche spéciale de la philosophie. Depuis long-temps déjà nous avions envisagé la chose sous un tout autre jour, et nos *Réponses aux questions de philosophie*, qui admettaient une *téléologie de l'univers*, une *téléologie de l'homme* (n°. XXXIX, § 1), n'auront pas peu contribué à populariser et l'idée et le mot.

(23) Bacon, *De dignitate et augmentis scientiarum*, lib. IV, cap. III, et la Bible, Genèse, chap. II, v. 7.

(24) On sait que pour Descartes le *principal siége de l'âme*, c'est cette petite glande située au milieu du cerveau et connue sous le nom de *glande pinéale*. Voyez *Les passions de l'âme*, 1re. partie, art. 31 et 32.

(25) Bacon, dans le *De dignitate et augmentis scientiarum* (lib. III, cap. I), admet bien, sous le nom de *philosophie première*, une science universelle qui sera la mère commune de toutes les autres et qui ne considèrera que ce que les choses ont de plus élevé, que leurs som-

mités ; mais on voit, par les détails qu'il présente comme appartenant à cette science : « Une maladie putride est plus contagieuse dans ses commencements qu'à son point de maturité » et « Ce qui tend à conserver la forme même du gouvernement dans sa nature propre est plus puissant que ce qui contribue seulement au bien-être des membres individuels de la république » ; que, pour Bacon, cette *philosophie première* est moins une science de l'être proprement dit qu'une science des rapports les plus généraux que les êtres, c'est-à-dire Dieu, la nature et l'homme, soutiennent entr'eux. Il y ferait même entrer, ce qui lui enlèverait complètement son caractère d'universalité, des axiomes qui seraient communs non pas à toutes les sciences, mais à *plusieurs* d'entr'elles : « Scientia quæ sit receptaculum axiomatum, quæ particularium scientiarum non sint propria, sed *pluribus* earum in commune competant. » Il faut reconnaître cependant que l'*Encyclopédie*, avec laquelle nous nous sommes à peu près rencontré, avait précisé la doctrine du chancelier anglais et l'avait même nommée comme nous l'avons, de notre côté, précisée et nommée nous-même ; le tableau annexé à l'exposition du *Système figuré des connaissances humaines* (voyez d'Alembert, *Œuvres complètes*, Paris, 1805, t. I, p. 352), admet au sommet des *sciences philosophiques*, produit de la *raison*, une *métaphysique générale* ou *ontologie*, ou *science de l'être en général, de la possibilité, de l'existence, de la durée*, qui est bien au fond celle que, sous le nom d'*ontologie*, nous plaçons en première ligne dans notre classification. Ajoutons que Bacon et d'Alembert n'ont même cherché instinctivement ce principe d'unité, cette tête, si je puis m'exprimer ainsi, que pour une partie de leur système, c'est-à-dire pour les connaissances qu'ils rapportent à la raison ; et qu'ils laissent *acéphales* les deux autres branches relatives à la mémoire et à l'imagination, et par suite le système tout entier.

(26) Ampère commence résolûment par ses deux règnes, *sciences cosmologiques*, *sciences noologiques*, qu'il laisse aller chacun de son côté, sans se mettre jamais en peine de les unir.

(27) Il y a cependant une forme sous laquelle cette bifurcation épuisant nécessairement le sujet qu'elle divise, présente au moins un grand avantage dont on n'est que rarement assuré avec les autre

méthodes, celui de ne rien laisser en-dehors d'elle : elle consiste, dit Bentham, qui la suit rigoureusement (Voyez son *Essai*, ch. III), à choisir quelque propriété possédée par une partie du tout et non par l'autre, de manière à pouvoir appliquer à ces deux parties les deux formules contradictoires : *Le sujet de la première branche est doué de telle propriété; le sujet de la seconde en est dénué :* c'est cette méthode que nous avons appliquée nous-même, quand nous avons divisé les êtres en *vivants* et *non-vivants*. Mais évidemment une classification de ce genre, si elle a le mérite d'être *exhaustive*, pour me servir de l'expression du philosophe anglais, a malheureusement aussi l'inconvénient d'être, sur un de ses points, purement *négative ;* la première branche, avec elle, sera déterminée ; la seconde laissera sans détermination les faits divers qu'elle contient. Ce n'est point là un vice sans remède, si l'on n'use du procédé qui en est atteint que pour telle ou telle partie de la classification ; les sous-divisions de la partie indéterminée en détermineront le contenu ; ainsi nos êtres *non-vivants*, en devenant des *astres*, des *plantes*, des *minéraux*, prennent pour nous le caractère positif qui leur manquait tant qu'ils n'étaient que des êtres privés de la vie ; si, au contraire, vous vous obstinez à faire marcher de concert, jusqu'au bout du système, votre affirmation et votre négation, vous condamnerez, sans nécessité aucune, la seconde branche de votre dernière division à une indétermination non plus provisoire, mais éternelle ; et cette indétermination, vous la subirez, vous vous l'imposerez, pour une classe de généralités qui, tirées immédiatement de l'observation et de l'expérience, sont précisément, de tous les éléments que vous réunirez dans votre ensemble, les plus nettement déterminés.

(28) Nous ne terminerons pas ces notes sans offrir ici à l'un de nos plus intelligents auditeurs, M. Fierville, licencié ès-lettres de notre Faculté, à qui nous devons, en grande partie, la rédaction de ces leçons, nos plus sincères et nos plus affectueux remerciments.

RECHERCHES

SUR

L'ÉPIGRAPHE DE L'ESPRIT DES LOIS ;

PAR M. F. DEMIAU DE CROUZILHAC,

Membre titulaire.

Ce fut vers le milieu du XVIIIe. siècle que l'*Esprit des Lois* fit en Europe son apparition. On sait quelle sensation ce livre produisit dans le monde des philosophes et des penseurs, malgré les conditions de temps et de réflexion que la nature de l'ouvrage rendait indispensables pour qu'on pût le bien comprendre et le lire avec fruit. On sait aussi de quelles vives et nombreuses critiques il fut l'objet, surtout en France, de la part des esprits les plus élevés; les femmes même s'en mêlèrent et, joignant le frivole au sérieux, ne craignirent pas de faire des jeux de mots sur le titre de ce bel ouvrage. La postérité est venue, qui a fait justice de tout cela, et qui, sans s'arrêter à quelques imperfections, a classé le livre de Montesquieu parmi les hautes conceptions dont la France est en droit de s'honorer.

Montesquieu est donc bien définitivement, et sans trouble, en possession de sa gloire. Toutefois, dans une réunion solennelle, un trait lancé par une main habile est venu, il n'y a pas long-temps, tomber aux pieds de sa statue. On a prétendu que Montesquieu s'était

fait illusion, non sur un principe d'économie politique plus ou moins contesté, ni à propos d'un fait historique plus ou moins douteux, mais sur le choix de l'épigraphe latine qu'il a placée en tête de l'*Esprit des Lois*.

Ce n'est pas la première fois que cette épigraphe a fixé l'attention des critiques; on en a recherché le sens avec une certaine curiosité. Ne nous en étonnons pas; rien de ce qui est sorti de la plume de Montesquieu n'est indifférent. D'ailleurs, pourquoi dédaignerait-on l'épigraphe d'un ouvrage d'esprit? Si elle est ingénieuse et bien choisie, elle peut prévenir favorablement le lecteur. L'épigraphe indique assez habituellement l'objet du livre et la pensée intime de l'écrivain; ne l'a-t-on pas délicatement définie : une goutte de lumière condensée? Il peut aussi arriver qu'elle fasse allusion à la position dans laquelle s'est trouvé l'auteur, ou bien aux circonstances particulières au milieu desquelles son œuvre s'est produite; c'est justement ce dernier cas qui s'est réalisé pour l'épigraphe de l'*Esprit des Lois*.

Montesquieu a écrit, sur la première page de son livre, cet hémistiche d'un vers d'Ovide :

Prolem sine matre creatam.

Un auteur judicieux a dit : « Il y a du bonheur et de l'esprit à employer les paroles d'un poète à une chose à laquelle ce poète ne pensa jamais, et de le faire si à propos qu'elles semblent faites exprès pour le sujet auquel elles sont appliquées, pourvu que ce soit sans estropier le vers. »

Montesquieu n'a point estropié l'hémistiche d'Ovide ; il l'a cité tel qu'on le lit au livre II des *Métamorphoses ;* il l'a appliqué à une situation à laquelle Ovide n'a pas pensé, et cependant il en a fait l'application avec autant de justesse que d'à-propos. Seulement, cette situation, toute personnelle à Montesquieu, n'a pas été suffisamment connue, et l'on s'est égaré dans la voie de l'interprétation, ce qu'on eût évité si, à une lecture attentive de l'*Esprit des Lois*, on eût joint l'appréciation exacte d'un fait qui a précédé, de très-près, sa publication.

M. Walcknaer, qui a écrit la vie de Montesquieu, a dit, en parlant de l'*Esprit des Lois :* « Montesquieu y mit pour épigraphe : *Prolem sine matre creatam* (postérité sans mère), *indiquant ainsi, avec raison, que son ouvrage n'avait point de modèle* »

M. Walcknaer ajoute, en note : « On a prétendu que cette épigraphe était énigmatique ; si c'est une énigme, le mot ne nous en paraît pas difficile à trouver, et le sens que nous lui donnons nous semble évident. »

Un traducteur de *La Politique* d'Aristote, M. Millon, professeur de législation à l'École centrale de Paris, avait dit, en 1803, avant M. Walcknaer, dans une notice sur les œuvres d'Aristote : « Qu'on se donne la peine de comparer les ouvrages des économistes de nos jours avec le premier livre de *La Politique* d'Aristote, et l'*Esprit des Lois* avec les livres III, IV et VI, on verra si les économistes sont les inventeurs de leur système, *et si Montesquieu a été fondé à mettre pour épigraphe à son livre : Prolem sine matre creatam* ».

Ainsi, d'après Walcknaer, Montesquieu, dans le

sens qu'on lui prête, a eu raison; suivant Millon, il a eu tort.

Dans un fort bon discours prononcé, le 16 novembre 1857, à la rentrée solennelle des Facultés de l'Académie de Caen, un savant professeur, faisant l'éloge de Bodin, le publiciste du XVI°. siècle, et faisant remarquer que le Droit politique n'avait dans ses traditions ni la continuité ni l'éclat de celles du Droit civil, ajoutait ces paroles : « Mais Montesquieu s'est fait ou a voulu faire illusion lorsque, dans son épigraphe : *Prolem sine matre creatam*, il a semblé indiquer *qu'il n'avait pas d'ancêtres et qu'il était né de lui-même; il a des aïeux et aussi une postérité.* »

Je me figure que Montesquieu serait bien étonné s'il entendait tenir ce langage, lui, ami de la gloire, il est vrai, mais si mesuré, si sincère, ennemi de l'ostentation, modeste jusque dans la bienfaisance, et qui a fait si franchement l'éloge de ceux qui ont traité avant lui les mêmes matières.

Ce n'est assurément pas d'Alembert qui eût ainsi interprété l'épigraphe; car, dans l'éloge qu'il a fait de Montesquieu, il le félicite d'avoir évité les défauts des écrivains du même genre qui l'ont précédé, et nomme les principaux auteurs dont notre grand publiciste a fait son profit. Ce n'est pas non plus La Harpe, car il a dit que le *Traité de la République* de Bodin avait été *le germe de l'Esprit des Lois*. Ce n'est pas surtout M. Villemain, lui qui, en publiant sa traduction de *La Politique* de Cicéron, a écrit dans le discours préliminaire : « Aristote avait fait le Recueil des lois et des constitutions de plus de cent cinquante-huit États, de-

puis l'opulente Carthage jusqu'à la pauvre et petite Ithaque. Ses huit livres politiques sont le résumé de ce travail ; c'est, pour ainsi dire, l'*Esprit des Lois de l'antiquité.* »

Non, jamais Montesquieu n'a eu la prétention qu'on suppose. Avec quelle réserve il parlait de son grand ouvrage : « S'il m'est permis de prédire la fortune de mon livre, il sera plus approuvé que lu ; de pareilles lectures peuvent être un plaisir, elles ne sont jamais un amusement. J'avais conçu le dessein de donner plus d'étendue et de profondeur à quelques endroits de mon *Esprit ;* j'en suis devenu incapable. »

Ailleurs, il s'exprime ainsi à propos du même ouvrage : « Je ne crois pas avoir totalement manqué de génie. »

Il y a loin de là, il faut en convenir, au fameux *Exegi monumentum ære perennius* d'Horace, et à ces vers d'Ovide s'écriant avec orgueil :

> Jamque opus exegi quod nec Jovis ira, nec ignes,
> Nec poterit ferrum, nec edax abolere vetustas.

Je me suis demandé comment on avait pu se méprendre à ce point sur l'intention de Montesquieu ; il faut que l'on ait oublié avec quel soin et quelle exactitude il indique les sources où il a puisé, et les grands hommes qui lui ont ouvert la carrière. Comme ses regards se reposent avec complaisance sur les écrivains de l'antiquité : *Nous lisons dans la République de Platon....... Aristote nous apprend....... Cicéron nous dit dans son Traité des Lois.....!* Les voilà les modèles ; il y revient à chaque instant, il se plaît à les consulter et semble converser avec eux. Lorsqu'il n'est pas de

leur avis, il met à les contredire une certaine retenue : *L'embarras d'Aristote*, dit-il, *paraît visiblement quand il traite de la monarchie;* mais s'agit-il de l'éducation, de l'ostracisme et d'une foule d'autres sujets, il comprend qu'il ne peut mieux faire que de partager l'opinion du grand philosophe, et il ne se fait aucun scrupule de la citer textuellement. Lorsqu'il examine le Droit public moderne, il sait bien rendre justice aux auteurs qui en ont posé les bases, et il ne dissimule pas les emprunts qu'il leur fait. Sur nos vieilles coutumes, c'est à Beaumanoir qu'il a recours, et il lui doit de nombreuses remarques. Passe-t-il aux lois et aux usages de l'Orient, il nomme les voyageurs qui lui servent de guide, et il les suit même, a-t-on dit, avec un peu de crédulité. S'il consacre plusieurs chapitres à discuter et à combattre le *Traité de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*. c'est qu'il croit que l'ouvrage de l'abbé Dubos roule sur un faux système, et il tient à le réfuter. Mais cela ne l'empêche pas de dire avec autant de modestie que d'impartialité : *Le public ne doit point oublier qu'il est redevable à M. l'abbé Dubos de plusieurs compositions excellentes ; je ne tirerai de toute ma critique que cette réflexion : Si ce grand homme a erré, que ne dois-je pas craindre ?*

Avant d'interpréter, comme on l'a fait, l'épigraphe dont je m'occupe, on aurait dû s'arrêter aussi sur les dernières lignes de la préface qui la suit : « *Quand j'ai vu*, dit Montesquieu, *ce que tant de grands hommes, en France, en Angleterre, en Allemagne, ont écrit avant moi, j'ai été dans l'admiration ; mais je n'ai point perdu le courage. Et moi aussi je suis peintre, ai-je dit*

avec le Corrége. » En se comparant, dit d'Alembert, à ceux qui ont couru avant lui cette grande et noble carrière, il a pu s'écrier avec un célèbre peintre : « *Anch' io son pittore.* » Oui, sans doute ; mais pour pouvoir écrire en tête de son ouvrage : Voici un livre sans modèle et un auteur né de lui-même, il aurait fallu être le premier publiciste dans l'ordre des temps, ou ne rien devoir à ses devanciers. Que si, au contraire, on arrive après Platon, Aristote, Cicéron ; si on ne peut faire un pas dans l'antiquité sans s'appuyer sur ces grands philosophes ; si, dans l'examen des législations modernes, on est forcé de discuter ou de reproduire les écrivains des derniers siècles, on pourra, grâce à la nouveauté du plan, à la profondeur des vues, à la finesse des observations, au charme séduisant du style, être le plus élevé dans l'échelle du mérite ; mais on ne sera pas pour cela, seul, sans aïeux, sans famille, et les grands écrivains d'Athènes et de Rome auront toujours le droit de réclamer leur part dans le respect filial de Montesquieu.

Notre grand publiciste le savait bien, et aussi il s'est bien donné de garde de dire ce qu'on met si gratuitement sous sa plume.

Quel est donc le sens de l'hémistiche : *Prolem sine matre creatam* ? Traduisons ; il s'agit, non d'une *postérité*, comme le dit M. Walcknaer, mais d'un *enfant* créé sans mère.

Pallas avait renfermé dans une corbeille Erichtonius, enfant créé sans mère :

> Pallas Erichtonium, prolem sine matre creatam,
> Clauserat.

Elle confia cette corbeille aux trois filles de Cécrops, en obtenant d'elles la promesse de ne pas l'ouvrir ni chercher à pénétrer son secret. Aglaure, l'une d'elles, rit de la timidité de ses sœurs, ouvre la corbeille et voit un enfant.

Ovide dit un peu plus loin : Pallas retrouve Aglaure et la reconnait ; elle se souvient du jour où, contre la foi jurée, Aglaure vit l'*enfant de Vulcain*, *du Dieu de Lemnos*, enfant créé sans mère :

> Quum, sine matre creatam,
> Lemnicolæ stirpem contra data fœdera vidit.

Les critiques, qui ont interprété à leur manière l'épigraphe de l'*Esprit des Lois*, n'ont sans doute pas cherché à connaître l'origine d'Erichtonius, de cet enfant de Vulcain, créé sans mère.

Vulcain ayant fabriqué des armes pour les dieux de l'Olympe, Jupiter lui demanda ce qu'il voulait pour récompense, et jura, par le fleuve du Styx, de le lui accorder. Vulcain demanda la main de Minerve. Jupiter contrarié, mais lié par son serment, ne put refuser ; il tourna la difficulté ; il avertit Minerve et l'engagea à se tenir sur ses gardes ; Vulcain rencontre Minerve et s'approche d'elle ; la Déesse le repousse.... Voyons ce que dit Lactance : *De falsa religione*, lib. I, cap. 17 :

« Cum Vulcanus Diis arma fecisset, eique Jupiter optionem dedisset præmii quod vellet postulandi, jurassetque, per infernam paludem, se nihil negaturum, tunc faber claudus Minervæ nuptias postulavit. Hic Jupiter Optimus Maximus, tanta religione con-

« strictus, abnuere non potuit; Minervam tamen mo-
« nuit repugnare, pudicitiamque defendere. Tunc
« in illa colluctatione, Vulcanum aiunt..... unde sit
« Erichtonius natus. »

Saint Augustin dit à peu près la même chose : *De civitate Dei*; lib. XVIII, cap. 12 : « Erichtonii regis Vul-
« canus et Minerva parentes fuisse dicuntur; sed quo-
« niam Minervam virginem volunt, in amborum con-
« tentione Vulcanum commotum..... »

Voilà pour Erichtonius; maintenant retournons à Montesquieu.

Montesquieu s'était senti plus d'une fois découragé dans la composition de l'*Esprit des Lois;* il l'abandonnait et le reprenait tour-à-tour : *J'ai mille fois*, dit-il, *envoyé au vent les feuilles que j'avais écrites; je sentais tous les jours les mains paternelles tomber.*

Quand l'ouvrage fut terminé, son anxiété fut la même; ce grand philosophe qui avait pu, par la seule puissance de la réflexion, venir à bout de sa vaste entreprise, ne voulut pas, quand il l'eut achevée, rester dans l'isolement. Avant de s'occuper de la publication, il exprima le désir d'avoir un aide ou un appui; il demanda des conseils; il chercha, parmi les hommes de goût, un ami qui lui donnât le concours de ses lumières pour ce qu'on appelle la dernière main; il voulait trouver aussi ce regard bienveillant qui, au moment décisif, nous encourage et nous rassure, qui semble prédire le succès et nous accompagne jusque dans l'avenir.

Il avait d'abord jeté les yeux sur un savant Italien, l'abbé de Guasco, lauréat de l'Académie des inscrip-

tions et belles-lettres qui le compta parmi ses honoraires étrangers. Il lui avait écrit en 1744 : *Je me fais une fête de vous mener à ma campagne de la Brède ; comme vous avez du goût, je veux vous consulter sur mon grand ouvrage qui avance à pas de géant.*

Deux ans plus tard, en 1746, il l'avait entretenu de son désir de faire paraître l'ouvrage, et lui avait dit, en terminant sa lettre : *Je souhaite ardemment que mon ouvrage* AIT UN PARRAIN TEL QUE VOUS.

Contre l'attente de Montesquieu, il n'en put être ainsi; des projets de voyage s'y opposèrent.

Mais Montesquieu avait à Paris un ami qui jouissait auprès des grands d'un crédit que lui assuraient et son esprit et sa fortune ; c'était Helvétius, fermier-général. Helvétius avait vu Montesquieu au château de la Brède et les entretiens de ces deux personnages avaient roulé plus d'une fois sur les points les plus élevés de la science politique. Montesquieu lui adressa son manuscrit. Malheureusement, nous n'avons pas sa lettre; mais que va-t-il lui demander et que pourra-t-il obtenir? *Minerve se prêtera-t-elle au vœu du dieu de Lemnos?* Non ; Helvétius relut jusqu'à trois fois le manuscrit de Montesquieu, lui refusa nettement son suffrage, et, d'accord avec Saurin, leur ami commun, il écrivit à l'illustre auteur : « Vous composez avec le pré-
« jugé, comme un jeune homme entrant dans le monde,
« en use avec les vieilles femmes qui ont encore des
« prétentions ; quant à nos robins, ils ne sont en état
« ni de vous lire ni de vous juger. »

Ainsi repoussé, privé d'un patronage ou d'un concours dont il sentait tout le prix, Montesquieu eut foi

dans son génie ; son biographe le dit en termes formels : *Voyant son ami se retirer et s'éloigner de lui*, il maintint son manuscrit sans y rien changer, et avant de l'envoyer à l'impression, il y mit pour épigraphe :

PROLEM SINE MATRE CREATAM,

indiquant ainsi, avec raison, que son ouvrage n'avait point de modèle

Eh non ! M. Walcknaer, ce n'est pas cela, vous vous trompez ; tout savant que vous êtes, vous avez mal traduit Ovide, et vous n'avez pas compris Montesquieu ; ce livre, fruit précieux de ses veilles, c'est un autre *Erichtonius*, il est venu au monde sans mère ; mais son père se nomme Montesquieu, et ce grand nom vaut bien la peine qu'on le défende des étranges méprises dont il est l'objet.

Je borne là mes recherches et mes observations ; c'est bien assez pour une épigraphe. Du reste, elle n'est pas la seule que Montesquieu ait placée dans l'*Esprit des Lois* ; ayant à traiter des révolutions des lois civiles en France, il emprunte encore un vers d'Ovide et écrit en tête du livre XXVIII :

In nova fert animus mutatas dicere formas
Corpora.

S'il veut consacrer quelques pages aux matières de commerce, il se rappelle que dans ses voyages une bouche savante lui a fait connaître les lois commerciales des deux mondes, et tout-à-coup il songe à Iopas, chantant, au banquet de Didon, les merveilles

du ciel que le grand Atlas lui a révélées, et il met, au liv. XX, cette épigraphe prise de Virgile :

Docuit quæ maximus Atlas.

Quelle imagination riante, gracieuse, poétique, s'unissait, dans ce grand écrivain, au jugement sûr, à la droite raison! il invoque les Muses avant d'entrer dans l'examen des législations : *Vierges du mont Piérie, entendez-vous le nom que je vous donne, inspirez-moi;* NARRATE, PUELLÆ PIERIDES; Juv., sat. 4. C'est qu'en écrivant dans le but d'éclairer les hommes et dans l'espoir de faire un livre utile à leur bonheur, son sujet s'est embelli et son travail a perdu toute sa sécheresse.

A-t-il à parler des moyens d'accroître la population? soudain l'auteur du temple de Gnide se réveille et, au liv. XXIII, la belle invocation de Lucrèce se place sous sa plume.

Parvenu enfin au terme de son ouvrage, *Italiam*, s'écrie-t-il, *Italiam!* Voyageur fatigué, il jette la rame et touche la terre dans une sorte de ravissement :

Italiam! primus conclamat Achates.

Pour nous qui, de temps à autre, aimons à ouvrir l'*Esprit des Lois*, à le relire et à l'étudier, nous reprenons volontiers la mer avec Montesquieu, et arrivé au port sans effort et sans peine, ce n'est pas de nous que l'on dira ce que Virgile dit des compagnons d'Achate :

Italiam læto socii clamore salutant.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. CHAUVIN,

PROFESSEUR DE BOTANIQUE ET DE GÉOLOGIE A LA FACULTÉ DES SCIENCES, ANCIEN TRÉSORIER DE L'ACADÉMIE;

Par M. René LENORMAND,

Membre correspondant.

La voix mourante d'un ami m'a désigné pour faire sa biographie. En me confiant le doux et triste devoir de retracer sa vie et de rappeler les services par lui rendus à la science, il a consulté son cœur, sans consulter mes forces. Il a voulu que celui qui l'avait aimé dès son enfance, le compagnon de ses études, le confident de ses pensées et de ses travaux, le fît connaître comme il le connaissait lui-même. A ces titres, je puis et je vais l'essayer.

Depuis quelques années, l'histoire naturelle et la botanique, principalement, ont été affligées par des pertes bien douloureuses. Notre pays est un de ceux que la mort a le moins épargnés, et où elle semble avoir choisi de préférence les plus illustres victimes : Lamouroux, devenu notre compatriote, qui savait rendre ses leçons si attrayantes, et dont les ouvrages ont ouvert une nouvelle route à l'étude des Algues et

des Polypiers ; — Turpin, non moins excellent physiologiste qu'habile dessinateur, arrivé à l'Institut par la seule supériorité de son mérite ; — de Brébisson père, l'un des plus savants entomologistes de France, dont le nom nous est d'autant plus cher, que son fils lui prête encore un nouvel éclat ;— Delise, — Despréaux, tous deux Bretons, mais naturalisés Virois par leurs mariages : le premier justement célèbre par ses remarquables travaux sur les Lichens ; l'autre, voyageur intrépide, auquel les herbiers les plus riches sont redevables de nouveaux trésors rapportés de Terre-Neuve, de Grèce et des Canaries, et qui a publié un curieux mémoire sur les Laminaires de nos côtes ; — Dubourg-d'Isigny, également cher aux lettres, aux sciences et à la magistrature ; nature d'élite qui réussissait dans toutes les études qu'elle voulait entreprendre ; pour qui la botanique normande avait un attrait tout particulier, et qui nous a donné un précieux catalogue des plantes phanérogames et cryptogames de l'arrondissement de Vire ;— de Gerville, qui nous a indiqué le premier une foule de végétaux rares, croissant dans le nord du département de la Manche, et dont les recherches sur les coquilles vivantes et fossiles de la même contrée ont été plus utiles encore à la science ; — de Magneville, le créateur, en quelque sorte, du magnifique muséum d'histoire naturelle dont la ville de Caen s'enorgueillit à si juste titre, et qui a prouvé, par plusieurs mémoires, quelle était l'étendue de ses connaissances en géologie ; — Dumont-d'Urville, dont les expéditions scientifiques ont produit de si merveilleux résultats et qui, toujours amant passionné

de la botanique, a recueilli, dans chacun de ses voyages, de nombreuses collections de plantes, presque toutes nouvelles ou d'une rareté extraordinaire.

A cette liste, déjà si longue, et où ne figurent pourtant point tous les hommes qui ont droit à nos justes regrets, il faut ajouter maintenant le nom de celui qui mérite si bien d'y tenir une place distinguée.

François-Joseph Chauvin naquit à Vire, le 3e. jour complémentaire an V (29 septembre 1797). Ses parents, entourés de l'estime et de la considération de leurs concitoyens, étaient fabricants de draps. Ils ne négligèrent rien pour développer en lui les heureuses dispositions qu'il annonçait dès son enfance.

Après avoir fait de très-bonnes études au collége de Vire, il se rendit à Caen pour suivre les cours de l'École de Droit. Il ne lui fallait plus que trois mois pour soutenir sa thèse et être reçu avocat, lorsqu'un événement imprévu vint changer tous ses projets d'avenir.

La ville de Caen avait envoyé à la chambre des députés M. de La Pommeraye, qui se plaça dans les rangs de l'opposition. Cette conduite lui valut les sympathies des étudiants en Droit et en Médecine, et ils résolurent d'aller le complimenter pendant un voyage qu'il fit à Caen en 1822. Choisi par ses camarades pour être leur interprète, Chauvin ne déclina pas ce périlleux honneur. Il se rendit avec eux à l'hôtel de M. de La Pommeraye, qui les accueillit avec la plus grande cordialité. Après de chaleureuses et patriotiques paroles échangées entre le député et les jeunes gens, ceux-ci se retirèrent heureux, calmes

et s'applaudissant d'avoir accompli ce qu'ils regardaient comme un devoir.

Cette manifestation n'entraîna pas le moindre désordre; mais, aux yeux de l'Autorité, elle était un scandale qu'il fallait sévèrement punir pour qu'il ne se renouvelât pas à l'avenir. Seulement, afin de conserver un air de clémence, elle se contenta de frapper trois élèves, parmi lesquels Chauvin était désigné d'avance à ses coups. Traduit devant le Conseil académique, il fut condamné à perdre deux inscriptions. Trop fier pour se soumettre à une décision qui lui paraissait injuste, il abandonna la carrière à laquelle il se destinait et se voua tout entier à la science.

Jusqu'alors la botanique n'avait été pour lui qu'un délassement à des études plus sérieuses : il résolut de lui demander la place qu'il croyait devoir occuper dans la société. L'obtenir n'était pas chose facile ; mais il était animé du feu sacré qui ne connaît aucun obstacle.

A peine quatre années s'étaient-elles écoulées depuis qu'il avait commencé, en sortant du collége, à explorer les environs de Vire et à étudier, sans le secours d'aucun maître, les plantes qu'il avait rencontrées. La Flore de Caen lui avait offert à son tour des richesses qu'il s'était empressé de recueillir. Il ne marchait plus à tâtons dans la voie du progrès; mais quelle distance lui restait à parcourir avant d'atteindre le but qu'il se proposait! Que de circonstances pouvaient rendre tous ses efforts inutiles!

N'importe! l'ardeur de l'étude ne lui procurait-elle pas sans cesse des jouissances infinies? Lui eût-il

été possible d'y renoncer après en avoir goûté les charmes ?

La ville de Caen, toujours fidèle au culte du bon, du grand et du beau, possédait dans ses murs un nombre considérable de savants naturalistes ; mais leurs travaux, isolés et concentrés dans leur cabinet, étaient presque tous perdus pour la science : c'est tout au plus si quelques amis en avaient connaissance. Pour réunir en un seul foyer tous ces rayons épars et utiliser leur lumière, la Société Linnéenne du Calvados fut créée. Chauvin fut appelé un des premiers à en faire partie.

La cryptogamie commençait à devenir l'objet de sa prédilection. Il en donna la preuve par un mémoire fort remarquable sur les fougères du Calvados, qu'il ne tarda pas à présenter à ses collègues, et qui reçut les honneurs de l'impression. Les Lichens, les Mousses attirèrent aussi son attention ; mais les Algues le séduisirent encore davantage. Encouragé, guidé par Lamouroux, son maître et son ami, il porta particulièrement ses recherches sur cette famille. Sa vocation était désormais fixée : elle allait bientôt porter ses fruits.

En 1824, il préluda par une *Note sur cinq Thalassiophytes inédites*. Bory de Saint-Vincent, à qui elles furent communiquées, reconnut qu'elles étaient effectivement nouvelles. Il les a décrites dans son *Histoire des Hydrophytes, récoltées par d'Urville et Lesson, dans leur Voyage autour du monde sur la corvette la Coquille*. Mais, pour rendre un juste hommage à l'auteur de la découverte, il donna le nom de *Sphærococcus Chau-*

vinii (1) à l'une d'elles, que Chauvin appelait *Delesseria formosa.* Pour une autre, appartenant au groupe des *Caulerpa*, il créa le genre *Chauvinia*, qui se compose actuellement de vingt-quatre espèces, d'après le *Species Algarum* de Kützing.

Cet heureux début mérite d'autant mieux d'être signalé, qu'à peine la lumière commençait à se faire au milieu des ténèbres qui jusqu'alors avaient enveloppé l'Algologie. Turner, Dillwyn, Stackhouse et Lyngbye étaient parvenus à faire connaître un certain nombre d'Hydrophytes, grâce à leurs magnifiques ouvrages ; mais ces livres, d'un prix excessif et d'une rareté extraordinaire, ne se rencontraient que dans quelques bibliothèques privilégiées, où ils étaient plutôt des objets de curiosité que d'étude. Il fallait, en quelque sorte, se contenter de l'*English Flora* de Hooker et du *Systema Algarum* de C. Agardh, qui venaient de paraître; car l'*Essai sur les Thalassiophytes non articulées* de Lamouroux n'avait fait qu'établir des ordres et des genres, sans décrire les espèces qui les composaient.

Chauvin mit à profit toutes les Algologies qu'il put se procurer ou consulter. Il se familiarisa peu à peu avec les Hydrophytes qui croissent dans la mer et dans nos eaux douces, il en recueillit une grande quantité, s'appliquant à les préparer de manière à leur conserver les formes élégantes et les brillantes couleurs qu'elles ont dans leur élément natal. Dès-lors, le projet d'en publier un jour des collections germa dans

(1) *Gigartina Chauvinii*, J. Ag.

son esprit. Elles devraient être d'autant mieux accueillies que des échantillons d'une plante, quoique mal desséchés, sont toujours préférables, pour l'étude, aux meilleures figures.

Ses goûts étaient partagés par un homme d'un vrai mérite, M. Roberge, qui s'occupait surtout des espèces les plus petites et les plus difficiles. Ils se communiquaient leurs observations, leurs découvertes, et l'appui mutuel qu'ils se prêtaient répandait un nouveau charme sur leurs études. Chauvin se mit aussi en relation avec les algologues français et étrangers les plus célèbres : Gréville, Hooker, Fries, C. Agardh, Bory de Saint-Vincent, Gaillon, Bonnemaison, etc. Tous l'aidèrent, avec empressement, de leurs conseils et de leurs communications. Ainsi préparé, il hâtait de tous ses vœux le moment où il pourrait essayer ses forces : la Société Linnéenne lui en fournit l'occasion.

Elle résolut, en 1826, de publier des fascicules d'Hydrophytes sous le titre d'*Algues de la Normandie*, et elle chargea de ce travail MM. Chauvin et Roberge. Pour qu'aucun genre de mérite ne manquât à ce monument, élevé par elle en l'honneur de la science, elle voulut qu'il réunît l'élégance à la solidité. Elle adopta, en conséquence, le format petit in-folio, sur lequel les plus grandes espèces devaient trouver la place nécessaire pour figurer en échantillons convenables. Rien de semblable ne s'était encore fait, et l'on pouvait prédire un succès complet à une pareille entreprise.

Chauvin se mit à l'œuvre avec une incroyable ar-

deur. Ce qui n'avait encore été pour lui qu'un plaisir devenait maintenant une obligation. Que pouvait-il demander de plus ? Il allait explorer les points les plus curieux de notre littoral; récolter les productions, encore inconnues pour la plupart, qu'il recélait ; conquérir à ces charmants végétaux de nombreux admirateurs; enfin rendre accessible l'étude de la plus belle des familles cryptogames, hérissée jusque-là de si grandes difficultés qu'elles avaient rebuté les plus zélés naturalistes. Mais il ne pouvait se défendre d'une vive émotion mêlée d'inquiétude. Son travail ne donnerait-il point prise à des critiques sévères, par des erreurs plus ou moins graves, dont il devait être exempt pour faire autorité dans la science ?...

Enfin le jour de l'épreuve arriva : ce fut un jour de triomphe! Les deux premières livraisons des *Algues de la Normandie* parurent vers la fin de 1826 et provoquèrent un concert unanime de louanges. Elles furent présentées à l'Institut qui nomma pour rapporteur M. de Mirbel. Celui-ci en rendit compte dans les termes les plus flatteurs. « Plusieurs erreurs, dit-il, « ont été reconnues et rectifiées ; des espèces con- « fondues avec d'autres ont été distinguées; en un mot, « tout a été fait avec soin et mérite des éloges. »

Je dois ajouter que ce succès souleva quelques petites jalousies particulières, nées d'un amour-propre excessif qui se croyait froissé ; que des réclamations et même des récriminations furent adressées à Chauvin; mais il n'en tint pas compte, et, comme elles étaient sans fondement, elles n'osèrent pas faire d'éclat.

La route était donc ouverte : il ne s'agissait plus que de la suivre. L'œuvre, si heureusement commencée, pouvait se continuer sans crainte d'accidents, soutenue par tous les vrais amis de la botanique.

Néanmoins, un des deux champions crut devoir alors se retirer de la lice. Chauvin, demeuré seul, ne perdit pas courage. On pouvait dire de lui : *Justum et tenacem propositi virum*. Son honneur était engagé dans cette lutte : il fallait à tout prix en sortir victorieux.

Et pourtant un lourd fardeau allait aggraver le poids de ses travaux habituels. Il venait d'être nommé conservateur du cabinet d'histoire naturelle qui, sous l'excellente direction de M. de Magneville, prenait de jour en jour un accroissement extraordinaire. Mais ces richesses, pour l'augmentation desquelles aucun sacrifice ne lui coûtait, n'étaient pas en ordre. Les collections zoologiques et géologiques attendaient un classement méthodique. Cette besogne pressait d'autant plus que le public devait être bientôt admis dans ce musée. Le plus grand désordre régnait aussi dans l'herbier hydrophytologique de Lamouroux, que la ville de Caen avait acheté au prix considérable de 8,000 fr. Des savants ne manqueraient pas de venir le consulter. Quels ne seraient pas leur surprise et leur désappointement de le trouver en cet état, et que penseraient-ils de l'homme qui n'en aurait pas pris plus de soin, malgré sa prédilection pour l'algologie ?

Le nouveau conservateur ne se donna point de repos qu'il n'eût mis chaque chose à la place qu'elle devait occuper. Non content d'avoir rempli ce devoir, il voulut

rendre son musée plus curieux encore, par une collection qui fût unique et du plus haut intérêt. Il réussit, par un nouveau procédé de son invention, à *empailler*, sans altérer en rien leur éclat et leur fraicheur, plusieurs poissons de nos côtes, dont la conservation avait toujours paru impossible. Il est à regretter que l'on n'ait pas continué ces préparations ichthyologiques, qui n'eussent rencontré de rivales dans aucun autre établissement scientifique.

Cependant les *Algues de la Normandie* étaient toujours les préférées, et Chauvin ne les négligeait pas au milieu de ses occupations multipliées. Il publia deux nouvelles livraisons qui ne le cédèrent en rien aux premières. Aussi fut-il obligé de préparer un bien plus grand nombre d'exemplaires qu'il ne l'avait fait d'abord, sans pouvoir suffire encore aux demandes incessantes dont il était assiégé. Cet ouvrage était devenu un des oracles de la science en France comme à l'étranger. De toutes parts les compliments les plus flatteurs étaient adressés à son auteur.

Dans le cours de ses recherches, une conferve (1), recueillie dans l'Orne, le rendit témoin d'un phénomène qui le frappa du plus profond étonnement. Il vit ses filaments se gonfler peu à peu, et la matière verte, qui les remplissait, s'agglomérer en petites masses sphéroïdes dont l'intumescence était très-rapide. Celles-ci, après avoir comme bosselé et crénelé le tube, le rompirent enfin et, par un mouvement brusque, jaillirent

(1) *Conferva zonata*, Web. et Mohr; *Ulothrix zonata*, Kutz.; *Ulothrix rorida*, Thuret (Alg. zoosp.).

au-dehors, couvrant le champ du microscope d'un nuage de vésicules hyalines qui s'agitaient en tous sens, se jouaient entr'elles avec grâce, et nageaient avec une vivacité extrême dans la gouttelette d'eau qui leur servait de véhicule. Tous ces mouvements étaient spontanés, quoiqu'on ne pût ni apercevoir ni soupçonner aucun organe ni aucune trace d'organisation. Comment expliquer ce fait? L'animalité existait-elle réellement dans certains végétaux? et ceux-ci jouissaient-ils d'une double vie qui les rattachait à deux règnes regardés comme si distincts l'un de l'autre?

Chauvin constata soigneusement tout ce qui s'était passé sous ses yeux. Il en fit le sujet d'une notice, imprimée dans les *Mémoires* de la Société Linnéenne, pour prendre acte, mais sans oser tirer de conclusion, faute d'une expérience suffisante. Il ne lui avait manqué qu'un bon microscope pour arriver à la découverte de la vérité. Il avait aperçu, en effet, le changement opéré, au bout de quelques jours, dans les corpuscules hyalins sortis du tube de la conferve. Après avoir quadruplé de volume, ils s'étaient allongés en forme de queue, légèrement sinueuse, qui leur donnait l'aspect de ces larmes dont on sème les ornements mortuaires. Cet appendice était le commencement de la végétation, qui s'opérait dans ces corpuscules, et devait produire de nouvelles plantes semblables à celles dont ils étaient sortis (1).

(1) Les zoospores des Algues ont donné lieu à de savantes recherches dont le résultat ne permet plus aucun doute sur leur nature végétale. M. G. Thuret s'exprime ainsi à leur sujet dans son admi-

La *Flore française* de De Candolle n'étant plus suffisante pour l'étude de la cryptogamie : M. Duby

rable mémoire auquel l'Académie des sciences a décerné le grand-prix des sciences naturelles pour 1847 :

« On donne le nom de *zoospores* aux corps reproducteurs de « certaines Algues qui, à un moment donné, s'échappent de « l'intérieur de la plante et se répandent dans le liquide ambiant où « ils s'agitent avec vivacité au moyen de cils vibratiles. Ils offrent, « à cet état, beaucoup de ressemblance avec les animalcules infu- « soires; mais ils en diffèrent essentiellement en ce qu'ils sont sus- « ceptibles de germer, c'est-à-dire de se développer en un tissu « semblable à celui de la plante-mère.

« Dans la section des *Chlorosporeæ*, les zoospores sont généra- « lement très-petits (d'une longueur d'un à deux centièmes de « millimètre environ), de forme ovoïde ou turbinée. La matière « verte (chromule ou chlorophylle) occupe la moitié ou les deux « tiers du corpuscule ; l'extrémité antérieure, que l'on désigne « sous le nom de rostre, est incolore, atténuée en pointe, et porte « le plus souvent deux ou quatre cils, dont la longueur dépasse un « peu celle du zoospore. Vers la naissance du rostre, on remarque « fréquemment un point rougeâtre, qui subsiste encore quelque « temps après que la germination a commencé. Les mouvements « de ces zoospores sont très-vifs : ils présentent presque toujours le « rostre en avant ; quelquefois ils reviennent subitement en arrière ; « souvent aussi on les voit pirouetter sur leur grand axe, particu- « lièrement lorsqu'ils se disposent à s'arrêter. Si le vase qui les « contient est placé dans le voisinage d'une fenêtre, ils paraissent « ordinairement se diriger du côté d'où vient la lumière. Toutefois ce « phénomène offre de fréquentes exceptions. Après avoir continué « leur mouvement pendant plusieurs heures, quelquefois même « pendant plusieurs jours, la plupart des zoospores se fixent par le « rostre à la paroi du vase; leur corps s'arrondit; les cils, décom- « posés ou détachés, disparaissent... Puis il se forme, en général, à la « place du rostre, un petit épatement qui sert à fixer solidement le

travaillait au second volume du *Botanicon gallicum*, et faisait appel à toutes les notabilités scientifiques pour obtenir les renseignements dont il avait besoin. Nulle province ne lui en fournit de plus grands et de plus précieux que la Normandie. Échantillons, documents, observations, tout lui fut prodigué sans réserve. Il n'en profita pas toujours autant qu'il aurait pu le faire. Il eût dû surtout apporter une plus grande attention aux conseils que lui avait donnés Chauvin, relativement à la famille des Algues. Dans un mémoire que ce dernier lut à la Société Linnéenne, il signala l'omission de 35 espèces et plusieurs rectifications à faire, tant dans la nomenclature adoptée par le savant botaniste de Genève, que dans sa synonymie.

Son mérite, toujours croissant, le fit nommer président de la *Société Linnéenne de Normandie*, dénomination substituée avec raison à celle, trop restreinte, de *Société Linnéenne du Calvados*. Malgré sa résistance et ses efforts pour refuser cet honneur, il fallut céder aux vœux de ses confrères qui n'eurent qu'à s'applaudir de leur choix.

Il dut aussi accepter la proposition, que lui fit M. Eudes-Deslongchamps, de le remplacer pour le cours élémentaire d'histoire naturelle dont il était chargé au Lycée de Caen. Ce début dans la carrière de l'enseignement fit le plus grand honneur à Chauvin. Il

« zoospore, à l'aide d'une sécrétion mucilagineuse, sur le point où il « s'est implanté. En même temps, l'extrémité opposée grossit et s'al- « longe. Souvent ce développement est si rapide, qu'il suffit de quel- « ques jours pour observer les premiers commencements d'une jeune « fronde semblable à celle de la plante-mère. »

réunissait au suprême degré la clarté, l'ordre, et une élégance d'élocution qui le faisait écouter avec un vif plaisir. Aussi devint-il cher à ses nombreux élèves, qui n'ont oublié ni le maître, ni ses intéressantes leçons.

Une cinquième livraison des *Algues de la Normandie* avait été accueillie encore plus favorablement que les précédentes. Les botanistes éprouvaient un véritable engouement pour les Hydrophytes ; mais comment s'y prendre pour réussir à les préparer aussi bien ? Chauvin voulut leur enseigner les préceptes après leur avoir donné l'exemple. Il rédigea, dans ce but, une notice ayant pour titre : *Des collections d'Hydrophytes et de leur préparation.* Elle fut lue à la séance de la Société Linnéenne, tenue à Falaise le 5 juin 1834, et imprimée dans le compte-rendu de cette séance. Aucun détail n'a été oublié, tant pour la recherche que pour la conservation et la préparation des Algues. C'est un *Vade-mecum*, indispensable à tous ceux qui veulent entreprendre des collections de ces ravissantes plantes : les savants même auxquels elles sont le plus familières, la reliront toujours avec intérêt et profit. Il serait à désirer qu'elle figurât parmi les manuels destinés à l'histoire naturelle, car elle rendrait d'immenses services aux botanistes voyageurs qui pourraient, sans perte de temps, rapporter en excellent état une foule d'Hydrophytes dont, trop souvent, ils ne réussissent à sauver que des débris mutilés, pourris et méconnaissables.

Deux notes de Chauvin furent encore lues aux séances tenues par la Société Linnéenne à Bayeux (1),

(1) Le 4 juin 1835.

et à Vire (1). Il écrivit pour cette dernière celle intitulée : *Sur les Algues utiles*, qui est pleine de détails curieux et de considérations d'une haute portée. Il lui présenta en même temps les 6e. et 7e. fascicules des *Algues de la Normandie*. Les membres de l'Assemblée les admirèrent à l'envi. On se réjouissait d'entendre l'auteur assurer que, *les matériaux de sa publication algologique étant presque complètement rassemblés, elle serait achevée d'ici à deux ans*. Hélas ! ce devaient être les derniers, quoique deux autres fussent préparés. Mais diverses circonstances lui firent ajourner le moment de leur publication. Puis la pensée qu'il était toujours maître de terminer son ouvrage quand il le voudrait, et qu'il profiterait des découvertes que chaque jour voyait éclore, fut à ses yeux un puissant motif de ne pas se presser. Le temps a fait un pas..... le travail interrompu ne sera point achevé ! D'autres collections algologiques ont paru ; mais, quel que soit leur mérite, elles ne feront jamais oublier celle qui fraya le chemin et qui sera toujours le plus beau modèle à suivre.

Une chaire spéciale de botanique et de géologie ayant été créée à la Faculté des sciences de Caen, vers la fin de 1838, Chauvin fut appelé à la remplir. Il n'avait pourtant pas obtenu de l'Université les grades nécessaires pour occuper cette place. Il lui fallait le titre de docteur, et il n'était même pas licencié ès-sciences. Régulariser sa position était pour lui de la plus grande urgence. Tout en instruisant les autres,

(1) Le 24 mai 1836.

il devait donc acquérir les connaissances qui lui manquaient encore. Cette tâche difficile fut accomplie sans que ses élèves eussent à en souffrir. Il sut faire marcher de front tous ses devoirs, et, si ses forces physiques furent souvent ébranlées par une fatigue sans relâche, son énergie morale ne manqua jamais de les soutenir. Il déploya, dans les divers cours dont il était chargé, un talent qui prêtait encore un nouveau charme aux sciences qu'il professait. Après avoir donné, au Lycée, des leçons en rapport avec l'âge et le degré d'instruction de ses auditeurs, sa voix prenait sans peine des accents plus élevés, pour initier aux grands mystères de la nature une nombreuse jeunesse avide de les connaître.

Ayant subi à Paris, en 1841, les épreuves pour la licence, il s'occupa de sa thèse. Comme il pouvait en choisir le sujet, sa pensée se porta naturellement vers ses chères Hydrophytes, et il profita de cette occasion pour mettre au jour les résultats les plus importants de ses observations.

Sa thèse a pour titre : *Recherches sur l'organisation, la fructification et la classification de plusieurs genres d'Algues, avec la description de quelques espèces inédites et peu connues. — Essai d'une répartition des Polypiers calcifères de Lamouroux dans la classe des Algues.*

Cette œuvre, vraiment magistrale, commence par une introduction dans laquelle, après avoir exposé les difficultés des études algologiques et signalé leur importance, Chauvin indique les efforts qui ont été tentés pour arriver à des classifications. Il examine celle établie par M. Decaisne, qui lui paraît plus ra-

tionnelle qu'aucune autre ; il en présente les avantages et les difficultés d'application, discute quelques-unes des bases sur lesquelles elle s'appuie, qui ne lui paraissent pas bien fondées, et aborde la grande question de la fructification des Hydrophytes dont une partie est, à son avis, pourvue d'un double mode de reproduction. L'étude de l'organisation générale et l'analyse des fruits le conduisent à rechercher la place systématique qui convient le mieux aux Algues, faisant le sujet des dissertations suivantes.

Celles-ci sont au nombre de six. Dans la première, il traite de l'organisation et de la réformation du genre *Bangia*, dont il indique les véritables caractères qui doivent faire exclure plusieurs espèces admises par Lyngbye et d'autres auteurs. Il décrit celles qui doivent être conservées ; parmi elles, se trouve une espèce inédite, trouvée par Chauvin lui-même sur les côtes d'Arromanches (Calvados).

La seconde dissertation a pour objet la révision du genre *Mesogloia*, qui se composait des plantes les plus hétérogènes. Après en avoir fixé les caractères et énuméré les espèces qui lui appartiennent véritablement (auxquelles il pense que l'on devrait réunir le genre *Liebmannia*, J. Agardh, dont il fait une juste critique), il démembre les autres en plusieurs groupes qu'il passe successivement en revue. Les caractères des genres *Crouania* et *Dudresnaya* lui paraissent parfaitement valides. D'autres *Mesogloia* doivent entrer dans le genre *Nemalion*, dont il établit la composition provisoire. A ce sujet, il fait l'histoire et la description du *Mesogloia purpurea*, Harv., qui a pour nous un intérêt

particulier en ce que Lamouroux lui avait donné le nom de *Dumontia Calvadosii.* C'est un vrai *Nemalion* que Chauvin appelle *purpureum.*

La troisième dissertation roule sur l'*Arthrocladia villosa*, Duby (*Sporochnus villosus*, C. Ag.; *Conferva villosa*, Huds.). L'auteur en fait, avec le plus grand soin, l'analyse organique. Il faut, selon lui, que l'*Arthrocladia* devienne le type d'une nouvelle famille, pour laquelle il propose le nom d'*Arthrocladiées*, et qui devrait prendre place entre les *Sporochnoïdées* et les *Dictyotées.* Il donne la diagnostique de l'ordre des *Arthrocladiées.*

La quatrième dissertation est consacrée à des recherches historiques, analytiques et taxonomiques sur l'*Ectocarpus Mertensii*, Ag. (*Conferva Mertensii*, *Eng. Bot.*). On a rarement occasion d'étudier cette algue à cause de sa rareté (1). C. Agardh en avait fait un *Sphacelaria* dans son *Systema Algarum*; mais, dans son *Species*, il l'a intercalée parmi les espèces du genre *Ectocarpus.* Cette transposition, résultat d'une sagacité instinctive, puisqu'elle n'était motivée que sur la couleur, doit être maintenue d'après l'étude approfondie que Chauvin a faite de cette plante. Il en donne une description très-détaillée; compare son organisation avec celle des espèces du genre *Sphacelaria*, et se livre à une analyse minutieuse de l'appareil reproducteur des *Ectocarpus* et de celui-ci en particu-

(1) Depuis l'époque où Chauvin écrivit sa thèse, elle a été trouvée plusieurs fois assez abondamment, sur les côtes de Cherbourg, par MM. Thuret, Le Jolis et Lebel.

lier. Sa fronde pennée, distique et stuposo-fibreuse inférieurement, lie intimement entre eux les genres *Sphacelaria* et *Ectocarpus* (1).

La cinquième dissertation fait connaître la place qu'occupent les organes de la fructification dans les *Laminaires* et particulièrement dans le *Laminaria bulbosa*. Les spores de ces géants de l'algologie sont d'une exiguïté telle que c'est, depuis quelques années seulement, que l'on a pris une connaissance exacte de leur structure, de leur disposition et de leur rôle physiologique. Contrairement à l'opinion de M. Decaisne, qui annonce avoir trouvé, dans les spores du *Laminaria bulbosa*, des différences propres à autoriser la création d'un nouveau genre qu'il appelle *Haligenia*, Chauvin croit être fondé à établir le fait de l'identité la plus satisfaisante entre les appareils reproducteurs des diverses *Laminaires*. La longueur proportionnelle des filaments entremêlés avec les spores, de même que les légères modifications de ces dernières, constituent des différences qu'il convient de mettre sur le compte de l'âge et de l'idiosyncrasie (2).

La sixième dissertation contient des recherches analytiques sur la structure intime et sur l'appareil re-

(1) J. Agardh, dans son *Species Algarum*, l'a conservé parmi les *Ectocarpus*. Kutzing en a fait le genre *Tilopteris* qui se compose seulement du *Tilopteris Mertensii*.

(2) Cependant l'opinion de M. Decaisne a prévalu. Seulement le nom de *Saccorhiza*, employé par M. de La Pylaie, dans sa *Flore de Terre-Neuve*, a été adopté comme étant plus ancien que celui de *Haligenia*.



producteur du *Chætospora Wigghii* (1). L'organisation de cette Hydrophyte, l'une des plus rares de nos côtes, était restée méconnue jusqu'alors, ou n'avait été que très-confusément indiquée. Sa fructification était à peu près entièrement ignorée. Les figures qu'en avaient données les meilleurs botanistes étaient extrêmement incomplètes. Une analyse exacte de cette Algue, si curieuse, offrait donc un vif intérêt. Les détails dans lesquels est entré Chauvin ne laissent rien à désirer. Il pense qu'elle peut être rangée dans la famille des *Cryptonémées*, avec laquelle elle a des affinités assez nombreuses, ainsi que l'ont fait MM. C. Agardh et Decaisne, quoiqu'elle manque du caractère essentiel à ce groupe, c'est-à-dire de sphérospores ou tétraspores (2).

L'*Essai d'une répartition des Polypiers calcifères de Lamouroux, dans la classe des Algues*, forme la dernière partie de la thèse de Chauvin. Ce travail a pour but de reporter dans le règne végétal beaucoup de productions regardées comme appartenant au règne animal (3). Il est vrai que, dans les *Polypiers calcifères*, l'existence des animalcules, auxquels on attribuait

(1) Le genre *Naccaria*, proposé par Endlicher, a été substitué à celui de *Chætospora*, ce dernier appartenant déjà à la famille des *Cypéracées*.

(2) M. J. Agardh l'a placée dans sa famille des *Wrangeliaceæ*, voisine des *Chondriceæ*, qui ne comprend que les genres *Wrangelia* et *Naccaria*.

(3) M. Decaisne a publié sur les Corallines ou Polypiers calcifères un mémoire fort curieux, mais dont Chauvin n'a pu profiter, le sien étant terminé lorsque le premier parut.

leur formation, n'avait pas été constatée; mais les incrustations pierreuses, dont ils sont généralement recouverts, leur donnant une sorte de ressemblance avec les véritables Polypiers, on s'était cru autorisé, par cette similitude, à les grouper avec ces derniers. On connait maintenant beaucoup de végétaux dont la texture est cachée par les matières minérales dont ils sont plus ou moins revêtus. Cette écorce n'est pas d'ailleurs un caractère commun à toutes les *Corallinées*. Il parait aussi qu'en général, elles ne sont pas également encroûtées à toutes les périodes de leur existence.

Aucune incertitude ne peut plus exister désormais au sujet de leur nature végétale, puisque la fructification a été constatée dans la majeure partie des espèces. On trouve à les caser très-méthodiquement au sein même des groupes déjà établis, ou dans un voisinage très-rapproché. Chauvin en fait la répartition et indique, d'après les collections de Lamouroux (les seules qu'il eût à sa disposition), la place que doivent occuper les différents genres et les espèces dont ils sont formés.

Cette classification est suivie de vingt-une propositions zoologiques, relatives à la prétendue animalité des *Polypiers calcifères* de Lamouroux.

J'ai cru à propos d'analyser brièvement l'ouvrage de Chauvin, pour donner une idée de son étendue et de son importance. Ce n'est point là une thèse ordinaire, composée uniquement dans le but de faire obtenir à son auteur le grade qu'il désire; c'est un recueil d'observations faites avec un talent consciencieux; de dé-

couvertes précieuses ; d'aperçus nouveaux qui jettent le plus grand jour sur la matière ; de raisonnements ne permettant pas le moindre doute sur les conclusions qui en découlent. Aussi a-t-il assigné à Chauvin une place distinguée parmi les plus savants algologues.

Je ne puis résister au désir de laisser Chauvin raconter lui-même comment il soutint sa thèse. Ce petit récit, tout intime, donne la plus juste idée de son caractère et de son esprit. Voici ce qu'il m'écrivait le 27 janvier 1843 :

« Puisque tu veux des nouvelles de la thèse et du souteneur, je vais t'en donner. J'eus assez d'embarras pour réunir le nombre d'examinateurs déterminé, les uns étant absents de Paris (MM. Auguste Saint-Hilaire, de Jussieu, Edwards, etc.), les autres n'étant pas très-empressés d'éplucher un sujet qui ne leur était guère familier et pour lequel il leur eût été nécessaire de faire quelques recherches préparatoires. La Commission se trouva donc composée de MM. de Mirbel, Ad. Brongniart et Delafosse. Le président, M. de Mirbel, ouvrit l'attaque en me complimentant sur le choix et la rédaction de ma thèse, ajoutant aussitôt qu'il ne doutait pas de mon savoir algologique, mais qu'il allait être question de toute autre chose. Autant en firent les deux autres juges, à l'exception de M. Brongniart cependant, qui m'adressa quelques argumentations relatives à la double fructification des Algues. Après une heure et demie de colloque, dont il me fallut dépenser la majeure partie en expositions, explications botaniques et géologiques, M. de Mirbel me félicita avec bienveillance sur la manière dont

j'avais répondu, et il proposa à ses collègues de délibérer sans désemparer, ce qui est contre l'usage, à ce qu'il paraît, car les autres suffragants en ayant fait l'observation, ces Messieurs passèrent dans un appartement voisin, d'où ils revinrent après une minute ou deux : « Comme vous le voyez, dit alors M. de Mirbel, la délibération n'a pas été longue ; la Commission est d'avis « que vous êtes très-digne du grade de docteur. » Et moi de me sauver, après une révérence, comme un criminel trop heureux d'avoir échappé aux griffes de la Justice. En réalité, je fus heureux au-delà de mon attente. Le sort voulut que je ne fusse pris au dépourvu sur aucune des interpellations qui me furent adressées ; et cela aurait dû arriver, puisque l'on m'avait tenu constamment sur un terrain autre que celui que je m'étais choisi. Je fus précis et lucide ; c'est du moins ce que m'assurèrent quelques personnes de l'auditoire, et je me prends parfois à en douter, tant je comptais peu sur un aussi honnête résultat. Je ne connais véritablement personne qui subisse comme moi une annihilation aussi complète, quand la perturbation intellectuelle intervient. »

Dégagé désormais des préoccupations qui le tourmentaient depuis quelques années, Chauvin apporta plus de sollicitude que jamais aux cours qu'il professait. Il se familiarisa complètement avec la géologie, à laquelle il demanda les secrets d'une flore enfouie, depuis des milliers de siècles, dans les entrailles de la terre, mais qui offre à l'œil étonné des spécimens si bien conservés, que l'on peut parfois étudier, presqu'aussi facilement que dans un herbier, les plantes

extraordinaires dont se compose une végétation si différente de la nôtre.

L'arrivée des collections botaniques de Dumont-d'Urville, au cabinet d'histoire naturelle de Caen, occasionna une besogne longue et difficile à son conservateur. A l'exception des espèces recueillies par le célèbre navigateur dans l'archipel de la Grèce, sur les bords de la mer Noire et aux îles Malouines, tout le reste était dans le plus grand désordre, sans noms, sans classification. Chaque paquet représentait seulement les herborisations d'une localité. Les échantillons avaient été détériorés par les insectes et par l'humidité; leur préparation laissait souvent beaucoup à désirer. Il fallait obvier au mal le plus promptement possible pour que ce précieux herbier, qui s'élevait de 5 à 6,000 plantes, ne fût pas perdu pour la science. Il reçut les soins qu'il demandait et qu'il méritait si bien, et maintenant il figure au nombre des choses les plus rares que possède le Muséum.

Là, s'arrêtent les travaux botaniques de Chauvin, dont le public ait eu connaissance. Plusieurs autres demeurent inédits, faute d'avoir pu être achevés au gré de ses désirs, entre autres, son *Species* des Hydrophytes normandes qu'il retouchait sans cesse. L'impulsion, à laquelle il avait si puissamment contribué, loin de se ralentir, semblait acquérir encore de nouvelles forces. La lumière jaillissait de tous les côtés à la fois, toujours plus vive et plus brillante; des mains aussi habiles que hardies écartaient tous les voiles dont s'enveloppe la nature, et que l'on n'avait fait que soulever auparavant; des mondes nouveaux apparais-

saient, composés de milliers d'êtres microscopiques, aux formes les plus variées, les plus élégantes et les plus bizarres (1). Une sorte d'effervescence algologique régnait dans le monde savant. Harvey, Hooker, Thwaites, Ralfs, Hassall, en Angleterre; J. Agardh, Areschoug, en Suède; Kutzing, Sonder, de Martens, en Allemagne; Al. Braun, Naègeli, en Suisse; Ruprecht, en Russie; Meneghini, Zanardini, de Notaris, Trévisan, en Italie; Bailey aux États-Unis d'Amérique; Thuret, les deux frères Crouan, de Brébisson, Montagne, Solier, Derbès, en France; Van den Bosch, en Hollande, publiaient à l'envi les uns des autres, les résultats de leurs découvertes.

Chauvin suivait d'un œil attentif cette joûte à armes courtoises, dont il s'était momentanément retiré, mais dans laquelle il comptait bien reparaître. Il s'entourait des meilleurs livres et des plantes les plus rares. Ses propres observations venaient s'ajouter incessamment à celles de ses rivaux de gloire. Tout lui présageait un nouveau triomphe; mais une mort prématurée le lui a ravi.

Le discours qu'il prononça, le 16 novembre 1846, à la séance solennelle de rentrée des Facultés ne fut pas moins applaudi pour la forme que pour le fonds. Il est impossible, en effet, de mieux apprécier les sciences et d'en parler en meilleurs termes. C'est que Chauvin réunissait à une immense érudition scientifique des connaissances littéraires aussi étendues que variées.

(1) Les *Diatomées* et les *Desmidiées*, qui forment à présent d'immenses familles.

Ayant appris de bonne heure l'italien, l'espagnol et l'anglais, les chefs-d'œuvre, écrits dans ces langues, ne lui étaient pas moins familiers que ceux des auteurs grecs, latins et français. Formé à cette excellente école, son goût, qui le portait vers toutes les belles choses, avait acquis une sûreté et une délicatesse extraordinaires. Aussi son style ne charme-t-il pas moins par sa pureté que par son élégance. Parées de cette brillante enveloppe, ses pensées, toujours justes et ingénieuses, séduisent et captivent complètement le lecteur.

Toutes ces qualités, Chauvin les a prodiguées dans sa *Notice biographique sur Mme. Liénard.* Il a prouvé par cette œuvre, purement littéraire, qu'il avait un double titre pour faire partie de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, qui s'était empressée de l'admettre parmi ses membres.

Si le style est l'homme, comme on l'a dit avec tant de vérité, tout ce qu'a écrit Chauvin ne peut manquer de donner de lui l'opinion la plus favorable. Mais sa correspondance surtout, s'il était permis d'en révéler les secrets, le montrerait véritablement tel qu'il était. C'est dans ces confidences intimes que l'on pourrait juger son cœur si bon, si sensible, si aimant; son esprit si vif; son caractère si droit, si loyal, que froissaient d'autant plus les mauvais procédés, dont il a eu quelquefois à se plaindre, qu'il était incapable de se rendre coupable de semblables torts envers les autres; cette gaîté si vraie, si expansive, que n'aurait pas laissé soupçonner l'air froid et sérieux qu'il apportait souvent dans le monde, et à laquelle

il fallait le sein d'un ami pour s'épancher sans contrainte; tout cet ensemble enfin des qualités les plus aimables et les plus précieuses dont la nature s'était plu à le douer.

Tel il se montrait encore à son foyer domestique, où l'attendaient sans cesse toutes les joies de la famille. Heureux père, heureux époux, il trouvait dans les objets de sa plus tendre affection, des auxiliaires aussi zélés qu'intelligents, toujours prêts à le seconder dans ses travaux. Leur concours lui permettait de recueillir abondamment toutes les plantes rares qu'il rencontrait, sans avoir l'inquiétude qu'elles ne pussent lui servir faute d'être préparées en temps utile.

La santé de Chauvin, sans être robuste, n'avait jamais été altérée par aucune de ces maladies redoutables qui attaquent les sources de la vie et dont il reste toujours quelques traces. Avec les ménagements qu'il prenait pour la maintenir, et ses habitudes sobres et réglées, l'on devait espérer qu'elle le conduirait à un âge avancé. Cependant, depuis plusieurs années, il ne pouvait se défendre de tristes pressentiments. Étaient-ce les premiers symptômes de l'affection organique du cœur, à laquelle il a succombé, qui commençaient à se manifester ?

En m'accusant réception de mon testament, que je l'avais chargé de remettre au Recteur de l'Académie de Caen, il m'écrivait, le 12 juin 1851 : « L'honneur que tu as bien voulu me faire de me nommer exécuteur testamentaire, et les dispositions libérales faites en ma faveur (1) ; tout cela excite bien ma reconnais-

(1) Il s'agissait des doubles de mon herbier, parmi lesquels je le priais de choisir tout ce qui pourrait lui faire plaisir.

sance ; mais je me dépêche d'en jouir dans le présent, par défiance *bien légitime* de l'avenir. »

Plus tard, il m'écrivait encore : « Il m'arrive souvent, en feuilletant mon herbier, de songer au temps ou d'autres mains en feront usage, et j'en éprouve de la tristesse. Hier je lisais, dans le *Hooker's Journal of Botany*, l'annonce de la vente des riches herbiers d'Achille Richard. « Son fils, disait-on dans cet article, est dans l'intention de faire un long voyage « en Amérique, et, avant de partir, il a résolu de « monétiser les belles collections du père. » Pourtant ce fils est botaniste lui-même..... Y a-t-il dans cet acte de dessaisissement quelque raison impérieuse que j'ignore ? Cela se pourrait bien, et alors, au lieu de censurer le jeune homme, il a droit à notre commisération. La détermination que tu as prise de monumentaliser, par don posthume, ton magnifique herbier, est bien la résolution la plus digne et la plus satisfaisante pour le cœur du propriétaire. Je ne manquerai certes point de suivre un exemple que j'ai si fort approuvé, et je ne tarderai plus à réaliser cette pensée. » Il l'a réalisée, en effet, mais pourquoi faut-il que cela dût avoir lieu sitôt !

Ses filles n'étaient plus près de lui. Au bonheur de les voir mariées selon ses désirs, il n'avait pu joindre celui de ne pas être privé de leur présence. Obligées toutes deux de suivre leurs maris dans les villes éloignées où ceux-ci occupent des places honorables, la solitude, qui s'était faite dans la maison paternelle remplissait son âme de tristesse.

Cette mélancolie ne pouvait que hâter les progrès

du mal qui le minait sourdement sans qu'aucun accident eût encore fait soupçonner sa présence. Il se révéla tout d'un coup, au mois de juin 1858, et prit dès l'abord un caractère alarmant; mais il parut céder aux moyens qui furent employés pour le combattre. Chauvin avait même essayé de faire quelques leçons de son cours d'hiver. Il retomba, et cette fois pour ne plus se relever. Il le sentit si bien lui-même qu'il ne perdit pas de temps pour exprimer ses dernières volontés. Tout fut réglé par lui avec autant de calme que de courage. Il donna son herbier au cabinet d'histoire naturelle de Caen, où sa place est marquée à côté de ceux de Lamouroux et de Dumont-d'Urville. Ennemi jusqu'à la fin de tout ce qui pouvait ressembler à de l'ostentation, il prescrivit qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe, et désigna l'ami qu'il chargeait du soin de faire sa biographie.

Jetons un voile sur le spectacle déchirant d'une agonie que la science n'a pu que prolonger, sans pouvoir même l'adoucir, quoique secondée par tout le dévouement que peuvent inspirer la tendresse conjugale et l'amour filial. Laissons dans l'ombre cette couche funèbre où gémit encore, mais ne vit déjà plus, l'objet d'une si profonde douleur.

Chauvin acheva de mourir le 5 février 1859, après plus de deux mois de souffrances. Un immense cortége suivit jusqu'à sa dernière demeure le savant, l'ami, l'homme de bien. Si, pour se conformer à sa dernière volonté, aucune voix ne s'est élevée alors pour faire son éloge, le respectueux recueillement

qui régnait parmi les assistants, les larmes sincères qui ont coulé pendant que la tombe se refermait pour toujours, en disaient plus que les paroles les plus éloquentes.

Il était officier de l'Université, membre titulaire de toutes les Sociétés scientifiques et littéraires de la ville de Caen; trésorier de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres; membre correspondant de la Société Wernerienne d'Édimbourg, de la Société physiographique de Lund, de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg, etc., etc. Ainsi tous les rêves du jeune homme s'étaient réalisés: il ne lui a manqué que de jouir, pendant de longues années, de la position honorable qu'il s'était acquise et dont il lui eût été permis d'être fier, puisqu'il ne la devait qu'à son seul mérite.

LES ANDELYS

ET

NICOLAS POUSSIN,

Par M. GANDAR,

Membre de l'Académie.

CHAPITRE PREMIER.

LES ANDELYS ET MANCHESTER.

§ 1er. LE SOUVENIR DE NICOLAS POUSSIN AUX ANDELYS.

I.

Si la chronique est digne de foi, un Anglais serait venu naguères aux Andelys pour voir la maison de Poussin ; et, comme il priait un habitant de la lui montrer, celui-ci, après réflexion, aurait dit à l'étranger : « La maison de Poussin ? Nicolas Poussin ? Il y a quarante ans que je suis établi dans le pays, et je n'y connais personne de ce nom-là. »

L'anecdote n'est-elle pas controuvée ? Fût-elle exacte, je me demande si c'est bien à la ville des Andelys qu'elle ferait tort. Quel est donc cet habitant qu'on interroge ? Le premier venu ? Peut-être un ar-

tisan qui ne sait pas lire? Et on lui reproche de ne point connaître un personnage qui appartient à l'histoire, et une maison qui n'existe pas! Mais le plaisant voyageur, qui s'aventure à demander aux échos de la route ce qu'il n'a point songé à demander aux livres avant de partir, et compte sur la véracité, que dis-je? sur l'érudition des passants, pour lui apprendre ce qui pourrait encore, après de longues recherches, mettre en peine les savants de profession!

Aujourd'hui, l'admirateur de Poussin le plus mal informé peut descendre sans crainte aux Andelys: les enfants qui jouent sur le quai le renverront du petit Andely au grand, si c'est la statue de Poussin qu'il veut voir; du grand Andely au hameau de Villers, s'il cherche, non pas la maison où Poussin naquit, mais le clos où la maison s'élevait jadis; et ce serait grand hasard, si on le laissait repartir sans avoir visité le salon de l'Hôtel-de-Ville et le précieux cabinet de M. Mesteil. Il n'aurait donc point perdu sa journée.

II.

La statue de Poussin, statue de bronze, élevée sur un socle de pierre à l'angle de la place du Marché, est le premier objet qui fixe les regards lorsqu'on arrive au grand Andely. Erigée par le département de l'Eure, au moyen d'une souscription nationale, cette statue a été inaugurée le 14 juin 1851. Ce fut pour les Andelys une belle et mémorable journée. On était accouru en foule, non-seulement d'Évreux et des villes voisines, mais de tous les points de la Normandie;

Paris avait envoyé à cette fête, qui était une fête véritablement nationale, des écrivains, des artistes, quelques-uns des membres les plus illustres de l'Institut de France. Je n'ai rien à dire des discours et des poèmes récités à cette occasion. Il est facile de les retrouver dans les journaux de l'époque et dans quelques publications spéciales.

L'emplacement choisi pour la statue a été critiqué; la critique ne paraît juste qu'en partie. Où le monument pouvait-il être mieux placé qu'au milieu de ce marché qui est le centre de l'agglomération des Andelys; à quelques pas des vieux bâtiments qui servent d'asile aux principales institutions publiques, et du salon de la Mairie qui est le musée de la ville; au pied des collines qui dominent l'étroite vallée et dont on aperçoit les cimes verdoyantes par-dessus les toits des plus hautes maisons? De là, Poussin reconnaîtrait les horizons familiers à ses jeunes années. Seulement le grand homme paraît relégué dans un coin de cette place irrégulière, qui ne se prêtait à aucune disposition symétrique. Les maisons voisines, la halle qui semble à regret partager la place avec cette inutile construction, et surtout les hauteurs qui bornent la vue, écrasent la statue que les convenances de la perspective exigeaient plus grande et montée sur une base monumentale.

Peut-être la nudité du socle réclamait-elle des bas-reliefs, mais la simplicité de l'inscription est de bon goût: tout est dit par ce grand nom de Nicolas Poussin. Quant à la statue elle-même, M. Louis Brian, qui en est l'auteur, a représenté le peintre assis dans la cam-

pagne sur un débris d'architecture; il observe et s'apprête à dessiner. L'attitude serait complètement heureuse, si le sculpteur n'en avait pas calculé l'effet d'après les règles de la perspective pittoresque, plutôt que d'après les conditions rigoureuses de cet art sévère auquel on ne permet pas de sacrifice. Vu de la droite, le mouvement de la jambe est aussi disgracieux que tourmenté. Les traits et la physionomie sont étudiés avec soin ; chacun reconnaît aisément, dans la statue de M. Brian, Poussin, tel qu'il s'est peint lui-même et vit dans toutes les mémoires, un peu efféminé pourtant : cette douce rêverie n'est pas précisément l'expression de son austère et puissant regard. La statue de Julien, moins simplement conçue et traitée dans le style théâtral des premières années de ce siècle, indiquait d'une manière plus sensible la vigueur du génie et le vif transport d'une inspiration soudaine.

Cette statue de Julien, ou du moins le modèle en plâtre de la statue exécutée en marbre pour l'Institut, avait été promis aux Andelys par le sculpteur lui-même; les *Annales du Musée* publièrent, en l'an X, le projet d'un *sacellum* que l'architecte Harou voulait construire au pied du château Gaillard, non loin de la Seine, sous les ombrages mystérieux d'un bois sacré, et où Poussin aurait été adoré comme les héros, comme les demi-dieux de l'antiquité profane (1).

(1) Particularités relatives à la première souscription pour un monument en l'honneur de Nicolas Poussin et au tableau de *Coriolan*, recueillies par M. Sainte-Beuve, secrétaire de la Société libre de l'Eure, dans le *Recueil des travaux* de cette Société, année 1843.

Pour couvrir les frais, une souscription fut ouverte en 1802; le premier Consul y prit part, ainsi que David, Grétry et Méhul, Legouvé, Talma, les écrivains et les artistes les plus illustres de cette époque. En 1807, on fit un nouvel appel à tous les *amis des arts et de la gloire nationale*, et on annonça que les travaux allaient être commencés. Mais ils ne le furent point, et les Andelys durent attendre jusqu'en 1851 le monument de la place du Marché, qui vaut mieux, malgré toutes nos réserves, que le plâtre de Julien, enfermé dans le *sacellum* romain et païen de l'an X!

III.

Tout ne fut point perdu pour la patrie de Poussin. Les fonds de la souscription disparurent; il ne resta qu'une offrande, celle du Musée de la Nation; mais c'était la plus précieuse. Harou ayant réclamé, pour son monument, une œuvre originale de Poussin, le Ministre de l'Intérieur, qui était alors François de Neufchâteau, promit au département de l'Eure de prendre cette demande en considération; Quinette, qui lui succéda, tint la promesse, et, le 15 thermidor de l'an VII, il annonça lui-même à l'Administration du département qu'on allait lui remettre un tableau « choisi parmi les plus belles productions du maître (1). » Le tableau qui passa ainsi de Paris à Évreux, et, vers 1831, de la préfecture de l'Eure à l'Hôtel-de-Ville des Andelys, est la célèbre composition, souvent reproduite par la gravure, du *Coriolan fléchi par sa mère.*

(1) Archives du département de l'Eure.

Les Andelys n'ont pas à se plaindre, et les instructions du ministre Quinette ont été suivies loyalement. Le *Coriolan* est un ouvrage considérable et qu'on a dû regretter au Louvre. On connait généralement la composition du tableau : un paysage très-simple, quelques nuages qui se détachent sur un ciel bleuâtre, un horizon qui s'éclaire et où l'on croit distinguer la vallée du Tibre et les murs de Rome, tel est le fond de la scène. Toute l'attention se porte sur les premiers plans, qu'occupent trois groupes : au centre, les suppliantes, la mère de Coriolan, sa femme avec ses deux fils, quatre Romaines qui les ont suivies ; à droite, Coriolan au pied de son tribunal et deux guerriers ; à gauche, un adolescent debout, armé, et, derrière lui, une femme à demi renversée, appuyée sur une roue.

Une discussion assez singulière s'est élevée au sujet de ces deux figures, qui sont évidemment allégoriques. Au bas de la gravure de Gérard Audran, on lit que ce sont le Génie de Rome et sa Fortune renversée. Bellori s'exprimait, avant le graveur, de la même manière : « Rome est debout, dit-il, abandonnée, sans autre compagne que la Fortune, couchée à terre, en ce temps où elle était près de déchoir et de périr (1). » Un membre de l'Institut, consulté par l'École centrale de l'Eure, sur l'origine, la valeur, le sens de la composition de Poussin, veut que cette figure renversée soit la

(1) « Ma chi non loderà l'ingegno di questo pittore? Nell' ultimo angolo del quadro, figurò Roma in piedi, abbandonata, se non quanto l'accompagna la *Fortuna giacente in terra*, nel tempo che stava per cadere e venir meno. »

Voie romaine, et il s'appuie sur l'analogie de cette figure avec une Voie Appienne représentée sur les médailles de Trajan et dans un bas-relief de l'arc de Constantin.

Malgré les arguments invoqués à l'appui de cette conclusion, qui paraît décisive à l'académicien Vincent et plausible à M. Sainte-Beuve, on s'en tiendra, si l'on m'en croit, à l'explication très-autorisée de Bellori et d'Audran, qui ne soulève aucune difficulté sérieuse. Qu'on approuve ou non l'allégorie, du moins il est facile d'en rendre compte. La trahison de Coriolan a ébranlé la fortune de Rome ; mais les dangers et les revers d'un jour n'abattent pas son génie : il est jeune, il est éternel ; la Fortune va se relever avec lui, il ne tombera pas avec la Fortune. Le sens de cette allégorie, douteux pour nous, n'échappe pas au regard inquiet de Coriolan : à la vue du génie de Rome, son génie s'étonne et tremble ; il sent sa faiblesse et remet son glaive dans le fourreau.

Je ne suis guère plus touché d'une autre discussion qui s'est élevée, non pas sur l'authenticité, évidemment incontestable, mais sur l'identité du tableau des Andelys. Il n'est question dans la vie de Poussin que d'un *Coriolan*, destiné au marquis d'Hauterive (1). Est-ce le *Coriolan* du marquis d'Hauterive qui est passé dans le cabinet d'un intendant des finances, nommé Boutin, de là au Muséum, puis à Évreux et aux Andelys (2) ?

(1) « Dans le cabinet de M. d'Hauterive est un *Coriolan* » (Félibien).

(2) Note de Vincent, citée *in extenso* par M. Sainte-Beuve.

Cela paraît fort vraisemblable. On en a douté, et voici pourquoi. Les amateurs connaissaient deux gravures anciennes du *Coriolan :* l'une faite par Étienne Baudet, à Rome, du vivant et sous les yeux de Poussin ; l'autre, un peu plus tard, par Audran. Or, ces gravures ne sont pas de tout point semblables. Celle de Baudet reproduit exactement le tableau des Andelys, à l'exception d'une planchette placée dans le tableau aux pieds du héros, et sur laquelle est écrit en lettres italiques son nom : *Coriolanus.* Celle d'Audran reproduit la planchette, mais sans l'inscription. En revanche, dans la gravure d'Audran, la figure de la Fortune, que le tableau nous montre entre le Génie de Rome et la lance que cette figure tient dans sa main droite, est reculée à gauche de la lance, à l'extrémité du tableau ; et Coriolan, de sa main gauche, tient le fourreau de son glaive, tandis que dans le tableau cette main ne tient que les plis de sa tunique.

Ces circonstances autorisent-elles à supposer l'existence d'un second tableau de *Coriolan*, dont les biographes de Poussin ne parlent pas, et qu'on ne signale dans aucune galerie publique ni particulière ? D'ailleurs, lequel des deux tableaux serait le tableau des Andelys : celui que Baudet a reproduit ? Mais dans la gravure de Baudet la planchette et l'inscription manquent. Celui qu'Audran avait sous les yeux ? Voici la planchette, mais sans l'inscription ; la Fortune est reculée vers la gauche, Coriolan n'a plus le même geste. Que conclure de ces différences ? Que nous avons bien sous les yeux le tableau gravé par Baudet, mais que la planchette et l'inscription sont des additions postérieures : ce qui est

d'autant plus probable, qu'assurément Poussin aurait cru faire lui-même la critique de son tableau, s'il avait eu besoin d'indiquer par une légende un sujet que tout le monde devait reconnaître au premier aspect. Au contraire, un amateur peu éclairé n'aura vu aucune difficulté à faire ajouter cette légende, détail vulgaire et maladroit, comme on ajoute à l'angle d'une toile une signature et une date oubliées. La supposition est d'autant plus légitime que la toile de *Coriolan* a été visiblement agrandie après coup (1) : on a voulu lui donner les dimensions exactes d'un pendant. Je ne craindrais pas de dire que c'est à la même époque, pour des motifs analogues et par la même main, que le possesseur du tableau y a fait ajouter quelques pouces de fond et un titre.

L'addition est donc faite après la gravure de Baudet, avant celle d'Audran. Celui-ci y est trompé; il reproduit la planchette comme si c'était l'indication d'une limite, par exemple, la limite que Coriolan ne doit pas franchir. Pourquoi ne reproduit-il pas le nom qu'elle porte? Peut-être parceque le nom ne fut écrit que plus tard; plus vraisemblablement parce que, ayant à inscrire le nom au bas de la planche et sur la marge, il évitait l'inconvenance d'un double emploi. Mais la place occupée par la Fortune? le geste de Coriolan? Évidemment ce sont là deux corrections, et deux corrections heureuses. Ainsi, de toutes les suppositions que l'on peut faire en comparant la gravure d'Audran à la

(1) De 10 centimètres dans un sens et 15 dans l'autre, ce qui donne à la toile une hauteur de 1m. 41 sur une largeur de 2m. 06.



gravure de Baudet et au tableau des Andelys, la plus simple est en même temps la plus satisfaisante : c'est qu'un artiste aussi habile qu'Audran n'a dû se faire aucun scrupule d'effacer, même dans une composition de Poussin, ce que je ne craindrais point non plus d'appeler deux négligences. Il a sagement usé d'un droit que les peintres ne s'avisent pas de contester aux graveurs.

Quel que soit le mérite d'un tableau qui renferme des beautés de premier ordre, il faut avoir le courage, même aux Andelys, d'y signaler des défauts graves. Le plus grave, et il a déjà été relevé avec beaucoup de justesse, c'est l'abus de l'allégorie. Comment la raison peut-elle admettre ces figures peintes comme les figures réelles, et qui, dans la pensée du peintre, n'ont qu'une existence abstraite, et, dans la scène présente, ne sont visibles que pour un seul personnage? Et surtout comment Poussin, qui a lu Tite-Live et Plutarque, n'a-t-il pas senti que le pathétique du drame est détruit si ce ne sont plus les paroles de la mère de Coriolan, les larmes de sa femme et de ses enfants, le deuil de toutes ces affligées, mais une réflexion tardive, provoquée par une apparition fantastique, qui triomphe de sa colère et de son orgueil? Il devait résulter de cette obscurité de la pensée que l'expression du visage de Coriolan fût indécise. Cette figure, qui était la figure principale, n'est heureuse d'aucune façon; elle est courte de formes, gauche et raide de mouvement. Il faut chercher la beauté, la vérité, comme le pathétique, dans le groupe des femmes, dans le fier profil et la noble attitude de cette mère qui veut sauver son fils et Rome,

dans la muette et touchante douleur de l'épouse, qui soulève entre ses bras l'enfant nouveau-né, pour attendrir le cœur de son père. Vérité et poésie, énergie et grâce, le maître a déployé là toutes les ressources de son talent.

IV.

Les qualités éminentes de Poussin se retrouvent, à un degré supérieur encore, dans la composition originale et véritablement irréprochable de l'*Adoration des Bergers*, dont la ville des Andelys possède un très-beau dessin. Ce n'est pas une des œuvres les plus célèbres du maître; mais j'imagine qu'il y attachait lui-même un prix particulier, car il en a reproduit l'idée et les parties principales avec une certaine complaisance. L'étable est représentée simplement: au fond, la claire-voie entr'ouverte qui vient de livrer passage, et une brèche dans la muraille, par où pénètre une lumière plus vive; sur la litière, un sac, un baril, l'âne qui mange en paix, le bœuf qui tourne sa tête baissée vers le nouveau-né; un jeune bouvier, la main appuyée sur le dos de sa bête, s'émeut aussi et jette un regard sur la scène. L'Enfant divin est posé sur un lange devant la crèche; la Vierge, agenouillée, de profil, semble offrir son Fils, qu'elle soutient de la main gauche, aux pieux hommages des bergers; Joseph est debout derrière elle, humble et grave, dans l'attitude de l'adoration. Le groupe des bergers est composé de cinq personnes; ce qui distingue la variante qui nous occupe, c'est l'heureuse hardiesse d'une figure de jeune homme prosterné devant l'Enfant Jésus de toute la longueur

de son corps, la face tournée à terre, les mains jointes par-dessus la tête; elle forme le centre d'un demi-cercle. Trois autres figures, disposées sans aucune recherche, expriment admirablement, selon l'habitude de Poussin, les nuances diverses d'un sentiment commun éprouvé par des hommes d'âge et de caractère différents : les mains jointes du vieillard agenouillé, son regard paisiblement fixé sur le Sauveur des hommes, n'expriment qu'une sérénité confiante. L'homme mûr contemple l'Enfant et la crèche avec une attention profonde ; on sent qu'il n'est pas encore revenu du premier mouvement de surprise et de curiosité. Le jeune homme a vu, il sait, il croit ; les mains ramenées sur sa poitrine, les yeux baissés, il se recueille et adore en silence. C'est la jeunesse qui croit sans voir, et, n'osant fixer les yeux sur l'objet divin de son culte, n'a plus qu'un besoin : celui de rentrer en elle-même pour écouter la voix de son cœur. Derrière les autres, le dernier venu, le plus vulgaire, agenouillé, mais droit, regarde comme regarde la foule, sans bien comprendre ; sa vue, qui n'est pas aiguisée par la foi intérieure, est facilement troublée, obscurcie par la lumière même ; il porte sa main, comme un voile, entre les rayons de l'auréole et ses regards éblouis.

Je ne résiste point au désir de rappeler, de faire entrevoir toutes les beautés de cette admirable composition, aussi parfaite et plus touchante peut-être que les *Sacrements* eux-mêmes. Nous ne sommes cependant pas en face d'un dessin original de Poussin. Il serait temps de corriger une indication qui peut tromper à la première vue les voyageurs. Jamais Poussin n'a dessiné

ainsi. Ce n'est pas là une esquisse crayonnée avant le tableau ; c'est une copie faite avec le scrupule d'exactitude et le soin minutieux qu'un graveur apporte à son œuvre. Grâce à M. Mesteil, on peut dire maintenant d'une manière certaine d'où vient ce dessin : c'est celui que Lombart avait fait pour sa gravure. M. Passy, qui l'a payé et donné de bonne foi comme un original, n'a donc été trompé qu'à demi ; le dessin est excellent, et, s'il n'a pas le mérite d'une esquisse authentique, il vaut mieux que la plus belle épreuve avant la lettre.

V.

Vers le même temps, M. Passy a fait une autre emplette dont le souvenir doit trouver sa place dans cette notice. Le 6 novembre 1841, on mit aux enchères, en l'étude de Me. Piquerel, notaire, un bout de terre dont le nom seul devait fixer l'attention. L'affiche ne négligeait point l'avantage de cette circonstance. « Un clos, disait-elle, appelé le *Clos Poussin*, situé à Villers », ou par variante, « Un terrain actuellement en nature de verger, appelé le *Clos Poussin*, et dans lequel se trouvent encore les fondations de la maison où est né, le 15 juin 1594, le célèbre peintre Nicolas Poussin. » L'affiche ne fait pas foi pour la date. Il n'est pas bien avéré non plus que les fondations de la maison existassent encore. Mais ce qui était authentique, c'était la désignation de l'immeuble. Le nom du *Clos Poussin* ou *Pouchin*, très-souvent cité dans les titres, était attesté aussi par la tradition ; l'acte de notoriété dont la lecture a précédé la vente fixe donc, selon nous, d'une manière incontestable, le lieu où

Poussin naquit. L'affiche continuait : « Ce clos, d'une contenance de 26 ares 52 centiares, est situé audit hameau de Villers, sur la commune des Andelys. » De là, le droit de dire d'un enfant né à Villers qu'il était né aux Andelys ; c'était sa commune et sa paroisse, *della diocesi d'Andeli*, comme dit l'acte mortuaire de Poussin ; *del borgo d'Andeli, diocesi Rotomagense*, dit plus exactement le notaire Rondino, qui écrit le testament de Poussin (1) sous sa dictée ; *pictor Andeliensis*, comme écrit Poussin lui-même au bas de son portrait.

Je transcris encore ce paysage *en bonne forme :* « Il est fermé sur la rue de Villers par un mur en bauge, dans lequel se trouve la porte d'entrée, et il est entouré des autres parts de haies vives mitoyennes. » La *rue de Villers* est un chemin qui conduit aux champs ; le mur en bauge et les haies vives mitoyennes disent ce qu'il faut penser des dessins publiés en 1843 par le *Journal des Artistes* (2) et en 1851 par l'*Illustration* (3). Le correspondant de l'*Illustration* paraît être allé à Villers, mais il n'aura pu sans doute se résigner à la vulgarité du site. Il eût dû se résigner à ne pas mettre un nom historique au bas d'un croquis de fantaisie. La faute du *Journal des Artistes* est autre : c'est un anachronisme et, qui pis est, un plagiat. On

(1) M. de Chennevières doit joindre cette pièce intéressante à l'édition qu'il a promise des *Lettres de Poussin*. Il a bien voulu me communiquer la copie qu'il possède et dont M. Bouchitté avait déjà publié une analyse.

(2) T. I, n°. 4. La lithographie, signée Gendré, porte ce titre : *Clos où est né le Poussin à Villers-les-Andelys, département de l'Eure.*

(3) N°. du 21 juin.

a copié sans le dire, en 1843, une gravure publiée une quinzaine d'années auparavant (1), et qui était peut-être exacte à cette époque. Il est permis, en la voyant, de regretter l'auvent de chaume qui couvrait la grande porte et les arbres du premier plan. Mais, puisqu'ils n'existent plus, force est bien de s'en tenir à la description très-nue, mais très-vraie, des vendeurs de 1841.

Il ne restait au clos Poussin que deux choses : son prix, terre pour terre, et son nom qui avait fait doubler l'estimation. Était-ce trop ? « On assure, disait un journal bien conseillé, que M. Ingres veut acheter ce petit domaine. » Ce mot de domaine, les noms réunis de Poussin et d'Ingres, en fallait-il davantage pour amener de Paris et de Londres la surenchère ? L'enchère même ne vint pas, et l'on put écrire, il est vrai que c'est à Évreux (2), cette malice : « En définitive, personne n'a dit mot, et il n'est pas bien avéré qu'aux Andelys le *Clos Poussin* vaille un centime de plus que le *Clos Pierre* ou le *Clos Jean.* »

La vérité est qu'il y avait eu méprise ; le clos Poussin trouva un acquéreur qui n'eût rien donné du clos Pierre. Une petite vignette, imprimée à l'occasion de l'inauguration de la statue, constate que le clos dont on donne, d'après le cadastre, le plan et le numéro (3), appartenait à M. Passy. Il lui appartient encore. Le sol est

(1) *Emplacement de la maison où est né le Poussin, à Villers-les-Andelys (Eure).* Ravera del., Couche sculp.

(2) *Journal de l'Eure* (9 décembre 1841).

(3) N°. 215, section L, du plan cadastral de 1829.

bon; j'y ai vu un poirier vigoureux et des betteraves superbes. J'aurais voulu, fût-ce sur le mur en bauge, une inscription commémorative; et, puisqu'il est toujours permis de joindre la poésie du rêve à la poésie du souvenir, je rêvais la porte ouverte, un préau, des arbres, et sous leur ombre... un temple antique? J'aimerais mieux la solitude; un musée? Qui songerait à bâtir un musée dans un hameau? Non, mais une modeste maison où l'on élèverait, sous les auspices de Poussin, les petits enfants de Villers, comme on a remis la maison de Jeanne d'Arc à la garde des Sœurs d'école de Domrémy.

VI

Je relèverai néanmoins cette acquisition du clos Poussin comme un fait qui honore à la fois M. Passy et la ville des Andelys. M. Passy était le député de l'arrondissement; sa conduite montre évidemment, à deux reprises, qu'à ses yeux la manière la plus délicate et la plus adroite de plaire aux électeurs qui l'envoyaient à la Chambre, était de s'intéresser à la mémoire de Poussin; et ce seul témoignage prouverait assez combien cette mémoire leur était chère. En effet, les souvenirs ne font pas défaut à ce coin de terre, des souvenirs illustres et de toute sorte: il a eu ses héros, ses saints, ses trouvères au moyen-âge, et, plus tard, ses poètes, dont quelques-uns étaient célèbres, du moins en leur temps: les uns, comme Benserade et Chaulieu, sont nés dans les aimables vallons du voisinage; d'autres, nés à Rouen, comme les deux Corneille, sont venus chercher aux Andelys leurs amours, de saintes amours qui devaient

durer tout une vie; à ceux que la cour et la ville avaient fatigués, la paisible petite ville offrait, comme à La Calprenède et à Thomas Corneille, un asile pour leur vieillesse et la paix de la tombe. Les statues n'auraient point manqué à Turnèbe dans une autre ville. Mais des noms plus retentissants que le sien s'effaceraient à côté du nom de Poussin. L'honneur d'avoir vu naître ce grand homme suffit à la ville qui fut son berceau; les Andelys veulent être, aux yeux du monde, la patrie de Poussin, comme Poussin tenait à être, pour la postérité, le peintre des Andelys. C'est là leur légitime et, à ce qu'il m'a semblé, leur seul orgueil.

Être fiers de Poussin, ce serait déjà quelque chose au temps où nous sommes : l'admiration des Andelys n'est pas stérile; on s'y occupe de l'œuvre du maître et de sa vie. Il n'était plus question du projet d'Harou, on ne parlait pas encore de la statue de Brian, lorsque M. Mesteil commença une collection où le souvenir de Poussin tient une place si considérable qu'elle semble faite en son honneur. Poussin est, pour M. Mesteil, l'objet d'un culte; il veut avoir toutes les gravures de ses tableaux, tous les livres où l'on a parlé de lui, toutes les pièces rares, curieuses et surtout inédites, qui pourraient le faire mieux connaître. Les années n'ont point refroidi une passion entretenue avec une persévérance toute normande. A quelques mois d'intervalle, on est certain de trouver plusieurs lacunes comblées aux murs ou sur les rayons. M. Mesteil pourrait déjà, mieux que personne au monde, classer les matériaux d'une biographie de Poussin et entreprendre le catalogue de ses œuvres. Il ne lui manque plus guère que des loisirs, qu'il

prendra, je veux l'espérer, quoiqu'on désapprenne difficilement le chemin de l'audience, lorsqu'on l'a fait depuis si long-temps tous les jours. Il est sans doute des cabinets plus riches que celui de M. Mesteil; je n'en connais pas qui soient plus libéralement ouverts aux gens d'étude sur leur bonne mine. M. Mesteil leur livre tout : les imprimés, les manuscrits, et jusqu'au fruit de ses labeurs personnels. Avec lui et chez lui, on apprend en une après-dînée ce qu'on perdrait une semaine à chercher dans les bibliothèques publiques et au Cabinet des estampes.

La tradition ne sera point rompue : M. Ch. Legay marche sur les traces de M. Mesteil. Préparé par de solides études aux travaux d'érudition, M. Legay est très-soigneux de tout ce qui peut jeter quelque lumière sur le passé de son pays; j'ai eu le plaisir d'aller, sous sa conduite, du clos Poussin au château Gaillard; d'examiner avec lui les peintures de l'église du grand Andely, cherchant à l'envi le souvenir de Poussin dans les œuvres de l'art et dans la nature. On a la consolation de penser qu'il ne se perdra désormais dans le pays aucun bout de parchemin qui se rapporte de près ou de loin au grand artiste. Quelques pièces retrouvées dans les registres de l'état civil religieux, dans les archives des établissements charitables, dans les minutes des notaires, ont été publiées déjà ou vont l'être. J'ai fait ce que j'ai pu pour décider M. Mesteil et M. Legay à réunir toutes celles qu'ils connaissent, à en publier le texte plus exactement qu'on ne le fait quelquefois, à y joindre un commentaire qui aurait plus d'autorité sous leur plume que sous la plume d'un autre, et

quelques-unes de ces conjectures judicieuses qui deviendront des découvertes. M. Mesteil n'a jamais eu le souci de la publicité. M. Legay la redoute par un excès de modestie. Ils ferment la bouche à ceux qui les pressent, en livrant tout ce qu'ils possèdent et tout ce qu'ils savent. Pour moi, je n'irai pas plus loin sans dire hautement que je leur dois beaucoup et que je garde un souvenir reconnaissant de la cordialité de leur accueil. Il fallait venir dans la patrie de Poussin, pour trouver des admirateurs de Poussin aussi instruits et aussi désintéressés.

§ 2. QUESTION DE DROIT SOULEVÉE A L'EXPOSITION DE MANCHESTER.

I.

Tous ces hommages rendus sans ostentation par une petite ville à la renommée d'un artiste qu'elle se glorifie d'avoir vu naître il y a plus de deux siècles, suffiraient, à ce qu'il semble, pour établir ses droits, d'ailleurs certains, à l'honneur qu'elle revendique. Ils lui ont été contestés de deux manières.

Croirait-on qu'en Normandie même, de mesquines rivalités de clocher, ou plutôt une fureur de paradoxe, trop commune parmi les érudits, ont essayé de renverser, malgré l'autorité des plus graves témoignages, une tradition séculaire, en insinuant, par exemple, sans alléguer aucune preuve, que le Villers où naquit Poussin n'est pas le Villers des Andelys; ou bien en réclamant la statue qu'on lui élevait, pour Vernon, qui

dut être son berceau (la belle raison!), parce que c'est à Vernon que ses parents célébrèrent leur mariage?

Dieu nous garde d'entrer dans tous les détails de ces querelles obscures, qui ne piquent même pas notre curiosité. Il en est une autre plus sérieuse, qui appartient pour ainsi dire à l'histoire, et qui, l'année dernière encore, a fait assez de bruit en Angleterre et en Allemagne, non pas peut-être pour que le sommeil profond des Andelys en fût troublé; mais pour que l'on s'en émût à Paris, dans les journaux et dans les livres.

II.

L'Exposition de Manchester, dont le programme était de réunir pendant quelques mois dans un lieu public tous les chefs-d'œuvre de l'art, disséminés, enfouis souvent dans les galeries particulières, avait éveillé de grandes espérances chez tous les amis de la peinture, et en particulier chez les admirateurs de Poussin. On sait, en effet, quelle estime nos voisins professent depuis long-temps pour les moindres ouvrages de ce grand peintre, et comment, à force d'argent et de patience, ils ont acquis peu à peu la moitié peut-être de ses compositions les plus célèbres.

Pour ma part, j'allais à Manchester, impatient de tout voir sans doute, d'admirer, sans me préoccuper de leur date ou de leur origine, les objets qui me sembleraient dignes d'admiration. Mais je confesserai volontiers que j'y portais spécialement le désir d'étudier tout ce qui touchait à l'histoire des arts dans notre pays. Et, si pressé que je fusse de courir où m'atti-

raient les chefs-d'œuvre des écoles étrangères, je cherchai d'abord au catalogue le nom de Poussin, celui de Claude Lorrain, et sur les murailles la place assignée à l'École française.

La déception des voyageurs français fut grande. Par une rencontre singulière de circonstances inexpliquées, tandis que les toiles des Écoles flamande, hollandaise, espagnole, affluaient de toutes parts, que chacun s'empressait de montrer ses moindres Van-Dyck, ses Rembrandt les plus douteux, ses Murillo, à peine arrivés d'Andalousie, il semblait qu'on se fût donné le mot pour tenir cachés ses Claude, et ses Poussin davantage encore.

Pour Claude, cette rencontre n'avait rien de fâcheux. Seize tableaux d'importance inégale, et une très-précieuse collection de dessins suffisaient pour qu'il tint sa belle place parmi les plus habiles paysagistes de tous les pays. Claude n'est pas un peintre monotone. Mais le genre où il s'est renfermé fait qu'on n'a pas besoin de voir la moitié de son œuvre pour le bien connaître. Tournez seulement les regards vers cette paroi où l'on a réuni quelques-uns de ses tableaux, des plus petits, mais des meilleurs. Ces arbres élégants, ces plaines qui semblent fuir, baignées, jusqu'à l'horizon lointain, dans une atmosphère transparente et vaporeuse ; ces ports splendides où la brise enfle la voile, tandis que les flots doucement émus étincellent ; ce soleil splendide qui égale, anime, échauffe le paysage, sans que l'ardeur de ses rayons blesse les yeux éblouis ; ces lieux enchantés dont la poétique sérénité appelle les personnages de la pas-

torale sicilienne ou de l'églogue biblique : vous savez aussitôt quelle est l'heureuse imagination qui les a rêvés, la main délicate et sûre qui a donné au rêve une forme sensible et durable. Claude a fait cent autres tableaux. Il en a peint sur des toiles plus hautes et plus larges de plus complets. Mais il n'importe : les chefs-d'œuvre qu'on verrait ailleurs ne manquent point ici. Claude était à Manchester tout entier.

Il n'en est pas ainsi d'un peintre d'histoire. Celui qui a vu la Madone de Dresde, ne connaît pas la *Dispute du St.-Sacrement*. Le *Jugement de Salomon* et l'*Arcadie* de Poussin ne font pas deviner ses *Bacchanales*, sa *Mort de Germanicus* ou son *Extrême-Onction*. Pour mesurer l'étendue, la fécondité de son génie, on a besoin de compter, de comparer ses œuvres. Le Louvre a trente ouvrages signés de lui et la plupart considérables. Néanmoins le Louvre est loin de montrer toutes les ressources de son imagination, tous les aspects de son talent. En réunissant ce que possèdent les collections privées et publiques de l'Angleterre, l'Exposition de Manchester eût pu montrer Poussin plus grand que ne fait même notre galerie nationale.

Mais il faut croire que personne n'avait eu à cœur de défendre la renommée de Poussin, compromise par l'insouciance de la Commission ou la mauvaise grâce de quelques grands seigneurs, dans cette périlleuse arène où les maîtres les plus admirés couraient le risque d'être placés au-dessous du premier rang. L'Exposition n'avait de lui que quatorze tableaux : à peine le quart, si je ne me trompe, de ce que possède l'Angleterre. Encore en était-il sur le nombre de con-

testables, et je ne crains pas de dire des autres qu'ils étaient tous secondaires ; excepté peut-être la célèbre composition souvent reproduite par la gravure et qui représente la Pauvreté et la Richesse, le Plaisir et le Travail dansant aux accords du Temps: tableau où le charme de la peinture fait volontiers oublier l'obscurité de l'allégorie. Ce n'est pas sans doute que le *Triomphe de Bacchus*, *Renaud et Armide*, et plusieurs paysages remarquables, ne fussent dignes de figurer dans les plus riches galeries de l'Europe. Mais, quel que soit le mérite de ces tableaux, aucun d'eux n'est le meilleur que Poussin ait fait dans le genre auquel il appartient. Ce qui manquait là, chacun le devine. On sent qu'après avoir journellement vu au Louvre le *Salomon*, la *Rébecca*, le *Ravissement de saint Paul*, l'*Arcadie*, le *Déluge*, autant de fortes pensées si clairement exprimées, il importe peu de voir en Angleterre des bacchanales, de vagues allégories, de faibles inspirations d'Ovide ou du Tasse, ou même des paysages très-beaux sans doute, mais moins beaux que le *Polyphème* et le *Diogène*. Toutes ces œuvres pâlissent à côté de celles que l'on sait par cœur. Ce qui ne pâlirait pas, ce qu'on a besoin de voir, même en sortant du Louvre, pour savoir ce que vaut Poussin, ce qui maintiendrait dignement partout la gloire du peintre, c'est ce qui reste des deux célèbres séries de *Sacrements* composées pour le commandeur Cassiano del Pozzo et pour M. de Chantelou, toutes deux si belles qu'on hésite encore à choisir entre elles, et qu'on les considère volontiers l'une et l'autre comme les œuvres les plus puissantes et les plus complètes que Poussin nous ait laissées.

Toutes deux auraient dû être à Manchester puisqu'elles sont à Londres, et toutes deux avaient fait défaut. N'était-il pas triste de reconnaître qu'en l'absence de ces chefs-d'œuvre, une simple copie d'un chef-d'œuvre perdu, le *Testament d'Eudamidas*, marquait seule, pour ainsi dire, la place d'un maître, inférieur à d'autres par tout le reste, mais égal aux plus grands par l'originalité et la profondeur de ses conceptions?

III.

Dans un pays qui possède les *Sacrements*, le *Moulin* et la *Reine de Saba*, réduire à une trentaine d'ouvrages beaucoup moins importants que ceux-là, Poussin et Claude, dont les toiles, d'ailleurs, sont toujours de petites dimensions, c'était porter un coup sensible à l'École française, réduite elle-même à ces deux maîtres, puisque le catalogue de la grande Galerie ne devait pas dépasser la fin du XVIIe. siècle, que l'œuvre de Lesueur est tout entière en France, et que Philippe de Champagne, né à Bruxelles, avait été restitué à l'École flamande. Aussi, la Commission n'avait-elle pu songer à l'honorer d'une salle à part au milieu des autres Écoles. Le petit nombre de peintures qui la représentaient d'une manière si insuffisante, étaient semées, sans beaucoup d'ordre, parmi l'arrière-garde des Flamands et des Hollandais. Du moins, le catalogue désignait-il cette paroi par son vrai nom : École flamande et française. Pour la Commission de Manchester, l'École française est la dernière de toutes les Écoles, mais elle existe.

Est-il bien certain qu'elle existe, qu'il y ait eu une

École française au XVII°. siècle, avant Watteau et Greuze, avant Prudhon? La question fut soulevée par la critique en Angleterre. Tandis qu'il nous semblait naturel d'accuser la Commission d'avoir peu fait pour l'École française, on lui reprocha d'avoir fait trop.

Tout le monde convenait que Poussin, Claude Lorrain, le Guaspre n'étaient plus à leur place mêlés aux Flamands et aux Hollandais. Il eût fallu, disait-on, les mettre à leur date dans l'École à laquelle ils appartenaient. Mais quelle est cette École? Qu'on demande à leurs biographes où ils ont vécu, où ils sont morts; qu'on demande à leurs œuvres même de quels maîtres ils ont reçu des leçons, sur quels modèles ils ont formé leur goût, à quel pays appartiennent les personnages, les sites, le ciel qu'ils ont peints. Nés de parents français ou en France, ces peintres avaient oublié complètement, ils avaient répudié leur pays natal. L'Italie seule leur a révélé leur génie, tracé leur voie, ouvert toutes les sources vives où ils ont puisé : la sculpture antique, les peintures de Raphaël, les poétiques beautés de la nature aux portes de Rome ou sur les rivages de Naples. Ils ont eux-mêmes, par les sujets, par le style de leurs tableaux, marqué leur place à côté des Carraches et du Dominiquin, à la suite de la première École romaine.

IV.

Cette thèse, qui enlève à la France, avec Poussin, tous ceux qui peuvent être, à quelque titre, considérés comme ses disciples, et ne nous laisse pas plus Lesueur que Mignard ou que Lebrun, avait trouvé crédit à Manchester et à Londres. A Paris même, les partisans

ne lui ont pas fait défaut. Et on a vu un critique, étranger d'origine à la vérité, mais qui connait bien la France et qui n'a point d'injustes préventions contre elle, nous dire à nous-mêmes, dans notre langue et très-nettement, que l'École française est la première des Écoles contemporaines; qu'elle compte, depuis Watteau jusqu'à Prudhon, depuis Géricault jusqu'à Delacroix, beaucoup d'artistes qui sont des maîtres; mais qu'elle n'a été originale et par conséquent qu'elle n'a commencé à exister que vers les premières années du XVIII[e]. siècle (1). Pour M. Bürger, comme pour beaucoup d'Anglais, d'Allemands et d'Italiens, comme pour quelques Français aussi peut-être, tous les contemporains de Poussin sont romains aussi bien que Poussin lui-même.

La France a été long-temps très-indifférente au mérite et à la renommée de ses artistes. Doublement exclusive, par une contradiction singulière, elle faisait profession de n'admirer point d'autres poètes que les siens, ni d'autres artistes que les artistes étrangers; et il n'y a pas long-temps qu'on nous a fait comprendre enfin que c'est un honneur pour le siècle de Louis XIV d'avoir vu naître un Poussin, un Lesueur, un Puget, comme d'avoir vu naître Corneille et Racine (2). Nous sommes un peu revenus, à ce sujet, des préventions de nos pères; plus fiers et plus jaloux des droits de l'École française,

(1) Bürger, *Trésors d'art exposés à Manchester en* 1857. Paris, V[e]. Jules Renouard, 1857.

(2) V. Cousin, *Du Vrai, du Beau et du Bien*. La belle leçon sur l'*Art français* date des premières années de la Restauration. MM. Jouffroy et Vitet l'ont entendue.

nous sentons très-vivement aujourd'hui que, lorsqu'on la ravale ou lorsqu'on met en cause son existence, on porte atteinte à la gloire de notre pays. La thèse émise à Manchester blessait à la fois le sentiment national et le bon sens de la critique française. Elle s'est émue. Il n'appartenait à personne, mieux qu'à l'auteur de l'*Histoire des peintres*, de relever l'étrange proposition de M. Bürger; et il l'a fait, en peu de mots, mais d'une manière très-vive, dans un passage où, s'attachant à Poussin surtout (parce que, au fond, c'est lui seul qui est en cause), il établit avec une véritable éloquence le caractère profondément original et profondément national de son génie (1). Quel est donc le maître dont il a suivi timidement les traces? Et qui avait en Italie, avant lui, compris comme lui l'esprit des temps antiques et les sévères beautés de la campagne romaine?

V.

Je suis fâché que M. Charles Blanc ait récriminé à ce sujet contre l'Angleterre. Il est certain que nous avions accueilli avec une grande courtoisie les peintures anglaises envoyées à l'Exposition universelle de 1855. Il est également incontestable que nos voisins n'ont pas fait, à Manchester, tout ce qu'ils auraient pu faire pour mettre en relief la gloire artistique de la France. Fallait-il chercher là un trait de jalousie, d'hostilité? Je ne le pense pas. M. Blanc sait mieux

(1) Ch. Blanc, *Les trésors de l'Art à Manchester.* Paris, Pagnerre, 1857.

que personne que le paradoxe contre lequel il proteste n'est pas nouveau; que ce n'est pas à Manchester, ni sous une plume anglaise, qu'il a pris naissance. La prétention de rattacher Poussin à l'École romaine est née où elle devait naître, à Rome. Avant d'irriter l'humeur de M. Blanc et la nôtre à Manchester, elle avait impatienté plus d'un voyageur français en Italie. Séroux d'Agincourt y voulait certainement répondre en 1782, lorsque, sur les murs du Panthéon de Rome, en regard du monument élevé à Raphaël, le peintre italien par excellence, il en élevait un à Poussin et y faisait graver cette dédicace : *Pictori gallo.* Au peintre français! Gault de Saint-Germain y faisait allusion en 1806, lorsqu'il dédiait aux Français sa *Vie* de Nicolas Poussin, *considéré comme chef de l'École française;* et en 1829, Châteaubriand lui-même en était préoccupé, lorsqu'il voulut que, dans le cénotaphe construit à ses frais dans l'église où Poussin avait été enseveli, tout : l'architecture, l'inscription, le buste et le bas-relief; tout, selon l'expression de Raoul Rochette, fût *l'œuvre de talents et de cœurs français* (1).

J'exprimerai un autre regret : c'est que M. Blanc, entraîné par cette ardeur naturelle qui est un des caractères de son talent, et sans doute aussi par les exigences de son sujet, n'ait pas pris le temps de discuter le paradoxe qu'il écarte si vivement. Une prétention soulevée tant de fois, à de pareils intervalles, à de pareilles distances, et qui a pu sembler légitime à des arbitres désintéressés, mérite peut-être qu'on l'examine. Si l'on

(1) *Discours sur Nicolas Poussin*, 1843.

a surtout le désir et le ferme espoir d'en faire justice, il est sans doute nécessaire de la prendre pour ce qu'elle vaut, d'en rechercher l'origine, de peser avec une entière impartialité les titres sur lesquels elle se fonde. La boutade de M. Blanc a fait plaisir à tous ceux qui pensaient comme lui. Elle n'a rien fait pour vider le procès. Je veux le reprendre; je veux plaider pour l'École française et pour les Andelys, en étudiant les faits de plus près, en ménageant davantage leurs adversaires, en cherchant à poser contre eux des conclusions moins absolues, mais moins contestables. Je ferai la cause moins belle peut-être; mais je me flatte de la faire meilleure, et, en n'exigeant pas trop de nos juges, d'obtenir d'eux davantage.

La question est intéressante par elle-même: elle touche à l'histoire de la vie de Poussin, au caractère de son génie et de ses œuvres, aux influences qu'il a subies, à celles qu'il a exercées; elle touche à l'honneur de la ville normande qui l'a vu naître, de l'École française dont il est le chef. L'étude où elle nous conduit jettera quelque lumière sur le passé; elle ne sera peut-être pas indifférente à l'avenir. Qui sait si l'exemple des Andelys et de l'injuste procès dont ils ont tant de peine à sortir, ne fera pas réfléchir sur la véritable nature du droit que le pays natal invoque pour revendiquer sa part dans la gloire de ses enfants, et ne nous avertira pas des conditions qu'il faut remplir pour que ce droit, auquel chaque province, chaque ville attache tant de prix, soit réel à ses propres yeux et dans l'opinion du monde?

CHAPITRE II.

LE SÉJOUR DE POUSSIN AUX ANDELYS.

I.

Après la reddition de Vernon (ce fut une des premières conséquences de la victoire d'Ivry : 17 mars 1590), un gentilhomme du régiment de Tavannes, qui avait fidèlement servi Henri IV dans les campagnes précédentes, s'arrêta dans la ville nouvellement reconquise, probablement pour s'y reposer de ses fatigues. Il était né en Picardie, à Soissons ou dans les environs de cette ville (1), d'une bonne famille, originaire peut-être du Maine (2). Ce Manceau, né en Picardie, que les vicissitudes de sa fortune amenaient dans le Vexin, s'y fixa par un mariage. Marie Delaisement, veuve du procureur Lemoine, n'était pas de Vernon ; elle emmena son second mari, qui n'avait pas de bien (3), vivre sur la terre et dans la maison qu'elle tenait de son père, aux Andelys, c'est-à-dire au hameau de Villers, qui en est une dépendance. C'est là que naquit, en 1594, s'il faut en croire ses biographes du XVIIe. siècle, et au mois de juin, selon l'indication

(1) Bellori et Félibien.

(2) Borel d'Hauterive, *Annuaire de la noblesse de France*, 1852, p. 220.

(3) « Ceux qui l'ont connu assurent qu'il était de noble famille, mais qu'il avait peu de bien. » (Félibien.)

plus précise de Félibien, un enfant qui devait être le grand Poussin.

Il est à regretter que l'acte de naissance de Nicolas Poussin ait disparu dans les registres de l'État civil du grand Andely. Peut-être M. de La Rochefoucauld l'a-t-il tenu entre ses mains, lorsqu'il écrivit, en 1813, sa *Notice historique sur l'arrondissement des Andelys.* M. de La Rochefoucauld fait naître Poussin en 1593 et le 15 juin. L'indication du jour ne se trouvait nulle part. L'indication de l'année est en contradiction avec tous les témoignages antérieurs (1). Il est difficile de supposer que M. de La Rochefoucauld ait imaginé ces deux chiffres, et assez naturel d'admettre qu'il les avait trouvés dans les registres authentiques, plus complets apparemment qu'aujourd'hui, et qu'il était à même de consulter, puisqu'il habitait alors, comme sous-préfet, les bâtiments de l'Hôtel-de-Ville.

Il peut rester des doutes sur la date, mais non sur le lieu de naissance de Poussin. Quelle que soit la part du hasard dans le mariage d'un soldat soissonnais avec la veuve d'un procureur de Vernon, et dans la venue au monde de cet enfant qui vit le jour en Normandie, mais qui porta un nom Picard ou Manceau, l'affirmation de Bellori et de Sandrart (2) qui ont connu

(1) Elle s'accorde au contraire très-bien avec l'acte de décès : « Morì in età di 72 anni. » En signant ses deux portraits, Poussin se donne 55 ans en 1649, 56 ans en 1650. Or, sa correspondance montre qu'ils ont été faits l'un et l'autre avant le mois de juin. Mais de tels calculs sont trop spécieux, et la question demeure, à mes yeux, indécise. Le seul acte de naissance aurait pu la trancher.

(2) L'ouvrage de Bellori (*Le vite de Pittori*, etc.) parut à Rome

Poussin à Rome; celle de Félibien qui contrôle les renseignements écrits de Bellori par les souvenirs personnels de M. de Chantelou, protecteur de Poussin, et les notes de Jean Dughet, son beau-frère (1); celle de Thomas Corneille (2), qui vint écrire au grand Andely ses derniers ouvrages; enfin l'affirmation de Poussin lui-même, qui est le principe de toutes les autres et qui les rend toutes inutiles, ne laissent aucune incertitude sur ce point.

Le grand Andely est le pays de sa mère; il y est né, il y a passé toute son enfance et les premières années de sa jeunesse. J'ai parlé de la tradition, confirmée par des actes de vente, qui désigne encore au hameau de Villers le clos des Poussin et l'emplacement de leur maison. Des actes de baptême attestent que Nicolas Poussin fut parrain à Andely, dans sa paroisse, le 6 août 1609, le 13 février 1610 (3). On a su de lui-même qu'il était âgé de dix-huit ans lorsqu'il abandonna pour la première fois sa famille et son pays natal; et qu'à ce moment décisif de sa carrière, il avait déjà nettement la conscience de sa vocation, puisque c'est le besoin impérieux de consacrer sa vie tout entière à la peinture

en 1672, et celui de l'allemand Sandrart (*L'Academia Todesca*, etc.) à Nuremberg en 1675, l'un et l'autre très-peu d'années après la mort de Poussin. Les *Entretiens* de Félibien parurent en 1682.

(1) « Il est vrai que, dans un mémoire que j'ai eu du sieur Jean Dughet, touchant quelques particularités de la vie et des ouvrages du Poussin, son beau-frère... » (8ᵉ. *Entretien*).

(2) *Dictionn. universel géographique et historique.*

(3) *Archives de l'art français*, t. I.

qui lui imposa, pour ainsi dire, la résolution de fuir la maison paternelle.

II.

Cette vocation si décidée, qui l'emporta dès le premier jour sur les affections les plus chères et qui devait triompher ensuite de tous les obstacles, d'où lui venait-elle? Ah! tenons-nous en garde contre la tentation des hypothèses subtiles, et ne prétendons pas expliquer trop des faits dont la nature échappe en partie à toute explication purement humaine. Qui donne au génie le sentiment de sa force, et cette force elle-même? Qui les lui peut donner, si ce n'est Dieu? Dieu sème ses grâces où il lui plaît. L'enfant qu'il destinait à tant de gloire eût pu ne pas naître; il eût pu naître ailleurs qu'au hameau de Villers, et pour l'honneur d'une autre province que la Normandie. Mais, s'il faut chercher dans les desseins cachés d'une volonté souveraine, s'il faut demander au caractère propre et au génie personnel d'un homme tel que Poussin le secret de sa destinée, il serait injuste aussi de contester l'influence décisive que les circonstances extérieures ont exercée sur le libre développement de ses facultés naturelles, et de ne tenir aucun compte de tout ce qu'il doit aux impressions des jeunes années, à l'horizon familier du pays natal, aux traditions du foyer domestique, aux premiers exemples, aux premiers conseils qui l'ont guidé et affermi dans sa voie.

III.

Les premiers conseils qui aient été donnés à Poussin sur son art lui furent donnés, aux Andelys même, par Quintin Varin. Un peu plus tard, lors de son arrivée à Paris, il traversa l'atelier du flamand Ferdinand Elle; celui d'un peintre Lorrain, nommé Lallemand : mais sans avoir pu gagner rien à l'école de ces deux artistes, tous deux célèbres en leur temps, tous deux médiocres. Plus tard encore, il trouva à Rome des modèles et quelques émules; mais il n'avait plus de leçons à prendre de personne. Varin est le seul maître qu'il ait jamais voulu reconnaître.

Ce Varin, dont il fut l'élève sans être sorti des Andelys, n'était pas du pays. Ainsi que Jean Poussin, il était Picard, et, comme lui, voué aux aventures. L'un portait ses pinceaux, comme l'autre avait porté son épée, au hasard par toute la France. Il traversa les Andelys en 1612. Cette date, qui est importante dans la vie de Poussin, n'a été indiquée que vaguement par ses biographes. Elle est certaine. On la lit au bas des deux tableaux de Varin que l'église du grand Andely a eu l'heureuse fortune de conserver. Sur l'un des deux, la date est fixée d'une manière plus précise encore : il a été peint au mois de juillet (1). Le jeune Poussin connut bien vite l'étranger. Il était du même pays que son père, et sans doute à peu près du même âge. Qui sait si le peintre et le soldat ne s'étaient pas connus autre-

(1) *Quintinus Varinus inven. et pingeb. mense jul.* 1612.

fois, et si ce n'était pas Jean Poussin qui avait désigné Varin à la Confrérie ou aux âmes pieuses qui voulaient faire l'offrande d'un tableau à Notre-Dame et à saint Vincent? D'ailleurs, l'artiste célèbre, venu du dehors, devait être attendu à Villers avec impatience. C'était un arbitre auquel on avait hâte de soumettre la grave question qui divisait la famille. On montrerait à Varin les dessins du jeune homme; il jugerait son aptitude; il entendrait toutes les raisons dont s'armait la prudence du père, l'ambition du fils. Poussin saurait s'il ne se trompait point sur lui-même, si la voix intérieure ne l'égarait pas. Il allait apprendre les moyens d'exprimer plus nettement toutes les idées qui assiégeaient déjà sa pensée.

Un des derniers tableaux de Léon Benouville représente Poussin sur les bords du Tibre. Ses crayons à la main, comme dans la statue de Brian, il étudie, aux portes de Rome, un des sites familiers qu'il est facile de retrouver dans ses paysages. Je voudrais qu'un artiste de ce talent représentât Poussin au sortir de l'adolescence, plus jeune encore que dans le joli portrait gravé par Ferdinand. L'imagination se figure aisément ce jeune homme de dix-huit ans, dont le front pensif, le regard profond révélaient la nature contenue, mais passionnée. Il vient de quitter avec son nouveau maître l'atelier où il passe ses journées, le regardant faire, l'interrogeant quelquefois, travaillant à ses côtés, travaillant pour lui, comme l'indique une phrase équivoque et controversée de Florent Lecomte. Le maître et l'élève s'égarent dans la campagne, par une de ces belles et longues soirées de nos étés du Nord. Des co-

teaux qui dominent la ville, ils aperçoivent, à demi cachée par les arbres, l'église gothique pour laquelle Varin travaille. Tous deux contemplent en silence l'aimable vallée, doucement éclairée par les rayons du soleil. Ou bien, s'ils reprennent l'entretien commencé, Poussin, qui se tait volontiers, prête aux paroles du maître étranger une attention respectueuse; en l'écoutant, il s'interroge : les dernières irrésolutions s'effacent; il voit clairement où son génie le pousse, à quelle tâche Dieu a mesuré ses forces. Lorsque le départ du maître que le hasard lui a envoyé l'aura replongé dans sa solitude, il fuira, s'il est condamné à fuir, ces lieux charmants et les douceurs de la maison paternelle, pour aller trouver à Paris, à Rome, des maîtres qui lui apprendront ce que Varin lui-même n'a jamais su.

IV.

Les biographes disent que Varin apprit à Poussin comment on peint à la détrempe; il lui enseigna certainement aussi les procédés de la peinture à l'huile, car ce sont deux tableaux à l'huile qu'il peignit sous ses yeux pour l'église du Grand-Andely. L'un de ces tableaux, suspendu à un pilier de la nef principale, représente une *Vierge glorieuse.* La Reine du ciel, adorée par deux anges, s'élève dans les airs, où le Père et le Fils, tenant encore à la main la croix sur laquelle s'accomplit la Rédemption, s'apprêtent à poser la couronne sur sa tête. La colombe mystique plane au-des-

sus de la couronne. On voit la Vierge de face; elle a les mains jointes; ses regards expriment l'extase de la béatitude. Le dessin de la figure manque de caractère. La tunique rose et le manteau bleu s'enlèvent sur un fond lumineux dont les tons m'ont semblé fades et vulgaires. Les anges qui adorent la Vierge sont d'un meilleur style et d'un sentiment plus délicat; vus tous deux de profil, l'un semble balbutier une prière; l'autre tient les yeux baissés et ramène ses mains sur sa poitrine. La partie inférieure du tableau est occupée par un concert céleste où dix petits anges souriants marient leurs voix aux sons des instruments. Sur le livre ouvert, on lit les notes et les paroles de l'hymne: *Regina cœli, lætare. Alleluia.* Les groupes sont bien ordonnés, et ces figures d'enfants sont vivantes et gracieuses, non sans quelque afféterie.

Il est malheureusement difficile d'étudier dans tous ses détails l'autre tableau de Varin, emprisonné, au nord de la nef, dans une chapelle étroite et obscure. Celui-ci représente toute la légende de saint Vincent, le célèbre martyr espagnol. Par une disposition ingénieuse, Varin a su représenter sur une toile de dimensions médiocres sept épisodes successifs de la légende. Par le haut et par le bas, quatre petites compositions servent d'encadrement à la composition principale. On y voit le pieux diacre et son vénérable évêque, saint Valère, traînés devant le tribunal de Dacien; saint Vincent jeté dans une prison ténébreuse, attaché à un poteau, et torturé; puis, arraché au supplice, parce que Dacien lui envie une mort qui terminerait ses maux. Varin, dans un espace aussi restreint, a tiré le plus

heureux parti d'un motif pittoresque indiqué par la légende : une lumière céleste pénètre dans l'obscurité du hideux cachot; les anges viennent consoler le prisonnier, et les gardes se troublent comme si leur proie leur eût échappé. Le Saint voit leur trouble et les rassure. Tandis qu'il les envoie dire à Dacien d'inventer pour lui de nouveaux supplices, les anges soutiennent son courage en chantant : « Sus, invincible martyr ; ne craignez point, car les tourments vous craignent maintenant, et ont perdu contre vous toute leur force. J.-C. a vu vos glorieux combats; il vous veut déjà couronner comme victorieux. Laissez donc la dépouille de cette faible chair, et venez avec nous jouir de la gloire du Paradis (1). »

Aux derniers plans du tableau même et dans le paysage qui fait le fond de la scène, la rage des persécuteurs s'acharne sur le cadavre. On l'a jeté au bord du chemin, pour servir de pâture aux bêtes fauves; là, on va le livrer aux poissons de la mer, comme le corps d'un parricide. Fureurs impuissantes ! Un grand corbeau veille et chasse les loups épouvantés. Les flots pousseront les précieux restes au rivage, où le Saint lui-même demandera la sépulture. La légende ajoutait qu'il avertit d'abord un homme et que l'homme eut peur. Ce fut une femme, une bonne veuve, qui lui rendit sans crainte les derniers devoirs.

Revenons au supplice qui est le sujet du tableau proprement dit. Varin a disposé la scène d'une manière véritablement saisissante et pathétique. Le Saint

(1) Ribadeneira, *Vie des Saints*, trad. par l'abbé Daras, t. I.

est étendu sur les flammes; les bourreaux l'entourent: l'un déchire avec un ongle de fer le sein de la victime immobile; un autre, qui tourne le dos aux spectateurs, lève le harpon pour l'enfoncer à son tour dans la chair palpitante; un troisième tient les fers rougis; le dernier souffle sur le brasier enflammé. Le centurion préside au supplice. Il est à cheval; deux licteurs paraissent derrière le cheval, à mi-corps, impassibles comme leur chef. Deux soldats occupent le bord du tableau; l'un, accoudé négligemment, paraît regarder sans rien voir, ou voir sans rien sentir; l'autre se retourne et semble interroger son compagnon; celui-là sans doute a un cœur accessible à la compassion.

On voit avec quel soin, quelle intelligence des convenances du sujet et des ressources de la peinture, l'artiste a varié le rôle, l'attitude, la physionomie des hommes sans nom qui sont les acteurs et les témoins de cette horrible scène. Toutes ces nuances si bien comprises, si librement exprimées, l'indifférence des soldats, la férocité des bourreaux, ces corps d'athlètes, ces visages durs et grossiers, font ressortir la nature plus délicate et plus noble, la grandeur d'âme, l'héroïque sérénité du Saint, livré en proie à ces aveugles fureurs. Sa jeunesse ne laisse pas échapper une plainte. Il triomphe de la souffrance: les membres sont vaincus, les bras enchaînés, les yeux sont encore tournés, comme la pensée, vers le ciel. Dieu n'a pas trompé son espérance. A ses regards, le ciel s'ouvre, l'ange descend des nuages et montre au mourant la palme de l'éternité. Le paysage se déploie aussi dans le fond de la scène: on aperçoit

une verte campagne, des rochers, des arbres, un fleuve. Cette perspective ouverte d'un côté sur la campagne, de l'autre sur les joies du ciel, complète la scène et la relève. Rien ne manque à cette belle composition. Celui qui l'a conçue n'était point un esprit vulgaire. L'exécution, plus franche et meilleure que celle de la *Vierge glorieuse*, dénote un talent souple et sûr de lui-même. On y reconnait bien cette étude du raccourci et cette connaissance de la perspective par où les témoignages les plus anciens caractérisent le talent de Varin (1). Pour le modelé même et la couleur, il y a telle partie que les meilleurs peintres flamands de cette époque, ceux qui furent les maîtres de Rubens, n'auraient pas désavouée. La Picardie touche à la Flandre, et il est probable que la peinture flamande n'était pas inconnue à Varin. Amiens et Beauvais, où il avait étudié, étaient la route naturelle qui menait d'Anvers et de Bruges dans la vallée de la Seine. Les traditions de l'École passaient par là comme les marchands et leurs marchandises. De toute manière, ce *Martyre de saint Vincent*, quoique moins considérable que la *Présentation au Temple* de St.-Germain-des-Prés, œuvre postérieure où l'on reconnait que le talent de l'artiste avait encore grandi, mériterait d'être étudié par tous ceux qui s'occupent de débrouiller les origines si confuses de l'École française du XVIIe. siècle. Je souhaiterais qu'il fût nettoyé,

(1) V. un extrait donné par M. de Chennevières, p. 235, de son intéressante Notice sur Quintin Varin (*Peintres provinciaux de l'ancienne France*, t. I).

rentoilé, transporté au Louvre. Indépendamment de toute autre circonstance, c'est un tableau qui a son prix ; mais combien il devient plus précieux, lorsqu'on songe qu'il est d'un maître tombé dans un ingrat oubli, et qu'il a été peint en 1612, aux Andelys, sous les yeux de Nicolas Poussin !

V.

J'ai voulu rendre justice entière à Quintin Varin ; je craindrais cependant d'exagérer son mérite, ainsi que M. de Chennevières incline à le faire, et surtout, l'influence qu'il a exercée sur Poussin. Ses entretiens ont pu mettre plus vite un terme aux dernières irrésolutions du jeune peintre. Ses exemples lui ont épargné, en ce qui touche la pratique matérielle de l'art de la peinture, des tâtonnements qui auraient retardé le développement de son talent. Mais les Andelys auraient eu leur peintre, alors même que Varin n'eût point dirigé de ce côté sa course aventureuse. Poussin était, pour ainsi dire, né peintre. Tout jeune enfant, dans l'école où l'envoyait son père, il étudiait les lettres, la seule chose qui lui fût enseignée, avec succès; mais un secret instinct l'entraînait vers une autre voie; de lui-même, sans aucun maître, il dessinait déjà des figures de toutes sortes, non pas comme tant d'autres enfants, sans réflexion, au hasard; mais avec une certaine suite, et tant d'ardeur, qu'il couvrait de ses dessins tous ses livres et les murailles mêmes de la classe. De bonne heure il avait alarmé son maître et son

père, en perdant ainsi sans profit un temps dont il leur semblait qu'il eût pu faire un si bon emploi (1).

Le séjour des Andelys était particulièrement propre à développer ce penchant irrésistible que Poussin tenait de sa nature. Il est remarquable qu'on avait toujours aimé les arts dans cette petite ville, et la peinture plus que les autres arts. Au sein même de cette partie de la Normandie, où les maîtres verriers de la Renaissance ont semé à profusion leurs meilleurs ouvrages, la vieille église du grand Andely se distingue par le nombre et par le mérite de ceux dont ils l'ont dotée. Dans le courant du XVIe. siècle, à des intervalles très-rapprochés, on a peint le chœur, le transsept, la nef, toutes les chapelles tournées au midi. Le chœur présente des figures d'évangélistes et de saints; la nef, au midi, une Genèse très-curieuse et une Bible presque complète; les bas-côtés du chœur, toute l'histoire de saint Pierre. Dans les chapelles, on reconnaît les traits principaux de la vie de la Vierge, les légendes de sainte Clotilde et de saint Léger. Toutes ces verrières, très-mutilées et très-curieuses, réclament instamment deux choses: une restauration intelligente et une description exacte, accompagnée d'un commentaire. Il en est d'obscures; il en est aussi de très-médiocres; mais quelques-unes sont remarquables et tout-à-fait dignes d'être conservées.

(1) Bellori et Félibien. Félibien traduit Bellori presqu'à la lettre. Bellori, critique médiocre, mais biographe bien informé et exact (l'*erudito* Bellori, dit Baldinucci, précisément dans sa Notice sur Poussin, 1681), rapporte ce qu'il a entendu dire par Poussin lui-même, ou autour de lui.

Je n'en veux citer qu'une parmi celles qui m'ont le plus frappé. Il faut se rappeler que sainte Clotilde est aux Andelys l'objet d'une vénération particulière. Elle aimait cette retraite, et y fonda, vers la fin de sa vie, un monastère qui fut célèbre au moyen-âge. Tandis qu'on le fondait, la chaleur était grande, les ouvriers avaient soif; la légende rapporte que Clotilde, saisie de pitié, pria Dieu d'accorder une grâce à ces fidèles serviteurs, et de changer, pour eux, en vin l'eau de la source prochaine. Cette tradition gracieuse s'est perpétuée depuis plus de treize siècles, et, chaque année, le 2 juin, les populations du voisinage accourent pour suivre la procession qui se rend à la source miraculeuse, où de pauvres infirmes se plongent à l'envi dans l'eau glacée, s'imaginant, dans leur croyance naïve, que, depuis le miracle, cette eau a gardé la vertu de guérir.

La vie de Clotilde occupait toutes les croisées d'une chapelle. Un fragment d'une autre verrière détruite représente la procession qui se rend solennellement à la source. C'est une sorte de frise qui remplit les quatre meneaux de la croisée. Au premier rang, marchent les enfants de chœur; et, derrière eux, les chantres; puis le prêtre et deux hommes portant la châsse; puis, sept nobles personnages, formant la tête du cortége: le premier, quoique jeune, est vêtu d'une robe rouge comme les cardinaux; les autres ont l'élégant costume que portaient les gentilshommes du temps des Valois. La châsse se détache en jaune sur le fond bleu du ciel, et tranche nettement, sans désaccord, avec la tunique bleue et le manteau rouge de l'un des porteurs, le manteau bleu de l'autre. L'officiant, les en-

fants de chœur, les chantres sont revêtus de leurs ornements ordinaires, où les tons clairs dominent. La couleur est naturelle, éclatante, harmonieuse. La disposition générale des lignes est très-simple, comme dans un bas-relief. La vérité des attitudes et des physionomies fait illusion. Un petit nombre de détails, et surtout la grosse figure et les lunettes de l'un des chantres, accuseraient une certaine tendance à la reproduction littérale et même chargée de la réalité vulgaire. Prenons-le pour une fantaisie, et peut-être pour une malice de l'artiste. Tel n'est pas le caractère général de cette peinture, très-vraie, mais très-fine, très-expressive, et qui plaît tout d'abord par l'heureux accord d'une élégance sans apprêt et d'une naïveté sans affectation. J'oserai dire que Varin et Poussin lui-même ne l'ont pas assez regardée, et qu'elle eût fixé davantage l'attention de Lesueur; si le reste de la verrière valait ce fragment, malheur à ceux qui l'ont brisée!

Selon la coutume, les verrières du Grand-Andely portent généralement des armes ou le nom des donataires; le plus souvent, le peintre a mis leurs portraits au bas de sa composition : d'un côté le mari, de l'autre la femme; quelquefois les fils, agenouillés derrière le père, à la file; les sœurs, derrière la mère. Il serait intéressant pour l'histoire de l'église de déchiffrer les armes, et, pour celle des vieilles familles du pays, de restituer, autant que cela se pourrait, les noms et les dates consignés dans les inscriptions dédicatoires. Ce qui m'a frappé, c'est que, durant les soixante années qui ont précédé la naissance de Poussin, toutes les classes avaient fait à l'envi des sacri-

fices pour orner de peintures la collégiale. Gentilshommes du voisinage, riches bourgeois de la ville, corporations d'artisans, confréries religieuses, l'émulation avait gagné tout le monde.

A côté des verrières, on pourrait trouver quelques peintures murales, effacées sous le badigeon, notamment dans une chapelle consacrée à la Vierge, qui sert au besoin de baptistère, et dont la restauration ne fait pas grand honneur à la Fabrique de 1765. Les peintures murales sont probablement antérieures aux peintures sur verre. Celles-ci ont été suivies par les peintures sur toile. En 1612, les Andelys appellent Quintin Varin. Plus tard, l'église s'enrichit d'un très-bon tableau représentant *Jésus retrouvé par sa Mère et par saint Joseph au milieu des Docteurs*, que l'on a quelquefois attribué à Lesueur et qui est probablement de Stella : ainsi Poussin, dans l'église de sa ville natale, est au moins remplacé par le plus ancien de ses maîtres et le plus cher de ses disciples.

On voit, en résumé, que la petite ville des Andelys a beaucoup fait pendant plus d'un siècle pour la décoration intérieure de son église, et l'on comprend aisément qu'un enfant, à qui Dieu avait donné le génie, ait eu la pensée de consacrer son génie à la peinture, dans un pays où la peinture paraît avoir été l'objet des préoccupations constantes de toutes les âmes pieuses et de tous les esprits délicats.



VI.

Dans la plupart des verrières comme dans le *Saint Vincent* de Quintin Varin, la scène se passe au milieu du paysage. Les groupes ne s'enlèvent pas sur des fonds d'or ou d'azur, sans aucune apparence de réalité. Autour des personnages, la nature est animée comme eux; l'air qui les enveloppe est un air qu'on respire; la perspective laisse voir des édifices, des arbres, un ciel vivant. Mais qu'est-il besoin de parler des paysages peints dans l'église? Franchissez le seuil, quittez la ville et montez sur les coteaux qui la dominent. Voici le chemin de Villers. Tous ces lieux sont bien changés. Il ne reste, je l'ai dit plus haut, ni une pierre de la maison de Jean Poussin, ni un arbre de son verger; entre le hameau et la ville, ces coteaux arides que tant de sueurs arrosent sans les féconder, étaient couverts par une forêt séculaire. Poussin la traversait pour descendre de la maison à l'école, à l'église, chez Quintin Varin; au détour du sentier, par des échappées fugitives, il apercevait à travers les arbres l'étroite vallée où le Gambon coule sans bruit dans la verdure, et, sur l'autre rive, des hauteurs couronnées de bois. L'horizon n'a rien de saisissant, de grandiose; il est d'une entière simplicité, mais plein de grâce; borné de toutes parts, mais par des collines aux ondulations harmonieuses; la paix y règne, une paix profonde. Bientôt la vue s'ouvrait sur la ville et le clocher qui dominait alors la tour gothique. Mais si l'adolescent préférait suivre le cours du ruisseau dans les prés hu-

mides qui séparaient les deux Andelys, ou de Villers remonter par le plateau vers le couchant, à quelques pas, l'horizon s'ouvre sur de vastes plaines. La Seine promène entre ses rives aimables des eaux indolentes. Elle coule vers des falaises escarpées, blanchâtres, semées de buissons, qui attirent de loin les regards. A l'entrée de la vallée des Andelys, veille fièrement le château Gaillard, une des ruines les plus pittoresques et les plus imposantes de la Normandie. Il ne faut pas l'âme d'un peintre pour être ému par un tel spectacle. Poussin oubliera peut-être pour d'autres sites les sites familiers à son enfance, pour d'autres sujets ceux qu'il avait vus traités dans les chapelles de Ste.-Clotilde et de St.-Léger. Il n'importe. Les Andelys nous ont expliqué sa vocation et les inclinations particulières de son génie. S'il doit exceller dans le paysage comme dans la peinture religieuse, si la place qu'il accorde à la nature vivante dans la plupart de ses compositions historiques fait une partie de son originalité, nous n'en serons pas surpris : le point de départ de sa glorieuse carrière, c'est le sentier ombragé qui le conduisait de Villers à l'église du grand Andely. C'est là qu'un jour, avant de connaître Quintin Varin, sans être jamais sorti du pays natal, l'enfant ému laissa échapper dans la solitude le cri du Corrége : *Anch' io' son pittore.* — Et moi aussi je suis peintre !

VII.

Il est vraisemblable que la date mise, par Varin lui-même, au bas de sa *Vierge glorieuse* marque à peu-près l'époque de son départ des Andelys : il se

serait éloigné vers la fin de l'été de 1612. Or, les biographes rapportent à cette année le premier séjour de Poussin à Paris (1). On voit que sa résolution de quitter les Andelys fut prompte, et on sent par quels motifs elle devait l'être. L'exemple de Quintin Varin n'était pas de nature à vaincre les répugnances d'un père, aussi prudent que tendre, pour une profession qui ne semblait promettre aux mieux doués, aux plus habiles, que les incertitudes d'une vie errante. Toute illusion devenait impossible de part et d'autre. Poussin devait espérer que sa famille se résignerait un jour à le voir consacrer sa vie à la peinture ; mais il ne se flattait plus qu'elle donnât jamais expressément son aveu à une résolution qui la remplissait d'alarmes. Les parents à leur tour ne se berçaient plus de la pensée que leur fils, éclairé par leurs représentations ou vaincu par leurs instances, pût leur faire le sacrifice d'une résolution long-temps mûrie et désormais irrévocable. J'aime à penser, je crois fermement qu'on était d'accord, sans se le dire, pour reconnaître la nécessité d'une séparation prochaine. De nouveaux retards, des explications superflues, des adieux contraints, ne pouvaient que rendre plus amer le souvenir d'un dissentiment qu'on avait hâte d'oublier. Lorsque Poussin s'enfuit de la maison paternelle, ce brusque départ, qu'il était facile de prévoir et rai-

(1) « Alle parole di costui stimolato Nicolo, non gli parendo più di aspettare, già pervenuto *all' età di anni diciotto* (*agé de dix-huit ans*, répète Félibien), fuggì di casa occultamente, senza saputa del padre, e trasferissi a Parigi, ad apprender l'arte » (Bellori).

sonnable de désirer, ne fit que mettre un terme à une épreuve qu'il était inutile et dangereux de prolonger (1).

Ces dernières journées passées à Villers, aux Andelys, n'étaient pas seulement pénibles, elles étaient vides. Depuis le départ de son maître, Poussin était retombé dans une solitude complète : à qui demander les encouragements, les conseils, dont il sentait plus que jamais le besoin ? Le talent d'un peintre ne pouvait se développer, ni sa carrière s'accomplir dans une petite ville, qui n'avait à lui offrir, comme à Varin, que le pain d'une saison et quelques éloges sans retentissement. Poussin connaissait déjà le prix du temps ; l'heure de voir, d'apprendre, de mesurer ses forces aux difficultés de l'art et aux nécessités de la vie, cette heure solennelle était venue. Il partit seul et pauvre, sans autre ressource que son courage, et cette heureuse confiance de la première jeunesse dans ses propres forces, dans la volonté de Dieu et la charité des hommes. Trois journées de marche le conduisaient sans fatigue au sein de Paris, la grande ville, qui ne pouvait lui refuser ce qu'il y cherchait : des leçons, des modèles, du travail, et, pour prix d'un travail opiniâtre, d'abord l'indépendance, et plus tard la gloire.

(1) Th. Corneille dénature le souvenir d'une situation très-simple à comprendre, lorsqu'il écrit un peu légèrement ces deux lignes, dont il ne faut pas exagérer l'importance : « Une affaire qui lui survint, lui ayant fait craindre quelques poursuites qui l'auraient embarrassé, il abandonna son pays. » L'affaire qui l'embarrassait, c'était la triste nécessité de quitter, sans leur aveu, son père et sa mère.

Parti ainsi, Poussin devait revenir. Rien ne nous est plus pénible, dans les récits de l'histoire, que de rencontrer la supériorité de l'esprit séparée de la délicatesse du cœur, et il nous en aurait coûté de croire que Poussin, désormais libre d'obéir à son génie et maître de sa destinée, n'est pas retourné chercher à Villers un pardon accordé d'avance et la bénédiction d'un père. Il revint, en effet, plus tôt qu'il n'était attendu peut-être, après une absence qui avait duré quelques mois à peine. La joie eût été vive dans la famille, si les récits de Poussin avaient pu donner tort aux vives appréhensions qu'il avait tant de fois combattues en vain. Mais cette première expérience de la vie n'avait été pour lui que trop amère. Les reproches qu'il devait craindre furent prévenus, sans doute, par la pitié qu'il inspira.

Aucune déception ne lui avait été épargnée. A Paris, il n'avait trouvé, dans les ateliers à la mode, ni un exemple, ni un conseil, dont il pût profiter. Ces artistes que l'on vantait, n'étaient même pas les égaux de Varin. Poussin découragé les avait quittés l'un après l'autre, persuadé que leur manière facile et banale ne valait pas son ignorance. Réduit à ne compter que sur lui-même pour vivre, comme pour apprendre à peindre, il s'était facilement décidé à quitter Paris et à suivre au fond du Poitou, un jeune gentilhomme, dont il avait reçu les bienfaits, et qui aimait assez l'artiste et son art, pour l'emmener vivre avec lui dans un château dont il parlait de livrer à ses pinceaux les murailles nues. Ce goût des arts n'était pas chose commune en France, au commencement du règne de

Louis XIII. L'ami de Poussin avait une mère, trop positive pour entrer dans ses vues, et trop accoutumée à commander pour laisser faire, dans sa maison, une chose qu'elle n'approuvait pas. Du reste, elle se connaissait en hommes. Poussin lui plut. Avec ce sens droit, cette gravité précoce, il pouvait rendre d'utiles services. L'habile femme fit au peintre, que son fils lui avait amené sans réflexion, l'honneur de découvrir en lui l'étoffe d'un intendant. Poussin comprit trop tard l'imprudence qu'il avait faite; il prit congé de ses hôtes, et résolut de regagner Paris à petites journées. Il voyageait à pied, pauvrement vêtu, sans autre ressource qu'un talent obscur; heureux lorsqu'on daignait lui commander un travail, quel qu'il fût, dans une église, dans un château. Pour les seigneurs de Chiverny, il peignait des Bacchanales; pour les Capucins de Blois, quelque sujet de sainteté. Au terme de cette pénible épreuve il sentit, malgré tout son courage, que la force l'abandonnait. C'est alors qu'il s'effraya des misères de l'isolement, et se souvint du seul asile où il fût certain de trouver le repos, la sécurité, les soins d'une mère. De Paris il se traîna jusqu'à Villers, où il arriva enfin, malade, épuisé par les privations et la fatigue.

VIII.

La tradition rapporte que Poussin resta environ un an chez son père (1). Mais elle garde le plus profond

(1) « Lo spatio di un' anno intero » (Bellori). — « Environ un an » (Félibien).

silence sur les circonstances de cette année et l'emploi que fit Poussin des loisirs de sa convalescence. Il est impossible de supposer qu'il n'ait pas repris ses pinceaux dès qu'il en eut la force, et difficile d'admettre qu'il n'ait laissé dans sa ville natale aucun des ouvrages qu'il y dut faire. Quel prix n'aurait pas la moindre peinture dont on pourrait affirmer qu'elle appartient à ce dernier séjour aux Andelys, et à la vingtième année de Poussin ?

Peut-être ce trésor existe-t-il. Il a été signalé au public pour la première fois, en 1854, par le *Bulletin monumental* de M. de Caumont (1), mais de manière à exciter chez les lecteurs autant de défiance que de curiosité. Dans une séance tenue aux Andelys même, par la Société française pour la conservation des monuments historiques, M. Poncet n'avait pas hésité à entretenir ses confrères « d'une *fresque*, que *tout porte à croire émanée du pinceau de Poussin*, quand il vint dans sa ville natale, *après son premier voyage en Italie*. C'est une ébauche, ajoutait-il, mais elle rappelle un paysage d'Italie, et le sujet est une bacchanale d'un beau style. » Presque aussitôt M. Raymond Bordeaux, dont le témoignage en pareille matière fait autorité, reprenait : « Le style de ce *décors* permet de l'attribuer à *quelque contemporain de Poussin.* »

Fresque ou décors, il s'agissait d'une petite peinture de forme octogonale, à peu-près régulière (2), qu'un

(1) T. XX, p. 152, 169.

(2) Hauteur : 0m. 80. — Largeur : 0m. 66, réduite en haut et en

avoué des Andelys, M. Hugonet, avait retrouvée, en 1842, au-dessus de la cheminée de son salon. Elle était alors cachée par une glace dont l'encadrement accuse la fin du siècle dernier. M. Hugonet eut le bon goût de comprendre que la peinture valait mieux que la glace; nettoyée avec soin, et entourée d'un cadre très-convenable dont le style rappelle le temps de Louis XIII, elle fera désormais l'honneur de sa maison.

Cette maison, toute voisine de l'église, était jadis la plus considérable de celles qu'habitaient les chanoines de la collégiale; et il n'y a pas long-temps qu'on la désignait encore sous le titre de : *Maison de M. le Doyen.* Elle remonte certainement à la fin du XVI°. siècle ou aux premières années du XVII°. Aucune condition matérielle ne s'oppose donc à ce que la peinture elle-même remonte jusque-là.

Quelle en est la véritable date? Que vaut-elle? A quel artiste est-il permis de l'attribuer par conjecture? Délicat problème, dont les plus compétents hésiteraient à donner la solution. On a vu le courage manquer même à M. Raymond Bordeaux, et je tremblerais à mon tour de brûler mes vaisseaux avec l'intrépidité de M. Poncet. Du moins, j'ai désiré donner au point en litige une publicité plus grande, et fournir à chacun les moyens de se prononcer lui-même en connaissance de cause. A ma prière, un artiste qui a mieux à faire que des copies, mais dont le talent sérieux et populaire

bas à 0m. 31 par les pans coupés. Ceux-ci ont eux-mêmes 0m. 27. Il reste pour les côtés, en verticale, 0m. 40.

était une double garantie dans la question qui nous occupe, n'a pas dédaigné de reproduire la peinture dont nous devons à M. Hugonet la conservation. Le nom seul de M. de Curzon me dispensera de dire que son excellent dessin est d'une parfaite exactitude (1).

On remarquera, tout d'abord, la grande place donnée au paysage dans la composition. La perspective offre à la vue, pour premier plan, un chemin sablonneux qui tourne et monte dans des terrains incultes; puis une rivière qui se perd à droite, derrière les falaises. A l'autre bord, et vers le milieu de la hauteur, des arbres, une tour bastionnée, une autre route qui serpente et s'éloigne vers le fond, à peu près comme la première; à l'horizon, une chaîne de hautes collines; toute la partie supérieure du tableau est occupée par un ciel nuageux. Ce ne sont, jusqu'à présent, que des fonds et des accessoires d'un intérêt médiocre, d'une importance disproportionnée avec le principal motif du tableau. Celui-ci, du moins, est conçu d'une manière piquante. Au centre du paysage s'élève, avec un buisson qui marque un des détours du chemin, un vieil arbre mort, dont les rameaux dépouillés, auxquels s'enlacent quelques lianes fleuries, dessinent sur le ciel leur silhouette bizarre. A droite, tout au bord du cadre, se détache en clair un groupe de cinq figurines : une Bacchante demi-nue, au torse souple, aux cheveux dénoués, à la robe flottante, aide son

(1) Le dessin, mis sur bois par M. Jules Laurens, a été gravé par M. Sargent pour la *Gazette des Beaux-Arts*.

robuste compagnon, sorte d'Hercule en liesse qui étale complaisamment ses flancs athlétiques et ses larges épaules, à porter comme en triomphe une amphore couronnée de guirlandes de fleurs. Trois enfants précèdent la marche : l'un, petit Satyre aux pattes de bouc, à la face mutine, tient le bout des guirlandes ; les deux autres mesurent la marche aux sons du triangle et de la flûte. Ces figurines sont dessinées finement, d'un mouvement gracieux, et beaucoup mieux peintes que le paysage. Dans ce coin de son ouvrage, l'artiste a été moins avare de son temps et de ses peines. Au bas d'une ébauche, c'est la signature d'un maître.

S'il pouvait être démontré, d'une manière certaine, que cette peinture appartient à la première moitié du XVIIe. siècle, je ne craindrais pas d'affirmer qu'elle est de Poussin lui-même. Autour de Varin, dans l'école de Vouet, on aurait peut-être dessiné cette *Bacchanale* ; on n'aurait pas imaginé ces terrains nus, cet arbre mort, les fonds monotones et solennels de ce paysage, dont le style a plus de noblesse que d'agrément. Il fallait, pour dédaigner ainsi, même dans une pure décoration, toutes les séductions faciles d'une élégance convenue, une façon de sentir la nature et de concevoir le paysage historique, qui n'appartenait encore à personne et qui caractérise le peintre des Andelys. Alors pourquoi chercher à mettre le nom d'un autre au bas d'une peinture faite aux Andelys, qui n'est pas indigne de Poussin, où l'on reconnaît son style, et qui serait de l'époque où il vécut ?

Des artistes et des critiques auxquels j'ai montré

le dessin de M. de Curzon, et M. de Curzon lui-même, qui connaît si bien l'Italie, ont paru frappés du caractère italien des fonds du paysage. Ils y retrouveraient volontiers le souvenir de la campagne romaine, et inclineraient à penser que ce paysage a été peint par Poussin, lors de son retour en France, de 1641 à 1642. La conjecture de M. Poncet, qui parut si téméraire en 1854, aurait donc pour elle des suffrages qui ont à mes yeux un grand poids. Ils n'ont cependant point décidé ma conviction. Je ne sais si Poussin, durant le voyage qu'il fit en France entre ses deux séjours à Rome, revint aux Andelys. S'il y revint, il est au moinsdouteux, d'après tout ce que l'on connaît de la vie que les exigences de la Cour lui avaient faite, qu'il ait eu ou pu prendre, hors de Paris, le temps de peindre. A cette époque, il avait un souci de la perfection, un scrupule des convenances, qui ne lui auraient guère permis de laisser aux Andelys, sur la cheminée de M. le Doyen, une ébauche, et l'ébauche d'une Bacchanale.

Est-il d'autre part vraiment nécessaire d'avoir vu de ses yeux l'horizon de Rome pour peindre cette rivière et ces collines? Pas plus, à ce qu'il me semble, que d'avoir été au Vatican pour représenter ce groupe antique. Je verrais dans le style du paysage un pressentiment tout aussi bien qu'un souvenir de la campagne romaine; et si Poussin n'a pas vu ces grandes lignes aux bords de la Seine ou de la Loire, est-il difficile d'admettre qu'il les a vues à Paris, dans les tableaux, dans les gravures qui lui firent connaître d'avance le pays où il était dès sa vingtième année décidé à vivre?

On sait d'ailleurs qu'il avait peint des Bacchanales au château de Chiverny, et que c'était là (chose remarquable) un des motifs qu'il aimait à traiter avant d'être allé à Rome, avant de connaître Marino et son célèbre poème d'*Adonis*. Quant aux procédés et à la façon de peindre, il y a toute vraisemblance de rapporter à 1614 une Bacchanale peinte sur mur à la détrempe; les négligences dont tout le monde sera frappé, la précipitation s'expliquent d'elles-mêmes par l'âge du peintre, et cette ardeur fougueuse des jeunes années que Poussin portait à Rome. « Voilà, disait Marino au cardinal Barberini, un jeune Français qui a le diable au corps, *una furia di diavolo*. » Cette qualité ou ce défaut, Poussin ne les avait plus au retour. Un ouvrage où on les retrouve ne saurait donc lui être attribué que si l'on remonte à ses jeunes années.

IX.

M Bouchitté (1) pense avec raison que Poussin dut, à cette époque, jouir avec enthousiasme du spectacle de la nature. Il était à cet âge, dans cet état de santé, dans cette disposition d'esprit où l'on aime à fuir les hommes pour se recueillir, pour se perdre dans les profondeurs de sa pensée ou dans les mystérieuses voluptés de la contemplation. Il revit sous un autre aspect les horizons familiers à son enfance, et devina ce

(1) P. 17 du remarquable ouvrage couronné par l'Académie française auquel j'aurai plus d'une fois l'occasion de revenir (*Le Poussin, sa vie et son œuvre*. Paris, Didier, 1858).

charme austère de la solitude qui fut plus tard la poésie de ses paysages.

Si cette année ne fut point perdue pour les progrès de son talent et de sa pensée, elle fut décisive pour le développement de son caractère. Aucun souvenir, dans cette vie si simple et si noble, n'est plus fait pour inspirer l'estime et le respect. Les épreuves qu'il venait de traverser avaient dû laisser dans son âme une impression douloureuse; en comparant aux dangers qu'il avait courus, aux privations et aux inquiétudes d'une vie précaire, la paix, la sécurité dont il jouissait sous le toit de son père, ne devait-il pas reconnaître enfin qu'il s'était abusé, et consentir à rentrer dans les voies de la prudence ordinaire, où, du moins, l'on n'a pas à craindre les humiliations et la misère? Non, l'épreuve, au lieu de briser son courage, l'avait retrempé; il mesura ses forces aux déceptions qui les avaient domptées à la première rencontre, et il osa se dire qu'elles ne le trahiraient plus. Cette fois il savait au juste les périls de la route, l'étendue des sacrifices qui pouvaient lui être imposés: les périls ne l'effrayèrent pas; il accepta les sacrifices, et persévéra froidement dans la résolution qui n'avait d'abord rien coûté à l'inexpérience et à l'enthousiasme de sa jeunesse. Au moment même où l'on pouvait penser qu'il craindrait de retourner à Paris, il déclara qu'il partait pour Rome; de ce jour, sa destinée était fixée irrévocablement; il ne rêvait plus seulement la gloire sans savoir à quel prix elle se donne: sûr de sa volonté comme de son génie, il pouvait se la promettre, car il s'en montrait digne.

CHAPITRE III.

POUSSIN A ROME. TITRES ET PRÉTENTIONS DE L'ÉCOLE ROMAINE.

I.

Il n'était point aussi facile d'aller de Paris à Rome que des Andelys et de Villers à Paris. Poussin mit dix ans à mûrir son projet, à l'accomplir. Dans l'intervalle, à bout de patience, il partit deux fois. La première, ayant, dit-on, poussé jusqu'à Florence, il aurait été néanmoins forcé de revenir sur ses pas. La seconde, il ne put dépasser Lyon. Forcé de satisfaire aux exigences d'un marchand qui l'avait rejoint sur la route avec un arrêt en bonne forme, il lui restait un écu. « Prends encore celui-là » dit-il gaîment à la fortune, et le dernier écu paya le repas du soir. Mais le repas avait été joyeux. C'était une équipée que Poussin vieilli se plaisait à raconter (1). Cet homme, dont les mœurs étaient aussi austères que son génie, se rappelait volontiers qu'il avait eu, comme les autres, ses jours de gaîté bruyante et de jeunesse.

C'est sur ces entrefaites qu'il fit à Paris la connaissance du *cavalier Marin*, le bel-esprit à la mode,

(1) « Al qual proposito raccontava Nicolò... » (Bellori). Félibien, trop grave pour reproduire l'anecdote, y substitue cette phrase banale et vague : « Il y trouva encore *de nouveaux obstacles.* »

dont le poème mythologique sur Adonis passait pour une des merveilles du siècle. Marino, malgré tous les hommages qui lui étaient prodigués par la Cour et par la ville, se sentait dépaysé à Paris; sa santé ne s'accommodait point des rigueurs du climat; tout était supplice pour son goût, plus raffiné encore que le goût des lecteurs de l'*Astrée*, pour ses oreilles, bercées par la plus douce des langues humaines, pour ses yeux, accoutumés aux splendeurs de Rome et à son soleil. Marino vit des tableaux de Poussin et voulut le connaître: il retrouvait donc sur cette terre ingrate un homme à qui le ciel n'avait pas refusé le talent de la peinture, doué d'un génie assez heureux pour comprendre les chefs-d'œuvre que si peu de gens comprenaient en France, digne de reproduire par le dessin ses plus belles descriptions poétiques. On sait que Poussin venait travailler dans la chambre du malade, auprès de son lit; qu'il fit à cette époque une suite de compositions dont les sujets étaient tirés de l'*Adonis*, et que plus tard encore, à plusieurs reprises, il se souvint et s'inspira de ce poème. Ainsi, quelle que fût d'ailleurs la diversité de leurs génies, Marino doit être compté parmi les maîtres de Poussin.

On croira sans peine que leurs entretiens ravivèrent dans l'âme du jeune peintre le désir passionné qui le tourmentait depuis dix ans. Quel en pouvait être le sujet habituel, sinon le contraste de cette France, encore à demi barbare aux yeux d'un Italien de la décadence, si dénuée de belles choses, plus dépouvue de gens capables de les sentir, avec un pays où le goût des arts était le goût de tout le monde, où les plus beaux

siècles de l'antiquité, de la Renaissance, ainsi que la nature elle-même, proposaient à l'envi de dignes objets à l'admiration?

Il leur tardait à tous deux de gagner l'heureux séjour qu'ils ne cessaient de voir, l'un dans ses souvenirs, l'autre dans ses rêves. Poussin, que Marino voulait emmener, fut retenu pendant quelques semaines par un tableau qu'il avait promis à la Corporation des Orfèvres. Dès qu'il fut libre, il partit à son tour. Cette fois, il devait aller jusqu'au bout. En 1624, il entrait enfin à Rome avec le printemps et les derniers mois de sa trentième année.

II.

A Rome, comme à Paris, de grandes déceptions l'attendaient. Marino, qu'il avait rejoint, ne tarda pas à le quitter, et, à peine arrivé à Naples, il mourut. Le cardinal Barberini, auquel Marino l'avait présenté, partit presque aussitôt pour remplir des ambassades en France, en Espagne. Resté sans appui, étranger, tout-à-fait obscur, Poussin connut de nouveau les privations : heureux, dans sa détresse, de trouver à vendre deux Batailles pour sept écus chacune (1), et pour huit livres tournois un Prophète dont il voyait payer quatre écus une simple copie (2). Plusieurs années s'écoulèrent ainsi. La santé l'ayant trahi par surcroît, il vit de si près la misère qu'il fut réduit à implorer des secours. « Je

(1) « Secondo egli stesso nel rivederle ci riferì » (Bellori).

(2) « Il a conté lui-même assez de fois... » (Félibien).

suis, écrit-il, malade la plupart du temps, et je n'ai aucun revenu pour vivre que le travail de mes mains. » Il est vrai que le commandeur Cassiano del Pozzo auquel il s'adresse, accueillera sa demande : il le sait bien ; mais, avec une âme délicate et fière, rien ne coûte plus que de demander encore à ceux dont on a déjà beaucoup reçu.

Poussin ne se laissa pas abattre ; il eut sans nul doute des jours de tristesse, des heures d'inquiétude, sinon d'angoisses ; mais j'affirmerais que les contrariétés les plus vives des premières années de son séjour à Rome ne lui inspirèrent jamais aucun regret de la résolution qu'il avait prise, et que son esprit demeura fermé à toute pensée de retour. L'étude remplissait sa vie. Il étudiait avec la même ardeur toutes les parties de son art : la géométrie, la perspective, l'anatomie, dans les amphithéâtres, le nu dans les ateliers ; il dessinait et modelait d'après l'antique avec Du Quesnoy. Un commerce assidu avec les maîtres affermissait ses idées, éveillait son émulation ; toutes ces joies de la contemplation et du travail l'aidaient à oublier ses autres peines.

Elles eurent un terme, et son talent triompha peu à peu de l'indifférence et des injustices de l'opinion. Dès que Poussin fut maître de l'avenir, il mit ses soins à le régler. Chacun de ses actes manifeste le dessein arrêté de vivre à Rome et de s'attacher à ce pays d'adoption par des liens plus étroits. Il parlait et il écrivait déjà la langue du pays comme une seconde langue maternelle. A la suite d'une aventure qui avait mis ses jours en péril, il en avait adopté le

costume (1). Le 9 août 1630, il se maria (2). On sait comment : une jeune fille de dix-huit ans, Anne-Marie Dughet, avait aidé son père et sa mère à soigner durant une maladie ce voisin qui n'avait pas de famille à Rome. Poussin, dès qu'il eut cessé de craindre la misère, l'épousa par affection et par reconnaissance. Le beau-père de Poussin, Jacques Dughet, était Parisien ; mais, établi à Rome depuis de longues années, il s'était probablement marié dans cette ville, et ses enfants y avaient vu le jour. Comme le registre des mariages et le registre des décès en font foi, Poussin prenait donc pour femme une Romaine ; ses beaux-frères, Gaspard et Jean Dughet, seraient Romains au même titre devant l'état civil ; et il est plus que probable, à en juger par une lettre de Jean Dughet, écrite en italien, quoiqu'il l'adresse en France, qu'on parlait habituellement italien dans la famille nouvelle que Poussin avait adoptée.

Par son mariage avec une femme qui lui avait déjà donné des gages de son dévouement, Poussin assurait le bonheur de sa vie. Anne-Marie Dughet vécut modeste et paisible à son foyer, comme les Romaines

(1) Passeri.

(2) M. Bouchitté (p. 54.) fixe au 18 octobre 1629 la date du mariage. Nous empruntons celle du 9 août 1630 aux *Documents relatifs à Nicolas Poussin*, publiés par M. H. Lemonnier dans l'*Annuaire de la Société philotechnique*, année 1858, t. XX. M. Lemonnier la donne lui-même d'après une note transmise en 1805 par le curé Brezzi, comme un extrait du registre des mariages de la paroisse de St.-Laurent *in Lucina*. J'espère que M. de Chennevières, dans son édition des *Lettres de Poussin*, tranchera la question en publiant le texte même de la pièce authentique.

d'autrefois, partageant ses goûts pour la simplicité, pour la solitude, ne troublant pas elle-même et ne laissant pas troubler le recueillement des longues journées qu'il consacrait au travail, lui prodiguant des soins que réclamait une santé presque toujours chancelante, et dont Poussin ne savait plus se passer. Eloigné d'elle durant son séjour en France, il supporta difficilement la séparation, s'alarmant, parmi tous ses ennuis, de la plus légère indisposition de sa chère femme; et, parti pour aller la chercher, il demeura près d'elle, sans la plus quitter, pendant vingt ans. Née dix-huit ans après lui (1), elle devait, selon les lois de la nature, lui survivre: elle mourut la première. Tout un mois s'était écoulé, lorsque Poussin, secouant la torpeur où cette perte l'avait plongé, écrivit à de Chantelou. Sa main tremblait. Il lui fallait, disait-il, huit jours pour écrire une méchante lettre, « peu à peu, deux ou trois lignes à la fois, et le morceau à la bouche. » Il commençait ainsi: « Monsieur, je vous prie de ne pas vous étonner s'il y a tant de temps que j'ai eu l'honneur de vous donner de mes nouvelles. Quand vous connaîtrez la cause de mon silence, non-seulement vous m'excuserez, mais vous aurez compassion de mes misères. Après avoir, pendant neuf mois, gardé dans son lit ma bonne femme, malade d'une toux et d'une fièvre *d'étisie*, qui l'ont consumée jusqu'aux os, je viens de la perdre. Quand j'avais le plus besoin de son secours, sa mort me laisse seul, chargé

(1) L'acte de décès porte qu'elle mourut le 16 octobre 1664, à l'âge de 52 ans.

d'années, plein d'infirmités de toutes sortes, étranger et sans amis, car en cette ville il ne s'en trouve point. Voilà l'état auquel je suis réduit : vous pouvez vous imaginer combien il est affligeant. On me prêche la patience, qui est, dit-on, le remède à tous maux ; je la prends, comme une médecine qui ne coûte guère, mais aussi qui ne me guérit de rien. » Le remède à ses maux, c'était la mort : Dieu lui fit grâce, et il s'éteignit au bout d'une année, le 19 novembre 1665. Quel cri de détresse que cette lettre, et quel hommage rendu à cette bonne femme, que Poussin avait vu mourir, après l'avoir gardée neuf mois dans son lit, et sans laquelle il sentait qu'il ne pouvait plus vivre !

Il est seul, dit-il, et sans amis. Ces exagérations sont permises à une douleur telle que la sienne. « Je n'ai plus de fils, » disait Priam à ses fils, après la mort de celui qu'il avait le plus aimé. « Rien ne m'est plus, plus ne m'est rien », s'écriait une veuve inconsolable, oubliant qu'elle était mère. Poussin perdait l'objet de ses plus chères affections ; mais une perte si sensible ne le condamnait pas à mourir abandonné. Cette union, d'ailleurs si heureuse, ne lui avait pas donné d'enfants ; aucune des affections de la famille ne lui fit cependant défaut. Anne-Marie Dughet avait une sœur et trois frères. Poussin, dans son testament n'oublie ni sa belle-sœur Jeanne, ni aucun des quatre enfants qu'elle avait eus d'un Italien nommé Cherabito ; à Barbe Cherabito, comme à une nièce préférée, il lègue sa maison avec tous les meubles et tous les ustensiles de ménage qu'elle contient. Des trois frères de sa femme, l'un, nommé Louis, ne nous

est connu que par un legs de huit cents écus que Poussin lui fit ; Gaspard est célèbre ; Jean mériterait de l'être. Comme ils avaient dix-neuf et vingt ans de moins que Poussin, celui-ci put les regarder comme ses fils. La voix publique ne s'y est pas trompée : lorsque Gaspard conquit à son tour la gloire, elle ne consacra cette gloire qu'en unissant pour toujours d'une manière touchante le nom du maître à celui de l'élève, comme au nom d'un fils celui de son père : devant la postérité, le *Guaspre* s'appelle Gaspard Poussin.

On cherche vainement, j'ai regret de le dire, les traces certaines d'une affection filiale dans les rapports de Gaspard avec Poussin. L'illustre peintre de paysage figure avec plus d'honneur dans l'histoire de la peinture que dans le simple récit de la vie de son beau-frère : il ne l'accompagne pas à Paris ; le témoignage des contemporains ne lui fait pas la place que nous aurions voulu dans ce cortége de disciples et d'admirateurs qui se pressaient autour du maître lorsqu'il se promenait sur le Pincio ; et, par une singularité fâcheuse, de tous les Dughet, Gaspard est le seul que l'expression des volontés dernières de Poussin ne désigne pas. La seule fois qu'il en ait fait mention dans ses lettres (si toutefois c'est bien de lui qu'il veut parler), il ne le fait que pour s'excuser, auprès de M. de Chantelou, d'une impertinente réquisition de son « fou de beau-frère ». Il n'avait pas consulté Poussin, « étant sa coutume de faire toutes choses assez témérairement et sans conseil... Je vous supplie d'excuser l'ignorance de ce pauvre garçon : la peur que lui et beaucoup d'autres ont des armes des Français est telle que si elles venaient à paraître ici près,

on trouverait sans doute beaucoup de morts sans blessures. » Un pauvre fou sans courage : voilà, sous une forme plaisante, un jugement sévère. A tout prendre, il est vraisemblable que Gaspard ne se montrait pas jaloux de témoigner la reconnaissance et les égards qu'il devait à son beau-frère ; on croit entrevoir ici l'indiscrète impatience d'un pupille qui veut sortir de tutelle. La tradition aurait été deux fois juste, si, en le nommant comme elle l'a fait, elle avait réparé les torts d'un ingrat.

Jean Dughet est presque ignoré : graveur, et non peintre, il n'a point laissé d'œuvres originales. Si son nom, d'ailleurs plus obscur que celui de Gaspard, ne nous est parvenu de même qu'associé à un nom illustre pour lui ce ne fut pas une déception ; il l'avait voulu ainsi, et ne paraît pas avoir connu d'autre ambition que celle de vivre auprès de Poussin, comme un frère, comme un fils, comme un fidèle serviteur. Gaspard fut ou voulut être le rival de son maître ; Jean n'était que son interprète ; il mettait ses soins à reproduire exactement, sous ses yeux, d'après ses conseils, quelques-uns de ses meilleurs ouvrages. Lorsque Poussin dut quitter Rome, il le suivit en France, chargé sans doute avec une inquiète sollicitude de tenir auprès de lui la place de sa sœur absente. Poussin envoie à M. de Chantelou les civilités respectueuses de sa *compagnie*, de sa *brigade*, et avant tout celles « de son frère ». L'affection qu'il témoigne est payée de retour. Rentré à Rome et sollicité de revenir en France, Poussin s'excuse sur la santé de sa femme, sur la santé de son beau-frère Jean, réunissant ainsi, par une rencontre que j'aime à signaler, ce frère et cette sœur qui vécurent sans doute

étroitement unis, et qui rivalisaient de dévouement pour sa personne. Ce dévouement de Jean Dughet ne se sera jamais démenti; car on le retrouve sur le testament de Poussin comme un de ses principaux légataires et l'un des deux exécuteurs de ses volontés, titres qui ajoutent à un témoignage d'affection un témoignage de confiance, et qui prouvent que, depuis le mariage de Poussin jusqu'à sa mort, à Rome comme à Paris, Jean Dughet était l'hôte assidu, ou, pour mieux dire, l'enfant de la maison. Aussi voit-on, dans la suite, ceux qui voudraient savoir si Poussin a laissé des écrits sur son art, ceux qui désirent mieux connaître son œuvre et sa personne, s'adresser d'un commun accord à Jean Dughet, comme au confident de sa pensée, comme à un sûr témoin de toute sa vie.

Si l'on en croit une note rédigée en 1805 par le curé de St.-Laurent *in Lucina* (1) (c'est l'église paroissiale dans laquelle Poussin fut enseveli), il aurait acheté en 1637 la célèbre maison qui porte encore son nom, et que tant de voyageurs ont visitée. Elle n'était pas grande: ce fut assez d'un modèle en plâtre de l'*Hercule Farnèse* pour en remplir la moitié (2). Mais elle suffisait aux goûts très-simples de Poussin, qui n'aimait pas le monde, et de sa femme, qui se servait elle-même. Poussin paraît avoir été très-heureux de prendre possession de l'atelier où il devait peindre tant de chefs-d'œuvre. Désormais chez lui, goûtant toutes les douceurs de la vie domestique et du repos, il adop-

(1) Lemonnier, *loc. cit.*
(2) Lettre du 3 juin 1647.

tait sans peine la maxime italienne, conforme à la modération de ses désirs et à la régularité de ses habitudes : *Chi sta bene, non si muove.* Après les incertitudes et les agitations qui avaient marqué pour lui le passage de la jeunesse à l'âge mûr, il entrait dans ce paisible asile comme dans un port, avec la résolution de n'en plus sortir pour braver de nouveaux orages. Son dessein était d'y vivre. Son espérance était d'y mourir (1).

III.

Une circonstance solennelle, tout-à-fait inattendue, vint apprendre à Poussin lui-même combien il était attaché au séjour de Rome.

Le bruit de sa réputation n'avait pas tardé à repasser les Alpes. L'idée vint d'employer au service du Roi un talent qui honorait son règne. M. de Chantelou ouvrit la négociation vers la fin de 1638. Le 14 janvier 1639, M. de Noyers écrivit lui-même au peintre. La lettre du surintendant des finances fut suivie d'une lettre du Roi (18 janvier 1639). M. de Noyers veut que l'Italie restitue à la France un trésor qu'elle retient depuis tant d'années. Il est à remarquer pourtant qu'on mesure à Paris le mérite du peintre français d'après les succès qu'il a obtenus hors de France. Le Roi parle du rang qu'il tient « parmi les plus fameux et les plus excellents peintres de toute l'Italie ». Son dessein est d'appeler autour de sa personne « ceux

(1) Lettre du 15 janvier 1639.

qui excellent dans les arts et dont la suffisance se fait remarquer dans les lieux où ils semblent le plus chéris. »
Ce n'est pas le peintre des Andelys qu'on revendique à cause de son talent; c'est le peintre le plus célèbre de Rome qu'on fait venir à cause de sa renommée, comme autrefois François Ier. et Henri II attiraient à leur cour Léonard de Vinci, André del Sarto, Benvenuto Cellini, le Primatice. Déjà son nom a pris une forme italienne: on ne dit plus Poussin comme aux Andelys; mais *le* Poussin comme au-delà des Alpes (1).

Toutes ces démarches, flatteuses par elles-mêmes, étaient accompagnés de promesses assez brillantes pour exciter l'envie, autour de Poussin, même parmi les peintres italiens. On n'aurait peut-être pas trouvé un Italien de naissance qui tînt plus fortement que lui au séjour de l'Italie. Les lettres qu'il écrit à cette époque jettent une vive lumière sur ce qui se passait dans

(1) M. de Noyers, M. de Chambray, Félibien disent *le* Poussin et déclinent. Les premiers vont jusqu'à dire *M. le Poussin*. Ceci n'est plus italien et serait plutôt normand: en Normandie, on a volontiers une tendance à mettre l'article devant un nom patronymique alors même que ce n'est pas un adjectif, un surnom, un sobriquet; seulement l'article est indéclinable. Mais aux Andelys, et même à Rome, toutes les pièces authentiques nous apprennent qu'on devait dire Poussin, Nicolas Poussin, Monsieur Poussin. Je ne proteste en aucune façon contre un usage qui a prévalu, et auquel Poussin lui-même s'est conformé plus d'une fois, en signant ses lettres. Mais on me permettra de m'en tenir à la forme primitive et régulière. Il me semble qu'en lui rendant le nom français qui lui fut transmis par son père, je dépouille notre Poussin d'un reste de livrée italienne.

son âme. Il est d'abord « en grandissime doute », puis « fortement ébranlé, mêmement résolu » à prendre le parti qu'on lui offre. Mais à peine a-t-il signé sa lettre qu'il ajoute ces lignes où ses véritables désirs éclatent dans toute leur naïveté :

« Monsieur, je vous supplie, s'il se présentait la *moindre difficulté* en *l'accomplissement de notre affaire*, de la laisser aller à qui la désire plus que moi; car à la fin tout autant peux-je servir *ici* le Roi, Monseigneur le Cardinal, Monseigneur de Noyers et vous, comme *de là* aussi bien. Ce qui me fait promettre est, en grande partie, *pour montrer que je suis obéissant. Mais cependant*, je mettrai ma vie et ma santé en compromis, pour la grande difficulté qu'il y a à voyager maintenant, *outre que* je suis malsain : *mais enfin* je remettrai tout entre les mains de Dieu et entre les vôtres. J'attends votre réponse. »

Cette prière croisa en chemin la lettre du Roi. « Notre intention est que, la présente reçue, vous ayez à vous disposer à venir *par deçà*, où les services que vous nous rendrez seront aussi considérés que vos œuvres et votre mérite le sont dans les lieux où vous êtes. » Il n'était plus temps de retirer une promesse. Poussin, flatté d'ailleurs de « l'honneur, des caresses et des offres » qu'on lui faisait, dut se résigner à aller « servir son prince ». Désormais, il ne fait plus de conditions. Seulement, il sollicite un ajournement; lorsqu'il s'agit de gagner un été, aucune formule ne lui coûte : il est « le plus humble de tous les humbles serviteurs », il est « l'esclave » de Monseigneur. Ses affaires le retiennent jusqu'à l'automne; il a des tableaux à finir

pour « en sortir honnêtement », avec « des personnes de considération » dont il ne veut pas perdre la bienveillance, et qui consentent à protéger pendant son absence « ce qu'il a de plus cher au monde ». L'automne se passe ; il a rempli ses promesses, renoncé à *toutes ses pratiques;* mais jamais son esprit ne fut plus inquiet, et il dit sans détours à un ami, le peintre Lemaire : «.... J'estime d'avoir fait une grande folie en donnant ma parole et en m'imposant l'obligation, après une indisposition telle que la mienne, et dans un temps où j'aurais plus besoin de repos que de nouvelles fatigues, de laisser et abandonner la paix et la douceur de ma petite maison pour des choses imaginaires qui me succéderont peut-être tout au rebours...» et voici comment il conclut: «... J'irai... en même état que si on voulait me fendre par la moitié et me séparer en deux...» (17 août 1639). Le 15 décembre, il finit, comme il avait commencé, en suppliant qu'on lui rende sa parole: « Je suis réduit en tel état que je me vois forcé de changer de dessein, et de supplier votre bonté de me dispenser de mon vœu, puisque en peu de temps je suis devenu inutile, ne m'ayant demeuré que le regret de vivre. »

Tels étaient les sentiments de Poussin à l'idée de revoir son pays natal après plus de quinze ans d'absence. Les lettres suivantes font défaut dans le recueil; mais on sait que les semaines et les mois s'écoulèrent sans aucun changement, jusqu'au mois de décembre 1640. Il n'avait consenti à s'engager que pour cinq ans. Il en avait mis deux à partir.

IV.

Le séjour de Poussin en France est l'époque la mieux connue de sa vie ; on en peut chercher le souvenir dans les lettres qu'il a datées de Paris, depuis le 6 janvier 1641 jusqu'au 21 septembre de l'année suivante (1), et dans les *Entretiens* de Félibien ; ce sont les principales sources d'un récit qui a été fait cent fois, et qu'il ne sera pas facile de refaire après M. Vitet, dont la Notice sur Lesueur n'est rien moins qu'une excellente histoire de la peinture en France à cette époque ; après M. Bouchitté, qui a écrit sur le même épisode un des meilleurs chapitres de son livre. On sait maintenant à quel titre et dans quelle mesure je me propose d'y revenir.

Dans les premières lettres écrites après son arrivée, Poussin ne cherche pas à dissimuler la satisfaction qu'il éprouve : au terme d'un heureux voyage, il a trouvé à Fontainebleau, à Paris, la plus flatteuse hospitalité ; le surintendant, le cardinal ministre l'ont embrassé ; le Roi, en présence de Cinq-Mars et de la cour, l'a entretenu pendant une demi-heure de la façon la plus aimable : à la vérité, c'était en partie pour mortifier Vouet, et par un de ces caprices ordinaires aux princes irrésolus qui aiment à changer de favoris. La maison qu'on lui a préparée, au milieu du jardin des Tuileries, est un *petit palais*, avec « des points de vue de tous côtés », une cour et des fon-

(1) Toujours le même partage : sur quarante-quatre lettres, vingt-deux écrites en français, vingt-deux en italien.

taines, des arbres à fruits, un potager, un parterre; ce doit être un « paradis pendant l'été ». Ameublement et provisions, tout est en ordre, « même jusqu'à du bois et un tonneau de bon vin vieux de deux ans». A son retour de St.-Germain, on lui a remis « dans une belle bourse de velours» mille écus pour ses gages de l'année, mille écus pour son voyage, « outre toutes ses dépenses » et ce qui lui sera compté à mesure pour ses travaux. Le 20 mars, il reçoit un brevet de premier peintre ordinaire du Roi, qui met sous sa direction tous les peintres que le Roi fera travailler, et lui assure pour la vie le paiement régulier de ses gages et la jouissance de sa maison. Poussin ne songe donc pas à se plaindre de l'accueil fait à sa personne et à ses ouvrages, et jusqu'au bout il reconnaîtra franchement que, du moins, son voyage « aura été bien payé ».

On trouve même, dans une lettre à M. de Chantelou, du 30 avril 1641, une pointe de belle humeur que M. Bouchitté n'a pas négligé de faire ressortir et qui rappelle le souper de Lyon. Poussin revenait de Meudon où il avait accompagné son protecteur, et joyeusement passé même le lundi, lui qui ne se *réjouissait* guère entre deux dimanches. A son retour, il voit descendre dans sa cave un muid de vin que M. de Chantelou lui envoie; le lendemain, une gracieuse lettre lui demande ce *qu'il lui semble* du cadeau; Poussin goûte le vin « avec ses amis *aimant le piot* », le trouve très-bon, et promet de le trouver bon tout-à-fait « quand il sera rassis ». « Du reste, nous vous servirons à souhait, car nous en boirons à

votre santé, quand nous aurons soif, sans l'épargner. » « Aussi bien, continue-t-il, je vois que le proverbe est véritable qui dit que : *Chapon mangé, chapon lui vient.* Mêmement hier M. Costage m'envoya un pâté de cerf si grand, que l'on voit bien que le pâtissier n'en a rien retenu, sinon les cornes. Je vous assure, Monsieur, que désormais je ne manquerai pas, à commencer par le dimanche, de me réjouir comme je fis le dimanche passé, afin que la semaine suivante soit ce qu'on dit que toute l'année est *au pays de Cocagne*. » A ce moment, il a un peu oublié Rome, et le retour de la saison joyeuse a ranimé dans ses veines un reste de vieux sang gaulois.

Bientôt il sentit sa chaîne, et cette chaîne était pesante : quelques semaines s'étaient écoulées, déjà « l'importunité des supérieurs » ne lui laissait pas un moment de libre. M. de Chantelou l'attire à Dangu, propose de le mener à Chantilly : il calcule ce qu'on veut qu'il fasse en trois semaines et trouve qu'il n'a pas « une seule heure de temps à perdre. » Bien au contraire, il ne se flatte par d'avoir fini. Ce qui le désespère, c'est qu'on l'emploie à des *bagatelles*, à des niaiseries ; c'est surtout qu'on l'ait fait venir « sans projet arrêté », et prétende le tenir occupé de mille objets à la fois, sans lui permettre de réfléchir, ni de respirer. Ou si, par aventure, on s'élève à de nobles pensées et lui assigne une tâche qui convienne à son talent, on exige qu'il ait livré son œuvre pour tel jour, quoi qu'il arrive : il ne sait plus aller si vite, depuis qu'il est tourmenté du souci de bien faire. De telles exigences lui ôtent tout son courage ; il demande en

grâce qu'on lui donne occasion de laisser en France, avant de mourir, quelque chose qui ne soit pas indigne de son nom.

A « l'importunité des supérieurs » s'ajoutent les « sottes répréhensions des ignorants » et les sourdes menées des envieux. On l'a fait venir pour *attraper* Vouet, pour humilier Lemercier; et on n'a pas assez de suite, assez de confiance en lui, pour le défendre contre les jalousies auxquelles on l'a exposé. On souffre que le hautain Fouquières entre, l'épée au côté, dans la galerie du Louvre dont il dirige les travaux, et trouve mauvais qu'on ait rien commencé sans le consulter, sans subordonner tout le reste aux paysages qu'il est chargé de peindre. Poussin prend d'abord le bon parti : il rit et fait rire M. de Chantelou des grands airs du *baron* Fouquières. Mais, lorsque les choses allèrent au point d'épuiser sa patience et de blesser sa dignité, il n'essaya pas davantage de contenir ses sentiments. Les biographes ont souvent reproduit, d'après Félibien, les longs fragments de la lettre qu'il écrivit à M. de Noyers au mois d'avril 1642. Poussin ne se dissimulait pas à lui-même qu'elle était peu artificieuse, que Monseigneur pourrait la trouver *mal assaisonnée*, et il priait M. de Chantelou de l'adoucir un peu « de ce miel de persuasion qu'il savait si bien employer ». Mais il n'a pas cherché à en adoucir lui-même le ton, simple et franc jusqu'à la rudesse. C'est le ton d'un homme qui sait ce qu'il vaut, et trouve juste qu'on l'écoute et le laisse faire, ou qu'on le renvoie. Partout il laisse percer le regret d'être venu, et le désir secret de repartir.

Ces tracasseries de toutes sortes suffisaient apparemment pour dégoûter une âme fière et lui rappeler cette célèbre maxime de l'antique sagesse, qu'on n'est véritablement dans sa patrie qu'aux lieux où l'on est heureux. Mais regardons-y de plus près : s'il lui tarde ainsi de repartir pour Rome, ce n'est pas seulement parce qu'il est obsédé des vulgaires intrigues qui l'enveloppent et de la lourde servitude qui pèse sur lui ; il est consumé par ces indéfinissables tristesses qui sont le tourment de l'exil. Eût-il obtenu du surintendant, du cardinal, du Roi lui-même, l'appui et la liberté qu'il réclame, il aurait souffert à Paris comme on souffre lorsqu'on est retenu malgré soi sur une terre étrangère. Il est en effet revenu comme un étranger dans ce pays où il est né : il ne le reconnaît pas ; il s'y cherche lui-même ; il n'y peut plus vivre. Ce Normand, né aux Andelys, qui a vécu sur les bords de la Seine jusqu'à trente ans, il a oublié les rigueurs du climat, les vapeurs du ciel, les longues nuits des hivers du Nord ; une giboulée de mars le surprend et l'afflige comme ces gens des pays chauds que j'ai vus pleurer, parce qu'il était tombé un peu de neige dans la semaine de Pâques. Voici qu'il avait cru saluer, avec les oiseaux, le retour du printemps; les arbrisseaux bourgeonnaient dans son jardin ; la violette parfumait l'herbe nouvelle; et Poussin, rajeuni lui-même, s'était remis avec ardeur à son petit tableau du *Baptême*, commencé à Rome, qu'on ne lui permettait pas de finir. Tout à coup le vent du nord se lève ; en une nuit, la neige couvre la terre, et le beau temps, qui s'était trop hâté, est rechassé « plus loin qu'il n'était

au mois de janvier ». Les pinceaux tombent des mains de ce Romain dépaysé ; bien vêtu, près d'un bon feu, il « se sent glacé jusqu'au fond de l'âme ». Il attendra, pour se remettre à l'œuvre, que le temps le permette et qu'on ait échappé à l'influence de la lune rousse, « ainsi qu'ils l'appellent dans ce pays. » La langue et le style, les sentiments, tout est italien dans cette lettre (1).

Une épreuve plus cruelle attendait l'exilé du Tibre ; il jette autour de lui des yeux inquiets, et voit qu'il est parmi les barbares; sur cette terre déshéritée, le goût, le sentiment du beau ne se sont pas développés ; ceux qui travaillent sont des ignorants, et plus ignorants ceux qui les jugent ; « les études et les bonnes observations sur l'antiquité » n'y sont point connues; et quiconque se sent de l'inclination à bien faire « doit certainement s'en éloigner ». Lui-même perdra bientôt ce qu'il avait acquis, il tombera dans le « vulgaire des peintres » comme les autres. « Hélas ! s'écrie-t-il, nous sommes ici *trop loin du soleil* pour y pouvoir rencontrer quelque chose de délectable; » il ne lui tombe plus rien sous la vue « que de hideux ; » lui vient-il par hasard encore « je ne sais quelle idée », il le doit au « peu du reste des impressions qu'il a jadis reçues des belles choses » ; et il s'excuse très-sincèrement en envoyant son tableau du *Baptême*, terminé enfin le 5 septembre 1642 : « Le ciel sous lequel il a été fait me fait douter qu'il soit aussi agréable à vos yeux que les précédents ». Sous ce ciel ingrat,

(1) Bottari. Lettre du 14 mars 1642.

le froid n'atteint pas seulement les membres ; il pénètre jusqu'au foyer de la vie ; il engourdit l'intelligence et glace le noble feu de l'inspiration.

Le grave Poussin ne garde plus de mesure ; il ne raisonne plus ; il souffre et se plaint ; le *mal du pays* l'a vaincu. Ne lui demandez plus où il est né, comment il s'appelle. Il se sent défaillir comme en 1624 l'auteur d'*Adonis* ; il gémit, comme gémissait, parmi les Scythes, le poète des *Métamorphoses*.

V.

Ces lamentations de Poussin inspirent assurément quelque pitié ; par moments, elles font sourire ; par moments aussi, j'en regrette l'amertume et voudrais, pour l'honneur de ce grand homme, qu'il fût moins injuste.

L'isolement où il s'est trouvé durant ces deux années fut-il aussi complet que ses lettres le donneraient à entendre ? et, s'il l'a été, en faut-il accuser la France ? Ne faut-il pas s'en prendre, pour une grande part, à Poussin lui-même ?

« Je vous jure, dit-il, que si je demeurais long-temps dans ce pays, il faudrait que je devinsse un véritable *strapazzone,* comme ceux qui y sont. » Quel mépris pour ces « rebuts » de l'École, ces « gens de rien » !

Parmi les ennemis mêmes de Poussin, il en est plus d'un qui serait en droit de réclamer contre de telles paroles. Mais je passe condamnation pour Lemercier, pour Fouquières, pour Vouet surtout, qui ne parlait jamais des autres qu'avec dédain ; c'est le cardinal de

Richelieu qui en témoigne. Tous trois méritaient d'être enveloppés dans les représailles.

A côté des ignorants et des envieux, je vois des hommes bons et simples, qui s'inclinent devant le génie de Poussin, qui ont, comme Jean Dughet, un sincère attachement pour sa personne. Si Poussin était de sang-froid, il témoignerait plus d'estime pour Lemaire, qui travaillait sous ses ordres, pour Jacques Stella, qui a tiré si bon profit de ses conseils et de ses exemples. Mais on comprend qu'il les oublie. Au milieu de sa *brigade*, qui l'écoute et qui l'admire, il lui manque le commerce d'une intelligence égale à la sienne.

Ici se présente naturellement à la pensée un nom qu'on est surpris de ne pas rencontrer une seule fois dans les lettres de Poussin, ni dans les récits que les contemporains nous ont laissés de son séjour en France: c'est le nom de Philippe de Champagne. Est-ce à dire que ces deux artistes illustres aient vécu, pendant vingt-un mois, dans la même ville sans jamais se voir? Le fait semblerait d'autant plus étrange qu'ils s'étaient connus, qu'ils s'étaient aimés, qu'ils avaient vécu de la même vie avant le départ de Poussin pour l'Italie. Ils habitaient l'un et l'autre au collége de Laon. Ils furent employés l'un et l'autre dans les appartements de Marie de Médicis, au Luxembourg, par le peintre Duchesne, maître jaloux et sévère, dont Philippe de Champagne attendit la mort pour épouser sa fille aînée. Une séparation de dix-sept années ne suffisait pas pour altérer l'estime qu'ils s'étaient vouée à leur début dans la carrière: Philippe

de Champagne a pu témoigner dans la suite la constance de son admiration pour celui qui avait été l'un des guides de sa jeunesse; Poussin devait tenir compte à un peintre qui n'avait pu le rejoindre en Italie, et ne connaissait pas aussi bien que lui les bons modèles, d'avoir cependant résisté aux séductions de l'école brillante à laquelle il semblait appartenir par sa naissance, et gardé le style grave et sobre qui convenait à l'austérité chaque jour croissante de sa pensée. Des relations étroites, comme celles d'autrefois, entre ces deux hommes si bien faits pour mettre en commun leurs sentiments, auraient consolé Poussin, sinon de tous les ennuis de l'exil, tout au moins du souci que lui donnaient de misérables inimitiés. Si cette consolation lui fit défaut, doit-on croire qu'affligé profondément de la mort récente d'une femme tendrement aimée (1638), Philippe de Champagne cachât encore cette douleur dans la retraite, comme plus tard il demanda aux solitudes de Port-Royal un asile pour ses dernières afflictions? Ou bien n'est-il pas permis de conjecturer que l'isolement dont Poussin parait se plaindre est un isolement volontaire; qu'un homme accoutumé à vivre avec sa pensée et qui s'était fait un monde en lui-même, ne vivait plus facilement par les autres, ni pour eux? Il les laissait venir à lui plutôt qu'il ne les attirait. Il ne songeait pas à les chercher. Avec une âme noble et droite, mais contenue, et même un peu fermée, il lui manquait peut-être dans le commerce de la vie ce qu'on regrette parfois de ne pas sentir dans les plus beaux de ses ouvrages: l'émotion, la tendresse, les élans et l'abandon du cœur.

Une telle supposition serait écartée de plein droit, si l'on pouvait ajouter une foi entière à l'un des plus charmants récits de la Notice sur Lesueur par M. Vitet. Mais il est douteux que Lesueur ait vécu à Paris dans l'atelier de Poussin ; qu'il lui ait soumis ses ouvrages, confié ses incertitudes ; que Poussin, dans la suite, n'ait pas cessé de lui envoyer de Rome des conseils et des dessins. Apparemment, ce n'est là qu'une de ces gracieuses légendes, telles que la Grèce antique les imaginait pour dire que le sceptre de la poésie était passé d'Homère à Hésiode, ou rappeler que le vieil Hérodote avait frayé la voie à Thucydide. Ce qui reste certain, c'est que les exemples de Poussin ont exercé sur Lesueur la plus sensible influence, et qu'il a plus d'une fois, par cet intermédiaire, retrouvé le sentiment délicat de Raphaël et l'idéale beauté de la sculpture antique. Le fait, ainsi dépouillé de toute image, garde son prix ; mais je regrette la légende plus que personne. Comme ce rôle de disciple bien-aimé convenait à la nature ingénue et tendre de Lesueur ! Et quel charme n'ajoutait pas à la noble figure de Poussin le souvenir de cette paternelle sollicitude pour le jeune peintre qui devait être son rival, sans le savoir et sans y prétendre !

Ainsi donc, en 1641, en 1642, la France, même pour ne parler que des peintres, n'en était pas réduite aux *strapazzoni*, aux gens de rien. Elle se glorifiait en même temps d'un poète auquel l'Italie n'eût pas osé comparer les siens. Tandis que Poussin faisait les lents préparatifs de son voyage, en 1639, en 1640, paraissaient coup sur coup *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*,

trois chefs-d'œuvre qui imposaient silence aux détracteurs du *Cid*. En 1641, Poussin dessinait ses frontispices pour l'*Horace* et pour le *Virgile*; Corneille tirait de Lucain sa *Mort de Pompée*. En 1642, Poussin quittait les Écritures pour revenir à la mythologie et faire ses belles esquisses sur la vie d'Hercule. Au même moment, la muse de Corneille s'égayait, et, après cinq tragédies, donnait à notre scène comique son premier chef-d'œuvre, le *Menteur*. Le poète était du même pays que le peintre: né en 1606 à Rouen, il s'était marié aux Andelys en 1639. Comme lui, il avait connu les ennuis de la cour, où il apportait « un visage presque inconnu, un grand nom qui ne s'attirait que des louanges, et un mérite qui n'était point de ce pays-là (1). » La jalousie de ses rivaux ne l'avait pas épargné, et, avant que M. de Noyers se plaignît du génie trop libre de Poussin (2), le cardinal de Richelieu avait accusé Corneille de manquer d'esprit de suite. Afin de se dérober à des soucis pour lesquels il était moins fait que personne, il avait fui, mais à Rouen, dans la ville où il était né; et, sans qu'il fût allé à Rome, les premiers chefs-d'œuvre composés dans sa retraite avaient le parfum des vertus antiques et montraient une âme romaine. Poussin aurait eu quelques reproches à faire aux

(1) Fontenelle.

(2) « Monsieur, j'eus dernièrement l'honneur de recevoir une lettre de Monseigneur, datée du 23 mars, laquelle au commencement contient ces mots exprès : Le génie du Poussin veut agir si librement que je ne peux pas seulement lui indiquer ce que celui du Roi désire du sien. »

Romains de Corneille : ils étaient loin de paraître sur la scène avec un costume exact ; ils mêlaient trop de galanterie à la politique. L'auteur du *Coriolan* leur eût pardonné la subtilité de leurs pensées : l'auteur du *Testament d'Eudamidas* aurait voulu les entendre parler moins souvent avec emphase. Mais le simple et fier langage du vieil Horace n'aurait-il pas obtenu les applaudissements de Poussin, comme la clémence d'Auguste arrachait des larmes au grand Condé ?

Dans la suite, on verra chez nous, comme en Italie, des liens étroits unir les artistes aux poètes. Avant que Diderot ne soit l'ami de Greuze et de Grétry, Molière aura vécu familièrement avec Lully, il aura célébré Mignard. Mais c'était une nouveauté. Au temps où nous sommes, la poésie et la peinture suivaient leurs voies solitaires. Poussin, qui aimait Virgile, Ovide, et le Tasse, et Guarini, et Marino, a peut-être ignoré Corneille, et Corneille n'a pas connu Poussin. Ce philosophe de la peinture, comme on l'a nommé, qui devait, par la justesse, la vigueur et la netteté de ses pensées, plaire aux écrivains plus qu'aux peintres mêmes, a passé inaperçu, parmi les écrivains français de cette époque.

Un seul eut, quelques années plus tard, l'idée de vouloir un tableau de lui ; un seul, et ce fut Scarron. La surprise de Poussin ne fut pas moins vive que la nôtre. Scarron, après trois refus, s'était flatté d'inspirer au peintre des dispositions plus favorables, en lui faisant hommage de ses poèmes. Poussin écrit de Rome, le 4 février 1647 : « J'ai reçu du maître de la Poste de France un livre ridicule des facéties de

M. Scarron, sans lettre et sans savoir qui me l'envoie. J'ai parcouru ce livre une seule fois, et c'est pour toujours. Vous trouverez bon que je ne vous exprime pas tout le dégoût que j'ai pour de pareils ouvrages. » Ce sont là tous les ménagements où il peut descendre en écrivant à M. de Chantelou, Manceau, comme l'auteur du *Roman comique*, et qui avait de l'amitié pour lui.

Le 12 janvier 1648, il exprime plus vivement encore ses répugnances : « Je voudrais bien que l'envie qui lui est venue lui fût passée, et qu'il ne goutât pas plus ma peinture que je ne goûte son burlesque. Je suis marri de la peine qu'il a prise de m'envoyer son ouvrage ; mais ce qui me fâche davantage, c'est qu'il me menace d'un sien *Virgile travesti*, et d'une épître qu'il m'a destinée dans le premier livre qu'il imprimera. Il prétend me faire rire d'aussi bon cœur qu'il rit lui-même, tout estropié qu'il est ; mais au contraire, je suis prêt à pleurer quand je pense qu'un nouvel Erostrate se trouve dans notre pays. Je vous dis cela en confidence, ne désirant pas qu'il le sache. Je lui écrirai tout autrement, et j'essaierai de le contenter au moins de paroles. »

Mais la parole qu'il a donnée le tourmente ; il songe à la tenir et cherche quel sujet il pourrait bien traiter pour M. *l'abbé* Scarron : le titre d'abbé, donné à Scarron, parce qu'il avait un bénéfice, complète l'étrange figure de ce bouffon pour qui Poussin travailla et dont Louis XIV épousa la veuve. C'est pour un abbé de cette sorte qu'il convenait de peindre, comme sur la cheminée de M. le Doyen des Andelys, une Bac-

chanale; et, si Poussin eût connu les poètes grecs, une descente de Bacchus aux Enfers, empruntée aux *Grenouilles* d'Aristophane, semblait trouvée tout exprès pour l'auteur du *Virgile travesti*. Le 7 janvier 1650, Poussin dit en effet: « J'ai trouvé la disposition d'un sujet bachique plaisant pour M. Scarron. » Le 8 mai, le tableau avance: « M. Scarron, votre ami, est sur le chantier; je lui baise bien les mains. » Le 29, il en annonce l'envoi. Mais que s'est-il passé dans l'esprit de Poussin? A-t-il pris le titre de l'abbé Scarron au sérieux? A-t-il été séduit, lui, qui ne consultait d'abord que les convenances apparentes, par l'ironie même du contraste; ou bien a-t-il rougi de paraître flatter en quelque manière un goût qu'il détestait, et voulu faire naître une pensée sérieuse dans une âme obstinée à rire effrontément de toutes choses? Quoi qu'il en soit, M. l'abbé Scarron va recevoir *son tableau du Ravissement de saint Paul*. « Vous le verrez, ajoute-t-il à M. de Chantelou, et vous voudrez bien m'en dire votre sentiment. » Ce qu'en pensa M. de Chantelou, nous l'ignorons. Mais le tableau est au Louvre, où chacun a pu l'admirer. Le *Ravissement de saint Paul* fut envoyé avec le portrait que Poussin avait fait de lui-même; il est de la même date. Jamais la pensée du peintre ne s'est élevée plus haut; elle prend son essor vers le ciel avec l'apôtre emporté dans les bras des anges.

Scarron eût préféré le sujet bachique et plaisant. Le *Saint Paul* fit, dit Florent Lecomte avec une naïveté expressive, la curiosité de M. Scarron, de qui le sieur Jabach l'ayant eu, il se fit un plaisir de le lâcher

à M. le duc de Richelieu, qui tout d'un coup (ce tout d'un coup vaut le *quoi qu'on die* de Trissotin) le jugea digne d'être placé dans le cabinet de Sa Majesté. » Au fait, c'était là sa place, à moins qu'il ne passât des mains de Scarron dans celles de Bossuet.

Plus tard, ce fut un usage d'avoir à l'Académie de peinture des entretiens où l'on discutait à loisir les mérites de quelque chef-d'œuvre de Poussin : l'exemple donné par les peintres fut suivi par un écrivain, qui doit compter parmi les poètes du siècle de Louis XIV, quoiqu'il écrivit en prose. Les Grecs avaient rendu Fénelon plus sensible que ne l'était Corneille aux effets pittoresques d'une action, aux lignes et aux couleurs d'un paysage. L'analyse qu'il a donnée de deux tableaux de Poussin dans ses *Dialogues des Morts* ne le cède, sous aucun rapport, à ce qu'auraient pu faire de meilleur les Philippe de Champagne et les Lebrun. Il y montre une finesse ingénieuse, un goût délicat, et même ces complaisances de l'admiration qui en font sentir la sincérité. C'est ainsi qu'il prête à un paysage de Poussin « des grâces » et « une tendresse » qui peut-être rappelleraient mieux les descriptions du *Télémaque*. C'est la première fois qu'un grand écrivain de ce temps s'occupe de Poussin et lui rend hommage. L'hommage est tardif. Lorsque Poussin mourut, l'auteur du *Télémaque* et des *Dialogues des Morts* sortait à peine de l'enfance.

VI

Il n'est guère permis d'espérer qu'on saura un jour d'une manière plus certaine si Poussin vit Philippe de Champagne, ou Lesueur, ou Corneille. On ne saura probablement pas davantage s'il a revu les Andelys.

Deux lignes écrites à M. de Chantelou fournissent sur ce point une indication assez curieuse. Lorsqu'on sut aux Andelys le retour de Poussin, on fit auprès de lui une démarche. Lui demandait-on (comme il serait naturel de le conjecturer) un tableau, pour faire suite à ceux de Varin dans cette église où il avait appris à peindre? Non: par une sorte d'aveuglement ou de fatalité, la ville natale, et la Normandie tout entière, ne songèrent pas qu'elles auraient un jour à regretter, à rougir, de ne pouvoir montrer un seul ouvrage que leur Poussin eût fait pour elles (1). Ce n'était pas au talent du peintre qu'on en voulait, c'était à son crédit; et l'espérance qu'on avait mise en lui ne fut pas trompée. « J'ai reçu, dit-il, la lettre de faveur *pour les habitants de Villères;* vous me permettrez bien de vous en remercier de tout mon cœur. » Poussin avait dû mettre en effet tout son cœur à servir l'humble village où il était né.

(1) La *Mort d'Adonis*, du musée de Caen, et le *Coriolan* des Andelys ont été donnés à la Normandie plus d'un siècle après la mort de Poussin. En 1850, la ville de Rouen ne s'est pas trouvée assez riche pour mettre la dernière enchère sur une *Naissance de Bacchus*, adjugée à un étranger pour dix-sept mille francs. Il était trop tard.

Deux ou trois journées lui suffisaient pour descendre jusque-là, pour en revenir. S'il a fini par céder aux instances de M. de Chantelou et le suivre à sa campagne de Dangu, à peine eût-ce été un détour de traverser Villers et les Andelys. Poussin l'a-t-il fait? Lui en a-t-on laissé le temps? En a-t-il eu le désir? C'est ce que nous saurions si Bottari, qui nous a conservé les vingt-deux lettres qu'il écrivit de Paris au commandeur Cassiano del Pozzo et à son frère, avait pu joindre à son précieux recueil celles où il racontait à sa bonne femme ses moindres actions. Mais celles-là ne devaient pas être conservées. Tout au plus le furent-elles jusqu'au terme de la séparation; et quand même elles n'auraient pas été détruites par l'un ou l'autre des deux époux, Jean Dughet, après leur mort, n'aurait point songé à les livrer à la curiosité publique: tant on respectait, à cette époque, les secrets de la vie privée.

Une absence de dix-sept années avait affaibli les liens qui unissaient Poussin à sa ville natale et à sa famille; mais n'accusons pas son cœur : avait-il encore une famille aux Andelys? Tout ce qu'on sait jusqu'à présent, c'est qu'en 1635 son père n'existait plus; car, ainsi qu'il résulte d'un acte notarié dont j'ai eu la copie entre les mains (1), le 2 mars de cette année 1635, Marie Delaisement avait vendu à Nicolas Le Tellier deux acres de terre et signé le contrat comme

(1) « Par devant Denis Mullot, notaire et tabellion royal de la vicomté d'Andely... Ce fut fait et passé audit Andely le douzième jour d'octobre, l'an de grâce 1668. »

« veufve de deffunct Jean Poussin ». On ne sait pas si elle-même avait survécu à son second mari jusqu'en 1641. On ne sait pas davantage si Poussin a jamais eu un frère, s'il avait une sœur vivante à cette époque. De pieuses filles du nom de Poussin firent profession, vers le milieu du XVIIe. siècle, au couvent de St.-Jean, à l'hospice St.-Jacques d'Andely. Sont-ce des sœurs, des nièces, des petites-nièces de Poussin? Deux d'entre elles furent dotées, me dit-on, assez richement, vers l'époque de son retour : aurait-il ajouté quelque chose à la dot de ces filles du Seigneur? A-t-il tenu petite entre ses bras cette Antoinette Poussin, qui signait de sa propre main, le 31 août 1659, l'engagement sacré « de vivre en chasteté, pauvreté et obéissance... et d'être toute sa vie, pour l'amour de J.-C., servante des pauvres malades (1) » : formule aussi simple que touchante, et qui, signée du nom de Poussin, fait songer au sacrifice de Philippe de Champagne et aux larmes de Racine? Il paraîtrait naturel que le peintre des *Sacrements*, comme le disciple et comme l'ami de Port-Royal, eût vu une fille de son nom, à défaut d'une fille de son sang, consacrer ses jours au service de Dieu et des pauvres. Mais sur ce point délicat tout est livré aux conjectures.

Le 21 septembre 1665, Poussin dans son testament ne désigne aucun parent qui porte son nom. Les héritiers légitimes sont un Jean Letellier et une Françoise du même nom, son neveu et sa nièce, dit Félibien, et dont la mère est désignée sous le nom de Marie

(1) Archives de l'hospice St.-Jacques d'Andely, section E.

Honorat (1). Est-ce une Marie Poussin? ou bien n'avons-nous ici déjà que les petits-enfants d'une sœur, mariée à un Letellier, ou qui aurait eu un Letellier pour gendre?

Aussi long-temps que la question ne sera pas éclaircie, il sera difficile de dire non-seulement si Poussin est allé aux Andelys et s'il a pu y peindre la Bacchanale retrouvée dans la maison du Doyen; mais s'il y pouvait être encore rappelé par le sentiment de l'affection filiale ou de l'affection fraternelle. Et pour ma part, jusqu'à ce que M. Legay ou M. de Ruville, qui publiera sans doute prochainement plusieurs pièces inédites qu'il a entre les mains, puisse donner quelque preuve à l'appui d'une opinion contraire, j'incline à croire que Poussin, ramené malgré lui à quelques heures des Andelys, n'avait plus de grandes raisons pour y revenir. Le pays qu'il regrette à Paris, c'est Rome; la famille qu'il veut rejoindre, c'est la famille plus romaine que française qui lui a donné son excellente femme et ses deux fils d'adoption.

VII.

Dès le 25 juillet 1642, Poussin laisse entrevoir qu'il va repasser les Alpes; le 8 août, il fixe aux premiers jours de septembre l'époque de son départ;

(1) « Il sig. Giovanni Letellier, figliolo del sig. Nicolò Letellier et della sigra. Maria Honorati. » Tel est le texte de la copie, peut-être incomplète, probablement fautive, que M. de Chennevières possède.

le 18 et le 21 septembre, il compte les heures et fait ses adieux; il était en effet sur le point de se mettre en route, et Félibien nous apprend qu'il rentra à Rome le 5 novembre (1).

Il prit congé de M. de Chantelou dans une lettre où perce, avec l'émotion d'un cœur attendri, un reste de dépit contre la France : « Adieu, mon cher protecteur; adieu, l'unique amateur de la vertu; adieu, cher seigneur, vous qui méritez vraiment d'être honoré et admiré. » Lui seul, apparemment, le mérite. D'ailleurs, Poussin, dont ce n'était pas le métier « de savoir bien écrire », mais qui avait une autre manière pour se faire entendre, avait dit toute sa pensée dans un tableau allégorique, peint pour le cardinal de Richelieu, et qui représente le Temps, sous la figure d'un vieillard ailé, dérobant la Vérité aux atteintes de l'Envie et de la Discorde. La Discorde tient dans ses mains une torche allumée et un poignard; l'Envie est cette femme hideuse dont la fable nous montre le teint livide, les yeux farouches et la chevelure enroulée de serpents. La Vérité est belle et nue; elle a les bras ouverts, et tourne vers le ciel un regard assuré, un front serein. Cette peinture est la plus heureusement inspirée de toutes celles que Poussin fit et laissa en France On peut, sans être accusé de sub-

(1) Bellori dit simplement : « Si partì da Parigi e giunse in Roma nel fine dell' anno 1642. » Félibien, cette fois, ne se borne pas à traduire Bellori; et il est plus que probable qu'il avait de bonnes raisons pour dire, d'une façon précise : « Il partit vers la fin de septembre 1642 et arriva à Rome le 5 novembre de la même année. »



tilité, y reconnaître, à côté d'une allusion transparente à la destinée du cardinal, un retour, prémédité ou involontaire, du grand artiste sur lui-même. Le vieil Eschyle consacrait ses ouvrages au Temps. Poussin en appelle au Temps des injustices de ses ennemis.

Toutefois, au moment de quitter la France, Poussin ne parlait pas de la quitter pour toujours. Il allait, disait-il, chercher sa femme, qu'il ramènerait à Paris. Le surintendant n'avait consenti au voyage qu'à la condition expresse d'un retour prochain, et Poussin promettait de revenir au printemps. Il n'est pas permis de mettre en doute la sincérité de ses promesses. Deux choses me paraissent également certaines à ce moment : c'est que le plus cher désir de Poussin était de se dérober pour toujours aux ennuis dont il secouait le fardeau, et de rentrer à Rome pour n'en plus sortir ; mais que, son honneur et son devoir lui commandant de revenir, il partait résigné d'avance à ce nouveau sacrifice.

Des événements qu'il n'avait pu prévoir et qu'il n'aurait certainement jamais souhaités, lui rendirent la liberté. A peine était-il arrivé à Rome, que le cardinal de Richelieu mourut (4 décembre 1642). Quelques mois plus tard, vers l'époque même où Poussin aurait dû se remettre en route, Louis XIII, qui n'avait pas quarante-deux ans, mourait à son tour (14 mai 1643), et cette fin prématurée mettait tout en question. M. de Noyers s'était retiré de la cour : y serait-il rappelé? garderait-il la surintendance? continuerait-on les travaux de la galerie du Louvre? Poussin s'effraie à la seule pensée qu'il eût pu être

à Paris, si loin de chez lui, le lendemain de ces catastrophes, au milieu de tant d'incertitudes et d'afflictions. « Je remercie Dieu, écrit-il dès le 9 juin à M. de Chantelou, de m'avoir préservé de cette peine, puisque mêmement je l'eusse prise en vain. La mort du Roi et la retraite de Monseigneur ont été deux choses qui m'eussent fait mourir de déplaisir, lorsque je me trouvais en même temps engagé dans un long voyage. » Cependant, un ami fidèle, « le cher Remy », s'est hâté de lui écrire qu'il y avait apparence que les travaux du Louvre ne seraient pas suspendus, et il se hâte d'ajouter: « Si cela est ainsi, vous savez ce que je vous ai promis à notre départ, et comme je serai toujours prêt à exécuter les ordres de Monseigneur et les vôtres. » On voit qu'il persiste dans sa résolution.

Son véritable désir n'est pas exprimé moins clairement. M. de Chantelou, ayant su que Poussin lui-même parlait de son retour, avait pris cette parole au sérieux, et insisté probablement pour qu'elle fût tenue. Poussin se hâte, comme il l'avait fait trois années plus tôt, d'accumuler les prétextes et toutes les raisons qui le retiendraient à Rome: « Si M. Remy vous a dit quelque chose touchant mon retour, il ne s'est pas trompé; car j'irais au bout du monde pour servir Monseigneur et pour vous obéir; mais je ne pourrais pas sitôt me résoudre à partir, ma femme étant assez mal disposée, et mon beau-frère Jean ayant été sur le point de perdre la vue, accident dont il n'est pas encore bien guéri. Si je vis jusqu'au printemps qui vient, je me disposerai plus volontiers au voyage. » Il remercie M. de Noyers des offres qu'il lui fait, du logement qu'il lui

conserve. Mais il donne clairement à entendre qu'il pourrait envoyer de Rome les cartons nécessaires pour l'achèvement de la galerie du Louvre, et va jusqu'à dire qu'il trouverait à faire autre chose plus de plaisir, plus d'honneur, plus de profit. Le bout de chaîne qu'il traîne au cou lui pèse encore.

Il reprend toute sa franchise dans une lettre du 5 octobre : « Mon cher maître, à vous dire la vérité, Monseigneur étant hors de la cour, je ne saurais, pour quoi que ce fût, penser à retourner en France ; et, quoique ce pays-ci soit assez menacé de quelque *détourbier* (bouleversement), je ne saurais penser à en sortir... » Que Monseigneur fût hors de la cour, qu'il y fût rentré, peu importait, on le sait d'avance. Le 5 novembre, il vient d'apprendre que M. de Noyers a été rappelé par la Régente, et à cette nouvelle, s'il faut l'en croire, sa joie a débordé comme un torrent ; néanmoins, il prend volontiers son parti de tous les retards: « J'attendrai avec bonne patience que toutes choses s'accommodent; car, quant à moi, je suis fort bien ici... » Il est fort bien à Rome; il était fort mal à Paris : voilà toujours le fond de sa pensée.

Cependant les cinq années pour lesquelles il s'était engagé n'étaient pas arrivées à leur terme, et le Roi pouvait rappeler son peintre ordinaire. Un jour M. l'Ambassadeur de France le mande ; dès qu'il le voit, il lui reproche de n'être pas venu le saluer; il lui dit qu'il a besoin de la protection du Roi, qu'il faut qu'il retourne en France, et qu'à cette fin il l'aidera de son crédit. Poussin ajoute qu'il remercia « bien humblement ». Peut-être l'avait-il fait, mais

seulement des lèvres, et l'ambassadeur lui-même s'en aperçut; car il écrivit à Paris que Poussin ne voulait plus retourner en France. A cette nouvelle, Poussin s'emporte; il reconnaît là « un nouveau coup de l'envie et de la rage de nos Français ». Et, comme la querelle s'envenime, il va jusqu'à dire qu'on le calomnie. Il comptait revenir en France « cet automne même »; il y sera pour la Toussaint. Ne le croyez pas, même lorsqu'il proteste de son dessein « de jouir encore des douceurs de sa patrie, là où finalement chacun désire mourir ». Poussin le prend de bien haut lorsqu'il parle d'injustice et d'ingratitude. La petite maison qu'on lui avait donnée dans le jardin des Tuileries était inhabitée depuis plus de deux ans; quelqu'un la demandait à la Régente: « Vous savez . . . qu'ils ont porté l'affaire si avant qu'ils ont obtenu de la Reine la permission de s'y établir et de m'en mettre dehors; vous savez enfin qu'ils ont composé de fausses lettres portant que j'avais dit que je ne retournerais jamais en France, afin que ce mensonge décidât la Reine à leur accorder plus facilement leur demande. Je suis au désespoir de voir qu'une injustice semblable ne trouve point d'obstacle... Est-il possible qu'il n'y ait personne qui défende mon droit et qui se veuille dresser contre l'insolence d'un vil laquais? Les Français ont-ils si peu d'affection pour des concitoyens dont le mérite honore la patrie? Veut-on souffrir qu'un homme comme Samson mette dehors de sa maison un homme dont le nom est connu de toute l'Europe? L'intérêt public ne permet pas qu'il en soit ainsi... » M. de

Chantelou fut-il dupe de ces grands mots? La promesse de revenir en France n'était, comme tout le reste, qu'un moyen de défense. Poussin eût été fort en peine, si on l'avait pris au mot et invité expressément à revenir jouir des douceurs de sa patrie; si l'on avait offert de lui remettre sa maison, à la condition qu'il l'habiterait. Prenons pour ce qu'ils valent les transports de cette emphatique indignation, et disons *humainement* les choses. Il avait déjà touché cent écus de la vente des meubles (15 avril 1644). Il voulait quelque argent aussi de la maison (18 juin 1645). N'oublions pas qu'elle lui avait été donnée sa vie durant, et qu'il avait fait en France des travaux qui ne lui furent payés que dix ans plus tard.

Gagna-t-il la cause qu'il avait si vivement plaidée? Eut-il le prix de la maison comme il avait eu le prix des meubles? Je ne saurais le dire. Ce qui est certain, c'est que Poussin n'a jamais eu le désir de revenir en France; c'est que, tout en ménageant ses intérêts, il fut heureux de profiter de toutes les circonstances qui lui permettaient de ne pas tenir une promesse à laquelle il n'aurait osé manquer, si on la lui avait rappelée d'une manière formelle, mais qu'il aurait tenue, comme il l'avait faite, avec répugnance.

Les événements se précipitèrent : M. de Noyers mourut; la Régente et le cardinal Mazarin n'eurent guère le loisir de songer à la galerie du Louvre, ni au peintre qui en avait été chargé. Libre enfin de vivre où il le voulait, Poussin vécut et mourut hors de France. Depuis l'époque où il vint en Italie pour la première fois jusqu'à son dernier jour (1624-1665),

sur un espace de quarante-une années, il en a passé plus de trente-neuf à Rome. Mort dans sa petite maison du Pincio, il a été inhumé à St.-Laurent, sa paroisse. Tous les efforts tentés dans la suite pour reconnaître ses restes sont démeurés inutiles. L'exil de Poussin fut un exil volontaire; la destinée sembla vouloir qu'il fût éternel, et que la cendre même de ce grand homme ne pût jamais être rendue à la France.

VIII.

On en appelle aux ouvrages de Poussin tout aussi bien qu'au souvenir de sa vie. Où les a-t-il conçus? Quels sujets y a-t-il traités? Quel en est le style? De ces trois questions, la dernière est la question capitale. Mais il est convenable de l'ajourner. Je ne saurais la traiter que lorsque le moment sera venu de faire entendre contradictoirement les deux parties. Continuons à choisir, parmi les titres que fait valoir l'École romaine, ceux qui reposent sur des faits incontestables.

Il ne serait que trop facile de compter, parmi les œuvres de Poussin qui n'ont pas péri, celles qui ont été faites par lui en France. Le Musée du Louvre en possède trois (1), qui sont les plus importantes. Joignez-y la Bacchanale des Andelys, si elle n'est pas d'une autre main; les dessins tirés du poème de Marino, que Félibien vit à Rome, dans la collection des

(1) N°s. 428, Jésus-Christ instituant le sacrement de l'Eucharistie; 434, Saint François-Xavier rappelant à la vie la fille d'un habitant de Caugorima; 446, Le Temps soustrait la Vérité aux atteintes de l'Envie et de la Discorde.

Massimi; les frontispices de la Bible, du *Virgile* et de l'*Horace ;* les belles compositions sur la vie d'Hercule, que M. Gatteaux possède et qu'il a publiées. Le reste a disparu, et le reste était peu de chose, si on le compare à tout ce que Poussin a fait à Rome, de 1624 à 1639, et surtout de 1643 à 1664. Citons seulement, pour la première période, la *Mort de Germanicus*, les *Sacrements* du commandeur del Pozzo, et les *Bacchanales* de Richelieu. Que de chefs-d'œuvre dans la seconde, depuis les *Sacrements* de M. de Chantelou jusqu'à la *Rébecca* de M. Pointel, depuis le beau portrait de 1650 jusqu'au *Déluge !*

Cette œuvre, si nombreuse et si variée, se divise naturellement en quatre parties, selon que Poussin emprunte ses sujets à la fable et à l'histoire profane, aux livres sacrés, à la nature. Sa mythologie poétique et pittoresque est celle du Tasse et de Marino, celle de Raphaël et de l'Albane; il l'a étudiée comme eux, dans Ovide, et plus tard, surtout dans les mosaïques et les bas-reliefs romains ou grecs retrouvés à Rome et aux portes de Rome.

L'histoire paraît exercer sur son génie méditatif un prestige particulier. Mais il n'interroge que la Bible et l'histoire ancienne. Ses héros sont un Moïse et un Salomon, un Eudamidas et un Diogène, un Camille et un Germanicus, des Juifs, des Grecs, des Romains; ce ne sont jamais des Français. On chercherait vainement un souvenir national dans ses tableaux. Même durant son séjour en France, il n'a pas fait un tableau de circonstance, ni le portrait d'un seul personnage contemporain.

Chose plus étrange! Dans sa manière de traiter les sujets sacrés, jamais il ne s'éloigne de la tradition italienne. Même lorsqu'il travaille pour la France, et qu'on lui a laissé le choix du sujet, jamais il n'a représenté un saint Denis, une sainte Clotilde, un saint Louis, ni les patrons de la France, ni la Sainte des Andelys Jamais on ne saisirait, dans les accessoires du costume ou les détails de l'architecture, la réminiscence la plus fugitive, la plus lointaine, de l'art qui fleurissait dans notre pays jusqu'à l'époque de la Renaissance; c'était un art gothique, un art barbare (1), dont Poussin a répudié le souvenir comme il a perdu celui de nos chroniques et de nos légendes.

Romain dans la peinture mythologique, historique et religieuse, ne sera-t-il pas demeuré français dans le paysage? C'est une question que je me suis posée, en parcourant la vallée de la Seine, dans tous les lieux que Poussin a traversés: Fontainebleau, Meudon, St.-Germain, et surtout dans ceux où il a vécu : Paris, Villers, les deux Andelys. Il semble, au premier abord, qu'on soit fondé à le faire, lorsque l'on compare les paysages de Poussin avec ceux de Claude: il n'inonde pas, comme celui-ci, des flots d'une lumière chaude et limpide, les cimes dorées, les palais de marbre et la mer étincelante. Est-ce à dire qu'il se souvient à Rome du pays natal, comme il devinait aux Andelys les grandes lignes de la campagne romaine? Les paysages de Poussin appartiennent généralement aux

(1) « A la manière ordinaire, gothique et barbare. » (Lettre du 16 juin 1641).

dernières années de sa vie. Malade, et si près de sa fin, qu'il y *touche du bout du doigt*, le vieillard s'inspire de la gravité de ses pensées et de la mélancolie de ses souvenirs. Au moment où vont s'échapper, avec la force de vouloir et d'agir, les dernières affections et les dernières espérances dont l'âge mûr fut occupé, les impressions de la jeunesse, qu'elles semblaient avoir effacées pour toujours, ressaisissent vivement l'imagination, comme si l'homme, au moment de mourir, essayait de recommencer à vivre. Est-il invraisemblable qu'à ce moment Poussin, peu à peu désenchanté de toutes choses, ait souffert secrètement de son exil, et tourné involontairement sa pensée vers les Andelys?

Il y pensait en effet, mais en écrivant son testament et non en faisant ses tableaux. Jusqu'au bout, il a emprunté à la campagne romaine les points de vue, les lignes de l'horizon lointain, la végétation des premiers plans, les édifices qui ajoutent à l'intérêt du site, les personnages qui l'animent. La lumière même, quoique le peintre en tempère volontiers l'éclat, ne doit pas faire songer à un autre ciel que celui de Rome. Poussin a sous les yeux le même ciel, il représente les mêmes campagnes que Claude; seulement, on pourrait dire qu'il est resté plus fidèle à son origine, dans le choix des effets qu'il reproduit. Claude préfère les lieux ouverts et riants, les mois les plus heureux de l'année, les heures du jour les plus sereines ou les plus splendides. L'Italie n'a jamais produit d'amant plus passionné du soleil que ce Lorrain, né au pied des Vosges. Le Normand n'a pas été charmé ainsi; il

sent encore la nature comme il apprit à la sentir dans les bois de Villers et sur les rives de la Seine. Mais, quoiqu'il aime à envisager et à reproduire la campagne romaine sous des aspects plus austères, les images qu'il en a tracées ne sont pas moins exactes. Rien ne rappelle les paysages de Poussin aux Andelys; tout les rappelle au bord du Tibre.

Ainsi, la France, où il est né, mais où il n'a pas voulu vivre, et où il n'est pas revenu mourir, est menacée de perdre encore tous ses droits sur ses ouvrages. Comment les revendiquerait-elle, si elle ne les a pas vu faire et que nulle part on ne l'y retrouve? Rome, qui s'y reconnait partout elle-même, a le droit d'en être jalouse. Elle en est jalouse et fière. N'en soyons pas offensés, et prenons-le pour un nouvel hómmage qu'elle a voulu rendre à la mémoire de Poussin. Mais surtout ne l'accusons pas de fonder sur de pures chimères la prétention où elle s'obstine.

CHAPITRE IV.

POUSSIN REVENDIQUÉ POUR LA FRANCE, L'ÉCOLE FRANÇAISE ET LA NORMANDIE.

I.

Fénelon conduit l'ombre de Poussin dans son Élysée poétique. Les rangs sont gardés avec plus de soin dans l'Élysée de Fénelon qu'à l'exposition de Manchester. Parrhasius dit au nouveau-venu : « On vous a marqué

une place assez honorable, à la tête des peintres français; si vous aviez été parmi les Italiens, vous seriez en meilleure compagnie... » A la bonne heure : il serait en meilleure compagnie parmi les Italiens; mais il est à sa place parmi les Français, à leur tête.

Les Italiens, du reste, loin d'accueillir Poussin comme un des leurs, traitent fort mal « ce petit peintre français », dont la réputation nouvelle les inquiète. Léonard de Vinci, qui parle en leur nom, est si dédaigneux, si injuste, que Poussin finit par perdre patience. « Je vois, disait Léonard (et, dans sa pensée, la concession est grande), que vous avez assez étudié les bons modèles du siècle passé et mes livres. » — « Sachez, répond sans détours l'artiste outragé, que ce n'est ni dans vos livres, ni dans les tableaux du siècle passé que je me suis instruit: c'est dans les bas-reliefs antiques, où vous avez étudié aussi bien que moi. »

Je regrette que Fénelon prête à un homme tel que Léonard un rôle si peu digne de son génie et de son caractère. La répartie qui lui ferme la bouche semble méritée ; elle est pourtant d'une vivacité qui va jusqu'à l'excès. Poussin ne doit pas tout aux Italiens, mais Fénelon pouvait en convenir : il leur doit bien quelque chose.

Une scène un peu différente aurait été plus conforme à la vraisemblance. Pour en régler les détails et pour les peindre, il faudrait dérober à l'auteur des *Dialogues des Morts* son imagination et ses pinceaux. Je n'en voudrais hasarder qu'un premier crayon.

Poussin était attendu dans l'Élysée avec impatience. Il arrive, et, de toutes parts, on accourt sur son pas-

sage. Mais les Italiens devancent les autres. Autour du divin Sanzio marchent à l'envi Jules Romain et Marc-Antoine, et le Tasse à côté de Titien. Ils saluent Poussin, mettent dans sa main la palme, et sur son front le laurier (1). Poussin s'humilie devant ce Raphaël dont il admirait tant les tableaux, qu'à peine trouvait-il son *Ravissement de saint Paul* digne de servir de couverture à la *Vision d'Ézéchiel.* Du reste, il ne cherche point à se défendre des hommages qu'on lui prodigue : ces grandes ombres ne connaissent plus ni la modestie ni l'orgueil. « Ils me font honneur, dit Virgile à Dante, et ils font bien, *e di ciò fanno bene.* » Mais lorsque la troupe glorieuse veut lui faire place dans ses rangs (2), Poussin ne veut pas les suivre; sa destinée ne le permet pas; il le sait, et se soumet sans regrets à sa destinée. Tandis que les maîtres de Florence, de Rome et de Venise regagnent la colline, d'où ils étaient descendus, colline aimable qui domine la plaine obscure et dont on croirait que les dernières lueurs du jour éclairent les cimes, le peintre des Andelys dirige ses pas solitaires vers une vallée silencieuse, à demi-perdue dans les ténèbres. D'autres ombres venaient à sa rencontre; elles étaient peu nombreuses, marchaient sans bruit, n'élevaient la voix que par intervalles (3). Elles aperçoivent enfin celui qui leur avait été promis. Aussitôt de pâles rayons dissipent les vapeurs du crépus-

(1) Tutti l'ammiran, tutti onor li fanno.

(2) E più d'onore ancora assai mi fenne,
Ch'essi mi fecer della loro schiera.

(3) Parlavan rado con voci soavi. *Inf.*, c. IV.

cule, et une lumière pareille à celle de l'aube perce les ombrages de la prairie bienheureuse. A la vue de celui qui fit un éternel honneur à ses leçons, Varin ne peut contenir sa joie. Lesueur contemple en silence le maître dont il vénérait le nom et les ouvrages. Cousin s'avance et lui cède le sceptre qu'il a tenu pendant près d'un siècle, d'une main ferme, et non sans gloire. Vouet seul ne peut supporter un tel affront, et court chercher une nuit assez épaisse pour dérober à tous les regards les farouches transports de sa jalousie.

Il est dangereux, quand on n'a pas cueilli le rameau d'or, de s'aventurer dans le monde des fictions. Revenons de ce côté du fleuve sombre. Au lieu de mettre en scène l'ombre de Poussin, que n'est-il permis d'en appeler à Poussin lui-même, de l'instituer juge en sa propre cause, et de lui demander quelle est sa patrie, à quelle école il appartient, s'il s'est vraiment donné à l'Italie tout entier, s'il a prétendu lui léguer sa gloire avec ses cendres. Autant du moins que ses lettres permettent encore de lire au fond de sa pensée, j'affirme que des prétentions pareilles à celles de l'École romaine l'auraient profondément surpris, qu'elles l'auraient profondément blessé, qu'il n'y aurait vu, sous la forme perfide d'un hommage, qu'un soupçon injurieux pour son honneur, une grave atteinte portée à l'indépendance et à l'originalité de son talent. Faire de lui un citoyen de la ville éternelle, n'eût-ce pas été lui dire qu'il avait rompu lui-même les liens qui l'attachaient à son pays? Le ranger parmi les peintres de l'École romaine, n'était-ce pas le rejeter dans le servile troupeau des imitateurs? Je ne saurais dire, en vé-

rité à laquelle de ces deux injures son âme fière eût été le plus sensible.

II.

Au mois de janvier 1649, peu de jours après la mort tragique de Charles Ier., dont la nouvelle retentissait par toute l'Europe comme un coup de foudre, Poussin jette un coup-d'œil rapide sur les événements étranges qui s'accomplissent de toutes parts, même à Rome : « Nous sommes ici, Dieu sait comment. Cependant, reprend-il, c'est un grand plaisir de vivre en un siècle où il se passe de si grandes choses, pourvu que l'on puisse se mettre à couvert dans quelque petit coin pour voir la comédie à son aise. »

Ne croyez pas que ce philosophe demeure impassible dans son petit coin, ni qu'il assiste à la grande comédie humaine avec la liberté d'esprit qu'il affecte. En vain cherche-t-il à se retrancher derrière les maximes banales d'une résignation qui ressemble fort à l'indifférence : « Pour ce qui est *des affaires de par-delà*, je ne sais que vous en dire, sinon qu'il faut se conformer à la volonté de Dieu qui ordonne ainsi les choses, et à la nécessité qui veut qu'elles se passent ainsi. » Il ne peut, malgré ses efforts, oublier que la comédie que l'on joue sous ses yeux se joue *sur notre théâtre* et *à nos dépens*. Les *affaires de par-delà* lui sont si peu indifférentes, qu'à tout moment il s'alarme des dangers qui menacent la France, donne des soupirs et des larmes à ses malheurs, prie Dieu de tout son cœur qu'il l'épargne et la protége. Ce cœur stoïque est si peu

fermé aux émotions vives et soudaines, que, s'il apprend la mort du Roi, la pensée d'une mort si imprévue et des tristes suites qu'elle aura pour le royaume, chasse de son esprit toute autre pensée et de ses yeux le sommeil. Il fait des vœux ardents pour que les belles résolutions de la Régente puissent être suivies de bons effets. Il encourage les vertueux qui travaillent à réprimer les brigandages : « Que Dieu leur donne, à ces nouveaux Hercules, la grâce d'en venir à bout! »

Son anxiété redouble pendant la Fronde. Il voudrait bien sans doute que les affaires fussent mieux conduites, et, *si ce grand désordre pouvait (comme il arrive souvent) être cause de quelques bonnes réformes*, il en serait *extrêmement* joyeux, comme *tout homme de bien.* Mais il se défie de la malignité du siècle, de la bêtise et de l'inconstance du peuple, à ce point qu'il désespère de tout. Révoque-t-on le surintendant d'Émery? « La chûte de ce vilain que vous savez, ne me réjouit point, et j'attends avec impatience ce qui en devra suivre. » La Cour fait-elle avec le Parlement la paix de Ruel? « Ce qui a supris tout le monde et ce qui fait augurer notre totale ruine, c'est l'accord que l'on a fait quand il fallait plutôt mourir. On était les plus forts; chacun était disposé à bien faire, et l'on s'est laissé piper; aussi sommes-nous la moquerie de tout le monde, et nous met-on en parallèle avec les Napolitains, dont nous éprouvons le sort. »

Personne en France n'est plus jaloux de l'autorité du Roi, de la gloire et de la prospérité du royaume. L'absence, loin d'affaiblir ses sentiments, leur a donné plus de force. Entouré d'étrangers et d'ennemis, qui

font des vœux contre la France, qui épient la nouvelle de ses revers et préparent des feux de joie, il sent redoubler l'ardeur de son patriotisme. Les bravades de *Messieurs les Castillans* l'irritent. Plus qu'à personne, il lui tarde que l'éclat de nos succès fasse « ouvrir les yeux aux Italiens, et aux Espagnols fermer la bouche. »

On peut observer que les Italiens sont des étrangers à ses yeux, tout aussi bien que les Castillans. Il se défie des particuliers : « Quelque diligence que l'on fasse, il y a toujours danger d'être trompé par *ce peuple-ci.* » Aussi parle-t-il *du peu d'amis* qu'il a *ici*, et ses lettres n'en désignent guère que deux : le commandeur del Pozzo, et « un bon joueur d'instrument ». Il n'estime pas la nation : les Français comparés aux Napolitains, quel abaissement ! Les Romains ne sont pas plus épargnés. Mais les pires sont ceux qui gouvernent : « Vous ne croiriez jamais par quelle sorte de gens nous sommes gouvernés ; » et ailleurs : « Nous avons affaire à des tyrans qui sont nos ennemis. » Quant au Pape, il ne sait rien et ne veut rien savoir. Son nom est compromis par ceux qui vivent des superstitions populaires. Voici, par exemple, l'année du jubilé, et les processions qui de tous côtés s'acheminent vers la ville sainte. L'âme sincère et chrétienne de Poussin se recueille ; cette grande année du pardon universel est une époque dans sa vie ; il l'indique au bas de son portrait. Mais sa foi, aussi éclairée que solide, est révoltée des folies et des mensonges qui se mêlent à de pieuses pratiques : « Nous n'avons ici rien de plus remarquable que des miracles qui se font si fréquemment que c'est merveille. La pro-

cession de Florence y a apporté un crucifix de bois à qui la barbe est venue et dont les cheveux croissent chaque jour de plus de quatre doigts ; on dit que le Pape le tondra incessamment en grande pompe. » On voit s'il est devenu Italien, d'esprit, de cœur, s'il a jamais songé à désavouer son origine pour devenir bourgeois de Rome, sujet d'Urbain VIII, ou d'Innocent X.

C'est plaisir de l'écouter parler, comme il le fait, de nos ennemis, de notre armée, de la grandeur de notre nation, des malheurs de « notre pauvre France », de « la plus grande gloire » et du repos de « notre pauvre patrie ». Lorsqu'on entend ces paroles qui ont un accent particulier dans sa bouche, et qu'on le voit prendre si vivement parti, pour le Roi contre les factieux, pour le pays contre l'étranger, peut-on bien lui contester les deux noms qu'il se donnait de sujet obéissant et de *bon Français ?*

III.

Poussin tenait donc à son pays. Mais il tenait davantage à la peinture. En s'y vouant tout entier, il n'avait pas songé seulement à satisfaire un goût : il y avait engagé sa conscience. C'était une destination qu'il voulait remplir. Dieu ne l'avait mis au monde que pour cela.

Il ne balançait donc pas à sacrifier les intérêts, les affections, et jusqu'aux devoirs qui ne pouvaient être conciliés avec ce devoir suprême ; on dirait même qu'il le faisait sans qu'il lui en coutât, ainsi qu'il arrive

à ceux qui mettent une volonté ferme au service d'une conviction ardente. Il avait quitté brusquement sa famille. Il s'était échappé en courant de son pays. On peut être bon Français partout; mais bon peintre, grand peintre, il sentait qu'il ne pouvait l'être qu'à la condition de sortir de France.

Étrange nécessité! est-il bien vrai que sa destinée ne pût s'accomplir qu'au delà des Alpes? Pour quelle raison, tandis que, vers la même époque, Rubens a si bien fait de vivre à Anvers; Rembrandt, à Amsterdam; Murillo, à Séville; un peintre né au bord de la Seine, était-il persuadé que son talent ne se développerait pas à Paris, et se développerait à Rome?

Nous avons suivi Poussin, de Paris en Poitou vers 1613, de Rome à Paris en 1641, et cette double expérience nous a laissé entrevoir combien la condition d'un peintre était précaire en France durant la première moitié du XVIIe. siècle. A la cour même, un premier peintre ordinaire était un serviteur comme les autres, plus exposé que le dernier des autres à des exigences déraisonnables, parce que les services qu'il devait rendre n'étaient pas aussi bien réglés. Poussin était revenu de Rome avec tout le prestige que donnent une réputation consacrée au loin, la faveur du prince, et la dignité du caractère jointe à l'éclat du talent. Cependant, chacun se flattait de savoir mieux que lui ce qu'il devait faire. Il obéissait à des caprices, sans obtenir jamais ou qu'on lui traçât un plan suivi, ou qu'on lui laissât la liberté de sa pensée : double supplice pour un esprit jaloux de son indépendance et amoureux de la discipline. Lorsqu'il s'était plaint de

ces tracasseries, on avait paru étonné. La dignité de l'art, le mérite et les droits d'un artiste tel que Poussin, ne formaient pas une idée bien claire, même dans l'esprit de M. de Chantelou, qui promettait beaucoup et faisait peu; de M. de Noyers, qui se lassait de donner raison à Poussin contre l'injustice de ses ennemis, et contre sa propre faiblesse. A quels égards, à quelle indépendance pouvait donc prétendre un peintre encore obscur, vers 1624, à l'époque où un Poussin et un Philippe de Champagne travaillaient à la journée, pour le compte et sous les yeux de Duchesne?

Le goût se formait lentement en France; il avait commencé à se pervertir en Italie. Les peintres n'y faisaient plus guère de chefs-d'œuvre, et les chefs-d'œuvre n'attiraient pas toujours les yeux du plus grand nombre. On y pouvait, comme à Paris, bien faire et déplaire, ou rester dans l'ombre. Mais il ne venait à l'esprit de personne la fantaisie de demander à un peintre si la peinture était bonne à quelque chose, ou d'exiger de lui qu'il préférât à son inspiration personnelle les impertinentes visions du premier venu. Dès que Poussin fut rentré à Rome, il y retrouva l'indépendance: avec quelle joie! Le souvenir récent de la servitude lui en avait doublé le prix. Dans la solitude où il lui était enfin permis de se recueillir, il ne se devait plus ni au surintendant, ni au cardinal-ministre, ni au roi lui-même. Il acceptait ou déclinait les commandes qui lui étaient faites, peignait à ses heures, à son idée, sans autre obligation que celle de bien faire; et il y réussissait. « Je me sens bien d'hu-

meur, disait-il simplement, à faire quelque chose de bon. » Et, en effet, la moitié de ses plus belles œuvres datent des huit années qui ont suivi son dernier séjour en France.

L'inspiration, qui languissait dans sa petite maison des Tuileries et son atelier du Louvre, s'était ranimée, plus féconde que jamais, depuis qu'il avait ressaisi la liberté, depuis qu'il s'était rapproché du soleil. Non pas le soleil qui dissipe les nuages au-dessus des collines du Tibre : un génie tel que le sien pouvait se passer des vives couleurs du midi et de l'éclat de la lumière. Non pas le soleil qui tempère la rigueur des saisons, et rend la vie plus facile: il est remarquable que Poussin ne s'est pas fait au climat de Rome ; il se plaignait des chaleurs du midi autant que des frimas du nord ; ces étés brûlants le tuaient; à chaque instant, les pinceaux échappaient à sa main languissante; des semaines se passaient avant qu'il eût la force de les reprendre. Ce n'étaient pas les yeux du corps, c'étaient les yeux de l'esprit qui avaient cessé de voir le soleil, qui le retrouvaient et ne se lassaient plus de le contempler.

La route qui mène à la perfection est une route pleine de ténèbres, même pour la vertu et pour le génie. Les grands exemples sont les rayons qui l'éclairent. A ceux mêmes qui seront à leur tour des maîtres, le souvenir des maîtres qui ne sont plus, la vue fréquente de leurs œuvres, un commerce intime avec leur pensée, sont nécessaires pour les défendre contre les tristesses et les dangers de l'isolement. Or, de 1612 à 1624, Poussin avait cherché des modèles incessam-

ment. A cette époque, l'idée d'en demander au moyen-âge ne pouvait venir à personne. La nouvelle École française naissait à peine. Le goût des Flamands était si peu le nôtre, que Rubens put venir à Paris et y laisser les splendides allégories de la galerie de Médicis, sans que ce fût un événement; l'influence de Rubens ne se fit sentir que plus tard: Poussin aurait, comme Philippe de Champagne, détourné les yeux. Il y avait dans les palais, et particulièrement à Fontainebleau, un certain nombre de belles peintures italiennes, quelques sculptures antiques, le commencement de ces trésors qu'on devait par la suite amasser au Louvre. Mais ces chefs-d'œuvre, destinés surtout à embellir l'habitation du Souverain, n'étaient pas livrés aussi complaisamment qu'aujourd'hui à la curiosité publique et à l'admiration des artistes. Des estampes, qui étaient elles-mêmes des raretés et une richesse, pouvaient presque seules donner une idée de toutes les merveilles qu'avait produites le siècle de Léon X. Et comment voir à Fontainebleau la *Joconde* et la *Belle Jardinière*, ou, dans les cartons du mathématicien Courtois, les gravures de Marc-Antoine, sans désirer vivre dans un pays où les maîtres du siècle passé avaient laissé à profusion des œuvres, dont le seul reflet éblouissait des regards accoutumés au demi-jour d'une église gothique, à la fausse lumière des ateliers où l'on admirait les portraits de Ferdinand Elle, les tapisseries de Lallemant?

C'est ainsi que Poussin avait dû partir pour Rome. Lorsqu'il y fut arrivé, sa juste sévérité ne mit pas d'abord un grand intervalle entre « nos peintres de

France », et les peintres que l'on vantait dans cette métropole des arts. Ils n'avaient pas tout-à-fait perdu les pratiques anciennes, et un Italien réussissait mieux qu'un autre à imiter une Madone de Raphaël. Mais, du reste, Poussin hésitait à faire copier ses *Sacrements*, et il n'a pu se décider à commander son portrait. Il ne faisait pas grand cas de Mignard, dont les têtes étaient « froides, fardées, sans vigueur ». Et pourtant, Mignard était, s'il faut l'en croire, le peintre de Rome qui les faisait les mieux.

De tous les artistes contemporains qu'il put connaître, un seul à ses yeux n'avait pas perdu les traditions de la vraie peinture ; aussi vivait-il obscur et persécuté : c'était le Dominiquin. Il est facile de voir que Poussin étudia ses ouvrages, et l'on sait qu'il prit ouvertement sa défense contre les ignorants et les envieux. Mais lorsque le Dominiquin eut quitté Rome, pour aller mourir à Naples, victime peut-être de la criminelle jalousie de Lanfranc (1641), Poussin n'eut même plus un émule à Rome. Il n'en prenait aucun souci. Pour échapper à la contagion d'un goût corrompu, il s'était isolé de son siècle comme il était sorti de son pays. Il vivait à Rome avec les morts.

Poussin professait une estime particulière pour Jules Romain, pour Daniel de Volterre, pour Titien. Mais il admirait surtout Raphaël. C'était le maître qu'il était venu chercher à Rome. Combien son admiration devint plus vive lorsqu'il vit enfin de ses yeux les ouvrages incomparables dont la gravure ne lui avait donné que l'idée ! Rome n'eût-elle possédé que la *Transfiguration* et les chambres du Vatican, c'était assez

pour que Poussin préférât le séjour de Rome à tout autre séjour. Il s'était attaché à Raphaël, comme Dante à Virgile, ou Virgile à Homère :

Tu duca, tu signore e tu maestro.

Mais peu à peu, et en-dehors même de son attente, l'habitude de vivre à Rome lui avait fait faire un pas de plus. La *Transfiguration*, la *Descente de Croix* de Daniel de Volterre, le *saint Jérôme* du Dominiquin demeurèrent à ses yeux les miracles de l'art moderne. Mais l'art moderne, même celui du XVI[e]. siècle, cessa d'être l'unique objet d'une admiration exclusive. Poussin avait vu les statues, les bas-reliefs, les mosaïques, les peintures, tous ces vénérables débris de l'antiquité grecque et romaine, long-temps enfouis sous des ruines, et que, depuis deux siècles, on s'empressait de rendre à la lumière, les apportant à l'envi de tous les quartiers de Rome au Vatican, à Rome de toutes les parties de l'Italie. Poussin avait bientôt reconnu dans ce qui restait de tant de chefs-d'œuvre, un idéal qui répondait aux besoins les plus intimes de son esprit. Dès-lors, partageant son culte entre les peintures de Raphaël et les sculptures antiques, il les cherchait dans les musées, dans les villas, au pied du Capitole, sur les bords du Tibre ; il les dessinait, il les apprenait par cœur, il les faisait revivre dans ses tableaux. Le marbre avait pour lui une pensée et un langage. Il s'entretenait avec les Dieux d'Homère et les héros de Plutarque, avec les artistes qui, les premiers, avaient donné une forme aux fictions du poète et aux récits

de l'historien. Lorsqu'il foulait aux pieds cette poussière sacrée qui fut Rome, son imagination s'exaltait, il retrouvait le génie de l'antiquité : ce qu'on raconte de Timanthe, il le faisait; il peignait comme a peint Tacite ; les Muses de Sicile lui inspiraient des pastorales qui ne le cèdent point aux plus belles églogues de Virgile.

Par cet amour même pour l'antiquité classique, Poussin avait gardé en quelque sorte le signe de son origine. Il cédait à une tendance qui était celle de tous les grands esprits, en France, et seulement en France, au XVII[e] siècle. Mais, tandis que les poètes trouvaient et portaient sans cesse avec eux les modèles qu'ils s'étaient choisis, Poussin ne retrouvait plus les siens à Paris. Sa pensée y languissait, parce qu'il retombait abandonné à ses propres forces; elle avait perdu son aliment: Rome seule pouvait le lui rendre. Ne soyons pas surpris s'il y est retourné. C'est là que l'attendaient les jours les plus heureux et les plus belles inspirations de sa vie.

IV.

Pour qu'un commerce aussi étroit avec les maîtres n'ait point compromis son originalité, il a fallu que l'indépendance de son génie fût égale à la vivacité de son patriotisme. Poussin respectait l'autorité des exemples, il n'en subissait pas le joug. Il suivait avec une vénération profonde la trace des anciens, « nos braves anciens Grecs, inventeurs de toutes belles choses, » mais il ne s'y traînait pas. On sait qu'il éprou-

vait une répugnance très-vive à se copier lui-même ; il n'aimait à copier personne. Peu de peintres ont exprimé un plus grand nombre d'idées personnelles tout-à-fait neuves. Lorsqu'il traitait les sujets les plus rebattus, il les interprétait à sa manière, et substituait à ses souvenirs un libre effort de son esprit. Voyez Jésus donnant les clefs à saint Pierre, c'est le plus beau carton de Raphaël ; c'est le plus beau des *Sacrements* de Poussin. Lequel vaut le mieux ? En vérité, je l'ignore ; mais Poussin n'a pas imité le maître dont il s'inspire, et il ne lui ressemble pas. Lisez les curieux débats de l'Académie de peinture sur la *Rébecca*. A peine trouverait-on dans ce tableau une tête, une attitude, ou même un pli de draperie, qui ne rappelle une statue grecque ; Poussin a pris son bien où il le trouvait ; mais la composition, pour laquelle il a fait aux autres des emprunts sans nombre, n'appartient cependant qu'à lui. La science a donné un essor plus hardi à sa pensée, elle ne l'a pas asservi. Sur les traces de Raphaël et des anciens, il est resté aussi original que Racine, lorsqu'il refaisait *l'Hippolyte* d'Euripide ; que Fénelon, lorsqu'il ajoutait une suite au IVe livre de l'*Odyssée ;* que Dante lui-même, lorsqu'il descendait aux Enfers conduit par l'auteur de l'*Énéide.*

Bellori a dit d'une manière charmante que Poussin paraît avoir été élevé dans l'école de Raphaël, qu'il y a certainement sucé le lait et la vie. J'y consens, et Poussin lui-même eût souscrit à cette remarque ; mais à la condition qu'on n'abuserait pas contre lui d'un tel aveu, et qu'on reconnaîtrait formellement, avec Lanzi, que ce disciple du maître est un maître à son tour et

qu'il a frayé des voies nouvelles. Il faisait lui-même cette réserve avec autant de simplicité que de bon sens dans une lettre adressée à M. de Chantelou. Précisément, il lui envoyait une Madone, très-inférieure sans doute aux Madones de Raphaël, mais tout-à-fait différente. Il va au-devant de la comparaison: « Je vous prie, devant toute chose, de considérer que tout n'est pas donné à un homme seul, et qu'il ne faut point chercher dans mes ouvrages ce qui n'est point de mon talent. » Parole excellente, à la fois judicieuse, modeste et fière: Poussin est là tout entier. A l'appui de cette observation, il cite les peintres les plus célèbres de l'antiquité, dont chacun a possédé « à un haut degré, une vertu qui le distingue, » celui-ci la facilité, un autre l'imagination; Pamphile et Mélanthe, la raison; Apelle, le naturel et la grâce. « La même chose, ajoute-t-il, se rencontre dans ceux qui ont été en réputation depuis trois-cent-cinquante ans, et je crois que qui l'examinera bien, trouvera que j'y ai aussi ma part. » Sa part, il est facile de la lui faire, assez semblable à celle de Pamphile et de Mélanthe, un peu moindre que celle d'Apelle, ce Raphaël des anciens âges. Poussin a, comme eux, son talent, des vertus qu'il possède à un haut degré et qui le distinguent, une place à part et une belle place parmi les peintres les plus originaux de toutes les écoles.

V.

Je n'insisterai pas sur un point que les défenseurs de l'École romaine seraient les derniers à mettre en

discussion. Ils ne soutiendraient pas leur prétention avec tant de vivacité, s'il s'agissait de nous disputer un talent dont l'originalité fût moins manifeste.

Ce que l'on ne voit pas, ou ne veut pas voir, c'est que les œuvres toutes personnelles de Poussin sont aussi des œuvres toutes françaises: Rome lui fournit les modèles dont il s'inspire; il traite à Rome des sujets que Rome lui a donnés; mais, par la façon dont il les conçoit et les traite, ils lui appartiennent; par la pensée et par le style, ils appartiennent à notre nation.

Qu'importe en effet le lieu où les artistes sont nés, celui où ils ont vécu, l'analogie des sujets qu'ils ont traités, ou même la tradition des leçons communes, si cette tradition n'a pas été suivie par eux avec une égale fidélité, s'ils ne pensent pas, s'ils n'expriment pas leur pensée de la même manière? Ce qui fait les écoles, c'est la maxime: une maxime plus ou moins étroite, souvent élargie ou modifiée, mais facile à définir dans ce qu'elle a d'essentiel, et dont la formule suffise à la critique pour rattacher étroitement les uns aux autres tous ceux qui l'ont suivie, pour exclure, isoler, ranger dans d'autres écoles, ceux qui l'ont repudiée pour des maximes différentes.

Il serait aisé de retrouver dans les ouvrages de Poussin la maxime qu'il a préférée; mais il nous a lui-même épargné cette peine; et cela devait être. La nature de Poussin n'est pas une de ces natures irréfléchies qui s'ignorent elles-mêmes, et font naïvement de grandes choses, dont elles seraient inhabiles à rendre compte. Il raisonne trop pour ne pas savoir

presque toujours tout ce qu'il fait. Aussi avait-il songé à écrire sur son art lorsqu'il ne pourrait plus peindre, à composer un *Traité de la Peinture*, comme Corneille avait fait suivre ses chefs-d'œuvre d'un *Examen critique*, et de trois *Discours sur la Tragédie*. Il a continué trop tard à peindre ou trop tôt cessé de vivre pour remplir ce projet. Heureusement, ses lettres nous font assez connaître la plupart de ses idées et les principes d'après lesquels il se dirigeait lui-même (1).

Il définit la peinture « une imitation faite avec lignes et couleurs, en quelque superficie, de tout ce qui se voit sous le soleil. Elle a pour fin la délectation. » Ces termes généraux conviennent à toute imitation d'un objet quelconque. La définition de la vraie peinture, celle que Poussin cultive et recommande, serait moins étendue. Il n'entend nullement, pour sa part, peindre tout ce qui se voit sous le soleil, sans autre dessein que celui de plaire. Toute matière ne lui est pas bonne. Il la veut « noble, capable de recevoir la plus excellente forme, » capable d'être anoblie encore par le travail de la pensée. Le laid, le vulgaire, ne sont pas du domaine de l'art. Le noble même et le beau, tels que la nature les offre au goût éclairé qui sait choisir, demandent autre chose qu'une imitation littérale.

Ce qui fait un tableau pour lui, ce n'est pas le motif que la réalité a fourni, c'est l'idée du peintre. Jamais aucun artiste n'a senti plus vivement l'impor-

(1) Cf. Bellori, Sandrart, Félibien, les ouvrages déjà cités de MM. Cousin, Vitet, Bouchitté, et surtout les lettres de Poussin.

tance de l'idée, ni été plus occupé de ce qu'il voulait dire. Il se propose sans doute de faire illusion par la vraisemblance de l'image et de plaire ; mais, dans le sens où l'entendaient aussi Corneille et Molière, plaire aux délicats, plaire à ceux qui réfléchissent en laissant une impression dans l'esprit. L'esprit et « le jugement partout ». Et cette règle est si bien pour lui la règle par excellence, qu'il ne comprend pas sans une idée, même le paysage. Le ciel, les eaux, les arbres, et la forme, et la couleur, tout doit avoir un langage qui se fasse entendre à la raison.

Son imagination rivalise avec les plus brillantes pour la fécondité et la souplesse. Depuis la *Bacchanale* de Chiverny jusqu'au *Déluge*, pendant l'espace d'un demi-siècle, elle n'a pas connu de lassitude. Au terme de cette longue carrière, ce sont les yeux qui se fatiguent, c'est la main qui s'affaiblit : la tête a senti la dernière les atteintes de l'âge : elle savait encore commander, lorsque la *servante* n'avait plus la force d'obéir. On peut néanmoins compter chez d'autres un plus grand nombre de ces motifs pittoresques qui saisissent les regards, de ces vives saillies qui sont les éclairs de l'inspiration. Mais il reste à Poussin l'éternel honneur d'être celui de tous les peintres qui fut le plus maître de sa pensée, et qui pénètre le plus avant dans la nôtre.

Les idées qu'il exprime sont de toute sorte. On dirait même parfois qu'il s'oublie et prend trop de plaisir à représenter le transport des sens, les désordres de la joie et de l'ivresse. Mais, jusque dans ses *Bacchanales* les plus librement inspirées des souvenirs d'un art

profane, il ne compromet pas son art, et sa gravité naturelle ne l'a pas abandonné. L'impression qu'il communique est exempte de trouble. Jamais Poussin ne porte, parce que jamais il ne cède aux entraînements grossiers. Au contraire, comme il avertit les âmes! Comme il les dérobe aux vulgaires défaillances par la réflexion, par l'enthousiasme! Que d'exhortations salutaires empruntées à l'Écriture et à l'histoire! Que de pensées fortes et profondes, trouvées par lui en lui-même, et proposées, sous une forme vivante, aux méditations de ceux qui savent descendre en eux-mêmes à la voix des autres! Quel idéal de toutes les vertus qui font que la dignité humaine se laisse entrevoir dans ces poèmes, à la fois touchants et austères, dont le nom est sur toutes les lèvres, et qui sont l'œuvre de la sagesse encore plus que celle du génie!

Ne nous étonnons pas si c'est par là surtout que les tableaux de Poussin s'emparent de nous; c'était l'objet où il appliquait lui-même la plus grande partie de ses soins. La pensée de chacun de ses tableaux a été lentement mûrie; le matin dans son atelier, le jour avec ses amis, ou dans la campagne, à toute heure, en tout lieu, il la portait avec lui, il la *ruminait*, il cherchait dans les livres, dans les tableaux et les sculptures, dans la nature animée, tous les éléments de sa composition, les notant ou les dessinant, à mesure qu'il les rencontrait, sur le petit album qui ne le quittait jamais. Chaque figure était faite et refaite dans son esprit avec des scrupules infinis; car il était préoccupé des traits du visage, des formes du corps, du costume, mais surtout

des mouvements et de la physionomie qui doivent exprimer clairement le caractère des personnages, la nature du sentiment qu'ils éprouvent. Aucun labeur ne lui coûtait, jusqu'à ce qu'il fût satisfait ou désespérât de trouver mieux. Il a tant cherché et changé la pensée d'une Madone, qu'il n'a pas eu trop de cinq années pour tenir une promesse qu'il n'avait point perdue de vue. Quelquefois, on a pu sentir qu'il avait mis « sa cervelle sens dessus dessous »; la subtilité est le fruit des enfantements trop laborieux de la pensée, et Poussin n'a pas toujours su se défendre contre les séductions de l'allégorie. Mais souvent le bon sens, qui préside à tous ses efforts, n'a tenu l'imagination en suspens que pour la ramener au naturel, dont elle s'était éloignée, et la contraindre à joindre dans ses conceptions la simplicité à la profondeur.

La profondeur où il atteint sans y prétendre, par le penchant naturel de sa vigoureuse intelligence et l'habitude de la réflexion, ne va point chez lui sans la clarté. S'il creuse jusqu'aux replis les plus cachés de sa pensée, ce n'est point pour s'y égarer dans les ténèbres, où d'autres mettent leur orgueil à s'envelopper; c'est pour y faire pénétrer la lumière; c'est pour y voir si l'idée qui lui échappe comme une ombre vaine, a les formes réelles d'un corps vivant. Il ne fait compte que de celle qu'il a saisie lui-même et se flatte de faire saisir aux autres, j'entends aux esprits bien faits, et, comme il le dit lui-même, à ceux qui le sauront bien lire et le goûteront comme il faut.

La disposition est pour lui le premier moyen de se faire entendre; il y rapporte tout à l'expression. On

ne saurait lui reprocher de manquer d'abondance. Formé par les exemples de Raphaël, il ne compte pas les figures de ses tableaux avec la timidité d'un poète dramatique asservi à la règle antique: *Neu quarta loqui persona laboret.* Mais il ne les prodigue pas. Une demi-figure de trop, disait-il, peut gâter un tableau. Elle y peut mettre la confusion, dont il a horreur, et qui « lui est contraire et ennemie, comme les ténèbres et la lumière du jour ». Est-elle inutile, n'est-elle utile qu'à mieux établir l'équilibre et l'harmonie des lignes? il vaut mieux changer l'ordonnance que de l'admettre. Il ne suffit pas qu'une figure ait une place, comme ces fausses fenêtres ouvertes pour déguiser l'irrégularité d'un édifice: il faut qu'elle ait un sens, qu'elle mérite la part d'intérêt qu'on lui accorde; qu'en attirant l'attention, loin de la distraire, elle contribue à la fixer sur son véritable objet, qui est l'idée du tableau.

Ainsi, la variété ne sert qu'à rendre l'unité plus saisissante. Elle n'est pas moins sévèrement subordonnée au sentiment des convenances. Poussin n'est point de ceux qui, « en chantant, prennent toujours le même ton »; il sait marier le sien « quand il veut »; il le veut toutes les fois que la nature du sujet le réclame. A la manière des Grecs, nos maîtres, il observe le mode, c'est-à-dire « la raison ou la mesure et la forme dont nous nous servons pour faire quelque chose ». Chaque mode a « son caractère particulier, c'est-à-dire sa puissance d'induire l'âme à certaines passions ». Or, l'artiste doit savoir également quelle idée il veut exprimer, quelle passion il veut faire naître. En déterminant le mode, il achève « le travail

de la pensée. » Alors « le principal » est fait, il peut mettre la main à l'œuvre.

Tout était réglé d'avance : « l'ensemble de la composition par une esquisse dessinée à grands traits; le mouvement des figures et leur ordonnance, par des ébauches en cire, nues ou drapées, qu'il groupait sur une planche, pour étudier les proportions, l'agencement, le jeu de la lumière et des couleurs, les effets de la perspective. Il ne lui restait donc qu'à tracer sur la toile une image fidèle d'une scène qui vivait dans son esprit, et que ses yeux mêmes avaient déjà, pour ainsi dire, entrevue. S'il ébauche son tableau « fort nettement », cela est tout simple; la pensée n'a plus aucune indécision, et la main docile obéit sans retard à des ordres précis. Cependant Poussin ne se hâte pas. Le prix qu'il attache à l'idée, loin de diminuer à ses yeux l'importance de la forme, ne la lui a fait que mieux comprendre. Poussin savait parfaitement que le peintre est celui qui est assez habile pour faire d'une idée heureuse un bon tableau. Il avait appris en même temps à ne pas improviser un sujet, à ne plus peindre « à tire-d'aile ». Quatre mois, six mois, lui étaient nécessaires pour exécuter l'œuvre qu'il avait lentement conçue. « Ce ne sont pas des choses que l'on peut faire en sifflant, comme vos peintres de Paris qui, en se jouant, font des tableaux en vingt-quatre heures. » Il en pouvait parler par expérience, lui qui avait fait autrefois six grands tableaux en autant de jours. Mais, depuis qu'il avait pris « une manière qui ne permet pas d'aller vite », il lui semblait qu'il avait fait beaucoup lorsqu'il avait terminé une tête par jour, « pourvu qu'elle fît son effet, »

et deux tableaux par an, pourvu qu'il y eût mis tout son talent. Ces lenteurs d'un travail réglé ne refroidissaient pas son ardeur. Le désir de bien faire était chez lui le même jusqu'à la fin. Il se passionnait pour son ouvrage, et ne pouvait se résoudre à le quitter qu'après lui avoir prodigué tendrement les dernières caresses.

Lorsqu'on lui demandait par quelle voie il était arrivé à une telle perfection : « Je n'ai rien négligé », répondait-il. Tel était en effet le grand secret de Poussin. Par des efforts opiniâtres, il était parvenu à n'être médiocre dans aucune partie de son art, à posséder, sinon également, du moins autant qu'il avait été donné à sa nature, tous les moyens d'exprimer sa pensée. On sait jusqu'où il a porté la science du dessin. Je me tiendrai en garde, quoi qu'il m'en coûte, contre les comparaisons indiscrètes où l'admiration se laisse trop facilement entraîner. Ne demandons pas à Poussin, ne demandons à personne cette facilité prodigieuse, cette élégance des formes, cette souplesse des mouvements, ce sentiment ineffable de la beauté qui met Raphaël au-dessus de tous les peintres. Ne sacrifions même pas trop légèrement au peintre dont nous voulons servir la gloire, ce Rubens, dont il est si facile de compter les négligences et de réprouver les écarts, mais qui sait répandre à profusion sur une toile l'air et la vie. Raphaël aurait donné sans doute je ne sais quelle grâce divine aux compagnes de Rébecca, et à cette jeune fille pensive qu'une voix sortie de la tombe avertit de la durée éphémère de la jeunesse et de l'amour.

Rubens aurait plus fait sentir que le sang coule dans leurs veines. Mais ne permettons pas non plus que, par un injuste retour, on accuse Poussin de ne savoir pas animer les figures qui gardent, dans ses tableaux, la rigidité du marbre. Elles respirent et elles se meuvent. Il est impossible de ne pas reconnaître à l'exactitude des proportions, à la justesse des attitudes, que Poussin a étudié l'anatomie ailleurs que dans les livres, ou dans les tableaux, ou dans les statues; qu'il imite la vie d'après la vie elle-même, et s'inspire d'un amour sincère pour la nature. Il l'a si souvent observée que la précision et la fermeté de son dessin ne viennent pas moins de la sûreté de ses connaissances que de la netteté de ses pensées. S'il n'atteint pas toujours à la beauté, à la grâce, jamais il ne manque de vérité ni de noblesse. On ne peut prendre ses personnages ni pour des fantômes sans réalité, ni pour les premiers venus travestis en héros, sans que l'artiste ait pris soin d'effacer sur leurs visages les traces d'une individualité grossière. Poussin prétend bien leur donner la vraisemblance, mais surtout « des expressions conformes à ce qu'ils doivent représenter ». C'est par l'expression qu'il ne le cède à personne; mieux que Rubens, avec plus de soin que Raphaël lui-même, il sait donner à ses personnages le sentiment; on voit ce qu'ils éprouvent et ce qu'ils veulent; les traits et la physionomie du visage, le mouvement du corps laissent pénétrer jusqu'au fond de l'âme. On y pénètre et oublie volontiers le reste. Mais Poussin n'a rien oublié; et la perfection du dessin frappera toujours ceux qui prendront le loisir d'y arrêter leur attention.

Le même principe réglait la distribution de la lumière et l'harmonie des couleurs. La perspective était à ses yeux une des parties les plus difficiles de l'art de peindre, et il l'a si bien mise en pratique, que Félibien ne craint pas de dire que « c'est en cela qu'il a excellé ». Peut-être Félibien ne faisait-il que confirmer une opinion de Poussin lui-même, qui a voulu dans son propre portrait tenir à la main un cahier portant ce titre : *De lumine et umbra.* On n'a jamais pu dire qu'il excellât dans le coloris : c'est la partie la plus faible de ses ouvrages. Et pourtant, il n'en méconnaissait pas l'importance, professait au contraire une vive admiration pour Titien, qu'il a copié, qu'il a même imité plus d'une fois, non sans quelque succès, mais par raison, plutôt que par goût, à ce qu'il semble. Car il n'a point persévéré dans cette voie, et, chose remarquable ! on ne retrouve le souvenir du maître de Venise que dans les tableaux les plus frivoles de Poussin : les Amours de Vénus et le Triomphe de Flore réclamaient la délicatesse et les raffinements du coloris ; la dignité d'un sujet plus grave ne les comporte pas. Poussin craindrait de flatter les sens. Il ne veut pas que la couleur soit quelque chose par elle-même, qu'elle puisse devenir le principal attrait et l'idée même du tableau.

La lumière et la couleur ont la même fin que le dessin : la lumière, qui donne aux corps un bon relief, en marquant la place des figures, l'importance des groupes, détermine plus nettement l'unité de la composition ; la couleur a son langage propre, qui s'adresse aux yeux, qui peut s'adresser au cœur, et faire naître

un sentiment aussi bien qu'une sensation, Poussin ne l'ignorait pas. Dans le *Diogène*, dans le *Ravissement de saint Paul*, la couleur vaut le dessin ; elle vaut mieux dans le *Déluge*. Là, c'est elle qui inspire le désir de la solitude, le renoncement, de secrètes aspirations vers la simplicité de la vie primitive ou les joies inconnues du divin séjour. Ici, quelle tristesse profonde s'empare de l'âme, avant même que les yeux aient distingué ces désespérés qui s'épuisent en efforts inutiles et cette mère sublime qui, dans le naufrage universel, ne songe qu'au salut de son enfant ! L'effet du tableau était déjà tout entier dans ces tons uniformes et désolés, ce ciel où le soleil a cessé de luire et qui s'efface, et la sinistre nuit qui s'étend sur la morne surface des eaux.

Dans les sujets austères, Poussin rencontre la couleur expressive, peut-être sans l'avoir cherchée : il ne la cherchait ordinairement que suffisante, propre à compléter la vraisemblance et l'illusion, sans captiver les yeux, sans les blesser. C'est ainsi que ses instincts finissaient toujours par l'emporter sur son admiration réfléchie pour Titien ; il revenait à son goût véritable, ne prenant pas plus à Rome la façon de peindre de Titien qu'il n'eût pris à Paris celle de Rubens. Il n'emprunta pas même au Dominiquin, qu'il estimait, les procédés en honneur dans les écoles de Rome ou de Bologne. Il continua à peindre comme on peignait en France, avant lui et après lui, du temps de Varin, du temps de Lebrun, posant, pour ainsi dire, ses tons gradués les uns à côté des autres, sans trop les mêler et les fondre, ménageant assez les transitions pour éviter les désaccords, mais cherchant sur toute chose

à revenir de la pratique lourde et fondue des successeurs de Jules Romain ou des disciples des Carraches, à ce modelé ferme, serré, précis, qui avait plus de prix à ses yeux que l'éclat ou les harmonies les plus étudiées de la couleur. En peignant, il achevait de dessiner, comme en dessinant il ne songeait qu'à donner une forme exacte et claire à sa pensée.

Il est trop facile d'exagérer les conséquences d'un tel principe. Sans doute, c'est à l'esprit qu'il faut chercher à plaire. Mais si l'on pousse trop loin ce sage désir de ne se servir de la parole, des lignes, de la couleur, que pour la pensée, est-il bien certain que l'on pourra garder une juste mesure, et subordonner si étroitement la forme au fond, sans sacrifier la forme et sans compromettre avec elle le fond même, comme ces mystiques trop détachés de la chair, qui oublient par quels liens intimes la destinée de l'âme est associée à celle du corps ? La pensée est commune à tous les arts ; ce qui les distingue entr'eux, ce sont les moyens d'expression dont chacun dispose ; il y tient aussi étroitement que l'âme au corps ; son existence propre lui échapperait avec eux ; le peintre ne serait pas un peintre, s'il s'éprenait de sa pensée de la même manière que le poète, et ne se sentait pas une inclination passionnée pour la beauté des lignes et pour l'harmonie des couleurs.

Poussin lui-même n'est pas seulement un penseur : c'est un dessinateur accompli, parce qu'il a un sentiment profond du rhythme et qu'il aime la beauté des lignes pour elle-même. C'est un peintre imparfait, parce qu'il a été trop peu sensible à ce charme de la

lumière et de la couleur, auquel il ne faut ni se trop livrer, ni chercher trop à se soustraire, puisqu'il peut joindre au plaisir des yeux je ne sais quel pathétique, autrefois trop négligé par nos peintres, et qui remue l'âme comme l'accent d'une voix éloquente.

A la vue des peintures les plus parfaites qui appartiennent à la maturité de Poussin, on a besoin de bien relire, pour y ajouter foi, tout ce que les biographes contemporains s'accordent à dire de la fougue de sa jeunesse. Qu'est-elle devenue cette *furie* dont Marino parlait encore en 1624? Rien ne fait mieux voir l'énergie du caractère de Poussin que la rigueur du joug auquel il l'a soumise, sans lui plus permettre aucun écart. Peut-être n'a-t-il que trop réussi à se dompter. La passion était chez lui trop sincère et trop ardente pour qu'il s'exposât à l'éteindre, en voulant trop la contenir; mais une volonté impérieuse, qui se fait sentir dans l'ordonnance des moindres détails, laisse quelquefois regretter les heureux élans d'un génie qui s'abandonne. Si Poussin eut un défaut, ce fut celui de pousser trop loin l'obéissance à une règle acceptée par un libre choix : défaut rare, et que l'on pourrait sans danger proposer encore comme un exemple.

Par ses qualités, par les défauts qui en sont l'excès, par la maxime qu'il a suivie jusqu'au bout avec une fidélité si exacte et recommandée par tant de chefs-d'œuvre, est-il encore besoin de dire à quelle école Poussin doit être conservé ou rendu? Dans la longue histoire de l'humanité, où la retrouverait-on, cette maxime étroite, mais excellente, si ce n'est en France au XVIIe. siècle? Ah! Poussin n'est pas français seule-

ment par le hasard de la naissance, les souvenirs de l'enfance et de la jeunesse, la sincérité d'un patriotisme que l'éloignement n'a jamais affaibli. Il l'est surtout par les inclinations naturelles et les tendances raisonnées de son génie. C'est la France du XVIIe. siècle qui, portant dans les arts, comme en toutes choses, ce besoin et cet esprit de discipline, a voulu que l'imagination fût sévèrement contenue ; que la raison, toujours souveraine, fît très-petite la part du caprice et n'en laissât aucune au hasard. C'est la France du XVIIe. siècle qui a professé ce respect profond pour l'idée, pour le jugement, pour la mesure et la convenance ; exalté l'accord du bon sens et du génie ; préféré à la couleur le dessin, et au dessin l'expression.

Jamais on n'avait porté plus loin le culte et tout à la fois le dédain de la forme. Avec quels scrupules on la cultive ! A quels patients efforts n'a-t-on pas vu se soumettre ceux même à qui leurs dons naturels semblaient rendre le travail inutile, un Poussin, un Pascal, un Racine ! Que de soins pour unir l'élégance à la simplicité, le naturel à la finesse, la sobriété à la grâce, et surtout pour atteindre à la justesse, à la précision, à la clarté ! Mais la forme n'est rien par elle-même ; on ne doit pas faire honneur à la parole, dit Fénelon ; la couleur n'est qu'une servante, au témoignage de Poussin ; la rime, une esclave, selon le précepte de Boileau ; et elle suffirait à définir une époque, cette parole échappée à l'auteur de l'*Art poétique*, où les commentateurs qui ne l'ont pas comprise ont pu voir une négligence, et où le siècle tout entier reconnut sa pensée :

Aimez donc la raison, que toujours vos écrits
Empruntent d'*elle seule* et leur lustre et leur prix.

Une telle règle, appliquée même aux arts, caractérise bien un pays et une époque où la prose s'élève plus haut que la poésie, où l'on est plus volontiers moraliste que poète, poète et penseur que peintre. Poussin l'a formulée presque dans les mêmes termes que Boileau ; il a voulu être et il a été le peintre de la pensée, le philosophe de la peinture ; il suivait en cela son génie et le génie de la France ; et lorsque Seroux d'Agincourt se demandait à lui-même s'il mettrait sur le monument élevé à la mémoire de Poussin cette inscription : *Pictori philosopho*, ou celle-ci : *Pictori Gallo*, les deux mots entre lesquels il hésitait signifiaient, à le bien prendre, la même chose. Les idées que Poussin mettait en pratique étaient des idées tellement françaises qu'on en vient à se demander si l'on a bien pu le considérer comme un transfuge de la tradition nationale : peut-être serait-il plus juste d'affirmer qu'il en fut, au milieu même du siècle de Louis XIV, la personnification la plus complète et la plus exclusive.

VI.

Les faits viennent en aide au raisonnement de la façon la plus péremptoire. Il suffira de les rappeler. On verra comment l'Italie et la France, livrées l'une et l'autre à leurs instincts, ont justifié d'avance leurs prétentions. La vraie mère sera facilement reconnue d'après ses actes.

Poussin aimait, nous le savons, à vivre isolé partout; mais son isolement à Rome, et parmi les Italiens, présente des circonstances remarquables. Il y arrive à trente ans, avec un talent déjà formé, prôné, ce qui était une grande affaire, par un Italien que toute l'Italie admirait. Ce ne fut point assez pour le défendre contre l'obscurité. Son arrivée ne fit aucun bruit. Avait-il quelque mérite ? plusieurs années s'écoulèrent avant qu'on s'en aperçût. Evidemment, l'étranger n'avait pas l'accent du pays, ni le goût du jour. Elève de je ne sais quel Varin, admirateur décidé de Raphaël, il tombait mal dans une ville où l'on s'était passionné pour le Caravage, où les juges les plus autorisés prenaient ouvertement parti pour le Guide contre le Dominiquin.

Le premier qui rendit justice à son talent et daigna lui venir en aide, fut un antiquaire, trop occupé de vieilles statues et de vieilles médailles pour prendre une part très-vive à la querelle du moment. Le commandeur del Pozzo ne se piquait pas d'être à la mode. Il tenait franchement pour le passé contre le présent. Sur ce terrain, l'érudit, né en Italie, mais à Turin, loin du soleil, et l'artiste né plus loin du soleil encore, devaient naturellement se rencontrer; il se connurent et s'aimèrent pendant trente ans. Le 24 décembre 1657, Poussin écrit ces paroles: « Notre bon ami, M. le chevalier del Pozzo, est décédé, et nous travaillons à son tombeau. » C'est pour lui qu'il avait peint le plus de tableaux, et les meilleurs, avant son retour en France. Durant son exil à la cour de Louis XIII, c'est dans le sein de cet ami fidèle qu'il s'était plu à verser toutes ses peines.

Marini, et après lui, le Commandeur, avaient appelé sur Poussin l'attention d'un homme qui pouvait faire plus qu'eux pour sa gloire et pour sa fortune. Il dut à la puissante recommandation du cardinal Barberini, pour lequel il avait peint la *Mort de Germanicus*, le plus grand honneur qui lui ait été fait de l'autre côté des Alpes. On le chargea de peindre un *Saint Erasme* pour St.-Pierre. Mais la faveur dont il jouit fut courte, car le *Saint Erasme* est la seule peinture qu'il ait faite pour les églises de Rome. Les papes, qui l'ont employé par accident, n'avaient pas songé à se l'attacher, lorsqu'en 1639, Louis XIII le rappela auprès de sa personne; après quinze ans de séjour à Rome, ce prétendu romain n'y était retenu par aucune obligation; on lui offrait et il était libre d'accepter la charge de premier peintre ordinaire du roi de France.

Louis XIII, dans cette occasion, ne donnait pas l'exemple à ses sujets; on pourrait dire que Poussin, avant d'être le peintre du Roi, était déjà celui du royaume. A une époque où il n'était pas encore question de son retour en France, Bellori avoue que les commandes les plus nombreuses lui venaient de Paris. Il suffit de lire Félibien, et d'énumérer les personnes auxquelles ses tableaux étaient destinés. On voit figurer dans cette liste, à côté d'un cardinal-ministre et des plus grands seigneurs de la cour, de simples gentilshommes, des banquiers, des marchands, des artistes. Nous ne le dirons pas sans quelque regret, mais il est certain que ce n'est pas en Italie, c'est en France que l'Angleterre est venue chercher les trois quarts des chefs-d'œuvre de Poussin qu'elle est parvenue à réunir.

Le premier départ de Poussin était une fuite ; le second ressemblait à une rupture ; et cependant jamais les liens qui l'unissaient à la France ne se sont mieux fait sentir qu'à partir de 1642 (1). Il ne peint plus que pour des Français. Il travaille pour le seul M. de Chantelou plus que pour le Roi, plus qu'il n'a jamais fait pour personne. M. de Chantelou n'avait pourtant ni un goût aussi sûr, ni un regard aussi pénétrant que le commandeur del Pozzo. Il jugeait un peu trop d'après les autres, et n'écoutait pas toujours les plus habiles. Poussin ne lui a pas épargné sur ce sujet des vérités assez dures : « Pardonnez ma liberté, si je dis que vous vous êtes montré précipité dans le jugement que vous avez fait de mes ouvrages. Le bien juger est très-difficile, si l'on n'a, en cet art, grande théorie et pratique jointes ensemble ; nos appétits n'en doivent pas juger seulement, mais aussi la raison... » Et plus bas : « Bien que vous soyez très-intelligent en toutes choses, je crains que la contagion de tant d'ignorants et d'insensés qui vous environnent ne parvienne à vous corrompre le jugement. » Hélas ! oui, on pouvait se tromper en France et préférer la *Rébecca* aux *Sacrements*; on ne comprenait pas toujours très-bien ce que Poussin avait voulu dire, ni comment il l'avait dit ; mais on préférait Poussin à tous les autres peintres ; par une tendance naturelle à laquelle on s'abandonnait

(1) Le titre même de premier peintre ordinaire lui fut conservé, malgré son absence : et il aurait manqué quelque chose à la gloire de Louis XIV s'il n'avait pas confirmé le choix de son père par un nouveau brevet, en date du 28 décembre 1655 (Bellori).

sans chercher encore à l'expliquer, on était plus vivement touché de sa façon de concevoir et de son style, que du style d'aucun Italien ou d'aucun Flamand. Sur ce point, M. de Chantelou représentait fidèlement la France. Il n'était pas celui qui aurait le mieux fait la critique ou l'éloge des tableaux de Poussin, mais il était celui qui en faisait le plus de cas. De bonne foi, il les préférait aux plus belles œuvres des plus grands peintres; il exigeait que Poussin lui fît, malgré ses répugnances, des pendants aux tableaux de Raphaël.

Presque tout le monde en France partageait ce sentiment; chaque année, il arrivait des tableaux à Lyon et à Paris; sans cesse on les admirait et on en voulait de nouveaux. Ce fut au point que Poussin demanda grâce; sa vie n'y pouvait suffire. Mais la gravure lui vint en aide. On commença, sous ses yeux, à reproduire ses tableaux; en 1699, on publiait déjà « le catalogue de ce qui a été gravé d'après M. Poussin, fameux peintre de ce siècle (1). » La liste des graveurs était longue; leurs noms étaient presque tous des noms français. Attribuera-t-on cette rencontre au hasard? ou ne prouve-t-elle pas, une fois de plus et d'une manière évidente, que Poussin était aimé surtout en France? Nos graveurs, en reproduisant si constamment ses œuvres, cédaient à leurs préférences personnelles. Mais le public, par son empressement, avait prévenu ou justifiait leur choix.

Les critiques étaient les interprètes naturels d'un sen-

(1) Florent Le Comte.

timent presque unanime. L'Italie fut, dès le principe, et elle a continué à être plus équitable que la France, parce qu'il lui en coûtait moins d'être impartiale. Elle a toujours compté Poussin au nombre des peintres les plus illustres, sans ravaler son mérite, sans le grandir. La France n'a pas su garder cette juste mesure. Poussin a eu dans notre pays le sort de ces idoles que l'on brise aujourd'hui, parce qu'on les encensait hier. Tandis qu'on l'admirait à Rome, à Paris on l'adorait; et le culte se répandit dans les provinces. Au Mans, on l'appelait « l'honneur des Français en sa profession, et le Raphaël de notre siècle » (1); à Caen, on le proclamait « un Timanthe et le peintre le plus accompli de tous les modernes » (2). Félibien écrivait: « Je ne crois pas qu'il y ait eu de peintre qui ait mieux su que lui tout ce qui peut rendre un ouvrage accompli. » Un peu plus tard, nous avons vu Fénelon lui donner le beau rôle dans un entretien avec Léonard; il l'égalait aux anciens: Boileau le placerait au-dessus d'eux (3). Pour ces juges prévenus, il n'est pas seulement le premier des peintres: il représente à leurs yeux la peinture elle-même. Ils tiraient de ses ouvrages l'*Idée*

(1) Roland Fréart de Chambray, *Parallèle de l'architecture antique avec la moderne.*

(2) J. R. (Jacques Restout). *Réforme de la peinture:* à Caen, chez Jean Briard, imprimeur et libraire à Froiderüe, 1681. J'emprunte cette citation, et la restitution du nom de l'auteur du livre singulier auquel elle est empruntée, à l'une des plus ingénieuses notices de M. de Chennevières (*Peintres provinciaux*, t. III).

(3) Lettre à Ch. Perrault. Il ne faut pas en vouloir à Boileau, s'il met, en 1700, Poussin et Lebrun sur la même ligne.

de la perfection (1), et des règles qui doivent y conduire, si on les suit les yeux fermés.

Les règles, dont on proclamait si hautement la vertu, étaient déjà suivies avec un religieux respect, et Poussin, sans avoir enseigné personne, avait une école, la plus nombreuse peut-être que l'on ait vue au XVII[e]. siècle. Si le chef de cette école, formée à Rome, est un romain, dont le rôle se borne à remettre en honneur la maxime de Raphaël ou celle des anciens, il est impossible que les italiens, qui vivent auprès de sa personne, ne soient pas les premiers à l'entendre et les plus nombreux à le suivre. Voici un fait décisif: on ne compte pas un romain dans la nouvelle école romaine. Félibien dit qu'à son arrivée à Rome en 1647, trois peintres étaient placés par l'opinion publique au premier rang : Lanfranc, Pierre de Cortone « et le fameux M. Poussin », qu'il nomme le dernier « comme le plus jeune des trois ». « Je pris grand soin, ajoute-t-il, de les connaître, et particulièrement M. Poussin, avec lequel je fis une amitié très-étroite. » Beaucoup d'autres avaient fait ainsi, mais ce n'étaient pas des Italiens. Par un secret accord, les artistes qui étudiaient à Rome, se divisaient en deux parts : les Italiens cherchaient Lanfranc ou le Cortone; Poussin, sans y prétendre, attirait à lui tous les étrangers.

A l'origine, on le voit faire sa société habituelle de trois personnes, également dignes d'une telle amitié, qui savaient le mérite de sa peinture et le prix de ses

(1) C'est le titre même de l'ouvrage publié par M. de Chambray, au Mans, en 1663.

discours. C'étaient trois étrangers : Du Quesnoy, le sculpteur flamand, Sandrart, de Nuremberg, et Claude Gelée, le Lorrain (1).

A mesure que la réputation de Poussin se répandit au loin, le cortége ordinaire qui accompagnait le grand homme dans ses promenades se renouvela et grossit. Les amis cédèrent la place à des disciples. Ceux-ci n'étaient ni des Allemands, ni des Flamands, ni des Italiens : les seuls qui aient mérité d'être nommés sont des Français. Voici d'abord, avec les Dughet, Stella, qui se refit une manière, la plus semblable qu'il put à celle du maître; puis, à côté de M. de Chantelou, qui commande un premier tableau, celui de la *Manne*, M. de Chambray, son frère, qui ne perd pas une parole et se prépare à écrire ce qu'il entend. A son retour de France, Poussin ramène avec lui son « bon ami M. Lemaire, » et Lebrun, qui va être le coryphée de l'école. Il fait travailler sous ses yeux, Le Rieux, Nocret, le sculpteur Thibaut, doublement ingrat, puisqu'il trompa son amitié et ses espérances ;

(1) Pourquoi M. Bouchitté n'ose-t-il pas mettre le nom de Claude parmi les noms de ceux qui subirent directement l'influence de Poussin (p. 355 et suiv.)? On est réduit à douter des relations de Poussin avec Lesueur. Mais il n'en est pas ainsi de ses relations avec Claude Lorrain, son ami et son voisin à Rome. Voici le passage décisif de Sandrart que je reproduis textuellement : « In seiner ersten Zeit hielte er grosse Kundschaft *mit uns Fremdem*, kame auch gar oft wann er wuste dass Francesco Du Quesnoy Bildhauer, *Claudi Loraines* (sic) und ich beysammen waren, als die wir im Gebrauch hatten unser Vornehmen einander zu communiciren. Er war sonsten auch von gutem Discurs... » (Partie II, livre III, ch. 26, p. 368 de l'éd. de 1675).

Mignard, déjà trop avancé dans la vie pour se corriger de tous ses défauts; Errard, qui poussa le respect de la règle jusqu'à la superstition. Citons encore, sans vouloir citer tout le monde, un neveu de Champagne, un neveu de Stella, et deux Normands, Marc Restout et Pierre Letellier de Vernon (1). Car il y eut une petite colonie normande au sein de la colonie française, qui s'était rangée autour de Poussin.

Les Français, qui ne sont pas sortis de France, subissent une influence à laquelle se dérobent les Italiens qui sont à Rome. Il suffit qu'ils aient vu les tableaux de Poussin. ou les gravures de ses tableaux, pour reconnaître en lui leur guide. Lesueur qui n'a pas voulu aller à Rome, suit plus fidèlement que Lebrun la maxime de l'école dont il est l'honneur; Philippe de Champagne, né en Flandre, ne se défend pas d'y appartenir; Valentin avait été touché, quoique à demi perdu par les dangereux exemples du Caravage; Jouvenet le sera, malgré son admiration pour Rubens.

Le lendemain même de la mort de Poussin, Colbert établissait à Rome, pour ainsi dire en son honneur et sous ses auspices, l'Académie de France, où le respect de sa mémoire ne devait jamais périr. Il choisit pour la diriger Errard qui, par la solidité du jugement, la sévérité du goût, et son culte pour l'art antique, sinon le talent et le génie, pouvait passer pour le plus digne continuateur de Poussin. Avec Errard, l'école se perpétue à Rome; avec Lebrun, elle règne à Versailles et dans tout le royaume; et ce règne, comme celui de

(1) *Peintres provinciaux*. T. I et III.

Louis XIV, est en même temps absolu et populaire, tant la maxime observée par Poussin et par ses disciples convenait au génie de la France.

L'un et l'autre règne ont duré long-temps, malgré les excès qui les compromirent, et qui préparaient les excès de la licence. En 1677, il suffisait de préférer Rubens à Poussin, pour se donner en France le mérite de la singularité. Insinuer que celui-ci n'était pas un peintre accompli, c'était une profanation; prêter à Rubens précisément les qualités par lesquelles Poussin l'emporte sur lui, et dire qu'il *exprime les passions merveilleusement* ou qu'il se montre *grand philosophe* par ses oppositions de couleurs (1), c'était le songe creux d'un cerveau malade. Quarante ans plus tard, le grand peintre avait passé avec le grand Roi : c'était le temps de la Régence; le sceptre allait tomber des mains de Watteau dans celles de Boucher. Notre histoire ne nous a que trop accoutumés à ces scandaleuses vicissitudes; et la mémoire de Poussin y semblait exposée plus qu'une autre. Il n'avait pas fait lui-même une place assez grande à la liberté de l'inspiration, ni assez d'honneur à la forme. Après lui, un zèle indiscret avait trop prétendu imposer de haute main des règles souvent arbitraires, qu'on prétendait couvrir de l'autorité de son nom, lorsque son génie ne les recommandait plus. L'adoration de la forme au préjudice de la pensée, et de chacun des éléments de la forme au détriment des autres, la fantaisie érigée en souveraine à la place de la raison, ont eu leur

(1) Roger de Piles, cité par M. de Chennevières. T. III.

tour, et nous avons eu plus d'une fois le spectacle de ces excès. Quand l'ivresse est passée, la France ouvre les yeux, s'étonne et rougit de ses profanations. En revenant à Descartes, à Poussin, à Corneille, elle se retrouve et rentre en possession d'elle-même. Il faut laisser au passé ce que la maxime suivie par ces grands hommes avait de trop rigoureux et d'exclusif. Mais gardons ce qu'elle avait d'essentiel. Que ce soit la règle de notre génie et la sauve-garde de notre gloire. Il en est de Poussin comme de Boileau : l'expérience ne nous apprend que trop vite ce qu'il en coûte de « dire du mal de Nicolas » !

A ce titre, on peut pardonner à la France de n'avoir pas su retenir Poussin ; elle peut se consoler elle-même de n'avoir pas possédé ses cendres. Il n'a pas cessé de lui appartenir par la nature de son génie. Elle l'a revendiqué, de son vivant, par le prix qu'elle attachait à ses ouvrages ; après sa mort, par le fruit qu'elle a tiré de ses exemples. Rome avait ses cendres : sait-elle ce qu'elle en a fait (1) ? Les Grecs auraient vu dans ce tombeau vide un symbole ; en effet, n'est-ce pas l'image des trente-neuf années que ce grand artiste a passées à Rome, sans que son passage y ait laissé plus de traces ?

VII.

Toutes les fois que l'occasion s'en présente, Poussin fait ses réserves contre l'impatience, la versatilité, la

(1) Raoul-Rochette. *Discours sur Nicolas Poussin.*

forfanterie françaises. « Je vous supplie, dit-il, de mettre l'impatience françoise à part, car si j'avais autant de hâte que ceux qui me pressent, je ne ferois rien de bien. » Ou encore : « Il tombe, à la manière françoise, d'une extrémité dans une autre, sans s'arrêter au milieu. » — « C'est une folie de craindre les nouveautés et les brouilleries en France, puisqu'on ne peut les y éviter, et que jamais on n'y a été sans cela. » Et ailleurs : « Nous savions... que Gravelines était assiégée par notre armée surnommée la dorée : et plût à Dieu qu'elle fût de fer seulement et qu'elle emportât promptement la place ! »

Est-ce un Romain qui parle ainsi ? Non, c'est un Normand. Poussin a si peu changé de nation qu'il est resté de sa province. Les Andelys avaient décidé de la tournure de son caractère plus nettement que de la vocation de son génie.

Nous ne connaissons encore que l'énergie de sa volonté. Elle a triomphé des plus grands obstacles. Quelquefois elle les a brisés. Mais sa principale force venait de sa constance : s'était-il par aventure laissé amollir, il était prompt à se remettre « en sa ferme et constante assiette » ; mieux que personne, il savait que « avec de la patience, on vient à bout de toutes choses ». Il était fidèle à ses attachements comme à ses desseins : « Je ne suis point homme léger, ni changeant d'affections ; quand je les ai mises en un sujet, c'est pour toujours. » S'agissait-il de défendre sa dignité personnelle, ses droits, mais surtout sa liberté, nous avons vu cet homme sage sortir de lui-même, et, dans sa conduite comme dans son lan-

gage, s'emporter, à ce qu'il semblait, aux dernières témérités. Et cependant, cette nature opiniâtre n'est pas tellement entière qu'elle ignore ou qu'elle repousse les ménagements. Elle va plus loin qu'on ne l'aurait attendu d'elle, sans aller plus loin qu'il ne le faut. Elle sait garder une juste mesure, faire, dans ce qu'elle veut, la part de ce qui convient et de ce qui est possible, unir au sens droit le sens pratique, et montrer dans toute sa conduite cet heureux accord de vivacité et de réflexion, de fermeté et de souplesse, qui est un des plus grands secrets de la vie et la vertu normande par excellence.

De toutes ses qualités, celle qu'il estimait le plus lui-même, c'était « l'art de bien vivre avec tout le monde »; art difficile, mais où excellent ceux qui ont appris à ne pas trop compter sur les autres, et ne sentent le besoin, ni de se mettre à leur place pour être heureux, ni de les humilier pour se grandir, ni d'obtenir leur admiration, souvent aveugle, pour s'estimer davantage eux-mêmes. Poussin ne se faisait pas facilement illusion sur les hommes; il n'affectait pas non plus de les mépriser, et il en attendait si peu de chose qu'il leur permettait volontiers d'être ce qu'ils étaient.

Portaient-ils sur ses tableaux des jugements peu éclairés ou malveillants? Quoiqu'il y fût accoutumé, il le prenait d'abord assez vivement. Mais il rentrait vite en lui-même. Tantôt il se retranchait dans le dédain : « Il me suffirait de me pouvoir contenter moi-même, sans prétendre à la louange de ceux qui ne furent jamais loués. » Tantôt, par un sentiment plus digne de lui, il allait jusqu'à se féliciter de n'avoir pas été épar-

gné. « Car, en empêchant que la présomption ne m'aveuglât, cela m'a fait cheminer *cautement* en mes œuvres. » Ceux qui le reprennent ne peuvent pas lui enseigner les moyens de mieux faire; ils seront cause, néanmoins, « qu'il en trouvera les moyens de lui-même ». Et cette pensée le réconcilie même avec ses détracteurs. Son désir de bien faire est trop vif pour qu'il n'aime pas mieux être repris et critiqué, le plus souvent hors de saison, que d'être abusé sur ses défauts par la flatterie.

Du reste, il ne donnait que cette seule prise à la malignité humaine. Lorsqu'il s'était enfermé étroitement dans sa petite maison afin de n'être pas interrompu dans son travail, il oubliait facilement les bruits du dehors et n'avait plus souci que de ses pensées. Il voyait les importuns avec moins de déplaisir, parce qu'il ne les voyait qu'à ses heures. Voulaient-ils troubler la paix de sa retraite et porter encore une fois atteinte à sa liberté : il ne sentait d'autre besoin que celui de se dégager, et trouvait une double joie à sortir d'affaire et à « se débrouiller poliment », sans se créer d'embarras, sans se donner de tort avec personne.

L'histoire de chacun de ses tableaux, suivie, autant que cela est possible, depuis le moment où il l'a promis jusqu'au moment où il l'a livré, offre, quoique très-simple, un double intérêt. J'y ai déjà suivi le travail de la pensée, cherchant à rendre compte du talent du peintre. J'y reviens encore une fois, pour relever quelques-unes des circonstances où se fait sentir le caractère de l'homme, et montrer jusqu'où il portait, dans le travail surtout, qui était la grande affaire de sa

vie, la réflexion, le scrupule des convenances, l'esprit d'ordre et l'esprit de suite.

Parmi les commandes nombreuses et de toute sorte qui venaient le surprendre dans sa retraite, il commençait par faire un choix sévère : il en eût trop coûté à sa conscience de promettre s'il n'espérait pas tenir, et il eût encore moins voulu, pour tenir une promesse légèrement donnée, se hâter plus qu'il ne fallait, ni surtout forcer son génie, dont il n'aimait pas qu'on méconnût l'étendue, et dont lui-même n'oubliait pas les bornes.

Il trouvait peu de plaisir à faire un portrait : peut-être craignait-il d'engager trop vis-à-vis des grands (car c'étaient les grands qui se faisaient peindre) la liberté de ses instants, au lieu de s'astreindre à l'exactitude d'une ressemblance, au lieu de continuer à poursuivre l'idéal plus noble de sa pensée. Quel que fût le motif de ses répugnances, Poussin n'essayait pas de les combattre, et son portrait, lorsqu'il se décida, non sans peine, à l'entreprendre, était le premier qu'il fît depuis vingt-huit ans.

C'était assez de lui imposer le choix du sujet; on était assuré de lui plaire en le laissant régler le nombre, l'ordonnance et les dimensions des figures. Sur ce point, en particulier, Poussin ne variait pas beaucoup. Il savait que les choses, « représentées de grandeur naturelle, saisissent davantage la vue », et il avait étudié trop profondément les formes humaines pour n'être pas en mesure de les représenter de quelque manière qu'on le voulût. Il a peint des figures très-grandes; il en a peint aussi de très-petites. Mais celles-ci ruinaient ses yeux;

les autres ne convenaient qu'à des tableaux peints pour des églises, pour des palais, et les tableaux de Poussin étaient destinés à faire l'honneur d'un salon, d'un cabinet, d'un oratoire. Le sens pratique du peintre lui indiqua la mesure habituelle de ses figures: réduites aux deux cinquièmes de la taille humaine ordinaire, elles étaient encore assez grandes pour que l'œil, sans aucun effort, distinguât à quelque distance tous les mouvements du corps et toutes les nuances de l'expression; elles ne l'étaient pas assez pour qu'il fût impossible de faire tenir sans confusion sur une toile de médiocre étendue, tous les acteurs des plus grands drames, sans compter l'architecture et le paysage destinés à servir de fonds de scène. En s'arrêtant à ces dimensions que son exemple a consacrées, Poussin tenait également compte des besoins de son temps, des conditions nouvelles faites à la peinture par une société qui se transformait (1), et des convenances de son talent, qui n'aimait pas à se jouer avec les difficultés matérielles de l'exécution plus qu'il ne le fallait pour produire l'effet qu'il se proposait de produire sur la pensée. Il avait consulté ses forces en même temps que le désir des personnes auxquelles il cherchait à plaire.

Plus tard, lorsque ses forces diminuèrent avec l'âge, Poussin n'essaya point de se tromper lui-même. En vieillissant, il se sentait, « au contraire des autres, enflammé d'un plus grand désir de bien faire, » et cherchait à se surpasser : « On dit que le cygne chante plus doucement lorsqu'il est voisin de sa mort; je

(1) Ce point a été développé très-judicieusement par M. Delécluze, p. 5 et 12 de sa Notice sur Poussin, publiée dans le *Plutarque français*.

tâcherai, à son imitation, de faire mieux que jamais. » Malheureusement, les yeux affaiblis, la main qui tremblait depuis long-temps, ne suivaient plus que de loin l'intelligence; et il répétait en soupirant cette parole de Thémistocle « que l'homme décline et s'en va lorsqu'il est prêt à bien faire. » Alors il fallut insensiblement restreindre l'importance des figures dans ses tableaux; désespérant de les peindre comme il l'aurait voulu, quelle qu'en fût la dimension, il n'osait plus en faire que l'accessoire de ses compositions, et se bornait au paysage, comme pour se préparer par degrés à cesser de peindre.

Le 20 novembre 1662, il écrivait à M. de Chantelou, à propos de sa *Conversion de saint Paul*, cette lettre qui rappelle le *Summa dicende Camena* d'Horace : « Monsieur, après vous avoir écrit plusieurs fois depuis le mois de mai passé, sans avoir de vous un mot de réponse, je viens encore vous supplier de me faire savoir de vos nouvelles. Je suis assuré que vous avez reçu le dernier ouvrage que je vous ai fait, lequel est peut-être aussi le dernier que je ferai. Je sais bien que vous n'avez pas grand sujet d'en être satisfait; mais vous devez penser que j'y ai employé, avec tout ce qui me reste de forces, la même volonté que j'ai toujours eue de vous bien servir. Souvenez-vous des témoignages d'amitié que vous m'avez donnés pendant si long-temps et dans tant d'occasions, et veuillez me les continuer jusqu'à ma fin, à laquelle je touche du bout du doigt : je n'en peux plus. » Il reprit courage et fit encore des tableaux; ce fut vraiment, comme il l'avait souhaité, l'adieu du cygne. Mais lorsqu'on regarde de près les

figures placées dans les *Quatre Saisons* et particulièrement dans le *Déluge*, il est facile de reconnaître que Poussin n'aurait pu finir sans tomber au-dessous de lui-même, s'il s'était obstiné à redevenir ce qu'il ne pouvait plus être, et si, au lieu de se renfermer dans le seul genre où il pût encore exceller, il avait essayé de refaire les *Sacrements*. Plus heureux que Corneille, parce qu'il fut plus sage, il ne descendit pas du *Cid* à *Pertharite* et à *Suréna*. Son ferme bon sens l'avait averti d'aspirer moins haut pour ne pas tomber. A ce prix, il put, jusqu'au bord de la tombe, demeurer digne de lui-même.

Toute sa vie, il avait eu cette raison de n'exiger rien de trop de sa nature, et de ne faire qu'en leur temps les choses mêmes qu'il était le plus capable de faire. Toujours impatient de finir l'ouvrage qu'il venait d'entreprendre, il n'aimait pas à s'arrêter au milieu de son travail. Et cependant il n'hésitait pas à l'interrompre toutes les fois qu'il ne se sentait plus « en bonne veine ». Il n'y voulait pas employer, même par intervalles, « les forces épuisées d'un esprit *languide* ». Il se bornait alors à *ourdir*, travaillant « quelque peu », mais ne peignant « qu'à ses heures d'élection ». C'est ainsi qu'il pouvait mettre dans chacun de ses ouvrages tout son talent.

Les biographes nous ont appris avec quel soin il réglait sa vie, faisant la part de la promenade et celle du travail, celle des entretiens familiers et celle de la solitude, de manière à maintenir l'heureux équilibre de ses facultés. Ils nous ont fait pénétrer dans son atelier, et n'ont pas craint d'entrer dans les moindres

détails, pour nous donner une idée de sa façon de peindre; la propreté et l'ordre qui régnaient sur sa palette étaient une des choses qui les avait frappés : « Il peignait, dit Félibien, avec une propreté et d'une manière toute particulière. Il arrangeait sur sa palette toutes ses teintes si justes, qu'il ne donnait pas un coup de pinceau inutilement et jamais ne tourmentait ses couleurs. »

Il songeait à tout, et s'occupait de son tableau avec la plus vive sollicitude long-temps encore après qu'il y avait donné le dernier coup de pinceau. Il ne s'en remettait qu'à lui-même du soin de l'enfermer dans une bonne caisse, scellée de son « cachet de la confiance », et de le faire partir par la voie la plus courte et la plus sûre. Il s'alarmait de tous les accidents du voyage, et la nouvelle que la caisse était arrivée à Paris lui « ravissait le cœur de contentement ». On croirait qu'il la voit ouvrir et préside à tous les soins qu'il en faut prendre encore, tant il multiplie les recommandations sur la toilette que l'on va faire à sa peinture : « Il faudra premièrement la laver d'eau claire avec une éponge..., puis l'essuyer avec un linge blanc sans poils, et la laisser sécher, enfin la vernir d'un vernis léger ; » puis, lui donner un cadre qui aide à la mieux voir ; le point est essentiel, et Poussin y insiste à plusieurs reprises : « Vous savez les caresses qu'il lui faudra faire avant de le laisser voir à personne... Je vous supplie, avant qu'on le voie, de le faire orner d'une bordure d'or mat, d'un travail délicat. » Aussi long-temps que le tableau n'est pas à sa place et n'a pas produit l'impression qu'il doit produire, Poussin n'estime pas qu'il

ait dégagé entièrement sa promesse, et son esprit n'est pas en repos.

Il ne lui restait plus qu'à recevoir le prix de son travail. Sa délicatesse à ce sujet était célèbre. Il n'y avait rien à débattre ; c'était lui-même qui, d'après les dimensions du tableau et le temps qu'il avait mis à le faire, écrivait un prix sur le revers de la toile (1). Jamais il ne demandait ni autant que demandaient les autres, ni autant qu'on aurait trouvé juste de lui donner. Chacun des sept tableaux de la seconde série des *Sacrements* lui fut payé deux cent cinquante écus : encore prenait-il soin de s'en remettre à la volonté de M. de Chantelou ; et cependant, tel de ces tableaux contenait vingt ou vingt-quatre figures, et Poussin n'en avait pu livrer deux dans la même année. Il avait commencé le premier le 14 avril 1644, en priant Dieu qu'il lui donnât la vie assez longue pour les finir tous. Il expédiait le dernier le 23 mars 1648. « Si la caisse arrive à bon port, je pourrai dire avoir mis fin à l'œuvre de vos *Sept Sacrements.* » Cette grande œuvre, à laquelle il avait consacré le meilleur de son temps et de ses forces pendant quatre ans, ne lui avait pas valu deux mille écus. Il ne l'en avait pas moins prise à cœur tellement que, pour mieux satisfaire à M. de Chantelou, à son art et à lui-même, il refusait des commandes auxquelles « cent bras n'auraient pas suffi », et pour des gens qui lui offraient de « puiser dans leur bourse » et de couvrir d'or ses tableaux.

Est-ce à dire qu'il négligeât ses intérêts, lui qui ne

(1) Non trattò mai il premio de'suoi quadri, ma quando li haveva forniti, l'annotava dietro la tela (Bellori).

négligeait rien, et méprisât l'argent, comme on l'a très-souvent écrit ? En parlant ainsi, on veut faire, on ne fait pas l'éloge de Poussin ; car le mépris de l'argent n'est pas une vertu. L'histoire des arts et des lettres ne nous a que trop souvent appris à quelles misères, à quels scandales peuvent entraîner cette imprévoyance et ce désordre dont on a voulu faire le privilége et l'un des signes du génie. Poussin savait tout au juste ce que vaut l'argent : l'argent « ne doit servir qu'à nous contenter... C'est folie, dira-t-il encore, de s'incommoder pour des biens dont on a si peu de temps à jouir ». Mais ce qui fait la tyrannie de l'argent, c'est que la liberté et l'honneur même, c'est que la sécurité de l'esprit n'en dépendent pas moins que toutes les vaines jouissances de la vie. Poussin mettait son honneur à n'être ni cupide, ni prodigue. Il n'aurait jamais voulu prétendre à une récompense que l'on eût pu trouver disproportionnée avec le travail ; il aimait à penser que, de part et d'autre, on était loyalement payé, qu'il ne redevait pas une obole, qu'il n'y aurait jamais « rien à redire à ses affaires ». Mais il aimait aussi qu'on fût exact envers lui, que le Roi même lui payât ce qu'il lui devait. Nous n'avons pas de pire ennemi que le besoin. En s'affranchissant du besoin, on assure son indépendance vis-à-vis des hommes. Poussin tenait à s'enrichir assez pour n'avoir plus de maître.

Jamais on n'a pu le taxer d'avarice, ni même de parcimonie. Il ne fermait pas la main à l'aumône, et ne refusait pas d'avancer, par exemple, à un pauvre artiste, l'argent nécessaire pour se faire soigner pen-

dant une maladie ou pour retourner en France. Une façon de vivre trop étroite lui aurait fait honte. Dans son train de maison, dans son costume, il tenait à observer les bienséances et gardait sa dignité naturelle. Mais tous ses désirs étaient réglés avec une telle modération, et il mettait, sans aucune étude, tant d'ordre jusque dans les moindres choses, qu'il lui suffisait de gagner peu pour faire, à côté des dépenses de chaque année, une large part à l'avenir. Il ne lui en coûtait nullement pour agir ainsi. Le désir de placer dans sa petite salle un buste antique, pour « jouir souvent du plaisir de le voir », était le seul désir ruineux auquel il aurait pu se laisser entraîner. Du reste, il avait horreur du faste, et loin d'envier le luxe des riches, il les plaignait d'avoir tant de serviteurs, lui qui n'en a jamais eu un seul.

Quarante années se passèrent, et il se trouva que, sans avoir jamais gagné beaucoup, sans avoir pourtant mené une vie qui sentît trop « le pauvre homme », celui que nous avons connu d'abord si misérable n'était pas seulement à l'abri du besoin, il possédait une fortune suffisante pour assurer la sécurité de sa vieillesse, faire vivre doucement sa femme après lui, et même pour exciter la convoitise d'un héritier. Dès qu'il eut perdu sa pauvre femme, il s'inquiéta de l'avenir, et sentit le besoin de pourvoir, jusqu'au-delà du tombeau, au réglement de toutes ses affaires. « Me voyant dans un pareil état, lequel ne peut long-temps durer, j'ai voulu, disait-il, me disposer au départ... et fait un peu de testament. » Ce peu de testament était daté du 25 novembre 1664, cinq semaines après la mort de sa

femme. Il craignit de n'en avoir pas fait assez ; ennemi des procès pour son propre compte, il savait avec quelle facilité ils naissent aux Andelys et même à Rome; et par un redoublement de prévoyance, « *acciò doppo la sua morte... non habbia da nascere lite alcuna*, » il recommença, deux mois avant de mourir lui-même, le 21 septembre 1665. Il était alors sain d'esprit, mais malade de corps, et au lit « *giacendo in letto* » : l'heure du départ approchait.

En ce temps-là, on n'écrivait pas ses dernières volontés sans se placer sous l'œil de Dieu, et penser à l'âme avant de s'occuper de la dépouille mortelle qui allait retourner à la terre, et des biens périssables qui allaient passer dans d'autres mains. Poussin commence par recommander son âme à Dieu et supplier, de tout son cœur et avec la plus profonde humilité, la Vierge Marie, les glorieux apôtres saint Pierre et saint Paul, son ange gardien et toute la Cour céleste, d'intercéder pour son salut éternel auprès du Dieu de miséricorde. Si ce n'est là qu'une formule consacrée par l'usage, elle fait honneur à un siècle; mais ce n'étaient point des paroles indifférentes dans la bouche de celui qui avait fait de la dignité de l'âme et de la prééminence de la pensée la loi suprême de son art.

Il songeait ensuite à son corps, qui devait être porté à sa paroisse, vêtu d'un de ses habits ordinaires, et sans aucune pompe « *senza pompa veruna* ». Il fixait, non sans prévoir toutes les éventualités, le jour où l'on chanterait une messe pour le repos de son âme, le nombre des torches et des cierges qui seraient allumés autour du poèle et sur l'autel, la somme d'argent qui

serait donnée à la paroisse : *tutto quello che di raggione se gli doverà, e non altro ;* faire et donner ce que l'on doit, ni plus ni moins, c'était sa règle.

Il entrait enfin dans le détail de ses dispositions particulières, fixant dans le même esprit le droit de chacun, sans oublier la famille d'adoption au milieu de laquelle il avait vécu et qui l'entourait à ses derniers instants. Son cœur leur eût peut-être tout donné. Mais il ne le pouvait qu'en dépouillant ses propres parents, des inconnus, sans doute, mais qui n'en étaient pas moins, selon la nature et aux termes de la loi, ses héritiers légitimes. Il léguait donc à ses « pauvres parents qui habitaient aux Andelys », des valeurs de toute sorte, que l'acte notarié énumère et qui s'élevaient, comme il l'a marqué lui-même, à plus de dix mille écus de monnaie romaine. « Ce sont gens grossiers et ignorants, disait-il à M. de Chantelou, qui, ayant, après ma mort, à recevoir cette somme, auront grand besoin des secours et de l'aide d'une personne honnête et charitable. Dans cette nécessité, je vous viens supplier de leur prêter la main, de les conseiller et de les prendre sous votre protection, afin qu'ils ne soient pas trompés ou volés. Ils vous en viendront humblement requérir, et je m'assure, d'après l'expérience que j'ai de votre bonté, que vous ferez volontiers pour eux ce que vous avez fait pour votre pauvre Poussin pendant l'espace de vingt-cinq ans. »

Jean Letellier faillit gâter ses affaires par un empressement indiscret. Il accourut à Rome. Poussin se plaint très-vivement de l'*impertinence* de ce *malheureux étourdi de neveu.* « Ce rustique personnage, ignorant et sans cervelle, est venu troubler le repos où je vivais,

de sorte que je n'ai pu vous remercier plus tôt, me trouvant quasi hors de moi, par le déplaisir qu'il m'a causé. » Cet écervelé, qui ne savait pas se taire, on le voit bien, et qui parlait, Dieu sait comment, de tout ce que l'illustre vieillard avait tant aimé, fut heureux d'avoir affaire à un homme qui ne se départait jamais d'une parole donnée. Tout en l'accusant ainsi, Poussin le recommande encore ; et le second testament, fait après cette malencontreuse visite, ne paraît avoir eu pour objet que de mieux assurer les dispositions du premier.

Poussin ne faisait, en cette occasion, que ce qui lui paraissait juste. Au fait, il nous paraît juste à nous-même que cette fortune lentement acquise et ménagée avec une prévoyance toute normande, soit retournée aux Andelys, suivant l'esprit et la lettre de la Coutume de Normandie.

VIII.

Au terme d'une discussion dans laquelle j'ai si souvent invoqué le témoignage de Poussin, je ne puis mieux faire que de lui laisser encore la parole. C'est à lui qu'il appartenait de conclure, et il a conclu en effet, dans la cause que nous plaidons. Remontons de quinze ans, et des premières lignes de son testament à la signature de son portrait. Je parle du plus connu, celui que possède le musée du Louvre.

On doit croire que ce beau portrait joint à toutes les qualités de l'exécution et du style le mérite de la ressemblance. Car Poussin en avait fait deux autres et

celui-ci avait été choisi comme le plus ressemblant des trois : on en avait été « fort content autour de lui ».

Il n'avait pas seulement réussi à reproduire exactement les traits de son visage, tels que les contemporains nous les ont décrits : les yeux bien fendus et limpides, le nez grand et bien fait, le front spacieux, les cheveux noirs et un peu crépus, le teint olivâtre. Poussin, fidèle à son précepte, s'était surtout attaché à la justesse de l'expression ; et il semble, en effet, que cette physionomie résolue et sereine résume tout ce que nous avons essayé de dire de son caractère et de la nature de son génie. Dans cette peinture si sobre et si ferme, il a laissé à la postérité la mesure de son talent et un souvenir vivant de sa personne.

Les grands artistes du siècle de Léon X avaient été sollicités comme lui de se peindre eux-mêmes, et chacun sait quelle précieuse galerie de portraits de peintres les Médicis qui régnaient à Florence ont réunie, depuis la tête blanchie et vénérable de Léonard de Vinci jusqu'au masque tourmenté d'Annibal Carrache, relevé par un regard si perçant.

Mais le portrait de Poussin ne fut pas réclamé par un prince italien ; le musée de Florence n'était pas sa place ; il a été fait trois fois pour trois Français. Le meilleur appartenait de droit à M. de Chantelou, qui avait fait pour l'obtenir les instances les plus affectueuses ; et, après M. de Chantelou, il ne pouvait appartenir qu'à la France. Poussin lui-même en avait le sentiment : « Je prétends, disait-il à celui auquel il devait le plus, que ce portrait doit être une preuve du profond attachement que je vous ai voué, d'autant

que *pour aucune personne vivante*, je ne ferais ce que j'ai fait pour vous en cette occasion. » Et, faisant lui-même allusion à la célèbre galerie de Florence, il ajoute : « La place que vous voulez donner à mon portrait dans votre maison ajoute encore beaucoup à mes obligations... j'en serai aussi glorieux que s'il était chez les ducs de Toscane, avec ceux de Léonard de Vinci, de Michel-Ange et de Raphaël. »

Au bas de ce portrait, Poussin, qui ne signait pas ses ouvrages, a écrit une douzaine de mots (1). Comme il ne faisait rien sans réfléchir, ni sans tenir compte des convenances les plus rigoureuses, tous ces mots sont à leur place, et chacun d'eux a un sens précis. N'allons pas plus loin : l'arrêt que nous attendions était rendu depuis deux siècles. Nicolas Poussin avait, au moment où il signa son portrait, cinquante-six ans; c'était en l'an de grâce 1650. En cette année même, Descartes, plus jeune de quelques mois, mourait, avant le temps, victime des rigueurs d'un ciel qui n'était pas le ciel de sa patrie; l'auteur du *Cid* se préparait à montrer dans *Nicomède*, que son génie, naguère si fécond, n'était pas encore épuisé ; Molière improvisait ses premières comédies; Bossuet prêchait à Metz ses premiers sermons; Boileau, Racine et Louis XIV touchaient à l'adolescence; Fénelon allait naître. Ainsi la maturité du talent de Poussin coïncidait exactement avec le milieu de ce XVIIe. siècle, dont il devait être l'un des représentants les plus illustres et les plus fidèles. Le souvenir du jubilé joint à la date, confirme et achève de marquer

(1) Effigies Nicolai Poussini, Andelyensis Pictoris. Anno ætatis 56. Romæ, anno Jubilei 1650.



Poussin des signes d'une époque dont il partageait les solides croyances religieuses aussi bien que les saines idées sur la perfection dans tous les arts.

Le nom de la ville natale suit immédiatement le nom glorieux de l'artiste. Il était né aux Andelys, dans le Vexin, sur les confins de l'Ile-de-France et de la Normandie, au cœur du pays comme au milieu du siècle, huit lieues plus haut sur la Seine et douze ans plus tôt dans les fastes de la pensée, que le grand Corneille.

Il est vrai que le portrait est fait à Rome. Poussin peignait à Rome tandis que Descartes mourait en Suède. Il devait mourir à son tour hors de France, fidèle à un séjour qu'il avait librement choisi, non moins qu'à son admiration pour l'antique et pour Raphaël, un peu plus romain que Corneille, un peu moins grec que Fénelon, mais français comme eux et comme Descartes, bon français, bon normand, et l'homme du monde, à le bien prendre, qui fut le plus de son temps et de son pays.

ÉPILOGUE.

Nous avons mis, si je ne me trompe, les Andelys hors de cause. Paris et Rome avaient assurément plus d'une raison pour élever des statues à Poussin; on voit sans surprise l'image du peintre des Andelys au Louvre, à l'Institut de France, dans l'église où il fut enseveli, et même sous les voûtes antiques du Panthéon d'Agrippa.

Mais en quel lieu, je le demande, pouvait-elle être plus convenablement placée qu'aux Andelys?

A la vérité, Poussin a vécu tout un demi-siècle après avoir fui volontairement sa ville natale : y est-il revenu? l'a-t-il seulement regrettée? en trouve-t-on le souvenir dans les sujets, dans la composition, dans le style de ses tableaux?

L'oubli a payé l'oubli : où voit-on que la ville natale se soit inquiétée du fugitif? Elle n'a rien fait pour venir en aide à sa misère aux jours les plus pénibles de sa jeunesse, ni, plus tard, pour montrer qu'elle eût souci de sa renommée ou de sa personne ; vivant, elle ne l'a pas rappelé; mort, elle n'a pas songé à réclamer ses cendres. Un siècle et demi après le départ de Poussin, les dernières pierres de la maison de son père avaient été dispersées ; à peine aurait-on trouvé dans le pays quelques gravures de ses chefs-d'œuvre.

Avocat tour à tour des deux parties, je n'ai pas dissimulé ces griefs, je ne les ai pas affaiblis; il seraient très-sérieux, je l'avoue, si l'on parvenait à démontrer qu'il était facile à Poussin et aux Andelys de faire ce qu'ils n'ont point fait. Mais s'imagine-t-on comment un peintre tel que Poussin aurait pu vivre et mourir aux Andelys, à Villers? La collégiale qui s'enrichissait en 1612 de deux tableaux d'un artiste errant et misérable, aurait-elle osé réclamer pour elle en 1648, les *Sacrements* destinés à M. de Chantelou, disputer, en 1641, au Roi très-chrétien son premier peintre ordinaire? Il est trop sensible qu'à partir de l'âge viril, Poussin n'appartenait plus à son pays natal, et que son pays natal ne pouvait plus rien pour lui.

Il reste à la ville des Andelys l'honneur d'avoir travaillé pendant des siècles à préparer sa venue. Poussin tenait d'elle le goût pour la peinture qui fut de si bonne heure la passion de son enfance; à dix-huit ans, il lui dut encore les leçons de Varin, son premier et son seul maître; à vingt ans, lorsqu'il la quitta, sa vocation était décidée d'une manière irrévocable, et déjà il promettait d'être tout ce qu'il fut par la suite.

Elle l'avait donc aidé, dans la mesure de ses forces, à remplir sa destinée, et Poussin lui-même n'a jamais estimé qu'elle eût fait trop peu pour lui, puisque, éloigné d'elle sans retour, et libre depuis long-temps de ne suivre que le mouvement de son cœur, il a solennellement réclamé sa patrie trois fois : à Paris, en 1641, lorsqu'il sollicitait du Roi une lettre de grâce pour les habitants de Villers; à Rome, en 1665, lorsqu'il léguait la meilleure partie de sa fortune à ses pauvres parents des Andelys; en 1650, devant la postérité, lorsqu'il unissait à jamais le nom des Andelys à son propre nom dans la signature de son portrait.

Il serait injuste de discuter plus long-temps un droit qu'un si puissant témoignage a confirmé. Laissons donc les Andelys en jouir et en tirer gloire paisiblement. Mais que l'exemple de la querelle séculaire qu'on leur a faite ne soit pas perdu, et qu'il nous invite à réfléchir sur la question de principe qui était le véritable fond de ce débat. Lorsque les provinces, les villes, les moindres bourgades s'empressent à l'envi d'honorer la mémoire des hommes illustres qu'elles

ont vus naître, elles s'inspirent du double sentiment de leur devoir et de leur droit. Quelle est donc la nature du devoir qu'elles se croient tenues de remplir? Sur quel fondement repose le droit qu'elles aiment à s'arroger? est-ce un droit absolu? suffit-il, pour le soustraire à la controverse, de produire sur parchemin un acte de naissance authentique?

Imaginez que l'on puisse rendre aux Andelys le précieux feuillet enlevé aux registres de l'état civil, qui fixait d'une manière précise et certaine la date et le lieu de la naissance de Nicolas Poussin; mais qu'en revanche l'église collégiale soit dépouillée de ses peintures, sans que l'on puisse même savoir qu'elle a possédé autrefois les verrières de la chapelle de Ste.-Clotilde et le *Martyre de saint Vincent*. Poussez la supposition jusqu'au bout, et faites des Andelys, comme de Rouen, leur proche voisine, la capitale d'une province, une des villes les plus populeuses et les plus florissantes du royaume.

Un enfant, qui sera compté un jour au nombre des plus grands artistes, vient au monde dans l'enceinte de ses murailles; c'est le caprice du hasard qui en décide. Il grandit sans qu'on y prenne garde. L'adolescence surprend en lui des goûts que l'on n'avait pas autour de lui, qu'on remarque à peine, auxquels on le blâme ou le plaint de se livrer. Si le jeune homme prétend suivre avec honneur une vocation dont Dieu seul a le secret, la nécessité veut qu'il s'éloigne et cherche ailleurs les exemples qu'on ne lui a pas donnés, les encouragements qu'on lui refuse. Abandonné à lui-même, qu'il subisse donc

la loi commune et affronte les périlleuses épreuves qui marquent l'entrée de la carrière, même pour les heureux. La ville natale n'aura pas eu la peine d'oublier son nom ; elle demeure étrangère à ses angoisses, à ses espérances, à la joie de ses premiers succès. Indifférente, elle souffre que des étrangers marchandent ses meilleurs ouvrages, long-temps offerts à vil prix, sans que personne lui ait sagement donné le conseil de les acquérir. La nouvelle d'une mort, peut-être prématurée, ne l'avertit pas encore ; elle laisse à des amitiés d'un jour le soin de conduire les funérailles, et prête une oreille distraite au bruit qui commence à se faire sur la tombe à peine fermée. C'est la voix retentissante du monde qui lui dira plus tard si elle peut, sans se compromettre, revendiquer une gloire consacrée enfin par les années. Alors, secouant sa torpeur, elle la revendiquera peut-être : ne lui suffit-il pas de se nommer ? et l'héritage laissé par le fils n'appartient-il pas à la mère ? Parole imprudente. Ce fils qu'elle réclame, la postérité saura que la tendresse d'une mère lui a manqué. Les titres qu'elle invoque rappellent des torts qu'il n'est plus temps de réparer. Son nom, qu'il eût fallu taire et qu'elle a proclamé elle-même, c'est le nom d'une marâtre qui s'accuse.

Heureux celui qui, dès les premiers jours de la vie, a pu s'attacher, sans le savoir, à une tradition obscure encore, mais déjà ancienne ; qui trouve autour de lui, dans la maison de son père, dans l'église la plus voisine, dans les édifices qu'il voit chaque jour depuis qu'il a commencé à se connaître, des souvenirs qui enflamment son imagination, des exemples qui lui

fraient la voie où il se sent né pour marcher, toutes les sources vives où l'inspiration se puise et où le courage se retrempe ! Le séjour de la ville natale suffit aux progrès de son esprit comme aux satisfactions les plus intimes de son cœur. Il ne poursuivra pas au loin l'idéal confus de sa pensée, content de peindre ce qu'il voit, ce qu'il a rêvé, ce qu'avaient rêvé avant lui, sans réussir à l'exprimer comme il le fera, des maîtres que le monde ne connaît pas, mais qu'il rougirait de désavouer. S'il s'éloigne, entraîné par les circonstances ou par l'impérieuse curiosité, le besoin de revenir le suit et le tourmente durant l'absence. La ville où il aimait à vivre aura la plus belle part de ses œuvres, elle aura ses cendres, il lui confie le soin d'un nom, devenu pour elle l'objet d'un légitime orgueil.

Ah ! cette fois, les droits de la mère ne seront pas contestés : qui songerait à la traîner devant un juge ? Et quels titres veut-on qu'elle produise pour reconnaître que c'était à elle de recueillir et d'honorer la mémoire de ce fils de ses entrailles que sa jalouse sollicitude a suivi depuis le berceau jusqu'à la tombe ? Dans la ville où il est né, entre la maison où il vécut et la demeure dernière où il repose, la place de la statue qu'on lui élève était marquée d'avance. A cette place, elle ne sera pas seulement un juste hommage rendu au passé ; elle est une exhortation et une espérance pour l'avenir. Les honneurs accordés au génie dans les lieux mêmes où il est si facile d'en retrouver la trace vivante, excitent dans les jeunes cœurs une émulation plus généreuse ; ils donnent aux exemples

qu'il a laissés la vertu des exemples domestiques ; et c'est ainsi que les écoles se fondent, s'il plait à Dieu.

Faisons donc nos efforts pour resserrer les liens qui attachent les grands artistes au pays natal. L'expérience nous a montré jusqu'à quel point l'honneur du pays natal en peut dépendre. L'honneur des artistes eux-mêmes y est intéressé certainement plus qu'on ne pense. Sous un autre ciel et parmi les étrangers, l'exil, fût-il volontaire, a ses tristesses ; il a ses périls, soit qu'un regret mal avoué de la patrie absente ne cesse pas de consumer lentement le cœur, soit qu'on ait trop réussi à l'oublier.

Poussin lui-même nous en a fourni le témoignage. Sa vie et ses œuvres ont assez justifié la résolution qu'il avait prise de quitter sa province et le royaume. Tandis que d'autres perdaient à Rome l'indépendance de leur pensée, celle de Poussin ne pouvait prendre que là son libre essor ; et il est heureux, sans aucun doute, que l'on n'ait pas pu retenir en France celui qui devait, sous l'influence plus directe des anciens et de Raphaël, peindre des œuvres si supérieures, non-seulement à toutes celles qu'il voyait faire, mais à toutes celles qu'il faisait lui-même, lorsqu'il n'était pas encore ou lorsqu'il avait cessé d'être près du soleil.

L'auteur des *Sacrements* a donc gagné plus que n'a jamais fait personne à suivre cet irrésistible désir qui l'entraînait au-delà des Alpes. Comme il y a pris pleinement possession de son originalité ! Comme son imagination s'y est agrandie, en même temps qu'elle apprenait à se régler ! Quelle pureté et quelle no-

blesse un commerce de tous les jours avec les monuments de l'art classique avait données à son style ! Peut-on bien dire en vérité qu'il ait manqué quelque chose aux plus parfaits de ses ouvrages ? Et cependant, ne sent-on pas, je ne dirai pas lorsqu'on admire isolément chacune de ses œuvres, mais lorsque la pensée les réunit pour les considérer dans leur ensemble, ne croit-on pas sentir qu'il s'était détaché trop complètement, trop facilement aussi peut-être, des souvenirs de sa première jeunesse ?

Il me sera permis de dire que j'ai pour les œuvres de Poussin une admiration sincère et profonde ; plus je les ai vues, et plus j'ai de plaisir à y revenir, à m'y arrêter ; c'est lorsqu'on en a bien pénétré le sens et que l'on en connaît tous les détails, qu'elles font insensiblement le plaisir des yeux et les délices de la raison. Le cœur même a une part dans ces joies pures et sereines de la contemplation, mais sans être vivement touché. Pourquoi n'a-t-il jamais connu, devant le *Ravissement de saint Paul* ou le *Diogène*, ces émotions pénétrantes dont nous ne saurions nous défendre aussitôt que notre regard s'arrête sur les moines de Lesueur, sur une vague ou sur un buisson de Ruysdael ?

La réflexion nous avertit sans peine de tout ce qui fait la supériorité de Poussin. Il l'emporte par la justesse et la solidité de ses maximes comme par la vigueur et l'élévation de son génie. Mais Lesueur, malgré tout le parti qu'il savait tirer des beaux dessins et des belles peintures qui venaient de Rome, n'avait pas voulu quitter Paris : celui qui aimait tant à s'enfermer

dans la pieuse retraite des Chartreux, aurait pu borner son ambition à continuer dans la collégiale des Andelys l'œuvre des maîtres verriers du XVIe. siècle. Ruysdael, si épris des simples horizons de sa Hollande, n'aurait pas senti le besoin de chercher, loin du Gambon et de la Seine, la poésie de ses paysages. A défaut de meilleures raisons, ce fidèle attachement de l'un et de l'autre pour leur berceau, marque certaine d'un cœur ingénu, eût suffi pour nous expliquer comment ils eurent au même degré, avec des talents si divers, une qualité qui fait le charme de leurs ouvrages, la seule dont on puisse quelquefois regretter l'absence dans les tableaux que le peintre des Andelys peignait à Rome, je veux dire la naïveté.

POÉSIE.

LE PARADIS ET LA PÉRI,

POEME,

EXTRAIT ET TRADUIT DE *LALLA ROOKH* DE THOMAS MOORE;

Par M. DES ESSARS,

Membre titulaire.

A MON CHER CONFRÈRE DEMIAU DE CROUZILHAC.

Ami, voilà mon œuvre; en tremblant je l'expose;
Un simple traducteur, pour ses vers, pour sa prose,
Même s'il réussit, doit être sans orgueil;
Les beautés qu'il traduit pour lui sont un écueil;
Au poète étranger imposant un langage,
A ne pas l'attiédir, téméraire, il s'engage :
Devant la flamme ardente il n'est qu'un froid miroir.
Le Génie, en créant, seul fait vivre et mouvoir;
Ses élans, au-dessus de toute langue humaine,
Font surgir la pensée, ou profonde, ou sereine.
D'un costume nouveau je viens la revêtir;
Sous des plis gracieux elle doit ressortir.
Dis-moi si, dans les soins donnés à sa toilette,
Ma main fut, à ton gré, poétique et coquette;
Ou si, par une faute, échappant à mes yeux,
J'ai laissé quelque tache aux vêtements soyeux.
Que ton esprit, si fin, pénètre ce mystère :
Par un censeur aimé l'auteur toujours s'éclaire.
Sans vouloir me targuer de trop rares vertus,
Ton suffrage m'est cher, ta critique encor plus.

LE PARADIS ET LA PÉRI.

Au portail de l'Éden, proscrite inconsolée,
Debout, une Péri se tenait un matin;
Elle entendait au loin, dans la sainte vallée,
Les sources de la vie au murmure argentin,
Et sur son aile blanche, ouverte, frémissante,
Cette fille de l'air saintement recueillait
Le rayon fugitif que la porte battante
Par hasard au monde envoyait.
Elle pleure en pensant que sa coupable race
Dans l'Éden glorieux un jour perdit sa place :

« A vous, dit-elle, appartient le bonheur,
Esprits bénis, dans votre errante vie,
A chaque pas vous trouvez une fleur;
Votre œil jamais ne la surprend flétrie.
J'ai pour jardins les plus riants pays;
Des fleurs pour moi sont aux célestes voûtes;
Mais une seule, éclose en Paradis,
Par son éclat doit les effacer toutes!

« Dans l'air ardent, exhalant sa fraicheur,
Voici le lac, orgueil de Cachemire;
Là, le platane, à l'abri protecteur,
Dans le cristal avec l'île se mire!
Voyez le fleuve, en ses détours hardis,
Roulant ses flots, semant l'or sur ses routes. —
Les belles eaux!... Mais l'eau du Paradis,
Plus belle encor, doit les effacer toutes!

« Vole, mon aile, et d'astre en astre fuis
Du monde obscur au monde de lumière;
Va, ne t'arrête enfin qu'à la barrière
Où sont les murs de feu, par Dieu construits.
A moi, plaisirs qu'en chaque sphère on goûte,
Multipliés par des ans infinis!
O joie immense! En ton saint Paradis,
Une minute, ô Dieu, la vaudrait toute! »

L'Ange qui veille au seuil de l'éternel séjour
De la tendre Péri voit la douleur amère;
Il s'approche, il l'entend, s'émeut à sa prière
Et ne peut retenir une larme à son tour.
On dirait cette larme, à l'ange dérobée,
Une bulle surgie au choc de l'eau tombée
Des fontaines d'Éden et brillant sur l'azur
De cette sainte fleur qui (le bramin l'atteste)
Ne s'ouvre qu'aux rayons de la splendeur céleste.

« Esprit déchu sans cesser d'être pur,
« Dit l'ange avec douceur, conserve une espérance;
« Au livre du Destin je lis cette sentence :
« — A la Péri, de ce saint lieu
« Porte close sera rouverte
« Pour lui payer la découverte
« Du présent le plus cher à Dieu. —
« Rachète ton péché; pars, cherche ta couronne :
« Il m'est doux d'accueillir ceux à qui Dieu pardonne. »

Comme l'astre aux cheveux ardents
S'élance aux sources de lumière;
Comme, en leur nocturne carrière,
Volent ces feux étincelants,
Aux yeux trompés fugitif météore,
Mais, au-dessus de tout regard humain,
Brandons lancés par l'angélique main

Contre un démon qui veut monter encore ;
Telle, rapide en son vol sidéral,
Fuyant l'azur de la voûte éthérée,
La Péri plonge; aussitôt éclairée
Par le reflet d'un rayon matinal,
De notre globe embrassant l'étendue,
Elle s'arrête et plane suspendue :

« Où chercher un présent digne de plaire aux Cieux ?
Piliers de Chilminar, débris mystérieux,
Sous vos socles massifs à mes yeux se révèlent
Les foyers de rubis que des urnes recèlent !
Dans l'Arabie, au sud, sous les flots inhumés,
Gisent de Panchaïa les îlots parfumés !
Par tes sylphes en vain cachée, ô Roi Génie,
Jamchid, ta coupe est là, de diamants garnie ;
Ta coupe... je la vois; sur ses bords radieux,
L'élixir de la vie épand ses flots fumeux...
Mais, auprès des degrés de ton trône sublime,
Allah! tout diamant perd le feu qui l'anime ;
Des trésors? que sont-ils pour ton immensité ?
Et qu'importe la vie... à toi... l'Éternité ? »

Elle dit; cependant sous son aile agitée
Fuit le sol indien, dont l'aspect est si doux ;
Dans un air embaumé l'Océan, sans courroux,
Sur l'ambre et le corail tend sa nappe argentée ;
Fécondée aux rayons du soleil, ses amours,
La montagne en ses flancs porte des pierreries ;
L'onde reflète l'or sous ses rives fleuries,
Comme une fiancée en ses riches atours.
Là, des bois de santal, des parfums, de l'ombrage...
Péri, pour ton Éden, que faut-il davantage ?

Mais le fleuve rouge, à plein bord,
Roule du sang; de ce feuillage
S'échappe un humide nuage

Portant au ciel l'odeur de mort.
Les innocentes fleurs à l'haleine embaumée
Exhalent leur encens ; une sanglante main,
Consommant sans relâche un sacrifice humain ;
Mêle aux plus doux parfums une horrible fumée.
O terre du soleil, quel pas audacieux
Profane la pagode et l'image des Dieux ?
Qui trouble des forêts les ombreuses colonnes ?
Qui fait trembler les rois assis sur mille trônes ?
C'est le fils de Gazna ! Dans le feu des combats
Il vient, et sa fureur, bravant la loi divine,
Des sceptres indiens disperse les éclats ;
De diamants il orne une meute assassine ;
D'un présent de l'amour déplorable destin !
Ces diamants... un soldat, un sauvage,
Les arracha sanglants, — nouvel outrage ! —
Au cou d'une sultane échue en son butin !
Vierges dans leurs pures retraites,
Prêtres au sanctuaire, à vous... à tous la mort !
Les débris entassés des reliquaires d'or
Ferment des saintes eaux les fontaines secrètes.

La Péri vers la terre abaisse son regard :
Parmi d'affreux débris, semés par le carnage,
Elle voit un guerrier debout sur le rivage.
Il est seul ; son carquois n'a conservé qu'un dard.
Brave, constant soutien de sa terre natale,
Sa main d'un fer brisé tient le tronçon sanglant.
« Vis, nous partagerons ma pourpre triomphale ! »
Crie au vaincu le conquérant ;
Mais le vaincu se tait ; il voit un sang de frère
Du fleuve rougissant le bord ;
Vers l'étranger, par un dernier effort,
Il a lancé sa flèche, — la dernière ;
Le trait, vaine menace, au loin vole impuissant.
Le tyran vit, le héros, frappé, tombe.

La Péri voit la place où ce grand cœur succombe.
Le tumulte s'éteint, du ciel la paix descend.
Sur un rayon messager de l'aurore
La fée accourt ; du sang coulant encore
Elle recueille, en sa pieuse main,
Une brillante et glorieuse goutte
Qui jaillit lorsque l'âme, à l'esclavage humain
Échappant sans retour, prit sa céleste route.
« Enfin, de mon rachat je possède le prix ;
« Éden, ouvre pour moi tes portes de lumière ! »
Dit l'Esprit à l'aile légère,
S'élançant vers le Paradis.
« Du sang versé dans les mêlées
« Souvent l'Éternel eut horreur ;
« Saintes gouttes que j'offre, en ma main rassemblées,
« C'est pour la liberté que vous sortez d'un cœur.
« Ce sang, loin d'y porter l'affront d'une souillure,
« Pourrait unir sa pourpre à l'onde fraîche et pure,
« Ornement des divins bosquets.
« Si j'ose pénétrer les éternels secrets,
« L'offrande digne de Dieu même
« Est la libation suprême
« De ce cœur par le fer heurté ;
« A la face du ciel, holocauste sublime,
« Sur le sol paternel il repose en victime
« Et saigne pour toi, Liberté ! »

L'Ange a reçu le don dans ses mains radieuses ;
« A ces reliques généreuses
« D'un brave mort pour son pays,
« Gloire, gloire ! dit-il. — Hélas ! du Paradis
« La porte de cristal pour toi semble murée...
« Il doit être plus saint encor,
« Douce Péri, l'heureux trésor
« Qui du ciel t'ouvrira l'entrée. »

La Péri, sans espoir, vers les monts africains

Va porter ses regrets, seuls fruits de son attente ;
Rêveuse, elle se pose aux bords de tièdes bains,
Source mystérieuse où la nature enfante,
Sous le sombre couvert de bois silencieux,
Du fleuve égyptien le flux miraculeux ;
Elle y trempe son aile et lustre son plumage.
Là, souvent, des esprits le cortége sauvage,
Demandant un sourire au Nil encore enfant,
Danse autour du berceau de l'humide géant.
Fleuve, marche à l'exil ! Le Nil grandi s'égare
Sous l'ombre des palmiers dont l'Égypte se pare;
Errant dans la caverne, il fait mugir sa voix
Et baigne, en soupirant, les sépulcres des rois.
Dans le vallon brûlant où Rosette est captive,
Le Dieu banni suspend son cours;
De la tourterelle plaintive
Il entend gémir les amours ;
De la lune il surprend la lumière coquette,
Quand sur le pélican, au duvet d'un blanc pur,
En flocons argentés son éclat se reflète
Et rompt du lac Mœris le monotone azur.
Admirable tableau ! Plus splendide contrée
Par l'œil humain jamais ne sera rencontrée.

O mystère ! voyez cette nuit, ces beaux lieux,
Tant de fruits d'or mûris aux sourires des cieux,
Ces groupes de dattiers aux tiges nonchalantes
Sous leur verte couronne avec grâce penchantes
Comme une femme, alors que le sommeil descend
Et l'appelle au repos vers le lit qui l'attend.
Ce lis, jusqu'au retour de l'aube matinale,
Baignera dans le lac sa tête virginale
Pour saluer, d'un front plus frais et plus brillant,
Du soleil bien-aimé le réveil triomphant.
L'homme les ébranla, puis le temps les achève,
Ces temples, ces remparts, souvenirs d'un grand rêve !
Au sein de ce désert si paisible, si beau,

L'oreille n'entend rien que le cri du vanneau ;
Le regard cherche en vain une vivante image ;
Si comme un trait la lune a percé le nuage,
La sultane immobile, au plumage pourpré,
Semble, sur sa colonne, un symbole sacré ;
Et c'est là, cependant, c'est là, sur cette terre,
Au sein de tes splendeurs, asile solitaire,
Que la Peste, agitant ses ailes de démon,
De son feu dévorant allume le tison !
Le désert n'a jamais, de son brasier de sable,
Lancé sur l'oasis un vent plus redoutable ;
Le désastre est rapide, et tout être vivant
Que la Peste a touché de son aile en passant,
Comme par le Simoun une plante abattue,
Tombe noirci, brûlé par le coup qui le tue.
De santé, de fraicheur mille fronts radieux
Du jour fuyant à peine ont reçu les adieux,
Déjà du lazaret l'air infect les dévore ;
Après la nuit, pour eux, plus d'espoir... plus d'aurore.
Sur des monceaux humains, entassés par la mort,
La lugubre clarté de la lune s'endort ;
De cette proie immonde écarté par la crainte,
Du fléau le vautour à jeun ressent l'atteinte ;
L'hyène, dès la nuit, d'un pas triomphateur,
Dans les cités en deuil promène sa fureur ;
Son instinct carnassier dans le sang s'évertue ;
Vivants à demi morts, tremblez si, dans la rue,
Perçant l'obscurité par un sinistre feu,
Vous voyez un éclair jaillir de son œil bleu !

« Des hommes race infortunée,
Soupire la Péri, sensible à ces douleurs,
« Qu'une première chute, à demi pardonnée,
« A vos yeux coûte encor de pleurs !
« Vous n'avez de l'Éden qu'un modeste héritage,
« Et partout le serpent a tracé son passage. »

Elle a pleuré... le ciel reprend sa pureté.
C'est le magique effet des larmes généreuses
Que versent, en passant, ces âmes radieuses
Sur les maux de l'humanité.

Voyez cet oranger; ses fleurs, à peine nées,
Brillent parmi ses fruits pendants;
On dirait des vieillards, oublieux des années,
Se mêlant aux jeux des enfants;
Sous ce bosquet rafraîchi par la brise,
Au bord du lac, de la Péri surprise
L'oreille entend expirer un soupir;
Sous l'aile de la nuit tout se tait sur la terre;
Un malheureux, dans ce lieu solitaire,
S'est traîné pour cacher sa souffrance et périr;
Pour lui la vie était un jour de fête;
A chaque pas accueilli par l'amour,
Les cœurs épris disputaient sa conquête!
Mais le fléau l'exile sans retour;
Sans un témoin qui l'assiste et le pleure,
Comme un maudit, dans l'ombre il faut qu'il meure;
La fièvre attise un foyer dans son flanc,
Au sein de l'onde... oh! s'il pouvait l'éteindre!
Rien qu'un peu d'eau pour attiédir son sang!...
Il voit le lac, impuissant à l'atteindre...
Pitié!... le feu le consume... pourtant
L'onde brille si fraîche à son regard brûlant.
S'il entendait au moins la voix chérie
Dont les accents faisaient vibrer son cœur!
D'un dernier mot la plaintive douceur
Pour le mourant serait la mélodie
Portant en mer, grâce au souffle de Dieu,
Des sons lointains le consolant adieu;
Tendres souhaits que ce mortel rivage
Offre à l'esprit dégagé d'ici-bas,
A son départ pour l'éternel voyage
Dans cette nuit où l'œil ne plonge pas.

Cet être abandonné, dont la mort fait sa proie,
Sent, parmi ses douleurs, poindre un rayon de joie :
Oui, celle qu'il aima du plus constant amour,
Celle que de son nom il eût dotée un jour,
A l'abri des poisons d'une nuit meurtrière,
Goûte un sommeil paisible au palais de son père.
Du marbre l'eau jaillit; là, des bois odorants,
A de fraîches vapeurs ajoutent leur encens.
Nuage bienfaisant, hôte de sa demeure,
Sois pur comme le front que ton parfum effleure!

Par un obscur sentier, au fond de ces bosquets,
Que pourrait-on chercher? Dans cette triste voie
Un jeune messager! La santé qui l'envoie
Sur son front a versé l'éclat de ses bienfaits;
C'est elle!... dans la nuit par la lune effacée,
Près de lui le mourant a vu sa fiancée
Préférant une mort partagée aujourd'hui
Au don du monde entier à posséder sans lui.
Mais déjà dans ses bras son amante le presse,
A sa livide joue impose une caresse;
Préparant un bandeau pour son cerveau fiévreux,
La vierge aux eaux du lac trempe ses longs cheveux.
Elle avait tes respects comme le sanctuaire,
Infortuné qui meurs! aurais-tu cru naguère
Qu'une nuit, frémissant de souffrance et d'horreur,
Tu voudrais t'arracher des bras de ta maîtresse,
Quand ses vaillants efforts, prodige de tendresse,
Prétendraient, malgré toi, t'attirer vers son cœur?
En vain il cherche à fuir ses lèvres intrépides,
Il cède, il se détourne, il frissonne; on dirait
Que l'unique poison menaçant jaillirait
De ces lèvres sans peur, autrefois si timides.

« O que seulement, ici, près de toi,
« J'aspire cet air que ta bouche aspire!
« Par lui que je vive ou bien que j'expire,

« Son souffle béni sera doux pour moi.
« O laisse mes pleurs humecter ta bouche !
« Qui sait leur vertu ? Si j'avais l'espoir
« Que mon sang, à flots pénétrant ta couche,
« De calmer la fièvre eût l'heureux pouvoir !...
« Ma tendresse, ami, te défend le doute...
« Pour ton front brûlant tarisse mon cœur,
« Si de tout mon sang la dernière goutte
« Une heure à ce front versait la fraîcheur !
« Ne détourne pas ta face chérie,
« Car je suis à toi, moi, ta seule amie,
« Moi ta fiancée, objet de ton choix,
« La vie ou la mort me donne des droits ;
« Près de mon époux il me faut ma place ;
« Si tu disparais mon éclat s'efface ;
« Il vient de toi seul ; tu fus mon soleil ;
« Sans toi c'est la nuit, la nuit sans réveil
« Dans un monde obscur, ténèbres sans trève
« Que ne vient jamais embellir un rêve !...
« Ami, puis-je donc vivre et toi mourir ?
« Toi, ma vie ! oh non, en vain je m'afflige ;
« La feuille sortant du cœur de la tige
« Quand l'arbre périt, doit aussi périr !
« Viens donc à moi, viens, mon amour, mon âme,
« Avant que la fièvre à mon tour m'enflamme ;
« Ta lèvre à ma lèvre ! à moi l'air brûlant !
« Prends... partage au moins mon souffle vivant ! »

La force l'abandonne ; elle pâlit, s'affaisse :
Tel un flambeau s'éteint dans la vapeur épaisse
Des miasmes mortels d'un souterrain profond ;
Les funestes soupirs de l'amant moribond
Bientôt des plus doux yeux ont terni la lumière.
Un frisson !... n'est-il plus ? Vit-elle la dernière ?
Par un ardent baiser, aux lèvres du mourant,
Elle imprime son âme et meurt en le donnant.

« Dormez », dit la Péri, lorsque sa main légère,
Au départ, eut saisi l'âme la plus sincère
Qui sous un sein de femme ait jamais palpité :
« Dormez, de doux parfums rêvez la volupté !
« Sur son bûcher en feu quand le Phénix expire,
« A son souffle dernier mêlant ses derniers chants,
« Dans un air embaumé la nature respire :
« Que le ciel ait pour vous de plus suave encens ! »

Elle dit ; aussitôt de sa céleste bouche
Sort un de ces soupirs, apanage des cieux.
De sa guirlande d'or le reflet radieux
Colore la pâleur des deux amants qu'il touche.
Vous voyez deux élus, au jour du jugement,
Enlevés de la tombe où leurs membres sommeillent,
Et calme, la Péri, comme un bon ange, attend
Que du sein de la mort leurs âmes se réveillent.

Le jour naissant rougit l'azur des cieux
Et la Péri vers le zénith s'envole,
Portant à Dieu le soupir précieux
D'un chaste amour que l'amour même immole.
Comme son cœur palpite, enflé d'espoir !
Palmes du ciel, vous êtes sa conquête !
L'Ange a souri devant l'offrande faite,
La Péri touche aux murs du céleste manoir.
Des cloches de cristal le doux accord résonne ;
Des arbres de l'Éden elle entend les concerts,
Quand leur cime sonore en s'inclinant frissonne
Sous le souffle de Dieu bénissant l'univers.
Ange banni, peux-tu douter de ta victoire ?
Ton œil a vu briller, comme l'étoile aux cieux,
La coupe où l'âme, au bord du torrent radieux,
Savoure un premier trait de l'immortelle gloire...

D'un rêve de bonheur elle se berce en vain ;
Le destin lui présente un mur inexorable.

« Pas encor! » lui dit l'Ange, et sa puissante main,
A regret, lui ravit un rayon favorable.
« De ta vierge, Péri, la candeur plaît aux saints;
« Sur la tête d'Allah, près de son auréole,
« Cette histoire, gravée en lumineux symbole,
« Éblouira long-temps les yeux des séraphins...
« La porte de l'Éden pour toi reste murée...
« Il doit être plus saint encor,
« Tendre Péri, l'heureux trésor
« Qui du ciel t'ouvrira l'entrée! »

Quel lieu dans l'univers cache ce cher présent?
A cette heure sur la Syrie,
De la rose aimable patrie,
La lumière du soir repose doucement;
Comme une auréole de gloire,
Le soleil agrandi couronne le Liban;
Quand le front sacré du géant,
Fier d'un hiver sans fin, exalte la victoire
De ses frimas pétrifiés,
Dans un vallon fleuri l'été rit à ses pieds.
Si jamais, des sommets de la voûte éthérée,
Un être humain peut voir la terre ainsi parée,
Quel spectacle sublime à ses yeux aura lui!
Tant d'éclat, tant de vie étincelant sous lui!
Jardins délicieux, ruisseaux dont l'eau scintille!
La pastèque odorante au loin serpente et brille,
Émeraude, au soleil puisant un rayon d'or.
Sur des murs écroulés la vie a pris l'essor;
De lézards diaprés cette troupe légère
Sans repos... serait-elle un jeu de la lumière?
Plus splendides encor sont ces pigeons nombreux
Posés sur des rochers animés par leurs jeux;
Sous l'adieu du couchant cent couleurs variées
Se mêlent à l'azur des ailes déployées,
Échange merveilleux de reflets éclatants!
D'une mine inconnue est-ce les diamants?

Ou le prisme innocent des plaines sans nuage
Qu'embellit l'arc-en-ciel sans annoncer l'orage ?
Maintenant écoutez... les gardiens des troupeaux
Font résonner de Pan les antiques pipeaux ;
L'abeille vagabonde, aux champs de Palestine,
Bourdonne dans la rose où son essaim butine.
Jourdain, tes bords charmants, par des berceaux couverts,
De rossignols rivaux exhalent les concerts !...

Rien de la Péri n'émeut la tristesse,
L'âme est sans essor, l'aile sans élans ;
A ses yeux ternis le soleil s'abaisse,
Inondant Balbec de ses feux mourants ;
Cet astre, jadis, régna dans ce temple
Dont les hauts piliers restent fiers géants ;
L'ombre rampe au loin et le temps contemple
Ce cadran laissé pour compter ses ans.
Le Dieu du vieux monde eut là ses retraites ;
Là quelqu'amulette aux divins reflets ;
Là de Salomon les saintes tablettes
Peuvent révéler d'éternels secrets !
L'art d'une Péri seul y pourrait lire
Si dans l'univers, si dans l'infini,
Gît ce cher trésor vers lequel aspire,
Pour rentrer au ciel, un ange banni.

Le charme de l'espoir vers le temple l'attire ;
L'œil du ciel radieux n'a cessé de sourire
Dans un couchant splendide, empourpré de reflets ;
Un léger tissu d'or s'étend sur les bosquets.
La Péri, dans son vol, a touché les ruines ;
Son oreille saisit des notes argentines :
Un enfant court parmi les buissons verdoyants ;
Il tend les mains ; ses yeux brillent étincelants ;
Frais comme la nature, agreste aussi comme elle,
Il aspire à saisir l'alerte demoiselle
Dont l'aile, en vibrant, porte au jasmin embaumé

Une fleur qui voltige, un saphir animé.
Fatigué de tes jeux, enfant, tu te reposes;
C'est l'Amour innocent niché parmi les roses.

Un homme est descendu d'un coursier en sueur :
De fatigue accablé, brûlé par la chaleur,
Aux bords hospitaliers d'une fraîche fontaine,
Il éteint, en buvant, le feu de son haleine.
Sa tête se redresse et son œil de vautour
A vu le tendre enfant qui le voit à son tour,
Mais sans peur; et pourtant jamais un front sauvage
N'offrit de traits affreux plus sinistre assemblage :
Feu soudain, sombres plis, nuage menaçant
Où la foudre se berce aux caprices du vent!
Dans des signes certains la Péri vient de lire
Le récit de forfaits qu'on n'oserait redire...
La vierge profanée et l'autel dépouillé,
Et des hôtes le seuil par le meurtre souillé!
Au front tout est écrit par la plume de l'Ange;
Il prend note du crime (Allah, plus tard, le venge);
Des traits accusateurs le front reste noirci...
Dieu peut les effacer par sa sainte merci.

Cet homme, ce coupable avec calme respire,
Du soir l'air embaumé change-t-il ses esprits?
Il s'assied et, des jeux du jeune enfant épris,
Dans sa course il le suit, le surveille, l'admire.
Si l'éclair d'un regard vient s'échanger entr'eux,
Le rayon de cet œil, que le crime a fait sombre,
Se heurte au clair miroir d'un cœur pur et sans ombre,
Que l'innocence fait joyeux.
Ainsi, complices de l'orgie,
Les torches, quand finit la nuit,
Opposent leur flamme rougie
A l'astre glorieux qui luit.

Silence! le soleil s'affaisse sous la terre,

Dans l'ombre a disparu le dernier de ses traits :
Le signal vénéré, l'appel à la prière
Retentit lentement au front des minarets.

De son frais berceau, soulevant sa tête,
L'enfant a bondi...
Et puis, à genoux, à prier s'apprête,
La face au midi,
Les mains vers le ciel ; sa bouche murmure
Ton nom, Dieu sans fin !
C'est l'élan du cœur, c'est la bouche pure
D'un doux séraphin.

Est-il de l'Éden, par faute innocente,
Tombé dans ce lieu,
Et pour regagner sa demeure absente
Appelle-t-il Dieu ?

Anges, contemplez ce tableau sublime !
Éblis, si ton œil
Voit l'enfant... le ciel... tu maudis ton crime,
Malgré ton orgueil.

Tu voiles en vain ton âme éperdue !
Aux yeux des élus
Tu pleures toujours ta gloire perdue,
Ta paix qui n'est plus !

Le farouche bandit repose sur la terre ;
De ses pensers secrets pénétrons le mystère :
Remontant le courant du flot noir de ses jours,
De trouble, de forfaits, il voit l'affreux concours ;
Pas un seul lieu sans ombre où son espoir se place,
Pas un rameau sauveur, présage de sa grâce !

« Il fut un temps, dit-il d'un ton simple et touché,
« Comme toi, cher enfant, heureux... et sans péché,
« A genoux... comme toi, je disais ma prière.
« Maintenant !... » Humblement fléchit sa tête altière ;

L'espoir, le noble but, le sentiment humain,
Après un long sommeil, se réveillent soudain,
Et ces doux souvenirs, si vieillis à cette heure,
Renaissent jeunes, vifs, attendrissants... il pleure!
Larmes saintes qu'épanche une âme aux repentirs!
A l'œil du pénitent quand vous daignez paraître,
Il vous doit le premier des innocents plaisirs
Que son cœur criminel encore ait pu connaître!

« Sur la terre d'Égypte on voit, dit la Péri,
« Quand les ardeurs de juin ont brûlé la verdure,
« De la lune tomber une goutte si pure,
« Que le pestiféré par son baume est guéri;
« Terre et ciel à la fois renaissent à la vie;
« En serait-il ainsi, pécheur digne d'envie,
« De ces larmes sans prix que je te vois verser?
« La peste dans ton âme a fait d'affreux ravages;
« De tes crimes partout se dressaient les images :
« Une larme du cœur vient de tout effacer.
« Humblement incliné, les genoux sur la terre,
« A côté de l'enfant cet homme est en prière;
« L'auréole a brillé sur l'un et l'autre front.
« Pureté, repentir, Dieu même vous confond!
« Dans les orbes sans fin de cet immense espace
« J'entends l'hymne joyeux chanter que Dieu fait grâce! ».

Déjà depuis une heure a fui l'astre éclatant;
Tous les deux à genoux sont demeurés rêvant.
Du zénith azuré s'échappe une lumière,
Son éclat sans rival plus qu'un soleil éclaire.
L'œil humain qui la voit apparaître et mourir
La prend pour ces clartés que le Nord fait surgir.
Du pécheur repentant illuminant la joue,
Comme dans la rosée où le soleil se joue,
De la lueur céleste un rayon caressant
Prête aux pleurs suspendus les feux du diamant.
La Péri reconnaît un signal qui l'attire;

Du gardien de l'Éden elle a vu le sourire ;
L'Ange du repentir a salué les pleurs,
D'un bonheur tant cherché nobles avant-coureurs.

« Gloire, enfin! et toujours! ma tâche est accomplie;
« Je l'ai franchi le seuil! mon salut est conquis!
« O suis-je heureuse enfin? Je le suis, je le suis!...
« De tes sommets, Éden, combien je vois pâlie
« Cette tour de rubis qui fatiguait mes yeux;
« Et que sont vos parfums, bosquets délicieux,
« Dont ce matin pourtant encor j'étais ravie?
« Adieu, douces senteurs de la terre; en un jour
« Vos délices passaient comme un serment d'amour.
« Ici tout est empreint de l'essence divine;
« D'une fête inconnue à moi la volupté!
« Maintenant à pleine poitrine
« Je respire l'éternité!
« La fée a disparu; pars, couronne éphémère;
« Ton éclat le plus vif s'éteignait en naissant;
« Et qu'était près de vous, fleurs au divin mystère,
« De ses festons unis le plus étincelant?
« Du trône aux pieds d'Allah jaillit l'arbre de vie,
« Chaque feuille offre une âme à mes yeux éblouis!
« Gloire! bonheur! toujours! ma tâche est accomplie,
« Oui, j'ai franchi le seuil! mon salut est conquis! »

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

MM.

BATAILHÉ et GUILLET. De l'alcool et des composés alcooliques en chirurgie.

BELLIN (Gaspard). Notice historique sur la Société littéraire de Lyon. — Compte-rendu des travaux de la Société littéraire de Lyon (1857-1858).

BERTAULD (A.). Introduction à l'histoire des sources du Droit français (principales questions controversées).

BERVILLE. Étude sur Casimir Delavigne. — Étude sur F.-G.-J.-S. Andrieux.

BOUCHER DE PERTHES. Voyage en Danemarck, en Suède, en Norwége par la Belgique et la Hollande. Retour par les villes anséatiques, le Mecklembourg, la Saxe, la Bavière, le Wurtemberg et le Grand-Duché de Bade. Séjour à Bade, en 1854. — Voyage en Espagne et en Algérie, en 1855. — Voyage en Russie. Retour par la Lithuanie, la Pologne, la Silésie, la Saxe et le duché de Nassau. Séjour à Wisebade, en 1856.

CALIGNY (Anatole de). Résumé succinct de diverses notes sur les machines soufflantes ou à compression d'air de M. le marquis de Caligny, publiées avant 1852, rédigé à l'occasion des relations techniques sur le percement des Alpes

CAREY (Mme). Laocoon. — Echoes from the harp of France. — Merry evenings for merry people; or proverbs arranged for Drawing-Room Acting. — Matilda of Normandy. A poetical tribute to the imperial Academy of Caen.

CAUMONT (Aldrick). Institution du crédit sur marchandises. — Dictionnaire du Droit maritime. — De l'extinction des procès, ou l'amiable composition remplaçant l'arbitrage volontaire.

CHARMA. Résumé du cours d'esthétique professé à la faculté des lettres de Caen, pendant l'année scolaire 1857-58 (semestre d'hiver).

CHASSINAT. Mémoire sur la métrorrhée séreuse des femmes enceintes.

CHATEL (Eugène). Étude lue à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, le 23 juillet 1858. — Rapport sur les archives du Calvados.

CHOISY. Notice biographique sur M. Louis Forget.

CORBLET (l'abbé). Revue de l'art chrétien. — Note sur une cloche. — Tombeau de Mgr. Cart, érigé à Nîmes sur les plans de M. H. Revoil.

COURTY. La Chapelle de St.-Victor, chronique normande du XIe. siècle.

Dalton (John). Observations météorologiques. — Nouveau système de philosophie chimique.

De Beaurepaire (Charles). Les États de Normandie sous la domination anglaise.

De Bouis (A.). Les Constitutions le roi de France, lesquels l'en doit garder en la Meson Dieu de Vernon; publiées d'après le manuscrit original.

De Caumont. Annuaire de l'Institut des provinces; 1859. — Rapport verbal sur une excursion archéologique faite, en mars 1857, au Mans, en Touraine et en Poitou, et sur d'autres inspections faites dans le cours de la même année. — Congrès scientifique de France, 24e. session.

De Charencey (H.). Le déluge et les livres bibliques. — Compte-rendu et analyse de l'Histoire des nations civilisées du Mexique et de l'Amérique centrale, etc., de M. l'abbé Brasseur de Bourbourg. — La régence de Tunis. — De la classification des langues et des écoles de linguistique en Allemagne. — Recherches sur les origines de la langue basque.

Decorde (l'abbé). Almanach du pays de Bray, 1858 et 1859.

De la Codre. Le ciel, 2e. partie : le lieu et l'état.

De Glatigny. Famille de Le Bidart de Thumaïde.

Delalonde. Érection de la statue équestre de l'Empereur Napoléon Ier. à Cherbourg (1).

Delisle (Léopold). Fragments de l'histoire de Gonesse, principalement tirés des archives hospitalières de cette commune.

Egger. Observations historiques sur la fonction de secrétaire des princes chez les anciens.

Endrès. Vade-mecum administratif de l'entrepreneur des ponts-et-chaussées, du recueil raisonné des documents relatifs à l'adjudication, à l'exécution et au réglement des travaux, avec l'exposé détaillé de la procédure et de la jurisprudence des Conseils de préfecture et du Conseil d'État.

Estaintot (Robert d'). Note sur les fiefs de l'arrondissement de Louviers. — Notice sur quelques droits féodaux de la généralité de Rouen. — Des usurpations de titres nobiliaires au double point de vue de l'histoire et du Droit pénal.

Eudes-Deslonchamps. Notice biographique sur C.-L.-A. Léclancher.

Février. Discours prononcé à l'audience solennelle de la Cour impériale de Caen, le 3 novembre 1859. Ré-

(1) Ce monument, l'un des chefs-d'œuvre de la statuaire moderne, est de M. Armand Le Véel, membre correspondant de notre Académie. J. T.

futation du reproche d'inefficacité adressé aux institutions pénales.

FRAPPART. Vie de l'abbé Nicolle.

GALIMARD. Les deux Propriétaires.

GARNIER. Rapport sur la méthode de lecture de M. Édouard Paris.

GAUTIER (A.-D.). Les deux Arithmétiques, la décimale et la duodécimale, ou la Zonnomie.

GIRAULT. Discours prononcé dans la séance solennelle de rentrée des Facultés, le 15 novembre 1858.

GOSSART (A.). Loisirs sérieux et futiles. — Sténographie. — Sténarithmie. — Botanique illustrée. — Nouveau système de notation musicale.

GURNEY. Supplément aux Souvenirs de la maison de Gournay.

HERKLOTS (S.-A.). Notice pour servir à l'étude des polypiers nageurs ou pennatulides.

HORBIE (J.-C.). Observations sur les phénomènes d'érosion en Norwége.

G. VAN HOOREBEKE. Esquisse biographique du baron de Giey.

JARDIN (Édelestan). Essai d'une Flore de l'archipel des Marquises.

LAIR (Jules). Études sur les fleurs de Normandie *(Normanniæ Flores)*, recueil de poésies latines et françaises de M.-A. de Chaligny.

LAURENT (l'abbé E.). St.-Germain d'Argentan (diocèse de Séez). Histoire d'une paroisse catholique pendant les trois derniers siècles.

LEBRETON (Th.). Biographie normande, t. II.

LECADRE. Le docteur Lucas-Championnière. — Un nouveau chapitre aux études sociales, hygiéniques et médicales sur les ouvriers employés aux travaux du port du Havre.

LE CHANTEUR DE PONTAUMONT. Recherches généalogiques et héraldiques sur la famille Nicolazo de Barmou et ses alliances.

LE JOLIS (A.). De la tonalité du plain-chant, comparée à la tonalité des chants populaires de certaines contrées (sous le rapport de l'absence de la note sensible).

LIÉGARD (Léon). Thèse pour le doctorat (Considérations pratiques sur la nature et le traitement de la fièvre cérébrale ou encéphalo-méningite).

LOVE PLAINE. Nouvelles découvertes en phrénologie

et en électricité, présentées à l'Académie des sciences.

MANCEL (Georges). Précis historique du passage et séjour à Caen de LL. MM. Impériales Napoléon III et l'Impératrice Eugénie, les 3 et 4 août 1858. — Biographie de P.-A. Lair. — Biographie du lieutenant-colonel Prévôt.

MARIE (Léon). Les Matines du reclus de la vallée de Montmorency.

MARTIN (Henri). La vie future. 2e. *éd.* — Sur quatre personnages appelés Thrasylle, extrait d'une lettre adressée par M. H. Martin à M. Boncompagny, le 18 mars 1856. — Chapitres IX et XX du livre second de l'Introduction arithmétique de Nicomaque de Gérase, traduits du grec en français, avec des remarques du traducteur sur ces chapitres.

MELON. Étude historique et critique sur Jacques Saurin.

MICHÉA. Du pronostic de l'épilepsie et du traitement de cette maladie par la valérianate d'atropine.

MILLET-SAINT-PIERRE. Recherches sur le dernier sorcier et la dernière école de magie.

MOREAU (César). Précis de la franc-maçonnerie. — L'Univers maçonnique.

MORIÈRE. De l'industrie fromagère dans le département du Calvados.

NORMAN. Quelques observations de morphologie végétale, faites au jardin botanique de Christiana.

PAULIN PARIS. Rapport à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la Commission des antiquités de la France, le 12 novembre 1858.

RABOU. Discours prononcés aux audiences solennelles de rentrée de la Cour impériale de Caen, le 3 novembre 1853, 1857 et 1858.

RENAULT. Revue monumentale et historique de l'arrondissement de Coutances (7e. livraison).

RICHOMME (Florent). Poésies rurales. — Soir et matin de la vie, ou les deux sœurs; proverbe dramatique en un acte.

ROACH SMITH. Illustrations of Roman London.

RONDOT. Rapport sur le musée d'art et d'industrie de Lyon.

SAUVAGE (H.). Légendes recueillies dans l'arrondissement de Mortain (1re. partie).

TARDIEU (Jules). Pour une épingle. — Mignon. — L'Art d'être malheureux. — La Feuille de coudrier.

THAURIN. Mémoire sur les antiquités découvertes au Neubourg et dans les paroisses voisines. — Archéo-

logie rouennaise. — Antiquités rouennaises. — Origine et antiquité des marchands de l'eau rouennais. — Louis XIII à Rouen. — L'artillerie au moyen-âge. — Nouvelle maison d'arrêt et de correction de Rouen.

THÉRY. Histoire de l'éducation en France, depuis le Ve. siècle jusqu'à nos jours.

TRAVERS (Julien). Annuaire du département de la Manche, 30e. année, 1858; — 31e. année, 1859. — Gerbes glanées (1re. Gerbe). — Le Bréviaire de P.-D. Huet. — Notice biographique sur M. Ange-Benjamin-Marie du Mesnil. — Notice biographique sur M. Julien Le Tertre. — Prise de Luna par les Normands.

VIEILLARD (P.-A.). Méhul. Sa vie et ses œuvres.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

QUI ADRESSENT LEURS PUBLICATIONS A L'ACADÉMIE DE CAEN.

Académie française.

Académie des sciences morales et politiques.

Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale, et de la Société française de statistique universelle, à Paris.

Athénée des arts, à Paris.

Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, à Paris.

Société philotechnique, à Paris.

Société de géographie, à Paris.

Société des antiquaires de France, à Paris.

Société de l'histoire de France, à Paris.

Société de la morale chrétienne, à Paris.

Société impériale d'émulation d'Abbeville.

Société impériale d'émulation et d'agriculture de l'Ain, à Bourg.

Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.

Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

Société d'Arras pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Société Éduenne, à Autun.

Société des sciences, d'agriculture e arts du Bas-Rhin, à Strasbourg.

Société des sciences, lettres et arts des Basses-Pyrénées, à Pau.

Athénée du Beauvaisis, à Beauvais.

Société archéologique de Béziers.

Société des sciences et belles-lettres de Blois.

Société impériale des sciences, etc., de l'Aisne, à St.-Quentin.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Société d'agriculture, des sciences et des arts de Boulogne-sur-Mer.

Société d'agriculture et de commerce de Caen.

Société de médecine de Caen.

Société linnéenne de Normandie, à Caen.

Société des antiquaires de Normandie, à Caen.

Société philharmonique du Calvados, à Caen.

Société d'horticulture du Calvados, à Caen.

Association normande, à Caen.

Institut des provinces, à Caen.

Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments historiques, à Caen.

Société vétérinaire de la Manche et du Calvados, à Caen.

Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain, à Avranches.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.

Société académique de Brest.

Société d'émulation de Cambrai.

Société d'agriculture, arts et commerce de la Chante, à Angoulême.

Société impériale académique de Cherbourg.

Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg.

Société des sciences naturelles et d'antiquités de la Creuse, à Guéret.

Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Société médicale de Dijon.

Société impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts de Douai.

Société impériale des sciences, lettres et arts du Doubs, à Besançon.

Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.

Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque.

Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Évreux.

Société académique, agricole, industrielle et d'instruction de l'arrondissement de Falaise.

Académie impériale du Gard, à Nîmes.

Commission des monuments historiques de la Gironde, à Bordeaux.

Société Havraise d'études diverses, au Havre.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, à Tours.

Société d'émulation du département du Jura, à Lons-le-Saulnier.

Société académique de Laon.

Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts, à Lille.

Société d'agriculture, sciences et arts de Limoges.

Société d'émulation de Lisieux.

Société académique de la Loire-Inférieure, à Nantes.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Société impériale d'agriculture, etc., à Lyon.

Comice horticole de Maine-et-Loire, à Angers.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, à St.-Lo.

Société d'agriculture, sciences et arts du Mans.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, à Châlons.

Académie impériale de Marseille.

Société de statistique de Marseille.

Académie impériale de Metz.

Société d'histoire naturelle du département de la Moselle, à Metz.

Société industrielle de Mulhouse.

Société impériale des sciences, lettres et arts de Nancy.

Société académique de Nantes.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts, à Orléans.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce de la Haute-Loire, au Puy.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts, à Clermont-Ferrand.

Académie de Reims.

Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Rochefort.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société libre des pharmaciens de Rouen.

Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à St.-Étienne.

Société impériale d'agriculture, sciences et belles-lettres de Saône-et-Loire, à Mâcon.

Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts du département de la Somme, à Amiens.

Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse.

Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, à Toulon.

Société d'émulation du département des Vosges, à Épinal.

Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand.

Institut lombard, à Milan.

Historic Society of Lancashire and Cheshire.

Société littéraire et philosophique de Manchester.

Société d'archéologie et de numismatique de St.-Pétersbourg.

Académie royale des sciences, à Amsterdam.

Société royale de zoologie d'Amsterdam.

Institut Smithsonnien, à Washington.

Société d'agriculture de l'État de Wisconsin.

Académie américaine des arts et sciences de Boston.

Institut libre des sciences de Philadelphie.

Académie des sciences de St.-Louis (Amérique).

Société d'agriculture de l'Ohio, à Columbus.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES, TITULAIRES, ASSOCIÉS RÉSIDANTS ET ASSOCIÉS CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er. JANVIER 1860.

Bureau

POUR L'ANNÉE 1859-1860.

MM.

VASTEL, *président.*
HIPPEAU, *vice-président.*
TRAVERS, *secrétaire.*
PUISEUX, *vice-secrétaire.*
GIRAULT, *trésorier-bibliothécaire.*

Commission d'impression.

MM.

VASTEL, TRAVERS,	membres de droit.
GANDAR, CAUVET, PIERRE, PUISEUX, FÉVRIER, MORIÈRE,	membres élus.

Membres honoraires.

Mgr. DIDIOT, évêque de Bayeux.

MM.

MÉRITTE-LONGCHAMP, membre de la Société des antiquaires de Normandie.

ROBERGE, de la Société linnéenne de Normandie.

DAN DE LA VAUTERIE, de la Société de médecine.

BLANCHARD, ancien ingénieur.

BONNAIRE, professeur honoraire de la Faculté des sciences.

ROGER, professeur honoraire d'histoire à la Faculté des lettres.

DEMOLOMBE, doyen de la Faculté de Droit.

Membres titulaires.

MM.

1. EUDES-DESLONGCHAMPS, doyen de la Faculté des sciences.
2. LE CERF, professeur honoraire de Droit civil.
3. DE CAUMONT, correspondant de l'Institut.
4. BERTRAND, doyen de la Faculté des lettres.
5. LE FLAGUAIS (Alphonse), homme de lettres.
6. TRAVERS, professeur honoraire de littérature latine à la Faculté des lettres.
7. DES ESSARS, conseiller à la Cour impériale.
8. VASTEL, directeur de l'École de médecine.
9. DE FORMEVILLE, conseiller à la Cour impériale.
10. CHARMA, professeur de philosophie à la Faculté des lettres.

11. MANCEL, bibliothécaire de la ville de Caen.
12. GUY, architecte.
13. PUISEUX, professeur d'histoire au Lycée.
14. GERVAIS, de la Société des antiquaires.
15. TROLLEY, professeur à l'Ecole de Droit.
16. PIERRE, professeur de chimie à la Faculté des sciences.
17. HIPPEAU, professeur de littérature française à la Faculté des lettres.
18. DESBORDEAUX, de la Société d'agriculture et de commerce.
19. LATROUETTE, docteur ès-lettres.
20. LEBOUCHER, professeur de physique à la Faculté des sciences.
21. MORIÈRE, professeur à la Faculté des sciences.
22. THOMINE, ancien professeur à la Faculté de Droit.
23. RABOU, procureur-général.
24. BERTAULT, professeur à l'École de Droit.
25. DE GUERNON-RANVILLE, ancien ministre.
26. GIRAULT, professeur à la Faculté des sciences.
27. TONNET, préfet du Calvados.
28. DEMIAU DE CROUZILHAC, conseiller à la Cour.
29. CAUVET, professeur à l'École de Droit.
30. DU MONCEL, membre de plusieurs Sociétés savantes.
31. LE CŒUR, professeur à l'École de médecine.
32. MÉGARD, premier-président de la Cour impériale.
33. GANDAR, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres.
34. DESCLOZEAUX, recteur de l'Académie.
35. FÉVRIER, avocat-général.
36. DANSIN, professeur à la Faculté des lettres.

Membres associés résidants.

MM.

DELACODRE, notaire honoraire.
MOUNIER, ancien ingénieur en chef.
LE BASTARD-DELISLE, conseiller à la Cour impériale.
GAUTIER, professeur de langues vivantes.
BOUET, peintre, de la Société des antiquaires.
COURTY, de la Société des antiquaires.
VAUTIER (Abel), député au Corps législatif.
DUPRAY-LAMAHÉRIE, substitut du proc.-impérial.
LE PRESTRE, professeur à l'École de médecine.
ROULLAND, professeur à l'École de médecine.
MELON, président du Consistoire.
VARIN, curé de Vaucelles.
CHATEL, archiviste du Calvados.
TRÉBUTIEN, professeur à l'École de Droit.
RENAULT, conseiller à la Cour impériale.
MAHEUT, professeur à l'École de médecine.
LE FLAGUAIS (Auguste), membre de la Société des beaux-arts.
LIÉGARD fils, professeur à l'École de médecine.
PIQUET, conseiller à la Cour impériale.
OLIVIER, ingénieur en chef.
LE ROY-LANJUINIÈRE, secrétaire de l'École de médecine.
ROGER, professeur de physique au Lycée.
MARCHEGAY, ingénieur en chef.
GAUCHER, professeur de rhétorique au Lycée.

Membres associés correspondants.

MM.

BOULLAY, membre de l'Ac. de médecine, à Paris.
DE TILLY (Adjutor), ancien député, à Villy.
JACQUELIN-DUBUISSON), médecin, à Paris.
DE MAIMIEUX, homme de lettres, à Paris.
GUITTARD, docteur en médecine, à Bordeaux.
BOURDON, de l'Académie de médecine, à Paris.
LONDE, id. id.
BOYELDIEU, avocat, id.
POLINIÈRE, médecin des hospices, à Lyon.
ARTUR, professeur de mathématiques, à Paris.
DE BEAUREPAIRE, à Louvagny, près Falaise.
JOLIMONT, peintre, à Paris.
DIEN, id. id.
SERRURIER, docteur en médecine, id.
DE VENDEUVRE, ancien préfet, à Vendeuvre.
ELIE DE BEAUMONT, ingénieur des mines, à Paris.
LAMBERT, conservateur de la bibliothèque de Bayeux.
DUPIN (Charles), sénateur, à Paris.
DE MONTLIVAULT, ancien officier de marine, à Blois.
DESNOYERS (Jules), naturaliste, à Paris.
COUEFFIN, ancien ingénieur-géographe, à Bayeux.
PETITOT, statuaire, à Paris.
CHESNON, ancien principal de collége, à Évreux.
COUEFFIN (Mme. Lucie), à Bayeux.
GIRARDIN, doyen de la Faculté des sciences de Lille.
GATTEAUX, graveur et sculpteur, à Paris.

DELAMARE, évêque de Luçon.
WOLF (Ferdinand), à Vienne.
TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.
REY, homme de lettres, à Paris.
LE NOBLE, id. id.
MARTIN, doyen de la Faculté des lettres, à Rennes.
MASSON, agrégé près la Faculté des sciences de Paris.
LE BRETON (Théodore), bibliothécaire, à Rouen.
GUILLAUME, juge au tribunal de Besançon.
A. BOULLÉE, ancien magistrat, à Paris.
BOUCHER DE PERTHES, président de la Société d'émulation d'Abbeville.
MOLCHNEHT (Dominique), sculpteur, à Paris.
ROCQUANCOURT, ancien directeur de l'École militaire de St.-Cyr.
SIMON-SUISSE, ancien professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Paris.
BATTEMAN, jurisconsulte anglais.
DE BRÉBISSON, naturaliste, à Falaise.
DE LA FRESNAYE, id. id.
BOULATIGNIER, membre du Conseil-d'État, à Paris.
VÉRUSMOR, homme de lettres, à Cherbourg.
DE LAMARTINE, membre de l'Ac. française, à Paris.
DOYÈRE, naturaliste, à Paris.
BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.
RAVAISSON, membre de l'Institut, à Paris.
DE LA SICOTIÈRE, avocat, à Alençon.
HOUEL (Ephrem), inspecteur des haras, à St.-Lo.
MUNARET, docteur en médecine, à Lyon.
BAILHACHE, professeur de seconde au lycée du Mans.
HUREL, professeur de seconde au collége de Falaise.

VINGTRINIER, docteur en médecine, à Rouen.
LAISNÉ, ancien principal du collége d'Avranches.
DUMÉRIL (Edelestand), homme de lettres, à Paris.
PEZET, président du tribunal civil de Bayeux.
BELIN, avocat, à Lyon.
ANTONY-DUVIVIER, homme de lettres, à Nevers.
SAISSET, professeur au Collége de France.
BERGER, prof. à l'École normale supérieure, à Paris.
VIOLLET, ingénieur, à Paris.
SCHMITH, inspecteur de l'Académie, à Marseille.
DESAINS, prof. de physique au lycée Bonaparte.
SANDRAS, ancien recteur de l'Académie de Rennes.
RICHARD, préfet du Finistère.
PORCHAT, ancien recteur, à Lausanne.
DE QUATREFAGES, naturaliste, à Paris.
LALOUEL, ancien professeur de langue anglaise.
MAIGNIEN, doyen de la Fac. des lettres de Grenoble.
ROSSET, homme de lettres, à Lyon.
DE ROOSMALEN, prof. d'action oratoire, à Paris.
CAP, directeur du Journal de pharmacie, id.
CASTEL, agent-voyer chef, à St.-Lo.
JAMIN, professeur au lycée Louis-le-Grand.
FAURE, professeur à l'École normale de Gap.
DELACHAPELLE, secrét. de la Soc. acad. de Cherbourg.
DANJOU, organiste de la métropole, à Paris.
AMIOT, professeur au lycée St.-Louis.
DE LIGNEROLLES, docteur en médecine, à Planquery.
DUMONT, avocat, à St.-Mihiel.
A. DELALANDE, juge-de-paix, à Montebourg.
MAGU, à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).
STIÉVENART, doyen de la Faculté des lettres, à Dijon.

DEZOBRY (Ch.), homme de lettres, à Paris.
DE BANNEVILLE, diplomate.
TURQUETY (Édouard), homme de lettres, à Passy.
CHARPENTIER, directeur de l'Éc. normale d'Alençon.
JAMES (Constantin), docteur en médecine, à Paris.
LE HÉRICHER, prof. de rhétorique, à Avranches.
LE VERRIER, sénateur, directeur de l'Observatoire.
HUE DE CALIGNY, lauréat de l'Ac. des sc., à Versailles.
EGGER, membre de l'Institut, à Paris.
DELAVIGNE, prof. à la Fac. des lettres, à Toulouse.
MAILLET-LACOSTE, professeur honoraire de la Faculté des lettres de Caen, à Paris.
BOCHER, ancien préfet du Calvados, à Paris.
GASTAMBIDE, procureur-général, à Toulouse.
ÉDOM, ancien recteur de l'Académie de la Sarthe.
SORBIER, 1er. président de la Cour impériale d'Agen.
CAMARET, ancien recteur de l'Ac. de Caen, à Douai.
RIOBÉ, substitut, au Mans.
BOUILLET, inspecteur de l'Académie de Paris.
BORDES, conservateur des hypothèques, à Pont-l'Évêque.
ENDRÈS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Toulouse.
LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, trésorier-archiviste de la Soc. imp. académique de Cherbourg.
LEPEYTRE, ancien procureur-général.
Mme. QUILLET, à Pont-l'Évêque.
Mlle. Rosalie DU PUGET, à Paris.
MOREL, lauréat de l'Académie de Caen, id.
DE KERCKHOVE, à Anvers.
MÉNANT, juge au tribunal de Lisieux.

HOCDÉ, officier d'Académie, à Paris.
COCHET, membre de plusieurs Sociétés savantes.
BLANCHET, docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.
HOLLAND, homme de lettres, à Tubingen.
DELISLE (Léopold), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris.
CHASSAY (l'abbé), prof. à la Fac. de théol., id.
CHÉRUEL, inspecteur de l'Académie de Paris.
POTTIER (André), bibliothécaire, à Rouen.
BOUILLIER, doyen de la Fac. des lettres, à Lyon.
DE BUSSCHER, secrétaire de la Soc. royale de Gand.
HALLIWELL (James-Orchard), antiquaire, à Londres.
ROACH-SMITH (Charles), id. id.
Mme. Eugène D'HAUTEFEUILLE, près de Paris.
Mme. DE MONTARAN, à Paris.
DUVAL-JOUVE, insp. de l'inst. pub., à Strasbourg.
GURNEY (Daniel), à North-Runcton (Norfolk).
LE BIDARD DE THUMAIDE, procureur du roi, à Liége.
LE GRAIN, peintre, à Vire.
DE GIRARDOT, antiquaire, à Bourges.
CLOGENSON, ancien préfet de l'Orne.
DANIEL, évêque de Coutances et d'Avranches.
DEVALROGER, professeur à l'École de Droit de Paris.
WALRAS, inspecteur de l'instr. publique, à Pau.
MERGET, professeur au lycée de Bordeaux.
QUENAULT-DESRIVIÈRES, proviseur, à Nîmes.
LEROUX (Eugène), dessinateur-lithographe, à Paris.
DE CHENNEVIÈRES, inspecteur des musées, id.
CHOISY, prof. de rhétorique au collége de Falaise.

DECORDE, curé de Bures (Seine-Inférieure).
SIRAUDIN, à Bayeux.
TARDIF (Adolphe), chef de bureau au Ministère de l'instruction publique et des cultes.
TARDIF (Jules), de l'École des chartes, à Paris.
LUNEL (Benestor), homme de lettres, id.
DE SOUZA BANDEIRA (Herculano), professeur de philosophie à l'Académie des arts, à Fernambouc.
VALLET DE VIRIVILLE, prof. à l'École des chartes.
LOUANDRE (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE SOULTRAIT, antiquaire, à Mâcon.
HAURÉAU, homme de lettres, à Paris.
MORISOT, ancien préfet du Calvados, id.
Mlle. Amélie BOSQUET, à Rouen.
LENORMANT (René), naturaliste, à Vire.
LAMBERT, inspecteur des écoles, à Nogent-sur-Seine.
DE BEAUREPAIRE (Eug.), substitut, à Avranches.
DE ROZIÈRE, professeur à l'École des chartes.
BORDEAUX (Raymond), avocat, à Évreux.
MICHAUX (Clovis), juge d'instruction honoraire, à Paris.
DAVID (Jules-A.), orientaliste, à Joigny.
HÉBERT-DUPERRON, inspecteur d'Académie.
LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, près Bernay.
WRIGHT (Thomas), corr. de l'Institut, à Londres.
PETTIGREW, antiquaire, à Londres.
AKERMAN, sec. de la Soc. roy. des antiq. de Londres.
MAURY, membre de l'Institut, à Paris.
Mme. PIGAULT, peintre, id.
ÉNAULT (Louis), homme de lettres, id.
DESROZIERS, recteur d'Académie.
LANDOIS, inspecteur de l'Académie de Paris.

RAYNAL, avocat-général à la Cour de cassation.
JALLON, conseiller à la Cour de cassation.
CAUSSIN DE PERCEVAL, id.
SUEUR-MERLIN, de plusieurs Soc. sav., à Abbeville.
LE PELLETIER, substitut, à Marseille.
BOVET, bibliothécaire, à Neuchâtel (Suisse).
GARNIER, secr. de la Soc. des antiq. de Picardie.
DUPONT, procureur impérial, à Mortagne.
LEBRUN (Isid.), homme de lettres, à Paris.
SAUVAGE, avocat, à Mortain.
THÉRY, recteur de l'Académie de Clermont.
MITTERMAIER, à Heidelberg (duché de Bade).
DE GENS, sec. de la Soc. d'archéologie de Belgique.
DE PONTGIBAUD (César), à Fontenay.
LIAIS (Emmanuel), astronome, à Paris.
LE JOLIS (Auguste), naturaliste, à Cherbourg.
LE SIEUR, ancien chef de la 1re. division au Ministère de l'instruction publique.
LECADRE, docteur en médecine, au Havre.
DE BREIL DE MARZAN, à la Brousse-Briantais, près de Matignon (Côtes-du-Nord).
PETIT (J.-L.), antiquaire, à Londres.
POGODINE (Michel), à Moscou.
ENGELSTOFT, évêque de Fionie.
SICK, à Odensée.
DARU, ancien vice-président de l'Assemblée législative, à Chiffrevast.
LAFFETAY, chanoine, à Bayeux.
CUSSON, secrétaire de la mairie de Rouen.
GISTEL, professeur, à Munich.
ALLEAUME, de l'École des chartes, à Paris.

DIGARD DE LOUSTA, à Cherbourg.

BERVILLE, président de chambre honoraire à la Cour impériale de Paris.

REINVILLIER, docteur en médecine, à Paris.

LAURENT, curé de St.-Martin, près de Condé-sur-N.

SCHWEIGHÆUSER, archiviste, à Colmar.

MARCHAND, pharmacien, à Fécamp.

TOSTAIN, insp. génér. des ponts-et-chaussées, à Paris.

LARTIGUE, capitaine de vaisseau, à Versailles.

LEVAVASSEUR, homme de lettres, à Argentan.

BESNOU, pharmacien de la Marine, à Cherbourg.

RICHOMME (Florent), à Château-du-Loir (Sarthe).

DE LA FERRIÈRE-PERCY, député de l'Orne.

MAYER, de la Soc. des antiq. de Londres, à Liverpool.

FABRICIUS (Adam), professeur d'hist., à Copenhague.

NICOT, secrétaire de l'Académie du Gard, à Nîmes.

ROELANDT, président de la Société royale des beaux-arts de Gand.

GUÉRIN DE LITTEAU, homme de lettres, à Paris.

LE TELLIER, inspecteur en retraite, à Paris.

JARDIN (Édelestand), aide-commissaire de la Marine, à Cherbourg.

FRANÇOIS, maître des requêtes au Conseil-d'État.

FOUCHER DE CAREIL, homme de lettres, à Paris.

CANTU (César), historien, à Milan.

LIVET (Charles), homme de lettres, à Montmartre.

DE BOUIS, membre de plusieurs Soc. savantes, à Paris.

FLOQUET, membre corresp. de l'Institut, à Formentin.

FEUILLET (Octave), homme de lettres, à St.-Lo.

JOLY, professeur de littérature française à la Faculté des lettres d'Aix.

CHAUVET, prof. à la Faculté des lettres de Rennes.
ROGER, professeur de rhétorique au lycée d'Évreux.
Mme. CAREY, poète anglais.
BALLIN, archiviste de l'Académie de Rouen.
LE VÉEL, sculpteur, à Paris.
GUESSARD, professeur à l'École des chartes.
LAIR (Jules), lauréat de l'Académie de Caen et de la Soc. des antiq. de Normandie, avocat, à Paris.
TARDIEU (Jules), libraire et homme de lettres, à Paris.
D'ESTAINTOT (Robert), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Rouen.
MÉLINGUE, sculpteur, à Paris.
DE CHARENCEY (H.), linguiste, à Champthierry.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

MÉMOIRES.

Caen, typ. de A. Hardel.